Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 412
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 22 mars 2017, à 8 h 30
Adopté le 26 avril 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Sylvie Thivierge membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Hélène Racine, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Linda Bellware, actuaire désignée et conseillère stratégique en placement
M. Denis Charland, directeur général des finances et des rapports financiers
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice de l'évaluation du passif actuariel par intérim
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 23 FÉVRIER 2017

L'approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 février 2017 est proposée par M^me^ Louise Champoux-Paillé et appuyée par M. Jean-Marie De Koninck sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 du 17.03.22.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil remercie les présidents des comités et les membres pour leur participation et leur disponibilité.

La présidente effectue un retour auprès des membres sur sa rencontre avec le secrétaire général associé aux emplois supérieurs. La Société est perçue positivement par le gouvernement, elle est une organisation bien administrée.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance conjointe des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 3 mars 2017)

Le président comité de vérification et de la performance du informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue conjointement avec le comité des technologies de l'information à Québec et à Montréal, le 3 mars 2017. Elle dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 a) du 17.03.22.

5 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 14 mars 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 14 mars 2017. Elle dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 b) du 17.03.22.

5 C Rapport du comité actif-passif (séance du 15 mars 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 15 mars 2017. Elle dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 c) du 17.03.22.

5 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 15 mars 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 15 mars 2017. Elle dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 d) du 17.03.22.

5 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 15 mars 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 15 mars 2017. Il dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 e) du 17.03.22.

5 F Rapport du comité sur la sécurité routière (séance du 21 mars 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 21 mars 2017. Il dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 f) du 17.03.22.

5 G Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 21 mars 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 21 mars 2017. Il dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 g) du 17.03.21.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point sur les différents sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention :

Couverture médiatique

Intervention auprès d'un corbillard
L'intervention de deux contrôleurs routiers auprès d'un corbillard en service, dont les phares étaient non-conformes, a suscité plusieurs demandes médias durant une semaine. La SAAQ a immédiatement transmis ses excuses aux membres de la famille et les a accompagnés pour le dépôt

d'une plainte en déontologie. La direction a effectué un retour auprès des deux contrôleurs ainsi qu'auprès des gestionnaires et de l'ensemble des contrôleurs routiers.

Tempête de neige –des 14 et 15 mars
La SAAQ n'était pas impliquée dans la situation. Elle a cependant été proactive et a rappelé aux clients, par l'entremise du site Web et des médias sociaux, que s'ils ont été blessés durant cet événement, ils pouvaient communiquer avec la SAAQ pour connaître leur couverture d'assurance. Le professeur Daniel Gardner a accordé une entrevue sur RDI pour expliquer l'application du régime dans ce contexte. Son intervention était conforme à l'application du régime par la SAAQ. Selon les informations véhiculées par les médias, les deux décès survenus à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud dans le secteur de Montmagny seraient couverts, mais nous n'avons pas encore eu de réclamation. En date du 21 mars, 70 réclamations ont été reçues.

Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ)
Le VGQ rendra public aujourd'hui son rapport à l'Assemblée nationale qui comprendra notamment l'audit particulier sur la gestion contractuelle du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le portrait de la gouvernance et de la gestion des technologies de l'information au gouvernement du Québec. La SAAQ n'est pas concernée par ce rapport, mais en fera une analyse pour identifier si des pistes d'amélioration pourraient être apportées à ses façons de faire.

Dossier en lien avec le gouvernement

Bilan routier 2016
Le dévoilement est prévu en présence du ministre au début avril.

Budgets et crédits
Le budget du fédéral sera présenté en fin de journée aujourd'hui et celui du Québec le 28 mars. L'étude des crédits 2017-2018 pourrait se faire à partir de la semaine du 24 avril. La préparation est pratiquement terminée et aucun enjeux particuliers n'a été identifiés cette année dans les dossiers.

Gestion de l'organisation

Suivi de la performance
Aucun risque particulier d'identifié en début d'année. Le suivi sera fait au conseil en juin prochain.

Progiciel de gestion intégrée (PGI)
Le rapport final du vérificateur externe a été rendu public le 21 mars dernier.
Une rencontre entre l'alliance non retenue, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière a eu lieu le 20 mars. L'alliance souhaitait connaître les écarts dans une perspective d'amélioration continue.
Les négociations en vue de la signature de l'entente avec l'alliance retenue se déroulent comme prévu.
La direction procède à l'analyse de rentabilité du projet en vue de la présentation aux membres des comités CTI-CVP et au conseil en avril.

7. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2016-2020 en est à sa première année de réalisation et les résultats démontrent que sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la Société poursuit sa progression vers la performance;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction est rémunérée selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein et que celle-ci est classée DMO9 et elle est au maximum de l'échelle salariale de cette classe;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction pourra bénéficier de l'augmentation de l'échelle salariale qui pourrait être octroyée par le gouvernement en cours d'année en vertu des règles qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation favorable du comité des ressources humaines et du service à la clientèle.
IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A+ » pour son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

QUE soit transmis au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2016 ».

Résolution AR-2959 du 17.03.22

La résolution suivante est également adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11-011), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président et chef de la direction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président et chef de la direction en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 735-2012 du 27 juin 2012, le mandat de M^me^ Nathalie Tremblay à titre de membre du conseil d'administration ainsi que présidente et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec a été renouvelé pour cinq ans et que celui-ci vient à échéance le 27 novembre 2017 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE M^me^ Nathalie Tremblay rencontre les exigences du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration et qu'elle possède les habiletés, le leadership et l'expérience de gestion de haut niveau requis pour l'exercice des fonctions du président et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2011-2015 a été réalisé sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, et que la progression de la performance de la Société mérite d'être signalée;

ATTENDU QUE le nouveau plan stratégique 2016-2020 est bien amorcé et qu'il est important d'en assurer sa réalisation;

ATTENDU QUE la Société doit réaliser un important plan d'investissement en TI au cours des prochaines années et que celui-ci est critique et stratégique;

ATTENDU QU'il est donc important de conserver une stabilité dans la haute direction;

ATTENDU QUE le rendement des dernières années de la présidente et chef de la direction dépasse les attentes signifiées.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec recommande le renouvellement du mandat de M^me^ Nathalie Tremblay comme présidente et chef de la direction de la Société pour un mandat de cinq ans.

Résolution AR-2960 du 17.03.22

8. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS - RÉSOLUTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents adoptée par le conseil d'administration le 13 décembre 2007, révisée et adoptée par le CA le 22 avril 2008, le 17 juin 2009, le 17 juin 2010, le 16 septembre 2010 le 15 juin 2011, le 14 juin 2012, le 28 février 2013, le 13 juin 2013, le 19 juin 2014 et le 17 juin 2015 et, plus particulièrement, la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération selon un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme Willis Towers Watson sur les augmentations salariales présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché (+1,4 %) qui se traduit comme suit :

Structure 2017 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	161 700 $	202 100 $	242 500 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier	151 900 $	189 900 $	227 900 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	137 800 $	172 200 $	206 600 $

ATTENDU QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération sera ajustée selon le même pourcentage d'augmentation que celles des échelles salariales des titulaires d'un emploi supérieur pour l'année en cours;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, conformément à leur évaluation de rendement et leur performance pour l'année 2016, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2017-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	206 916 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	206 916 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	201 300 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	195 603 $
Christiane Beauchemin	Vice-présidente à l'indemnisation des accidentés	193 686 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	176 876 $

QUE la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2017.

QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération soit modifiée selon les mêmes paramètres gouvernementaux appliqués aux titulaires d'un emploi supérieur lorsque ceux-ci seront connus.

QUE les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur seront appliqués aux vice-présidents selon ces mêmes paramètres.

Résolution AR-2961 du 17.03.22

9. ÉTATS FINANCIERS 2016 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, l'actuaire désignée et conseillère stratégique en placement, le directeur général des finances et des rapports financiers et la directrice de l'évaluation du passif actuariel par intérim se joignent aux membres du conseil.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 17.03.22, les documents suivants :

- Note sur les états financiers 2016 du Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- Présentation sur les états financiers 2016 du FAAQ et de la SAAQ;
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 du FAAQ;
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la SAAQ.

Les invités parcourent la présentation avec les membres et répondent à leurs questions tout au long de la présentation. En conclusion, le vice-président mentionne que le gouvernement fédéral déposera son budget en fin de journée, les vérificateurs souhaitent donc que soit pris en considération l'impact de ce budget dans les états financiers du FAAQ et de la SAAQ. En conséquence, les états financiers pourraient être modifiés si l'évaluation des impacts potentiels du budget fédéral est jugée importante. La direction tiendra informés les membres du conseil dès que l'analyse sera complétée.

Les membres du comité de vérification et de la performance ont procédé à l'analyse des états financiers du FAAQ et de la SAAQ lors de la séance du 21 mars et recommandent leur approbation par le conseil d'administration tels que présentés. Le président du comité ajoute que la capitalisation du Carrefour des services d'affaires (CASA) à titre d'actif dans les états financiers du FAAQ aurait été appropriée et conforme selon un avis juridique interne et un autre externe, mais le Vérificateur général du Québec (VGQ) était d'un autre avis. Ainsi, pour éviter une note de sa part à cet effet dans son rapport, la capitalisation de CASA dans les états financiers de la SAAQ est recommandée.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et le vérificateur externe de la Société;

ATTENDU QUE l'opinion sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec des vérificateurs est sans réserve;

ATTENDU QUE la direction est d'avis que la capitalisation du Carrefour des services d'affaires (CASA) à titre d'actif dans les états financiers du Fonds d'assurance serait appropriée, car il permet de conserver, de faire fructifier et d'accroître le patrimoine fiduciaire;

ATTENDU QUE le Vérificateur général du Québec, reconnaît que l'acquisition d'une suite de progiciels de gestion intégrés, maintenant regroupés sous le nom CASA, représente une pièce importante dans la mise en œuvre de la planification stratégique 2016-2020 et dans la détermination du modèle d'affaires de la Société;

ATTENDU QUE le Vérificateur général du Québec est d'avis que la Loi constitutive de la Société ne permet pas la capitalisation de l'actif CASA dans le Fonds d'assurance;

ATTENDU QUE la direction recommande de capitaliser CASA à titre d'actif dans les états financiers de la Société, et ce, afin d'éviter un commentaire du Vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance recommande au conseil l'approbation des états financiers 2016;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Résolution AR-2962 du 17.03.22

L'actuaire désignée et conseillère stratégique en placement, le directeur général des finances et des rapports financiers et la directrice de l'évaluation du passif actuariel par intérim quittent la séance.

10. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 17.03.22, une note sur le plan de développement durable 2016-2020, le plan de développement durable 2016-2020 et un tableau synoptique.

Le tableau synoptique du plan a été présenté aux membres du comité de gouvernance et d'éthique et du conseil d'administration en décembre 2016. Le document Plan de développement durable 2016-2020 a été vu par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 15 mars dernier et ils recommandent au conseil son approbation.

Les membres du conseil sont en accord avec le document présenté.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Alain Albert et appuyée par M. Yvan Bordeleau :

Résolution

ATTENDU QUE le développement durable est au cœur de la vision de la Société de l'assurance automobile du Québec : être reconnue comme un assureur public performant et innovant, de façon durable et éthique;

ATTENDU QUE la Société mettra en œuvre 17 objectifs de développement durable d'ici 2020, dont dix découlent de son Plan stratégique 2016-2020 et sept autres ont été ajoutés afin de contribuer à la mise en œuvre des activités gouvernementales à l'égard du développement durable et des personnes handicapées;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique et le conseil d'administration étaient en accord avec les objectifs énoncés dans le tableau synoptique présenté en décembre 2016;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la lecture du document final et recommande son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Plan de développement durable 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2963 du 17.03.22

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

11. APPEL D'OFFRES POUR RETENIR LES SERVICES D'UNE AGENCE – CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 17.03.22, une note sur la sélection d'une agence de publicité pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2020 et un projet de résolution.

Le vice-président passe en revue la note avec les membres et répond à leurs questions. Ce dossier a été présenté au comité sur la sécurité routière et les membres du comité recommandent au conseil d'autoriser l'appel d'offres.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jean-Marie De Koninck et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE pour réaliser ses campagnes de sensibilisation en sécurité routière, la Société fait appel aux services d'une agence de publicité;

ATTENDU QUE le contrat liant la Société à l'agence de publicité lg2 vient à terme en septembre 2017. De concert avec la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles, la Direction des communications entreprendra un processus d'appel d'offres public pour la sélection d'une agence de publicité.

ATTENDU QUE le mandat de l'agence de publicité sélectionnée consistera à :

- Conseiller la Direction des communications sur les stratégies de placement médias et sur les meilleures pratiques en ce domaine;
- Concevoir les messages et du matériel de communication conformément aux plans de communication préparés par la Direction des communications;
- Réaliser les messages et effectuer les placements médias en conformité avec la procédure gouvernementale des achats médias;

ATTENDU QUE la Société n'est pas tenue de dépenser la totalité du montant;

ATTENDU QUE les sommes allouées annuellement seront soumises au processus budgétaire habituel;

ATTENDU QUE le comité sur la sécurité routière est favorable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres pour retenir les services d'une agence de publicité afin de réaliser ses différents mandats de sensibilisation en sécurité routière, pour une dépense maximale de 18 M$, pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2020.

Résolution AR-2964 du 17.03.22

12. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE 1 – MOTOS À RISQUE ÉLEVÉ) – RÉSOLUTION

La directrice des affaires juridiques et la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 17.03.22, les documents suivants :

- Note concernant la mise à jour de l'annexe I du Règlement sur les contributions d'assurance relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2017;
- Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance;
- Avis de publication, versions française et anglaise;
- Complément d'information.

La directrice des affaires juridiques passe en revue les documents avec les membres et répond à leurs questions.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M^me^ Brigitte Corbeil et appuyée par M^me^ Johanne Goulet :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur les contributions d'assurance (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement. Elle identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéro d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-2965 du 17.03.22

La directrice et la vice-présidente quittent la séance.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 10 avril 2017, à 13 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 40

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 413
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 26 avril 2017, à 9 h
Adopté le 18 mai 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Sylvie Thivierge membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 22 MARS 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 22 mars 2017 est adopté à l'unanimité par les membres sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 17.04.26.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil souhaite la bienvenue aux membres et leur indique que le processus de nomination, ou renouvellement, des membres est en cours.

Elle informe les membres qu'elle a rencontré la directrice des affaires afin qu'elle lui présente les principaux mandats de ce secteur et de revenir plus en détail sur l'opinion juridique qu'elle avait formulée au sujet de la capitalisation de CASA dans le Fonds d'assurance automobile du Québec. La présidente du conseil est satisfaites des précisions apportées.

La présidente du conseil a également rencontré la vice-présidente à l'indemnisation des accidentés et la directrice générale des recours administratifs des accidentés afin de faire un survol du rôle de la vice-présidence au sein de la Société et d'obtenir des précisions sur le jugement de la Cour suprême concernant le « No Fault ». Elle mentionne aux membres qu'elle est satisfaite des pratiques discutées.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 5 avril 2017)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Québec, le 5 avril 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 17.04.26. Lors de la présentation de l'actualisation du projet CASA, les membres des comités et de la direction ont convenu d'ajouter une rencontre afin de compléter le dossier avant de faire une recommandation au conseil. Les membres ont aussi pris connaissance de la note sur la confirmation du budget du projet « Plaques personnalisées » et recommandent l'approbation du conseil au point 8 à l'ordre du jour.

5 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 20 avril 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 20 avril 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 17.04.26. Les membres du comité ont procédé à la lecture, page par page, du Rapport annuel de gestion 2016 de la Société et recommandent son approbation par le conseil au point 7 de l'ordre du jour. La présidente du comité rappelle l'importance pour les membres de prendre connaissance du rapport annuel de la Société et les remercie pour leurs commentaires. Elle félicite les membres de la direction pour le travail réalisé.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment les sujets suivants :

Couverture médiatique

Bilan routier 2016
La conférence de presse a eu lieu le 4 avril dernier en présence du ministre. Les bons messages ont été relayés par les médias et le dévoilement du bilan a eu une excellente couverture.

Campagne sur le cannabis
Le lancement de la campagne a eu lieu le 18 avril dernier, qui a coïncidé le dépôt du projet de loi fédéral, a fait beaucoup réagir. La campagne a été qualifiée d'intelligente et d'équilibrée. Sur les médias sociaux, après une semaine de diffusion, la campagne a suscité un taux de réaction/partage de 5 %, alors qu'un taux normal est de 3 %. Depuis 2013, la SAAQ sensibilise les conducteurs aux risques de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue et depuis trois ans sur le cannabis.

Plaques personnalisées
Un média a relayé le fait qu'un citoyen s'est plaint de la lenteur du dossier. La SAAQ est prête à livrer le projet, mais est en attente des modifications législatives.

Baux
Une journaliste a indiqué que des baux de location du gouvernement font l'objet d'une enquête de l'UPAC. La SAAQ est locataire de deux des baux visés. Lorsqu'elle doit procéder à la location d'un local, la SAAQ vérifie d'abord si des espaces sont vacants auprès de la Société québécoise des infrastructures. Si ce n'est pas le cas, elle procède par appel d'offres public. Le processus suivi est rigoureux et respecte les règles du Secrétariat du Conseil du trésor.

Sondage annuel Léger
Le sondage annuel de réputation d'entreprises de la firme Léger place la SAAQ au 73e rang des 299 entreprises les plus admirées des Québécois (79e rang en 2016). Ce positionnement en 2017 représente pour la SAAQ une avancée de 22 rangs depuis 2014 (95e rang). Si l'on exclut Télé-Québec, la SAAQ est au 1er rang des entités du gouvernementales québécoises.

Dossier en lien avec le gouvernement

Étude des crédits 2017-2018
L'étude des crédits du portefeuille transports dont fait partie la SAAQ se déroulera à l'Assemblée nationale cet après-midi et demain, pour un total de huit heures. La SAAQ procède toujours à une préparation rigoureuse de cet exercice annuel, à la satisfaction du cabinet du ministre.

Gestion de l'organisation

CASA
Nous avons apprécié la discussion du 5 avril dernier lors de la séance conjointe comités CTI-CVP qui nous permettra de communiquer plus clairement l'information et de mieux répondre aux besoins des administrateurs. Il est nécessaire de prendre le temps qu'il faut pour conclure ce dernier chapitre du processus d'acquisition qui constitue une première pour l'organisation. Les travaux préparatoires se déroulent bien, nous sommes dans les temps et budgets prévus et il n'y a pas d'enjeu d'expertise à prévoir. Les négociations avec l'Alliance progressent bien.

La PCD a rencontré l'Alliance qui n'avait pas été retenue. Les représentants feront partie du post-mortem organisé avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

7. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 17.04.26, une note et le Rapport annuel de gestion 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il indique que le projet de rapport annuel a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique le 20 avril dernier et que leurs commentaires ont été intégrés. Il parcourt le document avec les membres section par section afin de recueillir leurs commentaires qui seront intégrés au montage final.

La présidente du conseil mentionne que le comité de gouvernance et d'éthique est favorable à l'approbation du Rapport annuel de gestion 2016 tel que présenté.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M^me^ Hélène Racine et appuyée par M^me^ Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2016 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'Agence de contrôle routier du Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique est favorable à son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2966 du 17.04.26

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

8. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET PLAQUES PERSONNALISÉES – RÉSOLUTION

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 17.04.26, une note sur la confirmation de budget du projet « Plaques personnalisées ».

Le vice-président parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de la présentation.

Le comité des technologies de l'information et le comité de vérification et de la performance sont favorables à l'approbation de la confirmation budgétaire telle que présentée.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Goeffrion et appuyée par M. Conrad Lord :

Résolution

ATTENDU QUE la Société souhaite offrir à ses clients la possibilité d'acquérir des plaques personnalisées dès le printemps 2017;

ATTENDU QUE des modifications aux processus et aux systèmes informatiques de la Société sont requises afin d'assurer la gestion de ce nouveau type de plaques ainsi que les sommes qui y seront associées;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a autorisé en 2015 la réalisation du projet « Plaques personnalisées » pour un budget provisoire de 2 300 000 $;

ATTENDU QU'à la suite des travaux d'architecture, le budget confirmé du projet est de 3 047 215 $, soit une augmentation de 747 215 $;

ATTENDU QUE l'augmentation du budget permettra d'offrir de nouveaux services aux clients :

- permettre à un client qui n'a pas de véhicule de commander une plaque personnalisée;
- rembourser sur carte de crédit le montant d'une plaque proscrite à la suite du contrôle qualité;
- la mise en place d'un plan de communication optimisé pour favoriser la commercialisation du produit;

ATTENDU QUE la confirmation du budget pour le projet « Plaques personnalisées » ne requiert pas de modification au budget directeur du Plan d'investissement de base 2017;

ATTENDU QUE le projet demeure rentable dès la première année;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité de vérification et de la performance sont favorables;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la poursuite du projet « Plaques personnalisées » pour un budget confirmé de 3 047 215 $, dont 2 383 634 $ pour l'année 2017, soit un montant supplémentaire de 873 052 $ à la programmation sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan d'investissement de base.

Résolution AR-2967 du 17.04.26

Le vice-président aux technologies de l'information quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 18 mai 2017, à 13 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 30

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 414
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 18 mai 2017, à 13 h
Adopté le 21 septembre 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge membre

PAR TÉLÉPHONE :

M. André Caron, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

2. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 26 AVRIL 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2017 est adopté à l'unanimité par les membres sans modification.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 du 17.05.18.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil indique que, lors du huis clos tenu en début de séance, les membres ont félicité la présidente et chef de la direction pour son renouvellement.

La présidente indique aux membres que la prochaine séance de formation à la fin juin portera sur le parcours d'une personne accidentée qui effectue une demande d'indemnisation.

La présidente du conseil mentionne qu'elle a apprécié que la direction informe les membres des messages de sensibilisation transmis aux employés en lien avec la cyberattaque mondiale survenue récemment.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 11 mai 2017)

La présidente du comité actif-passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de la vérification et de la performance tenue à Québec, le 11 mai 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 a) du 17.05.18.

6 B Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 11 mai 2017)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de la vérification et de la performance tenue à Québec, le 11 mai 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 b) du 17.05.18. Les comités ont procédé à l'analyse en détails de l'actualisation du projet Carrefour des services d'affaires (CASA) qui sera présenté au point 8. La rencontre a permis de répondre aux questions des membres qui avaient été formulées en avril dernier, notamment en regard des aspects contractuels.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention :

Couverture médiatique

Campagne usagers vulnérables
La campagne de sensibilisation pour protéger les usagers de la route les plus vulnérables a été lancée le 5 mai dernier sur le thème « Les dommages sont incomparables ». Les messages sont actuellement diffusés sur le Web et les médias sociaux, un message télé sera diffusé à compter du 29 mai jusqu'au 11 juin. Une rediffusion de la campagne est prévue du 28 août au 17 septembre.

Dossier en lien avec le gouvernement

Étude des crédits 2017-2018
L'étude des crédits du portefeuille transports dont fait partie la SAAQ s'est déroulée les 26 et 27 avril pour une durée totale de 8 heures. Il n'y a pas eu de question au sujet de la SAAQ.

Gestion de l'organisation

Cyberattaque
Même si la Société n'a pas été touchée, on continue de faire une vigie. Des messages pour rappeler les bonnes pratiques ont été transmis aux employés, des mises à jour sont prévues à nos infrastructures technologiques à titre préventif.

Sondage climat organisationnel
Les résultats corporatifs seront remis à la direction en juin qui les appréciera au cours de l'été et ils seront présentés au comité des ressources humaines et du service à la clientèle à l'automne. La direction surveillait de près le taux de participation dans le contexte des négociations des conventions collectives des employés. Le taux est comparable à celui de 2015, qui était une année record, soit 78 %.

Convention collective Contrôleurs routiers
Une entente est intervenue dans le cadre des négociations de la convention collective des contrôleurs routiers. Ils ont accepté l'offre à 56 %. Ce taux est comparable à ce qui a été obtenu chez les autres corps d'agents de la paix, à l'exclusion de la Sûreté du Québec.

Grands Prix santé et sécurité du travail de la CNESST :
La Société via le Service du contrôle routier de Saint-Jean-sur-Richelieu a remporté le prix national Argent dans la catégorie Innovation chez les organismes publics. L'innovation est d'avoir développé une méthode de travail sécuritaire pour permettre aux contrôleurs routiers d'inspecter les chargements des véhicules au poste de Lacolle, par l'installation d'une passerelle mobile et l'ajout de marquage au sol pour guider les véhicules. Ces changements ont d'ailleurs été instaurés dans tous les postes de contrôle où l'on trouve des fosses de vérification mécanique.

8. CASA – RÉSOLUTION

Le vice-président aux technologies de l'information, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice des affaires juridiques se joignent aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

8 A Actualisation du projet CASA

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 a) du 17.05.18 a), une présentation sur le projet CASA.

Le vice-président aux technologies de l'information, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice des affaires juridiques parcourent la présentation avec les membres et répondent à leurs questions tout au long de la présentation.

Ils abordent notamment le contexte du projet ainsi que son alignement avec le plan stratégique 2016-2020 de la Société et avec les orientations gouvernementales. De plus, il est indiqué de quelle manière la portée élargie du projet répondra à près de 100 % des besoins d'affaires de la Société contrairement au projet initial. La fin des travaux est prévue trois ans plus tôt que prévu initialement et CASA contribuera à la transformation globale de la Société huit ans plus rapidement, tout en permettant de mitiger les risques de la Société. La rentabilité du projet est estimée par la direction à 10 % et les bénéfices sont supérieurs aux investissements et à la récurrence, sans compter les bénéfices stratégiques non quantifiés tels que l'intelligence d'affaires, et ce, dans le respect du budget 2017 et du cadre financier 2017-2021. Une synthèse des aspects contractuels est aussi présentée, on confirme notamment qu'ils représentent les meilleures pratiques de l'industrie, respectent le cadre légal auquel est soumis la Société et la protègent par la mise en place de

garanties et indemnisations prévues, de clauses de résiliation ainsi que par l'inclusion du principe de partage de risques liés à la performance. Enfin, le processus d'approbation et le suivi de la réalisation du projet CASA sont traités.

8 B Projet de résolution

Les membres du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance sont favorables à l'approbation par le conseil du projet de résolution déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 b) du 17.05.18.

Les membres du conseil discutent avec la direction du projet de résolution.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M^me^ Anne-Marie Croteau et appuyée par M. François Geoffrion :

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-2898 du 15.02.26, le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) entérinait le positionnement stratégique de l'utilisation d'un progiciel de gestion intégré (PGI) pour la poursuite des travaux du Plan de pérennité;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public conformément au processus autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor et qu'au terme de ce processus, l'Alliance LGS/IBM-SAP a été retenue;

ATTENDU QU'à la suite de l'actualisation du projet Carrefour des services d'affaires (CASA) :
- la nouvelle portée, l'échéancier et les coûts sont en adéquation avec le Plan stratégique 2016-2020 de la Société et répondent aux besoins;
- les bénéfices estimés sont supérieurs aux investissements et à la récurrence;
- le budget 2017 et le cadre financier 2017-2021 de la Société et du Fonds d'assurance permettent de réaliser le projet;

ATTENDU QUE les clauses prévues à l'entente contractuelle avec l'Alliance représentent les meilleures pratiques de l'industrie, respectent le cadre légal auquel est soumis la Société et la protègent par la mise en place de garanties et indemnisations prévues, de clauses de résiliation ainsi que par l'inclusion du principe de partage de risques liés à la performance, dont les principaux paramètres se déclinent comme suit :
- 31 % de l'entente contractuelle comporte des coûts fixes sans risques;
- 50 % de l'entente contractuelle est en partage de risques financiers;
- Par ailleurs, 40 % des travaux de l'entente contractuelle sont des travaux dont l'octroi est conditionnel à la performance de l'Alliance;
- La stratégie de paiement est basée sur la qualité des actifs livrés;

ATTENDU QUE les risques propres au projet CASA et à l'entente contractuelle ont été évalués et que les mécanismes de suivi, de réévaluation régulière et de reddition de compte de ces risques sont en place;

ATTENDU QUE les mécanismes de gouvernance sont en place pour suivre le projet;

ATTENDU QUE la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a constaté la prise en charge par la direction des risques du projet de même que ceux de l'entente contractuelle et qu'elle va en assurer le suivi dans le cadre de son mandat d'audit;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité de vérification et de la performance ont émis une recommandation favorable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le projet CASA tel que proposé par la direction;

QUE le conseil d'administration autorise la présidente et chef de la direction et le vice-président aux technologies de l'information, chargé de projet CASA, à signer au nom de la Société les documents requis à l'entente contractuelle avec l'Alliance LGS/IBM-SAP pour un montant maximal de 479,4 M$, sur une période de 10 ans.

Résolution AR-2968 du 17.05.18

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration et la présidente et chef de la direction souhaitent féliciter tous ceux qui ont participé au processus d'acquisition de CASA et à l'établissement de l'entente contractuelle. La résolution suivante est proposée par M. François Geoffrion appuyée par M. Jude Martineau :

Résolution

ATTENDU QUE le processus d'acquisition du progiciel de gestion intégré CASA, qui s'est déroulé sur plus d'un an, a été réalisé de manière rigoureuse, équitable et transparente;

ATTENDU QUE la direction a fourni aux membres du conseil d'administration et de ses comités des informations claires et transparentes et qu'elle a répondu à toutes leurs questions à chacune des étapes du processus;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adresse ses félicitations aux gestionnaires et aux employés de la Société de l'assurance automobile du Québec qui ont contribué à la réussite du processus d'acquisition de CASA;

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes concernées.

Résolution AR-2969 du 17.05.18

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 21 juin 2017, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 25

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 415
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 21 juin 2017, à 9 h
Adopté le 21 septembre 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :
M. Conrad Lord, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 MAI 2017

L'adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est reportée à la prochaine séance puisqu'il n'était pas accessible pour lecture par les membres dans le site.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 du 17.06.21.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration remercie, au nom de tous les membres, la vice-présidente à l'indemnisation des accidentés pour sa présentation sur le processus d'indemnisation.

Elle souhaite féliciter M. Alain Albert pour le renouvellement de son mandat au conseil d'administration de Loto-Québec, M^me^ Anne-Marie Croteau pour sa nomination à titre de doyenne de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia ainsi que M^me^ Louise Champoux-Paillé qui a été nommée membre de l'Ordre du Canada notamment pour son rôle dans la promotion des femmes en gouvernance.

Enfin, elle souhaite de bonnes vacances à tous et mentionne qu'elle sera disponible par téléphone tout l'été.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 14 juin 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 juin 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 17.06.21.

5 B Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (séance du 14 juin 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 juin 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 17.06.21. Le comité a félicité au nom du conseil l'équipe de la Société pour la signature du contrat du projet CASA et le démarrage des travaux.

5 C Rapport de la séance du comité actif-passif (séance du 15 juin 2017)

La présidente du comité actif-passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 15 juin 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 17.06.21.

5 D Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 15 juin 2017)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité actif-passif tenue à Québec, le 15 juin 2017. L'ordre du jour de cette séance conjointe est déposé sous la cote A-5 d) du 17.06.21.

5 E Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 16 juin 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 16 juin 2017. L'ordre du jour de cette séance conjointe est déposé sous la cote A-5 e) du 17.06.21. Le comité a notamment pris connaissance du Rapport sur l'application de la loi constitutive de la société qui sera présenté au point 7 de la séance.

5 F Rapport de la séance du comité de vérification et de la performance (séance du 20 juin 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 20 juin 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 f) du 17.06.21. Le comité a notamment analysé les résultats financiers trimestriels au 31 mars 2017 qui seront présentés au point 8 de la séance.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention :

Couverture médiatique

Rien de particulier à signaler.

Le CAA-Québec a lancé cette semaine une campagne de sensibilisation sur la période estivale qui est particulièrement meurtrière sur les routes du Québec. Cette action s'inscrit en cohérence avec les messages de la SAAQ. Les appels à la prudence de tous les partenaires permettent de faire passer le message.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Modernisation du CSR

Le document synthèse de la consultation publique sur la sécurité routière est en ligne depuis le 15 juin. La modernisation du Code de la sécurité routière constitue la prochaine étape. Les équipes travaillent à la rédaction du projet de loi pour modifier le Code de la sécurité routière. Une première rencontre entre la SAAQ, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le cabinet du ministre s'est tenue la semaine dernière afin de convenir des mesures du Code. L'objectif est de déposer le projet de loi à l'ouverture de la session le 19 septembre.

Légalisation du cannabis – 1er juillet 2018

Un projet de loi-cadre sera déposé cet automne par le gouvernement du Québec. Un comité interministériel a été mis en place sous l'angle santé et sécurité publique et la SAAQ participe aux travaux. Les enjeux liés à la sécurité routière sont pris en compte. Une consultation publique se tiendra cet été.

Gestion de l'entreprise

Priorités 2017

Le plan se déroule comme prévu. Un lac-à-l'épaule de la direction se tiendra en août et le suivi sera fait à la séance de septembre.

Suivi de la performance

Le tableau de bord complet sera présenté à la séance de septembre.

Bilan routier :

- Début de l'été avec un meilleur bilan que celui de 2016.
- Les actions de sensibilisations se déroulent comme prévu.

Ressources humaines :

- Résultats du sondage sur le climat organisationnel qui sera présenté au comité des ressources humaines et du service à la clientèle (CRHSC) en octobre : le taux de participation est équivalent à celui de 2015, soit 83 %. Le taux de mobilisation est de 82 %, ce qui est excellent pour la deuxième année du plan stratégique dont l'objectif est de le maintenir à 81 %.

Partenaires :

- La présidente et chef de la direction a rencontré le secrétaire nouvellement nommé au Secrétariat du Conseil du trésor pour lui parler notamment du dossier CASA et le sensibiliser aux différents enjeux de la SAAQ.

Clients :

- Le nouveau rapport expérience client a été présenté au CRHSC.
- En s'appuyant sur les meilleures pratiques observées en matière de services à la clientèle, la SAAQ amorce une réflexion dans les prochaines semaines sur l'Expérience client, soit sur l'empreinte qu'elle souhaite laisser auprès de ses clients. Un des objectifs est d'avoir un référentiel commun en matière de services à la clientèle. Les gestionnaires, les employés et le CRHSC seront impliqués dans les travaux dont l'échéance est prévue d'ici la fin de l'année.
- La présidente et chef de la direction rencontrera, le 10 juillet prochain, la nouvelle protectrice du citoyen, Mme Marie Rinfret.

7. RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI CONSTITUTIVE DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 17.06.21, une note, la grille de notation et le rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de la présentation. Il présente notamment les faits saillants et les recommandations du Rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société réalisé par l'École nationale d'administration publique et les étapes préalables au dépôt de ce rapport par le ministre à l'Assemblée nationale lors de l'ouverture de la session d'automne.

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique confirme que les membres en ont pris connaissance et recommande son approbation par le conseil.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. André Caron et appuyée par M. Yvan Bordeleau :

Résolution

ATTENDU QUE l'article 41 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE) prévoit l'obligation pour tout ministre responsable d'une société d'État de faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de cette société au moins une fois tous les dix ans;

ATTENDU QUE cette revue de mandat des sociétés d'État vise à :
- analyser la mission des sociétés d'État concernées afin de s'assurer que leur mandat respectif correspond toujours aux priorités gouvernementales;
- apprécier la performance globale des sociétés d'État, notamment par l'étalonnage;
- fournir des recommandations pertinentes pour l'amélioration de la performance de l'organisation;

ATTENDU QU'afin d'assurer l'indépendance, la revue de mandat a été confiée à l'École nationale d'administration publique (ENAP);

ATTENDU QUE, conformément au guide de rédaction du ministère des Finances, responsable de l'application de la LGSE, des consultations préalables au dépôt ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor ainsi qu'auprès du ministère des Finances et que les commentaires ont été pris en considération;

ATTENDU QUE le rapport de validation produit par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes de la Société conclut que le cadre méthodologique proposé par l'ENAP répond au modèle conceptuel du gouvernement, que les analyses sont rigoureuses et favorisent l'indépendance et que le rapport reflète les analyses effectuées;

ATTENDU QUE le rapport confirme que la SAAQ respecte les prescriptions de la LGSE et de sa loi constitutive, que sa mission et son mandat correspondent toujours aux priorités gouvernementales et que ses pratiques en matière de gouvernance et de gestion sont solides;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance du rapport de l'ENAP et en recommande la transmission au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la transmission du *Rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société de l'assurance automobile du Québec* au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Résolution AR-2970 du 17.06.21

8. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2017

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 17.06.21, une note et une présentation des résultats financiers trimestriels au 31 mars 2017 et les projections financières et risques budgétaires 2017.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et présente les faits saillants des résultats financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société. Il mentionne notamment que les rendements sont en hausse de 357,3 M$ par rapport à 2016 et que le taux de capitalisation du Fonds s'établit à 132 %. De plus, le déficit cumulé de la Société au 31 mars 2017 s'élève à 178 M$, soit 13 M$ de moins qu'au 31 mars 2016. La Société respecte donc la cible d'amélioration de ses résultats nets reçue du gouvernement pour 2016-2017. Il répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

9. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ SAAQ, VILLE DE QUÉBEC – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 17.06.21, une note sur la nomination de deux représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Il rappelle que Société et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le siège de la Société. Depuis 2005, c'est le Fonds d'assurance qui est copropriétaire divise avec la Ville de Québec. La Société agit aujourd'hui comme fiduciaire

du Fonds d'assurance pour la détention de celui-ci. Deux nominations sont requises au sein du Syndicat de la copropriété pour représenter la Société. L'une afin de renouveler M. Rodrigue Côté et l'autre pour remplacer M. Denis Charland par M. François Tailleur.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M^me^ Louise Champoux-Paillé et appuyée par M^me^ Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec et la Ville de Québec forment une collectivité de copropriétaires qui constitue une personne morale qui a pour nom le Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec et qui a pour objet la conservation de l'immeuble, l'entretien et l'administration des parties communes, la sauvegarde des droits afférents à l'immeuble ou à la copropriété, ainsi que toutes les opérations d'intérêts communs. Ce syndicat agit par son conseil d'administration;

ATTENDU QUE, conformément à la déclaration de copropriété du Syndicat, le conseil d'administration du Syndicat est composé de 5 administrateurs, dont trois représentent la Société et deux autres la Ville de Québec.

ATTENDU QUE monsieur Rodrigue Côté de la Direction générale des ressources humaines et de l'administration a été nommé représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat jusqu'au 20 mai 2017 (résolution AR-2862);

ATTENDU QUE son mandat est échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Denis Charland de la Direction générale des finances et des rapports financiers a été nommé représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat jusqu'au 20 mai 2017 (résolution AR-2919);

ATTENDU QUE son mandat est échu et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration désigne à titre de représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec, à compter du 21 juin 2017 :

- monsieur Rodrigue Côté, directeur général des ressources humaines et de l'administration, pour un mandat de trois ans;
- monsieur François Tailleur, directeur des ressources matérielles et immobilières, pour un mandat de deux ans.

Résolution AR-2971 du 17.06.21

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

10. APPEL D'OFFRES – SERVICES EN GARDIENNAGE POUR DES CENTRES DE SERVICES – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 17.06.21, une note sur les services en gardiennage pour les centres de services de la Société.

La vice-présidente parcourt la note avec les membres. Elle indique que les services de gardiennage permettent d'assurer le maintien de l'ordre et la sécurité des employés et des clients en centre de services. Le contrat de gardiennage des centres de services de la Direction régionale Montréal-Montérégie et de la Direction régionale Ouest-du-Québec arrivera à échéance le 30 septembre 2017. Elle demande au conseil d'administration d'autoriser la Société à procéder à un appel d'offres en vue de la signature d'un contrat de trois ans. La vice-présidente répond aux questions des membres au long de la présentation.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M^me^ Anne-Marie Croteau et appuyée par M^me^ Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite assurer un environnement sécuritaire à ses employés et à ses clients en centre de services;

ATTENDU QUE le gardiennage de jour permet de veiller au maintien de l'ordre et d'assurer la sécurité des employés et des clients;

ATTENDU QUE le contrat actuel de gardiennage pour la Direction régionale Montréal-Montérégie et que pour la Direction régionale Ouest-du-Québec arrivera à échéance le 30 septembre 2017;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres afin de retenir les services d'une firme d'agents de sécurité pour les centres de services de la Direction régionale Montréal-Montérégie et de la Direction régionale Ouest-du-Québec, pour une dépense maximale de 2 688 667 $, entre le 1^er^ octobre 2017 et le 30 septembre 2020.

Résolution AR-2972 du 17.06.21

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier quitte la séance.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 21 septembre 2017, à 8 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 50

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 416
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 21 septembre 2017, à 9 h
Adopté le 25 octobre 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

Mme Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉ :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 mai 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est adopté à l'unanimité par les membres sans modification.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 juin 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2017 est adopté à l'unanimité par les membres sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 17.09.21.

3 B Lettres de remerciements aux membres sortants de la présidente du conseil d'administration

Les lettres sont déposées sous la cote A-3 b) du 17.09.21.

3 C Lettres de remerciements aux membres sortants de la présidente et chef de la direction

Les lettres sont déposées sous la cote A-3 c) du 17.09.21.

3 D Calendrier des séances 2018

Le calendrier 2018 est déposé sous la cote A-3 d) du 17.09.21. Les plans de travail des comités ont été remis aux présidents des comités pour discussion au sein de leur comité. Un plan de travail du conseil d'administration sera également préparé. L'objectif est de déposer les versions définitives à la séance du conseil du mois de décembre.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration et les invite à ne pas hésiter à communiquer avec le Secrétariat général ou avec elle s'ils ont des questions.

Elle remercie ensuite les membres pour le travail effectué au sein des comités, c'est un beau travail d'équipe.

La présidente conclut en remerciant la direction pour l'activité de reconnaissance des 25 années de services et des retraites des employés. Les membres ont senti que les employés étaient fiers et que la culture d'entreprise était bien implantée. Elle félicite la direction pour son leadership à cet égard.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance du comité actif-passif (séance du 12 septembre 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 septembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 17.09.21.

5 B Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 13 septembre 2017)

La présidente du comité actif-passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance tenue à Montréal, le 13 septembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 17.09.21.

5 C Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 13 septembre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 13 septembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 17.09.21. Le suivi de la performance a notamment été effectué et sera présenté au point 6 de l'ordre du jour. Les projections financières et le suivi trimestriel au 30 juin 2017 ont aussi été présentés, incluant la demande d'autorisation par le conseil de devancer un investissement de 20 M$ dans le cadre de CASA. Ce sujet sera traité au point 8.

5 D Rapport du comité sur la sécurité routière (séance du 20 septembre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 20 septembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 17.09.21. Les modifications proposées au Code de la sécurité routière ont notamment été discutées et feront l'objet d'une présentation au point 7 de l'ordre du jour.

5 E Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 20 septembre 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 20 septembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 e) du 17.09.21. Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil de modifier la composition des comités en raison des nominations de M^me^ Claudia Di Iorio et de M. Saint-Pierre, le 4 juillet dernier. Le réaménagement des comités tient compte des expériences professionnelles de l'ensemble des membres. La présidente dépose séance tenante un tableau et un projet de résolution présentant la proposition de la composition des comités du conseil pour 2017, sous la cote A-5 f) du 17.09.21.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. André Caron et appuyée par M. Yvan Bordeleau.

Recommandation

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE, le 4 juillet 2017, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande les modifications à la composition des comités pour 2017;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour 2017, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Michel R. Saint-Pierre, président Yvan Bordeleau Louise Champoux-Paillé Anne-Marie Croteau
Actif-Passif :	Johanne Goulet, présidente Brigitte Corbeil François Geoffrion Jude Martineau
Vérification et de la performance :	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil Sylvie Thivierge

Ressources humaines et du service à la clientèle :	Conrad Lord, président Yvan Bordeleau Johanne Goulet Michel R. Saint-Pierre
Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron François Geoffrion Sylvie Thivierge
Sécurité routière	Jean-Marie De Koninck, président André Caron Claudia Di Iorio Conrad Lord

Résolution AR-2973 du 17.09.21

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

6 A Suivi des priorités 2017

La présidente et chef de la direction dépose, sous la cote A-6 a) du 17.09.21, le tableau des priorités 2017.

Elle parcourt le document avec les membres et les informe des mises à jour effectuées depuis février dernier. L'atteinte des cibles du plan stratégique 2016-2020 progresse tel que prévu, les résultats sont au rendez-vous et les risques sont au vert. La direction accorde une attention particulière à ce que les priorités de la Société soient bien alignées avec celles du gouvernement et les attentes du ministre. Elle répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

6 B Suivi de la performance

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 17.09.21, le tableau de bord de performance qui inclut l'annexe sur le suivi des risques.

La présidente et chef de la direction parcourt le tableau de bord avec les membres et fait ressortir les enjeux sur les principales composantes de la performance : le bilan routier, le service à la clientèle, les équipes, les partenaires et les résultats financiers. Tout progresse bien et il n'y a pas d'indicateur au rouge. Elle répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

7. MODIFICATIONS PROPOSÉES AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 17.09.21, une présentation sur les modifications proposées au Code de la sécurité routière.

Le vice-président et secrétaire général parcourt avec les membres le document qui a aussi été présenté aux membres du comité sur la sécurité routière. Les modifications proposées tiennent compte notamment des commentaires recueillis lors de la consultation publique sur la sécurité routière, des recommandations du comité moto en 2012 et du groupe de discussion sur la sécurité des cyclistes en 2014. Le vice-président et secrétaire général répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

8. PROJECTIONS FINANCIÈRES ET SUIVI TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2017 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 17.09.21, une note, une présentation, un rapport sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2017, les projections financières, les risques budgétaires 2017 ainsi qu'un projet de résolution.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Les frais d'administration consolidés Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ) atteindront 440,6 M$ en 2017 par rapport au budget de 448,3 M$ et la cible des effectifs sera respectée. Le risque budgétaire évalué à modéré est donc ramené à faible. Les résultats au 30 juin du FAAQ enregistrent un bénéfice de 206,2 M$ grâce à un rendement sur l'avoir de 4,19 %. D'ici la fin de l'année, on prévoit un excédent de 57,1 M$ par rapport au budget de 53,3 M$. Les résultats projetés 12 mois de 2017 pour la Société présentent un excédent de 3,7 M$, soit un écart favorable de 3,4 M$ prévu au budget. Concernant le plan d'investissement, les investissements s'élèveront à 124,8 M$, soit un écart de 19,5 M$ par rapport au budget 2017 de 105,3 M$. Cet écart s'explique par le devancement de l'acquisition d'équipements et de licences dans le projet CASA. Ces coûts, capitalisables à 100 %, n'ont aucun impact sur les résultats financiers de 2017 et demeurent à l'intérieur du budget total du projet CASA. Un budget supplémentaire en immobilisations de 20 M$ pour 2017 doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les membres du comité de vérification et de la performance recommandent au conseil d'approuver le budget supplémentaire de 20 M$ pour 2017.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M[me] Lorna Telfer et appuyée par M. Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE les travaux d'analyse sur la propriété du PGI sont terminés et qu'il a été décidé lors de l'approbation des états financiers 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société), par la résolution AR-2962 du 17.03.17, que le PGI serait inscrit à l'actif de la Société;

ATTENDU QUE les ajustements requis ont été faits aux budgets d'immobilisations de la Société et du Fonds d'assurance pour tenir compte du fait que le PGI est inscrit à l'actif de la Société. Ainsi, le budget d'immobilisations du Fonds d'assurance a été ajusté à 4,3 M$ et celui de la Société à 74,2 M$ pour un total de 78,5 M$, conforme au budget approuvé le 15 décembre 2016 par la résolution AR-2954 du 16.12.15;

ATTENDU QUE, par la résolution AR-2968 du 17.05.18, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'actualisation du projet CASA telle que proposée par la direction et a approuvé sa réalisation;

ATTENDU QUE les coûts demeurent à l'intérieur du budget total du projet CASA, que le cadre financier 2017-2026 de la Société permet ces investissements et qu'ils n'ont aucun impact sur les résultats financiers de 2017 puisqu'il s'agit de coûts capitalisables;

ATTENDU QUE les acquisitions d'équipements réseautiques et de licences SAP s'effectuent plus tôt que prévu et qu'un budget supplémentaire de 20 M$ en immobilisations est requis pour 2017;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance est favorable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve un budget supplémentaire de 20 M$ en immobilisations en 2017 pour la Société pour la réalisation du projet CASA.

Résolution AR-2974 du 17.09.21

9. APPEL D'OFFRES – SERVICES BANCAIRES – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 17.09.21, une note pour l'acquisition de services financiers – banquier principal.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Il indique que le contrat avec le banquier principal actuel de la Société arrivera à échéance en 2018. La Société souhaite procéder à un appel d'offres public afin de conclure un contrat de cinq ans avec un banquier principal pour certains services bancaires liés à l'émission de chèques, aux dépôts directs ainsi qu'à l'encaissement des prélèvements bancaires autorisés.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M[me] Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE les services bancaires sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement des opérations de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE le contrat avec le banquier principal actuel de la Société arrivera à échéance en septembre 2018;

IL **EST DÉCIDÉ :**

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres afin de retenir les services d'un banquier principal pour une dépense maximale de 2,5 M$ sur 5 ans.

Résolution AR-2975 du 17.09.21

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal, le 25 octobre 2017, à 9 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 417
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la place Victoria, 31e étage
Le 25 octobre 2017, à 9 h
Adopté le 14 novembre 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Sylvie Thivierge membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

SONT ABSENTS :

M. Yvan Bordeleau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. Sébastien Plante, directeur de la tarification d'assurance, des placements et de la capitalisation par intérim, par visioconférence
M. Jean-François Chevarie, actuaire, Direction de la tarification d'assurance, des placements et de la capitalisation, par visioconférence
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés, par visioconférence

Morneau Shepell :

M. Marc Drouin, actuaire, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 septembre 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 est adopté par les membres avec l'inversion des 4e et 5e « Attendu que » de la résolution au point 8.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 17.10.25

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil remercie les membres pour leur contribution au sein des comités, plus particulièrement les membres du CAP-CVP qui ont travaillé sur le dossier des contributions d'assurance depuis le début de l'année.

Elle félicite Mme Claudia Di Iorio qui recevra demain le prix « Les Jeunes Québécois aux commandes » du Québec Community Groups Network ainsi que M. Jean-Marie De Koninck qui recevra la médaille de l'Assemblée nationale le 14 novembre prochain.

La présidente du conseil informe les membres qu'elle a participé le 19 octobre une séance de formation sur la gestion des risques, destinée aux présidents de conseil d'administration des sociétés d'État, organisée par le Secrétariat aux emplois supérieurs. Ce fut une bonne occasion d'échanger avec les autres présidents sur différents sujets d'intérêts communs. La présidente mentionne en terminant que la documentation sera transmise aux membres par courriel.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (séance du 18 octobre 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 18 octobre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 17.10.25.

5 B Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 18 septembre 2017)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité actif-passif tenue à Montréal, le 18 octobre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 17.10.25.

Les contributions d'assurance proposées pour 2019-2021 ont été discutées et les membres des comités ont procédé à l'analyse du projet de résolution pour autoriser la réalisation de l'expertise actuarielle qui sera présenté au point 7. Les membres des comités recommandent au conseil l'adoption de la résolution.

5 C Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 19 octobre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 19 octobre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 17.10.25.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

Couverture médiatique

Multirécidiviste de l'alcool au volant :
Un média a rapporté que, durant le procès d'un multirécidiviste de l'alcool, l'avocat a indiqué au juge que son client souhaitait participer à des campagnes de sensibilisation de la SAAQ sur l'alcool au volant. Pour le moment, la Société n'a reçu aucune demande en ce sens et n'a, jusqu'à maintenant, jamais eu recours aux témoignages de personnes condamnées pour conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool dans nos activités de sensibilisation. Si la possibilité se présentait, il y aurait plusieurs facteurs à considérer.

Enquête publique coroner :
La Société a participé aux auditions tenues du 4 au 6 octobre. L'enquête porte sur le décès d'une personne qui aurait conduit en état d'ébriété quelques semaines après le retrait de son antidémarreur. La Société a indiqué son intention d'obtenir plus de pouvoir afin, notamment, d'avoir accès aux données de l'antidémarreur permettant de faire des vérifications avant d'autoriser le retrait. Nous sommes en attente du rapport du coroner pour les suites.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Nouveau ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) :
Le premier contact a été et la date du premier briefing est à confirmer. L'équipe du ministre est constituée de personnes qui connaissent déjà les dossiers de la SAAQ et tout est déjà en place pour assurer la transition. Un suivi sera fait au conseil après la tenue de la première rencontre.

Code de la sécurité routière :
L'intention du nouveau ministre est de respecter l'échéance de son prédécesseur, soit de déposer le projet de code d'ici la fin de la session parlementaire.

Projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État :
La Société procède à l'analyse de la loi et des directives en fonction de ses pratiques actuelles sous deux angles : le service à la clientèle, particulièrement pour les examens pratiques de conduite, et pour ses employés. Les équipes ont aussi été avisées cette semaine que les façons de faire actuelles demeurent tant que l'analyse n'est pas complétée.

Projet de loi cannabis :
Le gouvernement du Québec entend déposer son projet de loi sur le cannabis cet automne. La Société est impliquée depuis le début et ses recommandations ont été prises en compte. Il est prévu de présenter le contenu du projet de loi au comité sur la sécurité routière en mars 2018.

CTE – Mandat d'initiative sur l'utilisation d'appareils de téléphonie mobiles au volant :
La Commission des transports et de l'environnement (CTE) a convoqué la Société en audition le 7 novembre prochain concernant l'utilisation des appareils mobiles au volant. Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière représentera la Société et sera accompagné de la directrice de la recherche et du développement en sécurité routière. Le Bureau du coroner, le CAA-Québec, le MTMDET et la Sûreté du Québec seront également entendus.

Plaques personnalisées :
Aucune évolution depuis le suivi effectué au conseil en septembre.

Gestion de l'entreprise :

Tout est sous contrôle, rien de particulier à signaler.

Pratiques en matière de harcèlement :
Dans la foulée des dénonciations de personnalités publiques qui ont fait l'objet d'une couverture médiatique, la présidente et chef de la direction confirme que des pratiques en matière de harcèlement existent à la Société depuis plusieurs années. Les moyens en place encadrent toute situation de harcèlement et font en sorte que les personnes peuvent dénoncer ces actes en toute confidentialité. Une présentation des façons de faire sera faite aux membres du CRHSC en décembre.

7. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2019-2021

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice des affaires juridiques, le directeur de la tarification d'assurance, des placements et de la capitalisation par intérim, l'actuaire de la Direction de la tarification d'assurance, des placements et de la capitalisation ainsi que l'actuaire de la firme Morneau Shepell se joignent aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

7 A Présentation

Le vice-président dépose procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 17.10.25, la présentation sur les contributions d'assurance 2019-2021.

Le vice-président parcourt la présentation avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention.

7 B Résolution nécessaire pour réaliser l'expertise actuarielle

Le vice-président dépose procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 17.10.25, un projet de résolution nécessaire pour autoriser la réalisation de l'expertise actuarielle dans le cadre des contributions d'assurance 2019-2021.

Les comités actif-passif et de vérification et de la performance recommandent l'approbation de la résolution par le conseil.

Le vice-président passe en revue le projet de résolution et recueille les commentaires des membres.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M[me] Johanne Goulet.

Résolution

ATTENDU QU'il y a quatre leviers qui contribuent à l'amélioration du bilan routier : la sensibilisation, la législation, le contrôle et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'il est important d'avoir un juste équilibre durable entre la couverture d'assurance, le bilan routier et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la solidité financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec et de transmettre un message cohérent aux cotisants sur le lien entre le bilan routier et les contributions d'assurance;

ATTENDU QUE la Société réalise une expertise actuarielle en conformité avec les articles 151 et 151.1 de la Loi sur l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'expertise actuarielle qui sert de base aux modifications à apporter à la tarification des contributions d'assurance tiendra compte des orientations suivantes qui viennent remplacer celles contenues dans les résolutions AR-2267, AR-2306, AR-2681, AR-2720, AR-2866 et AR-2877;

Orientations générales

ATTENDU QUE l'expertise actuarielle des contributions d'assurance requiert que la composition des classes de cotisants soit connue à la date de l'expertise actuarielle;

ATTENDU QUE la Direction est d'avis que l'avancement des travaux relatifs à l'actualisation de la couverture d'assurance (compensation pour la perte totale ou partielle de la rente de retraite du Régime de rente du Québec pour les périodes d'incapacité totale des accidentés de la Société à partir de 1990 qui satisfont à certaines conditions) sont suffisamment avancés et que des recommandations à des ajustements législatifs nécessaires sont probables;

ATTENDU QUE la réalisation du projet CASA (Carrefour des services d'affaires) et du plan d'action de la Vice-présidence à l'indemnisation des accidentés (VPIA) suivent leur cours et pour lesquels les bénéfices ne sont pas encore matérialisés;

ATTENDU QUE le lien entre le bilan routier et les contributions d'assurance doit être observable par les cotisants;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'expertise actuarielle sera effectuée selon la composition des classes de cotisants contenues au Règlement sur les contributions d'assurance (A-25, r. 3.2) et que le prochain Règlement sur les contributions d'assurance devra refléter cette même composition jusqu'à la prochaine révision des contributions d'assurance;

QUE l'expertise actuarielle portera sur les contributions d'assurance pour l'année 2019 ou, lorsqu'une contribution fera l'objet d'une limitation à la hausse pour cette année, que l'expertise prévoira les ajustements à cette contribution pour les années subséquentes;

QUE les contributions d'assurance suivantes continueront d'être exclues de l'expertise actuarielle en raison de l'implantation de la facturation unique prévue au cours du prochain cycle de tarification pour le premier de ces éléments et de l'insuffisance des données nécessaires à leur évaluation pour les autres :

- Contributions pour les classes de permis autre que classe 5;
- Contributions liées à un permis obtenu suite à une révocation ou une suspension de permis pour infraction au Code criminel;
- Contributions pour l'immatriculation d'une remorque;
- Contributions pour un certificat de voyage ou autres immatriculations temporaires;

QUE les contributions d'assurance exclues de l'expertise actuarielle soient ajustées pour 2019 afin de refléter la portion de l'augmentation des coûts liée à l'effet de la revalorisation des indemnités et des frais;

QU'un montant évalué au 31 décembre 2016 de 5,4 M$ sera pris en compte dans la détermination du coût projeté du Régime afin de financer l'actualisation de la couverture d'assurance;

QUE les coûts d'investissement ainsi que les bénéfices du projet CASA et du plan d'action de la VPIA ne seront pas tenu en compte dans l'expertise actuarielle;

QUE l'hypothèse d'évolution du bilan routier variera en fonction de l'évolution du parc automobile et du nombre de titulaires de permis;

Financement

ATTENDU QUE les six principes directeurs adoptés par la Société et contenus dans sa politique de capitalisation sont l'autofinancement, la contribution reflétant le risque, l'incitation à la prudence, la stabilité des contributions d'assurance, la non-discrimination à l'égard de l'âge, du sexe ou de la région ainsi que la répartition des coûts d'un accident à parts égales entre les véhicules impliqués;

ATTENDU QUE l'évolution du bilan routier est différente entre les véhicules de promenade, les motocyclettes et les autres catégories de véhicules;

ATTENDU QU'il est souhaitable de limiter les fortes fluctuations de contributions d'assurance tout en s'assurant qu'à moyen terme chaque classe de cotisants est pleinement financée;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la répartition des coûts d'un accident se fera entre les parties impliquées et généralement à parts égales;

QUE les coûts d'indemnisation imputés à des véhicules québécois ainsi que les frais d'administration associés à l'indemnisation seront financés à même la portion variable (en fonction du risque) des contributions d'assurance;

QUE les coûts d'indemnisation imputés à des véhicules non québécois ainsi que les autres frais d'administration seront financés à même la portion fixe (non en fonction du risque) des contributions d'assurance;

QUE chaque composante de la portion fixe des contributions d'assurance sera tarifée de manière indépendante et représentative des cotisants qui génèrent ces coûts, en tenant compte des modes de financement disponibles;

QUE l'expertise actuarielle sera réalisée distinctement pour les 3 principaux environnements de véhicules, soit *Véhicules de promenade*, *Motocyclettes* et *Autres véhicules*, en tenant compte des modes de financement qui leurs sont associés et qui sont décrits ci-après;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Véhicules de promenade* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules et les permis de classe 5;

QUE les contributions d'assurance relatives au permis de classe 5 seront établies de manière à ce que les titulaires non-propriétaires d'un véhicule autofinancent globalement leurs coûts;

QUE les titulaires de permis probatoire ou de permis restreint pour l'exécution du principal travail continueront de payer les mêmes contributions d'assurance que les titulaires de permis de conduire de classe 5, sur une base annuelle;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Motocyclettes* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules et les permis de classe 6 autorisant la conduite d'une motocyclette;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Autres véhicules* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules uniquement;

QUE la limite à la variation à la hausse des contributions d'assurance sera traitée comme suit :

- pour celles relatives à l'environnement *Véhicules de promenade*, en considérant le total des contributions d'assurance exigibles d'un titulaire de permis de conduire de classe 5, sans points d'inaptitude inscrits à son dossier, qui est propriétaire d'un véhicule, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de véhicules de promenade;
- pour celles relatives à l'environnement *Motocyclettes*, en considérant le total des contributions d'assurance exigibles d'un titulaire de permis de conduire de classe 6 autorisant la conduite d'une motocyclette, sans point d'inaptitude inscrit à son dossier, qui est propriétaire d'une motocyclette, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de motocyclettes;
- pour celles relatives à l'environnement *Autres véhicules*, en considérant seulement la contribution d'assurance exigible pour l'immatriculation d'un véhicule, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de véhicules;
- pour la première année, et ce pour toutes les catégories, la hausse ne peut excéder la somme des éléments suivants :
  - 15 %;
  - la hausse du coût unitaire moyen entre 2018 et 2019, arrondi au point de pourcentage le plus près (12 % pour 2019);
- pour les années subséquentes, la hausse ne pourra excéder 15 %.

Capitalisation

ATTENDU QUE le corridor de stabilisation prévu à la politique de capitalisation est de 100 % à 120 %;

ATTENDU QUE le régime est capitalisé à 132 % au 31 décembre 2016 et qu'il est prévu que la capitalisation soit de 130 % au 31 décembre 2018, incluant l'actualisation de la couverture d'assurance;

ATTENDU QUE le conseil d'administration peut effectuer des remises de capitalisation lorsque le régime est capitalisé en excédent du corridor de stabilisation;

ATTENDU QUE l'incertitude quant aux risques économiques projetés évalués sur la base des prévisions de la Caisse de dépôt et placement du Québec pourraient ramener le taux de capitalisation du Fonds d'assurance à l'intérieur du corridor de stabilisation, ce qui invite à la prudence;

ATTENDU QUE l'augmentation de 10 % du nombre de réclamations effectuées par les accidentés de la route principalement dans l'environnement Véhicules de promenade a été observée au cours de la dernière année et qu'il serait prématuré de conclure à un changement structurel;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'une remise annuelle de capitalisation de 90 M$ pour les années 2019, 2020 et 2021 peut être effectuée tout en maintenant la solidité financière à long terme du régime;

QUE la remise annuelle sera répartie de la façon suivante :

- 12,68 $ pour chaque propriétaire d'un véhicule de l'environnement *Véhicules de promenade* et titulaire d'un permis de conduire de classe 5;
- 12,68 $ pour chaque propriétaire d'une motocyclette de l'environnement *Motocyclettes* et titulaire d'un permis de conduire de classe 6 autorisant la conduite d'une motocyclette;
- 12,68 $ pour chaque propriétaire d'un véhicule de l'environnement *Autres véhicules*;

QUE cette remise ne s'appliquera pas à la contribution de financement des apprentis conducteurs qui accèdent à la conduite automobile ou d'une motocyclette pour une première fois.

Résolution AR-2976 du 17.10.25

Les invités quittent la séance.

8. APPEL D'OFFRES – SERVICES DE RAPATRIEMENTS DES RÉSIDENTS DU QUÉBEC QUI SUBISSENT UN ACCIDENT HORS QUÉBEC – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose procès-verbal, sous la cote A-8 du 17.10.25, une note sur les services de rapatriements des résidents du Québec qui subissent un accident hors Québec ainsi que la gestion des frais médicaux engagés hors du Québec.

La vice-présidente parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de la présentation.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M^{me} Claudia Di Iorio et appuyée par M. Conrad Lord.

Résolution

ATTENDU QUE le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident de la route au Québec ou ailleurs dans le monde;

ATTENDU QU'en a cas de blessures ou de décès à l'extérieur du Québec, la Société offre aux Québécois des services d'assistance et de rapatriement;

ATTENDU QUE ces services sont assurés par un prestataire de services privés spécialisé dans ce domaine;

ATTENDU QUE les sommes prévues au contrat avec le fournisseur actuel seront dépensées plus rapidement que prévu, notamment en raison des fluctuations du taux de change, à l'augmentation du nombre de rapatriements et aux coûts d'indemnisations plus élevés en raison de la gravité des blessures;

ATTENDU QUE la Société estime que les sommes prévues au présent contrat avec le fournisseur seront toutes utilisées d'ici la fin de 2017 et qu'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres afin d'éviter une rupture de services;

IL **EST DÉCIDÉ :**

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres pour les services de rapatriement des résidents du Québec qui subissent un accident hors du Québec ainsi que pour la gestion des frais médicaux engagés hors du Québec pour une dépense maximale de 3,9 M$, entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2022.

Résolution AR-2977 du 17.10.25

La vice-présidente quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec ou à Montréal, en visioconférence, le 14 novembre 2017, à 13 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 418
Tenue à Québec et à Montréal, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le 14 novembre 2017, à 13 h
Adopté le 14 décembre 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Conrad Lord, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 octobre 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017 est adopté par les membres sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 17.11.14.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil indique qu'elle n'a rien de particulier à mentionner depuis la séance du conseil du 25 octobre 2017.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 7 novembre 2017)

La présidente du comité actif-passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance, tenue à Québec et, en visioconférence, à Montréal, le 7 novembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 17.11.14. Les documents sur les contributions d'assurance proposées pour 2019-2021 ont été analysés par les membres des comités et seront présentés au point 7 de l'ordre du jour.

5 B Rapport de la séance du comité de vérification et de la performance (séance du 7 novembre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec et, en visioconférence à Montréal, le 7 novembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 17.11.14. Le dossier du régime d'emprunt sera traité au point 8 de la présente

séance. Le président mentionne que le comité recommandera son approbation lorsqu'il aura été présenté aux membres.

5 C Rapport de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 9 novembre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec et, en visioconférence à Montréal, le 9 novembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 17.11.14.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

Première rencontre avec le nouveau ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :
La présidente informe les membres du déroulement de la première rencontre avec le nouveau ministre et son équipe qui s'est tenue le 8 novembre. Ce fut notamment l'occasion pour lui de rencontrer les membres du comité de direction ainsi qu'un groupe d'employés et d'échanger sur les dossiers prioritaires de la Société. La présidente lui a assuré le soutien de la direction et du conseil d'administration de la Société dans l'exercice de ses fonctions.

Couverture médiatique

Commission des transports et de l'environnement (CTE) – Mandat d'initiative sur l'utilisation d'appareils de téléphonie mobiles au volant :
Le 7 novembre dernier, le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la directrice de la recherche et la directrice de la recherche et du développement en sécurité routière ont représenté la Société dans le cadre des travaux de la CTE sur l'utilisation d'appareils de téléphonie mobiles au volant. Bien que les médias ont relevé que la Société recommandera des sanctions plus sévères dans le cadre des modifications au Code de la sécurité routière. Aucun risque additionnel à prendre en considération.

Partenariat SAAQ et Rouge et Or basketball contre le texto au volant :
Le lancement de la campagne « Texte ou conduit. Choisi. » en fin de semaine dernière lors d'un match du Rouge et Or basketball connaît beaucoup de succès. Cette nouvelle initiative s'inscrit dans la volonté de la Société de développer des partenariats de nouveaux partenariats pour mener des actions de sensibilisation en sécurité routière, comme ce fut le cas avec les Saguenéens de Chicoutimi et les Canadiens de Montréal sur l'alcool au volant.

Bilan routier des jeunes :
Malgré ce qui a été véhiculé dans les médias récemment au sujet du bilan routier des jeunes, il ne faut pas tirer des conclusions trop rapidement. L'année n'est pas terminée et cette catégorie de conducteurs est celle dont le bilan s'est le plus amélioré depuis les cinq dernières années.

Journée nationale des victimes de la route :
La Journée nationale des victimes de la route sera soulignée le 15 novembre pour une 10e année au Québec.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Plaques personnalisées :
Le projet de loi omnibus du budget a été déposé le 31 octobre dernier et comprend les changements législatifs nécessaires pour permettre à la Société de mettre en marché les plaques personnalisées.

Gestion de l'entreprise

Rien de particulier à signaler. Tout se déroule comme prévu.

7. LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2019-2021

La directrice des affaires juridiques et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joignent aux membres.

7 A Dépôt de l'expertise actuarielle

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 17.11.14, une note et le rapport d'expertise actuarielle sur les contributions d'assurance 2019.

7 B Règlement et projet de résolution

La directrice des affaires juridiques dépose procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 17.11.14, le projet de règlement sur les contributions d'assurance proposées pour 2019-2021 incluant le projet d'avis de publication.

La directrice confirme aux membres que les chiffres ont été validés par les actuaires et que le projet de règlement a été soumis pour avis au ministère de la Justice. L'autorisation du conseil d'administration est requise afin de prépublier le projet de règlement.

Les membres du CAP-CVP ont procédé à l'analyse du projet de règlement et recommandent son approbation par le conseil d'administration.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par Mme Johanne Goulet :

Résolution

ATTENDU QUE le comité actif-passif et le comité de vérification et de la performance ont procédé à l'analyse du projet de règlement et recommandent son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le projet de règlement sur les contributions d'assurance ainsi que la version en langue anglaise de ce projet de règlement soient approuvés par les membres du conseil et transmis à la *Gazette officielle du Québec* pour prépublication.

Résolution AR-2978 du 17.11.14

7 C Document d'information public

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 17.11.14, le projet de document d'information public *Les contributions d'assurance proposées pour 2019-2021.*

Le vice-président rappelle que le document d'information public sera déposé au Conseil d'experts afin qu'il analyse la proposition de la Société et tienne des consultations publiques. Les informations véhiculées dans ce document sont conformes au projet de règlement. Les membres du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance ont procédé à l'analyse en détails du document. La révision linguistique, la traduction anglaise et le montage graphique seront réalisés dans les prochaines semaines en vue d'une diffusion publique à la mi-décembre. Le vice-président recueille les commentaires des membres et répond à leurs questions.

Les membres du conseil sont en accord avec le contenu proposé.

7 D Dépôt de la stratégie de communication

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 17.11.14, la stratégie de communication envisagée concernant les contributions d'assurance proposée pour 2019-2021.

Il parcourt le document avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention.

8. RÉGIME D'EMPRUNT – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 17.11.14, une note et un projet de résolution sur le régime d'emprunt.

Le vice-président parcourt les documents avec les membres et répond à leurs questions tout au long de la présentation. Au cours des derniers mois, le ministère des Finances (MFQ) a fait part à la Société des orientations gouvernementales en matière d'emprunts qui exigent que les projets d'immobilisations soient financés à long terme et que les termes de financement soient similaires aux durées d'amortissement alors que les opérations courantes et la portion non capitalisable des projets peuvent être financées par marge de crédit. Ces orientations modifient les pratiques actuelles à la Société. Depuis 1998, la Société utilisait les facilités bancaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec plutôt que celles du Fonds de financement du MFQ pour financer ses activités autant à court terme que long terme. L'utilisation de taux de financement court terme offert par la CDPQ représentait des économies annuelles de 2 à 3 M$ pour la Société. Afin de respecter les obligations en matière de financement et de réduire les impacts pour les clients de la Société, le MFQ s'est engagé à ce que les frais de financement additionnels estimés à 10 M$ soient ajoutés au déficit cumulé de la Société et remboursés après la date d'échéance prévue du remboursement du déficit, soit le 31 mars 2027 et à ce que le taux d'intérêt chargé au Fonds d'assurance

par la Société soit le moindre des taux court terme et long terme. Au cours des 5 prochaines années, les besoins financiers sont estimés à 704 M$, dont 360 M$ à court terme. L'accord du conseil d'administration est nécessaire pour constituer le régime d'emprunts.

Le comité de vérification et de la performance est favorable à la constitution du régime d'emprunts selon les termes présentés.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M^me^ Louise Champoux-Paillé.

Résolution

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de l'assurance automobile du Québec, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 703 940 000 $

ATTENDU QUE la résolution numéro AR-2950, adoptée le 26 octobre 2016 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2017, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 229 800 000 $, pour ses emprunts à court terme ou par marge de crédit reliés à ses dépenses d'opérations et jusqu'à concurrence de 170 200 000 $, pour ses emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme reliés à ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE le total des emprunts à court terme, par marge de crédit et à long terme contractés en vertu de ce régime et non encore remboursés ne peut excéder en aucun moment un montant total de 400 000 000 $;

ATTENDU QUE le décret numéro 1118 2016 du 21 décembre 2016 autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A 6.001), la Société de l'assurance automobile du Québec désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 703 940 000 $;

ATTENDU QUE le montant total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime, et non encore remboursés, ne peut en aucun moment excéder 360 000 000 $;
ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettront de financer les besoins opérationnels ainsi que les travaux requis à la réalisation de projets d'investissement;

ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit en cours au 31 décembre de chaque année, contractés pour un projet d'investissement complété à cette date, devront être convertis en financement à long terme au plus tard au cours du trimestre suivant;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Société de l'assurance automobile du Québec désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro AR-2950, adoptée le 26 octobre 2016 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, permettant à la Société de l'assurance automobile du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 703 940 000 $;

QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettent le financement temporaire des besoins opérationnels et des travaux requis à la réalisation de projets d'investissements;
QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit en cours au 31 décembre de chaque année, contractés pour un projet d'investissement qui est complété à cette date, soient convertis en financement à long terme au plus tard au cours du trimestre suivant;

QUE le montant total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime et non encore remboursés ne puisse en aucun moment excéder 360 000 000 $;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

QUE les emprunts contractés par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :
    a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :

i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe b du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A 6.001, r. 3);
ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;

b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.

B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi conformément au décret numéro 1267 2001 du 24 octobre 2001, tel que modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152 2015 du 16 décembre 2015, concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;
c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours.

QUE la présidente et chef de la direction, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ou la directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à conclure en vertu du présent régime tout emprunt auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;

QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

AR-2979 du 17.11.14

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice des affaires juridiques quittent la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 14 décembre 2017, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 20

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 419
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 14 décembre 2017, à 9 h
Adopté le 22 février 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL 2018

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017 est adopté par les membres sans modification.

2 B Projet de plan de travail du conseil pour 2018

Le projet de plan de travail du conseil d'administration est déposé sous la cote A-2 a) du 17.12.14 pour approbation par les membres. Le plan est adopté sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 17.12.14.

3 B Plans de travail des comités pour 2018

Les plans de travail des comités du conseil sont déposés sous la cote A-3 b) du 17.12.14.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente remercie la direction pour la présentation d'hier portant sur le projet de loi sur le Code de la sécurité routière ainsi que sur le projet de loi encadrant l'utilisation du cannabis au Québec.

La présidente mentionne que, depuis la dernière séance du conseil d'administration, les nouveaux présidents du comité des ressources humaines et du service à la clientèle et du comité de gouvernance et d'éthique ont tenu leurs premières réunions. Elle les remercie pour leur bon travail, de même que les autres présidents des comités. Le travail effectué au sein des comités est très important.

La présidente souhaite de joyeuses Fêtes aux membres du conseil et de la direction.

Considérant que la composition actuelle des comités a été déterminée en septembre dernier, la présidente propose qu'elle soit la même pour 2018.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Geoffrion et appuyée par M^me^ Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE des changements à la composition des comités du conseil d'administration de la Société pour 2017 ont été adoptés par le conseil d'administration le 21 septembre dernier;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration soit la même pour 2018 :

Gouvernance et éthique :	Michel R. Saint-Pierre, président Yvan Bordeleau Louise Champoux-Paillé Anne-Marie Croteau
Actif-Passif :	Johanne Goulet, présidente Brigitte Corbeil François Geoffrion Jude Martineau
Vérification et de la performance :	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil Sylvie Thivierge
Ressources humaines et du service à la clientèle :	Conrad Lord, président Yvan Bordeleau Johanne Goulet Michel R. Saint-Pierre
Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron François Geoffrion Sylvie Thivierge
Sécurité routière	Jean-Marie De Koninck, président André Caron Claudia Di Iorio Conrad Lord

Résolution AR-2980 du 17.12.14

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 6 décembre 2017)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité des technologies de l'information, tenue à Montréal, le 6 décembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 17.12.14. Le budget 2018 des projets d'investissement a notamment été discuté. Les membres des comités recommanderont son approbation au point 7 de l'ordre du jour de la séance du conseil.

5 B Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 6 décembre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 6 décembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 17.12.14. Les budgets 2018 du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société ont notamment été discutés. Les membres des comités recommanderont leur approbation au point 7 de l'ordre du jour de la séance du conseil.

5 C Rapport du comité actif-passif (séance du 7 décembre 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 7 décembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 17.12.14.

5 D Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 13 décembre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 13 décembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 17.12.14. Il a notamment été question de la politique de rémunération qui sera revue afin de retirer les éléments liés à la rémunération variable qui a cessé d'être versée depuis 2010. Le comité souhaite néanmoins conserver ce levier et se garde la possibilité de le réintégrer à la politique de rémunération lorsque le contexte sera favorable. Par ailleurs, compte tenu du rapport exhaustif effectué en mars dernier sur la rémunération des dirigeants de la Société, il a été décidé de ne pas procéder, en 2018, à l'évaluation comparative annuelle portant sur la structure salariale des vice-présidents.

5 E Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 13 décembre 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 13 décembre 2017. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 e) du 17.12.14. Les orientations pour la production du rapport annuel de gestion 2017 ont notamment été discutées. Les membres ont demandé que les biographies des membres du conseil contiennent la région administrative de résidence, l'âge ainsi les autres conseils d'administration auxquels le membre participe le cas échéant.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

Couverture médiatique

Code de la sécurité routière :
Le projet de loi a été déposé par le ministre à l'Assemblée nationale le 8 décembre dernier. La Société a participé au briefing technique avec les médias avant la conférence de presse. Nous sommes satisfaits de la couverture, tant sur le plan de la compréhension que sur les messages véhiculés.

Contributions d'assurance pour 2019-2021 :
Le document public sur les contributions d'assurance proposées pour 2019-2021 a été diffusé le 13 décembre, de même que l'expertise actuarielle. Peu de couverture, mais ce n'est pas anormal. Ce qui ressort, c'est le maintien des primes pour la majorité et l'utilisation d'une partie du surplus. Le Conseil d'experts a diffusé son communiqué et a confirmé que les consultations publiques se tiendront le 20 mars, à Montréal et, le 22 mars, à Québec.

Dossier en lien avec le gouvernement

Projets de loi :
Les projets de loi portant sur le Code de la sécurité routière et l'utilisation du cannabis au Québec ont suscité beaucoup de travail de la part des équipes de la Société et les deux projets de loi ont été déposés à l'Assemblée nationale dans les délais prévus.

Changements au ministère du Conseil exécutif :
Le 6 décembre dernier, le Conseil des ministres a nommé M. André Fortier, secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, actuellement secrétaire général associé aux emplois supérieurs. M^{me} Marlen Carter a été nommée pour le remplacer à ce titre. Elle est présentement secrétaire adjointe aux emplois supérieurs. Ces changements entreront en vigueur le 8 janvier 2018. La présidente du conseil d'administration sollicitera une rencontre avec M^{me} Carter au début de l'année 2018.

Gestion de l'entreprise

CASA :
Bon démarrage du projet pour les travaux des livraisons 0 et 1, tant sur le plan de la portée que sur le plan financier, et ce, selon l'échéancier prévu. Les éléments de gouvernance mis en place sont efficaces. Un premier un rapport de surveillance du projet de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a été présenté à la direction et aux comités CTI et CVP. Comme c'est le début du projet, des ajustements sont à faire notamment en matière de reddition de comptes. Des actions sont déjà en cours. Les équipes sont déjà en action pour améliorer les façons de faire. Le prochain rapport est attendu en juin 2018.

Contrôle routier Québec :
Dans le cadre des négociations des conventions collectives, il y a un enjeu entre le syndicat des contrôleurs routiers et le Secrétariat du Conseil du trésor. Les relations entre le syndicat et la Société sont bonnes; toutefois, on suit de près la situation.

Rétrospective 2017 :
Le bilan de la performance pour 2017 sera présenté à la séance du conseil en février 2018. Les premiers indicateurs démontrent que les résultats seront au rendez-vous et que le plan stratégique progresse bien. La dernière année a été colossale et la présidente et chef de la direction remercie les membres du conseil pour leur soutien et d'avoir fait équipe avec la direction. La contribution des membres a été une valeur ajoutée pour l'organisation.

Opération Nez rouge :
La soirée de raccompagnement SAAQ à l'Opération Nez rouge se tiendra le 15 décembre. Il s'agit d'une participation record avec 216 employés par rapport à environ 160-180 ces dernières années. C'est une belle démonstration d'engagement envers la mission de la Société de nos employés.

7. PROJECTIONS FINANCIÈRES 2017, BUDGET 2018 ET CADRE FINANCIER 2018-2022 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 17.12.14, une présentation sur les projections financières 2017, le budget 2018 et le cadre financier sur 5 ans.

Le vice-président parcourt la présentation avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Globalement, les projections financières 2017 affichent des résultats positifs, notamment en raison des placements qui seront supérieurs et d'une diminution des frais d'administration par rapport au budget. En 2018, les frais d'administration consolidés s'élèveront à 469,4 M$, le budget des projets d'investissement sera de 144,1 M$, incluant la poursuite de 33 projets et l'ajout de 17 nouveaux. Le budget 2018 présente des revenus de 270,1 M$ et des charges de 271,1 M$ pour la Société et des produits de 1 585,9 M$ ainsi que des charges de 1 465 M$ pour le Fonds d'assurance automobile du Québec. On estime que le taux de financement sera à 97 % et le taux de capitalisation à 137 %.

Le président du comité de vérification et de la performance indique que les membres du comité ont procédé à l'analyse complète du budget 2018 et que le budget des projets d'investissement a été vu en séance conjointe avec le comité des technologies de l'information. Les membres sont favorables à son adoption.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE le budget de la Société de l'assurance automobile du Québec permet :

- de répondre aux enjeux de la planification stratégique 2016-2020;
- de maintenir les opérations courantes et le service à la clientèle;

- de financer le projet CASA;
- de respecter les attentes du gouvernement;

ATTENDU QUE des risques de 3,9 M$ ont été identifiés;

ATTENDU QUE le suivi des risques et des niveaux de services est réalisé trimestriellement et qu'une reddition de comptes en est faite au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance recommande l'adoption des budgets proposés;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité de vérification et de la performance recommandent le budget 2018 des projets d'investissement;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets proposés pour 2018 :

- Le budget du Fonds d'assurance automobile du Québec, soit :
  - des produits de 1 585,8 M$ et des charges de 1 465 M$, pour un excédent de 120,8 M$;
  - des immobilisations de 3,9 M$;
- le budget de la Société, soit :
  - des produits de 270,1 M$ et des charges de 271,1 M$, pour un déficit de 1 M$;
  - des immobilisations de 114,5 M$;

QUE le budget 2018 des projets d'investissement s'élève à 144,1 M$;

QU'un budget supplémentaire de 10,8 M$ est octroyé pour le projet 80702 Remplacement des balances de 22 postes de contrôle routier.

Résolution AR-2981 du 17.12.14

Les invités quittent la séance.

8. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE I – MOTOS À RISQUE ÉLEVÉ) – RÉSOLUTION

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice des affaires juridiques dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 17.12.14, les documents suivants :

- Note concernant la mise à jour de l'annexe I du Règlement sur les contributions d'assurance relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2018;

- Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance;
- Avis de publication;
- Complément d'information.

La directrice des affaires juridiques passe en revue les documents avec les membres et répond à leurs questions.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Geoffrion et appuyée par M^me^ Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur les contributions d'assurance (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement. Elle identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéros d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-2982 du 17.12.14

La directrice des affaires juridiques quitte la séance.

9. MISE À JOUR DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE LA DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS – RÉSOLUTION

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Le secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 17.12.14, une note sur la mise à jour du code d'éthique, un tableau des modifications proposées au code d'éthique ainsi que le projet de formulaire de déclaration annuelle d'intérêts modifié.

Le secrétaire général parcourt la note avec les membres et mentionne que des modifications au Code d'éthique de de déontologie des administrateurs et vice-présidents sont nécessaires afin de se conformer à une nouvelle norme comptable qui est entrée en vigueur le 1er avril dernier concernant la divulgation par les principaux dirigeants et leur famille immédiate, incluant les enfants à charge du conjoint, des transactions conclues avec la Société à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Les changements proposés au Code d'éthique ont été présentés au comité de gouvernance et d'éthique hier.

Des modifications à la présentation du formulaire de déclaration d'intérêts ont été demandées afin de préciser et de simplifier certains termes et il a été convenu de leur transmettre une nouvelle proposition par courriel. Tous les membres recevront ensuite par la poste le formulaire à compléter d'ici le 31 janvier 2018.

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique sont favorables à ce que les modifications au code d'éthique soient effectuées.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Brigitte Corbeil et appuyée par M. Geoffrion :

Résolution

ATTENDU QUE, le 1er avril 2017, une nouvelle norme comptable est entrée en vigueur sur l'identification et la divulgation des opérations entre apparentés, ce qui demande une révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents (Code d'éthique) de la Société de l'assurance automobile du Québec et du gabarit de déclaration annuelle qui en découle.

ATTENDU QU'à compter du 1er janvier 2018, les transactions des principaux dirigeants et leurs proches parents qui seront conclues avec la Société devront être divulguées dans la déclaration annuelle ou selon les directives prévues au Code d'éthique;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande les modifications proposées au Code d'éthique pour être conforme à la nouvelle exigence;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la mise à jour du Code d'éthique de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2983 du 17.12.14

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quittent la séance.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal, le 22 février 2018, à 9 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 420
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la place Victoria, 31e étage
Le 22 février 2018, à 9 h
Adopté le 21 mars 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, secrétaire général

INVITÉ :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

L'adjointe au secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification. Prendre note que la durée du point 6 passera de 60 à 90 minutes.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 décembre 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est adopté par les membres sans modification.

2 B Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 18.02.22.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration revient sur la visite du Centre de service de la Société à Henri-Bourassa hier. Elle remercie au nom du conseil l'équipe pour leur accueil. Ce fut une rencontre très instructive pour les membres. En plus de voir le travail effectué sur le terrain par la Société, ils ont eu l'occasion de voir l'engagement des employés.

La présidente remercie tous les administrateurs pour leur collaboration dans l'exercice d'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités. Tous ont rempli le sondage dont les résultats seront présentés au comité de gouvernance et d'éthique en mars prochain. La présidente souhaite également rencontrer individuellement tous les membres au cours de l'année.

La présidente informe les membres de sa rencontre avec la nouvelle secrétaire générale aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif la semaine dernière. Il a notamment été question des nominations à prévoir au sein du conseil de la Société.

Elle conclut en mentionnant que le rapport de la gestion intégrée des risques a été présenté au comité de vérification et de la performance hier et il sera discuté au point 7 de la présente séance. Le suivi de la gestion des risques est une responsabilité du conseil, il est donc important d'en prendre connaissance. Elle remercie la direction et les employés pour le travail effectué en cette matière qui facilite le suivi par le conseil.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (séance du 20 février 2018)

La présidente informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 20 février 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 18.02.22.

5 B Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 21 février 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 21 février 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 18.02.22.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

6 A Suivi de la performance 2017

La présidente et chef de la direction dépose sous la cote A-6 a) du 18.02.22 le tableau de bord du suivi de la performance au 31 décembre 2017 et en fait la présentation aux membres.

La présidente et chef de la direction passe en revue les cinq blocs du tableau de bord : bilan routier, clients, ressources humaines, partenaires, financiers. Elle mentionne que 2017 a été une année colossale, très exigeante pour les équipes et les résultats sont au rendez-vous. Globalement, les résultats sont excellents. Pour cette deuxième année du plan stratégique, la Société est donc en très bonne position pour atteindre ses objectifs 2020.

6 B Priorités 2018

La présidente et chef de la direction dépose, sous la cote A-6 b) du 18.02.22, le tableau de priorités de la Société pour 2018 qui respectent ce qui est prévu au plan stratégique 2016-2020 et en fait la présentation aux membres.

Elle parcourt le tableau avec les membres et mentionne que l'année 2018 sera une année de réalisation et de concrétisation de plusieurs dossiers, dont la mise en œuvre de CASA et des modifications du Code de la sécurité routière. Ce sera une année qui demandera aux équipes d'être extrêmement « focus » et disciplinées sur l'exécution des projets. Le comité de direction veillera à ce qu'il n'y ait pas de nouveaux projets afin de garder le cap sur la livraison des dossiers prioritaires en cours. Les membres du conseil indiquent à la direction qu'elle pourra compter sur leur collaboration également. Enfin, la présidente mentionne que le 1er mars prochain sera le 40e anniversaire du régime d'assurance automobile du Québec et fait part aux membres de quelques actions de communication qui seront prévues à cette occasion, plus particulièrement à l'interne.

6 C Autres éléments de suivi

Couverture médiatique

Projet de loi CSR :
Les mois de janvier et février ont été occupés sur le plan médiatique, notamment en lien avec le projet de loi sur le Code de la sécurité routière et les consultations particulières.

Accident d'auto impliquant une personne âgée causant la mort d'un enfant :
La couverture médiatique de l'accident a demandé à la Société de faire de la sensibilisation à l'égard des personnes âgées.

Limite 0,05 % :
Dans le contexte où le gouvernement fédéral souhaitait revoir le taux d'alcool légal au Code criminel, en le faisant passé de 80 mg % à 50 mg %, la position du Québec est que des sanctions administratives pour une alcoolémie qui se situe entre 50 mg % et 80 mg % est une meilleure solution. La Société a collaboré avec le ministère de la Justice du Québec dans ce dossier ainsi qu'à l'écriture de la lettre-réponse destinée à la ministre fédérale de la Justice sur cette question. Récemment, le fédéral faisait savoir qu'il n'irait pas de l'avant avec ce changement.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 2017

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 18.02.22, le rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2017 qui inclut le rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP).

Le vice-président parcourt le rapport avec les membres. Il indique que ce rapport a été présenté au comité de vérification et de la performance, de même que le rapport de l'audit interne effectué par la DVIEP qui confirme notamment que le processus de gestion des risques est rigoureux, transparent, efficient et cohérent. Le vice-président passe en revue les principaux faits saillants du bilan de la gestion intégrée des risques pour 2017. Sur les 185 risques identifiés dans les six familles de risque, 7 représentent un risque élevé, 24 un risque moyen et 154 un risque faible. Il précise que cette première année de récurrence dans la systématisation de la gestion intégrée des risques a permis de fermer 44 risques demeurés faibles. Il conclut en mentionnant que le balisage effectué auprès d'organisations comparables ainsi que le plan de travail pour l'année 2018 sont également joints au rapport annuel. Le vice-président répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

Les membres sont satisfaits du travail effectué, il s'agit d'un très bon rapport. Ils félicitent les équipes.

Le vice-président quitte la séance.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 21 mars 2018, à 9 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 40

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 421
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 21 mars 2018, à 8 h
Adopté le 26 avril 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, relève de l'adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

Mme Brigitte Corbeil, membre

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice de l'évaluation du passif actuariel par intérim
Mme Francine Lépinay, directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés
Mme Nathalie Noël, directrice générale de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

L'adjointe au secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 février 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 est adopté par les membres sans modification.

2 B Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 18.03.21.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration indique aux membres qu'il ne faut pas hésiter à lui suggérer des candidats potentiels pour siéger au conseil d'administration de la Société, plus particulièrement des personnes issues des communautés culturelles.

La présidente félicite les équipes et la direction pour le bon déroulement de la production des états financiers 2017 qui seront présentés au point 11 de l'ordre du jour.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 14 mars 2018)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 14 mars 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 18.03.21. Les points 8, 15, 16, 17 et 18, à l'ordre du jour de la présente séance, ont notamment été discutés et le comité est favorable à l'adoption des résolutions présentées par le conseil.

5 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 14 mars 2018)

La présidente informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 14 mars 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 18.03.21. Le point 10 de l'ordre du jour de la présente séance a notamment été discuté au comité.

5 C Rapport du comité actif-passif (séance du 15 mars 2018)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 15 mars 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 18.03.21.

5 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 15 mars 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 15 mars 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 18.03.21. Les modifications proposées au règlement sur la gouvernance au point 7 de l'ordre du jour de la présente séance ont été analysées par le comité qui est favorable à l'approbation par le conseil.

5 E Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 20 mars 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 20 mars 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 e) du 18.03.21. Les états financiers 2017, qui seront présentés au point 11 de l'ordre du jour de la présente séance, ont été analysés par le comité qui est favorable à l'approbation par le conseil.

5 F Rapport du comité sur la sécurité routière (séance du 20 mars 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 20 mars 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 f) du 18.03.21.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

Couverture médiatique

Rapport du Bureau du coroner sur les deux décès survenus lors d'une tempête en 2017, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud :
Le rapport du coroner Luc Malouin conclut que les deux hommes sont morts d'une intoxication au monoxyde de carbone et qu'il s'agit d'un décès accidentel.

Contrôleurs routiers :
Dans leurs négociations avec le gouvernement, les contrôleurs continuent de faire part de leur mécontentement. La SAAQ continue de suivre l'évolution de la situation.

Dossier en lien avec le gouvernement

Code de la sécurité routière :
La Commission des transports et de l'environnement a terminé hier soir ses travaux. La prochaine étape sera l'adoption à l'Assemblée nationale.

Budget provincial :
La présentation du budget provincial se fera le 27 mars prochain. Aucune annonce spécifique concernant la SAAQ. On surveillera également la stratégie de gestion des dépenses du gouvernement qui sera diffusée au même moment par le Secrétariat du Conseil du trésor qui pourrait faire référence au projet de modernisation des produits et services comme un des projets en cours pour l'optimisation du service à la clientèle.

Gestion de l'entreprise

Rencontre annuelle des gestionnaires :
Demain, le 22 mars, le comité de direction rencontrera tous les gestionnaires de la SAAQ. Ce sera l'occasion de leur présenter les résultats 2017, les priorités 2018, de même que les résultats de la réflexion en matière d'expérience client pour faire évoluer notre culture d'entreprise.

Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur le développement durable :
Le VGQ déposera ce printemps un rapport d'audit concernant la conformité de la Société en 2017 à la Loi sur le développement durable.

Rapport de la Commission de la fonction publique (CFP) :
La CFP diffusera prochainement un rapport qui traitera notamment sur l'application des règles de dotation des postes par la SAAQ.

7. MODIFICATION – RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

L'adjointe au secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 18.03.21, une note sur les modifications proposées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*, le tableau des modifications, le Règlement actuel et un projet de résolution.

La présidente du conseil d'administration mentionne que les modifications proposées ont été commentées par le comité de gouvernance et d'éthique. Les membres recommandent les changements au règlement.

Sur proposition formulée, l'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Geoffrion et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (section IV, article 5) prévoit que le directeur des affaires juridiques agit comme secrétaire en cas d'absence et d'incapacité d'agir de celui-ci, ou à sa demande;

ATTENDU QU'il est proposé que le règlement sur la gouvernance soit modifié afin que le président du conseil d'administration puisse désigner la personne qui remplacera le secrétaire général s'il doit s'absenter;

ATTENDU QU'il y a lieu également d'effectuer des modifications de concordance au règlement;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande les modifications proposées;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2984 du 18.03.21

8. ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 18.03.21, un projet de modification de la politique et un projet de résolution du conseil visant à approuver les modifications de la politique.

La présidente et chef de la direction rappelle que les modifications proposées à la politique avaient été discutées en décembre dernier par le comité des ressources humaines et du service à la clientèle. La présentation d'aujourd'hui vise à adopter les changements.

Le comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommande les modifications proposées. Les membres discutent de la proposition d'actualisation de la politique.

Sur proposition formulée, l'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Conrad Lord et appuyée par M. Yvan Bordeleau :

Résolution

ATTENDU QUE la politique de rémunération des vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec a été adoptée en 2007 et que celle-ci n'a pas évolué depuis son adoption;

ATTENDU QUE cette politique de rémunération comprend une rémunération fixe et variable et que la rémunération variable a cessé d'être appliquée à partir du 26 avril 2010, date où des décrets ou lois venaient la suspendre;

ATTENDU QUE la rémunération variable est un levier important mais que dans le contexte actuel, il est préférable de la retirer de la politique puisque non applicable;

ATTENDU QUE lors de la révision annuelle de la politique de rémunération, les membres se réservent le droit d'y inclure de nouveau le volet portant sur la rémunération variable;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que la structure salariale doit être comparée aux tendances du marché annuellement malgré le fait que nous appliquons et respectons les orientations gouvernementales en matière de rémunération;

ATTENDU QUE la politique de rémunération doit être actualisée en fonction de l'évolution règlementaire et des réalités gouvernementales;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération des vice-présidents soit actualisée en :

- Retirant les éléments ayant trait à la rémunération variable, bien que ce levier pourra être de nouveau utilisé et ajouté à la politique si les conditions le permettent;
- Donnant une marge de manœuvre aux membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle quant à la fréquence de comparaison de la structure salariale aux tendances du marché;
- Actualisant certains éléments pour tenir compte du cadre réglementaire qui a évolué.

QUE la politique de rémunération ci-annexée soit approuvée par conseil d'administration de la Société.

Résolution AR-2985 du 18.03.21

9. EXPÉRIENCE CLIENT – ORIENTATIONS D'AFFAIRES

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés et la directrice générale de la performance se joignent aux membres.

Elles déposent au procès-verbal, sous la cote A-9 du 18.03.21, une présentation sur la démarche entreprise par le comité de direction pour proposer les orientations d'affaires de la Société à l'égard de l'expérience client.

La présidente et chef de la direction rappelle d'abord le contexte qui a amené le comité de direction à réfléchir sur l'expérience client. Elle souhaite partager et échanger avec les membres sur le positionnement proposé à l'égard de l'expérience client. Ces orientations ont été présentées au comité des ressources humaines et du service à la clientèle le 14 mars dernier et elles seront aussi communiquées à l'ensemble des gestionnaires de la Société demain.

La vice-présidente parcourt la présentation avec les membres. Les invités et la présidente et chef de la direction répondent aux questions des membres tout au long de la présentation. La vice-présidente explique la démarche réalisée qui comprend notamment les caractéristiques qui définissent actuellement la Société auprès de ses clients afin d'identifier les grands principes qui lui permettront de passer d'un mode transactionnel à un mode relationnel et ainsi définir l'expérience client que la Société souhaite offrir à ses clients à l'avenir. Une seule SAAQ et un seul client est l'une des orientations en expérience client.

Elle présente ensuite aux membres l'engagement envers le client proposé et la signature qui serait utilisée. Une discussion s'ensuit. Les invités recueillent les commentaires des membres.

Les membres sont d'accord avec les orientations présentées.

Les invités quittent la séance.

10. SUIVI DU PROJET CASA

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres.

Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 18.03.21, une présentation sur le suivi du projet CASA.

Le vice-président et chargé de projet CASA parcourt la présentation avec les membres et répond à leurs questions tout au long de la présentation. Une présentation similaire a également été faite aux membres du comité des technologies de l'information le 14 mars dernier. La réalisation du projet se déroule bien. On respecte les échéances, la portée et les coûts du projet. Les recommandations en assurance-qualité à la fois de EY et de SAP sont prises en charge par l'organisation, les mécanismes de gestion du changement sont en place pour la livraison 1, l'actualisation des bénéfices se poursuit et la gestion du contrat entre l'Alliance et la SAAQ se déroule comme prévu.

Les membres sont satisfaits de l'état d'avancement présenté, le projet est sur la bonne voie.

Le vice-président aux technologies de l'information quitte la séance.

11. ÉTATS FINANCIERS 2017 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel et la directrice de l'évaluation du passif actuariel par intérim se joignent aux membres.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 18.03.21, les documents suivants :

- Présentation sur les états financiers 2017 du Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 du FAAQ;
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la SAAQ.

Les invités parcourent la présentation avec les membres et passent en revue les faits saillants des États financiers de la SAAQ et du FAAQ pour lesquels les auditeurs indépendants ont émis des opinions favorables. Le FAAQ a enregistré un surplus de 566 M$, le niveau de capitalisation a atteint 138 % et le taux de financement est de 98 %. Pour la SAAQ on note la réalisation d'un excédent pour une 5e année consécutive en permis et immatriculation, soit de 13,8 M$, qui a permis de réduire le déficit cumulé à 169,9 M$. Depuis 2013, c'est 48,3 M$ qui ont été remboursés au gouvernement, et ce, sans augmentation de tarifs pour les clients. Pour le contrôle routier, les dépenses ont été de 71,3 M$, soit inférieures au montant maximal de 73 M$ prévu à l'entente avec le ministère des Finances. Enfin, les frais

d'administration consolidés s'élèvent à 425,8 M$, soit 22,5 M$ de moins que le budget prévu. Les invités répondent aux questions des membres tout au long de la présentation.

Les membres du comité de vérification et de la performance ont procédé à l'analyse des états financiers du FAAQ et de la SAAQ lors de la séance du 20 mars 2018 et recommandent au conseil d'administration de les approuver tels que présentés.

Les membres félicitent les équipes pour les travaux réalisés.

Sur proposition formulée, l'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M^me^ Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société;

ATTENDU QUE l'opinion des auditeurs sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec est favorable;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance recommande au conseil l'approbation des états financiers 2017;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Résolution AR-2986 du 18.03.21

La directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel et la directrice de l'évaluation du passif actuariel par intérim quittent la séance.

12. APPEL D'OFFRES – SERVICES SPÉCIALISÉS – SONDAGES CLIENTS – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 18.03.21, une note sur l'acquisition de services spécialisés en sondage et groupe de discussion.

Il parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Il mentionne notamment que l'ensemble des besoins de l'organisation pour sonder la clientèle a été pris en compte pour cet appel d'offres public.

Sur proposition formulée, l'adoption de la résolution suivante est proposée par M^me^ Louise Champoux-Paillé et appuyée par M^me^ Anne-Marie Croteau :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec doit sonder la population pour mesurer notamment l'atteinte de certains objectifs de son plan stratégique;

ATTENDU QUE les actions de la Société découlant de la satisfaction de la clientèle visent à maintenir un haut niveau de qualité des services à la population à un moindre coût;

ATTENDU QUE les effectifs internes ne peuvent, à eux seuls, réaliser les travaux requis;

ATTENDU QUE les montants qui seront octroyés sont prévus au budget, conformément aux mécanismes en vigueur à la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder, par appel d'offres public, à l'acquisition de services spécialisés en collecte de données et en analyses statistiques pour une dépense maximale de 1,54 M$, pour les années 2018 à 2021.

Résolution AR-2987 du 18.03.21

Le vice-président quitte la séance.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 26 avril 2018, à 9 h.

15. ACTUALISATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL – VICE-PRÉSIDENTS HORS FONCTION PUBLIQUE – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 18.03.21, un projet de résolution sur l'actualisation des conditions de travail des vice-présidents hors fonction publique.

Ce point est discuté à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec désire demeurer attractive dans le recrutement de vice-présidents, tant hors fonction publique que dans la fonction publique;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Société de bonifier les conditions de travail des vice-présidents hors fonction publique, pour pallier le fait que ceux-ci n'ont aucune sécurité d'emploi, contrairement à ceux provenant de la fonction publique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter, au contrat actuel des vice-présidents hors fonction publique, une clause de transition de carrière de 6 mois afin de faciliter leur intégration éventuelle sur le marché du travail advenant la résiliation ou le retrait substantiel ou total par la Société des fonctions ou responsabilités associées à leur poste ou à leur personne;

ATTENDU QUE durant cette période de transition de carrière, le vice-président se présentera sur les lieux de travail afin, notamment, d'y conduire des démarches liées à sa transition de carrière et réalisera également les mandats convenus avec la présidente et chef de la direction de la Société ou avec toute autre personne que cette dernière aura désignée, étant entendu que ces mandats pourront être effectués au bénéfice de la Société ou celui de tout autre ministère, organisme ou institution d'enseignement, et ne donneront par ailleurs lieu à aucune rémunération ou avantage additionnel;

ATTENDU QU'un projet de transformation organisationnelle est en cours à la Société et qu'il y a lieu de s'assurer d'une stabilité du chargé de projet durant les phases d'implantation de ce projet stratégique, soit de 2018 à 2021, et que dans ce contexte, une période additionnelle de transition de carrière décroissante de 10 à 7 mois pour les années 2018 à 2021 sera ajoutée au contrat du vice-président aux technologies de l'information qui assume des responsabilités additionnelles à titre de chargé de projet CASA;

ATTENDU QUE les clauses de transition de carrière ne seront pas applicables en cas de destitution;

ATTENDU QUE la clause portant sur les politiques, directives, normes et procédures numéro 6.1, devenue la clause 7.1 a été reformulée sans en modifier le fondement afin d'en faciliter la compréhension;

ATTENDU QUE le paragraphe 20° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des vice-présidents nommés par la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le contrat de travail du vice-président aux technologies de l'information, M. Karl Malenfant, soit modifié de la façon suivante :

- Ajout d'une clause de transition de carrière de 6 mois dans le cas de résiliation du contrat ou de retrait substantiel ou total par la Société des fonctions ou responsabilités associées à son poste ou à sa personne;
- Ajout d'une clause additionnelle de transition de carrière décroissante de 7 à 10 mois pour les années critiques du projet de transformation organisationnelle CASA pour lequel il assume des responsabilités additionnelles de chargé de projet, soit de 2018 à 2021 inclusivement;
- Modification du libellé de la clause 7.1 portant sur les politiques, directives, normes et procédures.

QUE le contrat de travail du vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, M. Dave Leclerc, soit modifié de la façon suivante :

- Ajout d'une clause de transition de carrière de 6 mois dans le cas de résiliation du contrat ou de retrait substantiel ou total par la Société des fonctions ou responsabilités associées à son poste ou à sa personne.
- Modification du libellé de la clause 7.1 portant sur les politiques, directives, normes et procédures.

QUE les futurs contrats de vice-présidents ne provenant pas de la fonction publique contiennent la clause de transition de carrière de 6 mois, et que la clause 7.1 portant sur les politiques, directives, normes et procédures soit ajustée.

QUE le conseil d'administration autorise la présidente et chef de la direction à signer les nouveaux contrats de travail de MM. Karl Malenfant et Dave Leclerc.

Résolution AR-2988 du 18.03.21

16. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-16 du 18.03.21, un projet de résolution sur la rémunération des vice-présidents.

Ce point est discuté à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents adoptée par le conseil, la détermination de la rémunération de base;

ATTENDU QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération sera ajustée selon le même pourcentage d'augmentation que celles des échelles salariales des titulaires d'un emploi supérieur pour l'année en cours, soit 2 %;

ATTENDU QU'UNE analyse portant sur la rémunération des dirigeants de la Société a été présentée aux membres du CRHSC en mars 2017 et que, compte tenu des résultats, il n'est pas requis de procéder à l'évaluation comparative annuelle portant sur la structure salariale des vice-présidents pour le présent exercice;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération soit modifiée en remplaçant l'annexe A, sur la structure salariale, par la suivante :

Structure 2018

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	161 600 $	202 000 $	242 400 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier	151 900 $	189 900 $	227 900 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	137 600 $	172 000 $	206 400 $

QUE, conformément à leur évaluation de rendement et leur performance pour l'année 2017, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2018-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	217 931 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	217 931 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	214 004 $

Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	205 983 $
Christiane Beauchemin	Vice-présidente à l'indemnisation des accidentés	203 997 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	186 293 $

QUE la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2018.

Résolution AR-2989 du 18.03.21

17. PLAN DE RELÈVE DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-17 du 18.03.21, une note sur le plan de relève des vice-présidents.

Ce point est discuté à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

La résolution suivante est proposée par M. Conrad Lord et appuyée par M. Jude Martineau :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile a amorcé un plan de transformation organisationnel, et que celui-ci amènera des changements importants pour la ligne d'affaires à l'accès sécuritaire au réseau routier dans les prochaines années;

ATTENDU QUE pour assurer le succès de cette implantation dans cette ligne d'affaires, tout en maintenant les opérations quotidiennes, et maintenir un haut niveau de qualité de services à la clientèle, des mesures temporaires et transitoires sont nécessaires;

ATTENDU QUE la Société doit prévoir le départ à la retraite de la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier qui pourrait survenir dans les prochaines années;

ATTENDU QUE la Société doit s'assurer de prévoir la relève et le transfert d'expertise;

ATTENDU QU'UN poste de vice-président a été aboli en 2015.

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'UN poste de vice-président soit créé, en utilisant le poste aboli de 2015;

QUE le poste de vice-président, occupé par M^me^ Célyne Girard, sera aboli lorsqu'elle partira pour la retraite.

Résolution AR-2990 du 18.03.21

18. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Le président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose, sous la cote A-18 du 18.03.21, un projet de résolution pour l'approbation de l'évaluation de la présidente et chef de la direction qui a été discuté à la séance du comité le 14 mars dernier.

Ce point est discuté à huis clos.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2016-2020 en est à sa deuxième année de réalisation et les résultats démontrent que sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la Société poursuit sa progression vers la performance;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction est rémunérée selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein et que celle-ci est classée DMO9 et elle est au maximum de l'échelle salariale de cette classe;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction pourra bénéficier de l'augmentation de l'échelle salariale de 2 % qui sera octroyée par le gouvernement le 1er avril 2018 en vertu des règles qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation favorable du comité des ressources humaines et du service à la clientèle.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A+ » pour son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, et que sa rémunération soit fixée à 222 246 $ au 1er avril 2018;

QUE soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2017 ».

Résolution AR-2991 du 18.03.21

19. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

21. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 15

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 422
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 26 avril 2018, à 9 h
Adopté le 20 juin 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. Conrad Lord, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

EST ABSENTE :

Mme Claudia Di Iorio, membre

INVITÉ :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 mars 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2018 est adopté par les membres avec une modification au point 6.

2 B Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 18.04.26.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration remercie toute l'équipe qui a travaillé à la préparation de l'étude des crédits budgétaires 2018-2019. Ce fût une bonne occasion pour la présidente et chef de la direction de présenter le projet CASA et de répondre aux questions des parlementaires.

Enfin, elle mentionne qu'elle prendra des vacances en mai, mais qu'elle sera disponible pour répondre aux demandes des membres par téléphone ou par courriel.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 12 avril 2018)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 12 avril 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 18.04.26. Les membres ont procédé à la lecture du projet de rapport annuel de gestion et recommandent son approbation par le conseil.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

Couverture médiatique

CASA :
La présidente revient sur la diffusion d'un article du *Journal de Québec* sur le projet CASA. Nous nous attendions à ce que le projet suscite de l'intérêt des médias. La Société a eu une seule demande d'entrevue radio sur le sujet et ce fut l'occasion de rectifier les faits. Elle remercie les membres du conseil pour leur appui. À la fois les équipes, notamment celles associées au projet tant internes et externes, les syndicats, les principaux acteurs gouvernementaux appuient le dossier. Cet article n'a pas eu d'impact sur les relations avec nos partenaires et la crédibilité de la SAAQ. À l'interne, nous avons pu sentir une plus grande mobilisation des équipes et une solidarité en lien avec le projet. Le suivi a aussi été fait avec le cabinet du ministre. L'opposition officielle a fait la demande de nous convoquer la SAAQ en commission parlementaire, mais à ce jour, nous n'avons pas reçu de convocation.

Dossier en lien avec le gouvernement

Étude des crédits budgétaires 2018-2019 :
La Commission des transports et de l'environnement convoquait le ministère et les organismes du portefeuille transports pour un bloc de 9 heures. Il a été convenu que la Société participerait seulement au premier bloc de deux heures le 24 avril. Le dossier CASA a été abordé par la partie gouvernementale, mais les deux oppositions n'ont pas posé de questions. Ce fut l'occasion d'expliquer aux parlementaires que nous faisons ce projet pour répondre aux attentes de nos clients, et ce, sans coûts supplémentaires pour eux. À terme, ils bénéficieront de plus de 50 nouveaux services en ligne. Par ailleurs, CASA a début par une réflexion rigoureuse à chacune des étapes franchise depuis 2010 et ce n'est pas un projet de consultants (54 % ressources externes et 46 % ressources internes). Ces derniers sont jumelés à nos équipes pour les aider à connaître et s'approprier les nouveaux outils technologiques et un transfert d'expertise est effectué. Tous les mécanismes de gouvernance sont en place pour assurer le succès de ce projet et gérer les risques. À ce jour, 11 lots ont été réalisés sur 49 et on respecte les coûts et les échéances. Après 10 ans, CASA permettra de rembourser en totalité au gouvernement la dette de la Société en permis et immatriculation.

Omnibus sur le budget 2016-2017 :
Récemment, nous avons été informés, qu'étant donné le grand nombre de modifications législatives incluses à l'omnibus du budget 2016-2017, certaines mesures, dont celles en lien avec CASA, seraient retirées afin de réduire le projet de loi et permettre son adoption d'ici la fin de la session parlementaire.

Pour la Société, cela représente un risque, puisque les 35 mesures en lien avec CASA auraient des impacts financiers ainsi que sur la satisfaction de la clientèle si l'échéancier était reporté. Le sous-ministre des Finances, le secrétaire du Conseil du trésor et le dirigeant principal de l'information ont été informés des conséquences possibles de ce retrait. En plus de retarder le remboursement de la dette de la Société de 169 M$, un retard dans l'adoption de ces mesures entrainerait des coûts supplémentaires de 100 M$ et une diminution des bénéfices de 65 M$ chaque année. De plus, selon l'entente avec l'Alliance pour le projet CASA, 100 % des coûts liés au retard devront être assumés par la Société. Dès que la Société obtiendra la décision finale du ministère des Finances, et si le retrait des mesures CASA est toujours prévu,

une lettre sera transmise au secrétaire général du gouvernement pour également lui faire part des impacts, et de lui demander de nous aider à identifier un autre véhicule législatif pour éviter de retarder le projet. Les membres du conseil remercient la présidente et chef de la direction pour cet état de situation et confirment leurs appuis dans ses démarches. De plus, les mesures législatives permettant d'offrir à ses clients des plaques personnalisées seraient aussi retirées du projet de loi.

Bilan routier 2017 :
L'annonce des résultats du bilan routier 2017 est prévue en mai prochain.

Gestion de l'entreprise

Première semaine de la reconnaissance :
C'est cette semaine que la Société tiendra sa première semaine officielle de la reconnaissance. En cette année du 40e anniversaire du régime de l'assurance automobile du Québec, il s'agit d'une bonne occasion de souligner le travail des équipes et de témoigner à tous les employés l'importance que la SAAQ accorde à la reconnaissance dans sa culture d'entreprise. En plus d'une vidéo du comité de direction, plusieurs gestionnaires ont organisé des activités de reconnaissance et cela a donné lieu à des résultats positifs. L'activité se tiendra à chaque année en avril.

7. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général ainsi que le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance déposent au procès-verbal, sous la cote A-7 du 18.04.26, une note et le Rapport annuel de gestion 2017 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance rappelle que le projet de rapport annuel de gestion a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique le 12 avril dernier et que leurs commentaires ont été intégrés. De plus, le projet de rapport comprend les états financiers approuvés par le conseil d'administration en mars dernier. Il recueille ensuite les commentaires des membres qui seront intégrés au montage final du document qui sera transmis au ministre d'ici le 30 avril.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que les membres du comité sont favorables à l'approbation du Rapport annuel de gestion 2017 tel que présenté.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Brigitte Corbeil et appuyée par Mme Anne-Marie Croteau :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2017 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'Agence de contrôle routier du Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2017 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2992 du 18.04.26

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 9 mai 2018, à 9 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 45

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 423
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 9 mai 2018, à 9 h
Adopté le 20 juin 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre

Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

SONT ABSENTS :

Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier

Conseil d'experts :

M. Michel Sanschagrin, président
M. Lionel Bernier, membre
MmeLouise Dagnault, membre

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

L'adjointe au secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté avec l'inversion des points 5 et 6.

2. SUIVI DU PLAN DE TRAVAIL

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 18.05.09.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil félicite d'abord M. Conrad Lord pour sa nomination, le 11 avril dernier, à titre de coroner à temps partiel au Bureau du coroner du Québec.

Elle remercie les membres pour le travail effectué depuis le début de l'année. Le dossier des contributions d'assurance 2019-2021 à l'ordre du jour aujourd'hui a demandé beaucoup de travail aux équipes de la Société et aux membres depuis un an.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

Couverture médiatique

Bilan routier 2017 :
Le dévoilement du bilan routier 2017 a obtenu une excellente couverture médiatique. Les jeunes, la distraction et la légalisation du cannabis ont particulièrement attiré l'attention. Les entrevues ont permis de renforcer nos messages tout en rappelant les modifications apportées au Code de la sécurité routière.

Code de la sécurité routière :
L'adoption des modifications au Code de la sécurité a suscité notamment une augmentation de 565 % du nombre d'interactions sur les médias sociaux avec la clientèle. L'intérêt démontré est une bonne nouvelle puisque cela permet de garder la sécurité routière à l'avant-plan au sein de la population.

Vérificateur général du Québec :
Le Vérificateur général du Québec déposera aujourd'hui à l'Assemblée nationale son rapport qui porte notamment sur l'application de la Loi sur le développement durable, dont la Société a fait l'objet. Les constats et recommandations avaient été préalablement été discutées au comité de gouvernance et d'éthique et à la dernière rencontre du conseil.

Dossier en lien avec le gouvernement

Omnibus du budget :
Les discussions se poursuivent entre la Société et le ministère des Finances et, si nécessaire, avec le Secrétaire général du gouvernement.

Commission parlementaire – CASA :
La commission des finances publiques s'est réunie la semaine dernière pour discuter de la possibilité de convoquer la Société afin qu'elle puisse répondre aux questions sur le projet CASA. À la suite de leurs échanges, les membres de la commission n'ont pas convoqué la Société.

Gestion de l'entreprise

Performance 2018 :
Les premiers indicateurs de l'année seront présentés à la séance du conseil en juin.

RAG 2017 :
Le rapport annuel de gestion de la Société sera déposé à l'Assemblée nationale par le ministre cette semaine.

Nouvelle signature corporative :
La nouvelle signature corporative « Avec vous, au cœur de votre sécurité » sera dévoilée aux employés le 6 juin dans le cadre des activités du 40e anniversaire du Régime d'assurance automobile du Québec. À cette occasion, une fresque installée dans le corridor menant à la tour Nord sera inaugurée. Les travaux d'aménagement effectués sont modestes et réalisés dans le cadre du plan d'entretien du siège social.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et comité de vérification et de la performance (3 mai 2018)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité actif-passif tenue à Québec, le 3 mai 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 du 18.05.09. Les membres ont procédé à la lecture du rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance 2019-2021 qui fera l'objet d'une présentation au point 7 de la présente séance.

7. RAPPORT DU CONSEIL D'EXPERTS SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2019-2021

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 18.05.09, la note de la direction sur le dépôt du rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance 2019-2021.

Il parcourt la note avec les membres, explique les prochaines étapes suivant le dépôt public du rapport du Conseil d'experts et répond aux questions des membres tout au long de son intervention. Le projet de communiqué de presse de la Société, joint en annexe de la note, sera diffusé lors du dépôt public du rapport prévu demain.

Les membres du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance 2019-2021 se joignent ensuite aux membres.

Le président du Conseil d'experts dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 18.05.09, une présentation, le projet de communiqué de presse et le rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance 2019-2021.

Le président du Conseil d'experts parcourt la présentation avec les membres. Il rappelle le mandat et présente les différents travaux effectués, dont la tenue d'une consultation publique en mars dernier. Après analyse, le Conseil d'experts estime que la proposition d'assurance de la Société respecte les différentes lois et les principes qui gouvernent l'établissement des contributions d'assurance. La proposition d'assurance apparaît dans l'ensemble juste et raisonnable et, d'une façon générale, les différentes catégories d'assurés paient une contribution d'assurance reliée aux coûts des indemnités qui leur sont attribuées, ce qui est l'un des fondements du régime public d'assurance automobile. Il souligne l'excellente santé financière du régime. Dans son rapport, le Conseil d'experts formule 14 recommandations et 3 commentaires pour bonifier la proposition de la Société et faire évoluer le régime. Il passe en revue chacune d'entre elles et répond aux questions tout au long de son intervention. Pour la tarification 2019-2021, la seule modification recommandée est de limiter à 15 % la hausse annuelle totale des contributions d'assurance. Ainsi, pour les contributions d'assurance liées à l'immatriculation d'une motocyclette à risque, il est suggéré de ne pas transférer la hausse du besoin de financement de 12 % en 2019 aux autres cotisants. Le rapport du Conseil d'experts sera rendu public demain.

Les membres des comités remercient le Conseil d'experts pour le travail effectué. Une précision quant à la formulation d'une phrase dans le communiqué de presse du Conseil d'experts est suggérée par les membres du conseil d'administration de la Société.

Les recommandations du rapport seront analysées au cours des prochaines semaines par la direction et seront discutées lors de la séance conjointe CAP-CVP du 13 juin prochain. La décision finale sur les contributions d'assurance 2019-2021 sera prise par le conseil d'administration de la Société au cours des prochains mois.

Les invités quittent la séance.

8. APPEL D'OFFRES – SERVICES EXTERNES – TRAVAUX EN CONCEPTION ET ORGANISATION DU TRAVAIL À LA VICE-PRÉSIDENCE À L'ACCÈS SÉCURITAIRE AU RÉSEAU ROUTIER – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres.

La vice-présidente dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 18.05.09, une note pour autoriser la Société à procéder par appel d'offres pour obtenir des services externes en conception et organisation du travail à la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier.

La vice-présidente parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Elle mentionne notamment que, dans le contexte de changement de CASA, la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier doit recourir temporairement à des services externes en conception, en organisation du travail et en évolution de processus pour assurer la continuité des opérations et la livraison de services à la clientèle en permis et immatriculation.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Yvan Bordeleau et appuyée par M[me] Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE la mise en œuvre de CASA nécessite temporairement une augmentation de la charge de travail des ressources internes à la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier (VPASRR) de la Société;

ATTENDU QU'au cours de l'implantation de CASA, la VPASRR doit maintenir un niveau de service en permis et immatriculation de qualité pour les clients de la Société;

ATTENDU QUE les effectifs internes ne peuvent, à eux seuls, réaliser les travaux requis en conception et en organisation du travail;

ATTENDU QUE les cinq contrats permettant le recours à des ressources externes dans ce domaine arriveront à échéance en juillet 2018;

ATTENDU QUE la Société souhaite, par un seul appel d'offres, qualifier un fournisseur de services pour chacun des volets, soit en conception, en organisation du travail et en évolution de processus, afin d'accroître l'efficience de la gestion de ces contrats;

ATTENDU QUE les budgets annuels seront demandés conformément aux mécanismes budgétaires en vigueur à la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder, par appel d'offres public, à l'acquisition de services spécialisés pour l'exécution de travaux de conception et de réalisation en organisation du travail pour une dépense maximale de 5,1 M$, répartie sur les années budgétaires 2018 à 2021.

Résolution AR-2993 du 18.05.09

La vice-présidente quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 20 juin 2018, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 55

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 424
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 20 juin 2018, à 8 h 30
Adopté le 20 septembre 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, relève de l'adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté avec le retrait du point 10 sur la modernisation du cadre de gestion.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 avril 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est adopté.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 mai 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 9 mai 2018 est adopté.

2 C Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration est déposée au procès-verbal, sous la cote A-3 a) du 18.06.20.

La lettre de remerciements à la membre sortante de la présidente du conseil d'administration ainsi que la lettre de remerciements à la membre sortante de la présidente et chef de la direction sont déposées au procès-verbal, sous la cote A-3 b) du 18.06.20.

La lettre au secrétaire général et greffier du Conseil exécutif sur l'amélioration des services à la clientèle est déposée au procès-verbal, sous la cote A-3 c) du 18.06.20.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration remercie M^me^ Goulet, dont le mandat a pris fin le 6 juin 2018, pour son travail au sein du conseil et souligne, notamment, l'apport de celle-ci au comité actif-passif à titre de présidente.

Elle félicite trois administrateurs pour le renouvellement de leur mandat, soit M. François Geoffrion, M^me^ Louise Champoux-Paillé ainsi que M. Jude Martineau, et les remercie pour leur implication.

Considérant le départ de la présidente du comité actif-passif, elle suggère de désigner un nouveau président de comité. Les membres sont en accord. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par la présidente du conseil et appuyée par M^me^ Anne-Marie Croteau :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil;

ATTENDU QUE, par sa résolution AR-2980 du 17.12.14, le conseil d'administration a nommé les présidents des comités du conseil pour l'année 2018;

ATTENDU QUE, le 6 juin 2018, le mandat d'une administratrice, présidente du comité actif-passif, a pris fin;

ATTENDU QU'afin de faciliter le déroulement des travaux du comité actif-passif prévus d'ici la fin de l'année, il y a lieu de nommer un nouveau président de comité;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, monsieur François Geoffrion, membre du comité actif-passif, soit nommé président du comité actif-passif à compter des présentes.

Résolution AR-2994 du 18.06.20

Par ailleurs, la présidente souhaite la bienvenue à la nouvelle membre, M^me^ Corinne Charette. Elle souligne que l'expérience de M^me^ Charette, notamment comme ingénieure et dirigeante principale de l'information du gouvernement du Canada, sera un atout pour le conseil.

La présidente indique aux membres qu'elle a pris connaissance du résultat d'un sondage mené par Spencer Stuart sur les préoccupations des administrateurs. Celles-ci sont principalement : la cybersécurité, la durée des mandats des administrateurs et la responsabilité sociale des organisations.

Elle mentionne qu'elle a participé à un souper organisé par l'Institut des administrateurs de sociétés qui réunissaient à la fois des présidents de conseil de société d'État québécoise et fédérale et que les échanges sur des enjeux communs furent intéressants.

Enfin, la présidente tient à remercier, au nom de tous les membres, M^me^ Myriam Régnier pour son travail exceptionnel à titre d'adjointe au secrétaire général. M^me^ Régnier quittera le 6 juillet 2018 pour un congé de maternité d'une durée d'un an.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (13 juin 2018)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 13 juin 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 18.06.20. Une présentation a été faite aux membres du CAP-CVP sur les recommandations donnant suite au rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance. Le président du comité mentionne que les membres sont en accord avec le projet de résolution sur les contributions d'assurance 2019-2021 qui leur sera présentée au point 7 de la séance.

5 B Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (14 juin 2018)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 juin 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 18.06.20. Il a notamment été question du suivi du projet CASA qui sera présenté au point 8 de la séance.

5 C Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (14 juin 2018)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 juin 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 18.06.20.

5 D Rapport de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (14 juin 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 juin 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 18.06.20. Le président du comité fait un retour sur les points traités, dont le plan de transition déployé dans le cadre de la livraison 1 de CASA et la révision des communications écrites destinées aux accidentés qui permettra de favoriser un meilleur dialogue avec la clientèle et de leur offrir une meilleure expérience client. La présentation de ces dossiers est prévue à l'ordre du jour de la séance.

5 E Rapport de la séance du comité de vérification et de la performance (19 juin 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 juin 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 e) du 18.06.20. Il a notamment été question des résultats financiers au 31 mars 2018, des projections financières 2018 et du cadre financier 2018-2027 qui seront présentés au point 9 de l'ordre du jour.

5 F Rapport de la séance du comité sur la sécurité routière (19 juin 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 juin 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 f) du 18.06.20.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Couverture médiatique

Jugement de la cour d'appel
La Cour d'appel du Québec a rendu récemment un jugement à l'effet que se blesser en déneigeant sa voiture est considéré comme un accident de la route. La direction est présentement à analyser le jugement pour déterminer les suites appropriées.

Suivi des recommandations du Bureau du coroner
Selon un article du *Journal de Québec*, certaines organisations publiques n'appliqueraient pas les recommandations émises par les coroners. La présidente indique que la Société fait un suivi systématique de toute recommandation formulée et informe le Bureau du coroner des actions mises en place.

Campagne de sensibilisation sur les véhicules lourds
La campagne « Vous ne faites pas le poids. En présence de véhicules lourds, gardez vos distances » diffusée entre le 21 mai et le 17 juin a été bien reçue par la population.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Le 12 juin 2018, le projet de loi sur l'omnibus du budget a été adopté avec les mesures relatives à CASA et aux plaques personnalisées. La présidente remercie les membres du conseil pour leur appui, leurs conseils, leur soutien et leur éclairage dans ce dossier. Elle informe également qu'une annonce est prévue au début juillet pour faire connaître les modalités de la mise en marché des plaques personnalisées.

Gestion de l'entreprise

Performance
La présidente indique que le focus sur l'exécution du plan de match 2018 est respecté, que les dossiers progressent bien et que les résultats sur la performance de l'entreprise pour les six premiers mois de l'année sont au rendez-vous. Le tableau de bord sera présenté aux membres en septembre.

Processus de dotation
La présidente précise aux membres qu'elle est accompagnée par une firme externe pour la dotation des deux postes de vice-président. Ce dossier a été discuté avec les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle. Le profil de compétences est déjà bien défini, un ajout pour l'expérience client a été fait. Un suivi sera fait aux membres au cours de l'automne. La présidente vise une recommandation de nominations au CA du 13 décembre 2018.

G7
La présidente affirme que la situation a été bien gérée et qu'aucun événement majeur n'est à signaler. La sécurité des employés, des clients et des actifs ainsi que la cybersécurité constituaient une priorité tout au long de la préparation de l'événement et de sa tenue.

Signature de la SAAQ
La nouvelle signature de la SAAQ, « Avec vous, au cœur de votre sécurité », a été dévoilée simultanément au siège social et dans les bureaux régionaux et s'inscrivait dans le cadre des activités du 40e anniversaire du Régime. L'événement a constitué un beau moment pour tous les employés et la signature est très bien accueillie. Elle sera déployée graduellement à l'externe tout au cours de l'année en commençant par le lancement de l'unité mobile de prévention.

Aménagement du 6e
Finalement, la présidente informe les membres que, conformément à ce qui est prévu au plan d'entretien du siège social, des travaux seront réalisés au 6e étage entre juillet et novembre prochain. Le nécessaire a été fait pour réduire au minimum les impacts pour les membres et seules les 19 et 20 septembre se tiendront dans une autre salle.

7. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2019-2021 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice des affaires juridiques se joignent aux membres.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 2018.06.20, une note sur les contributions d'assurance 2019-2021 ainsi qu'un tableau de suivi des recommandations.

Le vice-président présente aux membres un sommaire des 14 recommandations du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile classés sous quatre grands thèmes, soit la tarification 2019-2021, la politique de capitalisation, la tarification 2022-2024 et la sécurité routière. Après analyse, pour la tarification 2019-2021, la direction a recommandé aux comités de donner suite à la recommandation du Conseil d'experts de limiter à 15 % la hausse annuelle totale. Les membres des comités sont en accord avec cette proposition.

La directrice des affaires juridiques dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 2018.06.20, le règlement sur les contributions d'assurance 2019-2021, l'avis ainsi qu'un projet de résolution.

Le règlement déposé en version française et anglaise tient compte de la limitation de la hausse à 15 % proposée et le projet de résolution comprend les modifications demandées par le comité actif-passif et le comité de vérification et de la performance.

Les membres sont en accord et l'approbation de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE le rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile a été présenté au conseil d'administration le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts appuie, de façon générale, les contributions d'assurance proposées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour la période 2019-2021 ainsi que les grands principes et modalités qui ont guidé la Société lors de l'élaboration de sa proposition d'assurance;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts recommande cependant de limiter à 15 % la hausse annuelle totale des contributions d'assurance payées par un assuré pour les années 2019 à 2021;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts est d'avis que les coûts engendrés par cette recommandation seraient minimes et pourraient être absorbés par le surplus de capitalisation;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du comité de direction, il ressort que la limite à la hausse de 15 % recommandée par le Conseil d'experts pour les années 2019 à 2021 pourrait occasionner un sous-financement inférieur à 1 % sur l'ensemble du régime, lequel pourrait être compensé du fait, d'une part, des résultats financiers observés pour l'année 2017 qui sont plus favorables que ceux de 2016 ayant servi à réaliser l'expertise actuarielle sous-jacente à la tarification 2019-2021 et, d'autre part, de l'incidence positive sur le bilan routier des nouvelles règles visant les clientèles les plus à risque;

ATTENDU QUE cette recommandation du Conseil d'experts respecte les grands principes et modalités qui ont guidé la Société lors de l'élaboration de sa proposition d'assurance;

ATTENDU QUE le comité de direction accueille favorablement cette recommandation qui est liée à l'analyse du contexte financier dans lequel la Société a élaboré sa proposition d'assurance, lequel contexte doit être évalué lors de chaque processus de révision tarifaire;

ATTENDU QUE les autres recommandations du Conseil d'experts qui portent sur la politique de capitalisation, la tarification 2022-2024 et la sécurité routière seront considérées par la Société dans le cadre de ses prochains travaux;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les orientations adoptées lors de la résolution AR-2976 du 25 octobre 2017 soient maintenues, à l'exception de celles concernant la limite à la variation à la hausse des contributions d'assurance (immatriculation et permis) qui seront remplacées par les suivantes :

« **QUE** la variation annuelle à la hausse des contributions d'assurance pour toutes les catégories ne peut excéder 15 % pour les années 2019 à 2021 et sera traitée comme suit :

- pour celles relatives à l'environnement *Véhicules de promenade*, en considérant le total des contributions d'assurance exigibles d'un titulaire de permis de conduire de classe 5, sans point d'inaptitude inscrit à son dossier, qui est propriétaire d'un véhicule, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de véhicules de promenade;
- pour celles relatives à l'environnement *Motocyclettes*, en considérant le total des contributions d'assurance exigibles d'un titulaire de permis de conduire de classe 6 autorisant la conduite d'une motocyclette, sans point d'inaptitude inscrit à son dossier, qui est propriétaire d'une motocyclette, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de motocyclettes;
- pour celles relatives à l'environnement *Autres véhicules*, en considérant seulement la contribution d'assurance exigible pour l'immatriculation d'un véhicule, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de véhicules.».

QUE la Société modifie en conséquence le projet de Règlement sur les contributions d'assurance publié à la *Gazette Officielle du Québec* du 13 décembre 2017;

QUE soit adopté, dans ses versions française et anglaise, le Règlement sur les contributions d'assurance annexé à la présente résolution;

QUE la Société considérera les autres recommandations du Conseil d'experts portant sur la politique de capitalisation, la tarification 2022-2024 et la sécurité routière dans le cadre de ses prochains travaux.

Résolution AR-2995 du 18.06.20

La directrice des affaires juridiques quitte la séance.

8. CASA

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 2018.06.20, une présentation sur le suivi global du projet et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose, en annexe, la note présentée au comité des ressources humaines et du service à la clientèle sur le plan de transformation dans le cadre de la livraison 1.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA parcourt la présentation avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Il mentionne notamment que les tests intégrés sont en cours et que la livraison 1 suit une évolution normale. La livraison 2 présente certains défis, dont l'impact de la complexité de certains processus sur la phase de conception, l'intégration plus tôt que prévu de Contrôle routier et l'envergure des données à convertir. Pour ce qui est de l'échéancier, du suivi financier, de l'assurance qualité, des bénéfices, du contrat avec l'Alliance, le projet est dans une bonne position.

Dans le cadre du plan de transformation de la livraison 1, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance met en lumière, entre autres éléments, la nécessité de développer de nouveaux modes de collaboration, dont celui entre les vice-présidents afin de favoriser la compréhension et l'appropriation des nouveaux outils et des ajustements aux processus. Des travaux sur le sujet se tiendront cet été. La mobilisation des équipes impliquées est au rendez-vous. Le plan de transformation sera mis à jour en septembre et en novembre. Il intégrera le volet formation qui sera déployé au cours de l'automne.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA quitte la séance.

9. RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018, PROJECTIONS FINANCIÈRES 2018 ET CADRE FINANCIER 2018-2027

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 2018.06.20, une présentation sur les résultats financiers au 31 mars 2018 et sur les projections financières 2018 ainsi qu'un rapport sur les résultats financiers trimestriels.

Le vice-président présente les faits saillants. Les projections pour les frais d'administration sont inférieures au budget, la cible visée pour le nombre d'employés (équivalent temps complet (ETC)) est respectée. Par ailleurs, pour les projets d'investissements, tout en demeurant à l'intérieur du budget global du projet CASA, un besoin annuel supplémentaire de 15,9 M$ sera confirmé au conseil en septembre. Les bénéfices liés à

la transformation ainsi que le cadre financier 2018-2027 seront mis à jour au courant de l'été et présentés en septembre 2018.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

10. RÉVISION DES COMMUNICATIONS ÉCRITES – ACCIDENTÉS

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés se joint aux membres. Elle dépose sous la cote A-10 une présentation sur la révision des communications écrites destinées aux accidentés.

La présidente et chef de la direction mentionne que la révision des communications écrites réalisée à la Vice-présidence à l'indemnisation des accidentés (VPIA) est en droite ligne avec les objectifs du plan stratégique de la Société. Elle permet de concrétiser le passage du service à la clientèle à l'expérience client.

La vice-présidente rappelle que la Société communique beaucoup avec ses clients par écrit, annuellement c'est plus de 600 000 lettres qui sont transmise aux accidentés seulement. Dans un contexte où 50 % de la population a de la difficulté à comprendre un texte de complexité moyenne la VPIA souhaitait revoir ses communications écrites afin d'améliorer notamment la satisfaction du client. Le mandat que la vice-présidente et son équipe se sont donné est de simplifier les communications pour le client, de diminuer le nombre de lettres expédiées, d'éliminer les lettres manuelles et de mettre en place un processus d'amélioration continue. Les grands principes de rédaction sont de mettre le client au centre de la communication, de développer une communication efficace, de personnaliser la communication, d'établir une relation de confiance, d'optimiser la présentation visuelle et de construire des phrases simples et claires. Un guide des principes de rédaction a été produit et servira à l'ensemble de l'organisation. Elle donne quelques exemples de textes modifiés. L'envoi des premières lettres révisées a commencé en mai 2018.

Les membres sont satisfaits du travail réalisé.

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés quitte la séance.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 20 septembre 2018, à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 425
Tenue par téléphone
Le 9 août 2018, à 15 h 30
Adopté le 20 septembre 2018

SONT PRÉSENTS, PAR TÉLÉPHONE :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

SONT ABSENTES :

Mme Claudia Di Iorio, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

INVITÉS :

M. Jean-François Chevarie, actuaire
Mme Nathalie Jacques, directrice de l'accès à l'information et du support juridique
Mme Francine Lépinay, directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel
Me Julie Martel, avocate
Mme Lyne Vézina, directrice de la recherche et du développement en sécurité routière

1. PRÉLIMINAIRES

La directrice de l'accès à l'information et du support juridique, qui assume l'intérim de la directrice des affaires juridiques, accompagnée d'une avocate spécialisée en cautionnement, la directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel, la directrice de la recherche et du développement en sécurité routière ainsi qu'un actuaire se joignent aux membres.

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur disponibilité. Elle remercie également l'équipe de la SAAQ pour leur travail.

2. PREMIER PROJET PILOTE DE VÉHICULES AUTONOMES AU QUÉBEC

2 A Présentation du projet pilote / Orientations d'affaires sur les aspects d'assurance

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-2 du 2018.08.09, une note au conseil d'administration sur les véhicules autonomes – 1er projet pilote.

La présidente et chef de la direction présente aux membres le contexte du projet pilote ainsi que les différentes parties prenantes impliquées. Elle souligne que le projet est une première au Québec, voire même au Canada. Ainsi, il établit les bases pour les projets à venir d'où l'importance de convenir des orientations d'affaires qui s'appliqueront. Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports vise en faire l'annonce le 10 août 2018.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière rappelle quelques faits entourant la réalisation de projets pilotes pour encadrer les véhicules autonomes. Il décrit sommairement le projet de Keolis, présente les caractéristiques de la navette et du trajet qu'elle parcourra, les phases de réalisation et la durée du projet, le type de navette qui sera utilisé ainsi que l'expérience d'autres pays avec ce dernier. Finalement, il précise le montant minimum en responsabilité pour dommage matériel fixé à 1 M$.

Les membres sont invités à poser leurs questions sur la présentation du projet pilote. Ils sont satisfaits des réponses formulées.

La présidente et chef de la direction présente les orientations d'affaires en lien avec l'assurance en dommage corporel. Elle précise notamment qu'advenant un accident avec blessures corporelles, le FAAQ indemnisera les accidentés et réclamera aux responsables du projet les coûts résultant de l'accident en proportion de la part de responsabilité du véhicule autonome impliqué dans l'accident. Le taux de responsabilité et les coûts à récupérer seront établis par la SAAQ. Par ailleurs, la direction évalue à faible le risque d'accidents ainsi que le risque financier en cas d'accident avec dommages corporels.

Pour garantir ce remboursement, un cautionnement envers la SAAQ doit être fourni à la hauteur des risques propres à chaque projet d'expérimentation. C'est la SAAQ qui établit le montant de la caution qu'elle juge comme une sûreté suffisante.

Les membres sont invités à poser leurs questions en lien avec les orientations d'affaires sur les aspects d'assurance. Ils sont satisfaits des réponses formulées. Ils demandent toutefois qu'un libellé sur la responsabilité financière du promoteur soit revu afin d'en améliorer la clarté.

Les membres sont d'accord avec la recommandation de la direction. L'approbation de la résolution suivante est proposée par M[me] Anne-Marie Croteau et appuyée par M. Michel Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE les orientations d'affaires proposées par la direction assurent une gestion rigoureuse des risques du Fonds d'assurance automobile du Québec dans le premier projet pilote de véhicules autonomes;

ATTENDU QUE la direction appliquera ces orientations d'affaires pour les autres projets pilotes éventuels;

ATTENDU QU'advenant des changements à ces orientations d'affaires, la direction les présentera au préalable au conseil d'administration;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les orientations d'affaires proposées soient approuvées par le conseil d'administration de la SAAQ.

Résolution AR-2996 du 18.08.09

Les invités quittent la séance.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 20 septembre 2018, à 9 h.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

7. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 30

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 426
Tenue à Québec
333, boulevard Jean-Lesage, E-1.522
Le 20 septembre 2018, à 9 h
Adopté le 24 octobre 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
Me Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel Saint-Pierre, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Anne-Marie Croteau, membre

EST ABSENTE :

Mme Sylvie Thivierge, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 juin 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 est adopté.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 août 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2018 est adopté.

2.3 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général informe les membres que le point « CASA : Intelligence d'affaires » sera traité ultérieurement. Les membres sont en accord avec le changement apporté. À l'exception de ce report, la planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du Conseil d'administration est déposée au procès-verbal, sous la cote A-3 a) du 18.09.20.

Le calendrier 2019 des séances du conseil et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 b) du 18.09.20.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du Conseil d'administration mentionne que la Société a rendu hommage à M^me^ Lise Payette en rappelant à l'ensemble des employés, via son site intranet, l'apport considérable de cette pionnière dans la création du régime public d'assurance automobile du Québec.

Elle remercie les administrateurs d'avoir été présents en grand nombre à la Soirée de reconnaissance 2018 et félicite les organisateurs. Cet événement annuel souligne les départs à la retraite et les 25 ans de service des employés de la Société.

4.1 Composition du comité des technologies de l'information

Considérant l'expertise en technologie de l'information de Mme Corinne Charette, nommée au Conseil d'administration de la Société le 6 juin 2018, la présidente du conseil suggère de désigner celle-ci membre du comité des technologies de l'information. Les membres sont en accord. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par la présidente du conseil et appuyée par M. Michel Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le Conseil d'administration nomme les membres des comités du conseil sur recommandation de la présidente du conseil;

ATTENDU QUE Mme Corinne Charette possède une solide expérience dans le domaine des technologies de l'information;

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique sont favorables à la recommandation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE Mme Corinne Charette soit nommée membre du comité des technologies de l'information à compter des présentes.

Résolution AR-XXXX du 18.09.20

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité actif-passif (12 septembre 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 septembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 18.09.20.

5.2 Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (12 septembre 2018)

Les présidents du comité conjoint informent les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 septembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 18.09.20. Il a notamment été question des résultats financiers trimestriels au 30 juin 2018 ainsi que des projections financières et risques budgétaires qui seront présentés au point 7 de l'ordre du jour.

5.3 Rapport de la séance du comité de vérification et de la performance (12 septembre 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 septembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 18.09.20.

5.4 Rapport de la séance du comité sur la sécurité routière (19 septembre 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 septembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 18.09.20.

5.5 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (19 septembre 2018)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 septembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 e) du 18.09.20. Le président rappelle que les membres du comité sont en accord avec la nomination de M[me] Charette au CTI.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Couverture médiatique

Plaques d'immatriculation personnalisées
La présidente et chef de la direction mentionne que la direction est satisfaite de la couverture médiatique au sujet des plaques d'immatriculation personnalisées. Cette dernière fut positive. Par ailleurs, malgré les difficultés technologiques connues à l'interne, la crédibilité de l'entreprise n'a pas été entachée. Le nombre de plaques vendues entre le 27 juillet et le 16 septembre 2018, soit 17 782, confirme que le nouveau produit était attendu de la clientèle.

Plaque d'immatriculation pour anciens combattants (vétérans)
La présidente et chef de la direction mentionne aux membres que les plaques d'immatriculation pour anciens combattants ne sont pas des plaques personnalisées. Leur acquisition se fait sans coût.

Par ailleurs, un comité représentant les vétérans considère que le coquelicot actuellement utilisé sur les plaques n'est pas suffisamment représentatif, qu'il ne souligne pas clairement la mémoire des combattants. Il demande l'ajout du terme « vétéran » ou « ancien combattant », comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes. La Société est en accord avec l'idée de modifier le visuel du coquelicot. En ce sens, elle a invité les membres du comité et la direction provinciale du Québec de la Légion royale canadienne de lui proposer un pictogramme qui réponde aux attentes des deux organisations. La Société n'a toutefois pas encore reçu la proposition de la légion.

Usure des plaques d'immatriculation
Il peut arriver que la pellicule qui couvre certaines plaques se soulève. Cette situation a été observée principalement sur des plaques produites entre 2010 et 2013. Dans ce contexte, le client est invité à se présenter dans un centre de service où sa plaque est remplacée gratuitement.

Bureaux de Montréal
Le bail pour les bureaux de la Société situés à la Tour de la Place Victoria arrivera à échéance en 2020. Par ailleurs, la Société québécoise des infrastructures offre à différents ministères et organismes des espaces à louer. La Société analyse la proposition formulée ainsi que d'autres options en considérant les avantages et les inconvénients pour les employés en plus des coûts et des bénéfices.

Demande d'accès à l'information
Il n'y a rien à signaler en matière de demande d'accès à l'information.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Véhicules autonomes
La navette Keolis, qui fait l'objet d'un projet-pilote à Candiac, est sur la route. Tout se déroule comme prévu.

Période électorale
La Société exerce une vigie pour ne pas s'immiscer dans la campagne électorale. De plus, il n'est détecté aucun enjeu concernant la Société pour l'instant et la préparation du briefing est en cours.

Gestion de l'entreprise

6.1 Suivi des priorités 2018

La présidente et chef de la direction présente la mise à jour des priorités de 2018 effectuée à la mi-année. Elle rappelle que 2018 est une année de réalisations importante. Les équipes ont été en mesure de garder le focus sur les priorités et de rester disciplinées sur l'exécution. Les dossiers ont avancé tel que prévu en six mois et très peu d'ajustements ont été faits au plan de match établi en début d'année.

Les dossiers qui ne représentent plus de risque ont été retirés du tableau présenté aux membres du conseil. Toutefois, ils continuent d'être suivis par la direction. De plus, la présidente et chef de la direction explique pourquoi deux dossiers connaissent un certain ralentissement.

Finalement, elle attire l'attention des membres sur certains dossiers :

- Cannabis : la politique de la Société en tant qu'employeur sera prête pour le 17 octobre 2018 et sera présentée à la séance d'octobre du comité des ressources humaines et du service à la clientèle.

- Grève des postes : le plan de continuité des affaires minimisant l'impact sur la clientèle est en place advenant une grève chez Poste Canada.

- Projet CASA : la livraison 1 est dans son dernier droit et chemine comme prévu. Les essais et la formation sont suivis de près à cette étape-ci. La planification détaillée de la livraison 2 est en cours et la confirmation finale des coûts, portée et délais est prévue pour novembre. L'analyse des coûts et des bénéfices de la livraison 3 suit son cours pour prise de décision d'ici la fin de l'année. La firme EY a complété sa deuxième revue ainsi que le suivi du plan d'action de sa première revue. Leur rapport est attendu pour octobre et le plan d'action pour novembre. La réactualisation des risques ainsi que des coûts et des bénéfices globaux est prévue d'ici le mois de novembre. Globalement, le projet chemine tel que prévu.

- Postes de vice-présidents : la démarche pour doter deux postes de vice-présidents suit son cours et une recommandation au Conseil d'administration est toujours prévue pour la séance du 13 décembre 2018.

6.2 Suivi de la performance – 30 juin 2018

Le tableau de bord au 30 juin 2018 confirme que les résultats des six premiers mois de l'année sont au rendez-vous à l'exception du bilan routier où le nombre de décès et de blessés graves demeure préoccupant. Des analyses et des discussions avec les principaux partenaires sont en cours pour évaluer si des ajustements aux diverses stratégies doivent être apportés. Fait à signaler, une étude réalisée en Espagne démontre que, lors d'une canicule, le bilan routier se détériore de l'ordre de 7,7 %.

Autre élément qui est suivi de près par la direction est l'équilibre charge-capacité des différentes équipes pour s'assurer que l'engagement et la mobilisation soient toujours positifs afin de garder le cap dans un climat favorable pour tous.

7. PROJECTIONS FINANCIÈRES ET SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2018

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 2018.09.20, la présentation « Résultats financiers trimestriels au 30 juin 2018 – Projections financières et risques budgétaires 2018 » ainsi que le document « Résultats financiers trimestriels ».

Le vice-président présente aux membres quelques faits saillants. Les projections pour les frais d'administration sont inférieures au budget et la cible visée pour le nombre d'ETC (équivalent temps complet) est respectée. Le risque résiduel, en matière de frais d'administration, est évalué à faible. L'excédent projeté pour le Fonds d'assurance au 31 décembre 2018 est de 137,5 M$. Le taux annuel prévu relativement aux revenus de placements est maintenu à 5,31 %. Les projections budgétaires de la Société montrent un excédent de 3,9 M$ au 31 décembre 2018.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

8. MODIFICATION – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE – RÉSOLUTION

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 2018.09.20, une note ainsi qu'un projet de règlement et un avis. Ces deux derniers documents sont rendus disponibles en versions française et anglaise.

La directrice parcourt l'ensemble des documents avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée Me Conrad Lord et appuyée par Mme Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions* (chapitre 7 des lois de 2018) était sanctionnée le 18 avril 2018 ;

ATTENDU QUE cette loi modifie entre autres la *Loi sur l'assurance automobile* (chapitre A-25) (LAA) pour préciser qu'aucune indemnité pour préjudice corporel ne sera versée aux victimes d'accident causé par une bicyclette motorisée, une aide à la mobilité motorisée et un appareil de transport personnel motorisé,

tels que ces véhicules sont définis par règlement, sauf si une automobile en mouvement est impliquée dans l'accident ;

ATTENDU QUE le chapitre 7 des lois de 2018 modifie également la LAA pour attribuer à la Société le pouvoir d'adopter un règlement pour définir ces véhicules ;

ATTENDU QU'il est proposé de modifier le *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* (chapitre A-25, r. 1), qui est un règlement de la Société, pour y prévoir une définition des expressions « bicyclette motorisée », « aide à la mobilité motorisée » et « appareil de transport personnel motorisé » ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le Conseil d'administration de la Société adopte, dans ses versions française et anglaise, le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* annexé à la présente résolution, afin qu'il soit présenté au Conseil des ministres pour approbation.

Résolution AR-XXXX du 18.09.20

La directrice des affaires juridiques quitte la séance.

9. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés se joint aux membres. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 2018.09.20, une note sur le renouvellement de l'entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Les membres sont en accord avec ce qui est présenté. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par M. Michel Saint-Pierre et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE l'entente entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et la Société est échue depuis le 1er mars 2018 ;

ATTENDU QUE l'entente 2014-2018 a permis de maintenir les délais de réception des expertises en deçà de celui lors de l'implantation de la mesure ;

ATTENDU QUE les finances, l'actuariat et la direction des affaires juridiques ont été impliqués dans le projet d'entente ;

ATTENDU QU'une reddition de comptes sera faite au Conseil d'administration sur le coût total réel à la fin de l'entente ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impacts sur les autres partenaires gouvernementaux ;

ATTENDU QUE le 30 août dernier, la proposition de la Société a été acceptée par le Conseil d'administration de la FMSQ ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les orientations et les propositions de la nouvelle entente soient approuvées ;

QUE la vice-présidente à l'indemnisation des accidentés soit autorisée à signer l'entente 2018-2022 avec la FMSQ.

Résolution AR-XXXX du 18.09.20

10. INFORMATION – DÉCISION DE LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC SUR LE DÉNEIGEMENT

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés explique aux membres les deux jugements de la Cour d'appel du Québec en lien avec le déneigement d'un véhicule. L'essentiel des jugements s'appuie sur le fait que le déneigement est considéré comme une action en vue de l'usage imminent du véhicule et doit donc être couvert par le Régime.

Elle explique les impacts de ces jugements et ce qu'était, avant ceux-ci, la pratique de la Société.

Les membres demandent qu'un suivi leur soit fait en 2019 sur le nombre de réclamations reçues sur ce motif.

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés quitte la séance.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du Conseil d'administration se tiendra à Montréal, le 24 octobre 2018, à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 10

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 427
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le 24 octobre 2018, à 9 h
Adopté le 13 décembre 2018

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Sylvie Thivierge, membre

EST ABSENT :

M. Jude Martineau, membre

INVITÉS, PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 septembre 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 est adopté.

2.3 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Le contenu du sujet « Projections financières et suivi financier trimestriel » étant demeuré le même depuis la dernière séance du Conseil d'administration (CA), ledit sujet ne sera pas abordé lors de la présente séance. Le point sur la révision de la « Déclaration de services aux citoyens » est remis à la rencontre de décembre 2018. Outre ces éléments, la planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du CA est déposée au procès-verbal, sous la cote A-3 du 18.10.24.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du CA souligne la participation active des membres aux différents comités ainsi qu'au CA. Elle souligne que chacun apporte son expertise et que les échanges se déroulent bien. Elle en remercie les membres.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (16 octobre 2018)

La présidente du comité informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 16 octobre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 18.10.24. L'information sur le « Suivi du projet CASA », qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres du comité qui se disent satisfaits de celle-ci.

5.2 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (16 octobre 2018)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du CA des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal, le 16 octobre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 18.10.24.

5.3 Rapport de la séance du comité de vérification et de la performance (16 octobre 2018)

En l'absence du président du comité, une membre de celui-ci informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 16 octobre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 18.10.24. La résolution qui sera proposée au point 8 de l'ordre du jour de la présente séance a été analysée par les membres du comité qui sont favorables à son adoption.

5.4 Rapport de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (23 octobre 2018)

Le président du comité informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 23 octobre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 18.10.24. Il est souligné qu'une présentation sur la mise en place d'une solution de centres de relation client a été faite auprès des membres du comité, sous un angle « service à la clientèle »; présentation qui avait aussi été faite auprès des membres du comité des technologies de l'information, sous un angle « technologique ».

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Nouveau Conseil des ministres
Le 18 octobre 2018, le premier ministre du Québec a procédé au dévoilement des membres de son Conseil des ministres. Monsieur François Bonnardel a alors été nommé ministre des Transports. Une première rencontre de breffage avec le ministre est prévue le jeudi 1er novembre 2018. La chef de cabinet est madame Véronik Aubry.

Dans la foulée, de nouveaux hauts fonctionnaires ont été nommés, notamment comme secrétaire général du gouvernement du Québec, secrétaire du Conseil du trésor et sous-ministre du ministère des Finances. Ces derniers sont au fait du projet CASA.

Hommage à Lise Payette
La présidente et chef de la direction a répondu à l'invitation du Protocole du gouvernement du Québec en participant, le 20 octobre 2018, à un hommage rendu à madame Lise Payette dans le cadre d'une cérémonie officielle d'envergure nationale.

La présidente et chef de la direction a présenté à la famille et aux proches de la défunte ses condoléances au nom du personnel de la Société en plus de signer le registre de condoléances publié sur le Web.

Couverture médiatique

Émission La Facture
La présidente et chef de la direction informe les membres du CA que l'émission La Facture a diffusé un reportage sur une jeune femme, accidentée de la route, qui consomme du cannabis médical, prescrit par son médecin. La journaliste mentionne que la Société ne rembourse pas celui-ci.

En réponse à cette situation, la Société précise que seuls les médicaments inscrits sur la liste des médicaments du régime public d'assurance médicaments peuvent être remboursés et que le cannabis ne s'y trouve pas.

L'animateur de l'émission clôt le reportage en mentionnant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail rembourse parfois le cannabis médical.

Le reportage n'a pas eu d'incidence sur la crédibilité de la Société.

Rapport du coroner : antidémarreur éthylométrique
La présidente et chef de la direction rappelle qu'une enquête publique a été menée sur les circonstances entourant le décès d'un homme qui conduisait son véhicule en état d'ébriété quelques semaines après avoir terminé la période où il devait conduire en utilisant un antidémarreur éthylométrique.

Le rapport a été déposé en octobre 2018. L'enquête a permis, notamment, de formuler des recommandations dont celle de terminer rapidement les travaux requis pour la mise en vigueur des mesures concernant l'antidémarreur éthylométrique. À cet effet, le projet de *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions* prévoit, entre autres mesures, qu'un récidiviste de l'alcool au volant soit assujetti à vie à la condition de conduire un véhicule muni d'un antidémarreur éthylométrique.

La Société fait les efforts nécessaires pour une entrée en vigueur le plus rapidement possible.

Campagne piétons 2018
Le 1er octobre 2018, la Société a lancé la campagne piétons : les dommages sont incomparables. Elle vise à sensibiliser la population à la sécurité des piétons et au fait que cette sécurité est une responsabilité partagée entre les conducteurs et les piétons. La présidente et chef de la direction souligne que le côté innovateur de cette campagne est très bien reçu.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction mentionne qu'il y a peu de changements depuis le suivi de la performance fait au dernier CA.

- Le bilan routier ne s'améliore toujours pas. La présidente et chef de la direction rappelle que la Société suit de près la situation et qu'elle poursuit ses efforts afin de contribuer à son amélioration, notamment par des actions avec ses partenaires.
- Malgré la situation actuelle des marchés financiers, la Société n'entrevoit pas d'enjeu pour l'instant. Toutefois, elle suit tout de même la situation de près.

Plaques personnalisées
La présidente et chef de la direction mentionne qu'il y avait 20 658 plaques personnalisées de vendues au 18 octobre 2018. Elle précise que, si le rythme de 200 nouvelles demandes par semaine se poursuit, le cap des 23 000 plaques vendues, nécessaire pour couvrir les coûts, devrait être atteint d'ici la fin de l'année.

Postes de vice-président
La présidente et chef de la direction fait un état d'avancement des travaux entourant la nomination de deux nouveaux vice-présidents à la Société. Elle précise avoir une bonne collaboration avec la firme chargée d'accompagner la Société dans le processus de recrutement pour ces postes stratégiques. Elle mentionne que la Société est attractive et qu'elle est satisfaite de la qualité des candidatures reçues.

Tel que prévu, la présidente et chef de la direction présentera sa recommandation à la séance du CA du 13 décembre 2018, après avoir présenté le processus à la séance du CRHSC du 12 décembre 2018. L'entrée en fonction des nouveaux vice-présidents devrait se faire au début de l'année 2019.

Madame Claudia Di Iorio, membre, quitte la séance.

7. SUIVI DU PROJET CASA

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA ainsi que le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joignent aux membres du CA.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 18.10.24, une présentation sur le suivi du projet CASA pour la période se terminant le 29 septembre 2018. Les invités parcourent la présentation et répondent aux questions des membres du CA.

Les invités présentent un état de situation de l'échéancier global du projet. Ils mentionnent que :

- l'étape de décision de mise en production de la livraison 1 (L1) est prévue pour le 7 décembre 2018, à l'occasion d'un comité de direction;
- l'intégration du volet contrôle routier à la livraison 2 (L2) est actuellement à l'étude;
- la livraison du volet intelligence d'affaires se fait de manière graduelle;
- les différentes livraisons se déroulent bien.

En ce qui a trait au suivi financier global, les invités mentionnent que le coût total de la L1 demeure à l'intérieur des coûts projetés.

Pour ce qui est de la portée du chantier de la L1, les invités soulignent que :

- la stratégie de déploiement est en cours d'élaboration;
- le fait que cette stratégie soit progressive permet aux équipes qui conçoivent les éléments de formation d'évoluer adéquatement, malgré un délai serré;
- les communications aux employés ainsi que la mise en place du réseau d'agents de changement accusent un léger retard mais sont sous contrôle;
- tout le travail actuellement réalisé sera utile pour les livraisons 2 et 3.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA ainsi que le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quittent la séance.

8. AUDITEUR CONJOINT – RECOMMANDATION AU GOUVERNEMENT POUR 2018-2019 – RÉSOLUTION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 18.10.24, une note ainsi qu'un projet de résolution. Il parcourt ces documents avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention.

Il est rappelé que le projet de résolution a été analysé par les membres du comité de vérification et de la performance et que ceux-ci se disent favorables à son adoption.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Anne-Marie Croteau :

Résolution

ATTENDU QUE la nomination par décret (598-2013 du 12 juin 2013) de la firme PricewaterhouseCoopers (ci-après PwC) à titre de vérificateur externe pour agir, avec le vérificateur général du Québec, à l'audit des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre des années 2013, 2014 et 2015, reconduite aux mêmes conditions pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2016, 2017 et 2018, arrive à échéance;

ATTENDU QUE le ministre des Finances, à titre de ministre responsable de l'application de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, nomme les auditeurs externes et que ce processus prévoit une procédure d'exception dans le cas de circonstances particulières;

ATTENDU QUE les systèmes financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec seront remplacés le 1er janvier 2019, qu'ils occasionneront des travaux additionnels importants de vérification en dehors du mandat statutaire et que cela constitue assurément une situation exceptionnelle;

ATTENDU QUE des travaux additionnels de préparation à l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable IFRS17 sur les contrats d'assurance sont également requis;

ATTENDU QUE la firme PwC a confirmé son intérêt à procéder aux travaux additionnels de vérification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et aux travaux de vérification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 pour des honoraires de 250 000 $ par année à un taux conforme au marché;

ATTENDU QU'au terme de ces deux mandats, la Société de l'assurance automobile du Québec et le gouvernement retourneront en appel d'offres dans un mode de récurrence;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance recommande le renouvellement de la firme PwC pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement, conformément à la procédure d'exception prévue :

- De prendre en compte les travaux additionnels de la firme PwC pour la vérification des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

- La nomination de la firme PwC à titre d'auditeur conjoint des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

- Des honoraires de 250 000 $ par année pour les travaux de vérification des exercices financiers se terminant les 31 décembre 2018 et 2019.

Résolution AR-3000 du 18.10.24

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 13 décembre 2018, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 428
Tenue à Québec, E-1-522
333, boulevard Jean-Lesage
Le 13 décembre 2018, à 8 h
Adopté le 21 février 2019

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 24 octobre 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018 est adopté.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration est déposée au procès-verbal, sous la cote A-3 du 18.12.13.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration remercie les membres ainsi que la direction pour le travail réalisé en 2018 et leur souhaite de joyeuses fêtes.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (4 décembre 2018)

La présidente du comité informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 4 décembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 18.12.13.

5.2 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (4 décembre 2018)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal, le 4 décembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 18.12.13. L'information sur les projets d'investissement

pour 2019, qui sera inclue au point 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres des comités qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ils se disent satisfaits de celle-ci et favorables à l'adoption des projets d'investissement.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif (5 décembre 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 5 décembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 18.12.13.

5.4 Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (5 décembre 2018)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal, le 5 décembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 18.12.13.

5.5 Rapport de la séance du comité de vérification et de la performance (5 décembre 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 5 décembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 e) du 18.12.13. L'information sur le budget 2019 et sur le cadre financier 2019-2023, qui sera présentée au point 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ils se disent satisfaits de celle-ci et favorables à leur adoption.

5.6 Rapport de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (12 décembre 2018)

La présidente du conseil d'administration a présidé la séance du 12 décembre 2018, en l'absence du président du comité. Elle informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de ladite séance, tenue à Québec. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 f) du 18.12.13. L'information en lien avec les résolutions qui seront proposées aux points 9 et 13 de l'ordre du jour de la présente séance a été présentée et analysée par les membres du comité. Ils se disent favorables à l'adoption des deux résolutions.

5.7 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (12 décembre 2018)

Le président du comité informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 12 décembre 2018. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 g) du 18.12.13. L'information en lien avec les résolutions qui seront proposées aux points 6 et 7 de l'ordre du jour de la présente séance a été présentée et analysée par les membres du comité. Ils se disent favorables à l'adoption des deux résolutions.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉSOLUTION

La présidente du conseil d'administration dépose séance tenante un projet de résolution portant sur la structure des comités du conseil. Elle parcourt le document avec les membres.

Les membres du conseil de gouvernance et d'éthique se disent favorables à son adoption.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE) prévoit qu'un conseil d'administration (CA) soit constitué des comités suivants : comité de gouvernance et d'éthique, comité de vérification et comité des ressources humaines;

ATTENDU QU'avec l'expérience, il a été constaté que les sujets discutés au comité sur la sécurité routière (CSR) concernent directement les clientèles de la Société;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle (CRHSC) a déjà le mandat d'aborder les sujets touchant les clientèles;

ATTENDU QUE les sujets étudiés au comité actif-passif (CAP), dont la gestion des aspects financiers, sont étroitement liés aux sujets abordés au comité de vérification et de la performance (CVP), d'où la création d'un comité conjoint CAP-CVP;

ATTENDU QUE les membres du CA suivent adéquatement la performance de la Société;

ATTENDU QUE la présidente du conseil d'administration cherche toujours à optimiser le fonctionnement du CA et de ses comités;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique (CGE) recommande :

- de regrouper les mandats du CSR et du CRHSC et, ainsi, de créer le comité des clientèles et ressources humaines;

- de regrouper les mandats du CVP et du CAP, d'y soustraire le suivi de la performance et de créer ainsi le comité actif-passif et vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soient créés, au sein du conseil d'administration de la Société :

- le comité des clientèles et ressources humaines;

- le comité actif-passif et vérification;

QUE les mandats de ces derniers soient rédigés de manière à inclure toutes les responsabilités des comités initiaux, à l'exception du suivi de la performance, et intégrés au Règlement sur la gouvernance

de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec ainsi qu'à la Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE, conséquemment, à compter du 1er janvier 2019 les comités du CA seront les suivants :

- comité de gouvernance et d'éthique;
- comité des clientèles et ressources humaines;
- comité actif-passif et vérification;
- comité des technologies de l'information.

Résolution AR-3001 du 18-12-13

7. COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉSOLUTION

La présidente du conseil d'administration dépose séance tenante un projet de résolution portant sur la composition des comités du conseil. Elle parcourt le document avec les membres.

Il est rappelé que les membres du conseil de gouvernance et d'éthique se disent favorables à son adoption.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration soit la suivante :

Comité de gouvernance et d'éthique	Michel R. Saint-Pierre, président Yvan Bordeleau Louise Champoux-Paillé Jean-Marie De Koninck Conrad Lord
Comité des clientèles et ressources humaines	Conrad Lord, président Yvan Bordeleau Brigitte Corbeil

	Jean-Marie De Koninck Claudia Di Iorio Michel R. Saint-Pierre
Comité actif-passif et vérification	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil François Geoffrion Sylvie Thivierge
Comité des technologies de l'information	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron Corinne Charette François Geoffrion Sylvie Thivierge

Résolution AR-3002 du 18.12.13

8. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Couverture médiatique

La présidente et chef de la direction mentionne qu'aucun élément n'a retenu l'attention depuis le dernier conseil d'administration.

Elle souligne l'excellente réception de la campagne piétons (abribus à Montréal) avec plus de 2,6 millions de visionnements sur les médias sociaux et même citée en France.

La campagne en cours sur les facultés affaiblies est aussi très bien reçue.

Elle mentionne qu'aucun risque n'est soulevé en ce qui a trait aux demandes d'accès à l'information.

Dossiers en lien avec le gouvernement

La présidente et chef de la direction, accompagnée du vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA, a rencontré le ministre des Transports le 22 novembre 2018 ainsi que le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le 23 novembre 2018 pour leur présenter le projet CASA et répondre à leurs préoccupations.

Les deux ministres se sont montrés satisfaits de leur rencontre, ont félicité la Société et souligné que le projet peut servir d'exemple à suivre.

Gestion de l'entreprise

Bien que la Société soit à compiler les résultats de 2018, qui seront déposés au conseil d'administration au début de l'année 2019, la présidente et chef de la direction souligne sa fierté et son appréciation pour tout le travail accompli durant l'année.

Elle tient à témoigner toute sa reconnaissance et à remercier toute son équipe et les membres du conseil d'administration pour cette année du 40e anniversaire de la Société qu'elle qualifie d'une année de réalisations colossales.

Elle ajoute que le budget 2019, l'actualisation de la déclaration de services aux citoyens et le suivi du projet CASA, inscrits à l'ordre du jour de la séance, en sont de beaux exemples.

Elle informe les membres que, en date du 7 décembre 2018, le nombre de plaques personnalisées était de 22 913. Cette situation permet d'être optimiste d'atteindre, peut-être même de dépasser, les 23 000 plaques requises pour couvrir les coûts de l'exercice d'ici la fin de l'année.

Finalement, elle tient à souligner l'engagement, année après année, des employés qui participent comme bénévoles à l'Opération Nez rouge. La Société est fière de détenir la première place du plus grand nombre de bénévoles corporatifs. Et, cette année, elle inscrit un nouveau record avec 231 participants.

9. NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT – RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 18.12.13, une résolution sur la nomination d'un vice-président, un document sur les conditions de travail de celui-ci et une autre résolution à l'effet de ne pas créer un nouveau poste de vice-président.

La présidente et chef de la direction traite du processus de dotation de deux postes de vice-président. Les discussions se tiennent à huis clos.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec les recommandations. L'approbation des résolutions suivantes est donc proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par monsieur André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec) prévoit que la présidente et chef de la direction recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le

conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers;

ATTENDU QUE M^me^ Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés, prendra sa retraite et quittera la Société le 18 janvier 2019 et qu'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU QUE, suite à un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination d'un vice-président;

ATTENDU QUE M. Simard rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

QUE M. Martin Simard, soit nommé vice-président de la Société, à compter du 14 janvier 2019, aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-3003 du 18.12.13

Résolution

ATTENDU QUE la résolution AR-2990 du 21 mars 2018 a été adoptée afin de créer un poste de vice-président en utilisant celui aboli en 2015;

ATTENDU QUE, sur la base des éclairages additionnels obtenus principalement lors de la tenue du processus de dotation, la présidente et chef de la direction recommande de ne plus créer le nouveau poste de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ :

DE ne pas créer un nouveau poste de vice-président.

Résolution AR-3003-A du 18.12.13

10. BUDGET 2019 ET CADRE FINANCIER 2019-2023 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 18.12.13, une présentation sur le budget 2019 et le cadre financier 2019-2023.

Le vice-président parcourt la présentation et répond aux questions des membres tout au long de celle-ci. Il mentionne qu'en 2019, les frais d'administration consolidés s'élèveront à 492,7 M$ et que le budget des

projets d'investissement sera de 156,8 M$, incluant la poursuite de 23 projets, l'ajout de 12 nouveaux projets et CASA.

Le budget 2019 représente :

- pour le Fonds d'assurance
  - des produits de 1 611 M$ et des charges de 1 521,4 M$ pour un excédent de 89,6 M$;
  - des immobilisations de 3,5 M$.

- pour la Société
  - des revenus de 284,5 M$ et des charges de 287,1 M$ pour un déficit de 2,5 M$
  - des immobilisations de 120,9 M$

Toujours pour 2019, il est estimé que :

- le taux de financement soit à 98 %;
- le taux de capitalisation soit à 140 %.

Il est rappelé que les membres du comité de vérification et de la performance se disent favorables à l'adoption du budget 2019 et du cadre financier 2019-2023. Aussi, ces derniers, ainsi que ceux du comité des technologies de l'information, se disent favorables à l'adoption des projets d'investissement 2019.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Jean-Marie De Koninck et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE le budget de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) permet :

- de répondre aux enjeux de la planification stratégique 2016-2020;
- de maintenir les opérations courantes et le service à la clientèle;
- de financer le projet CASA;
- de respecter les attentes du gouvernement;

ATTENDU QUE le risque budgétaire est évalué à faible;

ATTENDU QU'une reddition de comptes est faite trimestriellement au conseil d'administration sur le suivi des risques et des niveaux de services;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité de vérification et de la performance recommandent au conseil d'administration d'approuver le budget pour des projets d'investissement de 156,8 M$ pour 2019;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets proposés pour 2019 :

- le budget du Fonds d'assurance automobile du Québec, soit :
    - des produits de 1 611,0 M$ et des charges de 1 521,4 M$, pour un excédent de 89,6 M$;
    - des immobilisations de 3,5 M$;
- le budget de la Société, soit :
    - des produits de 284,5 M$ et des charges de 287,1 M$, pour un déficit de 2,5 M$;
    - des immobilisations de 120,9 M$;
- le budget pour des projets d'investissement de 156,8 M$ pour 2019, soit :
    - 6,3 M$ pour les postes et aires de contrôle routier;
        - 1,6 M$ pour les nouveaux projets
        - 4,7 M$ pour les projets qui se poursuivent
    - 10,3 M$ pour les projets administratifs;
        - 8,0 M$ pour les nouveaux projets
        - 2,3 M$ pour les projets qui se poursuivent
    - 29,2 M$ pour les projets de base en technologies de l'information;
        - 8,1 M$ pour les nouveaux projets
        - 12,1 M$ pour l'enveloppe des projets à définir en cours d'année
        - 9,0 M$ pour les projets qui se poursuivent
    - 111,0 M$ pour le projet CASA.

Résolution AR-3004 du 18.12.13

11. CASA – SUIVI DU PROJET

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA se joint aux membres du conseil d'administration. Il dépose au procès-verbal, en collaboration avec le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et sous la cote A-11 du 18.12.13, une présentation sur le suivi du projet CASA, pour la période se terminant le 17 novembre 2018.

Les invités parcourent la présentation et répondent aux questions des membres du conseil d'administration tout au long de celle-ci.

Les invités présentent l'échéancier global par livraison. Aucun enjeu n'est soulevé.

En ce qui a trait aux indicateurs de gestion :

- livraison 1 : l'appréciation globale est au vert, car la clôture des étapes de réalisation et du plan de passage en production suivent une évolution normale;
- livraison 2 : l'appréciation globale est au jaune, car la planification détaillée est toujours en cours.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance présente le plan de déploiement de la livraison 1. Il conclut en mentionnant que sa vice-présidence est en mesure de le mettre en place, de suivre les risques résiduels identifiés et d'en faire une reddition de comptes en continu au comité de direction.

Les membres se disent satisfaits de la présentation.

Monsieur Jude Martineau, membre, et le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA quittent la séance.

12. NOMINATION SUR LE SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ VILLE DE QUÉBEC/SAAQ – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 18.12.13, une note sur la nomination d'un représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q, Ville de Québec.

Le vice-président rappelle que la Société et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le siège social de la Société. De par la loi et la déclaration de copropriété, la Société et la Ville de Québec forment un syndicat de copropriété avec un conseil d'administration.

Le mandat de Me Lise Jolicoeur, comme représentante de la Société sur ce conseil d'administration étant venu à échéance le 23 septembre 2018, il est recommandé de le renouveler pour une durée de trois ans à compter du 24 septembre de la même année.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Lorna Telfer et appuyée par monsieur Michel R. Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec et la Ville de Québec forment une collectivité de copropriétaires qui constitue une personne morale qui a pour nom le *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* et qui a pour objet la conservation de l'immeuble, où est situé le siège de la Société, l'entretien et l'administration des parties communes, la sauvegarde des droits afférents à l'immeuble ou à la copropriété, ainsi que toutes les opérations d'intérêts communs. Ce syndicat agit par son conseil d'administration;

ATTENDU QUE, conformément à la déclaration de copropriété du Syndicat, le conseil d'administration du Syndicat est composé de cinq (5) administrateurs, dont trois (3) représentent la Société et deux (2) autres la Ville de Québec;

ATTENDU QUE Me Lise Jolicoeur de la Direction des affaires juridiques a été nommée représentante de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec jusqu'au 23 septembre 2018 (résolution AR-2920);

ATTENDU QUE son mandat est échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration désigne à titre de représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec, à compter du 24 septembre 2018 :

- Me Lise Jolicoeur, notaire à la Direction des affaires juridiques, pour un mandat de trois ans.

Résolution AR-3005 du 18.12.13

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

13. RÉVISION DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés, la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules se joignent aux membres du conseil. Ils déposent au procès-verbal, sous la cote A-13 du 18.12.13, une présentation sur l'actualisation de la déclaration de services aux citoyens.

Les invités rappellent qu'une déclaration de services aux citoyens (DSC) est un document à caractère public dans lequel sont formulés des engagements d'un organisme quant au niveau et à la qualité des services offerts aux citoyens.

Ils présentent les éléments qui ont guidé les travaux, dont le souhait de formuler des énoncés orientés vers les clients. Ils proposent notamment que la révision de la DSC permette de mettre en lumière ce qu'offre la Société, soit :

- un accompagnement respectueux et courtois;
- un traitement équitable en toute confidentialité;
- des services simplifiés et faciles d'accès.

Les membres se disent satisfaits du travail réalisé et approuvent l'approche proposée pour l'actualisation de la DSC.

La présidente du conseil d'administration profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail de madame Christiane Beauchemin qui prendra sa retraite en janvier 2019. Elle recommande qu'une résolution faisant état de ses qualités humaines soit adoptée.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Lorna Telfer et appuyée par monsieur Conrad Lord :

Résolution

ATTENDU QUE madame Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés, prendra sa retraite et quittera la Société le 18 janvier 2019, après y avoir œuvré pendant un peu plus de six années;

ATTENDU QUE, avec ses compétences professionnelles, son approche collaborative et inclusive ainsi que ses grandes qualités humaines, M^me^ Beauchemin a contribué de manière rigoureuse, concrète et dynamique à mettre la clientèle de la Société au cœur de toutes ses actions;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses sincères remerciements à M^me^ Beauchemin et lui souhaite une excellente retraite;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3006 du 18.12.13

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés et le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules quittent la séance.

14. APPEL D'OFFRES SUR LES TRAVAUX EN CONCEPTION ET ORGANISATION DU TRAVAIL – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier dépose au procès-verbal, sous la cote 14-A du 18.12.13, une note sur l'acquisition des services de fournisseurs externes pour les travaux en conception et organisation du travail à la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier.

La vice-présidente parcourt la note et répond aux questions des membres. Elle rappelle que sa vice-présidence vit des changements majeurs et que la continuité des services en conception et organisation du travail est essentielle au maintien d'un haut niveau de qualité des services à la clientèle.

Le besoin de recourir à l'externe pour obtenir ces services a été entériné en mai 2018 par le conseil d'administration. Une dépense de 5,1 M$ avait été autorisée. Toutefois, une somme supplémentaire de 1,6 M$ est nécessaire pour poursuivre le processus d'adjudication avec les fournisseurs retenus à la suite de l'appel d'offres.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par monsieur André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE l'évolution du projet CASA nécessite l'implication croissante de ressources internes à la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier (VPASRR) et engendre un volume considérable de travaux préparatoires;

ATTENDU QUE la VPASRR se doit de maintenir un haut niveau de qualité des services à la clientèle et d'assurer la continuité des travaux et sa prestation de services et qu'elle n'est plus en mesure, à l'heure actuelle, de disposer de leviers contractuels suffisants (la fin des contrats existants était le 31 octobre 2018);

ATTENDU QU'une étude comparative a révélé que les conditions actuelles du marché de l'emploi ont créé une hausse importante sur les salaires des profils recherchés par le présent appel d'offres et que ceci n'a pas été pris en compte lors de l'estimation initiale;

ATTENDU QUE ce présent appel d'offres regroupe les besoins de cinq processus d'appels d'offres antérieurs qui étaient d'une valeur de 8,8 M$, soit une économie de 2,1 M$ (ou 24 %) par rapport à la valeur totale des soumissions reçues;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le dépassement selon les soumissions reçues, soit un excédent de 1,6 M$ par rapport au montant autorisé initialement, et permet à la VPASRR de poursuivre le processus d'adjudication avec les fournisseurs retenus selon les critères de qualité.

Résolution AR-3007 du 18.12.13

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier quitte la séance.

15. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE I – MOTOS À RISQUE ÉLEVÉ) – RÉSOLUTION

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil d'administration. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 18.12.13, les documents suivants :

- une note sur la mise à jour de l'annexe 1 du Règlement sur les contributions d'assurance relatives aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2019;
- le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*;
- l'avis de publication, en versions française et anglaise;
- la liste des motocyclettes à risque élevé d'accident;
- une annexe offrant un complément d'information.

La directrice parcourt la note et répond aux questions des membres. Elle rappelle que la Société a fixé dans son *Règlement sur les contributions d'assurance*, après expertise actuarielle, les contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme à risque élevé d'accident. La liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe 1 du Règlement. Une mise à jour de cette annexe est faite

annuellement. Ainsi, il est recommandé d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* qui tient compte de la nouvelle offre en matière de motocyclettes.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur André Caron et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe 1 du Règlement qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison de l'information qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes, ayant un nouveau numéro d'identification, qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette Officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe 1 du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* ci-annexé;

QUE la présidente du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3008 du 18.12.13

La directrice des affaires juridiques quitte la séance.

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le 21 février 2019, à 9 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil d'administration se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil d'administration se réunissent à huis clos.

20. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 429
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le 21 février 2019, à 8 h
Adopté le 20 mars 2019

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

ABSENTS :

Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
Mme Caroline Foldes-Busque, leader du chantier solution d'affaires du projet CASA, par téléphone
Mme Francine Lépinay, directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel
Mme Sandrine Bellenfant, leader des processus financiers pour le projet CASA
M. José Demontigny, analyste informatique

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est adopté.

2.2 Présentation et adoption du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail du conseil d'administration pour l'année 2019. Ils se disent satisfaits de ce dernier et l'approuvent.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-3 du 19.02.21.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration se dit très contente de l'année 2018. Elle rappelle le rôle des membres du conseil d'administration, soit de travailler avec la direction de la Société et de l'aider à atteindre les objectifs fixés. Aussi, elle invite les membres à ne pas hésiter à communiquer avec elle au besoin.

Elle informe les membres de son inscription à une rencontre d'information et d'échanges pour les présidentes et les présidents d'un conseil d'administration d'un organisme public, organisée par le Secrétariat aux emplois supérieurs. Cette activité se tiendra le 28 février 2019.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (20 février 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 20 février 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 19.02.21.

5.2 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (20 février 2019)

Le président du comité actif-passif et vérification informe les membres du conseil d'administration des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal, le 20 février 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 19.02.21. L'information sur la politique de divulgation financière, qui sera inclue au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ils se disent satisfaits de celle-ci et favorables à l'adoption de la politique révisée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

6.1 Suivi de la performance au 31 décembre 2018

La présidente et chef de la direction souligne l'excellente année 2018. Les données préliminaires du tableau de bord de performance de la Société confirment que les résultats sont au rendez-vous.

Bilan

Le bilan routier du mois de décembre 2018 fut meilleur qu'anticipé. Ainsi, de manière générale, le bilan routier s'est amélioré en 2018 bien que les facteurs de risques soient en croissance, notamment avec l'augmentation du nombre de véhicules circulant sur les routes du Québec.

Clients

Le niveau de satisfaction de la clientèle est maintenu, malgré les transformations organisationnelles opérées au sein de la Société qui ont une incidence sur le travail des employés. De plus, le nombre de plaintes a connu une diminution encore cette année. La présidente et chef de la direction rappelle que les clients utilisent en PES les services offerts. C'est avec CASA que la Société viendra bonifier de manière importante son offre de services en ligne, incluant le mobile, et qu'elle pourra alors viser une clientèle plus significative.

Ressources humaines

La direction continue de suivre attentivement la capacité des équipes à livrer tant les projets en cours que les services à la clientèle pour s'assurer que, malgré le contexte exigeant, les employés demeurent engagés et mobilisés.

Finances

Les résultats financiers sont aussi au rendez-vous tel que projeté, incluant le taux de rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec annoncé aujourd'hui de 4,2 % pour 2018.

Plan stratégique

À sa troisième année d'avancement, le plan stratégique continue de progresser. Quatre des 12 cibles sont à risque de ne pas être rencontrées d'ici 2020 dont celles sur le bilan routier pour lequel la Société n'est

ultimement pas imputable compte tenu que le résultat est tributaire du comportement des usagers de la route.

6.2 Priorités 2019

Environnement

La présidente et chef de la direction n'anticipe rien pour l'instant dans l'environnement qui mettrait la Société à risque de devoir ajuster ses priorités.

Chantiers

Aucun nouveau chantier n'est prévu. Le focus demeure sur le projet CASA pour s'assurer :

- de terminer la livraison 1 (L1);
- d'avoir la planification détaillée de la livraison 2 (L2);
- que les trois vice-présidences affaires s'approprient la L2;
- de continuer d'assurer une étroite gestion du changement.

Attentions particulières

La Société suit attentivement :

- le projet de loi sur le taxi, dont les orientations ne sont pas encore arrêtées. L'intention est une adoption d'ici juin 2019. La présidente et chef de la direction informera le conseil d'administration des impacts lorsqu'ils seront connus;
- les contributions d'assurance 2019-2021, particulièrement chez les motocyclistes.

Prochain plan stratégique

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil d'administration qu'elle débute sa réflexion sur le prochain plan stratégique. Une présentation sur le sujet sera faite au conseil d'administration de septembre 2019 pour convenir de la démarche et de la portée.

6.3 Autres éléments de suivi

Couverture médiatique

Quelques sujets ont été abordés dans les médias en début d'année sans toutefois présenter de risques particuliers.

Fait à noter, la Société figure encore parmi les 300 meilleurs employeurs au Canada, selon la liste publiée par le magazine Forbes. Le gouvernement l'a d'ailleurs souligné sur les médias sociaux.

La présidente et chef de la direction mentionne qu'il n'y a aucun risque spécifique du côté des demandes d'accès à l'information.

Dossiers en lien avec le gouvernement

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil d'administration qu'elle a rencontré le ministre des Transports sur les sujets suivants :

- les contributions d'assurance 2019-2020 des motocyclistes;

- les demandes des écoles de conduite;
- le nouveau visuel des plaques vétérans.

Le prototype de la nouvelle plaque vétérans est présenté aux membres du conseil d'administration.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction répond aux questions des membres du conseil d'administration, notamment sur le nombre de plaques personnalisées (24 590) et sur le nombre de réclamations reçues en lien avec le déneigement (35, dont 19 admissibles).

7. CASA – SUIVI DU PROJET

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que la leader du chantier solution d'affaires du projet CASA se joignent aux membres du conseil d'administration. Cette dernière est par téléphone.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance déposent, sous la cote A-7 du 19.02.21, un tableau de bord exécutif sur le suivi du projet CASA pour la période se terminant le 26 janvier 2019.

Les invités parcourent la présentation et répondent aux questions des membres du conseil d'administration tout au long de celle-ci. Ils indiquent que tous les indicateurs de la L1 sont au vert, ce qui permet aux équipes de se concentrer sur la L2. Ils mentionnent que cette dernière représente un défi commercial, mais qu'ils n'y voient plus de bloquant.

La L1 va libérer des sommes qui pourront, au besoin, aller dans la L2. Il n'y a pas d'enjeu financier pour cette dernière.

L'implantation de la L1 est réalisée et la période de rodage se passe bien. À ce jour, près du tiers des employés a utilisé le système. Les demandes engendrées sont prises en charge à l'intérieur de 24 heures. Les anomalies détectées sont rapidement traitées et leur nombre est en baisse constante.

Le propriétaire de la solution se dit satisfait du produit livré.

En ce qui a trait à la L2, les travaux d'implantation technique devraient démarrer le 7 septembre 2020 et la mise en service est prévue le 12 octobre de la même année. Les invités rappellent que les services en lien avec Contrôle routier Québec devaient être livrés en décembre 2021, mais qu'ils le seront en même temps que ceux en lien avec les permis et les immatriculations.

Le plan de déploiement de la L2 se fait en collaboration avec la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier, la vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, la vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidence aux technologies de l'information. Ce livrable est prévu pour le mois de mai 2019.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA et la leader du chantier solution d'affaires du projet CASA quittent la séance.

8. POLITIQUE DE DIVULGATION FINANCIÈRE – RÉSOLUTION

La directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel se joint aux membres du conseil d'administration.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 19.02.21, une note incluant un projet de résolution sur la révision de la Politique de divulgation financière. Les invités parcourent la note et ses annexes et répondent aux questions des membres du conseil d'administration.

Il est rappelé que les membres du comité actif-passif et vérification se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du conseil d'administration sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE la politique de divulgation financière vise à encadrer le processus de divulgation de l'information financière afin de s'assurer qu'elle soit pertinente, fiable et diffusée en temps opportun;

ATTENDU QUE cette politique est requise en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

ATTENDU QUE la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance est responsable de l'élaboration et de la révision de la politique, ainsi que du suivi sur son application;

ATTENDU QUE le contenu de la politique a été revu pour venir confirmer les validations financières réalisées actuellement et que certaines précisions ont été intégrées afin d'en faciliter l'application;

ATTENDU QUE l'article 1.26 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit l'approbation de cette politique par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif et vérification recommandent au conseil d'administration d'approuver la politique proposée;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la Politique de divulgation financière révisée en date du 1er janvier 2019.

Résolution AR-3009 du 19.02.21

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel quittent la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le 20 mars 2019, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil d'administration se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil d'administration se réunissent à huis clos.

13. FORMATION – RÉCLAMATION DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

La directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel, la leader des processus financiers pour le projet CASA ainsi que l'analyste informatique se joignent aux membres du conseil d'administration. Ils font une présentation de l'application Concur. Il s'agit du nouvel outil utilisé à la Société afin de faire des demandes de remboursement pour des frais de déplacement.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 430
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 20 mars 2019, à 8 h 30
Adopté le 18 juin 2019

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Claudia Di Iorio, membre

INVITÉS :

Me Marie-Hélène Dufour, avocate au Bureau-conseil en éthique
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 février 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 février 2019 est adopté.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-3 du 19.03.20.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration informe les membres du CA de sa participation à une rencontre d'information et d'échanges pour les présidentes et les présidents d'un conseil d'administration d'un organisme public, organisée par le Secrétariat aux emplois supérieurs. Cette activité s'est tenue le 28 février 2019.

Elle informe aussi les membres du CA de sa rencontre avec madame Line Bérubé, secrétaire générale associée aux emplois supérieurs.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (13 mars 2019)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 13 mars 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 19.03.20. L'information en lien avec la rémunération des vice-présidents et l'évaluation de la présidente et chef de la direction, qui sera présentée aux points 10 et 11

de l'ordre du jour de l'actuelle séance, fait suite à des discussions tenues à huis clos entre les membres du comité. Ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

5.2 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (19 mars 2019)

Le président du comité actif-passif et vérification informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 mars 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 19.03.20.

5.3 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (19 mars 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 mars 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 19.03.20.

5.4 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (19 mars 2019)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 mars 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 19.03.20. L'information sur la modification du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec et sur la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, qui sera inclue aux points 7 et 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent satisfaits de celle-ci et favorables à l'adoption des documents révisés.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point sur les sujets suivants.

Couverture médiatique

Quelques sujets ont été abordés dans les médias sans toutefois présenter de risques particuliers.

Diffusion du bilan routier
Le bilan routier 2018 est prêt à être diffusé. Il reste à confirmer le moyen et la date.

Plaques vétéran
Le nouveau visuel des plaques vétéran sera dévoilé publiquement sous peu par le ministre des Transports.

Publication par la revue L'actualité
Le Secrétariat du Conseil du trésor a analysé les plans stratégiques et les rapports annuels de gestion des ministères et organismes. Sur la base des résultats obtenus, la revue *L'actualité* a rédigé un article qui sera publié au mois d'avril 2019.

La Société figure au 1er rang parmi les huit organismes. Dans le plan d'action du gouvernement, pour suivre et améliorer la performance, il est prévu qu'un tableau de bord du suivi de la performance des ministères et organismes soit rendu public par le gouvernement dès l'automne 2019.

Pour la Société, la piste d'amélioration pour son prochain plan stratégique est de se doter de cibles annuelles en plus de cibles sur 5 ans, question de pouvoir mesurer la progression annuelle de son plan stratégique.

Motocyclistes
Certains motocyclistes sont mécontents du montant de leur contribution d'assurance. Ils pourraient manifester leur insatisfaction par des sorties publiques. Pour sa part, la Société continue d'expliquer comment elle détermine les contributions d'assurance.

Demandes d'accès
Il n'y a aucun risque spécifique du côté des demandes d'accès à l'information.

Il est demandé à la présidente et chef de la direction combien de demandes d'accès il y a eu sur le projet CASA. Elle répond qu'il y en a eu deux depuis le début du projet, soit une première, à la suite de laquelle les renseignements fournis ont fait l'objet d'un article au printemps 2018, et la seconde, qui était un suivi de la première, n'a eu aucun impact dans les médias.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Budget 2019-2020
Le budget et la stratégie de gestion des dépenses seront déposés le 21 mars 2019. Ils seront analysés par la Société. Toutefois, selon l'information connue jusqu'à maintenant, aucun impact n'est anticipé sur la mise en œuvre des objectifs de la Société.

La Société est déjà alignée avec les orientations du gouvernement sur la gestion des technologies de l'information et la centralisation du recouvrement des créances gouvernementales à Revenu Québec.

La présidente et chef de la direction informe les membres du CA à l'effet que la Société agit déjà, depuis deux ans, à titre de pilote avec Revenu Québec pour le recouvrement de ses créances. Les résultats, à ce jour, sont concluants tant sur les sommes recouvrées que sur la qualité des services à la clientèle. De plus, ce projet n'aura aucun impact sur les employés puisque la Société confiait déjà à une firme externe ses activités de recouvrement.

Étude des crédits
La préparation entourant l'étude des crédits est débutée à la Société. Il n'y a pas d'enjeu particulier cette année.

Commission de l'administration publique
La Commission de l'administration publique a procédé à l'analyse de quatre rapports annuels de gestion 2017 de ministères et d'organismes, dont celui de la Société. La présidente et chef de la direction pourrait être convoquée devant cette Commission selon la décision des parlementaires qui devrait être connue sous peu.

Projet de loi sur le taxi
Le ministre des Transports déposera un projet de loi sur le taxi. Certaines mesures auront un impact sur la Société dont les principales étant l'abolition du permis de conduire classe 4C (taxis) et de la plaque d'immatriculation « T » réservée aux taxis.

Les travaux sont en cours à l'interne considérant les impacts sur les systèmes et les opérations. Il est prévu une adoption d'ici la fin de la session, soit juin 2019.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu particulier, actuellement, à porter à l'attention des membres du CA et précise que les équipes gardent le focus sur CASA qui continue de bien progresser.

La présidente et chef de la direction répond aux questions des membres du CA, notamment sur le nombre de plaques personnalisées vendues (25 700) et sur le processus d'acquisition des plaques vétéran.

7. MODIFICATION – RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 19.03.20, une note de la présidente du conseil d'administration sur la modification du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, un projet de résolution et un projet de règlement modifié.

La présidente du conseil d'administration parcourt les documents et répond aux questions des membres du CA.

À la suite de la mise en place de deux nouveaux comités, en janvier 2019, le mandat de chacun d'eux a dû être rédigé et intégré au règlement sur la gouvernance de la Société.

Il est rappelé que les membres du comité de gouvernance et d'éthique se disent en accord avec les changements ainsi apportés au règlement sur la gouvernance de la Société et qu'ils recommandent l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par Michel R. Saint-Pierre et appuyée par Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE, le 13 décembre 2018, le conseil d'administration adoptait une résolution (réf. AR-3001) afin de :

- regrouper les mandats du comité sur la sécurité routière et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle et, ainsi, de créer le comité des clientèles et ressources humaines;
- regrouper les mandats du comité de vérification et de la performance et du comité actif-passif et, ainsi, de créer le comité actif-passif et vérification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec afin qu'il cadre avec la nouvelle structure des comités du conseil d'administration et qu'il intègre les mandats des nouveaux comités;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique est satisfait de la définition des nouveaux mandats et qu'il recommande au conseil d'administration d'approuver le règlement mis à jour;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la nouvelle version du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3010 du 19-03-20

8. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

L'avocate au Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du CA.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 19.03.20, une note sur la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, un tableau présentant les modifications proposées ainsi qu'un projet de code revu.

Le vice-président et secrétaire général parcourt les documents et répond aux questions des membres du CA.

Il est rappelé que les membres du comité de gouvernance et d'éthique se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par Michel R. Saint-Pierre et appuyée par Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec est triennale;

ATTENDU QUE la dernière révision a été réalisée en 2016;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande d'adopter les modifications proposées au Code;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3010 du 19-03-20

L'avocate au Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

9. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE – RÉSOLUTION

La directrice des affaires juridiques et le vice-président à l'indemnisation des accidentés se joignent aux membres du CA. Ils déposent au procès-verbal, sous la cote A-9 du 19.03.20, une note sur le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile, un projet de résolution et le projet de règlement revu.

Les invités parcourent les documents et répondent aux questions des membres du CA.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par Yvan Bordeleau et appuyée par André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions* (chapitre 7 des lois de 2018) a été sanctionnée le 18 avril 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie entre autres la *Loi sur l'assurance automobile* (chapitre A-25) (LAA) pour préciser qu'aucune indemnité pour préjudice corporel ne sera versée aux victimes d'accident causé par une bicyclette motorisée, une aide à la mobilité motorisée et un appareil de transport personnel motorisé, tels que ces véhicules sont définis par règlement, sauf si une automobile en mouvement est impliquée dans l'accident;

ATTENDU QUE le chapitre 7 des lois de 2018 modifie également la LAA pour attribuer à la Société le pouvoir d'adopter un règlement pour définir ces véhicules;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* (chapitre A-25, r. 1), qui est un règlement de la Société, pour y prévoir une définition des expressions « bicyclette motorisée », « aide à la mobilité motorisée » et « appareil de transport personnel motorisé »;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a déjà adopté à cet effet le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* lors de sa séance du 20 septembre 2018 (AR-2998);

ATTENDU QUE des commentaires qui visent à mieux circonscrire les définitions, ont été reçus avant que les documents afférents au dossier réglementaire ne puissent être signés par le ministre;

ATTENDU QUE la définition des expressions « bicyclette motorisée », « aide à la mobilité motorisée » et « appareil de transport personnel motorisé » a été révisée en conséquence et qu'il y a lieu de remplacer le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* adopté le 20 septembre 2018;

ATTENDU QU'il est proposé d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* pour y prévoir la nouvelle définition de ces expressions;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société adopte, dans ses versions française et anglaise, le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* annexé à la présente résolution, afin qu'il soit présenté au Conseil des ministres pour que celui-ci autorise sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE ce règlement remplace le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile* adopté le 20 septembre 2018 par la résolution no AR-2998.

Résolution AR-3012 du 19.03.20

La directrice des affaires juridiques et le vice-président à l'indemnisation des accidentés quittent la séance.

10. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 19.03.20, un projet de résolution sur la rémunération des vice-présidents.

Ce point est discuté à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres du CA :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents adoptée par le conseil d'administration, pour la détermination de la rémunération de base;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement, et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur, sont appliqués selon les mêmes paramètres aux vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération sera ajustée rétroactivement au 1er janvier 2017 de 1,5 %, et ce, afin de refléter le pourcentage d'augmentation octroyé aux titulaires d'un emploi supérieur;

ATTENDU QU'aucun nouvel événement, depuis l'analyse portant sur la rémunération des dirigeants de la Société présentée aux membres du CRHSC en mars 2017, ne justifie de procéder à l'évaluation comparative annuelle portant sur la structure salariale des vice-présidents pour le présent exercice;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier Mme Célyne Girard doit, au cours des deux prochaines années, livrer les services à la clientèle de la ligne d'affaires qui traite le plus grand nombre de transactions avec les clients, assurer l'implantation de la livraison 2 de CASA et assurer l'évolution de l'expérience client, et que dans ce contexte, il est convenu d'octroyer une augmentation sur l'échelle de 2 % pour 2019 ainsi que pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les membres du comité des clientèles et ressources humaines recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération soit modifiée en remplaçant l'annexe A, sur la structure salariale, par la suivante :

Structure 2019

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	164 000 $	205 000 $	246 000 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier	154 200 $	192 800 $	231 400 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	139 600 $	174 500 $	209 400 $

QUE, la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement de 1,5% au 1er janvier 2017 et que conformément à leur évaluation de rendement et leur performance pour l'année 2018, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération ajustée au 1er janvier 2017	Rémunération ajustée au 1er janvier 2018	Rémunération au 2019-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	216 863 $	221 200 $	221 200 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	216 863 $	221 200 $	221 200 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	210 888 $	217 214 $	217 214 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	204 973 $	209 073 $	213 254 $

Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	185 380 $	189 087 $	190 978 $

QUE la rémunération de la vice-présidente sortante, M^me^ Christiane Beauchemin, soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2017 jusqu'à la date de départ à sa retraite, et ce, tel que prévu à ses conditions de travail;

QUE le salaire du nouveau vice-président à l'indemnisation aux accidentés, M. Martin Simard, soit ajusté au nouveau minimum de sa classe soit 154 200 $ à la date de sa nomination, le 14 janvier 2019.

Résolution AR-3013 du 19.03.20

11. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Le président du comité des clientèles et ressources humaines dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 19.03.20, un projet de résolution sur l'approbation de l'évaluation de la présidente et chef de la direction qui a fait l'objet de discussions lors de la séance du comité du 13 mars 2019.

Ce point est discuté à huis clos.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres du CA :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des clientèles et ressources humaines a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2016-2020 en est à sa troisième année de réalisation et les résultats démontrent que sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la Société poursuit sa progression vers la performance;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction est rémunérée selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein et que celle-ci est classée DMO9 et elle est au maximum de l'échelle salariale de cette classe;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction pourra bénéficier de l'augmentation de l'échelle salariale de 1,5 % octroyée par le gouvernement rétroactivement au 1er avril 2017 en vertu des règles qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation favorable du comité des clientèles et ressources humaines;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A+ » pour son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et que sa rémunération soit fixée à 225 579 $ au 1er avril 2019;

QUE soit transmise au ministre des Transports, ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2018 ».

Résolution AR-3014 du 19.03.20

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le 25 avril 2019, à 9 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 10

PRISE DE LA PHOTOGRAPHIE OFFICIELLE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du CA se dirigent vers la salle où sera prise la photographie à paraître au rapport annuel de gestion 2018.

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 431
Tenue par téléphone
Le 29 avril 2019, à 12 h 15
Adopté le 18 juin 2019

SONT PRÉSENTS, PAR TÉLÉPHONE :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, secrétaire général ainsi que président et chef de la direction par intérim
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

SONT ABSENTS :

Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Jude Martineau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice des affaires juridiques et le directeur des risques organisationnels et de la performance se joignent aux membres.

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté.

2. TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018 PRÉLIMINAIRE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, secrétaire général ainsi que président et chef de la direction par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote A-2 du 19.04.29, une note au conseil d'administration, un projet de lettre de transmission et le rapport annuel de gestion (RAG) 2018 préliminaire.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, secrétaire général ainsi que président et chef de la direction par intérim explique que l'actuelle démarche a pour but d'obtenir l'accord des membres du conseil d'administration (CA) pour transmettre au ministre des Transports un RAG 2018 préliminaire. Ce dernier ne présente pas :

- les données financières;
- les états financiers;
- les rapports des auditeurs.

Il rappelle que le contenu du RAG, dit préliminaire, a été validé et commenté par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 11 avril 2019 et que :

- les états financiers seront présentés aux membres du comité actif-passif et vérification le 17 juin 2019;
- le RAG 2018 sera présenté aux membres du CA le 18 juin 2019, pour approbation.

La version finale du RAG 2018, approuvée par les membres du CA, sera ensuite transmise au ministre des Transports.

Également, il précise que :

- les auditeurs internes et externes ont été informés de la démarche et qu'ils sont en accord avec celle-ci;
- la démarche a été présentée au cabinet du ministre des Transports et que celui-ci en est satisfait.

Les membres sont invités à poser leurs questions sur la démarche. Ils se disent satisfaits des réponses formulées.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par Anne-Marie Croteau et appuyée par Conrad Lord :

Résolution

ATTENDU QU'un délai supplémentaire a été requis pour la production et les travaux d'audit des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société de l'assurance automobile du Québec, et ce, suite à l'implantation du nouveau système SAP;

ATTENDU QUE les auditeurs internes et externes ont adapté leur calendrier de réalisation des travaux d'audit tant pour les états financiers que le rapport annuel de gestion;

ATTENDU QUE le rapport annuel de gestion 2018 doit contenir les états financiers et données financières audités par les auditeurs;

ATTENDU QUE le rapport annuel de gestion 2018 préliminaire, sans les états financiers, les informations financières et rapports des auditeurs, a été validé et commenté par le comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la transmission du rapport annuel de gestion 2018 préliminaire, excluant les états financiers, les informations financières et les rapports des auditeurs, au ministre des Transports pour le 30 avril 2019.

Résolution AR-3015 du 19-04-29

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice des affaires juridiques et le directeur des risques organisationnels et de la performance quittent la séance.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 18 juin 2019, à 9 h.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, secrétaire général ainsi que président et chef de la direction par intérim.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

7. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 40

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 432
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 18 juin 2019, à 8 h
Adopté le 19 septembre 2019

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 20 mars et le 29 avril 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 et celui de la séance du 29 avril 2019 sont adoptés.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 19.06.18 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- une lettre de la Commission de l'administration publique;
- un extrait du rapport de la Commission de l'administration publique.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur participation au souper thématique tenu le 17 juin 2019. Elle souligne le travail des conférenciers qui ont effectué une présentation intéressante sur la gestion de crise. Elle remercie les organisateurs de la soirée.

La PCA souligne les aspects positifs du rapport de la Commission de l'administration publique rendu public et en félicite la direction.

La PCA convient que les membres ont eu peu de temps pour prendre connaissance des documents rendus disponibles pour les séances du CA et de ses comités des 17 et 18 juin 2019.

La PCA annonce le départ de madame Anne-Marie Croteau, membre indépendante et présidente du comité des technologies de l'information. Elle souligne l'apport inestimable que M^{me} Croteau a fourni au

CA au cours des 10 dernières années. Par la même occasion, elle invite les membres à lui suggérer des candidats pour les postes qui seront laissés vacants dans la prochaine année.

Avec le départ de M^me^ Croteau et l'arrivée de deux nouveaux membres en mars 2019, la PCA dépose séance tenante un tableau ainsi qu'un projet de résolution sur la composition des comités du CA. Elle parcourt les documents avec les membres.

Il est précisé que les membres du comité de gouvernance et d'éthique se disent favorables à la proposition et ainsi à l'adoption de la résolution.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Anne-Marie Croteau et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration (CA) nomme les membres de ses comités permanents et les présidents de ceux-ci sur recommandation de la présidente du CA et du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE, par sa résolution AR-3002 du 18.12.13 et pour l'année 2019, le CA a déterminé la composition de ses comités et nommé un président pour chacun d'eux;

ATTENDU QUE, le 20 mars 2019, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de deux nouveaux membres;

ATTENDU QUE la présidente du comité des technologies de l'information quitte le CA et qu'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au CA d'approuver les modifications apportées à la composition des comités, incluant la désignation de ses présidents;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, à compter de la présente séance, la composition des comités du CA soit la suivante :

Comité des technologies de l'information	Corinne Charette, présidente Christian Cyr François Geoffrion Sylvie Thivierge
Comité actif-passif et vérification	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil François Geoffrion Sylvie Thivierge Louise Turgeon

Comité de gouvernance et d'éthique	Michel R. Saint-Pierre, président Louise Champoux-Paillé Jean-Marie De Koninck Conrad Lord
Comité des clientèles et ressources humaines	Conrad Lord, président Brigitte Corbeil Jean-Marie De Koninck Claudia Di Iorio Michel R. Saint-Pierre

Résolution AR-3016 du 19-06-18

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (11 avril et 17 juin 2019)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres du CA des points discutés lors des séances tenues à Québec, le 11 avril et le 17 juin 2019. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 19.06.18. L'information portant sur le contenu du rapport annuel de gestion préliminaire, qui sera incluse au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Le président du CGE rappelle que les membres dudit comité se disent favorables à l'adoption de la résolution portant sur la composition des comités du CA. Celle-ci a été proposée lors du rapport de la présidente du CA.

5.2 Rapport du comité des technologies de l'information (4 juin 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 4 juin 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 19.06.18.

5.3 Rapport de séances conjointes du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (4 et 17 juin 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors des séances tenues à Québec, le 4 et le 17 juin 2019. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 19.06.18.

5.4 Rapport du comité des clientèles et ressources humaines (4 juin 2019)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 4 juin 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 19.06.18.

5.5 Rapport du comité actif-passif et vérification (17 juin 2019)

Le président du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 17 juin 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 e) du 19.06.18. L'information portant sur les états financiers 2018, qui sera incluse au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction (PCD) fait le point sur les sujets suivants.

Couverture médiatique

Bilan routier 2018
La Société a rendu public le 9 mai 2019 le bilan routier du Québec, pour l'année 2018. La PCD mentionne qu'une nouvelle stratégie de diffusion du bilan routier a été élaborée et mise en œuvre cette année. En effet, l'activité principale fut l'émission d'un communiqué de presse plutôt que la tenue d'une conférence de presse. Les journalistes étaient informés que la PCD, et d'autres personnes au besoin, se rendait disponible pour des entrevues. La réponse des médias a été très satisfaisante. Environ 30 entrevues furent données.

La PCD rappelle que les activités entourant le dévoilement du bilan routier sont de belles opportunités pour diffuser des messages sur la sécurité routière.

Émission *Enquête* sur ICI Radio-Canada
Le 28 mars 2019, ICI Radio-Canada diffusait un épisode d'*Enquête* portant sur des personnes accidentées de la route. Le sujet fut abordé sous l'angle des délais encourus lorsque des personnes accidentées de la route contestent la décision de la Société. Ces personnes ont été dépeintes comme étant des victimes du système.

La PCD a mentionné que la Société a effectué une vigie importante pour voir si les messages véhiculés dans l'émission allaient être repris par d'autres médias. Également, la vigie a servi à évaluer l'incidence des propos tenus sur la clientèle, le gouvernement et les employés de la Société.

Aucune incidence directe n'a été relevée. La PCD précise qu'une attention particulière a tout de même été portée aux employés en indemnisation afin de saluer et de reconnaître leur travail.

Motocyclistes
La PCD fait le point sur les représentations faites par les motocyclistes pour dénoncer la hausse des coûts d'immatriculation.

Elle rappelle qu'un comité se consacre actuellement à l'analyse de problématiques en matière de sécurité routière pour les motocyclistes. Le comité doit déposer, au début de l'automne 2019, ses recommandations pour améliorer le bilan routier.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Commission de l'administration publique
La Commission de l'administration publique (Commission) a déposé son 39e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

La PCD mentionne que l'extrait du rapport qui réfère à la Société a été déposé sur le site de la Gouvernance. Dans sa lettre d'accompagnement, la Commission, en plus de soulever les aspects positifs de la performance de la Société, demande que lui soient fournis des compléments d'information.

La PCD souligne qu'elle donnera une suite aux demandes formulées par la Commission. Parmi celles-ci, notons la transmission d'un état d'avancement sur CASA. La PCD précise que ce sera fait d'ici le mois d'août 2019 et que ce type de requête est une pratique courante de la part des parlementaires.

Projet de loi sur le taxi
Le projet de loi visant à moderniser l'industrie du taxi n'a pas été adopté. L'étude du projet de loi reprendra à la fin du mois d'août.

La PCD mentionne qu'il n'y a pas eu de changement d'orientation impactant la Société.

Régime d'assurance automobile du Québec
La PCD mentionne qu'il est toujours dans ses priorités de discuter avec le gouvernement des améliorations possibles à la couverture d'assurance automobile. Elle vise toujours présenter le dossier d'ici l'automne et convenir du moment pour le dépôt d'un projet de loi.

Véhicules militaires
La PCD explique que, actuellement et selon la loi, les véhicules identifiés hors route sont interdits sur le chemin public. Or, la Société a constaté que des véhicules militaires (environ 320) hors route ont été immatriculés et circulent sur la voie publique.

La Société travaille à trouver une solution pour permettre aux propriétaires de véhicules militaires de circuler légalement sur les routes du Québec tout en assurant la sécurité routière en attendant de pouvoir apporter des modifications à la loi.

Gestion de l'entreprise

Le tableau de bord du suivi de la performance des premiers mois de 2019 sera présenté au CA de septembre. La PCD accordera, au cours de l'été, une priorité aux dossiers suivants :

CASA
La replanification de l'échéancier rendue nécessaire par la capacité limitée considérera la rareté des ressources, notamment en technologies de l'information.

Climat organisationnel
Les résultats du sondage de 2019 seront connus dans les prochaines semaines. Fait à noter, le taux de participation s'est maintenu au-delà de 80%.

Préposés aux renseignements
La PCD informe les membres que le recrutement et la rétention de préposés aux renseignements dans les centres d'appels des enjeux qui ont un impact direct sur le service à la clientèle. Diverses actions sont présentement en cours et la PCD suit la situation de près.

Les entreprises les plus admirées des Québécois
La firme de sondages, de recherche marketing et analytiques *Léger* publie chaque année son palmarès des 100 entreprises les plus admirées des Québécois. La PCD souligne que la Société y figure au 44e rang, et au 1er rang dans le secteur « Entreprises publiques ». Cette belle reconnaissance a été partagée avec l'ensemble des employés.

7. ÉTATS FINANCIERS 2018 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 19.06.18, les documents suivants :

- Présentation
- États financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ)
- États financiers de la Société

Le vice-président parcourt la présentation avec les membres et passe en revue les faits saillants des états financiers du FAAQ et de la Société. Les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société qui émettent une opinion favorable.

Le FAAQ a enregistré un surplus de 330 M$, le taux de rendement net est de 3,9 %, le taux de financement est de 97 % et le taux de capitalisation est de 139 %.

Pour la Société, l'excédent de l'exercice lié aux activités de permis et d'immatriculation est de 20,7 M$. Le déficit cumulé est passé à 149,2 M$ au 31 décembre 2018.

Le suivi des risques budgétaires en continu au cours de l'année 2018 a permis de devancer de 28,8 M$ le remboursement du déficit cumulé par rapport à l'entente avec le ministère des Finances.

Pour le contrôle routier, les dépenses ont été de 74,6 M$.

Les frais d'administration consolidés s'élèvent à 428,8 M$, soit 40,6 M$ de moins que le budget prévu.

Les membres félicitent les équipes pour les travaux réalisés.

Il est rappelé que les membres du CAPV ont procédé à l'analyse des états financiers présentés et qu'ils se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance automobile du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société;

ATTENDU QUE l'opinion des auditeurs sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec est favorable;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et vérification recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2018;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Résolution AR-3017 du 19-06-18

8. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général déposent au procès-verbal, sous la cote A-8 du 19.06.18, une note sur le rapport annuel de gestion 2018 ainsi que ledit rapport.

Les vice-présidents rappellent aux membres que l'implantation du nouveau système SAP a entraîné un délai supplémentaire pour la production des états financiers du FAAQ et de la Société; que les membres du CAPV ainsi que ceux du CGE étaient informés dudit délai et que le Vérificateur général du Québec, le co-auditeur de PwC ainsi que la direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes avaient aussi été informés du délai et qu'ils avaient adapté leur calendrier de réalisation des travaux d'audit en conséquence.

Ils rappellent également qu'un projet de rapport annuel de gestion 2018 préliminaire a été présenté aux membres du CGE le 11 avril 2019 et que les états financiers, qui ont été présentés aux membres du CAPV le 17 juin 2019, sont inclus au rapport annuel de gestion 2018. Les membres de ces deux comités se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a approuvé les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société à l'occasion de la présente séance du conseil d'administration du 18 juin 2019;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au rapport annuel de gestion préliminaire 2018 déposé à la séance du conseil d'administration du 29 avril 2019 et que les états financiers, les données financières et les messages de la présidente du conseil d'administration et de la présidente et chef de la direction ont été ajoutés;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion 2018 de la Société.

Résolution AR-3018 du 19-06-18

9. CASA – SUIVI DU PROJET

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA ainsi que la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joignent aux membres et déposent au procès-verbal, sous la cote A-9 du 19.06.18, une présentation sur le suivi du projet CASA pour la période se terminant le 18 mai 2019.

Les invités présentent un suivi du projet qui fait ressortir que :

- le projet continue de progresser;
- le déploiement de la livraison 1 se déroule comme prévu;
- la conception de la livraison 2 est terminée;
- la réalisation de la livraison 2 est en cours et les défis sont identifiés :
    - l'enjeu de la rareté des ressources spécialisées en technologies de l'information demande une replanification de l'échéancier dont le résultat sera présenté en septembre;
    - Ernst & Young n'a soulevé aucun enjeu qui n'a pas déjà été pris en charge par la direction;
- la préparation du déploiement par les lignes d'affaires est amorcée;
- le projet demeure rentable et la Société respecte toujours ces deux indicateurs stratégiques :
    - aucune augmentation de tarif administratif pour le citoyen;
    - remboursement du déficit cumulé de la Société conforme à l'entente avec le ministère des Finances;
- aucune demande budgétaire supplémentaire n'est nécessaire pour 2019.

Les invités répondent aux questions des membres tout au long de leur présentation. Ces derniers se disent satisfaits de l'information reçue.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA et la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier quittent la séance.

10. RELOCALISATION DES EMPLOYÉS TRAVAILLANT À PLACE VICTORIA – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 19.06.18, une note sur la relocalisation des employés de la Société de Place Victoria ainsi qu'un plan d'action en matière de gestion du changement.

Le vice-président rappelle aux membres que le bail en vigueur à Place Victoria, à Montréal, viendra à échéance le 30 septembre 2021. La Société doit donc relocaliser ses employés de Montréal.

Le vice-président mentionne qu'un exercice de localisation des employés a été effectué et qu'un sondage a été mené pour identifier leurs préférences, notamment.

À la lumière des éléments recueillis ainsi que des besoins et préoccupations de la Société, la direction des ressources matérielles et immobilières a travaillé avec la Société québécoise des infrastructures pour trouver un nouveau lieu pouvant accueillir l'ensemble des employés de Montréal. Ils en sont venus à la conclusion que le meilleur endroit pour ce faire est l'Édifice Loto-Québec, situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, dans le centre-ville de Montréal.

En plus de répondre aux attentes et aux besoins exprimés par les employés, l'endroit identifié :

- représente un prix de location au mètre carré plus avantageux que ce qui était anticipable avec la Place Victoria;
- permet à la Société d'être à loyer dans un édifice dont un organisme de l'État est propriétaire.

Le vice-président souligne qu'un plan d'action est prêt à être déployé afin d'assurer une gestion du changement appropriée pour les employés.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

11. CAUTIONNEMENT DES VÉHICULES AUTONOMES – INFORMATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 19.06.18, une note sur le cautionnement des véhicules autonomes ainsi que, en annexe, une note adressée au CA le 9 août 2018.

Le vice-président rappelle qu'en 2018 le Code de la sécurité routière a été modifié pour permettre la réalisation de projets pilotes pour évaluer les véhicules autonomes. Il était alors prévu que le fabricant ou le distributeur fournisse et maintienne un cautionnement envers la Société d'un montant correspondant aux risques propres à son projet d'expérimentation.

Le vice-président explique que l'expérience du premier projet pilote a mis en évidence, dans le contexte d'un régime de « *no fault* », la difficulté pour les promoteurs de fournir un cautionnement ou une autre sûreté suffisante.

Une entente administrative a donc été conclue avec le ministère des Finances pour assurer une sûreté suffisante pour le remboursement des frais encourus par le Fonds d'assurance pour d'éventuels accidents impliquant un véhicule autonome dans le cadre d'un projet pilote.

12. CONTRIBUTION FINANCIÈRE OPÉRATION NEZ ROUGE – RÉSOLUTION

Monsieur Jean-Marie De Koninck, membre, quitte la séance.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 19.06.18, une note sur la contribution financière pour Opération Nez rouge (ONR).

Le vice-président mentionne que l'ONR demande à la Société de renouveler son entente triennale pour un montant total de 1 698 000 $.

Le vice-président explique que l'ONR va au-delà d'un service de raccompagnement pendant la période des fêtes. Il s'agit d'une vaste campagne de sensibilisation contre la conduite avec les facultés affaiblies.

Un volet de la campagne se décline dans les médias, certes, mais aussi sur le terrain avec plus de 55 000 raccompagnements, entre les 30 novembre et 31 décembre 2018 seulement, par près de 40 000 bénévoles. De ces bénévoles, ils sont nombreux à devenir de vrais ambassadeurs en sécurité routière dans leur famille et dans leur milieu de travail respectifs, et ce, tout au long de l'année.

Le vice-président précise qu'une campagne de communication dite « standard » ne pourrait obtenir une telle portée sur un territoire aussi vaste, auprès d'une clientèle aussi éclatée et sur une période aussi longue.

La notoriété d'ONR contribue en partie à ce succès, car elle est forte. Malgré cela, l'organisme poursuit ses efforts pour se renouveler et s'adapter aux nouvelles réalités. Elle a développé une application mobile pour que les bénévoles puissent recevoir les demandes de raccompagnement directement sur leur téléphone intelligent. Par ailleurs, leur discours ne s'arrête pas aux facultés affaiblies par l'alcool, il traite aussi du cannabis et de la fatigue.

Le vice-président confirme que ces messages ainsi véhiculés sont en droite ligne avec ceux de la Société. Également, il mentionne que la collaboration de l'ONR est excellente. L'organisation respecte les exigences de la Société en matière de contenu et de reddition de compte, notamment.

Il est demandé au vice-président si les états financiers d'ONR font l'objet d'une vérification avant transmission à la Société. Le vice-président prend la question en note et il est convenu qu'il revienne auprès de la PCA avec la réponse.

Le vice-président recommande au CA de renouveler l'entente pour un total de 1 629 000 $. Il explique que cette somme est calculée selon un taux d'indexation à la contribution précédente.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE les activités de l'Opération Nez rouge sont des incontournables pour prévenir les accidents et sensibiliser les conducteurs à la conduite avec les facultés affaiblies;

ATTENDU QUE la Direction du budget et de l'analyse de rentabilité propose d'appliquer un taux d'indexation annuel de 2 % à la contribution financière antérieure (*ce taux est cohérent avec le taux de croissance des dépenses de la Société et avec les prévisions de croissance de l'économie québécoise*

pour les prochaines années). D'ailleurs, le renouvellement de l'entente précédente (2016-2018) se basait également sur le taux d'indexation annuel;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration renouvelle l'entente avec l'organisme Opération Nez rouge pour un total de 1 629 000 $, pour une période de trois ans, réparti comme suit :

- 2019 : 532 000 $
- 2020 : 543 000 $
- 2021 : 554 000 $

Résolution AR-3019 du 19-06-18

13. AUTRES SUJETS

Monsieur Jean-Marie De Koninck, membre, réintègre la séance.

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 19 septembre 2019, à 9 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 55

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 433
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 19 septembre 2019, à 9 h
Adopté le 24 octobre 2019

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Louise Turgeon, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

EST ABSENTE :

Mme Sylvie Thivierge, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 juin 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 est adopté sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 19.09.19 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- le projet de calendrier 2020.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) souhaite la bienvenue aux membres. Elle partage avec eux les conclusions d'un article du Harvard Business Review portant sur les conversations hors réunion.

Elle mentionne que, avant d'ouvrir une discussion hors réunion, il est important de se poser trois questions, soit :

1. Est-ce que le fait d'engager une discussion est le bon moyen pour atteindre mon objectif?
2. Qui dois-je inclure dans la discussion?
3. Qui dois-je informer des résultats de ma discussion?

Elle précise que la démarche doit être bénéfique pour l'organisation.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (17 septembre 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 17 septembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 19.09.19.

5.2 Rapport du comité actif-passif et vérification (17 septembre 2019)

Le président du comité actif-passif et vérification informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 17 septembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 19.09.19.

5.3 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (18 septembre 2019)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 18 septembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 19.09.19.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction (PCD) fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

6.1 Suivi de la performance au 30 juin 2019

Les résultats du premier semestre sont positifs.

Bilan routier

Le bilan routier présente une amélioration, incluant une projection pour les mois de juillet et août.

La PCD mentionne le risque que la cible du taux de dépistage des conducteurs à risque ne soit pas atteinte d'ici 2020

Services à la clientèle

La PCD attire l'attention des membres sur la problématique en matière de rétention pour le personnel travaillant en centres d'appels, causant une difficulté d'atteindre les résultats visés au téléphone sans toutefois avoir d'impact sur le taux de satisfaction des clients et sur le nombre de plaintes.

La Direction réfléchit aux moyens à mettre en place afin d'améliorer la rétention, notamment en organisant leur travail différemment.

Ressources humaines

La PCD mentionne que les résultats du sondage sur le climat organisationnel sont excellents et qu'ils seront présentés en octobre 2019 aux membres du comité des clientèles et ressources humaines.

Le défi demeure de garder un équilibre en tenant compte de la capacité et de la charge de travail pour conserver leur mobilisation et un faible taux de roulement.

La PCD indique que le Tribunal administratif du travail a rendu son jugement cet été en affirmant que le gouvernement du Québec avait négocié de bonne foi avec la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec dans le cadre du renouvellement de leur convention collective.

Partenaires

La PCD rappelle qu'un sondage est mené annuellement auprès de partenaires de la Société pour connaitre leur satisfaction en regard de leurs relations avec l'organisation.

Pour les deux partenaires ayant évoqué que leur collaboration avec la Société pourrait être bonifiée, la Société est déjà en action.

Finances

La PCD précise que, tel que prévu considérant l'implantation de CASA, les données financières au 30 juin 2019 sont en cours de production et qu'elles seront présentées au comité actif-passif et vérification le 16 octobre 2019.

Elle précise toutefois que, basé sur les années précédentes, elle n'anticipe aucun risque particulier.

6.2 Priorités 2019

À la suite de la revue des priorités faites avec l'équipe de direction, la PCD n'anticipe rien qui mettrait la Société à risque de devoir ajuster ses priorités 2019.

Les dossiers cheminent, tel que prévu. Aucun nouveau chantier n'est prévu d'ici la fin de l'année.

La PCD attire l'attention des membres sur la transformation de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier qui est débutée. Dans le contexte de l'implantation de CASA (décembre 2021) et du centre de relation clients (2020), la transformation vise principalement à :

- revoir les modèles de centre de services intégrés;
- réviser l'organisation administrative;
- adapter les profils de compétence et de cheminement de carrière.

La vision qui émanera de ces travaux sera présentée aux membres du comité des clientèles et ressources humaines.

Attention particulière

La Société suit attentivement :

- Le projet de loi sur le taxi, dont l'adoption est visée en octobre

- Le projet Accès UniQc
    - L'objectif de ce projet est de créer une solution d'authentification du citoyen pour accéder à l'ensemble des services en ligne du gouvernement.
    - La PCD souligne que l'échéancier d'implantation de cette solution gouvernementale, qui est sur le chemin critique des bénéfices de CASA (augmentation de l'utilisation des services en ligne), ainsi que celui de la L2 de CASA devraient être alignés.

6.3 Plan stratégique 2021-2023

La PCD mentionne que le prochain plan stratégique couvrira une période plus courte que le plan actuel, soit de 2021 à 2023, puisque l'ensemble des ministères et organismes est invité par le Secrétariat du Conseil du Trésor à arrimer leur plan stratégique avec les orientations gouvernementales et l'échéancier électoral.

L'exercice d'élaboration du plan stratégique débutera cet automne et impliquera les membres du CA, l'équipe de direction, les partenaires d'affaires, les gestionnaires et les employés. Comme dans l'exercice précédent, un consultant externe accompagnera l'organisation et des validations seront faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour assurer l'alignement avec le gouvernement.

Des ateliers de travail réuniront l'équipe de direction et les membres du CA aux mois de février et de septembre 2020.

La Direction vise une adoption du plan stratégique par les membres du CA en octobre 2020.

Les membres du CA se disent à l'aise avec la démarche proposée.

6.4 Autres éléments de suivi

La PCD fait le point sur les sujets suivants :

Couverture médiatique

La PCD mentionne que quelques sujets ont été abordés dans les médias, sans toutefois présenter de risques particuliers.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Véhicules militaires

La PCD rappelle que, selon la loi, les véhicules militaires, qui sont identifiés comme étant des véhicules hors route, ne peuvent circuler sur le chemin public. Or, la Société a constaté que des véhicules militaires hors route ont néanmoins été immatriculés et circulent sur la voie publique puisque les documents présentés lors de l'immatriculation ne permettaient pas clairement de les identifier.

Elle spécifie qu'il y a 255 véhicules militaires qui circulent actuellement sur le réseau routier et que le taux d'accidents pour ce type de véhicule est très bas.

La Société a trouvé une solution pour permettre aux propriétaires d'un véhicule militaire de circuler légalement sur les routes du Québec, tout en assurant la sécurité routière, en attendant que la loi puisse être modifiée.

Ainsi, le ministre des Transports a signé un arrêté ministériel pour permettre aux véhicules militaires de circuler dans les zones où la limite de vitesse est de 70 km/h ou moins.

Les travaux et les discussions se poursuivent pour raffiner davantage la solution tout en assurant la sécurité routière.

Rencontre avec le cabinet du ministre des Transports
La PCD a rencontré des membres du cabinet du ministre des Transports dans la semaine du 9 septembre 2019.

Deux principaux sujets ont été abordés, soit :

- CASA
    - Le projet progresse et la date confirmée de décembre 2021 pour la livraison 2 (L2) de CASA ne présente pas d'enjeu. Elle a réitéré la capacité pour la Société de respecter ses engagements :
        - aucune augmentation de la tarification administrative pour le citoyen en lien avec le projet;
        - remboursement du déficit cumulé en 2028, tel que prévu à l'entente avec le ministère des Finances.

- Bonifications à la couverture d'assurance
    - Une proposition de projet de loi qui vise notamment à bonifier la couverture d'assurance sans augmenter les coûts pour les clients a été présentée. Elle a été reçue avec ouverture et intérêt.
    - Les travaux se poursuivront cet automne avec une hypothèse préliminaire de dépôt en début 2020.

Dépôt du rapport annuel de gestion 2018
Le rapport annuel de gestion 2018 de la Société a été déposé à l'Assemblée nationale le 17 septembre 2019. La PCD souligne que la date de dépôt n'a suscité aucune question.

7. CASA – SUIVI DE LA LIVRAISON 2

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joignent aux membres. Ils déposent au procès-verbal, sous la cote A-7 du 19.09.19, une présentation sur le suivi du projet CASA.

Les vice-présidents font un retour sur l'échéancier global préliminaire et présentent les travaux réalisés depuis le dernier CA, soit le 18 juin 2019. Ils précisent qu'une rencontre est prévue avec les quelque 500 équipiers la journée même pour leur brosser un portrait de la situation.

Les vice-présidents résument les résultats de l'analyse préliminaire des options pour la fenêtre de déploiement de la livraison de la L2. Ils informent les membres de l'option retenue, soit un déploiement au 31 décembre 2021. En lien avec cette date, ils présentent une actualisation des risques, en date du 9 septembre 2019, soit :

- 73 % des risques évalués comme étant faible;
- 27 % des risques évalués comme étant modéré;
- Aucun risque évalué comme étant élevé.

Ils exposent l'échéancier global du projet et informent les membres de la date de livraison retenue, soit décembre 2021.

Les vice-présidents présentent une évaluation préliminaire des bénéfices quantifiables ainsi que les bénéfices stratégiques additionnels non quantifiables.

En terminant, ils exposent les conclusions de l'évaluation de la rentabilité CASA :

- la rentabilité du projet de 6,3 %;
- aucun enjeu contractuel;
- aucune augmentation de tarif administratif pour le citoyen;
- aucune demande budgétaire additionnelle pour 2019;
- les discussions relatives au partenariat d'affaires sont en cours et devraient se terminer d'ici décembre 2019;
- prochaine mise à jour : décembre 2019.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les vice-présidents y répondent. Les membres se disent satisfaits de l'information reçue et confirment leur appui aux suites à donner au projet.

8. RISQUES DE DIVULGATION DE DONNÉES SENSIBLES – PROTECTIONS DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance déposent au procès-verbal, sous la cote A-8 du 19.09.19, une note et une présentation sur les risques de divulgation de données sensibles – Protection des renseignements personnels.

Les vice-présidents rappellent qu'au cours des derniers mois, des événements relatifs à la sécurité de l'information numérique se sont produits dans des entreprises tant privées que publiques. Ils mentionnent que la Société n'est pas à l'abri de ce type d'incidents.

Ils informent les membres que dès le premier événement, la Société a mis en place une table de travail afin d'analyser l'état des lieux, de réévaluer les risques et de proposer des mesures appropriées.

Ils précisent que, à la suite des travaux de cette table, le niveau de risque initialement évalué à « moyen » (janvier 2019) demeure inchangé.

En conclusion, les vice-présidents mentionnent que :

- la Société gère bien les risques associés à la divulgation de données sensibles;
- plusieurs mécanismes de gouvernance sont en place afin d'assurer la sécurité de l'information numérique;

- la Société s'est bien outillée depuis les cinq dernières années et qu'elle continue d'investir en la matière.

Toutefois, ils précisent que, malgré tous les processus en place, la Société n'est pas à l'abri de gestes malveillants. Ainsi, elle demeure alerte et prend au sérieux toute information portée à sa connaissance.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quittent la séance.

9. RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – RÉSOLUTION

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 19.09.19, une note sur le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société, les modifications proposées au règlement, un projet de résolution et le règlement modifié.

La directrice des affaires juridiques mentionne que le règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société doit être ajusté pour tenir compte :

- des modifications qui ont été apportées à la structure administrative des vice-présidences;
- des modifications qui ont été récemment apportées au Code de la sécurité routière ainsi qu'à certains de ses règlements;
- des changements de délégation qui ont été effectués pour l'exercice de certains pouvoirs attribués à la Société.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Conrad Lord et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec doit être ajusté pour tenir compte des modifications qui ont été apportées à la structure administrative des vice-présidences de la Société au cours des années 2018 et 2019, lesquelles ont mené à la modification de la dénomination de certaines unités administratives;

ATTENDU QUE le Règlement doit être ajusté pour tenir compte des modifications récentes apportées au Code de la sécurité routière ainsi qu'à certains de ses règlements;

ATTENDU QUE le Règlement doit être ajusté également pour tenir compte des changements de délégation qui ont été effectués pour l'exercice de certains pouvoirs attribués à la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications apportées au Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec telles que présentées dans le Règlement ci-joint.

Résolution AR-3020 du 19.09.19

La directrice des affaires juridiques quitte la séance.

10. TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES RAPPORTS D'ACCIDENT PAR LES CORPS POLICIERS – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 19.09.19, une note sur la transmission électronique des rapports d'accident par les corps policiers municipaux et un protocole d'entente avec l'Association des directeurs de police du Québec pour la période 2019-2021.

Le vice-président et secrétaire général recommande aux membres d'accorder une aide financière aux corps de police municipaux, membres de l'Association des directeurs de police du Québec, pour le développement de la transmission électronique des rapports d'accident.

Pour appuyer sa recommandation, il présente les résultats d'une analyse effectuée par la Direction en lien avec un tel financement, soit :

- des économies annuelles nettes de l'ordre de 221 200 $ (en date de 2017);
- l'amélioration de la qualité des données;
- l'obtention d'un bilan routier presque en temps réel;
- l'alimentation de la cartographie des accidents;
- la simplification de l'échange des données avec les partenaires.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Corinne Charette et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE le financement de la saisie électronique des rapports d'accident permet de réaliser des économies annuelles nettes de plus de 200 000 $, d'améliorer la qualité des données, d'obtenir un bilan routier presque en temps réel, d'alimenter la cartographie des accidents et de simplifier l'échange des données avec les partenaires;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration accorde aux corps de police municipaux, membres de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), une aide financière maximale de 1 040 000 $ pour le développement de la transmission électronique des rapports d'accident;

QUE le conseil d'administration entérine le protocole d'entente avec l'ADPQ spécifiant les critères et les modalités de remboursement aux différents corps policiers municipaux pour la période 2019-2021.

Résolution AR-3021 du 19.09.19

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Montréal, le 24 octobre 2019, à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 434
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le 24 octobre 2019, à 9 h
Adopté le 12 décembre 2019

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 est adopté sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 19.10.24 :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence à la conférence tenue le 23 octobre 2019 à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Elle remercie les organisateurs de l'activité.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport du comité des technologies de l'information (16 octobre 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 16 octobre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 19.10.24.

5.2 Rapport du comité actif-passif et vérification (16 octobre 2019)

Le président du comité actif-passif et vérification informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 16 octobre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 19.10.24.

5.3 Rapport du comité des clientèles et ressources humaines

Le président du comité des clientèles et ressources humaines informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 23 octobre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 19.10.24.

L'information portant sur l'ajustement à la rémunération 2019 des vice-présidents, qui sera incluse au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée par les membres du comité qui sont favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée en ce sens.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction (PCD) fait le point sur les sujets suivants.

Couverture médiatique

Conducteur épileptique jugé coupable de négligence criminelle causant la mort d'une jeune femme
Le jugement a été rendu au moment où la campagne de la Société sur la santé des conducteurs avait cours, renforçant ainsi le message « votre état de santé peut causer un accident ».

Campagnes de la Société

- Santé des conducteurs
  - Principale période de diffusion : 19 août au 8 septembre 2019.
  - En association avec Louis-François Marcotte.
  - Reçoit de bons commentaires.

- Distraction
  - Période de diffusion : 9 septembre au 6 octobre 2019.
  - Message : « entre le cellulaire ou le volant, il faut choisir ».

- Piétons
  - En cours.
  - La Société a discuté des enjeux concernant les piétons avec différents partenaires.
  - Un rapport sur la sécurité des piétons, qui présente des recommandations, sera rendu public avant la fin d'octobre 2019.
  - Le rapport découle des travaux combinés d'un comité d'analyse des accidents mortels impliquant des piétons et d'un comité d'experts.

Dossier en lien avec le gouvernement

Projet de loi sur le taxi
Le projet de loi sur le taxi a été adopté. Il n'y a pas d'impact important sur les contributions d'assurance ni d'enjeu pour le régime.

Rencontre du Secrétaire général au Forum du G5
Les priorités du gouvernement sur l'environnement et les enjeux en matière de main-d'œuvre ont principalement été abordées.

Autres

- Contributions d'assurance
  - Des travaux sont en cours pour évaluer la faisabilité de diminuer le délai actuel d'un an et demi du processus de révision des contributions d'assurance.

- Écoles de conduite
  - Le Conseil des ministres a adopté un nouveau tarif pour les cours de conduite. Il sera en vigueur dès 2020.

Gestion d'entreprise

CASA
Il n'y a rien à signaler depuis la dernière séance conseil en septembre 2019. La réalisation suit son cours.

Soirée de reconnaissance
La PCD remercie les membres ayant pu participer à la soirée de reconnaissance 2019. Cette présence témoigne de l'engagement du CA et elle est toujours très appréciée.

Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

Une question est posée à la Direction : est-il possible de savoir s'il y a du plomb dans l'eau des édifices dont la Société est propriétaire? Le secrétaire général effectuera un suivi à cet effet.

7. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS T2 ET CADRE FINANCIER 2019-2023

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 19.10.24, une présentation sur les résultats financiers T2-2019 et sur le cadre financier 2019-2023 ainsi que les résultats financiers trimestriels du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président présente les faits saillants des résultats financiers pour les deux premiers trimestres :

- le fonds d'assurance : les résultats sont supérieurs à ceux prévus;
- la Société : les résultats sont conformes à ceux attendus.

Il ajoute que le risque budgétaire en lien avec les frais d'administration consolidés demeure à faible. Les indicateurs du tableau de bord démontrent que les risques associés à la satisfaction des clients et au taux de mobilisation des employés sont à faible.

Le vice-président présente les faits saillants du cadre financier 2019-2023. Le risque que les indicateurs suivants ne soient pas rencontrés est à faible :

- aucune augmentation de tarif pour le citoyen;
- remboursement du déficit cumulé conforme à l'entente avec le ministère des Finances;
- atteinte des cibles du plan stratégique.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

8. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE MSSS – RÉSOLUTION

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés se joint aux membres, par visioconférence. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 19.10.24, une note proposant un avenant de prolongation à une entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le vice-président explique qu'il existe une entente administrative entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société, qui implique cette dernière en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance, relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route.

L'entente a pris fin en mars 2019. Toutefois les deux parties ont continué de l'appliquer selon les termes actuels.

Le vice-président propose aux membres qu'un avenant soit signé afin de prolonger l'entente. Il présente les principes directeurs de l'entente, les orientations convenues avec le MSSS ainsi que les impacts sur le régime et il fait une reddition de compte pour les années 2015 à 2019.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE l'Entente administrative entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) a pris fin le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE l'entente est en vigueur depuis le 18 février 2009;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente demeurent les mêmes;

ATTENDU QUE le MSSS s'est dit en accord avec une prolongation de deux ans ainsi qu'une option de renouvellement d'un an supplémentaire sans indexation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la conclusion d'un avenant prolongeant l'entente administrative entre le MSSS et la Société en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec,

relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route, pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 2021 et une option de renouvellement d'une année additionnelle, soit jusqu'au 31 mars 2022 et comportant une enveloppe budgétaire de 126,2 millions de dollars.

Résolution AR-3022 du 19-10-24

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés quitte la séance.

9. AJUSTEMENT À LA RÉMUNÉRATION 2019 DES VICE-PRÉSIDENTS – RÉSOLUTION

La PCD dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 19.10.24, un projet de résolution sur l'ajustement à la rémunération 2019 des vice-présidents.

La PCD informe les membres que le ministère du Conseil exécutif prévoit octroyer aux titulaires d'un emploi supérieur une majoration salariale de 2 % pour 2019. Elle rappelle que les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement sont appliqués aux vice-présidents de la Société et que ce type d'augmentations salariales prend effet au 1er janvier de chaque année.

Elle propose de majorer le salaire des vice-présidents et d'ajuster la structure salariale en conséquence.

Il est rappelé que les membres du comité des clientèles et ressources humaines ont analysé l'information et qu'ils sont favorables à l'adoption de la résolution soumise.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) applique sa politique de rémunération des vice-présidents adoptée par le conseil d'administration, pour la détermination de la rémunération de base;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement, et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur, sont appliqués selon les mêmes paramètres aux vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération sera ajustée rétroactivement au 1er janvier 2019 de 2 %, et ce, afin de refléter le pourcentage d'augmentation octroyé aux titulaires d'un emploi supérieur;

ATTENDU QUE les membres du comité des clientèles et ressources humaines recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération soit modifiée en remplaçant l'annexe A, sur la structure salariale, par la suivante :

Structure 2019

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	167 300 $	209 100 $	250 900 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier	157 400 $	196 700 $	236 000 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	142 400 $	178 000 $	213 600 $

QUE, la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement de 2 % au 1er janvier 2019 et que le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2019-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	225 624 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	225 624 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	221 558 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	217 519 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	194 798 $

QUE la rémunération de la vice-présidente sortante, Mme Christiane Beauchemin, soit ajustée rétroactivement de 2 % au 1er janvier 2019 jusqu'à la date de départ à sa retraite, et ce, tel que prévu à ses conditions de travail;

QUE le salaire du nouveau vice-président à l'indemnisation aux accidentés, M. Martin Simard, soit ajusté au nouveau minimum de sa classe soit 157 284 $ à la date de sa nomination, le 14 janvier 2019.

Résolution AR-3023 du 19-10-24

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 12 décembre 2019, à 9 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 10

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile
Québec

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 435
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 12 décembre 2019, à 9 h
Adopté le 20 février 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Conrad Lord, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre

EST ABSENTE :

Mme Louise Turgeon, membre

INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 24 octobre 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019 est adopté sans modification.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général répond à une préoccupation soulevée, lors de la séance du 24 octobre 2019, concernant la qualité de l'eau potable en regard avec la possibilité de présence de plomb dans l'alimentation d'eau des bâtiments de la Société.

Il mentionne que, de manière générale, les bâtiments construits après 1975 ne présentent pas de source potentielle de plomb dans l'eau. C'est le cas du Siège social, du Centre de services Henri-Bourassa et des postes de contrôle routier, tous propriétés de la Société.

En ce qui a trait aux sites en location par la Société, la grande majorité de ceux-ci a une année de construction où la présence potentielle de plomb dans l'eau est moins à risque. Pour ce qui est des sites où l'année de construction sème un doute, ils font l'objet d'une demande auprès de leurs propriétaires afin d'obtenir la certitude qu'il n'y a pas de plomb dans l'eau.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 19.12.12 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- les plans de travail des comités pour 2020.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur participation au souper thématique tenu le 11 décembre 2019.

Elle les remercie pour leur implication tout au long de l'année 2019 ainsi que pour avoir bien accueilli les changements apportés à la structure des comités du CA et les encourage à poursuivre leur bon travail en 2020.

La PCA remercie aussi la Direction pour tout le travail effectué en 2019 et souligne la qualité de ce dernier.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport du comité des technologies de l'information (3 décembre 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information (CTI) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 3 décembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 19.12.12.

5.2 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (3 décembre 2019)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 3 décembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 19.12.12.

L'information portant sur le budget des projets d'investissement 2020, qui sera incluse au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été transmise aux membres des deux comités qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ceux-ci se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

5.3 Rapport du comité actif-passif et vérification (3 décembre 2019)

Le président du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 3 décembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 19.12.12.

L'information portant sur le budget 2020 du Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ) et sur le budget 2020 de la Société, qui sera incluse au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, ainsi que l'information portant sur l'actualisation des politiques financières du FAAQ, qui sera incluse au point 9 de l'actuelle séance, a été transmise aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption des deux résolutions qui seront proposées.

5.4 Rapport du comité des clientèles et ressources humaines (4 décembre 2019)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 4 décembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 19.12.12.

5.5 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (11 décembre 2019)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 11 décembre 2019. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 e) du 19.12.12.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction (PCD) fait le point sur les sujets suivants.

Couverture médiatique

Risques d'entreprise
La PCD n'entrevoit pas d'élément qui pourrait générer un risque pour l'entreprise.

Transport scolaire
Les automobilistes commettent de nombreuses infractions autour des autobus scolaires. La Société étudie différentes possibilités pour améliorer la situation et, ainsi, la sécurité des étudiants.

Campagne sur les facultés affaiblies
Pour une deuxième année consécutive, Infoman fera la promotion de la sécurité routière à l'occasion de son émission spéciale de fin d'année, le 31 décembre 2019.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Projet de loi sur l'amélioration des services à la clientèle
Un projet de loi visant principalement la modification de la Loi sur l'assurance automobile pourrait être déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2020. Ce projet, dont les mesures amélioreraient les services à la clientèle, sera présenté au CCRH ainsi qu'au CA en mars 2020, le cas échéant.

Communauté métropolitaine de Montréal
La Communauté métropolitaine de Montréal demande qu'une perception de taxes soit faite par la Société, comme c'est le cas pour la Ville de Montréal. En raison des travaux en cours pour CASA, il n'est pas possible de répondre à cette demande avant 2023.

Projet de régionalisation de 5 000 postes
Le gouvernement du Québec s'est engagé à transférer 5 000 postes dans les régions. Une telle orientation ne constitue pas un virage important pour la Société puisqu'elle a débuté un exercice de régionalisation de certaines tâches, il y a un an et demi.

Sous-ministre des transports
Le sous-ministre des transports a annoncé qu'il prendra sa retraite. Il quittera ses fonctions le 6 janvier 2020. La PDG établira les liens nécessaires avec son successeur aussitôt qu'il sera nommé par le Gouvernement.

Livre vert sur l'organisation policière au Québec
La Société attend le dépôt du livre vert sur l'organisation policière au Québec par le ministère de la Sécurité publique pour en évaluer les impacts sur Contrôle routier Québec.

Gestion de l'entreprise

Performance
Le tableau de bord de performance sera présenté aux membres lors de la séance du 20 février 2020. Les résultats sont positifs sur tous les plans, que ce soit le bilan routier, les clients, les équipes, les projets ou les finances. La PCD souligne le travail des équipes qu'elle qualifie d'olympien malgré un environnement en pleine transition.

Départ d'un vice-président
Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules a annoncé son départ à la retraite pour l'été 2020. La PCD sera accompagnée du Groupe Perspectives pour trouver un successeur. Une première rencontre avec celui-ci est prévue ce mois-ci. La PCD vise être en mesure de recommander un candidat au CA de juin 2020. Le vice-président fixera sa date de départ selon l'entrée en fonction de son successeur pour éviter la nomination d'un intérim.

Dans le cadre du processus, la PCD ira à la rencontre des membres de l'équipe de gestion et des principaux partenaires pour échanger sur le profil du successeur.

Employés
La Société poursuit son engagement communautaire. Plus de 200 employés sont inscrits comme bénévoles à la soirée de raccompagnement SAAQ de l'Opération Nez rouge. Il s'agit du plus grand groupe de bénévoles corporatifs à l'événement, et ce année après année, ce qui mérite d'être souligné.

7. SUIVI DU PROJET CASA

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 19.12.12, une présentation sur le suivi du projet CASA, sous la forme d'un tableau de bord, pour la période se terminant le 16 novembre 2019.

Le vice-président présente l'échéancier global du projet ainsi que les indicateurs de gestion par livraison, soit :

- les délais;
- les coûts;
- la portée;
- les ressources humaines;
- les risques;
- les bloquants stratégiques;
- les bénéfices;
- la gestion de l'entente.

Il précise que :

- l'exécution du chemin critique du projet se déroule comme prévu;
- le Bureau de transformation L2 réalise les travaux d'appropriation du changement comme planifié.

Il présente les grands jalons du plan global par activité, selon six cycles, soit :

- réalisation;
- conversion;
- infrastructure;
- tests intégrés;
- gestion du changement et formation;
- mise en production.

Il est demandé que l'information soit présentée non seulement selon une échelle de temps, mais aussi en fonction des coûts. La Direction s'engage à faire une présentation en ce sens à la suite de l'adoption du cadre financier modifié qui sera présenté en février 2020.

Le vice-président et chef de projet CASA brosse un portrait du cumulatif des risques pour la L2, en date du 16 novembre 2019 :

- 27 % des risques sont évalués à faible;
- 73 % des risques sont évalués à modéré;
- aucun risque n'est évalué à élevé.

Le vice-président et chef de projet CASA présente le statut des recommandations de la revue numéro 3 d'EY, soit :

- 0 à débuter;
- 9 en cours;
- 13 de terminé.

Il mentionne que les neuf actions en cours devraient être terminées avant la fin janvier 2020.

Tout au long de la présentation, des questions sont soulevées par les membres et des réponses y sont apportées, à la satisfaction de ceux-ci.

Les membres félicitent l'équipe pour leur travail.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA quitte la séance.

8. BUDGET 2020 ET CADRE FINANCIER 2020-2024 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 19.12.12, une présentation sur le budget 2020 et le cadre financier 2020-2024 ainsi qu'un projet de résolution.

Le vice-président parcourt la présentation et répond aux questions des membres tout au long de celle-ci. Il mentionne qu'en 2020, les frais d'administration consolidés s'élèveront à 480 M$ et que le budget des projets d'investissement sera de 141,1 M$, incluant CASA.

Le budget 2020 représente :

- pour le Fonds d'assurance :
  - des produits de 1 686,4 M$ et des charges de 1 507,5 M$, pour un excédent de 178,9 M$;
  - des immobilisations de 2,7 M$;
- pour la Société :
  - des produits de 286,6 M$ et des charges de 278,1 M$, pour un excédent de 8,5 M$;
  - des immobilisations de 121,1 M$.

Toujours pour 2020, il est estimé que :

- le taux de financement soit à 98 %;
- le taux de capitalisation soit à 147 %, et à 146 % après remise.

Il rappelle que les membres du CAPV se disent favorables à l'adoption du budget 2020 et du cadre financier 2020-2024. Aussi, ces derniers, ainsi que les membres du CTI, se disent favorables à l'adoption des projets d'investissement 2020.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE le budget du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) permettent :

- de répondre aux enjeux de la planification stratégique 2016-2020;
- de maintenir les opérations courantes et le service à la clientèle;
- de financer le projet CASA;
- de respecter les attentes du gouvernement;

ATTENDU QUE le risque budgétaire est évalué à faible;

ATTENDU QU'une reddition de comptes est faite trimestriellement au conseil d'administration sur le suivi des risques et des niveaux de services;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité actif-passif et vérification recommandent au conseil d'administration d'approuver le budget pour des projets d'investissement de 141,1 M$ pour 2020;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif et vérification recommandent au conseil d'administration d'approuver le budget 2020 du Fonds d'assurance et celui de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets proposés pour 2020 :

- le budget du Fonds d'assurance, soit :

- des produits de 1 686,4 M$ et des charges de 1 507,5 M$, pour un excédent de 178,9 M$;
- des immobilisations de 2,7 M$;

- le budget de la Société, soit :

  - des produits de 286,6 M$ et des charges de 278,1 M$, pour un excédent de 8,5 M$;
  - des immobilisations de 121,1 M$;

- le budget pour des projets d'investissement de 141,1 M$ pour 2020, soit :

  - 8,2 M$ pour les postes et aires de contrôle routier;
  - 18,6 M$ pour les projets administratifs;
  - 26,6 M$ pour les projets de base en technologies de l'information, dont 0,7 M$ pour le projet Solution CRC;
  - 87,7 M$ pour le projet CASA.

Résolution AR-3024 du 19.12.12

9. ACTUALISATION DES POLITIQUES FINANCIÈRES DU FAAQ – RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques se joint aux membres. Cette dernière ainsi que le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance déposent au procès-verbal, sous la cote A-9 du 19.12.12, les documents suivants :

- une note sur la Politique cadre sur la gestion financière à long terme, la Politique de capitalisation, la Politique de financement et la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec;
- un projet de résolution en lien avec les politiques ci-haut citées;
- le texte de la Politique cadre;
- le texte de la Politique de capitalisation et un texte de cette politique annoté;
- le texte de la Politique de financement;
- le texte de la Politique de placement.

Ils présentent les éléments qui ont mené à l'actualisation de la Politique de capitalisation, la Politique de financement et la Politique de placement. Ils expliquent que l'interdépendance entre ces trois thèmes appelle l'adoption d'une Politique cadre.

Ils rappellent que l'information a été présentée aux membres du CAPV le 3 décembre 2019, et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA ont eu l'occasion d'étudier les textes des politiques avant la séance et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec doit être ajustée afin d'encadrer le pouvoir discrétionnaire de la Société à titre de fiduciaire en situation de surcapitalisation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la Politique de financement du Fonds d'assurance automobile du Québec afin que le financement et la capitalisation puissent être évalués et communiqués de façon distincte, au même titre que l'examen qui en est fait par le conseil d'experts lors de l'exercice triennal;

ATTENDU QUE la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec doit être ajustée afin d'établir un lien entre la capitalisation et le placement des sommes qui constituent le patrimoine fiduciaire, et ce, dans l'optique d'effectuer une gestion adéquate des risques du Fonds d'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec afin de reconnaître l'interdépendance entre la capitalisation, le financement et le placement;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif et vérification recommandent au conseil d'administration d'approuver l'actualisation des politiques financières du Fonds d'assurance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec et la Politique de financement du Fonds d'assurance automobile du Québec ainsi que les modifications apportées à la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec et à la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec, lesquelles seront substantiellement conformes aux textes des politiques ci-jointes.

Résolution AR-3025 du 19.12.12

10. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE I – MOTO À RISQUE ÉLEVÉ) – RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 19.12.12, les documents suivants :

- une note sur la mise à jour de l'annexe I du Règlement sur les contributions d'assurance relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2020;
- le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance et sa version anglaise;
- l'avis de publication afférent et sa version anglaise;
- la liste des motocyclettes à risque élevé d'accident ajoutée à l'annexe I du Règlement;
- un complément d'information.

La directrice générale parcourt la note et répond aux questions des membres. Elle rappelle que la Société a fixé, dans son *Règlement sur les contributions d'assurance*, après expertise actuarielle, les contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme à risque élevé d'accident. La liste de ces motocyclettes est présentée à l'annexe 1 du Règlement. Une mise à jour de celle-ci est faite annuellement. Ainsi, il est recommandé d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* qui tient compte de la nouvelle offre en matière de motocyclettes.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Brigitte Corbeil et appuyée par monsieur Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur les contributions d'assurance (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéros d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE la présidente du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3026 du 19.12.12

La directrice générale des affaires juridiques quitte la séance.

11. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ SAAQ – VILLE DE QUÉBEC – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 19.12.12, une note sur le renouvellement d'un représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec ainsi qu'un projet de résolution.

Le vice-président rappelle que la Société et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le Siège social de la Société. Par la loi et la déclaration de copropriété, la Société et la Ville de Québec forment un syndicat de copropriété avec un conseil d'administration.

Le mandat de monsieur François Tailleur, comme représentant de la Société sur ce conseil d'administration étant venu à échéance le 20 juin 2019, il est recommandé de le renouveler pour une durée de trois ans à compter du 12 décembre 2019.

Le vice-président répond aux questions des membres.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est donc proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec et la Ville de Québec forment une collectivité de copropriétaires qui constitue une personne morale qui a pour nom le *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* et qui a pour objet la conservation de l'immeuble, où est situé le siège de la Société, l'entretien et l'administration des parties communes, la sauvegarde des droits afférents à l'immeuble ou à la copropriété, ainsi que toutes les opérations d'intérêts communs. Ce syndicat agit par son conseil d'administration;

ATTENDU QUE, conformément à la déclaration de copropriété du Syndicat, le conseil d'administration du Syndicat est composé de cinq (5) administrateurs, dont trois (3) représentent la Société et deux (2) autres la Ville de Québec;

ATTENDU QUE M. François Tailleur de la Direction des ressources matérielles et immobilières a été nommé représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec jusqu'au 20 juin 2019 (résolution AR-2971);

ATTENDU QUE son mandat est échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration désigne à titre de représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec, à compter du 12 décembre 2019 :

- M. François Tailleur, directeur des ressources matérielles et immobilières, pour un mandat de trois ans.

Résolution AR-3027 du 19.12.12

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 20 février 2020, à 9 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 436
Atelier sur le plan stratégique
Tenue à Québec, salle Agora
333, boulevard Jean-Lesage
Le 19 février 2020, à 9 h
Adopté le 23 avril 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

SONT ABSENTS :

Mme Claudia Di Iorio, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés
Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques
M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance
Mme Sarah Parisé, conseillère en performance

Groupe conseil StratEXEC :

M. Jean-Daniel Brisson, consultant et président

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET OBJECTIF DE L'ATELIER

La présidente du conseil d'administration remercie les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction pour leur présence. Elle les invite à participer activement et à s'exprimer.

La présidente et chef de la direction remercie également les participants pour leur présence. Elle présente les membres de l'équipe qui participent à l'atelier et présente le rôle de chacun. Elle brosse le portrait des étapes en lien avec l'exercice d'élaboration du plan stratégique 2021-2023.

Elle présente l'objectif de la journée qui est d'avoir des discussions et des échanges entre les membres du conseil d'administration et du comité de direction afin de bonifier les réflexions faites à ce jour.

2. LES MEILLEURES PRATIQUES EN PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le consultant et président du Groupe conseil StratEXEC se présente au groupe. Il brosse un portrait des meilleures pratiques en matière de planification stratégique et présente le rôle que joue un conseil d'administration dans une telle démarche.

3. DÉMARCHE RETENUE ET ASSISES

Présentation de l'approche retenue par la Société pour sa planification stratégique et des travaux réalisés à ce jour.

De plus, une présentation est faite sur les assises du plan stratégique, dont la performance de la Société, son modèle d'affaires intégré, son identité d'assureur public, sa personnalité, sa culture et ses chantiers en cours.

4. CONTEXTES EXTERNE, INTERNE ET GOUVERNEMENTAL ET ENJEUX STRATÉGIQUES

Présentation des contextes externe, interne et gouvernemental.

Également, sont présentés les trois enjeux retenus pour le prochain plan stratégique, à la suite de la lecture du contexte d'affaires, soit :

- votre sécurité routière;
- votre expérience client;
- notre expérience employé.

Un échange s'ensuit entre les membres du conseil d'administration et la Direction. Des pistes de bonification sont proposées.

5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour chaque enjeu, une orientation est proposée.

- Votre sécurité routière
  - inciter nos clients à adopter des comportements sécuritaires.

- Votre expérience client
  - accompagner nos clients en fonction de leurs besoins en offrant des services simplifiés, adaptés et sécuritaires.

- Notre expérience employé
  - miser sur notre culture de bienveillance et de performance pour attirer les talents ainsi que valoriser et développer nos équipes.

Des discussions s'ensuivent. Les participants émettent leur opinion sur ces énoncés et identifient des bonifications qu'ils considèrent incontournables.

6. MISSION, VALEURS, VISION

Sont rappelées la mission, les valeurs et la vision de la Société. Un énoncé de vision est proposé pour alimenter les échanges qui s'ensuivent.

7. PROCHAINES ÉTAPES

La prochaine rencontre avec les membres du conseil d'administration se tiendra en septembre 2020. À cette occasion, un retour sur l'atelier d'aujourd'hui sera fait.

Toujours avec un objectif de bonification, les participants auront l'occasion d'alimenter à nouveau les travaux de planification stratégique.

Une adoption du plan stratégique 2021-2023 est visée en octobre 2020.

Les membres se disent en accord avec la suite de la démarche proposée.

8. FIN DE LA RENCONTRE À 14 H 30



Présidente



Secrétaire général

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 437
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 20 février 2020, à 9 h
Adopté le 23 mars 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

EST PAR VISIOCONFÉRENCE :

Mme Claudia Di Iorio, membre

EST PAR TÉLÉPHONE :

M. Conrad Lord, membre

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Béatrice Farand, directrice des communications et des relations publiques

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

L'adjointe au secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est adopté sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.02.20 :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence et leur participation à l'atelier sur le plan stratégique 2021-2023 de la Société, tenu la veille.

Elle souligne qu'il y a eu de bonnes discussions. Elle remercie aussi les animateurs de l'atelier et responsables de l'élaboration du plan stratégique.

La PCA profite de l'occasion pour partager avec les membres de l'information tirée d'un article du Harvard Business Review. Elle met en lumière deux des quatre meilleures pratiques énoncées dans une étude menée auprès de membres de conseils d'administration, soit :

- faire du débat une priorité;
- être présent et prêt à parler.

En conclusion, la PCA encourage les membres à ne pas approuver une orientation sans discussion.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (13 février 2020)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 13 février 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 20.02.20.

5.2 Rapport du comité actif-passif et vérification (13 février 2020)

Le président du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 13 février 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 20.02.20.

L'information portant sur la politique de placement, qui sera incluse au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction (PCD) fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

6.1 Suivi de la performance au 31 décembre 2019

La PCD souligne l'excellente année 2019 et dépose au procès-verbal, sous la cote A-6 a) du 20.02.20, le tableau de bord de la performance de la Société qui confirme que les résultats sont au rendez-vous.

Pour chaque axe, soit le bilan routier, l'expérience client, les équipes, les partenaires et les résultats financiers, elle présente les faits saillants et fournit des explications pour les quelques points où la cible n'est pas atteinte. Elle répond aux questions des membres.

Les membres félicitent la Direction et l'ensemble des employés pour ces excellents résultats.

6.2 Priorités 2020

La PCD dépose au procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 20.02.20, un napperon sur la mise à jour des priorités 2020 en lien avec le plan stratégique 2016-2020.

Elle brosse un portrait de l'état d'avancement et des priorités de la dernière année du plan stratégique. Elle entretient aussi les membres sur l'élaboration du plan stratégique 2021-2023.

De plus, elle mentionne qu'une attention particulière sera portée sur :

- le recrutement d'un nouveau vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules et son intégration;

- la collaboration avec le ministère des Transports du Québec où un nouveau sous-ministre est entré en poste;
- les priorités gouvernementales, dont :
    - les orientations en matière environnementale;
    - le livre vert sur la réalité policière au Québec;
    - les négociations collectives.

Au cours de la présentation, il est demandé d'obtenir les statistiques sur les conducteurs âgés selon le kilométrage parcouru et le nombre d'heures de conduite effectué. La Direction prend note de cette demande. Un retour sera fait sur le sujet auprès du comité des clientèles et ressources humaines.

6.3 Autres éléments de suivi

Couverture médiatique

Accident lors d'un examen de conduite
La PCD revient sur l'accident survenu lors d'un examen de conduite où un client est décédé. Elle mentionne que les nouvelles sont bonnes en ce qui a trait à l'état de santé de l'évaluateur qui prenait place dans le véhicule et qu'un soutien psychologique est offert aux employés.

De plus, des démarches seront faites, par l'équipe de l'indemnisation, auprès de la famille du client décédé.

Remplacement de revenu pour les personnes accidentées de la route
À la fin du mois de mars 2020, le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général entrera en communication avec le client, accidenté de la route, qui a fait une grève de la faim devant les bureaux de la Société en janvier 2020 pour l'informer de l'avancement du dossier sur le prolongement du remplacement du revenu pour les personnes accidentées de la route après 65 ans.

Impact de la nouvelle loi sur le transport rémunéré des personnes par automobile
La période de renouvellement de l'immatriculation étant avant l'entrée en vigueur de la loi (10 octobre 2020), les propriétaires de taxi recevront une lettre leur expliquant que ce sont les tarifs actuels qui s'appliquent et qu'à partir du 10 octobre 2020, un remboursement leur sera fait selon les nouveaux tarifs. Cette situation transitoire pourrait susciter des réactions. Tout est en place pour y répondre.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Rapport du comité d'experts sur la sécurité des motocyclistes
Le 6 février 2020, le rapport du comité d'experts sur la sécurité des motocyclistes a été dévoilé. Dans la foulée, le ministre des Transports du Québec et ministre responsable de la région de l'Estrie a demandé que la règle du zéro alcool pour tous les apprentis motocyclistes soit en vigueur dès 2021.

Discours sur le budget
Le discours sur le budget du gouvernement du Québec est prévu le 10 mars 2020.

La PCD mentionne que l'exercice entourant l'étude des crédits pourrait se tenir au début du mois d'avril 2020 et que la préparation est débutée à la Société.

7. POLITIQUE DE PLACEMENT – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 20.02.20, une note sur la modification de la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec et un projet de résolution sur le sujet.

Le vice-président explique que, conformément à la politique de placement du Fonds d'assurance, la Société a entrepris des travaux dans le but d'évaluer si des ajustements doivent y être apportés. Il mentionne que, à la suite de ces travaux, il est nécessaire d'ajuster le portefeuille cible du portefeuille de référence.

Le vice-président précise que le processus de révision a été réalisé en collaboration avec la Caisse et validé par la firme Aon Hewitt. Il a été complété en trois étapes, soit :

- confirmer le profil rendement-risque;
- réviser les portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse;
- optimiser le portefeuille cible.

Le vice-président explique plus en détail ces trois étapes. Les membres posent des questions et le vice-président y répond.

Il rappelle que l'information a été présentée aux membres du CAPV le 13 février 2020, et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M. François Geoffrion :

Résolution

ATTENDU QUE la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec doit être révisée lors d'un exercice triennal et que la dernière révision a été effectuée en décembre 2016;

ATTENDU la recommandation conjointe de la Direction et du comité actif-passif et vérification;

ATTENDU l'appui de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caise) et du conseiller expert de la firme Aon Hewitt;

ATTENDU QUE le profil rendement-risque recommandé respecte les principes généraux de la politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le portefeuille cible suivant soit adopté :

Portefeuille de référence

Catégorie d'actif	Borne minimale[1] (%)	Cible (%)	Borne maximale[1] (%)
Taux	-5	11	+7
Crédit	-5	23	+7
Valeurs à court terme	-1	1	+7
Revenu fixe	**-7**	**35**	**+12**
Immeubles	-4	14	+4
Infrastructures	-4	12	+4
Actifs réels	**-7**	**26**	**+7**
Marchés boursiers	-10	26	+10
Placements privés	-5	13	+5
Actions	**-12**	**39**	**+10**
Répartition de l'actif	0	0	+1
TOTAL		**100**	
APS de taux d'intérêt		**10**	

1. Durant la période de transition, les bornes minimales et maximales sont ajustées en fonction du calendrier d'implantation.

QUE la politique de placement soit actualisée en conséquence;

QUE la Direction avise la Caisse de ces changements.

Résolution AR-3028 du 20.02.20

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

8. APPEL D'OFFRES POUR RETENIR LES SERVICES D'UNE AGENCE – CAMPAGNES DE SENSIBILISATION – RÉSOLUTION

La directrice des communications et des relations publiques se joint aux membres. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 20.02.20, une note sur l'autorisation d'aller en appel d'offres public pour acquérir les services d'une agence pour les campagnes de sensibilisation et un projet de résolution sur le sujet.

La directrice mentionne que le contrat avec l'actuelle agence vient à échéance en septembre 2020 et qu'il y a lieu d'entreprendre le processus d'appel d'offres public qui conduira à la sélection d'une nouvelle agence.

Elle explique que la demande d'acquisition serait effective pour une période de trois ans et que la valeur maximale est de 18 M$.

Les membres posent des questions, notamment sur le processus et les critères de sélection, et la directrice y répond.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par M[me] Louise Champoux-Paillé et appuyée par M[me] Louise Turgeon :

Résolution

ATTENDU QUE pour réaliser ses campagnes de sensibilisation en sécurité routière, la Société fait appel aux services d'une agence de publicité;

ATTENDU QUE le contrat liant la Société à l'agence de publicité lg2 vient à terme en septembre 2020. De concert avec la Direction de la gestion et de la conformité contractuelle, la Direction des communications et des relations publiques entreprendra un processus d'appel d'offres public pour la sélection d'une agence de publicité;

ATTENDU QUE le mandat de l'agence de publicité sélectionnée consistera à :

- Conseiller la Direction des communications et des relations publiques sur les stratégies de placement médias et sur les meilleures pratiques en ce domaine;
- Concevoir les messages et du matériel de communication conformément aux plans de communication préparés par la Direction des communications et des relations publiques;
- Réaliser les messages et effectuer les placements média en conformité avec la procédure gouvernementale des achats médias;

ATTENDU QUE la Société n'est pas tenue de débourser la totalité du montant;

ATTENDU QUE les sommes allouées annuellement seront soumises au processus budgétaire habituel;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres public pour sélectionner une agence de publicité afin de réaliser ses différents mandats de sensibilisation en sécurité routière, pour une somme maximale de 18 M$, pour une période de 3 ans.

Résolution AR-3029 du 20.02.20

La directrice des communications et des relations publiques quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 19 mars 2020, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30



Présidente



Secrétaire général

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 438
Tenue par téléphone en raison de la COVID-19
Le 23 mars 2020, à 13 h 30
Adopté le 23 avril 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA

1. PRÉLIMINAIRES

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil d'administration (CA).

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

En remplacement du secrétaire général, l'adjointe au secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du CA. La présidente et chef de la direction (PCD) fera le point sur la situation de la COVID-19, pour la Société, à l'occasion de son rapport prévu au point 6 de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 février 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 février 2020 est adopté sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée. La PCD mentionne que les plans de travail des comités et du CA seront revus compte tenu qu'un exercice de priorisation des dossiers en cours doit être réalisé dans le contexte de pandémie.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.03.23 :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur participation. Elle donne des instructions sur le déroulement de la séance. Au nom du CA, elle remercie la Direction et les employés de la Société pour tous les efforts déployés dans le contexte de la COVID-19. Elle invite les administrateurs à communiquer avec elle s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (12 mars 2020)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 mars 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 20.03.23.

L'information en lien avec la rémunération des vice-présidents et l'évaluation de la PCD, qui sera présentée aux points 9 et 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, fait suite à des discussions tenues à huis clos entre les membres du comité. Ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

5.2 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (12 mars 2020)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 mars 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 20.03.23.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (19 mars 2020)

Le président du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue par téléphone, le 19 mars 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 20.03.23.

L'information portant sur les états financiers 2019, qui sera incluse au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Le président profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail de la Direction et des auditeurs ayant permis la remise des états financiers dans les délais prescrits compte tenu que ceux-ci devaient être produits avec le nouveau système SAP.

5.4 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (19 mars 2020)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue par téléphone, le 19 mars 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 20.03.23.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Elle débute son rapport en faisant état de la situation de la COVID-19. Elle mentionne que la cellule de crise est bien implantée et que toute l'équipe de direction est impliquée. Elle précise que, dès le 12 mars 2020, cette cellule de crise est passée à un niveau supérieur avec comme priorités :

- la sécurité des clients et des employés;
- l'identification des services essentiels et leur maintien;
- la connexion avec les autres cellules de crise du gouvernement du Québec.

Elle mentionne que depuis le début de la pandémie, une attention particulière est accordée aux communications avec les clients, les employés, le cabinet du ministre et le conseil d'administration.

Un plan de relève est en place tant pour la haute direction que pour les gestionnaires en cas de maladie, mais aussi pour assurer à chacun des périodes de repos.

Des changements ont dû être apportés aux services à la clientèle au fur et à mesure de l'évolution rapide de la situation causant une certaine insatisfaction. Les ajustements rapides, des communications claires et le fonctionnement par prise de rendez-vous ont résorbé les insatisfactions les plus importantes.

En ce qui a trait aux employés, 75 % sont en télétravail. Il est à noter que, grâce aux investissements en technologies de l'information des deux à trois dernières années, la Société a été en mesure, en une semaine, de passer d'une organisation physique à une organisation virtuelle, tout en assurant la sécurité des renseignements personnels de ses clients.

Une mise à jour des risques de sécurité a été effectuée dans le contexte du télétravail. Elle a fait ressortir un seul nouveau risque, soit celui de l'environnement de travail des employés à la maison. Pour mitiger ce risque, un rappel a été fait à tous les employés.

À ce jour, un employé a reçu un test positif à la COVID-19. Cet employé est en isolement et il n'a eu aucun contact avec ses collègues et les clients. Un suivi étroit est assuré et les actions nécessaires sont prises sous recommandations de la santé publique.

Le principal risque se situe au centre d'appels de Québec. Hier soir, 282 employés ont été placés en retrait préventif. Le milieu de travail a été entièrement désinfecté et des actions sont en cours pour réorganiser le service et rassurer les employés.

La PCD présente les enjeux à ce jour, soit :

- la sécurité des contrôleurs routiers et des évaluateurs puisque leurs fonctions rend difficile le respect de la distanciation d'au moins deux mètres. Des solutions sont en cours d'évaluation.
- la fermeture des centres commerciaux entraine la fermeture de 10 des 44 centres de services. De plus, 94 des 100 mandataires privés sont fermés. Actuellement, trois régions sont sans couverture de services.
- la durée probable s'apparente plus à un marathon dont l'enjeu est de maintenir les services tout en tenant compte de la mobilisation et de la capacité des équipes.

La Société prête main forte au gouvernement du Québec en répondant aux appels de la ligne gouvernementale COVID-19 et au Secrétariat du Conseil du trésor en technologies de l'information.

En plus du maintien des services essentiels, une priorité a été accordée à la poursuite du projet CASA, étant conscients qu'une analyse d'impact devra être effectuée le plus rapidement possible pour être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire.

La PCD mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu financier pour la Société en ce moment et que les budgets et projections financières seront mis à jour lorsque les données seront connues.

Une attention particulière est portée aux décisions qui seront prises par le gouvernement du Québec en lien avec la tolérance à accorder aux conducteurs de véhicules lourds.

Report des encaissements relatifs au renouvellement des immatriculations commerciales

La PCD dépose au procès-verbal, sous la cote A-6 du 20.03.23, une note sur le report des encaissements relatifs au renouvellement des immatriculations commerciales. Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance parcourt la note et répond aux questions des membres.

Il précise que la Société est en attente de la décision du gouvernement et qu'il n'y aurait pas d'enjeu financier pour la Société.

Les membres demandent qu'un suivi leur soit fait en ce qui a trait à la décision que prendra le gouvernement et au moment où la mesure sera annoncée, le cas échéant.

Retour sur le zéro alcool - motocyclistes

La PCD revient sur la demande du ministre des Transports du Québec afin que la règle du zéro alcool puisse s'appliquer dès 2021 pour tous les apprentis motocyclistes au lieu de 2023. Considérant que l'implantation du nouveau système ne sera pas réalisée à ce moment, la Société était à la recherche d'une solution pour pouvoir opérationnaliser cette mesure. Après analyse, il sera possible de le faire manuellement puisqu'on estime que moins de 100 cas par année seraient concernés par cette mesure.

7. ÉTATS FINANCIERS 2019 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 20.03.23, les documents suivants :

- une présentation sur les états financiers 2019;
- les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

7.1 Présentation

Le vice-président parcourt la présentation avec les membres et passe en revue les faits saillants des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société. Les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société qui émettent une opinion favorable.

Le Fonds d'assurance a enregistré un surplus de 589 M$, le taux de rendement net est de 9,8 %, le taux de financement est de 96 % et le taux de capitalisation est de 146 %.

Pour la Société, l'excédent de l'exercice lié aux activités de permis et d'immatriculation est de 12,9 M$. Le déficit cumulé est passé à 136,3 M$ au 31 décembre 2019. À cette date, la Société est en avance de 41,7 M$ par rapport à l'échéancier de remboursement convenu avec le ministère des Finances.

Les frais d'administration consolidés s'élèvent à 460,0 M$. Le suivi des risques budgétaires en continu a permis de :

- maintenir les opérations et le service à la clientèle tout en réalisant le projet CASA;
- respecter la cible d'effectifs de 3 295 ETC;
- respecter les cibles de performance du plan stratégique.

Tout au long de la présentation, des questions sont posées par les membres et des réponses sont apportées.

Les membres félicitent les équipes pour les travaux réalisés.

Le vice-président rappelle que l'information a été présentée aux membres du CAPV le 19 mars 2020, et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Louise Turgeon :

Résolution

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance automobile du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société;

ATTENDU QUE l'opinion des auditeurs sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec est favorable;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et vérification recommande au conseil l'approbation des états financiers 2019;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Résolution AR-3030 du 20.03.23

8. SUIVI DU PROJET CASA

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 20.03.23, une présentation sur le suivi du projet CASA.

Le vice-président et chef de projet CASA fait un retour sur le positionnement de CASA, son calendrier de livraison, des éléments financiers et des obligations contractuelles.

Il présente les six grands jalons du plan global de la livraison 2 ainsi que leur appréciation, soit :

- la conversion, où l'appréciation est au vert;
- l'infrastructure, où l'appréciation est au vert;

- les tests intégrés, où l'appréciation est au vert pour la mécanique d'essais et de suivi ainsi que les principaux outils d'essais et où l'appréciation est au jaune pour les sous-processus d'affaires à tester;
- la sécurité, où l'appréciation est au vert;
- la gestion du changement et la formation, où l'appréciation est au vert;
- les cycles de réalisation, où l'appréciation se situe entre le jaune et le rouge, car les résultats sont moins élevés que prévu, mais un plan d'actions est en place pour corriger la situation.

Le vice-président et chef de projet CASA mentionne que le chemin critique du projet est dicté par la capacité à développer, à tester et à fermer les RICEFW. Il mentionne que le projet ne prévoit pas être en mesure de livrer l'ensemble des 1 423 RICEFW pour le 31 décembre 2021, ce qui représente un enjeu. Il présente alors des mesures de mitigation consistant essentiellement à reporter la fermeture de quelque 700 RICEFW après le 31 décembre 2021.

En terminant, le vice-président et chef de projet CASA présente les prochaines étapes du projet.

Tout au long de la présentation, des questions sont soulevées par les membres et des réponses leur sont apportées.

Le président du comité actif-passif et vérification revient sur la séance conjointe qui s'est tenue avec le comité des technologies de l'information le 19 mars 2020 où une présentation similaire a été faite. Il mentionne que les membres ont apprécié la qualité et la clarté du rapport qui leur a été fait. Il ajoute que les membres ont sensibilisé la Direction sur l'équilibre à maintenir entre la vitesse de livraison et la qualité du produit.

Il est demandé à la Direction de tenir les membres du conseil informés de toute perturbation significative que la COVID-19 pourrait avoir sur les opérations.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA quittent la séance.

9. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

La PCD dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 20.03.23, un projet de résolution sur la rémunération des vice-présidents pour l'année 2020.

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

Il est rappelé que l'information a été présentée aux membres du CCRH le 12 mars 2020, et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Conrad Lord et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents adoptée par le conseil d'administration, pour la détermination de la rémunération de base;

ATTENDU QU'aucun nouvel événement, depuis l'analyse portant sur la rémunération des dirigeants de la Société présentée aux membres du CRHSC en mars 2017, ne justifie de procéder à l'évaluation comparative annuelle portant sur la structure salariale des vice-présidents pour le prochain exercice;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que si des ajustements salariaux étaient décrétés par le gouvernement, et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur, ceux-ci seront appliqués selon les mêmes paramètres aux vice-présidents de la Société;

ATTENDU QU'À ce jour, aucune augmentation salariale n'a été annoncée pour les titulaires d'un emploi supérieur;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi;

ATTENDU QUE les membres du comité des clientèles et ressources humaines recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les salaires prévus à l'annexe A de la politique de rémunération demeurent les mêmes qu'en 2019;

QUE la politique de rémunération soit ajustée en modifiant seulement le titre de l'annexe A, « structure 2019 » par « structure 2020 » :

Structure 2020

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	167 300 $	209 100 $	250 900 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier	157 400 $	196 700 $	236 000 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	142 400 $	178 000 $	213 600 $

QUE, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2020-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	225 624 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	225 624 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	221 558 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	221 869 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	194 798 $
Martin Simard	Vice-président à l'indemnisation des accidentés	166 721 $

QUE la rémunération soit ajustée rétroactivement 1er janvier 2020 tel que prévu à la politique de rémunération des vice-présidents.

Résolution AR-3031 du 20.03.23

10. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos.

Il est rappelé que les membres du CCRH ont échangé sur le sujet le 12 mars 2020, et qu'ils se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Conrad Lord et appuyée par monsieur Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des clientèles et ressources humaines a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2016-2020 en est à sa quatrième année de réalisation et les résultats démontrent que sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la Société poursuit sa progression vers la performance;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction est rémunérée selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein et que celle-ci est classée DMO9 et elle est au maximum de l'échelle salariale de cette classe;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction pourra bénéficier de l'augmentation de l'échelle salariale qui pourrait être octroyée par le gouvernement ultérieurement en vertu des règles qui lui sont applicables;

ATTENDU QU'à la suite d'une recommandation favorable du comité des clientèles et ressources humaines;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A+ » pour son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

QUE soit transmise au ministre des Transports ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2019 ».

Résolution AR-3032 du 20.03.23

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 23 avril à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 30



Présidente



Secrétaire général

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 439
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 23 avril 2020, à 9 h
Adopté le 12 mai 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉ :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption de procès-verbaux de séances antérieures

Sur proposition formulée, le procès-verbal de l'atelier sur le plan stratégique du 19 février 2020 et celui de la séance tenue le 23 mars 2020 sont adoptés sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée. Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général mentionne que les plans de travail du CA et de ses comités sont en révision en raison de la pandémie. Il précise qu'un retour sera fait auprès des présidents de comité au cours de la semaine prochaine pour leur présenter les nouvelles versions pour approbation et que celles-ci seront ensuite déposées sur le site de la gouvernance.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.04.23 :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur participation. Elle donne des instructions sur le déroulement de la séance avec *Teams*.

Elle se dit fière des membres de la Direction, des employés de la Société ainsi que des membres du CA pour leur façon de composer avec la situation.

Elle désire remercier toute l'équipe des technologies de l'information pour avoir permis la tenue de la présente séance par vidéo. Elle souligne tout spécialement l'apport de monsieur François Chabot.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (16 avril 2020)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 16 avril 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 20.04.23.

L'information portant sur le rapport annuel de gestion 2019, qui est au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil.

La présidente et chef de la direction (PCD) fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

6.1 COVID-19 – Suivi

La PCD brosse un portrait global de la situation entourant la COVID-19, en date d'aujourd'hui.

Elle mentionne que, depuis le 20 avril 2020, la Société est entrée dans une nouvelle étape de gestion dans le contexte de la pandémie, qui se structure en deux parties :

- monitorer les services essentiels et préparer la reprise progressive;
- état de situation et ajustements aux dossiers et aux projets stratégiques.

Elle présente les documents déposés sur le site de la gouvernance, sous la cote A-6 du 20.04.23, soit :

- la structure de gouvernance à la Société, permettant de travailler en ordre et méthode;
- un tableau sur la reprise des services en permis et immatriculation.

Elle mentionne que la Société est en reprise progressive et qu'aucun compromis ne sera fait sur la santé et la sécurité des clients et des employés. De manière continue, la Société adapte ses façons de faire et s'ajuste, au besoin, tout en tenant compte des directives gouvernementales et de la Santé publique.

Employés

La PCD mentionne qu'il y a 25 employés qui ont été testés positifs à la COVID-19. De ceux-ci, 19 personnes sont guéries, cinq autres sont en voie de guérison et l'état de santé d'une personne est plus préoccupant.

Les employés guéris ont débuté la reprise du travail de manière progressive depuis le 12 avril 2020, selon les directives de la Santé publique et le protocole de retour au travail développé à cet effet. Le retour au travail en télétravail est privilégié pour limiter l'impact du retour sur la personne et ses collègues.

Aucun nouveau secteur d'activités de la Société ne présente de zones à risque ou de foyers de contagion depuis l'éclosion au centre d'appels de Québec.

Le niveau d'anxiété, qui était présent chez les employés en début de pandémie, a diminué. Les gestionnaires et la Direction des ressources humaines suivent la situation de près.

Télétravail
La PCD mentionne que le télétravail est l'une des clés pour continuer à performer. Elle rappelle qu'en une semaine seulement la Société est passée d'une organisation « physique » à une organisation « virtuelle ». La proportion des employés en télétravail est de 75 %.

Ce changement rapide a été rendu possible grâce aux investissements en technologies de l'information des deux à trois dernières années.

Une mise à jour sur le risque en matière de sécurité numérique a été réalisée considérant l'augmentation du nombre d'employés en télétravail : un seul nouveau risque a été identifié, soit un risque en lien avec l'environnement de travail des employés à la maison. Pour mitiger ce risque, un guide d'information a été transmis à l'ensemble des employés en télétravail pour rappeler les bonnes pratiques et les obligations.

Au début de la pandémie, la technologie n'était pas encore en place pour permettre aux préposés aux renseignements, œuvrant dans un centre d'appels, de faire du télétravail. Il était prévu de développer et de déployer le nécessaire pour ce faire dans un an et demi.

Les employés en technologies de l'information ont analysé la situation et réussi à identifier une solution le 14 avril 2020. Ainsi, dès le 8 mai prochain, ce sont 450 employés de plus qui pourront faire du télétravail.

Un nouveau défi se présentera à l'organisation au moment où il sera convenu de ramener les employés en milieu de travail. La Société est à réfléchir aux options possibles.

La PCD précise que cette situation est présente dans toute la fonction publique et que la Société s'arrimera avec le positionnement du gouvernement du Québec.

Productivité
La PCD mentionne que la Société a évalué globalement le taux d'improductivité de ses employés dans la situation actuelle de télétravail. D'abord, il a été constaté que ce taux varie d'un secteur d'activités à l'autre. Ensuite, il a été constaté que, en moyenne, l'improductivité se situe entre 20 % et 30 %. La principale cause identifiée est la conciliation travail et responsabilités parentales dans un contexte où les écoles et les garderies sont fermées.

Il est aussi démontré que les employés n'ayant pas de responsabilités parentales sont en mode « super performance ». L'enjeu avec ce groupe est de leur rappeler l'importance de conserver un équilibre.

Elle précise aussi que les canaux de communication sont restés ouverts avec les représentants syndicaux et que leur collaboration est très appréciée que ce soit sur les préoccupations des employés ou sur les nouvelles façons de travailler.

Malgré le contexte, il est constaté que la mobilisation, l'engagement et la fierté des employés sont toujours au rendez-vous.

Clientèles

Personnes accidentées de la route
La PCD mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu en lien avec la clientèle des personnes accidentées de la route. Une diminution du nombre d'accidents a été observée. Entre le 13 mars et le 9 avril 2020, 1 054 accidents ont été dénombrés, contre 2 048 pour la même période en 2019. Le nombre de réclamations reçues a baissé de près de 50 %.

Le fait d'avoir moins de réclamations permet de redéployer des employés vers d'autres secteurs à la Société et de pouvoir répondre à la ligne COVID-19 du gouvernement.

Jusqu'au 4 mai 2020, si une personne est apte à retourner au travail, mais qu'elle ne peut le faire en raison de la COVID-19, son indemnité de remplacement du revenu continue de lui être versée. Cette décision a été prise de manière cohérente avec le fonctionnement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

À la suite de cette date, la Société continuera à s'ajuster au plan de reprise du gouvernement et aux orientations de la CNESST. Les coûts reliés à cette orientation sont colligés distinctement pour en assurer le suivi.

Clientèle en transport de personnes et de biens
La PCD souligne que, en début de pandémie, il y a eu des enjeux avec la clientèle en transport de personnes et de biens.

Des décisions ont été prises et annoncées, soit :

- faire preuve de tolérance en matière de charge et d'heures de conduite;
- reprise de services de vérification mécanique via les mandataires;
- permettre le report du paiement des immatriculations commerciales et taxis (plaques F et T).

À la suite de ces décisions, la Société n'entrevoit pas de risques de voir une augmentation de l'insatisfaction de cette clientèle ni de nouveaux enjeux.

Les contrôleurs routiers fonctionnent à 76 % de leur capacité et sont en mesure de prêter main-forte à la demande de la Sûreté du Québec pour le contrôle d'accès aux régions.

Clientèle en permis et immatriculation
Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général mentionne que, depuis le 20 avril 2020, il y a une reprise progressive des services en permis et immatriculation offerts aux particuliers. Depuis le début de la pandémie, seuls les services essentiels en lien avec l'économie avaient été maintenus.

Il souligne que, dans ce secteur d'activités, il y a un enjeu de capacité. En raison des responsabilités parentales des personnes travaillant en centre de services, la capacité est à 70 %. Par ailleurs, 91 mandataires sur 99 sont actuellement fermés.

Les services sont offerts sur rendez-vous seulement pour gérer l'achalandage en centre de services, tenir compte de la capacité réduite et respecter les consignes sanitaires requises par le gouvernement.

Toujours pour réduire les déplacements de la clientèle ainsi que l'achalandage en centre de services :

- des communications ont été faites pour inviter la clientèle à consulter le site Web de la Société où :
    - des services sont disponibles en ligne;
    - il y a une foire aux questions détaillée qui répond à la grande majorité des questions que la clientèle pourrait se poser;

- d'autres approches ont été pensées pour adapter les façons de faire tels :
    - le renouvellement du permis de conduire par la poste en utilisant la photo du permis précédent;
    - le transfert d'un véhicule entre particuliers par la poste.

Les communications invitent également la clientèle à être patiente dans le contexte.

Quelques chiffres
Lundi, 500 000 appels sont entrés à la Société. Ce chiffre représente environ le tiers des appels entrants annuellement. De ce nombre, on compte 35 000 clients uniques (plusieurs rappels). Par ailleurs, la majorité des questions soulevées se trouvait facilement dans le site Web de la Société, notamment. Près de 5 000 appels répondus étaient pour des demandes de rendez-vous.

Cette même journée, le site Web a reçu 27 000 visiteurs tandis qu'en général il en compte entre 8 000 et 10 000 par jour. Selon l'analyse des propos tenus sur les réseaux sociaux de la Société, la clientèle semble compréhensive des enjeux auxquels la Société fait face.

Les principaux enjeux sur lesquels la Société travaille actuellement sont :

- Via ses moyens de communication, inciter les clients à utiliser les sources d'information disponibles et à réaliser certaines opérations en ligne ou par la poste.

- Le nombre limité de rendez-vous qu'il est possible d'octroyer en centre de services avec la capacité actuelle en raison des règles de distanciation notamment. Pour augmenter la capacité, la Société sollicite les mandataires pour les inciter à ouvrir leurs portes. Il est visé d'avoir 50 mandataires ouverts au 27 avril 2020.

- La reprise des examens théoriques et pratiques en mai 2020. La Société est en réflexion sur la façon de les dispenser, en assurant la sécurité de la clientèle et des évaluateurs.

- Continuer d'ajuster les façons de faire pour améliorer l'accès via téléphone (principale source d'insatisfaction).

Priorités d'ici le 4 mai 2020

La PCD présente les deux grandes priorités de la Société d'ici le 4 mai 2020, soit :

1. Stabiliser le retour des services en permis et immatriculation.

2. Établir les scénarios de reprise pour tous les autres secteurs d'activités.

La PCD précise que les scénarios vont cheminer et évoluer selon le plan de reprise du gouvernement. La capacité à offrir certains services sera influencée par ce dernier.

La Société prévoit avoir des scénarios de reprise pour chaque secteur d'activités au 4 mai 2020. Il faut évaluer le *backlog* de chacun, mesurer la capacité et la productivité possible des équipes.

Il faut aussi planifier une séquence pour un retour des employés dans leur milieu de travail au moment convenu pour minimiser leur stress et maximiser leur sécurité.

La PCD précise qu'un bilan des leçons apprises de la vague un de la pandémie sera réalisé de manière à préparer la vague deux.

La PCD mentionne qu'elle pourra en dire un peu plus sur le plan de reprise à la prochaine séance du CA, soit le 12 mai 2020.

Contribution de la Société aux efforts gouvernementaux

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance mentionne que la Société contribue à trois grandes activités gouvernementales, soit :

- Ligne téléphonique COVID-19
    - Depuis le 15 mars 2020, des préposés aux renseignements de la Société répondent à la ligne COVID-19 du gouvernement du Québec.

- Accès aux régions
    - Depuis le 28 mars 2020, des contrôleurs routiers supportent la Sûreté du Québec pour limiter l'accès à certaines régions.

- Réseau de la santé
    - Le dimanche 19 avril 2020, le gouvernement du Québec s'adressait aux ministères et organismes pour obtenir du renfort dans le réseau de la santé et les CHSLD. La Société a répondu présente en lui fournissant une liste de 20 personnes qui pourraient se rendre disponibles pour répondre aux besoins :
        - en ressources humaines, pour analyser les offres de personnes désireuses de se prêter volontaires pour travailler dans le réseau de la santé ou dans un CHSLD;
        - en entretien ménager.

Directives gouvernementales

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance mentionne qu'il a reçu une dizaine de directives du gouvernement, principalement en matière de gestion des dépenses, de ressources humaines et de contrats.

Il souligne qu'une analyse de ces directives a été faite et que des discussions avec le Secrétariat du Conseil du trésor se sont tenues. À la lumière de l'exercice, il peut confirmer qu'il n'y a pas d'enjeux pour la Société et que les directives sont respectées.

6.2 Autres sujets

Mise à jour des priorités 2020

La PCD mentionne que le tableau des priorités 2020 a été revu avec le comité de direction. Il a été constaté que la majorité des dossiers suit son cours et que certains dossiers seront décalés dans le temps. Les membres seront informés de la situation via les plans de travail du CA et de ses comités qui seront actualisés.

CASA

La PCD mentionne que le projet continue de progresser.

En date d'hier, la moitié du cycle 7 avait été réalisée. Un taux de réalisation de 85 % a été atteint par rapport à ce qui avait été planifié. Ce sont les difficultés du réseau privé virtuel (VPN pour « Virtual Private Network ») de la Société, dues au grand nombre d'employés en télétravail, qui ont ralenti l'équipe dans l'avancement du projet.

Une solution a été implantée pour alléger le réseau.

La PCD souligne la mise en place d'une équipe dédiée qui a comme mandat d'étudier et de documenter deux scénarios, soit :

1. Poursuivre le projet, avec un nouveau plan. C'est-à-dire, conserver la portée de la livraison 2, mais avec un nouvel échéancier.

2. Poursuivre le projet, avec une pause stratégique, en planifiant une reprise à un moment prédéterminé.

La PCD mentionne que la pandémie a aussi créé des opportunités, dont la disponibilité d'expertise en technologies de l'information.

La Direction présentera une recommandation sur le scénario à privilégier au CTI-CAPV du 11 juin 2020 et au CA du 18 juin 2020.

Planification stratégique 2021-2023

La PCD mentionne qu'une analyse d'impact du contexte actuel sur le contenu et les étapes prévues à l'échéancier en lien avec la planification stratégique 2021-2023 est en cours. Les membres en seront informés au CA du 12 mai 2020.

Suivi de la performance et actualisation des risques

La PCD mentionne que le tableau de bord de la performance sera présenté aux membres au CA du 18 juin 2020. Il inclura l'ensemble des indicateurs habituels qui auront été actualisés. L'équipe analysera la pertinence de suivre temporairement de nouveaux indicateurs liés aux services clients en permis et immatriculation jusqu'au retour à la normale.

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

La PCD mentionne qu'une séance du CAPV a été ajoutée au calendrier du CA et de ses comités, le 7 mai 2020. L'objectif est de présenter les résultats de la CDPQ au 31 mars 2020 et le nouveau président et chef de la direction viendra présenter la vision de la CDPQ face à la crise actuelle.

Processus de dotation du poste de vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules (VPCRSV)

La PCD mentionne que l'actuel VPCRSV a confirmé qu'il reportait son départ à la retraite au 12 octobre 2020. Elle est à revoir l'échéancier du processus de dotation avec la firme qui l'accompagne dans la démarche pour être en mesure de recommander une nomination au CA du 17 septembre 2020.

Annonce du bilan routier 2019

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général mentionne que le bilan routier 2019 devrait être publié sur le site Web de la Société dans les prochains jours, mais la date doit être confirmée avec le cabinet du ministre des Transports.

Après chaque bloc d'information du rapport de la PCD, les membres étaient invités à poser leurs questions; lesquelles ont été répondues.

7. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général déposent au procès-verbal, sous la cote A-7 du 20.04.23, une note sur le rapport annuel de gestion (RAG) 2019 et le projet dudit rapport.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance rappelle l'obligation de la Société de transmettre au ministre des Transports son RAG au plus tard le 30 avril 2020.

Il rappelle également que les états financiers inclus au projet ont été analysés par les membres du CAPV le 19 mars 2020 et approuvés par les membres du CA le 23 mars 2020.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance rappelle que l'information a été présentée aux membres du CGE le 16 avril 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Il mentionne que le travail des vérificateurs est terminé et précise que les ajustements demandés par les membres du CGE ont été apportés.

Il parcourt les sections du RAG. À la fin de chacune d'elles, les membres sont invités à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires. Les questions sont répondues et aucune modification n'est demandée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2019 de la Société de l'assurance automobile du Québec qui intègre les rapports particuliers qu'exige la Loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'agence Contrôle routier Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2019 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3033 du 2020.04.23

La PCA remercie la Direction et l'équipe pour le travail réalisé en situation de pandémie.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra à Québec, le 12 mai 2020, à 13 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted] [redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 440
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 12 mai 2020, à 13 h
Adopté le 17 septembre 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés
Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal d'une séance antérieure

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 23 avril 2020 est adopté sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La planification est respectée. Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général mentionne que les plans de travail du CA et de ses comités ont été revus en raison de la pandémie. Ils sont déposés sur le site de la gouvernance. Il précise qu'aucun sujet planifié initialement n'a été retiré et qu'ils seront tous traités en 2020.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.05.12 :

- liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) rappelle aux membres que, malgré le contexte, ils doivent se sentir à l'aise de participer activement aux séances du CA et de ses comités. Elle souligne l'importance de discuter et d'échanger sur les différents sujets présentés. Elle se dit fière de leur implication dans la prise de décisions.

Elle se dit convaincue que la Société saura conserver sa culture d'entreprise, malgré la situation de pandémie.

La PCA remercie la Direction et tous les employés pour leur efficacité et leur engagement.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (7 mai 2020)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 7 mai 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 20.05.12.

5.2 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (7 mai 2020)

Le président du comité actif-passif et vérification informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 7 mai 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 20.05.12.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux technologies de l'information ainsi que le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joignent aux membres du conseil.

La présidente et chef de la direction (PCD) fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

6.1 COVID-19 – Suivi

Trois documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-6 du 20.05.12, soit :

- Liste des principales décisions d'affaires prises par la Direction
- État de situation de la reprise des services en permis et immatriculation
- Nouvelle solution de prise de rendez-vous Web

La PCD fait état de la phase actuelle, soit de finaliser le plan de reprise des services en permis et immatriculation, incluant l'inventaire cumulé (*backlog*), des cibles de récupération et des délais de retour à la normale.

Une estimation préliminaire permet d'envisager un retour à la normale d'ici la fin août 2020. Le plan de reprise sera déposé au CA du 18 juin 2020.

Elle mentionne que, de plus, la capacité est toujours en augmentation, notamment avec les mandataires privés. Aujourd'hui, ils sont 66 sur 98 d'ouverts. Sauf quelques exceptions, la majorité seront ouverts d'ici la fin du mois de juin 2020.

La PCD revient sur l'orientation d'affaires en lien avec l'octroi de services sur rendez-vous. Ce mode de fonctionnement est très apprécié par la clientèle. Il y aura un sondage qui sera mené auprès de celle-ci en juin 2020. Les résultats, qui seront connus à l'automne, permettront d'évaluer la pertinence de conserver cette façon de faire de façon permanente.

La PCD parcourt le tableau des décisions d'affaires prises depuis le 12 mars 2020. Elle précise qu'une analyse préliminaire permet de constater que la majorité de ces décisions n'aurait pas d'impact sur le budget de l'organisation et que les résultats complets de l'exercice seront présentés à la séance du 18 juin 2020.

Les membres félicitent la Direction pour les décisions d'affaires prises dans l'intérêt des clients.

Services clients

La PCD mentionne que le principal enjeu en matière de services à la clientèle est l'accessibilité aux services en permis et immatriculation. Des mesures ont été mises en place et continueront de l'être pour diminuer les irritants actuels et offrir une expérience client en respect des standards de la Société.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général fait état de la situation plus spécifique de la reprise des services en permis et immatriculation où l'élargissement des services, disponibles sur rendez-vous, a généré un fort volume d'appels, ce qui a engorgé la ligne téléphonique.

Entre le 20 avril et le 6 mai 2020, en moyenne, 350 000 appels par jour ont été reçus en provenance de plus de 30 000 clients distincts.

Depuis le 20 mai 2020, pour améliorer la situation, la Société :

- met à jour de manière continue le contenu de son site Web, dont sa foire aux questions;
- diffuse de manière accrue toute l'information pertinente pour diriger les clients vers le moyen le plus efficace pour répondre à leur besoin;
- redéploie des ressources supplémentaires pour répondre aux appels.

Au courant de la semaine, la Société rendra aussi disponibles trois numéros de téléphone distincts, soit :

- un numéro pour la prise de rendez-vous des entreprises;
- un numéro pour la prise de rendez-vous des particuliers;
- un numéro pour les renseignements généraux.

Il mentionne que les indicateurs de suivi démontrent que la situation s'est améliorée depuis le 20 avril 2020 et rappelle que la cible est de stabiliser tant les services que la capacité d'ici le 30 juin 2020.

Le vice-président aux technologies de l'information présente aux membres la nouvelle application développée qui permettra aux clients de prendre rendez-vous directement sur le Web à compter du 13 mai 2020, incluant la planification de son déploiement à la Société et chez les mandataires.

Employés

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance mentionne que 26 employés ont été testés positifs à la COVID-19. De ceux-ci, 25 personnes sont guéries et une personne asymptomatique est en télétravail.

Il précise que toutes les mesures émises par la Santé publique sont respectées afin d'assurer un environnement sécurisé aux personnes devant se présenter sur leur lieu de travail. Il n'y a aucun risque additionnel pour la continuité de la prestation de services à la clientèle.

Il ajoute que la Société est bien positionnée pour un déconfinement graduel, notamment pour accueillir de manière sécuritaire, et en respect des règles de la Sécurité publique, les personnes pour lesquelles les tâches rendent le télétravail impossible. Actuellement, il y a entre 4 % et 6 % de prestation de travail des employés à régulariser.

Il mentionne que la Société se prépare à un éventuel déconfinement complet, donc à un retour au travail de l'ensemble des employés, en « mode 2.0 ». Des réflexions sont en cours, notamment en ce qui a trait au maintien du télétravail pour un grand nombre d'employés pour lesquels les tâches ne requièrent pas une présence physique en milieu de travail. L'orientation privilégiée par la Société respectera des directives gouvernementales.

Le sondage sur le climat organisationnel sera effectué comme prévu auprès d'employés, mais avec un volet supplémentaire en lien avec la gestion de la COVID-19. Les résultats de cette section du sondage seront présentés au comité de direction rapidement pour identifier des pistes d'amélioration possibles ainsi qu'au comité des clientèles et ressources humaines de septembre 2020.

6.2 Autres points de suivi

Médias

La PCD mentionne qu'un article est paru dans un quotidien sur l'engorgement du système téléphonique à la Société en raison de la reprise des services sur rendez-vous seulement, sans impact majeur sur la crédibilité de l'organisation compte tenu des actions prises.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général fait un retour sur la diffusion du bilan routier 2019 par communiqué de presse et dans les médias sociaux. Il précise que l'angle de traitement de l'information par les médias était positif, confirmant que la stratégie visée était adéquate dans le contexte.

Gouvernement

La PCD mentionne qu'elle a eu l'occasion de discuter avec le secrétaire général du gouvernement. Ce dernier se dit satisfait de la performance de la Société depuis le début de la crise, et ce, malgré les enjeux à la reprise des services en permis et immatriculation.

Gestion de l'entreprise

La PCD mentionne qu'il est toujours prévu de présenter au CA du 18 juin 2020 une mise à jour des risques et du budget.

Parmi les grands dossiers à suivre, elle note le calendrier révisé du plan stratégique 2021-2023 et CASA. Elle précise que ces deux sujets seront traités à l'occasion de l'actuelle séance.

Les membres félicitent la Direction et sa PCD pour leur prise en charge rapide et efficace de la situation.

Le vice-président aux technologies de l'information quitte la séance.

7. MISE À JOUR DU PLAN DE TRAVAIL DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le directeur des risques organisationnels et de la performance se joint aux membres du conseil.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 20.05.12, une présentation sur l'ajustement du calendrier de travail de la planification stratégique 2021-2023.

Le vice-président présente des éléments de contexte qui ont été considérés dans la mise à jour du calendrier des travaux de planification stratégique 2021-2023.

Le directeur des risques organisationnels et de la performance parcourt la présentation et répond aux questions des membres.

Il mentionne que les travaux de planification stratégique peuvent se poursuivre en parallèle de la mise en œuvre du plan de sortie de crise et de rétablissement des activités.

Il présente le calendrier des travaux en mettant l'accent sur les changements proposés suivants :

- le 2e atelier de travail du CA, prévu en septembre 2020, serait remis au mois de décembre 2020;
- l'approbation finale du plan stratégique par le CA se ferait en février 2021;
- le dépôt du plan stratégique à l'Assemblée nationale se ferait en juin 2021.

Il précise que ce calendrier respecte les exigences gouvernementales.

Le directeur des risques organisationnels et de la performance quitte la séance.

8. CASA – SUIVI

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA se joint aux membres du conseil. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 20.05.12, une présentation sur l'état de situation du projet CASA.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA rappelle le contexte général dans lequel s'inscrit le projet compte tenu de la pandémie de COVID-19.

Il mentionne que cette situation n'entraine pas d'enjeu de gestion puisque le cadre agile que le projet s'est donné permet de suivre les différents indicateurs des équipes en télétravail.

Ainsi, la vélocité des équipes « pré-COVID » est maintenue malgré le contexte. Toutefois, il sera impossible d'atteindre l'augmentation de la vélocité prévue au plan actuel. Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA explique les enjeux représentant un frein à l'augmentation de la vélocité et précise que des plans d'action sont en cours pour mitiger ces derniers.

Il présente l'incidence des enjeux sur le chemin critique du projet et confirme que la planification actuelle doit être revue pour tenir compte de ceux-ci. Il mentionne que deux scénarios sont à l'étude en ce sens.

Une recommandation sera faite aux membres du CTI-CAPV lors de la séance du 11 juin 2020, puis au CA le 18 juin 2020.

Tout au long de la présentation des questions ont été posées par les membres et des réponses leur ont été apportées.

Le vice-président aux technologies de l'information et chef de projet CASA ainsi que le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quittent la séance.

9. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS – RÉSOLUTION

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés et la directrice générale des affaires juridiques se joignent aux membres du conseil. Ils déposent au procès-verbal, sous la cote A-9 du 20.05.12, les documents suivants :

- note sur l'augmentation des montants maximums remboursables pour les traitements de psychologie, d'acupuncture et de chiropractie;
- projet d'avis de publication et les modifications au règlement, en versions française et anglaise;
- projet de résolution.

Les invités parcourent la note et répondent aux questions des membres.

Ils rappellent que, à la suite d'un accident d'automobile, une personne accidentée peut demander un remboursement de certains frais engagés selon les conditions et les montants prévus au Règlement sur le remboursement de certains frais.

Certains montants maximums payables n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et ne sont plus représentatifs des coûts du marché.

Il est donc proposé de modifier le règlement pour augmenter les montants maximums remboursables des frais suivants :

- psychologie;
- acupuncture;
- chiropractie.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par monsieur Conrad Lord :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur le remboursement de certains frais (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec et approuvé par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, fixe notamment les montants maximums accordés pour le remboursement des frais médicaux engagés à la suite d'un accident;

ATTENDU QU'il est proposé de modifier le Règlement de manière à hausser les montants maximums accordés pour le remboursement d'un traitement de psychologie, de chiropractie et d'acupuncture afin que ceux-ci soient plus représentatifs des coûts du marché;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les modifications au Règlement sur le remboursement de certains frais, dans leurs versions française et anglaise, soient adoptées et transmises au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-3034 du 20.05.12

La PCA remercie les invités.

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés et la directrice générale des affaires juridiques quittent la séance.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 18 juin 2020, à 9 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 15

[redacted]

Présidente

[redacted]

Secrétaire général

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 441
Séance exceptionnelle
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 28 mai 2020, à 9 h
Adopté le 17 septembre 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
Mme Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) avec la modification suivante :

- inverser les points 2 et 3 pour que les huis clos se suivent.

2. RETRAITE DE CÉLYNE GIRARD ET AJUSTEMENTS À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE – HUIS CLOS

Ce sujet est traité à huis clos avec la présidente et chef de la direction (PCD).

L'information a été présentée aux membres du comité des clientèles et ressources humaines le 27 mai 2020, et ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Conrad Lord et appuyée par monsieur Michel R. Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier a annoncé son départ à la retraite au cours du mois de juillet 2020;

ATTENDU QUE M. Yves Frenette, actuellement vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, sera affecté sur le poste de vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier à compter du 1er juin 2020;

ATTENDU QUE le poste de vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance devient le poste de vice-président aux finances et aux contrôles organisationnels et que celui-ci deviendra vacant à compter du 1er juin 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu, sur la recommandation de la présidente et chef de la direction, que le conseil d'administration nomme Mme Francine Lépinay, CPA, CA, au poste de vice-présidente aux finances et aux contrôles organisationnels par intérim à compter du 1er juin 2020;

ATTENDU QUE les membres du comité des clientèles et ressources humaines recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec nomme Mme Francine Lépinay, CPA, CA, vice-présidente aux finances et aux contrôles organisationnels par intérim à compter du 1er juin 2020, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau vice-président;

QUE pour la durée de son mandat, M^me^ Francine Lépinay, CPA, CA, aura droit à une rémunération additionnelle prévue à ses conditions de travail.

Résolution AR-3035 du 20.05.28

3. COVID-19 – SUIVI

La PCD fait état de la situation entourant la COVID-19. Elle précise qu'une analyse exhaustive de tous les risques liés à la pandémie a été effectuée et sera ajoutée au rapport de gestion intégrée des risques présenté au comité actif-passif et vérification de juin 2020. Elle ajoute que le niveau de risques est acceptable compte tenu de la situation et que tout est pris en charge pour bien les gérer, à sa satisfaction et à celle de l'équipe de direction.

Service clients

La PCD mentionne que la Société est toujours dans sa phase de reprise de services, prévue jusqu'au 30 juin 2020, pour les services en permis et immatriculation. Elle confirme qu'il n'y a aucun enjeu et risque dans les autres secteurs et services de l'organisation.

Le plan de match suit son cours, tel que prévu. Le nombre de services offert augmente et la Société a stabilisé les services suivants :

- réimpression des permis de conduire échus, avec la photo actuellement au dossier;
- traitement des demandes de report de paiement des immatriculations de véhicules commerciaux et des taxis (plaques F et T);
- révision de la formule de l'examen théorique pour les cours de conduite.

La Société continue d'augmenter sa capacité avec, notamment, une hausse du nombre de mandataires ouverts.

La PCD souligne que l'enjeu en lien avec l'accessibilité aux services téléphoniques se résorbe progressivement avec l'ajout de préposés, dont certains issus des autres vice-présidences, l'arrêt de la prise d'appels pour la ligne COVID du gouvernement et la mise en place de l'application permettant la prise de rendez-vous sur le Web.

La PCD mentionne que l'application a été déployée dans tous les centres de services de la Société, et ce, trois jours plus tôt que prévu. Elle ajoute que la situation est plus complexe pour les mandataires. La cible visée pourrait être atteinte le 10 juin 2020 plutôt que le 29 mai, tel que prévu initialement.

Grâce à cette nouvelle application, au cours de la semaine du 18 mai 2020, la Société a pu observer :

- une diminution de 31 % des tentatives d'appel;
- une prise de rendez-vous trois fois plus élevée sur le Web que par téléphone.

La PCD qualifie ce changement de « bonne nouvelle » pour le déploiement futur des services Web.

Les défis pour les deux prochaines semaines :

1. Les services sans prise de rendez-vous à partir du 1er juin 2020 en ajout aux services avec rendez-vous.

   Le temps de terminer l'installation des plexiglass latéraux, la Société travaille à mettre en place les mesures nécessaires à la gestion des files d'attente situées à l'extérieur. Un suivi serré sera fait pour apporter les ajustements inévitables au fur et à mesure ainsi que des comportements de clients qui pourraient être impatients.

   Dès demain, vendredi 29 mai 2020, un blitz de communication sera fait pour informer la clientèle sur les deux options et lui permettre de faire un choix éclairé.

2. Reprise des examens pratiques.

   La PCD mentionne que, pour protéger la santé des évaluateurs de conduite tout en assurant leur sécurité et celle des clients sur la route, en plus du masque, la Société prévoit fournir des lunettes protectrices, un survêtement ainsi qu'une housse pour le siège de la voiture. Elle souligne que ce protocole a reçu l'aval de la Santé publique, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que des syndicats. Les évaluateurs sont à se familiariser avec cette nouvelle réalité pour être à l'aise lors de la reprise des examens.

   Toutefois, elle mentionne que la livraison du matériel a du retard et que la reprise du service est tributaire de cette livraison. La Société vise cette reprise pour le 15 juin 2020, plutôt que le 8 juin, tel que prévu initialement.

La PCD souligne l'importance du travail colossal effectué par les employés œuvrant sur le terrain et par l'équipe des communications.

Employés

Cas de COVID-19

La PCD mentionne qu'un nouvel employé a été testé positif à la COVID-19. Elle précise toutefois que ce dernier n'a pas contracté le virus dans son milieu de travail.

Elle indique qu'il n'y a aucun nouveau cas en milieu de travail, ce qui démontre que le protocole implanté fonctionne bien et ne représente pas de risque sur la continuité des affaires.

Mobilisation sur le terrain

La PCD souligne que la fatigue se fait sentir sur le terrain. Aussi, elle mentionne que l'offre de services sans rendez-vous crée de l'inquiétude chez les employés qui craignent devoir composer avec des comportements inadéquats de la part de clients qui n'auraient pas pris rendez-vous et qui pourraient se montrer impatients. Des agents de sécurité seront déployés à l'extérieur des centres de services pour éviter les situations inappropriées. Un suivi journalier sera effectué pour rassurer et s'ajuster au besoin.

Elle confirme que tous prendront leurs vacances cet été et que les moyens ont été pris pour assurer les services pendant la période estivale.

Télétravail
La PCD mentionne que le télétravail fonctionne très bien et que la productivité est toujours au rendez-vous. Elle souligne que les employés ont toutefois hâte de retrouver leurs collègues et que la pression occasionnée par les responsabilités familiales conjuguées au télétravail diminue avec l'ouverture des garderies et des écoles.

Sondage sur le climat organisationnel
La PCD souligne le sondage sur le climat organisationnel où une section spécifique à la pandémie a été ajoutée. Les résultats de cette section seront disponibles à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet 2020 afin d'identifier rapidement des pistes d'amélioration.

Elle confirme qu'une mesure sera reprise à l'automne sur la section pandémie pour suivre le point de vue des employés et continuer de s'ajuster.

Gouvernement

Écoles de conduite
La Société a donné son aval aux formations théoriques virtuelles offertes par les écoles de conduite. Pour ce qui est du retour des cours de conduite pratiques, celui-ci sera déterminé par le gouvernement via son plan de déconfinement et est très attendu des écoles.

Liens avec le gouvernement
La situation de pandémie a amené la Société et le cabinet du ministre des Transports à ajuster leur mode de fonctionnement ainsi qu'à établir des contacts plus directs avec le bureau du secrétaire général.

La PCD remercie d'ailleurs la PCA ainsi que le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général et la directrice des relations gouvernementales. Ces ajustements ont permis une meilleure compréhension et circulation de l'information nécessaires dans le contexte actuel.

La PCA remercie la PCD pour sa gestion de la situation ainsi que le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général et la directrice des relations gouvernementales pour leur excellent travail.

La PCD répond aux questions et aux préoccupations des membres. Un suivi est demandé à la Direction sur l'ajout du sans rendez-vous.

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 18 juin 2020, à 9 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H

[redacted] [redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 442
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 18 juin 2020, à 9 h
Adopté le 17 septembre 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉS :

Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier sortante
M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA
Mme Caroline Foldes-Busque, leader du chantier solutions d'affaires CASA
Mme Béatrice Farand, directrice des communications et des relations publiques
Mme Laura Lizotte, chef de service du bureau des stratégies d'adhésion aux services en ligne
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) avec la modification suivante : inverser les points 9 et 10.

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.06.18 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- la note aux contrôleurs routiers en lien avec les événements reliés au décès de monsieur George Floyd. Le sujet sera abordé par la présidente et chef de la direction (PCD) à l'occasion de son rapport.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'à la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier sortante. La PCA remercie cette dernière en son nom personnel et au nom de tous les membres pour le travail accompli. Elle lit la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE madame Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier, prendra sa retraite et quittera la Société le 30 juin 2020, après plus de 44 ans dans la fonction publique québécoise, dont une vingtaine d'années au sein de la Société;

ATTENDU QUE, avec ses compétences professionnelles, son approche fondée sur l'intégrité, l'authenticité et l'accessibilité ainsi que ses grandes qualités humaines, M^{me} Girard a contribué de manière rigoureuse, dynamique et dévouée à mettre la clientèle de la Société au cœur de toutes ses actions;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses sincères remerciements à M^{me} Girard et lui souhaite une excellente retraite;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3036 du 20.06.18

L'approbation de cette résolution est proposée par monsieur Conrad Lord et appuyée par madame Claudia Di Iorio.

La vice-présidente sortante remercie les membres du CA pour leur apport et leur soutien puis quitte la séance.

La PCA remercie les administrateurs, la PCD, la direction et les employés de la Société pour le travail réalisé en période de pandémie.

Elle mentionne que deux réunions supplémentaires seront planifiées au mois de juillet 2020, dont un CA. Elle ajoute que, quand la situation le permettra, des séances se tiendront par visioconférence entre les salles du CA de Montréal et de Québec.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (8, 11 et 16 juin 2020)

Le président du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance régulière tenue les 8 et 11 juin 2020 et de la séance exceptionnelle tenue le 16 juin 2020. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 20.06.18.

L'information portant sur la politique de tarification administrative et celle portant sur la nomination d'un vérificateur externe, qui est présentée aux points 7 et 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption des deux résolutions qui seront proposées.

5.2 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (11 juin 2020)

La présidente du comité des technologies de l'information (CTI) et le président du CAPV informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 11 juin 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 20.06.18.

5.3 Rapport de la séance du comité des technologies de l'information

La présidente du CTI informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 11 juin 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 20.06.18.

5.4 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (17 juin 2020)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 17 juin 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 20.06.18.

L'information portant sur la facture unique, qui est présentée au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres.

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de sa présentation.

6.1 COVID-19 – Suivi

La PCD mentionne que la phase 2, qui vise à stabiliser l'ensemble des opérations de l'entreprise, doit se terminer le 30 juin 2020. Elle souligne que la reprise des services progresse tel que prévu.

Elle souligne que l'ensemble des risques spécifiques reliés à la pandémie a été passé en revue par le comité concerné et qu'aucun risque additionnel n'a été identifié. Elle mentionne que la situation est sous contrôle, incluant la mobilisation des équipes, bien que la fatigue se fasse sentir. Elle souligne que tous les employés et membres de la direction pourront prendre des vacances, malgré la situation exceptionnelle.

La PCD mentionne qu'il y a trois employés atteints de la COVID-19. Elle précise qu'ils n'ont pas contracté le virus dans leur milieu de travail. Le protocole sanitaire continu de très bien fonctionner. Aucune action additionnelle n'est actuellement nécessaire.

La PCD souligne que depuis les deux dernières semaines, la situation connait une amélioration plus significative sur le niveau d'insatisfaction de la clientèle.

La PCD mentionne que le gouvernement n'a émis aucune nouvelle orientation pour ramener les employés dans leur milieu de travail. Elle précise que la Société agira en cohérence avec les orientations gouvernementales et que dans l'intervalle, des actions sont en cours pour développer un plan de réintégration. Elle ajoute que la Société réalise un bilan de la première vague de la pandémie pour en retirer des enseignements en vue de se préparer à une seconde vague, le cas échéant.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier intervient pour faire le point sur les services en permis et immatriculation, et plus spécifiquement sur :

Accessibilité aux services

Le vice-président mentionne que la prise de rendez-vous sur le Web est salutaire comme façon de fonctionner. Il précise que le volume est seize fois plus élevé sur le Web que par téléphone.

Il rappelle que 150 personnes répondent aux renseignements généraux et que 150 autres personnes sont dédiées à la prise de rendez-vous. Aussi, d'autres organisations viendront prêter main-forte à la Société pour la prise de rendez-vous durant la période de vacances afin d'être en mesure de maintenir le niveau de services et de permettre aux employés de prendre des vacances.

Points de services
Le vice-président mentionne que globalement les services offerts avec ou sans rendez-vous se déroulent bien. L'installation des plexiglas en centres de services s'est terminée le 12 juin 2020. Il souligne que les plexiglas ont été fabriqués et installés par les employés de la Société. La capacité et la productivité connaissent une augmentation.

Il précise qu'actuellement, ce sont 11 % des mandataires qui n'offrent pas de services. Il mentionne que la Société met tout en œuvre pour que l'ensemble des mandataires reprenne leurs activités.

Examens de conduite
Le vice-président mentionne que les examens pratiques de conduite ont repris le 15 juin 2020. Il explique qu'un protocole de reprise a été élaboré pour s'assurer de la sécurité des employés et des clients et que des rencontres se sont tenues avec les évaluateurs, leur syndicat et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Le protocole a aussi été approuvé par la santé publique.

Le vice-président mentionne que le gouvernement a donné l'autorisation aux écoles de conduite de reprendre leurs activités le 15 juin 2020. La Société répond à diverses demandes d'allègement des écoles afin de faciliter la reprise de leurs activités sans compromis sur la qualité du programme d'éducation.

Ensemble des autres services
Le vice-président mentionne que l'ensemble des autres services reprend progressivement et que les projections à ce jour indiquent que, d'ici la fin de l'année 2020, la situation devrait reprendre son cours normal.

Il mentionne que le nombre de transactions en ligne est en augmentation et que la cible identifiée à la planification stratégique sera atteinte.

Le vice-président rappelle que la fatigue se fait sentir sur le terrain, mais précise que les employés demeurent mobilisés. Il souligne que l'indice de mobilisation des employés est suivi. Il précise qu'actuellement, entre 65 % et 70 % de la clientèle se disent satisfaits des services rendus par la Société et que le principal élément d'insatisfaction est le délai.

6.2 Autres points de suivi

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Média

La PCD mentionne que la Société continue de suivre attentivement les messages véhiculés dans les médias sociaux afin de demeurer à l'écoute des clients pour pouvoir agir, le cas échéant.

Bilan routier

La PCD mentionne que la Société va suivre également la situation sur les routes, les mois de juillet et août étant les plus accidentogènes au Québec.

Gouvernement

La PCD mentionne qu'un dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'amélioration des services aux clients est visé pour l'automne 2020.

La PCD porte à l'attention des membres deux projets de loi qui viennent d'être déposés soit le PL 61 et le PL 41. En ce qui concerne PL 61, portant sur la relance de l'économie du Québec, la PCD souligne que les travaux de l'Assemblée nationale ont été ajournés et devraient reprendre à l'automne. Elle précise que ce projet n'a pas d'incidence pour la Société. Quant au PL 41, portant sur la dotation dans la fonction publique, elle mentionne que ce projet est d'un grand intérêt pour la Société puisqu'il améliore de façon notable les processus de dotation ce qui permet de gagner en agilité.

La PCD souligne que la Société se prépare pour l'étude des crédits. Cette année, une période de deux heures sera consacrée à l'étude des crédits pour le ministère des Transports, la Société des traversiers et la Société. Il est prévu que l'exercice se tienne le 18 août 2020.

Gestion d'entreprise

La PCD mentionne que la nouvelle structure administrative a été bien reçue par les vice-présidents de la Société ainsi que par les équipes. Elle souligne que le transfert d'expertise à la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier se passe bien.

La PCD mentionne que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules (VPCRSV) a transmis une note à l'ensemble des contrôleurs routiers, le 9 juin 2020, en lien avec les événements entourant le décès de monsieur George Floyd. Elle souligne que Contrôle routier Québec compte en ses rangs des gens professionnels et bienveillants qui œuvrent dans le respect de la diversité et qu'il n'y a aucun cas en déontologie à ce sujet. Elle précise également que la gestion de la diversité fait partie de la culture de l'entreprise et que plusieurs outils sont en place à la Société pour appuyer les équipes.

La PCD mentionne que des entrevues sont prévues avec des candidats au poste de VPCRSV le 16 juillet 2020 et qu'elle pourra revenir auprès des membres, en septembre 2020, si les entrevues sont concluantes.

La PCD informe les membres qu'elle sera en vacances entre 24 juin et le 1er juillet 2020 et que le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière assurera son intérim pendant cette période.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier quitte la séance.

7. POLITIQUE DE TARIFICATION ADMINISTRATIVE – DÉCISION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim se joint aux membres du conseil. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 20.06.18, les documents suivants :

- une note sur la politique de tarification administrative, incluant un projet de résolution;
- un projet de politique de tarification administrative.

La vice-présidente par intérim parcourt la note sur la politique de tarification administrative et répond aux questions des membres. Elle mentionne que cette politique a pour but d'encadrer le processus de détermination de tarification administrative et que ce dernier se veut structurant et cohérent avec celui lié aux contributions d'assurance.

Elle souligne que la politique vise le plein financement des services de la Société.

La vice-présidente par intérim rappelle que l'information a été présentée aux membres du CAPV le 8 juin 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE la Société détermine la tarification administrative pour les services liés à l'accès sécuritaire au réseau routier et au transport rémunéré de personnes par automobile;

ATTENDU QUE la Société doit, en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (c. S-11.011, art. 17.6), obtenir l'avis d'un conseil d'experts avant de modifier un règlement sur les frais pris en vertu de l'article 624 du Code de sécurité routière et qui n'est pas soumis à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE la Société a établi une politique de tarification administrative afin d'encadrer le processus de détermination de la tarification administrative;

ATTENDU QUE la recommandation du comité actif-passif et vérification est favorable à l'adoption de la politique de tarification administrative de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte la politique de tarification administrative de la Société.

Résolution AR-3037 du 20.06.18

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim quitte la séance.

8. CASA

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA, la leader du chantier solutions d'affaires CASA, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, la directrice des communications et des relations publiques ainsi que la chef de service du bureau des stratégies d'adhésion aux services en ligne se joignent aux membres du conseil.

8.1 Suivi

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA et le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier déposent au procès-verbal, sous la cote A-8 a) du 20.06.18, un tableau de bord exécutif sur le suivi du projet CASA.

La leader du chantier solutions d'affaires CASA présente le gain de productivité du projet CASA entre les cycles 2 à 5 et pour les cycles 6 et 7. Elle précise qu'il s'agit d'un gain d'efficience de 50 % à 60 % pour terminer un RICEFW.

La leader du chantier solutions d'affaires CASA aborde le processus de replanification. Elle mentionne que l'équipe est confiante que la vélocité actuelle et un gain de productivité d'environ 10 %, à compter du cycle 9, permettraient de compléter 98 % du travail des RICEFW au cycle 15.

Elle présente l'échéancier global révisé où la fin de la construction de la solution est prévue en décembre 2022 et où le début de l'offre de nouveaux services à la clientèle est prévu au commencement de l'année 2023.

Les membres posent leurs questions et la leader du chantier solutions d'affaires CASA y répond.

La leader du chantier solutions d'affaires CASA quitte la séance.

Le vice-président et chef de projet CASA présente les risques de réalisation de la livraison 2 (L2). Sur les 10 risques évalués à cette date, cinq sont au jaune et cinq sont au vert.

Le vice-président et chef de projet CASA présente les enjeux contractuels avec l'Alliance ainsi que les scénarios établis par la Société pour y répondre. Il mentionne les étapes subséquentes, soit :

- le dépôt du rapport de EY et du rapport de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes;
- la mise à jour de l'analyse de rentabilité et du risque du respect des engagements de la Société;
- l'ajout d'un CTI-CAPV et d'un CA au début du mois de juillet 2020.

Le président du CAPV fait un retour sur les discussions qui ont eu cours à l'occasion du plus récent CTI-CAPV où la même information a été présentée. Il mentionne que les membres du CTI et du CAPV accordent leur confiance à la Direction afin de leur apporter une solution adéquate pour faire face aux enjeux contractuels énoncés.

Les membres soulèvent des questions et les invités y répondent.

8.2 Orientations d'affaires – Facture unique – Décision

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 b) du 20.06.18, les documents suivants :

- une note sur la facture unique;
- un comparatif entre les avis de dépôt actuellement utilisés et la facture unique proposée;
- le visuel de la facture unique proposée;
- un projet de résolution pour l'adoption d'un nouveau gabarit de facture.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier mentionne que la présentation du visuel de la facture unique est une première étape d'un processus qui s'échelonnera sur deux années environ. Il précise qu'une période de transition pour la clientèle est prévue et que la façon de gérer le changement sera présentée aux membres ultérieurement.

La directrice des communications et des relations publiques mentionne qu'une consultation a été menée auprès d'employés de la Société et que des groupes de discussion ont été tenus avec des clients pour s'assurer de répondre aux attentes en termes d'expérience client et de simplicité.

La chef de service du bureau des stratégies d'adhésion aux services en ligne présente les différentes sections de la facture unique proposée et fait des comparaisons avec les documents actuellement utilisés. Elle précise que la facture sera dynamique, dont personnalisable.

Des questions sont posées par les membres et les invités y répondent.

Il est rappelé que l'information a été présentée aux membres du CCRH le 17 juin 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par monsieur Michel R. Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE la Société a développé un nouveau gabarit de facture unique, appelé « avis de paiement », qui correspond aux attentes en termes d'expérience client et de simplicité;

ATTENDU QUE les membres du comité des clientèles et ressources humaines recommandent au conseil l'adoption du nouveau gabarit de facture unique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit adopté le nouveau gabarit de facture unique.

Résolution AR-3038 du 20.06.18

Madame Louise Turgeon, membre, le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier et la chef de service du bureau des stratégies d'adhésion aux services en ligne quittent la séance.

9. PROLONGATION DU CONTRAT LG2

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-9 du 20.06.18, une note sur le report en 2021 du processus de sélection d'une agence de publicité et la prolongation de l'actuel contrat avec lg2.

La directrice des communications et des relations publiques parcourt la note et répond aux questions des membres.

Elle mentionne que l'entente entre la Société et l'agence lg2 vient à échéance le 30 septembre 2020. Elle ajoute que, compte tenu de la situation entourant la pandémie, la Société a dû annuler le processus d'appel d'offres et prolonger d'un an l'actuel contrat avec l'agence. Elle précise qu'un avenant est en rédaction en ce sens.

La directrice des communications et des relations publiques quitte la séance.

10. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du conseil. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 20.06.18, une note sur la nomination d'un vérificateur externe et un projet de résolution.

Le directeur parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions. Il présente le processus établi par le ministre des Finances pour procéder à la nomination d'un vérificateur externe ainsi que le soumissionnaire retenu, soit BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP.

Le président du CAPV mentionne que les membres de ce comité ont questionné la capacité de la firme et la qualité de son travail étant donné que le choix est basé sur le prix et que celui-ci est bas.

Le président du CAPV ajoute que le critère principal, qui est d'avoir de l'expertise en actuariat, est respecté et que les exercices d'audit seront réalisés conjointement avec le Vérificateur général du Québec.

Il est rappelé que l'information a été présentée aux membres du CAPV le 11 juin 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QU'un appel d'offres de candidatures pour une offre de prix pour agir à titre de vérificateur externe, avec le Vérificateur général du Québec, à l'audit des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2020, 2021 et 2022 a été transmis le 15 mai 2020 aux firmes suivantes : PricewaterhouseCoopers, BDO Canada, Raymond Chabot Grant Thornton, Deloitte et Mallette;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a procédé à l'ouverture des offres de prix des firmes invitées à soumissionner le 10 juin 2020;

ATTENDU QUE le comité actif, passif et vérification approuve les démarches encadrant la nomination du vérificateur externe;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le résultat de l'appel d'offres soit transmis au gouvernement;

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement la nomination du vérificateur externe, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2020, 2021 et 2022, selon le prix du plus bas soumissionnaire;

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement de mentionner dans le décret de nomination que la rémunération du vérificateur externe est basée sur le prix total indiqué sur l'offre de prix présentée à la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre de l'appel d'offres de candidatures.

Résolution AR-3039 du 20.06.18

Monsieur Jude Martineau, membre, et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quittent la séance.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La date de la prochaine séance du CA est à déterminer.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 35

[redacted]

Présidente

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 443
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 13 juillet 2020, à 9 h
Adopté le 17 septembre 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

ABSENT :

M. Jude Martineau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
Mme Caroline Foldes-Busque, leader du chantier solutions d'affaires CASA

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) sans modification.

2. RAPPORT DE LA PRÉSID**ENTE DU CONSEIL D'AD**MINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) réitère l'importance, pour les membres, d'échanger et d'entretenir de bonnes discussions.

Elle rappelle que tous les employés de la Société pourront prendre des vacances estivales et qu'il est essentiel qu'il en soit ainsi.

3. RAPPORT DES COMITÉS

3.1 Rapport **de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (8 juillet 2020)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 8 juillet 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.07.13.

L'information portant sur le projet CASA, qui est présentée au point 5 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité des technologies de l'information (CTI) et du comité actif-passif et vérification (CAPV) qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres.

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de sa présentation.

4.1 COVID-19 – Suivi

La PCD mentionne qu'un nouvel exercice d'analyse de risques, en lien avec la pandémie, a été réalisé en juillet 2020. Elle rappelle que ce sont 13 risques qui sont suivis. Elle souligne que cet exercice permet de faire le constat général à l'effet qu'il y a une baisse de tous les risques identifiés. Elle précise qu'aucun

risque n'est élevé tandis qu'il y en avait un en juin et que quatre risques sont évalués à moyen alors qu'il y en avait six en juin.

Concernant le service à la clientèle en permis et immatriculation, la PCD mentionne que la phase 2, soit la phase de rétablissement des services, s'est terminée, tel que prévu, le 30 juin dernier. Ainsi, l'ensemble des services a repris. Elle précise que la capacité à maintenir les services est stabilisée, et ce, tant au téléphone, en centres de services que chez les mandataires. Elle ajoute que les indicateurs confirment qu'il y a une amélioration et que la situation est maintenant sous contrôle.

La PCD mentionne que la Société entre dans une 3e phase pour les mois de juillet et d'août 2020. Elle souligne que des mesures ont été prises afin que les employés puissent prendre des vacances, et ce, sans incidence sur les services à la clientèle.

La PCD mentionne que le nombre de tentatives d'entrer en communication avec la Société par téléphone a diminué et que le délai d'attente est maintenant de 21 à 26 minutes, ce qui représente une amélioration de 64 % par rapport au mois d'avril 2020. Elle poursuit en soulignant que 83 % des rendez-vous se prennent sur le Web et que le nombre de transactions au comptoir, par jour, est passé de 2 400 à 23 000.

La PCD précise qu'il n'y a pas d'enjeu avec la prise de rendez-vous. Le délai pour obtenir un rendez-vous est à la satisfaction des clients dans une proportion de 80 %. Pour les personnes qui ne sont pas satisfaites, elles ont la possibilité de se présenter sans rendez-vous. Elle ajoute que la formule du sans rendez-vous fonctionne très bien et que la gestion des files d'attente s'est améliorée de façon significative. Elle souligne qu'il n'y a eu aucun incident pendant la deuxième canicule de l'été.

La PCD mentionne que l'obligation de porter le masque dans les lieux publics fermés, qui sera annoncée prochainement par le gouvernement, devrait permettre d'accueillir plus de clients dans les salles d'attente où il y a l'air climatisé. Elle souligne le travail des employés sur le terrain qui sont proactifs dans l'amélioration des façons de faire pour bonifier l'expérience client et ajoute que la Société est à réfléchir aux moyens qui devront être mis en place cet hiver, le cas échéant.

La PCD mentionne que les examens pratiques de conduite demeurent le seul enjeu étant donné que la demande est plus grande que l'offre. Elle précise qu'actuellement, les grilles de rendez-vous sont complètes jusqu'au 31 août 2020. Elle souligne que des employés ont offert de travailler le samedi ou de prolonger leurs heures de travail le soir afin de reprendre le retard accumulé à cause de la pandémie.

En ce qui concerne les mandataires, la PCD mentionne que 92 des 97 mandataires sont ouverts et que quatre autres le seront d'ici le 30 août 2020. La date d'ouverture d'un seul mandataire reste inconnue. Elle conclut qu'il n'y a pas d'enjeu tant du côté des centres de services que des mandataires.

La PCD porte à l'attention des membres que toutes les écoles de conduite sont de nouveau ouvertes. Elle précise que la Société a dû soutenir l'Association québécoise des transports (AQTr) qui est responsable des activités de contrôle des écoles de conduite dans la reprise de ses activités après la période de confinement.

La PCD rappelle que la Société a débuté la phase 3, qui devrait se terminer le 31 août 2020, et mentionne les deux priorités de celle-ci, soit l'établissement de cibles pour monitorer le volume de transactions et la poursuite de l'opérationnalisation des services à la clientèle, où la Société doit, d'une part, ouvrir les grilles pour la prise de rendez-vous de septembre 2020 des examens pratiques de conduite et, d'autre part, assurer le respect du port du masque dans les centres de services.

Concernant les employés, la PCD mentionne qu'un seul employé est toujours atteint de la COVID-19, ce qui confirme que les protocoles mis en place sont robustes, qu'il n'y a pas de nouvelles actions à prendre ni de risques observés.

La PCD rappelle qu'une section du sondage sur le climat organisationnel effectué récemment portait sur la gestion de la pandémie. Les résultats plus détaillés seront présentés au comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) du 2 septembre 2020. Elle souligne que les résultats sont excellents et témoignent de la confiance des employés envers la Société. Elle mentionne seulement deux ou trois points pourraient nécessiter des ajustements mineurs. Ces résultats viennent confirmer que la Société est en mesure de faire face à une deuxième vague, le cas échéant.

La PCD porte à l'attention des membres les éléments sur lesquels la Société focusse actuellement. Plus particulièrement, elle réfère au retour éventuel des employés dans leur espace de travail. Elle précise que le défi sera de s'assurer qu'ils se sentiront en sécurité. Elle souligne qu'il n'y a pas actuellement d'orientation du gouvernement à ce sujet. Référant au sondage, elle mentionne que deux jours de présence au bureau feraient consensus au sein des employés. Les travaux de réflexion sont amorcés à la Société comme au Secrétariat du Conseil du trésor et un positionnement est souhaité pour le début de l'automne.

4.2 Autres sujets

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Facebook

La PCD informe les membres que le gouvernement a décidé de retirer ses publicités de Facebook pour une durée de 30 jours. Elle mentionne que le secrétaire général a invité la Société à emboiter le pas. Elle précise que bien qu'elle ait la latitude de répondre positivement ou non, la Société a décidé d'y retirer sa campagne sur le partage de la route pour le mois de juillet 2020. Elle souligne que cette dernière se tient tout de même sur toutes les autres plateformes prévues.

Dotation

La PCD mentionne qu'elle rencontrera des candidats au poste de vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules le 16 juillet 2020. Elle ajoute qu'elle vise toujours présenter une recommandation au CCRH et au CA de septembre, si ces rencontres se concluent de manière positive.

5. CASA – CONFIRMATION **DE L'ÉCHÉANCIER ET D**ÉCISION SUR LA LIVRAISON 2 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim ainsi que la leader du chantier solutions d'affaires CASA se joignent aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA dépose au procès-verbal, sous la cote A-5 du 20.07.13, une présentation sur la confirmation de l'échéancier et les recommandations sur la livraison 2 (L2) du projet CASA ainsi qu'un projet de résolution.

Il présente la planification révisée de la L2 et mentionne qu'à la suite des différentes analyses, le projet confirme la date de déploiement révisée au 31 décembre 2022.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier mentionne que l'ajout d'un an à la planification permettra aux membres de son équipe de s'organiser et de programmer encore mieux les actions à prendre en matière de services à la clientèle.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA présente les observations de la 4e revue du rapport EY du 1er juillet 2020 où la firme confirme, notamment, que la replanification et l'échéancier global ont été effectués de façon rigoureuse. Il ajoute que EY fera trois revues additionnelles d'ici la fin de la L2, en fonction des jalons critiques du projet.

Il fait l'historique de l'enjeu sur les aspects commerciaux avec l'Alliance. Il présente la réponse pour y donner une suite, soit de faire appel à un tiers, tel que le prévoit le contrat, afin d'assister l'Alliance et la Société dans le règlement des différends. Il souligne qu'il s'agit d'une décision conjointe et que l'échéancier préliminaire visé est le 30 septembre 2020.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim présente les principales hypothèses pour l'actualisation du cadre financier. Elles ont trait à :

- la rentabilité;
- l'échéancier;
- les coûts;
- les bénéfices;
- l'impact contractuel.

Elle présente une mise à jour de la rentabilité du projet et une évaluation préliminaire de ses bénéfices. Elle mentionne qu'à ces derniers, s'ajoutent des bénéfices stratégiques non quantifiables comme la pérennité des actifs technologiques et l'amélioration de l'expérience client et de l'expérience employé.

La PCD mentionne qu'elle a échangé avec les représentants du cabinet du ministre des Transports sur le plan révisé de la L2 et que ces derniers n'ont pas soulevés d'enjeux. Elle ajoute que les lignes de presse déposées sur le site de la gouvernance, pour information, ont été bonifiées à la suite des commentaires des membres du CTI et du CAPV et transmises au Secrétariat du Conseil du trésor en marge de l'étude des crédits.

La présidente du CTI remercie les invités pour leur présentation. Elle rappelle que EY mentionne dans son rapport que la replanification et l'échéancier global ont été réalisés de manière rigoureuse.

Elle souligne que les membres du CTI et du CAPV ont échangé sur le libellé de la recommandation de la Direction et qu'ils sont à l'aise avec ce qui est présenté à l'actuelle séance.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA parcourt le projet de résolution.

Des échanges s'ensuivent. Tous s'entendent sur l'ampleur et la complexité du projet ainsi que sur l'importance de respecter le nouvel échéancier. L'idée de travailler sur un plan B pour y arriver, advenant un imprévu démesuré comme l'est la pandémie, est avancée. La Direction précise qu'elle y travaille. Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA rappelle que l'information a été présentée aux membres du CTI et du CAPV le 8 juillet 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Corinne Charette et appuyée par monsieur François Geoffrion :

Résolution

ATTENDU la vélocité démontrée du projet;

ATTENDU QUE les hypothèses de réalisation ont été établies conjointement par la Société et par l'Alliance;

ATTENDU QUE le projet a identifié les marges de manœuvre nécessaires advenant des enjeux sur l'échéancier sans compromettre la valeur d'affaires;

ATTENDU QUE l'analyse de risques démontre que des mesures de mitigations sont possibles;

ATTENDU QUE le projet permet de pérenniser les actifs technologiques de la Société au profit des clients;

ATTENDU QUE le rapport EY atteste de la rigueur de l'élaboration de la planification globale révisée et que les hypothèses utilisées sont conséquentes avec les analyses effectuées par l'équipe CASA et les éléments connus à ce jour;

ATTENDU QUE le rapport EY confirme la justesse de l'analyse de risques établie par le projet;

ATTENDU QUE le projet demeure rentable et conserve une marge de manœuvre;

ATTENDU QUE la Société est confiante de pouvoir renégocier un nouvel échéancier du remboursement du déficit cumulé avec le ministère des Finances;

ATTENDU l'engagement de faire la réalisation de la Livraison 2 sans augmentation de frais administratif pour le client;

ATTENDU QUE la Livraison 2 se fera dans le respect de l'entente contractuelle;

ATTENDU QUE la valeur d'affaires pour le client est toujours pertinente et s'est vu confirmer davantage avec la pandémie;

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification sont favorables à l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration accepte le plan révisé de la Livraison 2, tel que proposé;

QUE le conseil d'administration confirme la révision de l'investissement de cette livraison à un montant de l'ordre de 344 millions, lequel sera confirmé une fois connus les résultats des travaux d'un tiers indépendant sur les aspects commerciaux avec l'Alliance ainsi que les résultats du cycle 9, le tout d'ici l'automne 2020.

Résolution AR-3040 du 20.07.13

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim ainsi que la leader du chantier solutions d'affaires CASA quittent la séance.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 17 septembre 2020, à 9 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la PCD.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 30



Présidente



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 444
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 17 septembre 2020, à 9 h
Adopté le 22 octobre 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale informe les membres de l'absence du vice-président des ressources humaines, matérielles et services numériques pour la présente séance. Elle ajoute qu'elle va le remplacer pour la présentation du point 9 de l'ordre du jour. Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA) avec une modification au point 9.

2. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption de procès-verbaux des séances antérieures

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 12 mai 2020, du 28 mai 2020, du 18 juin 2020 et du 13 juillet 2020 sont adoptés sans modification de contenu. Toutefois, une demande de modifications à la syntaxe de trois phrases sera transmise à l'adjointe de la secrétaire générale.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres que le sujet sur les contributions d'assurance et la tarification administrative 2022-2024 leur sera présenté en décembre 2020. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.09.17 :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DE LA PRÉSID**ENTE DU CONSEIL D'AD**MINISTRATION

4.1 Présidence du comité actif-passif et vérification – Résolution

La présidente du conseil d'administration (PCA) informe les membres de la volonté de monsieur Jude Martineau de quitter ses fonctions de président du comité actif-passif et vérification. Pour le remplacer d'ici la fin de son mandat, elle propose la nomination de madame Louise Turgeon.

Elle mentionne que l'information a été présentée aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 16 septembre 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par monsieur Jude Martineau :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration (CA) nomme les membres de ses comités permanents et les présidents de ceux-ci sur recommandation de la présidente du CA et du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE, par sa résolution AR-3016 du 19.06.18, le CA a déterminé la composition de ses comités et nommé un président pour chacun d'eux;

ATTENDU QUE le président du comité actif-passif et vérification (CAPV) quitte ses fonctions de président de ce comité et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au CA d'approuver la désignation de madame Louise Turgeon à titre de présidente du CAPV;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, à compter du 18 septembre 2020, madame Louise Turgeon soit désignée comme présidente du comité actif-passif et vérification.

Résolution AR-3041 du 20.09.17

4.2 **Autres points d'information**

La PCA profite de l'occasion pour partager avec les membres de l'information tirée d'un article de McKinsey & Company portant sur les conseils d'administration en temps de coronavirus. Elle mentionne que les auteurs expliquent que « jamais auparavant les conseils d'administration n'avaient eu besoin d'équilibrer le soutien aux équipes de direction opérant dans des conditions très stressantes et les mettre au défi de s'assurer qu'ils prennent les meilleures décisions tout au long d'une crise pour laquelle aucun manuel n'existe »[1]. Elle se dit fière du travail réalisé par la direction, les employés et les membres du CA.

La PCA reconnait qu'une telle situation a une incidence sur le fonctionnement du conseil d'administration et que celle-ci se répercute sur les membres en leur exigeant, entre autres choses, de travailler encore plus en équipe, de soutenir davantage la direction, de montrer une grande disponibilité pour assurer les suivis des affaires et de faire preuve de créativité.

En terminant, la PCA remercie les membres pour leur implication.

[1] Martin Hirt, Celia Huber, Frithjof Lund et Nina Spielmann; 16 avril 2020; Boards in the time of coronavirus; McKinsey & Company; https://www.mckinsey.com/business-functions/strategy-and-corporate-finance/our-insights/boards-in-the-time-of-coronavirus

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (2 septembre 2020)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 2 septembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 20.09.17.

Il mentionne que l'information portant sur la nomination d'un vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, qui est présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

5.2 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (10 septembre 2020)

Le président du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 10 septembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 20.09.17.

Le président du CAPV profite de l'occasion pour mentionner qu'il s'agit de sa dernière participation au CA. Il félicite madame Louise Turgeon pour sa nomination et remercie la PCA ainsi que les membres du CA et du CAPV. Il remercie également la présidente et chef de la direction (PCD), l'équipe de direction pour leur excellente collaboration ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes. Il demande à la PCD de faire le message aux membres de son équipe.

Des remerciements sont aussi adressés à monsieur Jude Martineau par la PCA et la PCD, qui le fait en son nom personnel et au nom de la direction.

5.3 **Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (10 septembre 2020)

La présidente du comité des technologies de l'information et le président du comité actif-passif et vérification informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 10 septembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 20.09.17.

La présidente du comité des technologies de l'information souligne l'engagement des équipes qui ont réussi à augmenter leur productivité dans un contexte de pandémie.

5.4 **Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (16 septembre 2020)**

Le président du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 16 septembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 20.09.17.

Il rappelle que l'information portant sur la nomination d'un nouveau président pour le comité actif-passif et vérification, que la PCA a présentée lors de son rapport de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution qui a été proposée.

Madame Louise Turgeon intervient pour remercier monsieur Jude Martineau pour le support qu'il lui a offert au cours de la dernière année.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 20.09.17, les documents suivants :

- un tableau sur le bilan de la vague 1 de la pandémie et des recommandations pour la vague 2;
- une note sur les services à la clientèle et un suivi des employés;
- le tableau de bord de la performance au 30 juin 2020;
- un napperon sur la mise à jour des priorités 2020.

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de sa présentation.

6.1 COVID-19 – Suivi

Bilan de la vague 1 et recommandations pour la vague 2

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) a procédé à l'analyse de la vague 1 de la pandémie et a émis des recommandations pour la vague 2. L'information est présentée dans un tableau que les membres ont consulté avant la tenue du CA. Ainsi, la PCD présente les principales recommandations advenant un re-confinement, soit notamment : maintenir tous les services en permis et immatriculation pour éviter de cumuler un inventaire (*backlog*); prêter main-forte au gouvernement dans d'autres secteurs d'activité que la téléphonie pour assurer un service à la clientèle adéquat; maintenir les nouvelles façons de faire et maintenir le télétravail.

En lien avec le télétravail, la PCD ajoute que, bien que le milieu de travail soit sécuritaire, le télétravail est maintenu pour les prochains mois. Les façons de faire actuelles fonctionnant bien, il n'y a pas lieu de les modifier pour le moment. La PCD précise qu'aucun risque additionnel n'est identifié actuellement pour les équipes, les clients et le volet financier de l'entreprise.

Services à la clientèle

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier parcourt la note déposée sur le site de la gouvernance et répond aux questions des membres. Il souligne qu'en date du 31 août 2020, l'ensemble des services était repris. Depuis le 1er septembre 2020, la Société est entrée dans une phase d'amélioration de sa performance. Il souligne toutefois qu'un volume s'est cumulé pendant la pandémie se traduisant par des délais supplémentaires dans certains secteurs d'activité comme l'administration des examens théoriques et pratiques des cours de conduite ainsi que la capacité d'offrir certains services dans la région du Grand Montréal.

Le vice-président brosse le portrait des actions identifiées pour accélérer les changements, améliorer l'expérience client et accroitre la performance pour les transactions à haut volume ainsi que les examens théoriques et pratiques. Il présente aussi les pistes d'actions prévues pour désengorger le volume élevé de transactions effectuées à Montréal et à Longueuil. Il souligne que les inventaires se résorbent de jour

en jour et que les commentaires sur les réseaux sociaux reflètent bien l'amélioration de la situation. Il ajoute que le récent sondage sur la satisfaction de la clientèle révèle à nouveau un indicateur au-dessus de 8,5/10.

Le vice-président profite de l'occasion pour remercier monsieur Jude Martineau.

6.2 Suivi de la performance au 30 juin 2020

La PCD mentionne que l'entreprise réalise une bonne performance au 30 juin 2020.

Les membres ayant eu l'occasion de consulter le tableau de bord de la performance au 30 juin 2020 avant la séance, la PCD présente les faits saillants de chaque axe, soit le bilan routier, l'expérience client, les équipes, les partenaires ainsi que les résultats financiers. Elle invite les membres à poser leurs questions et elle y répond.

6.3 Mise à jour des priorités 2020

La PCD souligne qu'une mise à jour des priorités 2020 a été réalisée et mentionne qu'elle n'a pas d'élément particulier à porter à l'attention des membres. La PCD souligne que l'heure n'est pas à l'ajout de dossiers aux priorités 2020, mais à la fermeture de ceux-ci avec l'arrivée d'un nouveau plan stratégique en 2021. Elle souligne deux éléments pour lesquels une attention particulière est portée, soit le projet portant sur l'amélioration des services à la clientèle ainsi que le livre vert sur la réalité policière au Québec.

6.4 Autres points de suivi

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres.

Média

La PCD mentionne que la campagne de sensibilisation 2020 sur la vitesse et les distractions est bien reçue. Elle ajoute que Piétons Québec mène une campagne sur la sécurité des piétons et précise que la Société collabore avec l'organisme pour s'assurer que la stratégie de celui-ci soit en cohérence avec ses propres activités de sensibilisation.

Gouvernement

La PCD fait état des discussions relatives aux services à la clientèle qu'elle a eues avec le cabinet du ministre des Transports ainsi qu'avec le secrétaire général du Conseil exécutif. Elle conclut en mentionnant qu'ils sont satisfaits du travail accompli.

Gestion d'entreprise

La PDC rappelle aux membres que le Protecteur du citoyen du Québec déposera son rapport en septembre 2020 et mentionne qu'un suivi sur le sujet sera fait auprès des membres du CCRH.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier quitte la séance.

7. NOMINATION – VICE-PRÉSIDENT AU CONTRÔLE ROUTIER ET À LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 20.09.17, les documents suivants :

- un projet de résolution pour la nomination d'un vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules;
- un document sur les conditions de travail du vice-président;
- le curriculum vitae du candidat.

La PCD réaffirme que la recherche et la sélection de candidats aux postes de vice-président à la Société font l'objet d'un processus rigoureux et impliquent la collaboration d'une firme externe, spécialisée en recrutement. Elle ajoute que l'actuel vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules faisait partie du comité de sélection puisqu'un critère important dans la sélection d'un candidat était d'être en mesure de s'inscrire dans la continuité des travaux entrepris.

Elle mentionne que si le candidat proposé était retenu, celui-ci entrerait en fonction le 5 octobre 2020 et qu'une période de temps serait prévue pour assurer un transfert de connaissances avec l'actuel vice-président.

Elle rappelle que l'information a été présentée aux membres du CCRH le 2 septembre 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Après discussion, les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Conrad Lord et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec) prévoit que la présidente et chef de la direction recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers;

ATTENDU QUE monsieur Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, prend sa retraite et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU **QU'**à la suite d'un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination d'un vice-président;

ATTENDU QUE monsieur Guy Tremblay rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des clientèles et ressources humaines;

QUE monsieur Guy Tremblay soit nommé vice-président de la Société, à compter du 5 octobre 2020, aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-3042 du 20.09.17

8. PROJECTION ET RÉSULTATS FINANCIERS T2-2020 ET CADRE FINANCIER 2020-2024

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim se joint aux membres. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 20.09.17, les documents suivants :

- une présentation sur les projections et résultats financiers pour le T2-2020 et sur le cadre financier 2020-2024;
- un document sur les résultats financiers trimestriels du Fonds d'assurance et de la Société.

La vice-présidente par intérim présente les risques financiers en lien avec la COVID-19. En ce qui concerne le Fonds d'assurance, elle mentionne que des gains potentiels sont projetés compte tenu d'une baisse du nombre de personnes indemnisées, tandis que des pertes potentielles sont projetées compte tenu de la hausse des persistances d'invalidité et de la baisse du rendement des actifs. Quant à la Société, elle mentionne que ces risques se traduisent par des pertes potentielles dues à la baisse des revenus de services tarifiés aux usagers du réseau routier.

La vice-présidente par intérim brosse le portrait des faits saillants du Fonds d'assurance. Plus particulièrement, elle porte à l'attention des membres que le taux de financement projeté de 114 % est circonstanciel puisque relié à la COVID-19. Elle fait état, par la suite, des faits saillants de la Société. En ce qui a trait aux frais d'administration consolidés et aux projets d'investissement, elle souligne un dépassement temporaire de la cible d'effectifs afin de supporter la reprise des services à la population.

La vice-présidente par intérim précise que cet écart est temporaire et qu'il n'est pas relié à un enjeu de conformité, que le budget sera suffisant pour supporter ce dépassement et que le Secrétariat du Conseil du trésor sera informé de la situation via les processus de reddition de comptes en place. Elle souligne qu'aucun enjeu en lien avec la somme projetée n'a été identifié pour les projets d'investissements.

La vice-présidente par intérim présente les faits saillants en lien avec le cadre financier 2020-2024, dont le suivi des indicateurs. Elle souligne que l'indicateur en lien avec le remboursement du déficit cumulé au ministère des Finances du Québec (MFQ) est au jaune. Elle rappelle que l'entente sur le remboursement du déficit cumulé devrait être respectée en 2020 et mentionne qu'il devrait en être de même jusqu'en 2023. Elle ajoute toutefois qu'au terme de l'actuelle entente de cinq ans, soit en 2023, une demande devrait être adressée au MFQ afin de prolonger le délai de remboursement de deux ans. Elle précise que ce type d'ententes est de nature administrative et qu'elle n'entrevoit pas d'enjeu.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim quitte la séance.

9. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'**ADMINISTRATION DU S**YNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ S.A.A.Q., VILLE DE QUÉBEC **–** RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-9 du 20.09.17, les documents suivants :

- une note sur le remplacement de deux représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec;
- un projet de résolution pour la nomination des représentants.

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale mentionne que le Fonds d'assurance automobile du Québec est copropriétaire divis avec la Ville de Québec de l'immeuble où est situé le siège social de la Société et que, conformément à la déclaration de copropriété, le conseil d'administration du Syndicat de la copropriété est composé notamment de trois administrateurs élus par la Société. Elle souligne que, de ces trois personnes, une a vu son mandat se terminer et une autre a pris sa retraite. Ainsi, il est recommandé au CA de désigner deux nouvelles personnes à titre de représentantes de la Société, soit la directrice générale adjointe à la Direction générale du contrôle organisationnel et un cadre à la Direction générale des affaires juridiques et Secrétariat général.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Jude Martineau et appuyée par monsieur Michel R. Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) et la Ville de Québec forment une collectivité de copropriétaires qui constitue une personne morale qui a pour nom le *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* et qui a pour objet la conservation de l'immeuble, où est situé le siège de la Société, l'entretien et l'administration des parties communes, la sauvegarde des droits afférents à l'immeuble ou à la copropriété, ainsi que toutes les opérations d'intérêts communs. Ce syndicat agit par son conseil d'administration;

ATTENDU QUE, conformément à la déclaration de copropriété du *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec*, le conseil d'administration de celui-ci est composé de cinq (5) administrateurs, dont trois (3) représentent la Société et deux (2) autres la Ville de Québec;

ATTENDU QUE M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration, a été nommé représentant de la Société au conseil d'administration du *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* jusqu'au 20 juin 2020 (résolution AR-2971);

ATTENDU QUE son mandat est échu et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU QUE M^{e} Lise Jolicoeur, avocate de la Direction générale des affaires juridiques et Secrétariat général, a été nommée représentante de la Société au conseil d'administration du *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* jusqu'au 23 septembre 2021 (résolution AR-3005);

ATTENDU QUE par suite de sa retraite, il survient une vacance parmi les administrateurs nommés et qu'il y a lieu de la remplacer jusqu'au 23 septembre 2021;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration désigne à titre de représentants de la Société au conseil d'administration du *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec*, à compter du 17 septembre 2020 :

- Mme Sylvie Chabot, directrice générale adjointe à la Direction générale du contrôle organisationnel, pour un mandat de trois (3) ans.
Et
- Me Olivier Dussault, cadre à la Direction générale des affaires juridiques et Secrétariat général, jusqu'au 23 septembre 2021.

Résolution AR-3043 du 20.09.17

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 22 octobre 2020, à 9 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la PCD.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 20

[redacted]

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 445
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 22 octobre 2020, à 9 h
Adopté le 10 décembre 2020

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉS :

M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules sortant
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé d'inverser les points 5.1 et 5.2. Avec cette modification et sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'**UNE** SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal d'**une** séance antérieure

Il est demandé au Secrétariat général de vérifier si le Fonds d'assurance automobile du Québec est bien copropriétaire de manière « divise » avec la Ville de Québec pour l'immeuble où est situé le siège social de la Société, tel que mentionné au procès-verbal, et d'apporter les ajustements nécessaires si tel n'était pas le cas. Sur proposition formulée et avec la modification apportée, le cas échéant, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est adopté.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres du CA font l'étude du plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.10.22 :

- liste des procès-verbaux adoptés;
- calendrier 2021.

4. RAPPORT DE LA PRÉSID**ENTE DU CONSEIL D'AD**MINISTRATION

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules sortant se joint aux membres du conseil. La présidente du conseil d'administration (PCA) lui souhaite la bienvenue. Elle le remercie en son nom personnel et au nom de tous les membres pour le travail accompli. Elle lit la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE monsieur Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, prend sa retraite après 33 ans dans la fonction publique québécoise, dont huit années au sein de la Société;

ATTENDU QU'avec ses compétences professionnelles, sa détermination, son engagement ainsi que son approche de gestion fondée sur un leadership positif et sur de grandes qualités humaines, tels le respect et l'écoute, monsieur Guy Nadeau a contribué à développer des relations de confiance avec les partenaires de la Société et à

engager davantage sa vice-présidence dans les efforts déployés par la Société pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses sincères remerciements à monsieur Guy Nadeau et lui souhaite une excellente retraite;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3044 du 20.10.22

L'approbation de cette résolution est proposée par monsieur Conrad Lord et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé.

Le vice-président sortant remercie les administrateurs pour la considération témoignée et quitte la séance.

La PCA entretient les membres sur une lecture qu'elle a faite et résume les réflexions de présidents-directeurs généraux de grande société portant sur le télétravail. À la lumière de sa lecture, elle renouvelle ses félicitations pour le travail incroyable de la Société en période de pandémie où une grande partie des employés est en télétravail.

Elle profite de l'occasion pour remercier également les membres du CA et porte à leur attention le nombre de réunions tenues en 2019 et en 2020 respectivement de 31 et 45. Elle mentionne que 31 réunions sont planifiées pour la prochaine année. Elle termine en encourageant les membres à poursuivre leur importante contribution.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les points 5.2 et 5.1 sont inversés séance tenante.

5.2 Rapport des séances conjointes **du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (8 et 15 octobre 2020)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA qu'une des deux séances supplémentaires pour obtenir un complément d'information a été tenue le 15 octobre 2020 afin de permettre à l'ensemble des membres du comité des technologies de l'information (CTI) et du CAPV, dont certains ont été nommés récemment, d'avoir une compréhension commune du projet CASA et de l'entente intervenue avec l'Alliance.

La présidente du CAPV ainsi que la présidente du CTI informent, par la suite, les membres du CA des points discutés lors des séances tenues le 8 et le 15 octobre 2020. L'ordre du jour de chaque séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 20.10.22.

5.1 **Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (1**5 octobre 2020)

La présidente du CTI informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 15 octobre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 20.10.22.

La présidente du CTI porte à l'attention des membres du CA un article sur l'identité numérique. Elle demande à la secrétaire générale de transmettre copie de cet article aux membres du Comité de direction.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (15 octobre 2020)

La présidente du comité actif-passif et vérification informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 15 octobre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 20.10.22.

5.4 **Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (**21 octobre 2020)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 21 octobre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 20.10.22.

5.5 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (21 octobre 2020)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 21 octobre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 e) du 20.10.22.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

La présidente et chef de la direction (PCD) informe les membres du CA que dorénavant le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joindra à elle, à cette rubrique de l'ordre du jour, pour les aspects média et relation avec le cabinet. La PCD et le vice-président font, par la suite, le point sur les sujets suivants.

6.1 COVID-19 **–** Suivi

La PCD mentionne que, malgré les changements de palier d'alerte dans les différentes régions du Québec, aucun risque additionnel n'est identifié à la Société pour les employés et les clients. Elle ajoute que la Société pratique tout de même une gestion de proximité au quotidien.

La PCD souligne qu'avec l'évolution des niveaux d'alerte dans la deuxième vague de la pandémie, la Société a fait une lecture de l'ensemble des protocoles en place pour assurer la sécurité des employés et des clients. Elle ajoute que l'exercice a permis de conclure que ceux-ci fonctionnent bien et qu'ils respectent toujours les mesures exigées par la Sécurité publique et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

La PCD mentionne que les changements aux paliers d'alerte, dont le basculement de la Capitale-Nationale en zone rouge, ont suscité des questions sur les déplacements entre les régions auprès des employés et des clients. La réponse de la Société est claire, les protocoles instaurés dans les centres de services, quelle que soit la région, assurent la sécurité des employés et des clients.

La PCD informe les membres que la Société continue de prêter main-forte au gouvernement du Québec en matière de ressources humaines, pour étudier les curriculums vitae reçus au ministère de la Santé et des Services sociaux, de contrôle routier, pour collaborer aux efforts de sensibilisation entre les régions, et de santé, pour aider aux enquêtes épidémiologiques. La PCD ajoute que la prestation de services de la Société n'est pas mise à risque avec la tenue de ces activités.

En ce qui a trait au service client, la PCD mentionne que la zone chaude à la Société demeure la ligne d'affaires en permis et immatriculation. Elle précise toutefois que chaque nouvelle action posée contribue à améliorer la prestation de services de la Société. Elle profite de l'occasion pour souligner le travail des équipes en permis et immatriculation qui ont su relever avec brio le défi de mettre en œuvre les mesures de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. Elle rappelle que cette loi, en vigueur depuis une semaine et demie, oblige notamment les chauffeurs de taxi à changer la plaque d'immatriculation T de leur véhicule pour une plaque de véhicule de promenade. Elle ajoute que depuis l'entrée en vigueur de la loi, 40 % des plaques appartenant à ces titulaires ont été changées.

Pour ce qui est des employés de la Société atteints de la COVID-19, la PCD mentionne que ceux-ci n'ont pas contracté le virus dans leur milieu de travail. Elle ajoute que cette situation démontre que les protocoles en place fonctionnent. Elle ajoute que les employés du centre de services de Thetford Mines, déclarés positifs à la COVID-19, ont contracté le virus à l'occasion de leurs activités personnelles. Elle souligne que le centre de services a été fermé pendant une demi-journée pour permettre de tout désinfecter. La PCD rappelle qu'aucun risque n'est pris pour assurer la sécurité des employés et de la clientèle.

Toujours en lien avec les employés, la PCD souligne que la direction porte une attention particulière à leur santé psychologique. Elle souligne que les gestionnaires ont fait preuve de créativité au cours des derniers mois pour maintenir l'esprit d'équipe. Elle ajoute qu'une rencontre virtuelle, réunissant les 250 gestionnaires de la Société, est d'ailleurs prévue en novembre 2020 pour échanger sur le leadership en cette période de pandémie et de télétravail ainsi que pour partager les initiatives mises en place pour continuer à entretenir la culture d'entreprise et faire preuve de bienveillance à l'égard des employés. Elle souligne également qu'afin de conserver l'énergie et le moral des troupes, le Gala des prix d'excellence a été maintenu sous une nouvelle formule.

6.2 Autres points de suivi

Média

Le vice-président informe les membres que deux articles ont été publiés dans la presse écrite à la fin septembre 2020 sur la prestation de services de la Société. Il mentionne que l'élément principalement mis en lumière était la difficulté pour certains clients d'obtenir un rendez-vous dans la région de Montréal. Il ajoute que l'occasion a ainsi été donnée à la Société de rappeler certains messages, dont celui voulant que la prise de rendez-vous est possible via le Web. Depuis, les commentaires négatifs à l'égard de la Société, véhiculés sur les médias sociaux, sont en diminution. Le vice-président mentionne que cette observation démontre que les actions posées portent fruit.

Le vice-président mentionne que la campagne sur le partage de la route vient d'être lancée et que celle-ci vise à démontrer que derrière chaque piéton, il y a une vie. Il ajoute que cette campagne est bien reçue.

Gouvernement

Le vice-président informe les membres que le projet visant l'amélioration des services à la clientèle a été présenté au ministre des Transports et qu'il a été bien accueilli.

Gestion d'entreprise

La PCD mentionne que les résultats de l'entreprise seront au rendez-vous à la fin de l'année, malgré la situation entourant la COVID-19. Elle souligne que la Société a su relever le défi que représente la pandémie sur la gestion de l'entreprise tout en faisant avancer ses dossiers stratégiques et en poursuivant ses efforts pour atteindre les cibles de son plan stratégique. Elle ajoute que, d'un autre côté, la situation entourant la pandémie a rendu nécessaire l'embauche d'effectifs additionnels pour répondre aux besoins de la clientèle et que cette situation pose un défi pour le budget 2021.

L'intégration du nouveau vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules est positive, souligne la PCD, et ce, autant avec les membres du comité de direction qu'avec l'équipe de la vice-présidence.

La PCD informe les membres qu'il n'y aura pas de mémoire de déposé dans le cadre de la consultation de la Sécurité publique qui a cours. Par ailleurs, elle souligne que la Société suivra le dossier et que celle-ci collaborera avec la Sécurité publique si elle était interpellée.

Des discussions s'ensuivent. Des membres posent leurs questions, la PCD et le vice-président y répondent.

Il est demandé à la direction de mentionner aux gestionnaires de la Société, à l'occasion de leur prochaine rencontre en novembre 2020, la fierté et la reconnaissance exprimées par les membres du CA pour leur travail.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 10 décembre 2020, à 9 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA se réunissent à huis clos avec la PCD.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 15

[redacted] [redacted]

Présidente Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 446
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 10 décembre 2020, à 8 h 30
Adopté le 27 janvier 2021

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST ABSENT :

M. Jean-Marie De Koninck, membre

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

La présidente du conseil d'administration (PCA) informe les membres de l'inversion des points 7 et 8. Aussi, il est demandé que les points 5.1 et 5.2 soient également inversés. Avec ces changements, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'**UNE** SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

La secrétaire générale informe les membres que la planification est respectée. Elle ajoute que quelques sujets se sont ajoutés en cours d'année dont l'entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) pour les centres de réadaptation, qui est à l'ordre du jour de la présente séance.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 20.12.10 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- les plans de travail du CA et de ses comités 2021.

4. RAPPORT DE LA PRÉSID**ENTE DU CONSEIL D'AD**MINISTRATION

4.1 Composition des comités 2021

La PCA informe les membres du report de l'exercice de révision de la composition des comités pour attendre la nomination de nouveaux membres. Par ailleurs, elle invite les membres à l'informer de leur intérêt à siéger à un comité en particulier.

4.2 Autres points de suivi

La PCA remercie la présidente et chef de la direction (PCD), la direction et tous les employés pour le travail effectué en 2020. Elle souligne les excellents résultats obtenus, et ce, malgré le contexte de la COVID-19. Elle remercie également les membres du CA pour leur participation à la réalisation des objectifs de la

Société et souligne leur capacité d'adaptation ainsi que leur disponibilité pour le suivi des affaires. Elle ajoute qu'ils forment une bonne équipe de travail. Elle termine en souhaitant à tous de joyeuses Fêtes.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 **Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (**3 décembre 2020)

La présidente du comité des technologies de l'information (CTI) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 3 décembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 20.12.10.

5.2 Rapport des séances conjointes **du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (28 octobre et 3 décembre 2020)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) ainsi que la présidente du CTI informent les membres du CA des points discutés lors des séances tenues le 28 octobre et le 3 décembre 2020. L'ordre du jour de chaque séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 20.12.10.

La présidente du CTI mentionne que l'information portant sur le budget 2021 des projets d'investissement, qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres des deux comités qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (3 décembre 2020)

La présidente du CAPV informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 3 décembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 20.12.10.

Elle mentionne que l'information portant sur les budgets 2021 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société ainsi que sur les contributions d'assurance, qui sera présentée aux points 7 et 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

5.4 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (9 décembre 2020)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 9 décembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 20.12.10.

5.5 **Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (**9 décembre 2020)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 9 décembre 2020. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 e) du 20.12.10.

Il mentionne que l'information portant sur le Règlement sur la gouvernance de la Société et du Fonds d'assurance, sur le profil de compétence et d'expérience des membres du CA de la Société ainsi que sur les critères d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités, qui sera présentée aux points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser au cours des séances passées. Ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

Avant de commencer son rapport, la PCD revient sur la dernière année. Elle remercie chaleureusement les membres du CA pour leur soutien et leur appui. Aussi, elle souligne le leadership dont les vice-présidents ont fait preuve ainsi que la contribution des employés de la Société, et elle les en remercie également. Par ailleurs, elle rappelle qu'au cours de la même période, deux vice-présidents ont endossé de nouveaux rôles et un nouveau vice-président a joint l'équipe de direction. Au terme de cette période riche en défis de toutes sortes, elle se dit fière du travail accompli; la Société a fait face à la pandémie en assurant la sécurité de ses employés et de ses clients, elle a avancé et adapté ses travaux pour le prochain plan stratégique et elle a assuré le bon cheminement de grands et ambitieux projets.

6.1 COVID-19 – Suivi

La PCD brosse un bref portrait de la situation entourant la COVID-19 à la Société. Elle mentionne qu'il n'y a pas de risque additionnel pour le service à la clientèle et pour les employés.

Service à la clientèle
La PCD mentionne que la Société est passée d'une crise sanitaire à une crise des services à la clientèle. Elle précise toutefois que les actions mises en place pour stabiliser les services en permis et en immatriculation portent fruit. La Société est sur la bonne voie pour revenir aux délais de service d'avant la COVID-19 d'ici le 31 décembre 2020 pour les services en permis et immatriculation à l'exception du service d'examen pratique pour la conduite dont le retour à la normale est prévu au 31 mars 2021.

La PCD informe les membres des trois enjeux pour lesquels une attention particulière est portée, soit le taux d'occupation des centres d'appels qui demeure élevé, l'embauche d'évaluateurs supplémentaires pour augmenter l'offre de service en matière d'examen pratique pour la conduite ainsi que la gestion des files d'attente aux mois de janvier et de février pour les personnes qui se présentent sans rendez-vous pour obtenir un service.

Employés
La PCD mentionne qu'il n'y a pas de foyer d'éclosion en milieu de travail, ce qui démontre que les protocoles et les mesures sanitaires en place fonctionnent et qu'il n'y a pas lieu de déployer de mesures additionnelles actuellement pour assurer la sécurité physique des employés. Par ailleurs, la PCD informe les membres qu'une attention particulière est portée à la santé psychologique des employés. Elle ajoute que la Société tient actuellement un sondage auprès des employés pour obtenir un portrait de la situation. À la lumière des résultats qui seront disponibles en février 2021, la direction verra si des ajustements sont à apporter. En terminant, la PCD souligne que la direction s'assure que tous les employés prennent une pause pendant la période des Fêtes. Elle précise qu'un mécanisme est en place au sein de la direction pour assurer un relais au besoin.

6.2 Autres points de suivi

Média
Le vice-président informe les membres de la sortie d'un rapport d'une coroner sur le décès d'un piéton survenu après avoir été happé par une voiture en 2018, dans la région de l'Outaouais. Il mentionne que la Société analyse actuellement le rapport et qu'il y donnera une suite. L'information paraissant au rapport a été reprise par quelques médias régionaux. Il ajoute que certains médias ont aussi couvert l'histoire d'une mère des Basses-Laurentides qui a parcouru plusieurs kilomètres pour permettre à son fils de passer son examen de conduite dans une autre région. Il précise que la Société ne circonscrit pas les clients à leur région; ils peuvent bénéficier des services offerts par la Société dans toutes les régions du Québec.

Le vice-président mentionne que la Société a lancé, le 26 octobre 2020, une campagne d'information pour faire connaitre le service de prise de rendez-vous à ses clients de la région de la Capitale-Nationale. Il ajoute que les retombées de cette campagne seront analysées pour voir si la Société devrait la déployer ailleurs au Québec. Il souligne que la Société a aussi fait la promotion de son service en ligne pour le remplacement des plaques d'immatriculation endommagées et que cette nouveauté a été reçue très positivement. Il ajoute que 27 000 plaques ont déjà été remplacées. Il porte à l'attention des membres que l'ajout de nouveaux services chez les mandataires de la Société a également engendré une couverture médiatique positive en région. Aussi, il invite les membres à surveiller la nouvelle campagne sur les facultés affaiblies qui se déroule du 7 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Le vice-président souligne qu'un récent sondage a révélé que l'assurance automobile est l'une des réalisations dont les Québécois sont les plus fiers en se classant au 10e rang sur 25.

Gouvernement
Le vice-président informe les membres des derniers développements concernant le projet visant l'amélioration des services à la clientèle.

Il mentionne qu'en ce qui concerne le dossier des contributions d'assurance, le conseil d'experts devrait être nommé au début de l'année 2021.

Gestion d'entreprise
La PCD souligne que les résultats de l'entreprise pour l'année 2020 sont excellents. Par la suite, elle informe les membres du départ d'un haut dirigeant de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Elle souligne que les membres du CAPV auront l'occasion d'en discuter avec le président et chef de la direction de la Caisse à leur séance de mars 2021. Elle fait ensuite un suivi de la consultation du Comité consultatif sur la réalité policière qui a cours.

Tout au long du rapport de la présidente, les membres posent leurs questions et la PCD ainsi que le vice-président y répondent.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

7. BUDGET 2021 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 20.12.10, les documents suivants :

- une présentation sur le budget 2021;
- un projet de résolution.

La vice-présidente par intérim parcourt la présentation sur le budget 2021. Elle souligne que l'année 2021 sera une année de transition ainsi que la première année du plan stratégique 2021-2023. Aussi, considérant le contexte d'incertitude causé par la pandémie, elle suggère que soit prévue une mise à jour du cadre financier en juin 2021. À la suite de cette mise en contexte, elle propose des hypothèses de travail ainsi que le budget 2021 pour les frais d'administration, le budget 2021 pour le Fonds d'assurance puis le budget 2021 pour la Société.

La vice-présidente par intérim rappelle que l'information a été présentée le 3 décembre 2020 aux membres du CTI-CAPV pour le volet sur les projets d'investissement ainsi qu'aux membres du CAPV pour les volets relatifs aux budgets. Ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE les budgets 2021 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) :

- Répondent aux priorités gouvernementales;
- Tiennent compte d'une cible provisoire d'effectifs qui sera confirmée en juin 2021;

ATTENDU QU'une stratégie est à convenir avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour la cible d'effectifs;

ATTENDU QUE l'échéancier de remboursement du déficit cumulé de la Société est à convenir avec le ministère des Finances du Québec;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité actif-passif et vérification recommandent au conseil d'administration d'approuver le budget 2021 pour des projets d'investissement de 155,6 M$;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le budget 2021 du Fonds d'assurance et celui de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets 2021 proposés :

- Fonds d'assurance :
  - Des produits de 1 673,0 M$ et des charges de 1 539,0 M$, pour un excédent de 134,0 M$;
  - Des immobilisations de 10,8 M$;
- Société :
  - Des produits de 279,3 M$ et des charges de 308,0 M$, pour un déficit de 28,7 M$;
    - En excluant la crise des services à la clientèle, des produits de 279,3 M$ et des charges de 285,3 M$, pour un déficit de 6,0 M$;
  - Des immobilisations de 134,1 M$;
- Projets d'investissement de 155,6 M$:
  - Postes et aires de contrôle routier : 11,7 M$;

- Projets administratifs : 20,8 M$;
- Projets en technologies de l'information : 29,1 M$;
- Projet CASA : 94,0 M$.

Résolution AR-3045 du 20.12.10

8. SUIVI DU PROJET CASA

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA se joint aux membres. En collaboration avec la vice-présidente par intérim, il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 20.12.10, un tableau de bord exécutif sur le suivi du projet CASA.

Le vice-président et chef de projet CASA parcourt la présentation. Il mentionne que la Livraison 2 (L2) progresse comme prévu. Ensuite, il présente les indicateurs de la L2 et précise que la montée en charge, en termes de ressources humaines, est un élément clé pour l'atteinte des résultats des cycles 10 à 15. Il souligne que, sur un plan global, les activités progressent normalement et que les équipes continuent de suivre attentivement les RICEFW. Il ajoute toutefois que les défis de main-d'œuvre subsistent et, dans cet ordre d'idées, il présente le sommaire des risques de réalisation de la L2.

Par la suite, la vice-présidente par intérim présente le suivi financier global du projet ainsi que le suivi sur l'utilisation du véhicule contractuel avec l'Alliance.

En terminant, le vice-président et chef de projet CASA fait un retour sur le programme de l'assurance qualité et souligne la mobilisation des équipiers.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent. La présidente du CTI souligne que les membres du CTI et du CAPV ont eu l'occasion de poser beaucoup de questions et que ces dernières ont toutes trouvé réponse.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim quittent la séance.

9. **CONTRIBUTIONS D'ASSU**RANCE 2022-2024 **–** RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 20.12.10, les documents suivants :

- une note sur les contributions d'assurance 2022-2024;
- un projet de résolution.

Le vice-président brosse le portrait du processus d'établissement des contributions d'assurance 2022-2024. Il précise alors que l'exercice complet prévoit la présentation de trois projets de résolution au CA pour adoption. Il mentionne que l'actuelle démarche consiste à adopter la première résolution qui porte sur les orientations de tarification d'assurance 2022-2024 qui encadrent l'expertise actuarielle. Par la suite, il souligne qu'une proposition d'orientation spécifique pour la tarification du transport rémunéré de

personnes par automobile sera faite aux membres du CAPV et du CA en janvier 2021. Enfin, il présente les principes ainsi que les changements proposés pour les contributions 2022-2024.

Le vice-président rappelle que l'information a été présentée le 3 décembre 2020 aux membres du CAPV, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QU'il y a quatre leviers qui contribuent à l'amélioration de la sécurité routière : la sensibilisation, la législation, le contrôle et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'il est important d'avoir un juste équilibre durable entre la couverture d'assurance, le nombre de personnes indemnisées par la Société et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la solidité financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ) et de transmettre un message cohérent aux cotisants sur le lien entre les accidents rapportés au bilan routier, le nombre de personnes indemnisées et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'aux fins de la fixation des contributions d'assurance, la Société réalise une expertise actuarielle en conformité avec les articles 151, 151.1 et 151.3.1 de la *Loi sur l'assurance automobile du Québec* et les principes de la politique cadre sur la gestion financière à long terme du FAAQ, adoptée en décembre 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'expertise actuarielle qui sert de base aux modifications à apporter à la tarification des contributions d'assurance tiendra compte des orientations suivantes qui viennent remplacer celles contenues dans les résolutions AR-2976 et AR-2995;

Orientations générales

ATTENDU QU'à la date de l'expertise actuarielle la composition des classes de cotisants doit être connue;

ATTENDU QUE la Direction est d'avis que les travaux relatifs à l'actualisation de la couverture d'assurance sont suffisamment avancés et que les ajustements législatifs nécessaires sont probables;

ATTENDU QUE le lien entre le bilan routier, le nombre de personnes indemnisées et les contributions d'assurance doit être compris par les cotisants;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'expertise actuarielle sera effectuée selon la composition des classes de cotisants contenues au *Règlement sur les contributions d'assurance* (A-25, r. 3.3) et que le prochain *Règlement sur les contributions d'assurance* devra refléter cette même composition jusqu'à la prochaine révision des contributions d'assurance, en considérant les modifications suivantes à la structure de classification :

- une nouvelle classe de cotisant sera créée pour les motocyclettes et autres véhicules à trois roues visés;

- de nouvelles classes de cotisants seront créées pour les automobiles utilisées pour offrir du transport rémunéré de personnes;

QUE l'expertise actuarielle portera sur les contributions d'assurance pour l'année 2022 ou, lorsqu'une contribution fera l'objet d'une limitation à la hausse pour cette année, que l'expertise prévoira les ajustements à cette contribution pour les années subséquentes;

QUE les contributions d'assurance suivantes continueront d'être exclues de l'expertise actuarielle en raison de l'insuffisance des données nécessaires à leur évaluation :

- contributions pour les classes de permis autre que classe 5;
- contributions liées à un permis obtenu à la suite d'une révocation ou d'une suspension de permis pour infraction au Code criminel;
- contributions pour l'immatriculation d'une remorque;
- contributions pour un certificat de voyage ou autres immatriculations temporaires;

QUE les contributions d'assurance exclues de l'expertise actuarielle et prévues au règlement en 2021 soient ajustées pour 2022 afin de refléter la portion de l'augmentation des coûts liée à l'effet de la revalorisation des indemnités et des frais;

QU'un montant évalué à 28 M$ pour l'année d'accident 2022 sera pris en compte dans la détermination du coût projeté du Régime afin de financer l'actualisation de la couverture d'assurance;

QUE l'hypothèse d'évolution du nombre de personnes indemnisées variera en fonction de l'évolution du parc automobile et du nombre de titulaires de permis;

Financement

ATTENDU QUE les six principes directeurs adoptés par la Société et contenus dans sa politique de financement sont l'autofinancement, la contribution reflétant le risque, l'incitation à la prudence, la stabilité des contributions d'assurance, la non-discrimination à l'égard de l'âge, du sexe ou de la région ainsi que la répartition des coûts d'un accident à parts égales entre les véhicules impliqués;

ATTENDU QUE l'évolution du nombre de personnes indemnisées est différente entre les véhicules de promenade, les motocyclettes et les autres catégories de véhicules;

ATTENDU QU'il est souhaitable de limiter les fortes fluctuations de contributions d'assurance tout en s'assurant qu'à moyen terme chaque classe de cotisants est pleinement financée;

ATTENDU QUE les titulaires d'un permis de classe 6 sont généralement titulaires d'un permis de classe 5 pour lequel la contribution d'assurance comporte une portion fixe (non en fonction du risque) et qui se renouvelle à la même date;

ATTENDU QUE les titulaires de permis ayant un point d'inaptitude ou plus inscrits à leur dossier, toutes classes confondues, représentent un risque plus élevé;

ATTENDU QUE l'on observe une hausse significative des coûts d'assurance des titulaires d'un permis d'apprenti conducteur de classe 6 depuis le dernier exercice tarifaire et que la contribution d'assurance actuelle ne reflète plus le niveau de risque qu'ils représentent;

ATTENDU QUE la Société souhaite inciter davantage à des comportements sécuritaires les titulaires de permis de classe 6;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la répartition des coûts d'un accident se fera entre les parties impliquées et généralement à parts égales;

QUE les coûts d'indemnisation imputés à des véhicules québécois ainsi que les frais d'administration associés à l'indemnisation seront financés à même la portion variable (en fonction du risque) des contributions d'assurance;

QUE les coûts d'indemnisation imputés à des véhicules non québécois ainsi que les autres frais d'administration seront financés à même la portion fixe (non en fonction du risque) des contributions d'assurance;

QUE chaque composante de la portion fixe des contributions d'assurance sera tarifée de manière indépendante et représentative des cotisants qui génèrent ces coûts, en tenant compte des modes de financement disponibles;

QUE les contributions d'assurance relatives aux permis de classe 6 ne comporteront pas la portion fixe, laquelle étant assumée à même les contributions d'assurance relatives aux permis de classe 5;

QUE l'expertise actuarielle sera réalisée distinctement pour les trois principaux environnements de véhicules, soit *Véhicules de promenade, Motocyclettes et Autres véhicules*, en tenant compte des modes de financement qui leurs sont associés et qui sont décrits ci-après;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Véhicules de promenade* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules et les permis de classe 5;

QUE les contributions d'assurance relatives aux permis de classe 5 seront établies de manière à ce que les titulaires non-propriétaires d'un véhicule autofinancent globalement leurs coûts;

QUE les titulaires d'un permis probatoire ou d'un permis restreint pour l'exécution du principal travail continueront de payer les mêmes contributions d'assurance que les titulaires d'un permis de conduire de classe 5, sur une base annuelle;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Motocyclettes* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules et les permis de classe 6;

QUE les contributions d'assurance relatives aux permis de classe 6 pour les titulaires qui détiennent également la classe 5 et qui cumulent, pour ces deux classes, plus de trois points d'inaptitude à leur dossier seront établies en fonction du nombre total de points cumulés;

QUE les contributions d'assurance relatives au permis d'apprenti conducteur de classe 6, pour les titulaires ayant ou non des points d'inaptitude inscrits à leur dossier, seront établies de façon à refléter l'écart de risque additionnel qu'ils représentent par rapport aux titulaires de permis de conduire, probatoire et restreint de cette classe;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Autres véhicules* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules uniquement;

QUE la variation annuelle à la hausse des contributions d'assurance sera mesurée en faisant abstraction de tout montant de remise de capitalisation;

QUE la limite à la variation annuelle à la hausse des contributions d'assurance pour les années 2022-2024 sera traitée comme suit :

- pour toutes les classes de cotisants, à l'exception de celles pour les automobiles utilisées pour offrir du transport rémunéré de personnes, des titulaires d'un permis d'apprenti conducteur et des titulaires d'un permis de conduire de classe 5 ou 6 ayant un point d'inaptitude ou plus inscrits à leur dossier, la limite ne peut excéder 15 %;
  - pour celles relatives à l'environnement *Véhicules de promenade*, en considérant le total des contributions d'assurance exigibles d'un titulaire d'un permis de conduire de classe 5, sans point d'inaptitude inscrit à son dossier, qui est propriétaire d'un véhicule, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de véhicules de promenade;
  - pour celles relatives à l'environnement *Motocyclettes*, en considérant le total des contributions d'assurance exigibles d'un titulaire d'un permis de conduire de classe 6 autorisant la conduite d'une motocyclette, sans point d'inaptitude inscrit à son dossier, qui est propriétaire d'une motocyclette, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de motocyclettes;
  - pour celles relatives à l'environnement *Autres véhicules*, en considérant seulement la contribution d'assurance exigible pour l'immatriculation d'un véhicule, et ce, pour chacune des catégories ou sous-catégories de véhicules.

Résolution AR-3046 du 20.12.10

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

10. ENTENTE MSSS-SAAQ – CENTRES DE RÉADAPTATION – RÉSOLUTION

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 20.12.10, une note sur la prolongation de l'entente avec le MSSS.

Le vice-président rappelle que la Société a une entente administrative avec le MSSS pour des services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route. Par ailleurs, il mentionne que la Société ne souhaite pas mettre de pression supplémentaire sur le MSSS qui est actuellement au cœur de la gestion de la COVID-19. Ainsi, et étant donné que les activités de contrôles réalisées par la Société démontrent des améliorations chez les dispensateurs du réseau, il est proposé de poursuivre des activités d'application de l'entente avec indexation jusqu'à ce que des travaux puissent être poursuivis en collaboration avec le MSSS pour convenir d'une nouvelle entente.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est au cœur de la gestion de la COVID-19 et que la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) ne souhaite pas mettre de pression supplémentaire sur le MSSS;

ATTENDU QUE les activités de contrôles réalisées par la Société se poursuivent et démontrent des améliorations chez les dispensateurs du réseau;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente demeurent les mêmes;

ATTENDU QUE le MSSS s'est dit en accord avec une prolongation d'un an avec indexation des tarifs;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la conclusion d'un avenant prolongeant l'Entente administrative entre le MSSS et la Société en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route, pour une période d'un an se terminant le 31 mars 2022.

Résolution AR-3047 du 20.12.10

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés quitte la séance.

11. RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 20.12.10, les documents suivants :

- une note sur le *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec* (Règlement);
- le Règlement intégrant les modifications proposées;
- le Règlement mis à jour;
- un projet de résolution.

La directrice générale et secrétaire générale mentionne que les changements à la structure administrative de la Société ainsi que la réassignation de certains pouvoirs à des fins d'efficacité exigent que des modifications au Règlement soient apportées.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec* doit être ajusté pour tenir compte des modifications qui ont été apportées à la structure administrative de la Société de l'assurance automobile du Québec au cours de l'année 2020, lesquelles ont mené à la modification de la dénomination de certaines unités administratives;

ATTENDU QUE le Règlement doit être ajusté également pour tenir compte des changements de délégation qui ont été effectués pour l'exercice de certains pouvoirs attribués à la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications apportées au *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec* telles que présentées dans le Règlement ci-joint.

Résolution AR-3048 du 20.12.10

12. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉ**TÉ ET DU FONDS D'ASS**URANCE **–** RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 20.12.10, les documents suivants :

- une note portant sur *le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (Règlement sur la gouvernance);
- le Règlement sur la gouvernance présentant les modifications proposées;
- le Règlement sur la gouvernance mis à jour;
- un projet de résolution.

La directrice générale et secrétaire générale mentionne que pour donner une suite à des recommandations de l'Institut sur la gouvernance des sociétés privées et publiques et pour moderniser certaines de ces dispositions, il est proposé d'apporter quelques modifications au Règlement sur la gouvernance.

Elle mentionne que l'information a été présentée aux membres du CGE le 21 octobre 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* établit les règles de gouvernance du conseil d'administration et de ses comités;

ATTENDU QUE le rapport 2019 de l'Institut sur la gouvernance des sociétés privées et publiques recommande aux sociétés de prévoir le nombre et le type d'absences aux séances du conseil d'administration qui constituent une vacance;

ATTENDU QUE ce rapport recommande également aux sociétés de tenir une rencontre sans la présence de la direction lors des séances du conseil d'administration;

ATTENDU QUE les moyens de communication mentionnés dans le Règlement sur la gouvernance pour la convocation à une séance du conseil d'administration ainsi que ceux mentionnés pour la participation à une telle séance doivent être modernisés;

ATTENDU QU'il est proposé de modifier le Règlement sur la gouvernance afin d'y intégrer ces recommandations et de moderniser certaines de ses dispositions;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande les modifications proposées;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications proposées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3049 du 20.12.10

13. PROFIL DE COMPÉTENCE **ET D'EXPÉRIENCE DES** MEMBRES DU CA **–** RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 20.12.10, les documents suivants :

- une note portant sur le Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec (Profil);
- le Profil proposé;
- un projet de résolution.

La directrice générale et secrétaire générale mentionne que les membres du CGE ont mandaté le Secrétariat général (SG) pour leur proposer un Profil bonifié. À la suite d'ateliers avec les membres du GCE et d'un exercice d'étalonnage, une nouvelle version du Profil est aujourd'hui proposée aux membres du CA.

Il est suggéré de joindre dorénavant aux documents un tableau présentant les changements apportés afin que les membres du CA puissent les apprécier.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle que l'actuelle version du Profil a été présentée aux membres du CGE le 9 décembre 2020, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec est administrée par un conseil d'administration pour lequel le gouvernement nomme les membres en tenant compte de profils de compétence et d'expérience;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique est responsable de l'élaboration de ces profils tandis que les membres du conseil d'administration sont responsables de leur approbation;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a bonifié le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'approuver le profil proposé;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration ci-annexé.

Résolution AR-3050 du 20.12.10

14. **CRITÈRES D'ÉVALUATIO**N DU FONCTIONNEMENT **ET DE L'EFFICACITÉ D**U CA ET DE SES COMITÉS **–** RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 20.12.10, les documents amendés suivants :

- une note sur les critères encadrant l'Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités (Évaluation);
- le questionnaire pour l'Évaluation;
- un projet de résolution.

La directrice générale et secrétaire générale mentionne que les membres du CGE ont demandé au SG de revoir le questionnaire de l'Évaluation. Elle précise que, pour structurer le processus de révision et en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, des critères d'évaluation ont été formulés et sont aujourd'hui présentés aux membres du CA pour approbation.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle que l'information a été présentée le 9 décembre 2020 aux membres du CGE, et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par monsieur Michel R. Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le comité de gouvernance et d'éthique élabore les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration ainsi que les critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU QU**'**en vertu de cette même loi, le conseil d'administration approuve ces critères;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a revisité les critères d'évaluation évoqués;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'approuver les critères d'évaluation proposés;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les critères d'évaluation ci-annexés.

Résolution AR-3051 du 20.12.10

15. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIB**UTIONS D'ASSURANCE (**ANNEXE I **–** MOTOS À RISQUE ÉLEVÉ**) –** RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 20.12.10, les documents suivants :

- une note portant sur la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident* pour l'année 2021;

- un projet de résolution;
- l'annexe au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise;
- une liste provisoire 2020 pour construire la liste officielle 2021;
- un complément d'information;
- un avis de publication, en versions française et anglaise.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle aux membres qu'une mise à jour de l'annexe 1 du Règlement est effectuée annuellement par la Société en raison des nouveaux modèles de l'année et des informations obtenues du Bureau d'assurance du Canada. En raison des nouveaux modèles de ce type de motocyclettes sortis en 2020, elle propose une mise à jour de l'annexe à ce règlement.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéros d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

QUE la présidente du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3052 du 20.12.10

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Les prochaines séances du CA se tiendront en janvier 2021 (date à venir) et le 18 février 2021, à 9 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 15



Présidente



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 447
Séance extraordinaire
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 27 janvier 2021, à 14 h
Adopté le 18 février 2021

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé que soit ajouté un point sur le rapport de la présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) entre le point « Dépôt de documents » et celui sur les contributions d'assurance. Aussi, il est proposé qu'un retour soit fait sur l'émission *J.E* diffusée le jeudi 21 janvier 2021 au point « Autres sujets » de l'actuelle séance. Avec ces modifications, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est adopté par les membres sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 21.01.27 :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ ACTIF-PASSIF ET VÉRIFICATION

Ce point est ajouté séance tenante.

La présidente du CAPV informe les membres du CA des discussions tenues lors de la séance du 22 janvier 2021. Elle souligne que les membres sont favorables à la résolution qui sera proposée au point 4 de l'ordre du jour. Elle profite de l'occasion pour remercier les membres du comité ainsi que les membres de la direction concernés pour le travail et leur grande disponibilité afin d'assurer le suivi de ce dossier.

4. **CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022**-2024 – VOLET TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 21.01.27, les documents suivants :

- une note sur les contributions d'assurance 2022-2024 et les orientations additionnelles pour l'industrie du transport rémunéré de personnes;

- un projet de résolution.

Le vice-président rappelle aux membres que des orientations concernant la tarification d'assurance 2022-2024 ont été adoptées le 10 décembre 2020. Il ajoute que la contribution d'assurance exigible lorsqu'un véhicule est utilisé pour offrir du transport rémunéré de personnes devait être rediscutée considérant l'impact du changement de modèle d'affaires de cette industrie. Il poursuit en mentionnant que l'industrie du transport rémunéré de personnes vit une transformation majeure. Il ajoute que la Société a identifié un risque important de fluctuation du volume de véhicules qualifiés pour offrir ce type de transport jusqu'à ce que l'industrie ait atteint sa maturité. Par la suite, il présente les recommandations de la direction pour couvrir cette période transitoire.

Des questions sont posées sur le contenu de la note et les invités y répondent.

Le vice-président invite les membres à poser leurs questions sur le projet de résolution. Des questions sont soulevées et les invités y répondent.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par monsieur Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (chapitre T-11.2) a transformé l'environnement des véhicules affectés à un tel transport en exigeant notamment le versement d'une contribution d'assurance pour tous les véhicules qualifiés pour offrir ce transport;

ATTENDU QU'il est nécessaire, en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile* (chapitre A-25) et les obligations de fiduciaire de la Société, de fixer la contribution d'assurance de façon à refléter le risque supplémentaire lié à ces véhicules du fait de leur affectation au transport de personnes;

ATTENDU QUE la nouvelle loi est en vigueur depuis seulement quelques mois (octobre 2020) et qu'il est important de considérer la transformation de l'industrie du transport rémunéré de personnes dans l'exercice de tarification;

ATTENDU QUE la Société considère également important de prendre en compte l'incertitude quant à la fluctuation du nombre de véhicules qualifiés pour offrir du transport rémunéré de personnes et de suivre l'évolution de cette industrie au cours des 3 prochaines années;

ATTENDU QUE les autobus de 10 000 kg ou moins constituent actuellement le meilleur comparable en regard du risque lié aux véhicules de cette industrie, et ce, en raison de leur usage similaire;

ATTENDU QUE les véhicules qui offrent du transport rémunéré de personnes font déjà l'objet d'une contribution d'assurance à titre de véhicule de promenade ou commercial (plaque F), exigible lors de leur immatriculation;

ATTENDU QUE les règles prévues par la nouvelle loi, en vue de la qualification d'un véhicule pour offrir du transport rémunéré de personnes, peuvent faire en sorte que la contribution d'assurance soit versée, à l'égard d'un mois, par différents cotisants pour l'utilisation d'un même véhicule;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et vérification;

IL EST DÉCIDÉ

QU'aux orientations adoptées lors de la résolution AR-3046 du 10 décembre 2020 s'ajoutent les suivantes, en matière de financement, concernant la contribution d'assurance pour un véhicule qualifié pour offrir du transport rémunéré de personnes en vertu de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* :

QUE la contribution d'assurance pour un véhicule qualifié pour offrir du transport rémunéré de personnes en vertu de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* pour les années 2022-2024 sera basée sur celle exigible pour la classe des autobus de 10 000 kg ou moins, ajustée pour tenir compte qu'une contribution d'assurance distincte est déjà exigible lors de l'immatriculation de ces véhicules à titre de véhicule de promenade ou commercial (plaque F);

QU'un remboursement soit prévu lorsque la contribution d'assurance est versée, à l'égard d'un mois, par différents cotisants pour l'utilisation d'un même véhicule en vue d'offrir du transport rémunéré de personnes.

Résolution AR-3053 du 21.01.27

4.1 Documents de décembre 2020 (note et résolution)

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 21.01.27, les documents suivants pour information :

- la note présentée au CA de décembre 2020 sur les contributions d'assurance 2022-2024;
- le projet de résolution adopté par les membres du CA en décembre 2020.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

5. COVID-19 – SUIVI

La PCD brosse un bref portrait de la situation entourant la COVID-19 à la Société. Elle mentionne qu'il n'y a pas de risque additionnel pour le service à la clientèle et pour les employés.

La PCD mentionne que la Société est sur la bonne voie de revenir aux délais de service d'avant la COVID-19 d'ici le 31 mars 2021 pour le service d'examen pratique pour la conduite. Elle ajoute qu'une présentation portant sur le plan de redressement sera faite à la prochaine séance du comité des clientèles et ressources humaines, soit en mars 2021.

La PCD informe les membres des effets de la mise en place de mesures sanitaires supplémentaires annoncée par le gouvernement. Elle mentionne que, pour respecter l'entrée en vigueur d'un couvre-feu, des mandataires ont dû cesser d'octroyer leurs services à partir de 19 h 30. Elle souligne que cette pratique n'a toutefois pas eu d'incidence sur le service à la clientèle, car les mandataires ont révisé l'organisation de leur travail. De plus, pour respecter les nouvelles mesures, elle mentionne que la Société a resserré l'accès au siège social. Elle conclut en soulignant que les ajustements nécessaires pour donner une suite aux nouvelles mesures, en place jusqu'au 8 février 2021, ont été mineurs pour la Société.

En ce qui a trait aux employés, la PCD informe les membres qu'aucun employé de la Société n'a contracté le virus dans son milieu de travail.

Les membres posent des questions et la PCD y répond.

6. AUTRES SUJETS

Un sujet est ajouté à ce point de l'ordre du jour.

Émission *J.E.* du 21 janvier 2021
La PCD revient sur l'émission *J.E* diffusée le 21 janvier 2021. Elle mentionne que le reportage portait notamment sur les démarches que doivent réaliser les personnes accidentées de la route pour obtenir des indemnités de la part de la Société ainsi que sur l'application de la *Loi sur l'assurance automobile* (Loi). Elle souligne que toutes les vérifications nécessaires ont été effectuées et que celles-ci permettent de confirmer que le traitement des dossiers a été réalisé conformément à la Loi. Elle ajoute qu'aucune demande d'entrevue n'a été faite par d'autres médias à la suite de l'émission.

Les membres posent des questions et la PCD y répond.

7. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 18 février 2021, à 9 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE À 15 H 15

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 448
Tenue avec *Cisco Meeting* en raison de la COVID-19
Le 18 février 2021, à 9 h
Adopté le 19 mars 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST INVITÉ :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

La secrétaire générale informe les membres que le sujet sur les contributions d'assurance 2022-2024 sera abordé au mois de mars 2021. Les membres se disent en accord avec la planification ainsi modifiée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 21.02.18 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- la lettre de remerciements à M^me^ Lorna Telfer.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration remercie les membres du CA pour leur accueil et dit avoir grandement apprécié leur rencontre informelle virtuelle tenue quelques jours auparavant. De plus, il souligne le temps de qualité passé avec la présidente et chef de la direction (PCD), la secrétaire générale et certains membres du comité de direction pour faire un premier tour de roue des grands dossiers stratégiques de la Société. Il insiste sur la générosité dont tous ont fait preuve et il les en remercie.

Par ailleurs, il mentionne qu'il a eu l'occasion de discuter avec M^me^ Lorna Telfer. Il ajoute qu'elle s'est aussi montrée très généreuse dans son soutien pour la transition. Il souligne que sa participation au dernier comité actif-passif et vérification a été l'occasion pour lui d'en apprendre davantage sur la Société et qu'il poursuit sa prise de connaissance des dossiers de gouvernance. En terminant, il informe les membres des démarches qu'il a effectuées pour pourvoir aux postes vacants au sein du CA.

5. REMERCIEMENTS À MME LORNA TELFER – RÉSOLUTION

Le président du comité de gouvernance et d'éthique recommande qu'une résolution soit adoptée afin de remercier Mme Lorna Telfer pour les cinq années passées comme présidente du conseil d'administration et pour lui souhaiter une excellente continuité dans ses projets.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le mandat de madame Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, a pris fin;

ATTENDU QU'avec son engagement, sa rigueur, son leadership encourageant l'expression de chaque administrateur et le bon usage des forces qui leur sont propres ainsi qu'avec ses grandes qualités humaines, madame Lorna Telfer a contribué au développement d'un esprit d'équipe et au cheminement de dossiers stratégiques de la Société en ayant toujours à cœur l'intérêt de ses clients;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses sincères remerciements à madame Lorna Telfer et lui souhaite une excellente continuité dans tous ses projets;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3054 du 21.02.18

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (11 février 2021)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 11 février 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 21.02.18.

Plus particulièrement, en ce qui concerne le dossier des contributions d'assurance, elle souligne que les membres du comité ont échangé longuement afin de s'assurer d'une compréhension juste et commune de l'information qui leur était présentée relativement à l'expertise actuarielle entourant l'exercice de détermination des contributions d'assurance. Elle ajoute que les travaux de fermeture de l'année 2020 étant suffisamment avancés pour permettre d'estimer le niveau de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance), il a été convenu de devancer l'exercice d'évaluation des surplus potentiels distribuables afin de présenter la situation financière globale du Fonds d'assurance, ce qui explique le report de ce dossier au prochain CA. En terminant, elle mentionne que pour le volet financement, le comité est à l'aise avec la proposition de projet de règlement sur les contributions d'assurance formulée et que le processus d'analyse du comité est complété.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 21.02.18, les documents suivants :

- un tableau de bord sur la performance au 31 décembre 2020;
- une note sur les priorités 2021.

7.1 Suivi de la performance au 31 décembre 2020

La PCD mentionne que, pour l'année 2020, la plupart des cibles ont été atteintes ou même dépassées. Elle présente les faits saillants de chaque axe, soit le bilan routier, les clients, les équipes, les partenaires ainsi que les résultats financiers. Plus particulièrement, en ce qui concerne les équipes, la PCD souligne qu'elle est très heureuse des résultats obtenus. Elle porte à l'attention des membres le sondage sur le climat organisationnel réalisé au cours du mois de novembre 2020. Elle mentionne que le taux de mobilisation du personnel est passé de 86 % lors du dernier sondage à 88 %, et ce, malgré le contexte de la pandémie. Elle souligne que la communication et la gestion de proximité ont été des éléments déterminants. Elle conclut en soulignant que la culture de l'entreprise est demeurée solide et que sa gestion a été réalisée avec bienveillance.

Les membres posent leurs questions et la PCD y répond.

7.2 Priorités 2021

La PCD passe en revue chacune des priorités 2021 inscrites à la note. Elle souligne que celles-ci sont alignées avec les plans de travail du CA et de ses comités.

La PCD souligne que la Société continue de suivre de près la santé des employés. Elle mentionne que les mesures sanitaires mises en place sont toujours efficaces puisque les quelques personnes infectées par la COVID-19 dans les dernières semaines ont contracté le virus à l'extérieur de leur milieu de travail.

En terminant, elle ajoute qu'une attention particulière sera également apportée dans les prochaines semaines aux éléments de l'environnement externe suivants : le budget et l'étude des crédits à venir, un jugement rendu par la Cour supérieure du Québec portant sur la référence aux genres dans les communications gouvernementales ainsi que le dépôt d'un projet visant la modernisation du processus de dotation des emplois dans la fonction publique québécoise.

Les membres posent leurs questions et la PCD y répond.

7.3 Autres points de suivi

Média
Le vice-président brosse le portrait de trois événements ayant pris place dans les médias au cours des dernières semaines, soit une entrevue portant sur les contributions d'assurance accordée par la Société à un média de la région de Québec, un article portant sur les apprentis conducteurs qui vont faire leur examen de conduite pratique dans une région autre que leur région de résidence ainsi que la couverture, par les médias, de l'histoire d'une employée d'un mandataire qui a reconnu sa culpabilité pour avoir utilisé, à des fins personnelles, les outils mis à sa disposition dans le cadre de son travail.

Les membres posent leurs questions et le vice-président y répond.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 19 mars 2021, à 9 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 30



Président



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 449
Atelier sur le plan stratégique
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 3 mars 2021, à 9 h
Adopté le 19 mars 2021

SONT PRÉSENTS :

M Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
Mme Sarah Parisé, conseillère en performance

1. OUVERTURE DE L'ATELIER

La secrétaire générale note la présence de l'ensemble des membres du conseil d'administration (CA) et des invités pour l'atelier.

Le président du conseil d'administration (PCA) souhaite la bienvenue aux membres du CA et du comité de direction (CD) et souligne l'importance du présent atelier. Il remercie les membres pour leur participation et cède, par la suite, la parole à la présidente et chef de la direction (PCD).

La PCD souligne que les membres du CD se réjouissent de tenir cet atelier conjoint qui vise à faire un retour sur la démarche de planification stratégique 2021-2023 et sur les travaux réalisés depuis le dernier atelier. Elle mentionne que la direction va recevoir les commentaires et les suggestions des membres du CA dans le même état d'esprit que celui qui a guidé le précédent exercice, soit avec humilité et ouverture. Elle ajoute que l'objectif poursuivi par cet atelier est qu'à la fin de celui-ci tous les participants à cette rencontre aient une compréhension commune et soient satisfaits du plan stratégique 2021-2023 proposé.

Elle présente l'ordre du jour et cède ensuite la parole au directeur général de la performance.

2. BLOC 1 : RETOUR SUR LA DÉMARCHE ET LES TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS LE DERNIER ATELIER

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-2 du 21.03.03, les documents suivants :

- une présentation sur la panification stratégique 2021-2023;
- un tableau synoptique.

Le directeur général de la performance fait d'abord un retour sur la démarche de planification stratégique 2021-2023. Il précise que ce plan a été réfléchi dans une perspective de développement durable et qu'à titre d'assureur public, la mission de la Société en est une de développement durable. Enfin, il ajoute que cette planification stratégique vient clore un cheminement de 12 ans de transformation et de consolidation d'une culture de performance et de bienveillance.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière présente le contexte externe, le contexte gouvernemental ainsi que le contexte interne dans lesquels s'inscrit l'exercice. Aussi, il fait ressortir les changements que ces contextes ont connus depuis le dernier atelier tenu avec les membres du CA en février 2020.

Par la suite, le directeur général de la performance présente la mission, les valeurs et la vision de la Société puis cède de nouveau la parole au vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière qui présente les orientations stratégiques de la planification revues depuis l'atelier de 2020.

Tout au long de la présentation, les membres du CA posent leurs questions, émettent leur opinion et suggèrent des bonifications. Les membres du CD répondent aux questions et prennent note des commentaires.

3. BLOC 2 : PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, INDICATEURS ET CIBLES ET **PÉRIODES D'ÉCHANGES**

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière présentent les objectifs de la planification en matière de sécurité routière. Par la suite, le vice-président à l'indemnisation des accidentés et le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier présentent les objectifs en ce qui a trait à l'expérience client. Puis, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim et le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques présentent les objectifs relatifs à l'expérience employé. Par ailleurs, après chacune des présentations d'objectifs, le directeur général de la performance présente les indicateurs pour mesurer l'atteinte de ceux-ci.

Tout au long des présentations, les membres du CA posent des questions, émettent des commentaires et font des propositions. Les membres du CD répondent aux questions et prennent note des suggestions.

4. PROCHAINES ÉTAPES

Le directeur général de la performance informe les membres des prochaines étapes pour la production de la planification stratégique 2021-2023.

La PCD remercie les membres du CA pour leur participation et souligne leur apport qu'elle considère essentiel, constructif et riche.

Pour sa part, le PCA remercie les membres du CA pour leur contribution et les membres du CD pour leurs présentations et leur ouverture aux commentaires émis. Aussi, il souligne l'ampleur de l'exercice et remercie toutes les parties prenantes pour le travail accompli.

5. **FIN DE L'ATELIER** À 12 H

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 451
Séance extraordinaire
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 9 avril 2021, à 12 h
Adopté le 22 avril 2021

SONT PRÉSENTS :

M Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST ABSENTE :

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale

EST INVITÉE :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim

1. PRÉLIMINAIRES

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim se joint aux membres.

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

L'adjointe à la secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. **ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE 2020** - RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote A-2 du 21.04.09, les documents suivants :

- une note sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance);
- les états financiers amendés du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- un projet de résolution.

La vice-présidente par intérim rappelle aux membres qu'ils ont approuvé les états financiers du Fonds d'assurance le 19 mars 2021 et que, le 31 mars 2021, ils ont donné leur accord pour une remise d'excédent de capital au montant de 1 158 millions $ aux titulaires d'un permis de conduire. Elle ajoute que, considérant l'importance de cette remise et que le rapport annuel de gestion qui inclut les états financiers n'est pas encore déposé à l'Assemblée nationale, les auditeurs ont demandé à la Société d'ajouter une note aux états financiers du Fonds d'assurance pour faire état de la remise accordée.

La vice-présidente par intérim lit la note proposée pour donner une suite à la requête des auditeurs et mentionne que ces derniers émettent une opinion favorable sur les états financiers ainsi amendés. Dans cet ordre d'idées, elle lit le projet de résolution également proposé.

Les membres posent des questions et la vice-présidente par intérim y répond.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3057 du 19 mars 2021, les membres du conseil d'administration ont approuvé les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fonds d'assurance ») et de la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à la suite de l'opinion favorable du Vérificateur général du Québec et de l'auditeur externe de la Société (« auditeurs »);

ATTENDU QUE par la résolution AR-3060 du 31 mars 2021, les membres du conseil ont donné leur accord pour qu'une remise d'excédent de capital au montant de 1 158 millions $ soit accordée aux titulaires d'un permis probatoire, d'un permis de conduire ou d'un permis restreint de la classe 5 ou 6, à l'exclusion des

apprenti-conducteurs, sous la forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance (sans PDI) exigible pour 2022 et 2023, incluant les taxes s'y rattachant;

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de cette dernière résolution, les auditeurs ont demandé que soit ajoutée une note aux états financiers du Fonds d'assurance pour faire état de la remise d'excédent de capital accordée;

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance a procédé à l'ajout de cette note à ses états financiers et les a présentés aux auditeurs;

ATTENDU QUE l'opinion des auditeurs sur les états financiers amendés du Fonds d'assurance est favorable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers amendés du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résolution AR-3061 du 21.04.09

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim quitte la séance.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 22 avril 2021, à 9 h.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du CA et la présidente et chef de la direction se réunissent à huis clos.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du CA se réunissent à huis clos.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 15

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 452
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 22 avril 2021, à 9 h
Adopté le 17 juin 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Corinne Charette, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M. Guillaume Morand, directeur général de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance du 19 mars et de celle du 9 avril 2021

Un commentaire de forme est porté à l'attention des membres en ce qui concerne la résolution portant sur l'approbation des états financiers amendés du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) du procès-verbal du 9 avril 2021. La secrétaire générale en prend bonne note et verra à effectuer la correction s'il y a lieu. Avec cet ajustement, et sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2021 et celui de la séance du 9 avril 2021 sont adoptés par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale mentionne que deux sujets ont été ajoutés à l'ordre du jour, soit la nomination d'une vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel et la modification du *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*. Les membres se disent en accord avec cette planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 21.04.22 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- la résolution sur la remise d'excédent de capital adoptée.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) se dit toujours aussi impressionné par l'éventail des activités de la Société, l'étendue de son champ d'expertise et la mobilisation des personnes qui y œuvrent. Il rappelle également l'indice de satisfaction de la clientèle qui était de 8,5 sur 10 en 2020.

Le PCA souligne l'importance du rôle des membres du CA pour accompagner la Société dans l'accomplissement de sa mission. Il ajoute qu'il demeure des enjeux à l'horizon et que c'est ensemble que les membres vont réussir à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés par la Société. Finalement, il souligne sa confiance à l'égard du CA.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité de **gouvernance et d'éthique** (15 avril 2021)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 15 avril 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 21.04.22.

Il mentionne que l'information portant sur le rapport annuel de gestion 2020, qui sera présentée au point 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser et de la commenter. De plus, il souligne que les membres se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Un membre revient sur le sondage effectué relativement aux thèmes de formation à prioriser. Il est proposé de transmettre de l'information aux membres sur des sujets pour lesquels la Société a déjà des écrits. En ce sens, il est demandé que soient rendus disponibles aux membres du CA des renseignements sur les véhicules autonomes.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

Médias
Le vice-président attire l'attention des membres sur quelques articles qui ont fait la manchette récemment portant sur l'accroissement des accidents mortels. Il mentionne que la Société a observé que l'arrivée de la belle température avait entrainé une augmentation du nombre de personnes sur les routes. Il ajoute que la Société, avec la collaboration de ses partenaires, a fait un blitz de sensibilisation dans ses médias sociaux sur les bons comportements à adopter sur la route, notamment auprès des cyclistes, des piétons et des motocyclistes.

Toujours en lien avec les médias sociaux, le vice-président informe les membres que la Société a porté plainte à la Sûreté du Québec contre deux individus pour tentative d'hameçonnage en utilisant le nom de la Société. Il souligne que cette dénonciation a permis l'arrestation des deux individus.

Gouvernement
Le vice-président informe les membres de deux événements à venir, soit une annonce publique du ministre des Transports du Québec et de la présidente et chef de la direction (PCD) le 30 avril 2021 sur la remise d'excédent de capital aux cotisants et le dépôt public de la proposition sur les contributions d'assurance 2022-2024 ainsi que la diffusion du bilan routier 2020 en mai 2021.

La PCD informe les membres que l'étude des crédits pour les activités du ministère des Transports se tiendra le 27 avril 2021 et que la Société assistera le ministre au besoin. Aussi, elle souligne que la Société suivra attentivement l'étude des crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, pour le volet sur la transformation numérique de l'État, dans l'éventualité où il y ait des questions sur le projet CASA, ainsi que du ministère de la Sécurité publique, pour le volet sur la réflexion de la réorganisation policière. Elle ajoute que le rapport portant sur ce sujet devrait être déposé à la ministre le 15 mai 2021. La PCD informe finalement les membres que tous les renseignements nécessaires pour répondre à d'éventuelles questions, en lien avec la Société, ont été transmis aux organisations concernées.

Gestion d'entreprise
La PCD rappelle que des dossiers structurants pour la Société seront présentés à l'actuelle séance, soit la planification stratégique et le rapport annuel de gestion. Ensuite, elle brosse le portrait de la situation entourant la pandémie. Elle mentionne que quatre employés sont actuellement atteints de la COVID-19 et que ceux-ci ont contracté le virus dans leur milieu personnel, ce qui démontre que les protocoles en place continuent de bien fonctionner. Elle ajoute que l'un d'eux est en région et que, bien que l'équipe en place soit petite, il n'y a pas de risque de bris de service à la clientèle. En ce qui a trait à la vaccination, elle informe les membres que la Société a réussi à faire reconnaitre les contrôleurs routiers comme personnes devant recevoir le vaccin de manière prioritaire, et ce, au même titre que les agents de la paix. Elle ajoute que la Société fait également des représentations pour faire reconnaitre les évaluateurs d'examen pratique comme clientèle prioritaire pour la vaccination, étant donné que l'habitacle d'un véhicule crée une proximité avec la clientèle. Elle mentionne toutefois que les protocoles fonctionnent bien pour ceux-ci et qu'il n'y a pas de risque de bris de service. Elle conclut le volet pandémie de son rapport en informant les membres que le gouvernement a fait un appel à tous les ministères et organismes pour trouver des personnes qui ont les compétences nécessaires pour prêter main-forte aux équipes de vaccination pour la période de mai à septembre 2021. Elle souligne que ce sont 20 personnes, répondant aux critères de sélection, qui se sont portées volontaires et que cet engagement du personnel de la Société ne met pas à risque la prestation de servie à la clientèle.

Par la suite, la PCD informe les membres de l'adoption du projet de loi 60, qui vient modifier *la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions* et qui permettra à la Société, notamment, d'appliquer un processus de dotation plus agile que celui qui est actuellement en place. Elle ajoute que la Société est l'un des organismes qui a participé à l'élaboration de ce projet. Aussi, elle mentionne que grâce à l'originalité et à l'engagement du Comité Entraide, la Société fait partie des quatre finalistes pour la catégorie *Bon coup* de la campagne Entraide 2020. En terminant, elle souligne que monsieur Jean-Philippe McKenzie, directeur général à la Société, a remporté le prix Gestionnaire-Leader décerné par l'Alliance des cadres de l'État à l'occasion de ses Prix Reconnaissance.

Tout au long du rapport de la PCD, des questions sont posées et des réponses sont apportées à la satisfaction des membres.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

7. NOMINATION – VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES ET AU CONTRÔLE ORGANISATIONNEL – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 21.04.22, le document suivant :

- un projet de résolution concernant la nomination d'une vice-présidente à la Société, intégrant les conditions de travail de celle-ci.

La PCD rappelle aux membres que madame Francine Lépinay assume le poste de vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel de façon intérimaire depuis la réorganisation administrative du 1er juin 2020. Elle souligne que madame Lépinay a toutes les compétences et le savoir-être pour occuper les fonctions de vice-présidente et que sa crédibilité est reconnue par les autres vice-présidents, par les membres de son équipe ainsi que par l'organisation. Ainsi, elle propose de confirmer madame Lépinay dans son poste, et ce, avec un contrat standard et une rémunération qui cadre avec la structure salariale de la Société.

La PCD ajoute qu'elle a consulté la présidente du comité actif-passif et vérification. Elle rappelle aux membres que l'information a été présentée le 12 mars 2021 aux membres du comité des clientèles et ressources humaines et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Louise Turgeon :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE le paragraphe 5 de l'article 4 du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que la présidente et chef de la direction recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE le paragraphe 21 de l'article 1 du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers;

ATTENDU QUE depuis le 1er juin 2020, le poste de vice-président aux finances et au contrôle organisationnel est vacant et que madame Francine Lépinay, directrice générale des finances, assume le poste de vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel de façon intérimaire;

ATTENDU QUE madame Lépinay a su démontrer qu'elle rencontrait les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-présidente et qu'il y a lieu de recommander sa nomination à titre vice-présidente et de mettre fin à son mandat intérimaire;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des clientèles et ressources humaines;

QUE madame Francine Lépinay, soit nommée vice-présidente de la Société, à compter du 22 avril 2021, aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-3062 du 21.04.22

8. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE POUR LES VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 21.04.22, les documents suivants :

- une note sur les modifications au *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (Règlement);
- le projet de Règlement en mode « suivi des modifications »;
- le projet de Règlement;
- un projet de résolution pour l'adoption du Règlement.

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale mentionne que le Règlement a été adopté en 2008 pour offrir un traitement équitable en matière de prestations de retraite entre les vice-présidents qui sont nommés par la Société et ceux qui sont nommés par le gouvernement. Elle souligne que les avantages liés à ce régime commencent à décroître à l'atteinte du facteur 85, qui est obtenu en additionnant l'âge de la personne et son nombre d'années de service. Elle ajoute que cette situation peut créer un enjeu de rétention pour certains vice-présidents.

La PCD mentionne que deux vice-présidents, aux mandats hautement stratégiques, sont actuellement dans cette situation et qu'il y a lieu de prévoir des mesures de rétention à leur intention. Pour ce faire, elle propose d'ajouter une mesure d'exception au Règlement, encadrée par une entente, permettant de geler le montant de la rente supplémentaire de retraite et d'éviter ainsi sa décroissance. Aussi, elle recommande que cette mesure s'applique de façon rétroactive au 1er juin 2020, date de la réorganisation administrative effectuée à la Société depuis laquelle les vice-présidents concernés exercent des responsabilités additionnelles sans toutefois percevoir une rémunération plus élevée.

Finalement, la PCD rappelle aux membres que l'information a été présentée le 12 mars 2021 aux membres du comité des clientèles et ressources humaines et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Corinne Charette et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (« Règlement ») établit les règles du Régime de prestations supplémentaires de retraite (« Régime supplémentaire ») s'appliquant aux vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») qui ne participent pas au Régime de retraite de l'administration supérieure (« RRAS »);

ATTENDU QUE le Régime supplémentaire a pour objet de pourvoir des prestations supplémentaires de retraite aux vice-présidents de la Société qui participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (« RRPE ») de façon à ce que l'ensemble des prestations de retraite provenant du Régime supplémentaire et du RRPE soient comparables à celles pourvues aux vice-présidents qui participent au RRAS;

ATTENDU QUE les avantages liés au Régime supplémentaire commencent à décroître à l'atteinte du facteur 85 (âge + années de service), créant ainsi un enjeu de rétention des vice-présidents concernés et pouvant générer un risque d'affaires dans les cas où des mandats hautement stratégiques sont en cours;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des mesures de rétention afin d'éviter le départ de vice-présidents ayant atteint le facteur 85 et qui effectuent des mandats hautement stratégiques, tel que recommandé par la firme PCI Perrault conseil en mars 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une mesure d'exception au Règlement, encadrée par une entente annexée au Règlement, permettant de geler le montant de la rente supplémentaire de retraite et éviter sa décroissance;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir que cette mesure s'applique de façon rétroactive au 1er juin 2020;

ATTENDU QUE le comité des clientèles et ressources humaines recommande les modifications proposées au Règlement;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications proposées au *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3063 du 21.04.22

9. PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025 DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

Le directeur général de la performance se joint aux membres du comité. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 21.04.22, les documents suivants :

- une note sur le Plan stratégique 2021-2025;
- un tableau synoptique sur le Plan stratégique 2021-2025;
- un projet de résolution pour l'adoption du tableau synoptique.

Le directeur général rappelle que les travaux entourant le développement du plan stratégique ont été réalisés par le comité de direction, le conseil d'administration et les cadres stratégiques de la Société. Il ajoute que le plan stratégique a également fait l'objet d'échanges avec les principaux partenaires de la Société ainsi qu'avec le ministère des Transports (Ministère).

Le directeur général informe les membres que le tableau synoptique qu'il s'apprête à leur présenter intègre les commentaires qu'ils ont émis lors de l'atelier de travail du mois de mars 2021 ainsi que ceux des partenaires et du Ministère. Ensuite, il présente le tableau synoptique et il explique les ajustements ainsi apportés notamment à la durée du plan stratégique ainsi qu'aux énoncés de la mission et de la vision. Il souligne que l'indicateur du taux d'utilisation des services numériques sera précisé au CA du 17 juin 2021, au moment où le Plan stratégique 2021-2025 leur sera présenté, dans son intégralité, pour approbation.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et le directeur général y répond. Il est demandé de revoir deux libellés et de corriger une coquille.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par monsieur Michel R. Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE tous les éléments du Plan stratégique 2021-2025 ont été discutés et convenus avec le conseil d'administration soit la mission, la vision, les valeurs organisationnelles, les enjeux, les orientations et les objectifs stratégiques ainsi que les indicateurs et les cibles annuelles, à l'exception des cibles annuelles de l'indicateur du taux d'utilisation des services de l'objectif 2.1.2 qui seront présentés au conseil d'administration lors de l'approbation du document descriptif le 17 juin 2021.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le tableau synoptique du Plan stratégique 2021-2025 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3064 du 21.04.22

10. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 21.04.22, les documents suivants :

- une note sur le rapport annuel de gestion 2020;
- le rapport annuel de gestion 2020;
- un projet de résolution pour l'adoption du rapport annuel de gestion 2020.

Le directeur général rappelle aux membres que la Société doit remettre au ministre des Transports son rapport annuel de gestion 2020 au plus tard le 30 avril 2021. Il rappelle également que les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance ont été analysés par les membres du comité actif-passif et vérification le 18 mars 2021. Il ajoute que le CA a approuvé les états financiers de la Société le 19 mars 2021 et ceux du Fonds d'assurance le 9 avril 2021. Aussi, il souligne que le CGE, lors de sa séance du 15 avril 2021, a parcouru, page par page, le rapport annuel de gestion et qu'il a émis ses commentaires. Le directeur général confirme que les ajustements découlant de ces derniers ont été apportés.

Le directeur général parcourt avec les membres, section par section, le rapport annuel de gestion. À la fin de chacune des sections, les membres sont invités à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires. Les questions sont répondues et aucune demande de modification n'est placée.

En terminant, le directeur général rappelle que les membres du CGE se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Jean-Marie De Koninck et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec qui intègre les rapports particuliers qu'exige la *Loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec* et l'agence Contrôle routier Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3065 du 21.04.22

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et le directeur général de la performance quittent la séance.

11. AUTRES SUJETS

Prix Reconnaissance
Pour donner une suite à la distinction reçue par monsieur McKenzie dont la PCD a fait mention au point 6, *Rapport de la présidente et chef de la direction*, de l'ordre du jour, il est proposé qu'une résolution du CA soit transmise au lauréat pour le féliciter. Les membres du CA sont en accord avec la suggestion. Ainsi, l'adoption d'une résolution en ce sens est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par monsieur François Geoffrion.

Résolution

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe McKenzie, directeur général à la Société, a remporté le prix Gestionnaire-Leader décerné par l'Alliance des cadres de l'État à l'occasion de ses Prix Reconnaissance;

ATTENDU QUE, au cours de sa carrière à la Société, monsieur Jean-Philippe McKenzie s'est démarqué par sa capacité à innover et à faire preuve d'ingéniosité et que, avec cette approche avant-gardiste, il a su relever les défis avec brio;

ATTENDU QUE le leadership de monsieur Jean-Philippe McKenzie est teinté de bienveillance et qu'il s'inscrit en droite ligne avec l'approche de gestion recherchée à la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses félicitations à monsieur Jean-Philippe McKenzie et lui souhaite une excellente continuation;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3066 du 21.04.22

Départ à la retraite de la présidente et chef de la direction
La PCD demande qu'un autre sujet soit ajouté à ce point de l'ordre du jour, soit son départ à la retraite. Elle rappelle aux membres que la fin de son contrat est prévue au mois d'avril 2022 et qu'elle n'a pas l'intention de solliciter un nouveau mandat. Elle ajoute qu'elle a réfléchi longuement afin de trouver le meilleur moment pour quitter une organisation qui sera en santé, et ce, avec l'esprit tranquille. En ce sens, elle annonce aux membres qu'elle quittera ses fonctions en octobre 2021.

La PCD informe les membres des éléments qui ont guidé sa réflexion, dont le plan stratégique 2016-2020 qui se termine avec des résultats exceptionnels, la livraison du nouveau plan stratégique qui mènera la Société jusqu'en 2025, la mobilisation des employés qui a atteint de nouveaux sommets, la solidité de l'équipe de direction ainsi que la bonne progression de grands projets comme la livraison 2 de CASA, les contributions d'assurance 2022-2024, incluant une remise d'excédent de capital, et le projet sur l'amélioration des services à la clientèle.

La PCD ajoute que le délai de six mois avant son départ permettra aux membres de disposer du temps nécessaire afin de tenir un processus de sélection rigoureux pour recommander au gouvernement un ou des candidats pour le poste de PCD. Elle assure également aux membres son engagement entier pour les prochains mois, notamment en adaptant la date de son départ à celle de l'entrée en fonction de la nouvelle personne et en poursuivant son implication de manière professionnelle et passionnée.

En terminant, la PCD demande que soit déposé au procès-verbal, sous la cote A-11 du 21.04.22, le document suivant :

- la lettre de la PCD annonçant son départ à la retraite au PCA.

Pour sa part, le PCA souligne le fait que la PCD est une personne reconnue et appréciée par tous les intervenants de la fonction publique qu'il a rencontrés depuis sa nomination. Il ajoute que c'est avec tristesse qu'il va accompagner la PCD dans la transition, mais qu'il respecte son choix. Il informe, par la suite, les membres qu'un comité *ad hoc* sera mis sur pied pour recommander un ou des candidats au gouvernement et qu'il les tiendra informés des développements.

Les membres témoignent respectivement de leur appréciation envers la PCD et de leur déception de la voir quitter. Par ailleurs, les membres s'entendent sur le fait que le moment identifié pour quitter vient minimiser l'incidence d'un tel changement pour l'organisation et ils soulignent qu'il s'agit là d'une attention appréciée et d'une qualité d'un grand leader.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 17 juin 2021, à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 45

[redacted]

Président **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 453
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 17 juin 2021, à 9 h
Adopté le 16 septembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Caroline Foldes-Busque, directrice générale principale CASA
M. Guillaume Morand, directeur général de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'**UNE** SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 est adopté par les membres.

La volonté des membres de recevoir de l'information sur les véhicules autonomes, dont la demande initiale est inscrite au procès-verbal du 22 avril 2021, est réitérée. Le Secrétariat général précise que le secteur est au courant de la requête et que les travaux sont en cours.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des sujets *ad hoc* qui ont été ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 du 21.06.17 :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- la lettre d'accusé de réception de M. Sioui à M^{me} Tremblay;
- la résolution pour féliciter M. McKenzie.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ET RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* À HUIS CLOS (6, 12 MAI ET 7 JUIN 2021)

Le président du conseil d'administration rappelle aux membres qu'il travaille depuis plusieurs mois, en collaboration avec le cabinet du ministre des Transports (Cabinet), sur la nomination de nouveaux administrateurs. Il ajoute avoir proposé plusieurs candidatures et répondu à l'ensemble des questions du Cabinet. Il rappelle aux membres qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du CA demeurent en fonction s'ils le souhaitent jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Les membres se réunissent à huis clos.

4.1 Approbation du profil de compétences – Poste de PCD – Résolution

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 21.06.17, les documents suivants :

- un projet de profil de compétences pour le président et chef de la direction;
- un projet de résolution.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation et adoptent la résolution suivante à l'unanimité :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le profil de compétences du président et chef de la direction déposé sous la cote A-4 a) du 21.06.17.

Résolution AR-3067 du 21.06.17

4.2 Étapes du processus de recrutement – Poste de PCD – Information

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 21.06.17, le document suivant :

- un tableau sur les étapes de recrutement d'une présidente ou d'un président et chef de la direction.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 **Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (9 juin 2021)**

La présidente du comité des technologies de l'information (CTI) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 9 juin 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 21.06.17.

5.2 Rapport de la séance **conjointe du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (10 juin 2021)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) et la présidente du CTI informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 10 juin 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 21.06.17.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (10 juin 2021)

La présidente du CAPV informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 10 juin 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 21.06.17.

Elle mentionne que l'information portant sur la confirmation de la cible d'effectifs 2021 et les ajustements au budget des frais d'administration ainsi que sur les modifications à la politique de placement, qui sera présentée aux points 9 et 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

5.4 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (16 juin 2021)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 16 juin 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 21.06.17.

Il mentionne que l'information portant sur les modifications à la politique de rémunération et au *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société* ainsi que sur le programme *Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture*, qui sera présentée aux points 7 et 12 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Il souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

Médias
Le vice-président mentionne que depuis la dernière séance, deux annonces ont été faites par la Société : la première, le 30 avril 2021, sur les contributions d'assurance proposées pour 2022-2024 incluant la remise d'excédent de capital et la seconde, le 12 mai 2021, sur le bilan routier 2020. De plus, il ajoute qu'un média a publié un article qui mettait en lumière une enquête menée par la Société relativement à une fraude qui aurait permis à des élèves d'obtenir un permis de conduire probatoire sans assister aux cours de conduite. Aussi, il précise que la Société ayant agi de manière proactive en apprenant la situation, la nouvelle n'a pas eu d'impacts négatifs. Ensuite, il aborde le sujet des campagnes de sensibilisation. Il souligne d'abord que la campagne vitesse 2020, où on voit dans une vidéo des enfants qui sont transformés en radars vivants grâce à un sac à dos qui affiche la vitesse des conducteurs qui passent près d'eux, a remporté un prix à New York en matière de création, d'innovation et de design. Il ajoute que la campagne vitesse 2021 *Partez plus tôt. Respectez les limites de vitesse* a été lancée récemment et il invite les membres à aller la voir sur le Web de la Société. Enfin, il annonce que la prochaine campagne sur la fatigue sera lancée le 28 juin 2021.

Gouvernement
Le vice-président informe les membres que le Comité consultatif sur la réalité policière a déposé son rapport qui contient 138 recommandations, dont une qui propose au gouvernement d'entreprendre des travaux portant sur la gouvernance des agents de la paix dont font partie les contrôleurs routiers. Il ajoute que la Société suit de près les suites qui seront données à cette recommandation.

Gestion d'entreprise
La PCD informe les membres que la revue du tableau de suivi de la performance pour les premiers mois du plan stratégique 2021-2025 ne présente aucun élément qui mettrait à risque les résultats au 30 juin 2021. Elle ajoute que les indicateurs pour le bilan routier, le service à la clientèle ainsi que l'expérience employé sont tous au vert. De plus, elle rappelle aux membres qu'une revue au 30 juin 2021 leur sera présentée au CA de septembre 2021. Ensuite, elle aborde le sujet de la pandémie. Elle mentionne qu'il y a un seul nouveau cas signalé de COVID au sein des employés de la Société et que la personne atteinte aurait contracté le virus dans son milieu personnel. Elle ajoute que la situation démontre que les protocoles et les mesures sanitaires en place fonctionnent bien. Par ailleurs, elle souligne que la direction

s'est assurée que, malgré les enjeux associés à la COVID, les services à la clientèle seront assurés pendant la période de vacances estivale.

Toujours en ce qui a trait à la situation entourant la COVID, la PCD informe les membres que la direction est à finaliser de façon précise le plan de retour qui devrait s'amorcer à compter du 7 septembre 2021 et qui sera composé de trois phases, soit la phase 1 qui prévoit le statu quo jusqu'en septembre 2021; la phase 2 qui couvre les mois de septembre à décembre 2021 et qui prévoit un retour progressif en ordre et méthode qui permettra aux employés de se réhabituer à la cohabitation, et enfin la phase 3 qui débutera en janvier 2022. En ce sens, la PCD rappelle aux membres que la Société devra se conformer aux consignes du Secrétariat du Conseil du trésor qui devrait déposer sa politique-cadre sur le retour des effectifs en mode hybride d'ici le 30 juin 2021. Elle complète ce volet de son rapport en mentionnant qu'une présentation sur le milieu de travail intégré de la Société sera offerte aux membres à la séance de septembre 2021.

Par la suite, la PCD informe les membres de certains dossiers soit :

- la négociation des conventions collectives;
- l'assermentation de 18 nouveaux contrôleurs routiers le 14 juin 2021;
- la formation de rafraichissement pour motocyclistes. Elle mentionne que le nombre d'inscriptions est de 240 tandis que la cible de la Société est de 750. Une stratégie de communication sera déployée pour augmenter le nombre d'inscriptions.

En terminant, la PCD informe les membres que la nouvelle planification stratégique a été présentée à tous les gestionnaires de la Société qui l'ont qualifiée notamment d'ambitieuse, de mobilisatrice et de bienveillante tout en s'inscrivant dans la continuité avec la planification précédente.

Tout au long du rapport de la PCD, des questions sont posées et des réponses sont apportées à la satisfaction des membres.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

7. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET AU *RÈGLEMENT DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE POUR LES VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ* – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 21.06.17, les documents suivants :

- une note sur les modifications à la structure salariale 2021 des vice-présidents et sur les modifications au *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (Règlement);
- un projet de résolution.

La PCD rappelle que la firme PCI Perrault Conseil a déposé au CCRH du 10 mars 2021 une étude sur la mise à jour de la rémunération des vice-présidents afin de tenir compte de l'évolution du marché. L'une des recommandations issues de ces travaux était de modifier la structure salariale afin de mieux refléter le marché. Par ailleurs, elle souligne que pour donner une suite à une autre recommandation de la firme, une résolution a été adoptée par le CA en avril 2021 afin d'ajouter une mesure d'exception au Règlement, encadrée par une entente, pour permettre de geler le montant de la rente supplémentaire de retraite et éviter sa décroissance.

Par la suite, la PCD informe les membres que des éléments importants ont été portés à son attention depuis et l'ont amenée à pousser plus loin ses réflexions pour que la Société demeure alignée sur la réalité du marché en matière de rémunération de ses vice-présidents. Aussi, elle rappelle que la politique de rémunération des vice-présidents ainsi que le Règlement sont sous la responsabilité du CA en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Ainsi, la PCD présente les résultats de ses réflexions et propose d'adopter la structure salariale proposée par la firme, qui reflète la réalité du marché, et ce, à compter du 1er janvier 2021 et de positionner le salaire des vice-présidents à partir de cette structure, tout en respectant le principe de maintenir un écart de 4 000 $ avec le salaire de la PCD. Ensuite, elle propose de modifier le Règlement à compter du 1er juin 2020, date où la nouvelle structure administrative a été mise en place pour, d'une part, retirer la décroissance de la rente supplémentaire de retraite à l'atteinte du facteur 85 et pour, d'autre part, introduire la reconnaissance du salaire qui aurait été reconnu aux vice-présidents selon leur positionnement dans la structure salariale, n'eût été l'écart de 4 000 $ à maintenir avec le salaire de la PCD, et ce, aux fins de calcul de la rente supplémentaire de retraite. En terminant, elle présente les impacts financiers pour la Société.

Avant de passer aux discussions, le président du CCRH rappelle que l'information a été présentée le 16 juin 2021 à ses membres et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption des recommandations proposées.

Des échanges s'ensuivent. Des questions sont posées et la PCD y répond.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE la politique de rémunération ainsi que le *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société* sont sous la responsabilité du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le conseil d'administration reconnaît l'importance d'avoir une politique de rémunération et un régime de prestations supplémentaires de retraite pour ses vice-présidents qui soient concurrentiels, et qui reflètent la réalité du marché, afin d'attirer et de retenir des vice-présidents de fort calibre nécessaires au maintien de la performance de la Société;

ATTENDU QU'un rapport externe portant sur la rémunération des dirigeants de la Société a été présenté aux membres du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) le 10 mars 2021, et que celui-ci recommandait de modifier la structure salariale des vice-présidents afin qu'elle reflète le marché ainsi que d'ajuster le Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents dans un objectif de rétention;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la politique de rémunération afin d'ajuster la structure salariale 2021 et d'appliquer cette structure rétroactivement au 1er janvier 2021 tout en respectant l'écart de 4 000 $ à maintenir entre le salaire de la présidente et chef de la direction et celui des vice-présidents;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société*, rétroactivement en date du 1er juin 2020, date de l'ajustement à la structure administrative et à certaines fonctions des vice-présidents, afin :

- de retirer la décroissance de la rente supplémentaire de retraite à l'atteinte du facteur 85;

- d'introduire la reconnaissance, pour fin de calcul de la rente supplémentaire de retraite, du salaire qui aurait été reconnu au vice-président selon son positionnement dans la structure salariale, n'eut été de l'écart de 4 000 $ à maintenir avec le salaire de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE les modifications proposées respectent le cadre légal et sont équitables pour tous les vice-présidents et que les impacts financiers respectent les paramètres budgétaires de la Société;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que si des ajustements salariaux étaient décrétés par le gouvernement, et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur, ceux-ci seront appliqués selon les mêmes paramètres aux vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE chaque vice-président a déjà reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance est suivi;

ATTENDU QUE le CCRH recommande l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit adoptée la modification de la politique de rémunération en remplaçant l'annexe A, sur la structure salariale, par la suivante :

Structure 2021

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier V.-p. aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques	182 600 $	228 250 $	273 900 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. aux finances et au contrôle organisationnel	166 000 $	207 500 $	249 000 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	150 400 $	188 000 $	225 600 $

QUE la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2021 tel que prévu à la politique de rémunération, ou à la date de leur nomination si cette date est ultérieure;

QUE soit approuvée la modification du *Règlement sur le Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société* afin d'y introduire, rétroactivement au 1er juin 2020, la reconnaissance, pour fin de calcul de la rente supplémentaire de retraite, du salaire qui aurait été reconnu au vice-président selon son positionnement dans la structure salariale, n'eût été de l'écart de 4 000 $ à maintenir avec le salaire de la présidente et chef de la direction et le retrait de la décroissance de la rente supplémentaire de retraite.

Nom	Vice-présidence	Salaire reconnu pour fin de calcul de retraite en date du 1er juin 2020 ou en date de la nomination si celle-ci est ultérieure	Salaire reconnu pour fin de calcul de retraite en date du 1er janvier 2021 ou en date de la nomination si celle-ci est ultérieure	Rémunération au 2021-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques	250 900 $	273 900 $	225 624 $
Yves Frenette	Vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier	250 900 $	273 900 $	225 624 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	221 558 $	241 945 $	225 624 $
Martin Simard	Vice-président à l'indemnisation des accidentés	166 721 $	207 500 $	207 500 $
Francine Lépinay	Vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel	n/a	201 275 $	201 275 $
Guy Tremblay	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	197 000 $	208 680 $	208 680 $

Résolution AR-3068 du 21.06.17

8. CASA – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que la directrice générale principale CASA se joignent aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel déposent au procès-verbal, sous la cote A-8 du 21.06.17, le document suivant :

- une présentation sur le suivi du projet CASA.

Le vice-président informe les membres que l'exécution de la L2 progresse comme prévu, que la feuille de route du chantier a été actualisée au 30 avril 2021 et que l'appréciation globale des activités structurantes du plan global est au vert, et ce, à 18 mois de la mise en production. Il souligne par ailleurs qu'il s'agit là d'une phase où l'un des défis importants est de contenir les ajouts de projets. Il ajoute que les superutilisateurs ayant participé aux tests intégrés réalisés ont trouvé l'outil simple, intuitif et convivial et que cette appréciation est un grand avantage pour la gestion du changement à venir. Aussi, il souligne que le cycle 11 est le meilleur cycle à ce jour en termes de vélocité et de résultats et présente les indicateurs qui le démontrent. Il termine en rappelant que les défis associés aux ressources humaines demeurent constants et que, comme pour les risques ayant un indicateur au jaune, des plans d'action sont développés pour en mitiger l'incidence.

Ensuite, la vice-présidente prend la parole. Elle informe les membres que pour la période du 14 février au 15 mai 2021, les investissements pour la L2 ont été de 20,5 M$ et présente la répartition de cette somme entre l'Alliance et la Société. Elle souligne que le budget est ainsi respecté. Elle ajoute que pour la même période, l'utilisation du contrat a été de 13,1 M$ et que, compte tenu du rythme actuel de consommation du contrat et du rythme d'avancement des travaux, le contrat sera suffisant pour terminer la L2. Elle conclut en mentionnant que l'appréciation globale des risques financiers est au vert.

Puis, le vice-président s'adresse de nouveau aux membres pour les informer que les revues d'assurance qualité se poursuivent et que les recommandations sont prises en compte et intégrées à la feuille de route à chaque cycle.

En terminant, la PCD mentionne que la 5e revue de la firme EY est en cours et qu'elle sera présentée aux membres du CTI et du CAPV à l'occasion d'une séance additionnelle qui se tiendra en septembre 2021.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et la directrice générale principale CASA quittent la séance.

9. **CONFIRMATION DE LA CIBLE D'EFFECTIFS 2021 ET AJUSTEMENTS AU BUDGET DES FRAIS D'ADMINISTRATION –** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 21.06.17, les documents suivants :

- une présentation sur la confirmation de la cible d'effectifs 2021 et les ajustements au budget des frais d'administration;
- un projet de résolution.

La vice-présidente parcourt la présentation sur la confirmation de la cible d'effectifs 2021 et les ajustements au budget des frais d'administration. Elle rappelle d'abord que le budget 2021 a été adopté avec une cible d'effectifs provisoire en décembre 2020 en raison de deux éléments d'incertitude, soit la pandémie et le plan intégré d'amélioration des services en accès sécuritaire au réseau routier. Ensuite, elle présente l'analyse de ces deux éléments qui vient préciser le besoin en effectifs à la Société pour 2021, soit 3 875 ETC, ce qui représente 255 ETC de plus que la cible provisoire. Elle mentionne que l'impact estimé sur la masse salariale est de 17 M$, portant ainsi le budget consolidé des frais d'administration à 529,1 M$. Elle précise que l'évolution des services en accès sécuritaire au réseau routier requiert un investissement

temporaire en effectifs qui sera financé par des gains d'efficience qui ont été identifiés. Elle ajoute que ces gains se préciseront au cours des prochains mois et seront intégrés au cadre financier lors du budget 2022. En terminant, elle recommande aux membres d'approuver la confirmation de la cible d'effectifs et l'ajustement au budget.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et la vice-présidente y répond.

Finalement, la vice-présidente rappelle que l'information a été présentée le 10 juin 2021 aux membres du CAPV et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Jean-Marie De Koninck et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE le budget 2021 approuvé en décembre 2020 tenait compte d'une cible d'effectifs provisoire;

ATTENDU QUE des investissements temporaires en effectifs sont requis dans le contexte de la pandémie et du plan intégré d'amélioration des services en Accès sécuritaire au réseau routier (« ASRR »);

ATTENDU QUE la Société a informé le Secrétariat du Conseil du trésor d'un besoin temporaire en effectifs;

ATTENDU **QU'**une mise à jour du cadre financier sera présentée lors du budget 2022 et intégrera les gains additionnels en lien avec le plan intégré d'amélioration des services en ASRR;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les ajustements au budget 2021;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les ajustements suivants au budget 2021 :
- la confirmation de la cible d'effectifs de 3 875 ETC, soit 255 ETC de plus que la cible provisoire approuvée en décembre 2020;
- conséquemment, l'ajustement de 17 M$ du budget de masse salariale, portant le budget consolidé de frais d'administration à 529,1 M$.

Résolution AR-3069 du 21.06.17

10. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 21.06.17, les documents suivants :

- une présentation sur une proposition de modifications à la *Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec* (Politique);
- la Politique modifiée;
- un projet de résolution.

10.1 Modifications à la politique de placement

La vice-présidente informe les membres que la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) a apporté des modifications à ses politiques d'investissement et que la Société, en collaboration avec la Caisse et la firme AON, a analysé ces modifications. Elle mentionne qu'à la suite de cet exercice, des ajustements à la Politique sont proposés afin de conserver un profil rendement-risque similaire à celui adopté en février 2020. Elle explique les modifications apportées par la Caisse et, pour chacune d'elles, elle présente la recommandation de la direction. En terminant, elle recommande aux membres d'approuver la Politique modifiée selon les recommandations de la direction.

Des questions sont posées et la vice-présidente y répond.

10.2 Politique de placement révisée

Les membres ont pris connaissance de la Politique modifiée et ils n'ont pas de question additionnelle à formuler.

La vice-présidente rappelle que l'information a été présentée le 10 juin 2021 aux membres du CAPV et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Brigitte Corbeil et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3028 du 20 février 2020, la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec a été révisée avec un profil rendement-risque qui respecte les principes généraux de la politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec;

A**TTENDU QU'**un portefeuille cible a été adopté en conséquence;

ATTENDU les changements apportés par la Caisse de dépôt et placement du Québec à ses politiques d'investissement concernant notamment l'ajout de durée, d'un nouveau produit de levier et de l'option pour les déposants de choisir les pondérations des contreparties;

ATTENDU la recommandation du comité actif-passif et vérification de conserver le même profil rendement-risque que celui adopté en février 2020;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le portefeuille cible soit ajusté pour retirer l'APS de taux d'intérêt;

QU'aucun levier ne soit utilisé dans le portefeuille cible;

QUE les contreparties soient celles désignées par la Caisse de dépôt et placement du Québec;

QUE la politique de placement soit actualisée en conséquence.

Résolution AR-3070 du 21.06.17

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

11. **DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PLAN STRATÉGIQUE 2021**-2025 DE LA SOCIÉTÉ **–** RÉSOLUTION

Le directeur général de la performance se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 21.06.17, les documents suivants :

- une note sur le Plan stratégique 2021-2025;
- le texte du Plan stratégique 2021-2025;
- un projet de résolution.

Le directeur général rappelle que le CA a approuvé le tableau synoptique du Plan stratégique 2021-2025 le 22 avril 2021. Il informe les membres des travaux réalisés depuis cette approbation, soit la fixation de cibles annuelles de l'indicateur du taux d'utilisation des services numériques et la rédaction du document descriptif du plan stratégique. Ensuite, il parcourt le document section par section. À la fin de chacune d'elles, les membres sont invités à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires. En cours de présentation, le directeur général attire l'attention des membres sur l'indicateur relatif au taux d'utilisation des services numériques. En terminant, il invite les membres à approuver le Plan stratégique 2021-2025 de la Société.

Des questions sont posées et le directeur général y répond.

Il est proposé de revoir le libellé de la décision de la résolution pour retirer la référence au « document » du Plan stratégique et privilégier la formulation suivante : il est décidé que le CA approuve le Plan stratégique détaillé 2021-2025 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par monsieur Michel R. Saint-Pierre :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a approuvé le tableau synoptique du Plan stratégique 2021-2025 à la séance du 22 avril 2021;

ATTENDU QUE les cibles annuelles de l'indicateur du taux d'utilisation des services de l'objectif 2.1.2 ont été fixées;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Plan stratégique détaillé 2021-2025 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3071 du 21.06.17

Le directeur général de la performance quitte la séance.

12. PROGRAMME *ACTIONS CONCERTÉES DU FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE* – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 21.06.17, les documents suivants :

- une note sur la relance du programme *Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture*;
- un projet de résolution.

Le vice-président propose aux membres d'autoriser un investissement de 750 000 $ sur trois ans pour la relance du programme *Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture* dans le but de combler des besoins en matière de recherche. Il souligne les avantages que présente le programme, soit l'indépendance de la recherche, l'accès à l'ensemble de la communauté de chercheurs, l'évaluation par les pairs et la crédibilité et l'impartialité de la recherche.

Des questions sont posées et le vice-président y répond.

Par ailleurs, le vice-président rappelle que l'information a été présentée le 16 juin 2021 aux membres du CCRH et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE la Société a approuvé, en février 2020, une formule de financement de la recherche incluant le renouvellement de l'entente Société-Fonds de recherche du Québec pour un programme Actions concertées sur le thème de la sécurité routière;

ATTENDU **QU'**un inventaire des divers besoins de recherche a été réalisé et qu'une partie de ceux-ci ont été ciblés pour être inclus dans le programme Actions concertées des Fonds de recherche du Québec;

ATTENDU QUE le budget estimé pour répondre aux besoins précités est de l'ordre de 250 000 $ annuellement, sur une période de trois ans, pour un total de 750 000 $;

ATTENDU QU'une entente viendra préciser les règles de collaboration entre les parties pour le financement, le développement et la gestion d'un programme de recherche sur la sécurité routière;

ATTENDU QUE le comité des clientèles et ressources humaines recommande au conseil d'approuver l'investissement requis de 750 000 $;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'investissement de 750 000 $ pour la mise en place d'un programme pour répondre à divers besoins de recherche est autorisé par le conseil d'administration.

Résolution AR-3072 du 21.06.17

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 6 juillet 2021, à 9 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

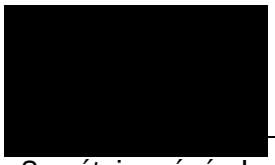
16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H



Président



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 454
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 6 juillet 2021, à 9 h
Adopté le 16 septembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel

CONSEIL D'EXPERTS :

Mme Louise Dagnault, comptable professionnelle agréée et présidente du conseil d'experts
Mme Micheline Dionne, actuaire et membre du conseil d'experts
Me Guy Leblanc, avocat et membre du conseil d'experts
M. Jacques Carrière, directeur des communications

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des sujets *ad hoc* qui ont été ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONS**EIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) informe les membres que le comité *ad hoc* pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction poursuit ses travaux et que tout se déroule tel que planifié. Aussi, il ajoute qu'il a échangé avec la direction et le Secrétariat général relativement aux ordres du jour trop chargés de certaines séances et qu'il a été proposé de débuter celles-ci plus tôt, au besoin, pour donner davantage de temps de discussion aux sujets prévus. Les membres agréent à cette proposition. Par ailleurs, il mentionne que c'est le statu quo en ce qui a trait à la nomination de nouveaux administrateurs et rappelle qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du CA demeurent en fonction s'ils le souhaitent, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

4. RAPPORT DES COMITÉS

4.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (30 juin 2021)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 30 juin 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 du 21.07.06.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction (PCD) informe les membres que le Conseil des ministres suspendra ses travaux pour la période estivale le mercredi 7 juillet 2021 et que le personnel du cabinet du ministre des Transports sera en vacances tout le mois de juillet. Par ailleurs, elle ajoute que le plan de retour graduel au travail pour le personnel de la fonction publique prévoit un retour graduel et progressif de ses fonctionnaires au cours de l'automne 2021. Elle souligne qu'à la suite de la diffusion de ce plan, la Société a communiqué avec ses gestionnaires, ses employés et les différents syndicats et qu'aucun enjeu n'a été

soulevé. Ainsi, la Société poursuit ses travaux préparatoires au retour de ses employés au bureau pour cette période de transition. Par ailleurs, elle mentionne que les membres du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec ont voté à 92 % en faveur de l'entente de principe intervenue avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Elle ajoute que la Société suit le déroulement des négociations que le gouvernement mène avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec et la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec. En terminant, elle informe les membres de ses vacances et de la personne qui assurera son intérim.

6. **CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022**-2024 **–** PROCHAINES ÉTAPES

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joignent aux membres. Ils déposent au procès-verbal, sous la cote A-6 du 21.07.06, les documents suivants :

- un tableau des prochaines étapes pour les contributions d'assurance 2022-2024;
- un communiqué de presse de la Société;
- un communiqué de presse du conseil d'experts.

Le vice-président informe les membres des prochaines étapes pour les contributions d'assurance 2022-2024. Plus particulièrement, il souligne que la direction fera un suivi des recommandations du conseil d'experts et présentera un projet de *Règlement sur les contributions d'assurance* modifié, le cas échéant, au CAPV du 9 septembre 2021. Aussi, il mentionne que la direction proposera ce règlement, pour adoption, au CA du 16 septembre 2021.

7. **CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022**-2024 **– RAPPORT DU CONSEIL D'EXPERTS**

Les membres du conseil d'experts se joignent aux membres du CA. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 21.07.06, les documents suivants :

- une présentation sur les recommandations du conseil d'experts sur les contributions d'assurance proposées par la Société pour les années 2022-2024;
- le rapport du conseil d'experts.

La présidente du CAPV mentionne que le conseil d'experts a présenté les résultats de ses travaux aux membres du comité et qu'il a répondu à leurs questions. Elle souligne que les membres sont satisfaits de la présentation et des conclusions du conseil d'experts.

La présidente du conseil d'experts présente les membres de son équipe. Elle souligne que le conseil d'experts est créé en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* et qu'il a pour mandat de revoir la démarche suivie par la Société pour l'établissement des contributions d'assurance et de tenir une consultation publique sur le sujet. Puis, elle informe les membres que le conseil d'experts a tenu cinq audiences publiques en mode virtuel, a reçu six mémoires et 12 commentaires. Enfin, elle présente les recommandations du conseil d'experts regroupés selon quatre enjeux, soit le financement, où le conseil d'experts ne recommande aucune modification aux contributions d'assurance proposées par la Société, la capitalisation, la sécurité routière et, finalement, le service à la clientèle.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Par la suite, les membres échangent sur le contenu des communiqués à être diffusés.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que les membres du conseil d'experts quittent la séance.

8. MODIFICATIONS AU *RÈGLEMENT DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE POUR LES VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ* – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 21.07.06, les documents suivants :

- un projet de *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société* (Règlement), en mode « suivi des modifications »;
- un projet de Règlement;
- un projet de résolution pour l'approbation du Règlement.

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale informe les membres que le Règlement proposé est conforme aux discussions tenues au CA du 17 juin 2021. À la demande du PCA, la PCD intervient et confirme qu'elle est à l'aise avec le Règlement proposé.

Le PCA remercie la directrice générale et secrétaire générale pour le travail réalisé.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QU'à sa séance du 17 juin 2021, le conseil d'administration a convenu d'approuver la modification du *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société* (résolution AR-3068) afin d'y introduire, rétroactivement au 1er juin 2020, la notion de « salaire reconnu pour fins de calcul de la rente supplémentaire de retraite » et le retrait de la décroissance de la rente supplémentaire de retraite;

ATTENDU QUE le comité des clientèles et ressources humaines recommande les modifications proposées au *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société*;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications proposées au *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3073 du 21.07.06

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 16 septembre 2021, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE À 10 H 15

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 455
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 16 septembre 2021, à 8 h
Adopté le 21 octobre 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
Mme Catherine Bourque-Barrette, directrice de la gouvernance, de l'architecture d'entreprise et de la transformation
Mme Claudette Viau, directrice générale principale des ressources humaines et matérielles

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 17 juin et le 6 juillet 2021

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 17 juin et du 6 juillet 2021 sont adoptés par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des sujets *ad hoc* qui ont été ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 21.09.16 :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ET RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* À HUIS CLOS

Les membres se réunissent à huis clos.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (9 septembre 2021)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 9 septembre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 21.09.16.

Elle mentionne que l'information portant sur les contributions d'assurance 2022-2024, qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu

l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

En terminant, la présidente du CAPV informe les membres qu'une formation en placements a été développée pour les membres du CAPV et qu'il a été convenu d'offrir celle-ci à l'ensemble des administrateurs sur une base volontaire. Elle ajoute que cette formation devrait être offerte au cours des deux prochaines semaines.

5.2 **Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (15 septembre 2021)

La présidente du comité des technologies de l'information et la présidente du CAPV informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 15 septembre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 21.09.16.

5.3 Rapport de la séance du comité **de gouvernance et d'éthique** (15 septembre 2021)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 15 septembre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 21.09.16.

Il mentionne que l'information portant sur les organismes représentatifs des milieux énoncés à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, qui sera présentée au point 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Il souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Le président du CGE conclut en informant les membres de leurs discussions et conclusions sur la tenue des séances du CA et de ses comités d'ici la fin de l'année 2021. En ce sens, il mentionne que, compte tenu de l'évolution de la situation pandémique, les membres du comité recommandent de poursuivre les séances des comités et celles du CA avec Teams, de tenir la formation en gouvernance du mois de décembre avec Teams et de remplacer le souper thématique par un 5@6 virtuel. Les membres agréent à cette proposition.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 21.09.16, les documents suivants :

- une note sur la mise à jour des priorités 2021;
- un tableau de bord de performance pour les mois de janvier à juin 2021.

6.1 Mise à jour des priorités 2021

La présidente et chef de la direction (PCD) informe les membres que les priorités sont restées les mêmes qu'en janvier 2021 et que les équipes sont demeurées focussées sur la réalisation de ce qui avait été débuté.

La PCD et le vice-président font un état de situation de chacune des priorités. En ce qui a trait à la surveillance de la situation pandémique, la PCD mentionne que depuis le début de la vague 4 quelques employés ont contracté la COVID à l'extérieur du milieu de travail, lequel demeure sécuritaire. Elle ajoute que le plan de retour dans les bureaux de la Société pour les employés actuellement en télétravail est prêt et que la Société entend respecter les orientations gouvernementales notamment en ce qui a trait à la date de retour qui se veut progressif et en mode hybride. Elle souligne qu'à l'exception des personnes qui œuvrent dans le milieu de la santé, la vaccination n'est pas obligatoire pour les employés de l'État. Ensuite, elle traite du plan stratégique 2021-2025. Elle souligne que son dépôt officiel à l'Assemblée nationale devrait être fait sous peu. Elle ajoute que les employés de la Société pourront s'approprier le contenu du plan stratégique d'ici la fin de l'année tandis que les équipes des différentes lignes d'affaires sont à finaliser leurs plans d'action pour sa mise en œuvre. Elle conclut ce sujet en soulignant que l'an un du plan stratégique sera excellent. Puis, le vice-président informe les membres des prochaines étapes pour la mise en œuvre des contributions d'assurance 2022-2024, dont l'envoi des premiers avis de renouvellement aux clients au début du mois de novembre 2021. Il précise qu'une stratégie de communication viendra appuyer les actions de cette étape en expliquant notamment le congé de paiement de la contribution d'assurance reliée au permis de conduire.

Par la suite, la PCD poursuit la mise à jour des priorités en mentionnant que la livraison 2 de CASA progresse bien et que les risques sont sous contrôle. Elle mentionne également que la première livraison pour le Centre de relations avec la clientèle a été réalisée avec succès. Pour sa part, le vice-président informe les membres des prochaines étapes de cheminement du projet sur l'amélioration des services à la clientèle. La PCD enchaine avec le Rapport sur la réalité policière. Elle souligne que la Société suit de près les travaux relatifs à la mise sur pied d'un groupe de travail portant sur la gouvernance et le statut des contrôleurs routiers. Elle souligne que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules a manifesté son intérêt à participer à ces travaux auprès du ministère de la Sécurité publique. Puis, elle mentionne que tout est en place pour accueillir de nouveaux administrateurs ainsi qu'un nouveau ou une nouvelle PCD. Enfin, elle termine en mentionnant que la Société suit de près les négociations collectives en cours des différents corps de métier, dont celui des contrôleurs routiers, ainsi que le contexte électoral, à un an des prochaines élections provinciales.

6.2 Suivi de la performance au 30 juin 2021

La PCD et le vice-président parcourent les résultats de chacun des cadrans du tableau de bord de la performance en date du 30 juin 2021. La PCD mentionne que les résultats sont au rendez-vous pour les six premiers mois de l'exercice et qu'il n'y a actuellement pas de risque particulier à surveiller, mais que rien n'est pris pour acquis; les équipes demeurent alertes et en action.

6.3 Autres points de suivi

Aucun nouveau sujet n'est à porter à l'attention des membres à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

Tout au long du rapport de la PCD, des questions sont posées et des réponses sont apportées à la satisfaction des membres.

7. **CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022**-2024 **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel déposent au procès-verbal, sous la cote A-7 du 21.09.16, les documents suivants :

- un projet de résolution sur les contributions d'assurance proposées par la Société pour la période 2022-2024;
- le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement) en versions française et anglaise;
- un avis de publication du Règlement en versions française et anglaise.

7.1 **Résolution pour l'adoption du projet de *Règlement sur les contributions d'assurance***

Le vice-président fait la lecture du projet de résolution.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 9 septembre 2021 aux membres du CAPV et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE le rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile a été présenté au conseil d'administration le 6 juillet 2021;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts appuie les contributions d'assurance proposées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour la période 2022-2024 ainsi que les grands principes et modalités qui ont guidé la Société lors de l'élaboration de sa proposition d'assurance;

ATTENDU QUE les recommandations du Conseil d'experts qui portent sur la politique de capitalisation, le financement, la sécurité routière et le service à la clientèle seront considérées par la Société dans le cadre de ses travaux d'ici le prochain exercice tarifaire 2025-2027;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les orientations adoptées lors des résolutions AR-3046 du 10 décembre 2020 et AR-3053 du 27 janvier 2021 soient maintenues;

QUE soit adopté, dans ses versions française et anglaise, le Règlement sur les contributions d'assurance annexé à la présente résolution qui a été publié tel quel à la *Gazette Officielle du Québec* le 1er mai 2021;

QUE la Société considérera les recommandations du Conseil d'experts portant sur la politique de capitalisation, le financement, la sécurité routière et le service à la clientèle dans le cadre de ses travaux d'ici le prochain exercice tarifaire 2025-2027.

Résolution AR- 3074 du 21.09.16

La présidente du CAPV félicite et remercie les équipes pour leur excellent travail. Le président du conseil d'administration mentionne qu'une communication officielle sera transmise aux équipes pour les remercier.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

8. PROJECTIONS ET RÉSULTATS FINANCIERS (T2-2021) – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 21.09.16, les documents suivants :

- une présentation sur les projections et les résultats financiers pour le 2e trimestre de 2021;
- un document sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2021.

La vice-présidente présente l'état du résultat net et du résultat global pour le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). Elle explique que la projection présente un résultat net supérieur à celui du budget en raison notamment de la hausse des revenus de placements ainsi que de la diminution du nombre attendu de personnes indemnisées. Par la suite, elle présente l'état des résultats pour la Société. Elle explique que le déficit cumulé projeté excluant la pandémie est en respect de l'entente avec le ministère des Finances. En ce qui a trait aux frais d'administration consolidés, elle explique l'écart entre le budget et la projection au 31 décembre 2021 par la difficulté d'embauche pour combler les besoins exprimés due au contexte de pénurie de main-d'œuvre et par la diminution de certaines dépenses dans le contexte de la pandémie. En terminant, elle présente la projection annuelle relative aux projets d'investissement. Elle nomme alors les principaux éléments qui ont une incidence sur cette projection, soit le report de travaux liés à des remplacements de balances aux postes et aires de contrôle routier, la replanification de travaux d'aménagement en 2022 et la mise à jour de l'évaluation pour la solution des centres de relations avec la clientèle.

Les membres posent leurs questions et la vice-présidente y répond.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

9. MILIEU DE TRAVAIL INTÉGRÉ – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques, la directrice de la gouvernance, de l'architecture d'entreprise et de la transformation ainsi que la directrice générale principale des ressources humaines et matérielles se joignent aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 21.09.16, le document suivant :

- une présentation sur le milieu de travail intégré (MTI).

Les invités commencent la présentation en soulignant que le concept développé du MTI est avant-gardiste et se veut évolutif. Ensuite, ils présentent les principes directeurs du retour au travail en mode hybride ainsi que la démarche réalisée, dont le développement d'archétypes.

Dans un deuxième temps, les invités présentent la séquence d'un retour sur site pour une période d'expérimentation ainsi que la stratégie immobilière et technologique des prochaines années.

À la demande des membres, le vice-président partage avec ceux-ci des images des nouveaux locaux de la Société situés dans l'édifice Loto-Québec et souligne les avantages des aménagements conçus dans l'esprit du MTI. De plus, il est proposé de renforcer l'image de la Société en modifiant l'expression « Bureau Loto-Québec » par « SAAQ-Montréal ».

Pour conclure, la PCD rappelle que la révision de la structure administrative effectuée en 2020 est venue regrouper en une seule vice-présidence les trois fonctions suivantes : les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources informationnelles. Elle souligne que le regroupement a favorisé une meilleure synergie dans le développement du concept de MTI.

Tout au long de la présentation, les membres émettent leurs commentaires. Aussi, ils posent des questions et les invités y répondent.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques, la directrice de la gouvernance, de l'architecture d'entreprise et de la transformation ainsi que la directrice générale principale des ressources humaines et matérielles quittent la séance.

10. CONSULTATION DES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS DES MILIEUX ÉNONCÉS À LA *LOI SUR LA SOCIÉTÉ* – RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 21.09.16, les documents suivants :

- une note sur les organismes représentatifs des milieux énoncés à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*;
- un projet de résolution.

La secrétaire générale informe les membres de l'obligation prévue à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* eu égard à la consultation d'organismes pour la nomination et le renouvellement de ses administrateurs. Elle souligne que la liste actuelle de ces organismes date de 2013 et qu'il y a lieu de l'actualiser et de la bonifier. Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond.

Il est demandé d'ajouter le *Groupement des assureurs automobiles* à la liste des organismes.

Il est également demandé d'apporter un ajustement au libellé du 2e paragraphe du projet de résolution. Plus précisément, il est demandé de modifier l'extrait « après consultation *des organismes* désignés » pour « après consultation *d'organismes* désignés ». Le Secrétariat général prend note de la requête.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 15 septembre 2021 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel R. Saint-Pierre et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec est administrée par un conseil d'administration pour lequel le gouvernement nomme les membres;

ATTENDU QUE, selon la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président de celui-ci et le président directeur-général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil, après consultation d'organismes désignés par celui-ci et qui sont représentatifs de l'un ou l'autre des milieux suivants : affaires, assurance, droit, santé, sécurité routière, victimes de la route et usagers de la route;

ATTENDU QUE la liste actuelle des organismes désignés a été développée en 2013 et qu'il y a lieu de la bonifier pour la rendre évolutive et inclusive et ainsi répondre adéquatement aux exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'approuver la liste bonifiée des organismes désignés;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la liste ci-annexée des organismes représentatifs de l'un ou l'autre des milieux suivants : affaires, assurance, droit, santé, sécurité routière, victimes de la route et usagers de la route.

Résolution AR-3075 du 21.09.16

11. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE LA** COPROPRIÉTÉ S.A.A.Q., VILLE DE QUÉBEC **–** RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 21.09.16, les documents suivants :

- une note sur le remplacement et le renouvellement de représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec;
- un projet de résolution.

Le vice-président rappelle aux membres que le Fonds d'assurance est copropriétaire avec la Ville de Québec de l'espace central reliant la Société, la gare de train et le terminus d'autobus de l'immeuble où est situé le siège social de la Société. Il ajoute qu'au conseil d'administration du syndicat de copropriété, un nouvel administrateur est à nommer et le mandat d'un autre administrateur est à renouveler.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance automobile du Québec (ci-après nommé le : « Fonds d'assurance ») et la Ville de Québec forment une collectivité de copropriétaires qui constitue une personne morale qui prend le nom de *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* (ci-après nommé : le « syndicat »);

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec est fiduciaire du Fonds d'assurance et qu'à ce titre, elle exerce tous les droits afférents au patrimoine fiduciaire;

ATTENDU QUE le syndicat agit notamment par son conseil d'administration composé de cinq (5) administrateurs, dont trois (3) sont élus par la Société de l'assurance automobile du Québec, en sa qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance;

ATTENDU QU'il y a une vacance parmi les administrateurs nommés et qu'il y a lieu de la combler;

ATTENDU QUE le mandat d'un administrateur arrive à échéance, mais que ce dernier est éligible à une nouvelle élection;

IL EST DÉCIDÉ :

- d'élire Mme Élodie Hudon, en tant qu'administrateur, pour remplacer Mme Sylvie Chabot, et ce, jusqu'au 17 septembre 2023;
  et
- de renouveler le mandat de M. Olivier Dussault, en tant qu'administrateur, pour une durée de trois (3) ans.

Résolution AR-3076 du 21.09.16

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques quitte la séance.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 21 octobre 2021, à 9 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 50

[redacted]

Président

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 456
Tenue à Québec, salle Agora
333, boulevard Jean-Lesage, Québec
Le 21 octobre 2021, à 14 h
Adopté le 9 décembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SE JOIGNENT À LA SÉANCE AVEC *TEAMS* :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre

SONT INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail, la planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 21.10.21, les documents suivants :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- le calendrier 2022 des séances du CA et de ses comités.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* À HUIS CLOS

4.1 Candidatures au poste de président et chef de la direction – Résolution

Les membres se réunissent à huis clos. Aucun projet de résolution n'est proposé aux membres.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 **Rapport de la séance du comité des technologies de l'information (13 octobre 2021)**

La présidente du comité des technologies de l'information (CTI) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 13 octobre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 21.10.21.

5.2 **Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (13 octobre 2021)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) et la présidente du CTI informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 13 octobre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 21.10.21.

La présidente du CAPV souligne que les membres du CTI et du CAPV ont échangé sur la gouvernance du projet CASA. Elle ajoute qu'en effet, ces derniers ont une vue des volets « technologies de l'information » et « finance » tandis que les membres du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) ont une vue du volet « services à la clientèle » et qu'il est maintenant d'intérêt de suivre le projet dans son ensemble, de manière intégrée. Il est demandé au comité de gouvernance et d'éthique (CGE) de faire une recommandation quant au comité qui devra faire le suivi du projet CASA dans son entièreté.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (14 octobre 2021)

La présidente du CAPV informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 14 octobre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 21.10.21.

La présidente du CAPV porte à l'attention des membres qu'elle n'a pas reçu le *Rapport d'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020*, produit par le Vérificateur général du Québec (VGQ) et le cabinet d'audit BDO (BDO), et ce, bien que celui-ci lui était directement adressé. Elle ajoute que des dispositions ont été prises afin qu'une telle situation ne se reproduise pas dans l'avenir.

La présidente du CAPV mentionne que ce rapport sera transmis à la présidente du CTI étant donné que celui-ci traite notamment de la gestion des technologies de l'information. Des échanges s'ensuivent sur le moyen d'assurer la circulation de l'information contenue dans ce type de rapport. Il est rappelé qu'il est de la responsabilité du CAPV d'examiner le rapport annuel des auditeurs externes et d'assurer les communications appropriées avec le CA, le vérificateur interne, le VGQ et le vérificateur externe. Aussi, la présidente et chef de la direction (PCD) souligne que les vice-présidents concernés par des recommandations émanant de ce rapport présentent aux comités pertinents celles-ci ainsi que le plan d'action mis en place pour y donner une suite.

En terminant, il est également demandé au CGE d'étudier le processus entourant la circulation de l'information issue de ce rapport.

5.4 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (20 octobre 2021)

Le président du CCRH informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 20 octobre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 21.10.21.

Il profite de l'occasion pour remercier les membres pour l'accompagnement dans ses fonctions de président du CCRH.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son rapport.

Médias
La PCD informe les membres d'une situation décrite à l'émission *La facture* du 19 octobre 2021 et souligne que celle-ci n'a pas été reprise par d'autres médias. Elle ajoute que ce dossier ne soulève pas d'enjeu particulier. Elle mentionne par ailleurs qu'aucun autre élément n'est à souligner en termes médiatiques.

Gouvernement
La PCD mentionne que la Société a porté une attention particulière au discours inaugural du premier ministre du Québec. Elle souligne la création d'un ministère de la Cybersécurité et du Numérique et ajoute que l'arrivée de celui-ci ne présente pas d'enjeu pour la Société et ses projets. Elle mentionne également que la Société demeure attentive à la demande des contrôleurs routiers d'être transférés au ministère de la Sécurité publique. Aussi, elle brosse un portrait de la situation en date de la présente séance. Par la suite, elle invite les membres à poursuivre leur veille sur le projet d'amélioration des services à la clientèle de la Société ainsi que sur le projet de loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Gestion d'entreprise
La PCD aborde le sujet de la pandémie. Elle mentionne que huit personnes ont contracté la COVID depuis le début de la 4e vague dont la majorité d'entre eux dans leur milieu familial. Elle ajoute que les protocoles et les mesures sanitaires en place fonctionnent bien. Aussi, la PCD mentionne que la Société attend les orientations gouvernementales en ce qui a trait au retour dans les bureaux pour les employés actuellement en télétravail. Par ailleurs, elle rappelle que la firme de sondages, de recherche marketing et analytique *Léger* publie chaque année son palmarès des 100 entreprises les plus admirées des Québécois. Elle souligne alors que la Société figure au 50e rang de ces entreprises, au 3e rang des organismes publics et au 1er rang des compagnies d'assurance.

La PCD profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les membres pour la mise en commun de leurs talents et pour leur engagement. Elle souligne qu'une chose n'a pas changé au cours de ses 11 ans et demi comme présidente et chef de la direction, c'est que les membres du CA sont des personnes de cœur, généreuses et compétentes; des personnes qui ont exercé leur rôle de gouvernance avec respect, ce qui a été un grand facteur de succès de l'entreprise. Elle ajoute que les valeurs des membres rejoignent celles de l'équipe de direction, notamment celle de mettre les clients de la Société au cœur des décisions prises et des actions menées. La PCD remercie également les membres pour leur confiance et leur appui.

En terminant, la PCD invite les membres à ne pas perdre de vue les objectifs du plan stratégique 2021-2025 et à continuer de préserver la culture d'entreprise axée sur la bienveillance, la performance et la collaboration.

Le président du CA et les membres applaudissent la PCD pour lui témoigner leur reconnaissance.

7. CASA – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joignent aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel déposent au procès-verbal, sous la cote A-7 du 21.10.21, le document suivant :

- un tableau de bord exécutif sur le suivi du projet CASA.

Le PCA intervient pour féliciter le vice-président pour sa présentation du projet lors de la récente rencontre avec le cabinet du ministre des Transports.

Le vice-président informe les membres que l'exécution de la L2 progresse comme prévu, que la planification préliminaire de la L2.5 est en cours et qu'elle sera terminée d'ici la fin 2021. Il ajoute que la feuille de route du chantier a été actualisée au 12 août 2021 et que l'appréciation globale des activités structurantes du plan global est au vert. Par la suite, il porte à l'attention des membres les projets connexes qui seront gérés dans le cadre du projet CASA. Plus particulièrement, il informe les membres des résultats des tests de la solution de la prestation électronique de services (PES) avec les clients externes. Il souligne que les tests conduits auprès de ces derniers confirment la qualité de la PES et démontrent que les clients sont prêts à utiliser les services en ligne. Il fait ensuite un bref état de la conversion des données et souligne que tous les éléments sont en place pour compléter la conversion. Il poursuit en présentant les résultats d'un sondage sur le climat organisationnel administré auprès des équipes internes et externes impliquées dans le projet et souligne un taux de mobilisation de 86 %. En terminant, il présente la mise à jour des 14 risques suivis et rappelle que des plans d'action sont développés et mis en œuvre pour mitiger les risques dont l'indicateur n'est pas au vert.

Ensuite, la vice-présidente prend la parole. Elle informe les membres que pour la période du 16 mai au 18 septembre 2021, les investissements pour la L2 ont été de 30,8 M$ et présente la répartition de cette somme entre l'Alliance et la Société. Elle souligne que le budget est respecté. Elle ajoute que pour la même période, l'utilisation du contrat a été de 23,7 M$ et que, compte tenu du rythme actuel de consommation du contrat et du rythme d'avancement des travaux, le contrat sera suffisant pour terminer la L2. De plus, elle présente un nouvel élément de suivi, soit l'utilisation de la contingence qui est de 8,5 M$. Elle souligne que la contingence, dont l'indicateur est au vert, fait partie des coûts globaux du projet et de l'analyse de rentabilité. Elle conclut en mentionnant que l'appréciation globale des risques financiers et de la gestion contractuelle est au vert.

Finalement, le vice-président s'adresse de nouveau aux membres pour les informer que les revues d'assurance qualité se poursuivent et que les recommandations sont prises en compte et intégrées à la feuille de route à chaque cycle. Il informe les membres de l'état d'avancement des actions mises en place pour donner une suite aux recommandations de la 5e revue d'EY.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quittent la séance.

8. AUTRES SUJETS

Mme Claudia Di Iorio intervient pour souligner l'excellence du travail effectué au quotidien par l'adjointe au secrétariat général. Les membres du CA se joignent à elle pour la remercier.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Il a été décidé lors du rapport du comité *ad hoc*, fait à huis clos, qu'une séance extraordinaire serait tenue au cours de la semaine suivante; la date de celle-ci est à déterminer. Par ailleurs, la prochaine séance régulière du conseil se tiendra le 9 décembre 2021, à 9 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 45

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 457
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 29 octobre 2021, à 13 h 30
Adopté le 9 décembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST ABSENTE :

Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. CANDIDATURES AU POSTE DE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Le président du CA remercie les membres d'être présents à cette séance extraordinaire. Il profite de l'occasion pour remercier également les membres du comité *ad hoc* pour leur contribution aux travaux visant à proposer des candidatures pour pourvoir le poste de président.e et chef de la direction qui sera laissé vacant avec le départ à la retraite de madame Nathalie Tremblay.

Les membres se réunissent à huis clos. Le projet de résolution proposé leur a été transmis par courriel de manière sécurisée.

Après discussions, il est demandé d'apporter une modification au projet de résolution. Puis, la résolution dûment modifiée portant le numéro AR-3077 est adoptée par les membres.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 9 décembre 2021, à 9 h.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres conviennent de ne pas tenir ce huis clos.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE À 14 H 30

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 458
Tenue à Québec, salle du CA
333, boulevard Jean-Lesage, Québec
Le 9 décembre 2021, à 9 h
Adopté le 17 février 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Michel R. Saint-Pierre, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SE JOIGNENT À LA SÉANCE AVEC *TEAMS* :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Conrad Lord, membre

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé d'ajouter au point 10, *Autres sujets*, l'amélioration du régime public d'assurance automobile du Québec. Avec cette modification et sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances du 21 et du 29 octobre 2021

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 21 et du 29 octobre 2021 sont adoptés par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail, la planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 21.12.09, les documents suivants :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- les plans de travail du CA et de ses comités pour 2022;
- une lettre de M. Denis Marsolais aux membres du CA.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) revient brièvement sur la rencontre informelle que les membres du CA ont eu avant le début de la présente séance avec monsieur Denis Marsolais qui occupera le poste de président et chef de la direction à partir du 17 janvier 2022. Par la suite, il souligne que madame Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction (PCD), ainsi que messieurs Conrad Lord et Michel R. Saint-Pierre, membres du CA, assistent tous trois à leur dernier CA de la Société. Il les remercie pour leur grande contribution des dernières années et leur souhaite une bonne continuation. Aussi, il profite de l'occasion pour remercier les membres du comité *ad hoc*, soit madame Louise Turgeon et monsieur Conrad Lord, pour le travail réalisé afin d'identifier des candidats au poste de président et chef de la direction de la Société. Pour terminer ce volet de son rapport, le PCA invite les membres à applaudir chaleureusement toutes les personnes ici reconnues.

Dans un deuxième temps, le PCA souligne le renouvellement du mandat de madame Claudia Di Iorio et la nomination de quatre nouveaux membres qui entreront en fonction le 13 décembre 2021. Il souligne qu'il

les rencontrera après la période des Fêtes pour les accueillir. Aussi, il informe les membres que l'arrivée de ces nouvelles personnes entrainera une révision de la composition des comités du CA et qu'il communiquera avec chacun d'eux pour connaitre leur intérêt à siéger aux différents comités.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des **technologies de l'information (**1er décembre 2021)

La présidente du comité des technologies de l'information (CTI) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 1er décembre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 21.12.09.

Le PCA porte à l'attention des membres le projet de loi modifiant la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (Loi). Aussi, il informe les membres qu'il a été proposé, lors du comité de gouvernance et d'éthique (CGE), qu'une lettre sous sa signature soit transmise au ministre des Transports pour l'inviter à sensibiliser son collègue des Finances à l'importance d'avoir un comité des technologies de l'information (TI) au sein de tous les conseils d'administration régis par la Loi. Par ailleurs, il est proposé au PCA de mettre également en lumière l'importance de l'aspect sécurité des TI dans sa recommandation. Les membres agréent à cette suggestion.

Dans cet ordre d'idées, il est demandé que le nom du CTI du CA de la Société soit revu pour refléter toute l'importance qu'accordent les membres du CA à la sécurité de l'information numérique. Ainsi, il est proposé de modifier le nom du CTI pour « Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité ». Les membres du CA sont en accord avec la proposition. L'approbation d'une résolution est proposée par monsieur Jean-Marie De Koninck et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE, avec l'expérience, il a été constaté que le comité des technologies de l'information traite de la cybersécurité sur une base régulière ;

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information conviennent qu'il est à propos d'ajouter l'aspect cybersécurité au nom de leur comité pour refléter d'avantage l'essence de leurs travaux ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, conséquemment et à compter de ce jour, le comité des technologies de l'information soit renommé « comité des technologies de l'information et de la cybersécurité ».

Résolution AR-3078 du 21.12.09

5.2 Rapport de la séance **conjointe du comité des technologies de l'information et du comité** actif-passif et vérification (2 décembre 2021)

La présidente du CTI et la présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 2 décembre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 21.12.09.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (2 décembre 2021)

La présidente du CAPV informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 2 décembre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 21.12.09.

Elle mentionne que l'information portant sur le budget 2022 et le cadre financier 2022-2026, qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

5.4 Rapport de la séance **de gouvernance et d'éthique** (8 décembre 2021)

Le président du CGE informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 8 décembre 2021. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 21.12.09.

Plus particulièrement, il rappelle que l'état d'avancement du projet CASA requiert un suivi intégré des volets « technologies de l'information », « finance » et « services à la clientèle » et que le CGE a été mandaté par le CA pour lui recommander une formule qui permettrait le suivi du projet dans son entièreté. Il ajoute qu'après analyse, les membres du comité recommandent la formule suivante : conserver la tenue des séances conjointes du CTI et du CAPV et s'assurer, au moment de revoir la composition des comités, qu'une personne ou deux siégeant au comité des clientèles et ressources humaines fassent partie du groupe ou qu'elles y soient ajoutées, le cas échéant. Les membres agréent à la formule proposée.

Le président du CGE ajoute que les membres du comité ont également abordé la tenue des séances du CA et de ses comités en 2022 et qu'ils recommandent la formule suivante : à l'occasion des CA, réunir physiquement les membres, mais joindre les invités de manière virtuelle. En ce qui a trait aux comités, tenir les séances de manière virtuelle, à l'exception des comités planifiés la veille d'un CA; ceux-ci se tiendraient en présentiel pour éviter que les membres aient à se déplacer en soirée. Les membres agréent à la formule proposée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La PCD fait le point sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son rapport.

Médias
La PCD informe les membres des éléments qui ont attiré l'attention de médias depuis le dernier CA. Elle souligne la manifestation de groupes de personnes accidentées de la route pour demander que la couverture d'assurance soit modifiée afin que leur indemnité se poursuive après avoir atteint l'âge de 65 ans. Elle souligne que le projet sur l'amélioration des services à la clientèle adressera cette problématique. Aussi, elle informe les membres d'une situation qui a fait l'objet d'un reportage récemment. Elle explique qu'il s'agit d'une personne non-résidente qui a formulé une demande d'indemnisation pour des blessures corporelles subies alors qu'elle circulait à pied sur le réseau routier. Elle explique brièvement la couverture d'assurance offerte aux non-résidents et souligne que 80 % de ces personnes reçoivent 100 % de la couverture offerte aux résidents du Québec.

Gouvernement
La PCD mentionne que le projet sur l'amélioration des services à la clientèle devrait être présenté à l'Assemblée nationale au début de l'année 2022 et rappelle que celui-ci prévoit bonifier la couverture d'assurance d'un milliard de dollars pour les personnes accidentées de la route. Aussi, elle informe les membres des négociations en cours concernant les conventions collectives des employés de l'État. Plus particulièrement, elle porte à l'attention des membres que la convention collective des professionnels de la fonction publique a été signée le 9 novembre 2021.

Gestion d'entreprise
La PCD aborde le sujet de la pandémie. Elle mentionne que 13 personnes ont contracté la COVID dans un milieu autre que celui du travail et que la situation ne présente pas un risque pour les services à la clientèle. Elle ajoute que les protocoles et les mesures sanitaires en place fonctionnent bien. Aussi, elle mentionne que la Société est à déployer son plan de retour dans les bureaux en mode hybride, et ce, en respect de l'ensemble des règles sanitaires. Elle ajoute ne pas anticiper d'enjeu en lien avec cet exercice. Elle souligne ne pas avoir d'inquiétude non plus en ce qui a trait aux résultats de l'année 2021; première année du nouveau plan stratégique. Par ailleurs, elle souligne que l'année 2022 sera une belle année avec la livraison de grands chantiers comme le projet CASA, le Centre de relations avec la clientèle, le nouveau modèle d'affaires des écoles de conduite et la révision de la gestion des contrôles médicaux. Enfin, elle complète le volet « gestion d'entreprise » en mentionnant que l'envoi des premiers avis de renouvellement du permis de conduire ne semble pas avoir suscité les réactions escomptées de la part de la clientèle et qu'elle a demandé aux équipes de réfléchir sur un moyen de bonifier la stratégie de communication.

En conclusion de son rapport, la PCD souligne que l'année 2022 sera extrêmement stimulante en ce qui a trait à la concrétisation de projets d'amélioration des services à la clientèle.

Aussi, elle réitère que ce fut un bonheur de faire équipe avec le CA, elle remercie les membres pour leur implication et leur souhaite de joyeuses Fêtes.

Il est demandé que soit présenté au CA un suivi de l'implantation des dossiers à valeur ajoutée pour la clientèle. La PCD en prend note.

7. BUDGET 2022 ET CADRE FINANCIER 2022-2026 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 21.12.09, les documents suivants :

- une présentation sur le budget 2022 et sur le cadre financier 2022-2026;
- un projet de résolution.

La vice-présidente parcourt la présentation sur le budget 2022 et le cadre financier 2022-2026. Elle débute en brossant le portrait des contextes externe et interne dans lesquels s'inscrit l'exercice. Par la suite, elle présente le budget 2022 pour les frais d'administration consolidés et souligne que l'évaluation globale du risque budgétaire pour ces frais est faible. Puis, en ce qui a trait au Fonds d'assurance, elle présente le budget 2022 où le taux de financement est de 101 % et le taux de capitalisation projeté est de 130 %, le cadre financier 2022-2026, pour information, ainsi que les immobilisations 2022. Ensuite, pour la Société, elle présente le budget 2022, le cadre financier 2022-2026, qui est maintenant pour approbation, ainsi que les immobilisations. Enfin, elle porte à l'attention des membres l'information se trouvant en annexe de la présentation.

La vice-présidente rappelle que l'information a été présentée le 2 décembre 2021 aux membres du CAPV et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres n'ont pas de question à formuler et sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE les budgets 2022 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) :

- Soutiennent la réalisation des objectifs du plan stratégique de la Société ainsi que les priorités gouvernementales;
- Permettent une gestion corporative des risques jugée acceptable;

ATTENDU QUE des discussions sont en cours avec le ministère des Finances du Québec pour convenir du:

- Retour des excédents budgétaires et de l'échéancier de remboursement du déficit cumulé de la Société;
- Financement de Contrôle routier;
- Régime d'emprunt;

ATTENDU QUE le cadre financier 2022-2026 de la Société doit être approuvé par le conseil d'administration de la Société en vertu des changements à la *Loi sur l'administration financière* entrés en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE le comité conjoint des technologies de l'information et le comité actif-passif et vérification recommandent au conseil d'administration d'approuver le budget 2022 des projets d'investissement de 164,1 M$;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le budget 2022 du Fonds d'assurance et celui de la Société ainsi que le cadre financier 2022-2026 de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets 2022 proposés :

- Fonds d'assurance :
  - Des produits de 1 868,1 M$, des charges de 1 584,1 M$, une remise de l'excédent de capital de 523,1 M$ pour un déficit de 239,1 M$ après remise de l'excédent de capital;
  - Des immobilisations de 16,5 M$;

- Société :
    - Des revenus de 308,9 M$ et des charges de 334,8 M$, pour un déficit de 25,9 M$;
    - Des immobilisations de 129,2 M$;
- Projets d'investissement de 164,1 M$:
    - Postes et aires de contrôle routier : 12,3 M$;
    - Projets administratifs : 32,1 M$;
    - Projets en technologies de l'information : 27,4 M$;
    - Projet CASA : 92,3 M$;

QUE le conseil d'administration approuve le cadre financier 2022-2026 de la Société proposé :

- 2023 : des revenus de 326,4 M$ et des charges de 356,3 M$, pour un déficit de 29,9 M$
- 2024 : des revenus de 337,2 M$ et des charges de 349,9 M$, pour un déficit de 12,7 M$
- 2025 : des revenus de 348,2 M$ et des charges de 346,5 M$, pour un excédent de 1,7 M$
- 2026 : des revenus de 359,1 M$ et des charges de 351,9 M$, pour un excédent de 7,2 M$

Résolution AR-3079 du 21.12.09

8. CASA – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques se joint aux membres. Avec la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, il dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 21.12.09, le document suivant :

- un tableau de bord exécutif sur le suivi du projet CASA.

Le vice-président informe les membres que l'exécution de la L2 progresse comme prévu, que la planification préliminaire de la L2.5 est en cours et que des discussions sont commencées avec le partenaire en ce qui a trait à la L3. Il ajoute que l'appréciation globale des activités structurantes du plan global est au vert et présente, pour chacun des corridors d'activités dont celui sur les contrôles qualité, les phases préparatoires au déploiement. Aussi, il souligne que l'équipe CASA, de concert avec l'ensemble des secteurs concernés, a produit une feuille de route ingérée avec le volet affaires qui sera présentée aux membres à la prochaine séance. En terminant cette section de son exposé, il présente la mise à jour des risques de réalisation de la L2 et rappelle que des plans d'action sont développés et mis en œuvre pour mitiger les risques dont l'indicateur n'est pas au vert. Il souligne que les défis relatifs à la dotation des ressources humaines sont toujours présents et qu'ils le demeureront jusqu'à la fin du projet.

Par la suite, la vice-présidente prend la parole. Elle informe les membres que pour la période du 19 septembre au 30 octobre 2021, les investissements pour la L2 ont été de 14,7 M$ et présente la

répartition de cette somme entre l'Alliance et la Société. Elle souligne que le budget est respecté. Elle ajoute que pour la même période, l'utilisation du contrat a été de 11,4 M$ et que, compte tenu du rythme actuel de consommation du contrat et du rythme d'avancement des travaux, le contrat sera suffisant pour terminer la L2. Elle conclut en mentionnant que l'appréciation globale des risques financiers ainsi que celle de la gestion contractuelle sont au vert.

Finalement, le vice-président s'adresse de nouveau aux membres pour les informer que les revues d'assurance qualité se poursuivent et que les recommandations sont prises en compte et intégrées à la feuille de route à chaque cycle.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Il est demandé, à l'occasion du prochain suivi CASA, d'avoir une brève présentation de la nouvelle solution tel que présentée aux superutilisateurs. Le vice-président en prend note.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quittent la séance.

9. **MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE I –** MOTOS À RISQUE ÉLEVÉ) **–** RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 21.12.09, les documents suivants :

- une note portant sur la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2022;
- un projet de résolution;
- l'annexe au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise;
- une liste provisoire 2021;
- un complément d'information;
- un avis de publication, en versions française et anglaise.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle aux membres qu'une mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* est effectuée annuellement par la Société en raison des nouveaux modèles de l'année et des informations obtenues du Bureau d'assurance du Canada. En raison des nouveaux modèles de ce type de motocyclettes sortis en 2021, elle propose une mise à jour de l'annexe à ce règlement.

Les membres n'ont pas de question à émettre.

Les membres du CA sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéros d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE le président du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3080 du 21.12.09

10. AUTRES SUJETS

Amélioration du régime public d'assurance automobile du Québec

Il est demandé si la différence est importante entre le montant versé par la Société et celui versé par les assureurs privés en ce qui a trait aux indemnités en cas de décès dans un accident de la route. La PCD prend note de la demande et mentionne que l'information sera transmise au membre concerné par courriel d'ici les Fêtes.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 17 février 2022, à 9 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 15

Président	Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 459
Séance tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Le 17 février 2022, à 9 h
Adopté le 18 mars 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés

1. PRÉLIMINAIRES

Avant de commencer la séance, le président du conseil d'administration (PCA) tient à souligner qu'il s'agit du premier conseil d'administration (CA) auquel participe le nouveau président et chef de la direction (PCD). Il en profite pour lui souhaiter le meilleur des succès dans son mandat et pour lui assurer son appui de même que celui de l'ensemble des membres composant le CA. Puis, le PCA souligne le renouvellement du mandat de madame Claudia Di Iorio en décembre 2021 et souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux membres du CA.

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du CA.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale souligne que deux sujets *ad hoc* ont été ajoutés à la planification. Les membres sont en accord avec cette dernière.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.02.17, les documents suivants :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- les lettres de remerciements de M. Konrad Sioui à MM. Lord et Saint-Pierre;
- les lettres de remerciements de M^{me} Nathalie Tremblay à MM. Lord et Saint-Pierre;
- une lettre de M. Konrad Sioui à M. François Bonnardel - LGSE.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 du 22.02.17, les documents suivants :

- projet de résolution pour remercier M^{me} Nathalie Tremblay;
- projets de résolution sur la composition des comités 2022.

4.1 Rapport

Le PCA commence son rapport en rappelant l'importance de travailler en équipe, de permettre le dialogue et de mettre les forces de chacun en commun. Puis, il souligne qu'il cherchera toujours à obtenir le plus large consensus possible.

Ensuite, le PCA sonde l'intérêt des membres à tenir, dans un avenir rapproché, un CA spécial qui aurait pour objectif de permettre une réflexion sur les défis et les priorités de la Société pour la prochaine année. Le PCD intervient pour souligner qu'en plus de renforcer la synergie entre les membres du CA et les membres du comité de direction, l'activité pourrait donner lieu à des échanges sur, entre autres sujets, les retours d'expérience qui suivront l'actuelle pandémie. Des discussions s'ensuivent et la proposition de tenir l'activité reçoit l'appui des membres.

4.2 Remerciements M^me^ Nathalie Tremblay – Résolution

Le PCA propose d'adopter une résolution pour remercier madame Nathalie Tremblay qui a quitté pour la retraite après plus de 11 ans comme PCD à la Société.

Les membres sont en accord avec la proposition. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE madame Nathalie Tremblay a quitté la Société pour la retraite le 16 janvier 2022, après plus de 11 ans comme présidente et chef de la direction de la Société;

ATTENDU QUE, avec son leadership, son engagement, ses valeurs et sa passion, elle a su guider la Société dans l'atteinte de ses résultats, bâtir une culture d'entreprise solide, placer les clients au cœur de ses décisions et se montrer bienveillante envers les employés;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses plus sincères remerciements à madame Nathalie Tremblay et lui souhaite une agréable retraite;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3081 du 22.02.17

4.3 Composition des comités 2022 - Résolutions

Après analyse et consultations, et avec l'arrivée de quatre nouveaux membres, le PCA propose une nouvelle composition des comités du CA pour l'année 2022.

Les membres sont en accord avec la proposition. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration (CA) nomme les membres de ses comités et les présidents de ceux-ci sur recommandation du président du conseil;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le CA nomme les membres de ses comités ainsi que leurs présidents conformément à la recommandation du président du conseil, soit :

Comité de gouvernance et d'éthique
- Sylvie Thivierge, présidente
- Louise Champoux-Paillé
- Corinne Charette
- Claudia Di Iorio
- Louise Turgeon

Comité des clientèles et ressources humaines
- Christian Cyr, président
- Louise Champoux-Paillé
- Jean-Marie De Koninck
- Claudia Di Iorio
- Stéphanie Desforges
- François Geoffrion

Comité actif-passif et vérification
- Louise Turgeon, présidente
- Brigitte Corbeil
- Christian Cyr
- Sylvie Thivierge
- Ka Yan Lisa To

Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité
- Corinne Charette, présidente
- Jean-Marie De Koninck
- Stéphan Deschênes
- Olivier Normandin

Résolution AR-3082 du 22.02.17

Le PCA poursuit en proposant l'adoption d'une résolution venant entériner la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique quant au suivi du projet CASA dans son entièreté.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Ka Yan Lisa To et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QU'il a été observé que l'état d'avancement du projet CASA allait requérir dès 2022 un suivi intégré des volets « technologies de l'information », « finance » et « services à la clientèle »;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique (CGE) a été mandaté par le conseil d'administration (CA) le 29 octobre 2021 pour émettre une recommandation quant aux comités qui devront faire le suivi du projet CASA dans son entièreté;

ATTENDU QUE, après analyse, les membres du CGE ont recommandé au CA la formule suivante : regrouper les membres du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) et ceux du comité actif, passif et vérification (CAPV) en plus de s'assurer qu'une personne ou deux siégeant au comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) fassent partie du groupe ou qu'elles y soient ajoutées, le cas échéant;

ATTENDU QUE les membres du CA ont agréé à la formule proposée par le CGE à la séance du 9 décembre 2021;

ATTENDU QUE, selon la composition des comités approuvée par le CA en ce jour avec la résolution AR-3082 :
- le président du CCRH, monsieur Christian Cyr, siège sur le CAPV;
- monsieur François Geoffrion siège sur le CCRH et qu'il possède une connaissance approfondie du projet CASA;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'état d'avancement du projet CASA soit suivi par les membres du CTIC et du CAPV auxquels se joindra monsieur Geoffrion.

Résolution AR-3083 du 22.02.17

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (10 février 2022)

La présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 10 février 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 22.02.17.

Elle mentionne que l'information portant sur le renouvellement du régime d'emprunts de la Société, qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 22.02.17, les documents suivants :

- un tableau de bord sur le suivi de la performance au 31 décembre 2021;

- un tableau sur les priorités 2022.

6.1 Suivi de la performance au 31 décembre 2021

Avant de commencer son rapport, le PCD souligne qu'il est en poste depuis un mois et qu'il est très heureux d'occuper ses nouvelles fonctions. Il ajoute qu'il a eu l'occasion de rencontrer chacun des membres du comité de direction et qu'il est fier de faire partie de cette équipe qui travaille en synergie. Ensuite, il parcourt le tableau de bord sur le suivi de la performance au 31 décembre 2021. Comme les membres ont pris connaissance du tableau avant la tenue de la présente séance, il pointe certains indicateurs pour lesquels il accorde une attention particulière et il explique pourquoi. Ainsi, il présente plus en détail les indicateurs en lien avec la satisfaction de la clientèle et l'expérience employé, où il suit attentivement le taux de roulement. À cet égard, le PCD porte à l'attention des membres le projet de loi 60 qui concerne le nouveau processus de dotation au gouvernement. Il mentionne que bien que ce processus comporte certains avantages, l'abolition de la compensation de la scolarité par de l'expérience pertinente est préoccupante pour la progression de carrière de plusieurs employés. Il ajoute que ce nouveau processus aura également une incidence sur la fidélisation des employés. Il suggère d'échanger sur ce sujet lors du CA spécial à venir.

Tout au long de la présentation, les membres émettent leurs commentaires et posent des questions auxquelles le PCD répond. Des données davantage ventilées (bilan routier, indemnisation, déclaration de services aux citoyens) au tableau de bord sont demandées. Le PCD en prend bonne note et s'engage à les fournir dans la mesure où il est possible de les ventiler.

Par ailleurs, le PCD informe les membres qu'il a fait retirer l'âge des biographies présentes sur le site Web de la Société. Il souligne avoir demandé que l'information soit présentée de la manière suivante : le nombre de membres âgés de 50 ans et moins et de plus de 50 ans.

6.2 Priorités 2022

Le PCD parcourt le tableau portant sur les priorités 2022 où sont présentés les enjeux en matière de sécurité routière, d'expérience client et d'expérience employé. Il profite de l'occasion pour informer les membres de son intention de présenter au CA du mois d'avril 2022 sa vision de l'organisation et les ajustements qu'il compte proposer. Il ajoute qu'il rencontrera tous les employés de la Société dans les prochains mois pour échanger avec eux.

De plus, le PCD rappelle que les priorités proposées au tableau sont tirées du plan stratégique 2021-2025 de la Société. Par ailleurs, il ajoute qu'il a également identifié des priorités qui lui sont propres. Il en fait état par la suite.

Tout au long de la présentation, les membres émettent des commentaires et posent des questions. Le PCD répond à ces dernières.

6.3 Autres points de suivi

Il n'y a pas d'autres points de suivi.

7. **RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'EMPRUNTS DE LA SOCIÉTÉ –** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 22.02.17, les documents suivants :

- une présentation sur le renouvellement du régime d'emprunts 2022-2025;
- un projet de résolution.

Pour commencer la présentation, la vice-présidente explique le fonctionnement du mécanisme du régime d'emprunts à la Société. Puis, elle présente les principales modalités entourant le renouvellement du régime d'emprunts de la Société, dont sa période de validité de trois ans, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2025, ainsi que les besoins de liquidités court terme, via une marge de crédit, et les nouveaux besoins de financement pour les projets d'investissement, via un emprunt à long terme obtenu auprès du ministère des Finances du Québec (MFQ). Ensuite, elle ajoute qu'une diminution de la marge de crédit est prévue en 2025 en raison d'un retour d'excédents anticipés des opérations courantes. Pour clore la présentation, elle informe les membres que la Société a obtenu l'accord du MFQ pour procéder comme proposé et présente la recommandation de la direction.

La vice-présidente rappelle que l'information a été présentée le 10 février 2022 aux membres du CAPV et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres ont pris connaissance de la résolution, ils n'ont pas de question à formuler et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par madame Louise Turgeon :

Résolution

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de l'assurance automobile du Québec, valide du 1er **avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la** Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à **titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 630** 000 000 $

ATTENDU QUE la résolution numéro AR-2979, adoptée le 14 novembre 2017 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, institue un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 703 940 000 $;

ATTENDU QUE le montant total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime, et non encore remboursés, ne peut en aucun moment excéder 360 000 000 $;

ATTENDU QUE le décret numéro 1291-2017 du 20 décembre 2017 autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de

la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 630 000 000 $;

ATTENDU QUE le montant total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime, et non encore remboursés, ne peut en aucun moment excéder 425 000 000 $;

ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit en cours au 31 décembre de chaque année, contractés pour un projet d'investissement complété à cette date, devront être convertis en financement à long terme au plus tard au cours du trimestre suivant;

ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettront le financement temporaire des besoins opérationnels et des travaux requis à la réalisation de projets d'investissements;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer, à compter du 1er avril 2022, le régime d'emprunts institué par la résolution numéro AR-2979, adoptée le 14 novembre 2017 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, permettant à la Société de l'assurance automobile du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de responsable du

Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 630 000 000 $;

QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettent le financement temporaire des besoins opérationnels et des travaux requis à la réalisation de projets d'investissements;

QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit en cours au 31 décembre de chaque année, contractés pour un projet d'investissement qui est complété à cette date, soient convertis en financement à long terme au plus tard au cours du trimestre suivant;

QUE le montant total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime et non encore remboursés ne puisse en aucun moment excéder 425 000 000 $;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;

B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;

C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;

QUE les emprunts contractés par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada ou auprès de la Caisse de dépôt et de placement :

a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :

i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe b du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);

ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;

b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours;

B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) les emprunts à court terme seront constatés par un billet global souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre, chaque emprunt étant constaté à l'annexe de ce billet;

e) chacun des emprunts à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

f) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;

QUE la Directrice des opérations financières, la chef de service des opérations financières ou le Coordonnateur de la trésorerie de la Société de l'assurance automobile du Québec, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge auprès du Fonds de financement;

QUE le Président et chef de la direction, la Vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel ou la Directrice générale des finances pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à conclure en vertu du présent régime, tout emprunt auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;

QUE la présente résolution remplace, à compter du 1er avril 2022, sous réserve de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, la résolution numéro AR-2979, adoptée le 14 novembre 2017 sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité.

Résolution AR-3084 du 22.02.17

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

8. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS – RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 22.02.17, les documents suivants :

- une note sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*;
- un avis en versions française et anglaise sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*;
- un projet de résolution.

La directrice générale et secrétaire générale informe les membres de la modification proposée au *Règlement sur le remboursement de certains frais*. Plus particulièrement, elle souligne que cette modification vise à ajouter d'autres modes de transport autorisés pour lesquels les personnes accidentées de la route peuvent être remboursées.

Les membres n'ont pas de question à formuler et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur le remboursement de certains frais (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec et approuvé par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, prévoit notamment les cas et détermine les frais donnant droit à un remboursement lorsque ceux-ci sont engagés à la suite d'un accident;

ATTENDU QU'il est proposé de modifier le Règlement de manière à prévoir que, outre les frais engagés pour le transport par taxi, ceux engagés pour le transport par une automobile assimilée à un taxi soit également remboursables à la personne victime d'un accident d'automobile afin de tenir compte de la réalité actuelle quant aux modes de transport disponibles.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les modifications au Règlement sur le remboursement de certains frais, dans leurs versions française et anglaise, soient adoptées et transmises au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec.

Résolution AR-3085 du 2022.02.17

9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA ***LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE***, LE *CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE* **ET D'AUTRES DISPOSITIONS –** INFORMATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que le vice-président à l'indemnisation des accidentés se joignent aux membres et déposent au procès-verbal, sous la cote A-9 du 22.02.17, les documents suivants :

- une présentation sur le projet de loi modifiant la *Loi sur l'assurance automobile* (LAA), le *Code de la sécurité routière* (CSR) et d'autres dispositions;
- un projet de résolution.

9.1 Présentation

Pour commencer la présentation sur le projet de loi modifiant la LAA, le CSR et d'autres dispositions, le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière souligne notamment que l'ensemble des mesures concernant l'actualisation de la couverture d'assurance permettra de verser un milliard de dollars à des personnes accidentées de la route. Ensuite, le vice-président à l'indemnisation des accidentés prend la parole pour présenter, entre autres choses, la mesure phare du projet de loi, soit la poursuite de l'indemnité de remplacement du revenu versée par la Société jusqu'au décès. Il présente, par la suite, d'autres mesures proposées au projet de loi. Pour terminer, le vice-président aux affaires

publiques et à la stratégie de prévention routière prend de nouveau la parole pour présenter les principales mesures modifiant le CSR.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

9.2 Projet de résolution – félicitations aux équipes

Le PCD propose qu'une résolution soit adoptée pour féliciter les équipes ayant contribué au projet de loi.

Il est proposé que l'extrait « félicitations aux gestionnaires et aux employés de la Société » du premier « IL EST DÉCIDÉ QUE » soit modifié pour « félicitations aux équipes de la Société ».

Avec l'apport de cette modification, les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Stéphanie Desforges et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie a procédé le 9 février 2022 au dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi numéro 22 – Projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile (LAA), le Code de la sécurité routière (CSR) et d'autres dispositions;

ATTENDU QUE ce projet de loi porte notamment sur l'amélioration des services à la clientèle offerts par la Société de l'assurance automobile du Québec en matière d'indemnisation et de sécurité routière;

ATTENDU QU'une des mesures phares de ce projet de loi vient corriger une iniquité pour les personnes accidentées dont l'indemnité de remplacement du revenu prenait fin à l'âge de 68 ans;

ATTENDU QUE les mesures du projet de loi introduisent une actualisation de la couverture d'assurance au bénéfice des clients;

ATTENDU QUE les mesures du projet de loi en matière de sécurité routière donneront des outils supplémentaires à la Société et à ses partenaires pour poursuivre l'amélioration du bilan routier;

ATTENDU QUE des équipes de toutes les vice-présidences de la Société ainsi que la Direction générale des affaires juridiques et Secrétariat général ont contribué aux travaux entourant le projet de loi numéro 22 et qui est le fruit de plusieurs années de travail;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adresse ses félicitations aux équipes de la Société de l'assurance automobile du Québec qui ont contribué aux travaux entourant le projet de loi numéro 22;

QUE la présente résolution soit transmise aux équipes concernées.

Résolution AR-3086 du 22.02.17

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que le vice-président à l'indemnisation des accidentés quittent la séance.

10. AUTRES SUJETS

Un retour est fait sur le CA spécial. Il est proposé de créer un comité *ad hoc* pour établir le programme de ces deux jours et que celui-ci soit composé des présidents des comités, du PCA et du PCD. Les membres agréent à cette proposition.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 18 mars 2022, à 8 h.

Par la même occasion, le PCD propose que le CA spécial se tienne entre le CA de mars et celui d'avril 2022.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 30

Président	Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 460
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Le 18 mars 2022, à 8 h
Adopté le 21 avril 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SE JOIGNENT À LA SÉANCE PAR *TEAMS* :

M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés, soit le prolongement d'une entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société ainsi que la présentation de modifications proposées au *Règlement sur les contributions d'assurance* et au *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués*. Les membres sont en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.03.18, le document suivant :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration (PCA) profite de l'occasion qui lui est donnée pour revenir sur les séances du CA et de ses comités du premier trimestre qui, pour la plupart, se sont prolongées au-delà de l'horaire prévu à l'agenda. Il souligne les difficultés que cette situation engendre notamment à l'égard du temps alloué aux échanges. Il propose alors une séquence de travail aux membres pour améliorer la fluidité des présentations, réduire le temps de celles-ci et permettre davantage d'échanges.

Par la suite, le PCA rappelle aux membres la tenue du CA spécial et plus particulièrement les objectifs qui y sont visés. En terminant, il informe les membres de sa participation à une rencontre d'information et d'échanges pour les présidents d'un CA d'un organisme public, organisée par le Secrétariat aux emplois supérieurs. Il porte à l'attention des membres les priorités du gouvernement discutées à cette occasion.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (9 mars 2022)

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 9 mars 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a du 22.03.18.

Il mentionne que l'information portant sur la rémunération des vice-présidents, qui sera présentée au point 11 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Il souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

5.2 Rapport de la séance du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (10 mars 2022)

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 10 mars 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b du 22.03.18.

5.3 Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité et du comité actif-passif et vérification (10 mars 2022)

La présidente du CTIC ainsi que la présidente du comité actif-passif et vérification (CAPV) informent les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 10 mars 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c du 22.03.18.

Le président et chef de la direction (PCD) intervient pour informer les membres de l'octroi d'un mandat d'examen à un auditeur externe pour obtenir un éclairage contemporain sur le projet CASA. Il ajoute avoir demandé à l'équipe interne un plan B avec pour hypothèse une indisponibilité de l'entièreté des livrables de la L2 en janvier 2023. Il termine en disant porter une attention particulière au risque lié au changement de gestionnaires impliqués dans le déploiement de la L2.

5.4 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (17 mars 2022)

La présidente du CAPV informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 17 mars 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d du 22.03.18.

Elle mentionne que l'information portant sur les états financiers, qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Elle termine en informant les membres de la demande formulée auprès de la direction pour qu'une présentation sur la norme comptable internationale sur les contrats d'assurance (IFRS-17) soit offerte au CA à l'automne 2022 étant donné que celle-ci aura une incidence sur la présentation de l'information financière.

5.5 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (17 mars 2022)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 17 mars 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 e du 22.03.18.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 22.03.18, trois napperons sur les sujets suivants :

- la sécurité routière;
- la vision de CASA;
- la stratégie de gestion du changement de CASA pour les employés.

Gouvernement
Le PCD informe les membres des dates de l'étude détaillée du projet de loi 22, soit la *Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions*. Puis, il mentionne que la consultation sur le projet de loi 22 est terminée. Il ajoute que des groupes d'intérêt ont eu l'occasion d'émettre leurs commentaires et de faire des recommandations.

Gestion d'entreprise
Le PCD informe les membres que sa démarche visant à rencontrer l'ensemble des employés par *Teams* est commencée. Il souligne qu'une période de questions est prévue à ces rencontres informelles, le tout pour créer une proximité virtuelle avec les équipes. Puis, il mentionne qu'un retour graduel dans les bureaux de la Société est prévu, de manière plus intensive, à partir du mois d'avril 2022. Aussi, il ajoute qu'il perçoit de la résistance de la part de certains employés. Par ailleurs, il mentionne être sensible à la charge de travail des employés eu égard à la capacité et avoir conscientisé les gestionnaires à l'importance de poser des gestes concrets pour mitiger les risques que cette situation représente. Il poursuit en informant les membres des démarches entreprises afin de faire face aux enjeux que présente la révision du processus de dotation dans la fonction publique. Enfin, il termine le volet « employés » de son rapport en soulignant qu'il suit de près les négociations en cours avec les syndicats des fonctionnaires et des contrôleurs routiers.

Ensuite, le PCD informe les membres des dates du lac-à-l'épaule du comité de direction (CD) et des sujets qui y seront abordés, tels l'expérience employé, la stratégie de partenariat, le rayonnement de la Société, l'endroit où les membres du comité veulent voir la Société dans deux ans, le mode de fonctionnement du CD ainsi que l'évolution de la structure administrative. Ensuite, il présente les documents déposés sur le site de la gouvernance et qui ont trait à la sécurité routière ainsi qu'à la vision de CASA et à sa stratégie de gestion du changement pour les employés. Toujours en lien avec le projet CASA, il rappelle le mandat d'examen du projet octroyé à une firme externe pour lequel il attend un rapport d'étape en mai 2022. Il décrit brièvement les éléments du mandat.

Tout au long du rapport, les membres posent leurs questions et le PCD y répond.

7. ÉTATS FINANCIERS 2021 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 22.03.18, les documents suivants :

- une présentation des résultats financiers 2021 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société ainsi que sur l'analyse actuarielle;
- les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

7.1 Présentation des résultats financiers

La vice-présidente parcourt la présentation sur les états financiers 2021 et le rapport sur l'analyse actuarielle. Elle souligne que les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société et que ceux-ci émettent une opinion sans réserve.

Puis, la vice-présidente présente la répartition des frais d'administration consolidés qui s'élèvent à 498,6 M$ et souligne que le budget est respecté. Par la suite, elle présente les faits saillants du Fonds d'assurance. Elle souligne que le Fonds d'assurance présente un excédent de 1 179 M$ et que les taux de rendement des placements net, de financement et de capitalisation sont respectivement de 12,6 %, de 117 % et de 152 %. Elle présente également les faits saillants de la Société. Elle souligne que le déficit lié aux activités de permis et d'immatriculation est de 22,7 M$, en raison du contexte entourant la COVID-19 et des investissements temporaires en effectifs pour assurer la préparation et le soutien à la transformation des services en matière d'accès sécuritaire au réseau routier. Elle ajoute que le déficit cumulé est passé à 184,7 M$ au 31 décembre 2021 et que des discussions sont en cours avec le ministère des Finances sur le retour des excédents et l'échéancier de remboursement du déficit cumulé.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et la vice-présidente y répond.

7.2 États financiers FAAQ

Les membres disent avoir pris connaissance des états financiers du Fonds d'assurance avant la séance et ne pas avoir de question à poser.

7.3 États financiers SAAQ

Les membres disent avoir pris connaissance des états financiers de la Société avant la séance et ne pas avoir de question à poser.

La vice-présidente rappelle que l'information a été présentée le 17 mars 2022 aux membres du CAPV et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres ont pris connaissance de la résolution, ils n'ont pas de question à formuler et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par madame Ka Yan Lisa To :

Résolution

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance automobile du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société;

ATTENDU QUE l'opinion des auditeurs sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec est favorable;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et vérification recommande au conseil l'approbation des états financiers 2021;

IL EST DÉCIDÉ

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résolution AR-3087 du 22.03.18

La présidente du CAPV et le PCD félicitent et remercient la vice-présidente et ses équipes pour la qualité du travail réalisé.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

8. SUIVI DU PROJET CASA – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA se joint aux membres du comité et dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 22.03.18, le document suivant :

- un napperon sur le suivi du projet CASA et du plan de déploiement.

Le vice-président et chef de projet CASA parcourt le napperon développé pour présenter une vue intégrée du suivi du projet CASA aux membres. Il mentionne que l'indicateur global de la L2 est au vert. Ensuite, il présente les indicateurs et les grands messages pour chacun des corridors du suivi des activités du plan global, soit les cycles de réalisation, la conversion, les tests intégrés, la sécurité, le travail avec les auditeurs externes ainsi que les plans de transition, de passage en production et de sensibilisation. Il présente, par la suite, l'appréciation des grands corridors du plan de déploiement de la L2, soit les clients, les leaders, employés et mandataires en permis et immatriculation, les mandataires en vérification de véhicules routiers et les partenaires.

Le vice-président et chef de projet CASA mentionne également qu'il rendra disponible du matériel, dont plusieurs vidéos, aux membres qui désirent avoir plus ample information sur différents volets du projet.

Le PCD souligne le travail du vice-président et chef de projet CASA et de son équipe pour la production de l'outil synthèse de la L2 du projet qu'est le napperon présenté.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et chef de projet CASA quitte la séance.

9. ENTENTE MSSS-SAAQ – CENTRES DE RÉADAPTATION – PROLONGATION PAR AVENANT – RÉSOLUTION

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 22.03.18, les documents suivants :

- une note sur l'entente MSSS-SAAQ – Centres de réadaptation – Prolongation par avenant;
- un projet de résolution.

Le vice-président rappelle aux membres que la Société a une entente administrative avec le MSSS relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route. Il ajoute que par le passé, cette entente avait été prolongée jusqu'au 31 mars 2022 et qu'il est proposé de la prolonger de nouveau pour un an avant de convenir d'une nouvelle entente. Ensuite, il présente les éléments qui viennent supporter cette recommandation, dont la volonté de la Société de ne pas mettre de pression supplémentaire sur le MSSS qui est au cœur de la gestion de crise liée à la pandémie et la qualité des services actuellement offerts à la clientèle.

Les membres ont pris connaissance de la résolution, ils n'ont pas de question à formuler et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont encore perturbées en raison de la gestion de la pandémie de la COVID-19 et que la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) ne souhaite pas mettre de pression supplémentaire sur le MSSS;

ATTENDU QUE les activités de contrôles réalisées par la Société se poursuivent et démontrent des améliorations chez les dispensateurs du réseau;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente demeurent les mêmes;

ATTENDU QUE le MSSS s'est dit d'accord avec une prolongation d'un an avec indexation des tarifs;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la conclusion d'un avenant prolongeant l'Entente administrative entre le MSSS et la Société en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route, pour une période de un an se terminant le 31 mars 2023.

Résolution AR-3088 du 22.03.18

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés quitte la séance.

10. MODIFICATION DU *RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE* ET DU *RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET SUR LA REMISE DES OBJETS CONFISQUÉS* – RÉSOLUTION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 22.03.18, les documents suivants :

- une note sur la modification du *Règlement sur les contributions d'assurance* et du *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués*;
- un projet de résolution;
- un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance* et l'avis de publication afférent, en versions française et anglaise;
- un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance* où les modifications proposées sont identifiées;
- un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* et l'avis de publication afférent, en versions française et anglaise;
- un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* où les modifications proposées sont identifiées.

La directrice générale et secrétaire générale informe les membres que la publication de deux projets de règlement en janvier 2022 rend nécessaire certains ajustements d'ordre technique à deux autres règlements afin d'assurer une concordance entre les différents documents. Ainsi, elle explique brièvement les modifications proposées au *Règlement sur les contributions d'assurance* et au *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués*.

Les membres ont pris connaissance de la résolution, ils n'ont pas de question à formuler et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Corinne Charette et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les permis* et un projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers* ont été publiés par le gouvernement dans la *Gazette officielle du Québec* du 5 janvier 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les permis* a pour objet principal de réviser les règles relatives au support des permis selon leur catégorie, de modifier les règles de calcul des droits exigibles pour l'obtention d'un permis restreint autorisant uniquement la conduite d'un véhicule routier muni d'un antidémarreur éthylométrique et d'établir une fréquence de paiement de ceux-ci;

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers* a notamment pour objet de préciser certaines règles relatives à l'immatriculation d'un véhicule routier, dont celles entourant les vignettes de contrôle apposées sur la plaque d'un véhicule routier;

ATTENDU QUE des modifications d'ordre technique et de concordance doivent être apportées au *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* et au *Règlement sur les contributions d'assurance* pour donner plein effet aux modifications proposées par le projet de règlement

modifiant le *Règlement sur les permis* et le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*;

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* propose des modifications à la liste des permis pour lesquels des frais sont exigibles, tenant ainsi compte des changements apportés aux règles de délivrance du permis sur support papier, et apporte certains ajustements de concordance, notamment à l'égard des vignettes de contrôle.

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance* revoit les règles de calcul de la contribution d'assurance exigible pour l'obtention d'un permis restreint autorisant uniquement la conduite d'un véhicule routier muni d'un antidémarreur éthylométrique et établit une fréquence de paiement de celle-ci;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte, dans leurs versions française et anglaise, le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance* et le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* et qu'il autorise la publication de ces projets de règlement à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE le président du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ces projets de règlement.

Résolution AR-3089 du 22.03.18

11. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-11 du 22.03.18, le document suivant :

- un projet de résolution sur la rémunération des vice-présidents.

Le PCD présente aux membres la grille salariale proposée pour les vice-présidents de la Société.

Des questions sont posées et le PCD y répond.

Le président du CCRH rappelle que l'information a été présentée le 9 mars 2022 aux membres du comité et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres ont pris connaissance de la résolution, ils n'ont pas de question à formuler et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE la politique de rémunération ainsi que le Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société sont sous la responsabilité du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents adoptée par le conseil d'administration, pour la détermination de la rémunération de base;

ATTENDU QU'aucun nouvel événement, depuis l'analyse portant sur la rémunération des dirigeants de la Société présentée aux membres du comité des clientèles et ressources humaines en mars 2021, ne justifie de procéder à l'évaluation comparative annuelle portant sur la structure salariale des vice-présidents pour le prochain exercice;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que si des ajustements salariaux étaient décrétés par le gouvernement, et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur, ceux-ci seront appliqués selon les mêmes paramètres aux vice-présidents de la Société;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune augmentation salariale n'a été annoncée pour les titulaires d'un emploi supérieur;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi;

ATTENDU QUE les membres du comité des clientèles et ressources humaines recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les salaires prévus à l'annexe A de la politique de rémunération demeurent les mêmes qu'en 2021;

QUE la politique de rémunération soit ajustée en modifiant seulement le titre l'annexe A, « structure 2021 » par « structure 2022 » :

Structure 2022

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier V.-p. aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques	182 600 $	228 250 $	273 900 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. aux finances et au contrôle organisationnel	166 000 $	207 500 $	249 000 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	150 400 $	188 000 $	225 600 $

QUE la rémunération de certains vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1 er janvier 2022 tel que prévu à la politique de rémunération;

QUE le conseil d'administration reconnaisse, pour fin de calcul de la rente de retraite en vertu du Règlement sur le Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société, le salaire qui aurait été reconnu au vice-président n'eût été de l'écart de 4 000 $ à maintenir avec le salaire du président et chef de la direction;

QUE le conseil d'administration approuve la grille suivante :

Nom	Rémunération au 1er janvier 2022	Salaire reconnu pour fin de calcul de retraite au 1er janvier 2022
Yves Frenette	225 624 $	273 900 $
Karl Malenfant	225 624 $	273 900 $
Dave Leclerc	225 624 $	241 945 $
Martin Simard	217 875 $	217 875 $
Francine Lépinay	211 339 $	211 339 $
Guy Tremblay	208 680 $	208 680 $

Résolution AR-3090 du 22.03.18

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les membres profitent de l'occasion pour poser des questions sur le CA spécial. Le PCA et le PCD y répondent. Des discussions s'ensuivent.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le 21 avril 2022, à 9 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 30

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration – Spécial
Membres du conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 461
Tenue à Québec, Salle Wendake B
5, Place de la Rencontre
Le 30 mars 2022, à 10 h
Adopté le 21 avril 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

SE JOIGNENT À LA RENCONTRE PAR *TEAMS* :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Louise Turgeon, membre

EST INVITÉE :

Mme Martine Tanguay, adjointe exécutive au président et chef de la direction

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON :

M. Pierre Fortin, associé – conseil en management (*Teams*)
M. Ismaël Coulibaly, directeur – groupe conseil en transformation des affaires

1. OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

L'adjointe exécutive au président et chef de la direction (PCD) se joint aux membres du conseil d'administration (CA).

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres de leur présence au CA spécial.

Ensuite, les membres échangent sur les objectifs de la rencontre et sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

2. LA SAAQ, SA MISSION, SES MANDATS ET COMMENT LA FAIRE ÉVOLUER SUR UN HORIZON 2024

Un associé en matière de conseil en management et le directeur du groupe conseil en transformation des affaires, tous deux de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), se joignent aux membres du CA; le premier par Teams, le second en présentiel.

Le PCD présente les invités ainsi que le rôle de chacun. Puis, il présente aux membres le déroulement prévu pour le CA spécial de ce jour.

Les invités introduisent le premier sujet du CA spécial, soit « la Société, sa mission, ses mandats et comment la faire évoluer sur un horizon 2024 ». Des discussions s'ensuivent. Elles sont animées par l'associé de RCGT.

À la lumière des échanges tenus, les membres conviennent notamment de l'importance de bien positionner la Société, de faire connaître davantage sa mission, l'ensemble de ses mandats et l'incidence positive qu'elle a sur la population et de créer un sentiment de fierté envers celle-ci autant pour l'ensemble des Québécois que pour les employés.

3. LE CA ET SES COMITÉS, MANDATS, FONCTIONNEMENT

Les invités présentent le second sujet du jour, soit « le CA et ses comités, ses mandats et son fonctionnement ». Des discussions s'ensuivent. Elles sont animées par l'associé de RCGT.

Les membres s'entendent sur des pistes d'amélioration relatives au fonctionnement du CA et de ses comités dont : enrichir les responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique; octroyer plus de temps à la réflexion et aux interactions lors des séances du CA et de ses comités; permettre aux membres de définir avec la direction les orientations des nouveaux projets; mettre davantage de l'avant la sécurité routière et les ressources humaines; privilégier la diffusion d'une information stratégique; revoir la façon de suivre les risques; considérer l'évolution du numérique et uniformiser les rapports des comités au CA. Aussi, il est convenu qu'à la fin de chacune des présentations faites aux comités, le PCD échange avec les membres sur les risques, les éléments à surveiller et les préoccupations en lien avec le dossier qui vient d'être abordé, le cas échéant.

4. ATTENTES ET CONTRIBUTIONS POTENTIELLES ENVERS LA DIRECTION DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA SAAQ

Les invités présentent le dernier sujet du jour, soit « les attentes et les contributions potentielles envers la direction dans la réalisation des objectifs de la Société ». Encore une fois, les membres sont invités à échanger sur le sujet et ces échanges sont animés par l'associé de RCGT.

Une fois les échanges terminés, le PCD remercie les invités pour leur apport à la démarche. Pour sa part, le PCA remercie les membres pour leur généreuse participation aux discussions.

La séance du CA spécial est levée à 16 h 30.



Président

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration – Spécial

Membres du conseil d'administration et du comité de direction

Procès-verbal de la séance nº 462
Tenue à Québec, salle Wendake B
5, Place de la Rencontre
Le 31 mars 2022, à 9 h
Adopté le 21 avril 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

SE JOIGNENT À LA RENCONTRE PAR *TEAMS* :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Louise Turgeon, membre

SONT INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel (*Teams*)
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

M^me^ Martine Tanguay, adjointe exécutive au président et chef de la direction
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON :

M. Pierre Fortin, associé – conseil en management (*Teams*)
M. Ismaël Coulibaly, directeur – groupe conseil en transformation des affaires

1. ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Les membres du comité de direction (CD) de la Société et l'adjointe exécutive au président et chef de la direction (PCD) se joignent aux membres du conseil d'administration (CA). Se joignent également aux membres du CA, respectivement par Teams et en présentiel, un associé en matière de conseil en management ainsi que le directeur du groupe conseil en transformation des affaires, tous deux de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT).

Avant de commencer la deuxième séance du CA spécial, le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres du CA et du CD pour leur présence et les invite à participer activement aux échanges du jour.

1.1 Les priorités et attentes du comité de direction

Les invités présentent le premier sujet à l'ordre du jour de l'actuelle séance du CA spécial, soit « les priorités et les attentes du comité de direction ». S'ensuivent des discussions animées par l'associé de RCGT.

1.2 L**es priorités et attentes des membres du conseil d'administration**

Les invités présentent le dernier sujet à l'ordre du jour du CA spécial, soit « les priorités et les attentes des membres du CA ». Des échanges s'ensuivent. Ceux-ci sont également animés par l'associé de RCGT.

Dans la foulée des discussions, il est observé que les éléments relevés par les membres du CA comme étant des éléments auxquels accorder une grande importance dans un horizon 2024 rejoignent en tout point ceux qui avaient été identifiés par les membres du CD précédemment. Aussi, les membres du CD réitèrent l'importance de se faire « challenger » par les membres du CA.

2. **CONCLUSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le PCA remercie les membres du CA, les membres du CD, l'adjointe exécutive au PCD ainsi que les invités de RCGT pour leur participation au CA spécial. Il souligne la qualité des échanges et l'implication de toutes et tous. Finalement, il rappelle sa fierté de présider le CA de la Société et il se dit confiant des retombées positives que l'exercice aura engendrées.

La séance du CA spécial est levée à 12 h.



Président

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 463
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Le 21 avril 2022, à 13 h 15
Adopté le 10 mai 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SE JOIGNENT À LA SÉANCE PAR *TEAMS* :

M. François Geoffrion, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier (*Teams*)
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances des 18, 30 et 31 mars 2022

Il est demandé qu'au rapport du président et chef de la direction (PCD) du procès-verbal du 18 mars 2022, l'expression « auditeur externe » soit remplacée par « firme externe ». Avec cette modification apportée, et sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances des 18, 30 et 31 mars 2022 sont adoptés par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe du sujet *ad hoc* ajouté à l'ordre du jour de la présente séance, soit un suivi du lac-à-l'épaule. Les membres sont en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.04.21, le document suivant :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration profite de l'occasion qui lui est donnée pour revenir sur le CA spécial (aussi appelé lac-à-l'épaule au présent document) en soulignant notamment que la réalisation d'un tel exercice est des plus bénéfiques pour une organisation. Aussi, il informe les membres qu'un exercice de réflexion sur les mandats de certains comités est en cours.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 **Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (14 avril 2022)**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 14 avril 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 22.04.21.
Elle ajoute que les membres du comité ont fait une réflexion sur la tenue des séances du CA et de ses comités pour la fin de l'année 2022 et qu'ils recommandent la formule suivante : à l'occasion des CA, réunir physiquement les membres, mais joindre les invités de manière virtuelle. En ce qui a trait aux comités, tenir les séances de manière virtuelle, à l'exception des comités planifiés la veille d'un CA; ceux-ci se tiendraient en présentiel pour éviter que les membres aient à se déplacer en soirée. Aussi, elle mentionne qu'en fin d'année, une nouvelle réflexion pourrait être faite pour la tenue des séances de 2023. Les membres agréent à la formule proposée.

Enfin, elle mentionne que l'information portant sur le rapport annuel de gestion 2021, qui sera présentée au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'étudier et de la commenter. Elle ajoute que les modifications demandées ont été apportées à la version rendue disponible aux membres du CA. Elle souligne que les membres du CGE se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

6. SUIVI DU LAC-À-**L'ÉPAULE**

Les membres du comité de direction (CD) se joignent aux membres du CA. Il est déposé au procès-verbal, séance tenante et sous la cote A-6 du 22.04.21, le document suivant :

- une présentation sur le suivi du lac-à-l'épaule en ce qui a trait à une proposition d'une présentation d'une nouvelle vision et de nouvelles valeurs.

6.1 Discussions **– Proposition d'une présentation d'une nouvelle vision et valeurs**

Le PCD commence en soulignant que les clients de la Société sont à réinventer leur vie dans la foulée de leur vécu des deux dernières années; années marquées par la pandémie. Aussi, il rappelle qu'à cette nouvelle réalité à laquelle l'entreprise doit s'adapter s'ajoutent les grands chantiers qui ont cours à la Société. Enfin, il mentionne que la situation qui en résulte représente une opportunité pour poursuivre les travaux entourant l'évolution de l'organisation avec la définition d'une nouvelle vision et de nouvelles valeurs.

Pour alimenter la discussion, les membres du CD passent en revue, par la suite, la présentation.

Des discussions s'ensuivent. Les membres proposent quelques pistes de réflexion. Le PCD les remercie pour leur apport qui aidera à poursuivre les travaux.

6.2 Présentation de la structure administrative

Le PCD, accompagné des membres du CD, présente aux membres les modifications qu'il souhaite apporter à la structure afin de relever les défis des prochaines années. Les membres posent des questions et le PCD et les membres du CD y répondent.

Les membres accueillent favorablement la nouvelle structure présentée.

Madame Ka Yan Lisa To, membre du CA, quitte la séance. Les membres du CD font de même.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le PCD dit ne pas avoir d'information additionnelle à présenter aux membres compte tenu des discussions tenues au point 6 de la présente séance.

Les membres du CA demandent de tenir dès lors un huis clos avec le PCD, ce qui est fait.

8. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021 – RÉSOLUTION

Le directeur général de la performance se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 22.04.21, les documents suivants :

- une note sur le rapport annuel de gestion (RAG) 2021;
- une version provisoire du RAG 2021;
- un projet de résolution.

Le directeur général rappelle aux membres que la Société doit, au plus tard le 30 avril de chaque année, remettre au ministre des Transports son RAG pour l'exercice financier précédent. Il rappelle également que les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société ont été approuvés le 18 mars 2022. Il profite de l'occasion pour mentionner qu'une erreur de date concernant l'approbation des états financiers s'est glissée dans la note sur le RAG. En terminant, il informe les membres que le CGE a eu l'occasion d'émettre ses commentaires sur le RAG et que des modifications y ont été apportées pour y donner une suite; modifications qui sont intégrées dans la version déposée pour l'actuelle séance. En terminant, il remercie les membres du CGE pour leurs commentaires.

Les membres ont pris connaissance du RAG. Ils n'ont pas de commentaire à formuler à l'exception d'un membre qui mentionne avoir un commentaire de forme et non de sens. Il est convenu que le membre communique avec le directeur général hors séance étant donné la nature de la modification à apporter.

Le directeur général rappelle que l'information a été présentée le 14 avril 2022 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dits favorables à recommander aux membres du CA l'approbation du RAG 2021. La présidente du CGE félicite l'équipe du directeur général pour l'exercice réalisé.

Les membres ont pris connaissance de la résolution, ils n'ont pas de question à formuler et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2021 de la Société de l'assurance automobile du Québec qui intègre les rapports particuliers qu'exige la Loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'agence Contrôle routier Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2021 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3091 du 22.04.21

Le directeur général de la performance quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 10 mai 2022.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 464
Tenue à Québec**, salle du conseil d'administration**
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 10 mai 2022, à 15 h 15
Adopté le 16 juin 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SE JOIGNENT À LA SÉANCE PAR *TEAMS* :

Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Le président et chef de la direction (PCD) demande qu'un point soit ajouté à son rapport pour traiter d'un article paru plus tôt en journée dans un quotidien. Aussi, il est demandé que soit ajouté, comme il se doit, un huis clos des membres avec le PCD. Avec ces modifications, et sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 avril 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

La secrétaire générale rappelle aux membres que l'actuelle séance n'était pas prévue initialement au calendrier ainsi qu'au plan de travail du CA.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.05.10, les documents suivants :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- un résumé des lac-à-l'épaule du CA et du comité de direction.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) souhaite la bienvenue aux membres. Il revient brièvement sur la séance du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH). Il souligne que les membres de ce dernier ont eu l'occasion de rencontrer la candidate au poste de vice-présidente et d'échanger sur le mandat de leur comité. Aussi, il profite de l'occasion pour réitérer l'importance de s'exprimer lors des séances.

Également, le PCA rappelle aux membres que le taux de mobilisation des employés de la Société est de 88 % et ajoute que la Société s'inspire notamment de bonnes pratiques des organismes membres du G5 dont elle fait partie.

5. RAPPORT DES COMITÉS – HUIS CLOS

Les membres se réunissent à huis clos avec le président et chef de la direction (PCD).

5.1 Rapport des séances du comité des clientèles et ressources humaines (2 et 10 mai 2022)

Le président du CCRH fait son rapport. Il informe les membres du CA des points discutés lors des séances tenues le 2 et le 10 mai 2022. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-5 du 22.05.10.

Il rappelle que les membres du comité ont eu l'occasion de rencontrer la candidate au poste de vice-présidente dont il sera question au point 6 de l'ordre du jour de l'actuelle séance. Il ajoute que ceux-ci se disent favorables à sa nomination.

6. **NOMINATION D'UNE VICE**-PRÉSIDENTE – RÉSOLUTION – HUIS CLOS

Les membres poursuivent la séance à huis clos avec le PCD.

La documentation pertinente à ce point a été transmise aux membres par courriel.

Les membres sont en accord avec la recommandation relative à la nomination d'une vice-présidente. Ils prennent connaissance du projet de résolution et demandent que de légers ajustements soient apportés à certains libellés. Ensuite, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que le président et chef de la direction recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité du président et chef de la direction;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société;

ATTENDU QUE dans le cadre de la nouvelle posture que la Société souhaite se donner au cours des prochaines années, de l'importance de faire rayonner la Société, et de faire connaître davantage sa mission et l'ensemble de ses mandats, un nouveau poste de vice-présidente a été créé;

ATTENDU QU'il y a lieu de recommander la création d'un poste de vice-présidente;

ATTENDU QUE madame Marie-Eve Beaulieu occupe déjà un poste de Secrétaire adjointe (*administratrice d'État, sous-ministre adjointe de niveau 2*), et qu'elle rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-présidente;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du président et chef de la direction et du comité des clientèles et ressources humaines;

QUE madame Marie-Eve Beaulieu, soit nommée vice-présidente de la Société, à compter du 4 juillet 2022, avec une rémunération annuelle de 210 000 $, conformément à la politique de rémunération et selon les conditions de travail usuelles établies pour les postes de vice-présidents.

Résolution AR-3092 du 22.05.10

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

7.1 Pré**paration de l'échange avec le ministre**

Le PCD débute son rapport en informant les membres de sa participation à la conférence de presse du matin portant sur le *Tour du silence*; événement pour lequel la Société est partenaire. Il souligne que l'occasion lui a ainsi été donnée de rappeler l'importance pour tous les groupes d'usagers, dont les automobilistes et les cyclistes, de partager la route. Il ajoute avoir également profité du moment pour discuter avec le ministre des Transports, aussi présent à l'événement, de sujets d'intérêt pour la période d'échange prévue ce même jour.

7.2 Article paru dans un quotidien

Le PCD revient sur un article paru dans un quotidien plus tôt en journée sur les incitatifs du secteur public pour encourager le retour au bureau, dont le remboursement par la Société des titres de transport en commun de ses employés. Il ajoute que la Société est actuellement en discussion avec le Secrétariat du Conseil du trésor à ce propos.

Finalement, le PCD informe les membres de la séquence de communication prévue pour annoncer les changements à la structure organisationnelle. Il souligne que, notamment, une rencontre avec tous les gestionnaires est prévue le 26 mai 2022 pour les informer des changements à venir. Il ajoute qu'une communication à l'intention des employés est également prévue. Aussi, il rappelle la date d'entrée en fonction de la nouvelle vice-présidente, soit le 4 juillet 2022. Par ailleurs, il souligne que les différents transferts de fonctions à venir se feront de manière harmonieuse.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du CA se tiendra le 16 juin 2022, à 9 h.

HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Ce huis clos entre les membres et le PCD est ajouté à l'ordre du jour.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 465
Tenue à Québec**, salle du conseil d'administration**
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 16 juin 2022, à 8 h
Adopté le 15 septembre 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour soit : participation des invités aux séances tenues en présentiel. Avec cette modification et sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'**UN**E SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe de l'ajout de sujets *ad hoc*. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.06.16, le document suivant :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

4.1 **Suivi de l'état d'avancement du projet CASA par les membres –** Résolution

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 22.06.16, le document suivant :

- un projet de résolution sur le suivi de l'état d'avancement du projet CASA par les membres.

Le président du conseil d'administration (PCA) mentionne que l'état d'avancement du projet CASA, son ampleur et son incidence sur la clientèle, les partenaires et les employés de la Société en font un projet d'intérêt pour l'ensemble des membres. Ainsi, il propose de tenir des séances spéciales du CA pour que soit présenté le suivi du projet CASA à l'ensemble des membres. Il ajoute que ces séances viendraient remplacer les séances conjointes du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) et du comité actif-passif et vérification (CAPV). Enfin, il lit la décision proposée au projet de résolution.

Les membres recommandent de retirer certaines précisions au projet de résolution afin de permettre une plus grande flexibilité pour la tenue des séances spéciales du CA.

Avec l'ajustement proposé, les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Ka Yan Lisa To et appuyée par monsieur Olivier Normandin :

Résolution

ATTENDU QUE, depuis le début de l'année 2022, l'état d'avancement du projet CASA requiert un suivi intégré des volets « technologies de l'information », « finance » et « services à la clientèle »;

ATTENDU QUE, selon la résolution AR-3083, l'avancement du projet CASA est actuellement suivi dans son entièreté par les membres du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) et du comité actif, passif et vérification (CAPV) auxquels se joint monsieur François Geoffrion;

ATTENDU QUE l'ampleur du projet CASA et son incidence sur la clientèle, les partenaires et les employés de la Société en font un projet d'intérêt pour l'ensemble des membres du conseil d'administration (CA);

ATTENDU QUE les présidentes du CTIC, madame Corinne Charette, et du CAPV, madame Louise Turgeon, suivent le projet CASA de manière étroite et continue depuis qu'elles siègent au CA de la Société, et qu'ainsi elles ont une connaissance fine du projet et de son historique;

ATTENDU QUE, le 21 avril 2022, les membres du CA ont agréé la formule suivante pour la tenue des séances du CA et de ses comités : réunir physiquement les membres à l'occasion des CA et des comités planifiés la veille de ceux-ci et tenir les séances des autres comités de manière virtuelle;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'avancement du projet CASA soit suivi par l'ensemble des membres du CA à l'occasion de séances spéciales du CA qui seront consacrées au projet;

QUE les séances spéciales du CA remplacent les séances conjointes du CTIC et du CAPV;

QUE les présidentes du CTIC et du CAPV animent en alternance les discussions des séances spéciales du CA.

Résolution AR-3093 du 22.06.16

4.2 **Ajout d'un membre au comité actif**-passif et vérification **–** Résolution

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 22.06.16, le document suivant :

- un projet de résolution sur l'ajout d'un membre au CAPV.

Le PCA recommande de nommer madame Corinne Charette membre du CAPV. Puis, il lit la décision proposée au projet de résolution.

Les membres n'ont pas de question à formuler et sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Stéphanie Desforges et appuyée par madame Louise Turgeon :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres de ses comités et les présidents de ceux-ci sur recommandation du président du conseil;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3082 du 17 février 2022, le conseil d'administration a, sur recommandation du président du conseil, nommé les membres du comité actif-passif et vérification ainsi que son président;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter, aux membres déjà nommés sur ce comité, un nouveau membre;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration nomme madame Corinne Charette membre du comité actif-passif et vérification à compter de ce jour et conformément à la recommandation du président du conseil;

QU'en conséquence, les membres nommés sur ce comité par la résolution AR-3082 du 17 février 2022 sont remplacés par les suivants :

« Comité actif-passif et vérification

- Louise Turgeon, présidente
- Brigitte Corbeil
- Christian Cyr
- Sylvie Thivierge
- Ka Yan Lisa To
- Corinne Charette ».

Résolution AR-3094 du 22.06.16

Finalement, le PCA rappelle aux membres que la directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale quitte pour la retraite au mois de juillet 2022. Il ajoute qu'il considère important de la remercier chaleureusement et d'adopter une résolution en ce sens.

Les membres sont en accord avec la recommandation d'adopter une résolution de remerciements pour souligner le travail accompli par la directrice générale et secrétaire générale. L'approbation d'une résolution est proposée par madame Brigitte Corbeil et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE M^e^ Gisèle Gauthier quitte la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») pour prendre sa retraite le 11 juillet 2022, après plus de 30 ans de service dans la fonction publique du Québec, dont 16 ans au sein de la Société;

ATTENDU QUE M^e^ Gauthier cumule les fonctions de directrice générale des affaires juridiques et de secrétaire générale depuis un peu plus de deux ans, et ce avec autant de rigueur que d'enthousiasme;

ATTENDU QU'avec ses solides connaissances en matière de gouvernance et sa grande expertise dans le domaine juridique, M^e^ Gauthier a su accompagner judicieusement le conseil d'administration, tout en étant toujours de bon conseil pour son président ainsi que pour ses membres;

ATTENDU QUE les valeurs professionnelles et personnelles que défend M^e^ Gauthier font d'elle une personne d'exception;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses plus chaleureux et sincères remerciements à M[e] Gauthier et lui souhaite une agréable retraite;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3095 du 22.06.16

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité des **technologies de l'information et de la** cybersécurité (7 juin 2022)

La présidente du CTIC fait son rapport. Elle informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 7 juin 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 22.06.16.

5.2 **Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et de la** cybersécurité et du comité actif-passif et vérification (7 juin 2022)

La présidente du CAPV fait son rapport. Elle informe les membres du CA des points discutés lors de la séance conjointe tenue le 7 juin 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 22.06.16.

5.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (8 juin 2022)

La présidente du CAPV fait son rapport. Elle informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 8 juin 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 22.06.16.

Elle mentionne que l'information portant sur la stratégie immobilière ainsi que sur l'application de la politique de capitalisation, qui sera présentée aux points 8 et 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser et de la commenter. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

5.4 Rapport de la séance du comité des clientèles et ressources humaines (15 juin 2022) – Résolution

Le président du comité des clientèles et ressources humaines (CCRH) fait son rapport. Il informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 15 juin 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 d) du 22.06.16.

Il mentionne que l'information portant sur la stratégie immobilière, qui sera présentée au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Il souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Aussi, il propose de faire évoluer le nom du CCRH afin que le libellé inclue textuellement le volet « sécurité routière » que couvre le comité. En ce sens, il propose le nom suivant : comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines.

Les membres n'ont pas de question à formuler et sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le mandat du comité des clientèles et ressources humaines inclut le volet sécurité routière;

ATTENDU QUE la sécurité routière est au cœur de la raison d'être et de la stratégie de la Société;

ATTENDU QUE les membres du comité des clientèles et ressources humaines s'entendent sur l'importance de reconnaître dans le nom du comité le fait que la sécurité routière est un volet critique à son mandat;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, conséquemment et à compter de ce jour, le comité des clientèles et ressources humaines soit renommé « comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ».

Résolution AR-3096 du 22.06.16

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le président et chef de la direction (PCD) présente son rapport aux membres du CA.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Le PCD informe les membres que la Société a été invitée à participer à une visite en Californie pour voir le fonctionnement de navettes qui circulent sans conducteur. De plus, il informe les membres d'une rencontre tenue avec le ministre de la Cybersécurité et du Numérique pour présenter le projet CASA. Il ajoute que l'occasion a également permis d'échanger sur le déploiement du Service québécois d'identité numérique, et plus particulièrement sur le service à la clientèle qui sera mis en place à la suite de son implantation. Par la suite, il informe les membres des revendications de certaines organisations relativement aux prix de l'essence. Il ajoute que la Société analyse les incidences que d'éventuelles mesures pourraient occasionner.

Gestion de l'entreprise

Le PCD fait un retour sur la rencontre des gestionnaires tenue le 26 mai 2022. Il ajoute que l'événement lui a permis de présenter plus en détail les motifs qui sous-tendent l'évolution de la structure administrative de la Société et de discuter des valeurs. Par ailleurs, il informe les membres du nom de la personne qui va assurer l'intérim de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier pour la période estivale. Il ajoute qu'un dossier complet sera présenté aux membres du CA à l'automne pour la nomination d'un vice-président afin de combler le poste qui sera laissé vacant par le départ à la retraite du vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier. Par ailleurs, il rappelle l'assermentation de 16 nouveaux contrôleurs

routiers. Il rappelle également l'arrivée d'une nouvelle vice-présidente en juillet 2022. Par la suite, le PCD entretient les membres sur les négociations collectives en cours, dont celles avec les contrôleurs routiers, les fonctionnaires et les ingénieurs. Il ajoute que, parallèlement à certains moyens de pression annoncés, la Société a fait une campagne d'information pour promouvoir ses services en ligne et encourager la population à prendre un rendez-vous pour obtenir certains services. Dans cet ordre d'idées, le PCD souligne qu'il encourage la mise en place de stratégies de communication préventives.

Médias

Le PCD rappelle aux membres l'annonce du bilan routier du 17 mai 2022 et présente la couverture média générée par l'émission d'un communiqué de presse. Par ailleurs, il revient sur la panne informatique qu'ont connue deux centres de service et informe les membres des démarches qui ont été entreprises à cette occasion.

Rayonnement

Le PCD informe les membres que le 9 juin 2022, la Société, avec son agence de création, a remporté six prix au concours Idéa réunissant les professionnels de la communication créative au Québec. Les publicités gagnantes sont présentées aux membres.

Autres

Il est déposé séance tenante un document sur l'actualisation des valeurs proposées pour la Société. Le PCD présente le document aux membres ainsi que les prochaines étapes pour l'établissement de ces valeurs, dont une présentation aux employés à l'automne.

Tout au long du rapport, les membres posent des questions et le PCD y répond. Les membres demandent un suivi sur la visite à venir en Californie.

7. SUIVI DU PROJET CASA – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques se joint aux membres du CA. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 22.06.16, le document suivant :

- une présentation sur le suivi du projet CASA.

Le vice-président commence sa présentation avec le suivi des indicateurs globaux de la L2, pour le volet « projet ». Ensuite, il présente le suivi des indicateurs globaux de la L2, pour le volet « plan de déploiement » et souligne que tous les secteurs impliqués sont bien arrimés. Il ajoute que les éléments à surveiller mentionnés dans le rapport EY ont été intégrés aux travaux. Puis, il présente le plan de livraison et mentionne que les prochains mois seront consacrés aux activités de pratique afin de s'assurer que chaque partie prenante sache quoi faire avant, pendant et après l'étape de mise en production. En terminant, il présente aux membres un projet de calendrier pour les prochaines séances.

8. STRATÉGIE IMMOBILIÈRE – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 22.06.16, le document suivant :

- un projet de résolution sur la stratégie immobilière de la Société.

Le vice-président informe les membres que la Société a entrepris depuis quelques années des travaux de mise à niveau du siège social, notamment pour des composantes mécaniques, puisque 75 % du bâtiment a plus de 30 ans. Il ajoute qu'un positionnement est nécessaire pour mettre à jour la stratégie immobilière. Ainsi, il mentionne que pour ce faire et après analyses, la direction recommande de conserver le siège social, de moderniser les espaces de travail et de louer les espaces excédentaires.

Le vice-président souligne que la stratégie immobilière ainsi proposée a été présentée au CAPV et au CCRH et que la résolution disponible sur le site de la gouvernance tient compte des commentaires émis par les membres de ces deux comités.

Des questions sont posées et le vice-président y répond.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques quitte la séance.

Des discussions s'ensuivent.

Il est convenu de ne pas procéder à l'adoption de la résolution proposée. Les membres s'entendent toutefois sur une orientation de principe soit de conserver le siège social avec une stratégie de modernisation des espaces de la Société et de louer les espaces excédentaires.

Par ailleurs, les membres demandent que leur soient présentées une estimation des coûts du projet et une analyse de rentabilisation (« business case ») avant d'en autoriser la réalisation.

La direction prend note de la requête et reviendra auprès du CA à l'automne avec les résultats de ses travaux.

Aussi, les membres demandent que tout projet de résolution soit appuyé d'une présentation.

9. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres du CA. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 22.06.16, le document suivant :

- un projet de résolution sur l'application de la politique de capitalisation de la Société.

Aussi, il est déposé séance tenante une présentation sur l'application de la politique de capitalisation.

La vice-présidente parcourt la présentation. Elle rappelle aux membres que la politique de capitalisation adoptée en 2019 prévoit une révision annuelle de la situation financière aux fins de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et nécessite l'approbation du CA. Puis, elle rappelle également la situation entourant le taux de capitation au 31 décembre 2020 et présente celle au

31 décembre 2021. Enfin, elle revient brièvement sur l'incertitude des marchés, l'inflation récente et les travaux à effectuer pour une extension possible de la couverture des piétons et des cyclistes. Finalement, elle recommande qu'aucune action supplémentaire ne soit annoncée en 2022 relativement à l'utilisation du surplus de capitalisation du Fonds d'assurance.

Des questions sont posées et la vice-présidente y répond.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 8 juin 2022 aux membres du CAPV et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres ont pris connaissance de la résolution proposée. Il est conseillé de déplacer le 5e « Attendu que » pour le placer au dernier rang de l'énumération.

Les membres sont en accord avec la recommandation modifiée. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par madame Ka Yan Lisa To :

Résolution

ATTENDU QU'à titre d'administrateur et de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fonds »), la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) doit s'assurer d'une capitalisation suffisante du Fonds pour rencontrer ses obligations à ce titre;

ATTENDU QU'en cas de situation financière excédentaire, le surplus de capitalisation peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds, en priorisant l'ajustement de la couverture d'assurance ou le démarrage d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière, ou encore pour effectuer une remise aux cotisants;

ATTENDU QU'en vertu de la politique de capitalisation du Fonds, la Société devrait maintenir un taux de capitalisation qui se situe entre 100 % à 120 %;

ATTENDU QU'en vertu de cette politique, le processus de révision de la situation financière aux fins de capitalisation est complété annuellement;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3060 du 31 mars 2021, les membres du conseil ont donné leur accord pour qu'une remise d'excédent de capital au montant de 1 158 millions $ soit accordée aux titulaires d'un permis probatoire, d'un permis de conduire ou d'un permis restreint de la classe 5 ou 6, à l'exclusion des apprenti-conducteurs, sous la forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance (sans PDI) exigible pour 2022 et 2023, incluant les taxes s'y rattachant;

ATTENDU QUE les marchés financiers sont en baisse prononcée depuis le début de l'année, réduisant le surplus disponible;

ATTENDU QUE l'inflation récente est significativement plus élevée que prévue, entraînant une hausse des prestations à court terme, donc une réduction du surplus disponible;

ATTENDU QUE des travaux doivent être amorcés pour étudier une extension de la couverture d'assurance aux piétons et aux cyclistes et que le surplus actuel pourrait être utilisé pour financer une portion de cette extension;

ATTENDU QUE dans ce contexte, une annonce immédiate pour 2024 serait prématurée;

ATTENDU QUE le taux de capitalisation projeté au 31 décembre 2021 se situe à 138 %;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'aucune action supplémentaire ne soit annoncée en 2022 relativement à l'utilisation du surplus de capitalisation du Fonds.

Résolution AR-3097 du 22.06.16

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

10. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-10 du 22.06.16, le document suivant :

- un projet de résolution sur la mise à jour de la politique de rémunération des vice-présidents.

Le PCD rappelle aux membres la réorganisation administrative annoncée ainsi que le changement de responsabilités de certains vice-présidents. Il ajoute que ces changements entrainent également une réévaluation du classement des postes de vice-présidents. Enfin, il propose de confier un mandat à une firme externe pour faire une étude de comparaison au marché de la rémunération globale pour les postes de vice-présidents.

Des questions sont posées et le PCD y répond.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 15 juin 2022 aux membres du CCRH et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres ont pris connaissance de la résolution et ils sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par madame Claudia Di Iorio :

Résolution

ATTENDU QUE la politique de rémunération des vice-présidents prévoit que la Société effectue, de façon périodique, une étude de rémunération auprès d'un marché de référence spécifique;

ATTENDU QU'UNE réorganisation administrative sera effective au cours des prochaines semaines et que les responsabilités de certains vice-présidents seront modifiées;

ATTENDU QUE le classement des postes de vice-présidents doit être réévalué en fonction des responsabilités qu'auront les vice-présidents;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des clientèles et ressources humaines;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'UN mandat soit confié à une firme externe qui aura comme mandat de faire une étude de comparaison au marché de la rémunération globale pour les sept postes de vice-présidents. Ces mêmes postes seront comparés à des postes équivalents sur le marché de l'emploi.

Résolution AR-3098 du 22.06.16

11. AUTRES SUJETS

Un sujet est ajouté à l'ordre du jour de l'actuelle séance, soit la participation des invités aux séances tenues en présentiel. Un membre demande que dès les prochaines séances, les invités se joignent physiquement aux séances tenues en présentiel lorsque possible. Les membres agréent la requête.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du CA se tiendra le jeudi 15 septembre 2022, à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 45



Président

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance nº 466
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke O, 10e étage
Le 14 septembre 2022, à 13 h 30
Adopté le 28 octobre 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Ève Beaulieu, vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, adjointe exécutive à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Martin Lemaire, directeur systèmes, solutions et expertises
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Yves Frenette, vice-président conseil

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la séance, le président-directeur général (PDG) présente la nouvelle vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale. Il ajoute qu'il l'a invitée à participer de manière active aux séances du conseil d'administration (CA) et de ses comités.

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du CA.

2. PROCÈS-VERBAL D'**UN**E SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance conjointe du CTIC et du CAPV du 7 juin 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification (CAPV) du 7 juin 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale souligne que le sujet prévu au plan de travail est couvert par la présente séance et elle nomme les deux sujets *ad hoc* ajoutés. Les membres se disent en accord avec la planification.

Avant d'aborder le premier sujet de l'ordre du jour, le PDG suggère aux membres de tenir le point 4.1, soit la présentation sur la stratégie contractuelle CASA, à huis clos. Il propose également un huis clos après la période de questions de ce point. Les membres sont en accord avec cette proposition.

3. CASA – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique, le directeur systèmes, solutions et expertises, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le vice-président conseil se joignent aux membres du conseil.

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.09.14, les documents suivants :

- une présentation sur le suivi du projet CASA;
- une présentation sur la reddition de comptes du projet CASA.

3.1 Suivi du projet

Le vice-président à l'expérience numérique parcourt la présentation sur le suivi du projet CASA. Il débute en informant les membres des indicateurs globaux de la L2. Ainsi, il brosse le portrait des risques sous surveillance pour lesquels un plan d'action est développé et suivi. Par ailleurs, il souligne qu'à 14 semaines du déploiement, les équipes sont mobilisées pour fermer les activités permettant de déclencher le plan de passage en production. Ensuite, il présente le statut de la porte 2 au 25 juillet 2022 pour le volet relatif au déploiement technique. Ainsi, il mentionne notamment que la construction de la solution est pratiquement terminée et que les tests intégrés finaux se termineront le 20 novembre comme prévu. Il ajoute qu'il y a un suivi serré pour la conversion ainsi que pour les essais de performance et le contrôle qualité; domaines pour lesquels un plan d'action est en place.

Ensuite, en collaboration avec les invités, il survole le plan de transition et présente les dates clés ainsi que les étapes importantes; aussi, il nomme les objectifs de la première pratique générale et élabore sur celui qui vise à mesurer la durée d'exécution finale requise pour le plan de passage en production.

Les invités poursuivent la présentation avec le volet déploiement du projet. Plus précisément, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules abordent le sujet de la formation où ils précisent qu'une révision des stratégies permettra de mieux prioriser les travaux en vue de la prochaine porte. Aussi, ils soulignent qu'en matière de gestion du changement et d'organisation du travail, il est prévu d'identifier les actions à faire avant le déploiement et celles pouvant être réalisées après celui-ci, et ce afin de s'assurer de maintenir la capacité des équipes. Enfin, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé met en lumière les enjeux en matière de communication et souligne que des stratégies sont développées pour les relever.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

3.2 Reddition de compte

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel parcourt la présentation sur la reddition de comptes du projet CASA. Ainsi, elle informe les membres du coût réel de la L2 au 3 septembre 2022, soit 358,7 M$, ainsi que l'utilisation du véhicule contractuel qui, à la même date, s'élève à 416,0 M$. Elle conclut en présentant les risques contractuels et financiers et souligne le manque de disponibilité au contrat; sujet qui sera présenté plus en détail au point 4 de l'actuel ordre du jour.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le directeur systèmes, solutions et expertises, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules quittent la séance.

4. STRATÉGIE CONTRACTUELLE CASA – RÉSOLUTION

4.1 Présentation

Comme convenu en début de séance, ce point est traité à huis clos.

4.2 Période de questions

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

L'ensemble des invités quitte la séance pour que les membres puissent discuter à huis clos, tel que décidé en début de séance.

Les membres décident d'aller de l'avant avec l'option de poursuivre le projet avec une couverture de l'ensemble des besoins via différents véhicules contractuels en temps opportun. Un projet de résolution intégrant cette décision est déposé séance tenante. La secrétaire générale en fait la lecture à voix haute. Des échanges s'ensuivent. Les membres conviennent de poursuivre leur discussion à huis clos.

5. PROCHAINES SÉANCES DU CA SPÉCIAL – DÉCISION

- 20 octobre 2022, 14h, à Québec
- 30 novembre 2022, 13h, à Montréal
- 15 décembre 2022, 9h, à Montréal

Le PDG demande aux membres s'ils désirent poursuivre les séances du CA spécial en présentiel, et ce, à la lumière de la séance de ce jour. Il est décidé que les prochaines séances du CA spécial se tiennent plutôt de manière virtuelle.

La secrétaire générale informe les membres de difficultés soulevées pour la tenue des séances du CA spécial du 20 octobre et du 15 décembre 2022. Il est décidé de faire un sondage pour trouver d'autres dates pour la tenue de ces deux séances.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet additionnel n'a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance. Toutefois, le PDG profite du moment pour informer les membres d'un mandat octroyé au directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP) pour apprécier la feuille de route 2023-2024 du projet CASA ainsi que pour faire état de l'avancement des travaux relatifs à celle-ci deux fois par année. Il mentionne également qu'il est prévu que la firme EY produise un rapport sur les portes 1, 2 et 3 du projet et que son contrat soit prolongé pour qu'elle puisse également produire un rapport sur les portes 4 et 5. Aussi, la présidente du CAPV rappelle aux membres que le lien entre le CA et le DVIEP se fait par le CAPV comme le veulent les bonnes pratiques en matière de gouvernance et tel qu'écrit au Règlement sur la gouvernance de la Société.

7. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du CA spécial est à confirmer.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

Il est convenu de revenir auprès de la direction sur le projet de résolution relatif à la stratégie contractuelle CASA à l'occasion du CA du 15 septembre 2022.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H 15

[redacted]

Président

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 467
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke O, 10e étage
Le 15 septembre 2022, à 8 h
Adopté le 20 octobre 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Ève Beaulieu, vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, adjointe exécutive à la secrétaire générale

EST INVITÉE :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'**UN**E SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale souligne que tous les sujets prévus au plan de travail sont couverts par la présente séance et elle nomme les quatre sujets *ad hoc* ajoutés. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.09.15, les documents suivants :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- une lettre de remerciements de M. Konrad Sioui à M. Yves Frenette.

Stratégie contractuelle CASA
Avant de commencer la rencontre, les membres demandent de faire un retour sur la stratégie contractuelle CASA; sujet traité à l'occasion du CA spécial tenu la veille, et où un projet de résolution fut proposé sans toutefois être adopté puisque les membres avaient des commentaires à émettre sur celui-ci. Ainsi, un tour de table est fait pour recueillir les commentaires de tous les membres; commentaires pris en note par la direction. Puis, les membres demandent que des modifications soient apportées au projet de résolution. Aussi, ils demandent qu'une note de la direction soit produite avec la recommandation de celle-ci en ce qui a trait à la stratégie contractuelle à adopter.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) présente son rapport aux membres du CA. Tout au long de ce rapport, les membres posent des questions et le PCA y répond.

4.1 Rencontre avec M^{me} Hilda Snowball de Kuujjuaq

Le PCA informe les membres d'une lettre reçue de la présidente de l'Administration régionale Kativik l'informant de sa volonté de voir se développer davantage l'offre de services de la Société dans la grande région du Nunavik, et ce, sur une base régulière. Il ajoute qu'après discussion, il a été décidé que quatre personnes partent en mission au Nunavik, soit lui-même, le président-directeur général (PDG), le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier par intérim ainsi que la vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale. Il explique que cette démarche avait pour buts, notamment, de mieux cerner la réalité ainsi que les enjeux de l'endroit et de ses habitants afin que la Société puisse adapter adéquatement son offre de services. Ainsi, il a été convenu de créer un nouveau partenariat pour l'amélioration de la sécurité routière, des services en permis de conduire et en immatriculation de véhicules au Nunavik. Aussi, le PCA souligne que la collaboration se poursuit pour augmenter progressivement la quantité de services offerts.

4.2 Rencontre avec les présidents de comité

Le PCA informe les membres d'une rencontre de travail tenue avec les présidents de comité, le PDG et la secrétaire générale. Il mentionne que l'objectif de l'exercice était d'explorer des pistes d'amélioration pour le fonctionnement des séances du CA et de ses comités. Parmi les pistes d'amélioration convenues, il mentionne la tenue des comités et du CA subséquent à une semaine d'intervalle afin que les procès-verbaux des comités soient transmis aux administrateurs le vendredi précédent les séances du CA.

4.3 Élections 2022 : Rappel général des obligations

Le PCA rappelle aux membres certaines obligations s'appliquant aux administrateurs dans un contexte d'élections générales. Notamment, il souligne l'importance de faire preuve de réserve, de prudence et de discrétion lors de manifestations publiques ainsi que dans les médias sociaux.

4.4 Autres points de suivi

Aucun autre point de suivi n'est abordé par le PCA.

Par ailleurs, il est proposé, suivant la conférence donnée la veille par l'Unité permanente anticorruption, que soit identifié le rôle du CA afin de prévenir la collusion dans l'organisation.

Dans un autre ordre d'idées, la secrétaire générale mentionne qu'elle s'engage à donner une suite à la suggestion d'un membre à l'effet de mettre en place une nouvelle pratique en matière de déclaration de non-conflit d'intérêt pour les séances du CA et de ses comités à venir.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance extraordinaire du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (8 septembre 2022)

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) fait son rapport. Il informe les membres du CA des points discutés lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 22.09.15.

Il mentionne que l'information portant sur la modification des classes de la structure salariale des vice-présidents de la Société ainsi que sur la nomination d'un vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, qui sera présentée aux points 7 et 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Il souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

5.2 Rapport de la séance du comité actif-passif et vérification (12 septembre 2022)

La présidente du comité actif-passif et vérification fait son rapport. Elle informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 12 septembre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 22.09.15.

5.3 Rapport de la séance du comité **de gouvernance et d'éthique** (12 septembre 2022)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) fait son rapport. Elle informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 12 septembre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 22.09.15.

Elle mentionne que l'information portant sur le règlement sur la gouvernance de la Société et du Fonds d'assurance, qui sera présentée au point 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser et de la commenter. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 22.09.15, les documents suivants :

- un tableau de bord de la performance au 30 juin 2022;
- un napperon sur les priorités 2022 de la Société;
- une présentation sur le mandat octroyé à M. Yves Frenette à titre de vice-président conseil.

6.1 Suivi de la performance au 30 juin 2022 **–** Information

Le PDG parcourt le tableau de bord de la performance au 30 juin 2022. Il présente et explique quelques données du bilan routier partiel et souligne qu'une présentation plus exhaustive sera faite aux membres du CSRCRH en octobre 2022. En ce qui a trait à l'expérience client, le PDG informe les membres d'un débordement dans les centres de relations avec la clientèle. Il explique la situation par le taux de roulement du personnel. Il ajoute toutefois qu'une attention particulière est portée pour poser des actions concrètes afin de corriger la situation. Aussi, il traite du taux de roulement sous l'angle de l'expérience employé et souligne que des pistes de solution sont en cours d'élaboration.

Un membre dit souhaiter que soit présentée une mise à jour des risques organisationnels d'ici la fin de l'année.

6.2 Priorités 2022 **–** Information

Les membres ayant parcouru le napperon sur les priorités 2022, le PDG rappelle principalement l'importance accordée au rayonnement de la Société et au développement de partenariats.

6.3 Mandat de M. Yves Frenette à titre de vice-président conseil

Le PDG présente le mandat octroyé à M. Yves Frenette, vice-président conseil, dont l'objectif premier est d'évaluer les opportunités innovantes pour l'évolution de la Société.

6.4 Autres points de suivi

Aucun autre point de suivi n'est présenté par le PDG.

Tout au long du rapport du PDG, les membres posent des questions et celui-ci y répond

7. MODIFICATION DES CLASSES DE LA STRUCTURE SALARIALE DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 22.09.15, les documents suivants :

- une note sur les modifications à la structure salariale 2022 des vice-présidents;
- un projet de résolution.

Le PDG rappelle aux membres l'octroi d'un mandat à une firme externe afin de réaliser une étude de comparaison au marché de la rémunération globale pour les postes de vice-présidents revus dans la foulée de la récente réorganisation administrative. Il ajoute que cet exercice a permis à la firme de recommander une grille salariale intégrant deux niveaux. Par ailleurs, le PDG souligne l'importance qu'occupent tous les vice-présidents au comité de direction, et que c'est pourquoi il sera question dans les communications d'une échelle avec deux points témoins.

Des discussions s'ensuivent. Des questions sont posées et le PDG y répond.

Le président du CSRCRH souligne la qualité du travail effectué par la firme externe. Aussi, il rappelle que l'information complète a été présentée le 8 septembre 2022 aux membres du comité et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE suite à la réorganisation administrative, les postes de vice-présidents ont été réévalués par une firme externe;

ATTENDU QUE parallèlement à cette analyse, des augmentations salariales ont été octroyées par décret aux titulaires d'un emploi supérieur par le gouvernement et tel que stipulé à la *Politique de rémunération, guide de gestion des salaires, programme d'intéressement* des vice-présidents, les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur sont appliqués selon les mêmes paramètres aux vice-présidents de la Société.

ATTENDU QUE les augmentations salariales prennent effet le 1er janvier de chaque année;

ATTENDU QUE des augmentations salariales ont été octroyées rétroactivement aux vice-présidents de la Société comme suit :
- 2020 : 2 %
- 2021 : 2 %
- 2022 : 2%
- Au 2 avril 2022 : 4 % (ajustement de l'échelle salariale)

ATTENDU QUE le rapport de PCI rémunération-conseil recommande une grille salariale avec deux niveaux, et un outil de communication avec deux points témoins;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la *Politique de rémunération, guide de gestion des salaires, programme d'intéressement* des vice-présidents soit modifiée en remplaçant l'annexe A par la suivante :

Classe	Minimum	Max normal A	Max normal B	Max mérite
VP	179 600 $	224 500 $	247 000 $	296 400 $

Résolution AR-3099 du 22.09.15

8. NOMINATION – VICE-**PRÉSIDENT À L'ACCÈS SÉCURITAIRE AU RÉSEAU ROUTIER –** RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 22.09.15, le document suivant :

- un projet de résolution pour la nomination d'un vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier.

Le PDG rappelle que la Société avait ciblé et préparé un candidat pour le poste de vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier dans le cadre de ses activités de relève de la haute direction. Il ajoute qu'il s'est toutefois assuré que le candidat répondait à tous les critères pour occuper un tel poste en procédant à un processus rigoureux d'évaluation, et ce, avec l'accompagnement d'une firme externe.

Des questions sont posées et le PDG y répond.

Le président du CSRCRH rappelle que l'information a été présentée le 8 septembre 2022 aux membres du comité et que ces derniers, après discussion et analyse, se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité du président-directeur général;

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance*

automobile du Québec) prévoit que le président-directeur général recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers;

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette, vice-président accès sécuritaire au réseau routier, prendra sa retraite à compter du 28 décembre 2022 et que d'ici son départ, celui-ci se verra confié un mandat à titre de vice-président conseil incluant le transfert d'expertise, et qu'en conséquence, il y a lieu de nommer dès maintenant un vice-président pour le remplacer;

ATTENDU QUE dans le cadre du développement de sa relève de vice-présidents, la Société a ciblé et préparé un candidat pour ce poste, et que le président-directeur général s'est assuré que celui-ci répondait à tous les critères pour occuper un poste de vice-président, en procédant à un processus rigoureux d'évaluation soutenu par une firme externe connaissant bien la posture que doit assurer les vice-présidents à la Société;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe McKenzie rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du président-directeur général et du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines;

QUE monsieur Jean-Philippe McKenzie, soit nommé vice-président de la Société, à compter du 15 septembre avec une rémunération annuelle de 197 600 $ conformément à *la Politique de rémunération, guide de gestion des salaires, programme d'intéressement* et selon les conditions de travail usuelles établies pour les postes de vice-présidents.

Résolution AR-3100 du 22.09.15

9. PROJECTIONS ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022 (T2) – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres du CA. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 22.09.15, les documents suivants :

- un document synthèse sur les projections et les résultats financiers au deuxième trimestre (T2) 2022;
- un rapport sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2022.

La vice-présidente parcourt le document synthèse sur les projections et les résultats financiers au T2 de 2022. Elle informe les membres que les frais d'administration totaux projetés sont supérieurs au budget prévu, notamment en raison de la hausse de la rémunération due aux besoins pour la transformation. Elle ajoute que la projection relative aux projets est également supérieure au budget. Puis, elle poursuit avec les projections relatives au résultat du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). Elle mentionne alors que le déficit au 30 juin 2022 est supérieur à celui prévu, ce qui est dû au rendement négatif sur les placements de -7,1 % au 30 juin 2022. Enfin, elle présente les résultats pour la Société. Elle mentionne alors que le déficit au 30 juin 2022 est similaire à celui prévu.

En terminant, la vice-présidente informe les membres que la situation est sous surveillance et que si des besoins budgétaires particuliers étaient identifiés, la direction reviendrait auprès d'eux. Aussi, elle souligne que les instances gouvernementales concernées ont été informées de la situation.

Des questions sont posées et la vice-présidente y répond.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

Stratégie contractuelle CASA
Un projet de résolution ainsi qu'une note de la direction sont présentés à l'ensemble des membres. Après analyse, les documents conviennent aux membres. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par monsieur Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE le 18 mai 2017, le conseil d'administration de la Société a autorisé le projet CASA, tel que présenté lors de cette séance, et autorisé la présidente et chef de la direction et le vice-président aux technologies de l'information, chargé de projet CASA, à signer, au nom de la Société, les documents contractuels avec l'Alliance, pour un montant maximal de 479,4 M$ sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE depuis la signature des documents contractuels, il y a eu une évolution des besoins d'affaires permettant de bonifier l'actif et que des difficultés, qui n'étaient pas connues ni prévisibles lors de la préparation de l'appel d'offres en 2016, ont été rencontrées;

ATTENDU **QU'AU** 31 décembre 2022, la Société aura engagé l'ensemble des sommes prévues au contrat;

ATTENDU QUE pour poursuivre les activités associées à la mise en œuvre de la livraison 3 ainsi que les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution de la solution, la Société a analysé les différents véhicules juridiques possibles;

ATTENDU QUE la Société recommande de poursuivre les activités associées de mise en œuvre des livraisons 2.5 et 3 ainsi que les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution des solutions déployées en couvrant l'ensemble des besoins identifiés via différents véhicules contractuels en temps opportun;

ATTENDU QUE les besoins seront répartis et inclus aux budgets annuels de la Société présentés au conseil d'administration pour approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

D'APPROUVER la recommandation proposée par la Société à l'effet de poursuivre les activités associées de mise en œuvre des livraisons 2.5 et 3 ainsi que les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution des solutions déployées en couvrant l'ensemble des besoins identifiés via différents véhicules contractuels en temps opportun.

Résolution AR-3101 du 22.09.15

10. **RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE –** RÉSOLUTION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 22.09.15, les documents suivants :

- une note sur les modifications au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (Règlement);
- un projet de Règlement avec des annotations pour présenter les modifications proposées;
- un projet de Règlement intégrant les modifications proposées;
- un projet de résolution.

La secrétaire générale informe les membres de l'entrée en vigueur en juin 2022 de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. Elle ajoute que pour se conformer aux modifications législatives ainsi entrainées, de légères modifications, essentiellement de concordance, ont dû être apportées au Règlement. Elle ajoute qu'un exercice de mise à jour du Règlement sera fait dans un deuxième temps.

Des discussions s'ensuivent. Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond.

La présidente du CGE rappelle que l'information a été présentée le 12 septembre 2022 aux membres du comité, que ces derniers ont eu l'occasion d'émettre leurs commentaires pour lesquelles une suite a été donnée et qu'ils se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec établit les règles de gouvernance du conseil d'administration et de ses comités;

ATTENDU QUE la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 3 juin 2022, sauf exception;

ATTENDU QUE cette loi modifie notamment la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE l'article 79 de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics est entré en vigueur le 25 janvier 2019;

ATTENDU QUE cet article abroge l'article 23.0.15 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE de nouvelles règles ont été introduites concernant le remplacement du président du conseil d'administration et les informations à indiquer dans le rapport annuel de gestion;

ATTENDU QUE certains termes juridiques en lien avec la gouvernance ont été modifiés;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité des clientèles et ressources humaines devraient porter un nom qui reflète davantage l'étendue de leurs fonctions;

ATTENDU QU'il est proposé de modifier le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec afin de tenir compte notamment des changements introduits par la législation;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande les modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec dans la mesure où elles seront suivies d'un exercice de mise à jour de celui-ci;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3102 du 22.09.15

11. DISCUSSION LIBRE ET ORIENTATION SUR LE PROJET 0.05 ALCOOL

- Tour de table sur le projet 0.05 % alcool

Le PDG introduit la discussion sur le 0,05 % alcool en mentionnant que 80 % de la population se dit contre l'alcool au volant. Il ajoute que la mission de la Société étant de contribuer à sauver des vies, toutes les mesures pour ce faire devraient être analysées, dont celle du 0,05 % alcool. Puis, pour amorcer la discussion, il donne la parole aux deux membres du CA qui représentent le milieu de la sécurité routière. Ainsi, monsieur Jean-Marie De Koninck présente brièvement l'historique de la Table québécoise de la sécurité routière ainsi que des recommandations qui avaient alors été émises sur le sujet de l'alcool au volant. Ensuite, madame Claudia Di Iorio prend la parole. Elle raconte brièvement son histoire et présente quelques statistiques sur les accidents en lien avec l'alcool au volant.

Des échanges s'ensuivent. Les membres s'accordent pour dire que la mesure 0,05 % alcool vaut la peine d'être défendue auprès des autorités compétentes. Le PDG en prend note.

Il est convenu que soient déposés les trois rapports de la Table québécoise sur la sécurité routière sur le site de la gouvernance.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le jeudi 20 octobre 2022, à 9 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 h 45



Président

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 468
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 20 octobre 2022, à 9 h
Adopté le 8 décembre 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale

SONT PRÉSENTES PAR TEAMS :

Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Véronique Pelchat, adjointe exécutive à la secrétaire générale

SONT ABSENTS :

M. François Geoffrion, membre
Mme Louise Turgeon, membre

SONT INVITÉS :

M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'**UN**E SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3.1 Liste des procès-verbaux adoptés

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.10.20, le document suivant :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

4. RAPPORT DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) commence son rapport en félicitant un membre pour une entrevue réalisée, à titre de personne accidentée de la route, pour un bulletin de nouvelles télévisé. Il profite de l'occasion pour inviter les membres à communiquer avec lui s'ils ont des demandes d'entrevue. Aussi, il leur rappelle qu'ils peuvent communiquer avec la responsable du Bureau-conseil en éthique, M^{e} Marie-Hélène Dufour, s'ils se questionnent sur les enjeux de leur participation à une activité publique. En terminant, il transmet aux membres les salutations d'un ancien administrateur.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit (4 octobre 2022)

En l'absence de la présidente du comité actif-passif et audit (CAPA), la présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE), également membre du CAPA fait rapport. Elle informe les membres des

points discutés lors de la séance tenue le 4 octobre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 a) du 22.10.20.

Des questions sont soulevées par les membres. La présidente du CGE en prend note pour qu'un retour soit fait à la séance suivante.

5.2 Rapport de la séance du comité des technol**ogies de l'information et de la cybersécurité** (4 octobre 2022)

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 4 octobre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 22.10.20.

5.3 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (19 octobre 2022)

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines fait son rapport. Il informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 19 octobre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 c) du 22.10.20.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Gestion d'entreprise
Le président-directeur général (PDG) commence son rapport. Il informe les membres des actions en cours et des mesures à l'étude pour favoriser la rétention des employés travaillant dans les points de service de la Société. En ce qui a trait au recrutement de nouveaux employés, il ajoute que la Société se doit d'être imaginative puisque la pénurie de main-d'œuvre sévit partout, autant dans la fonction publique qu'au sein des entreprises privées.

Ensuite, il traite de l'adhésion des gestionnaires au projet CASA. Il souligne qu'un récent exercice démontre qu'une majorité d'entre eux se révèlent être des alliés au projet.

Aussi, il informe les membres de la tenue récente d'une journée de mobilisation, qui a regroupé environ 1 700 employés dans les locaux de la Société. Il ajoute, par la suite, que le rendement de 89,5 % des employés a été évalué et que la très grande majorité de ceux-ci a obtenu un rendement comme étant exceptionnel, distinctif ou performant.

Le PDG poursuit son rapport avec le plan de transition CASA. Il souligne l'organisation d'un briefing technique à l'intention des journalistes sur le projet. Il ajoute que cet exercice sera précédé d'une communication aux employés.

Rayonnement
En matière de rayonnement, le PDG rappelle que l'accent est mis sur le projet CASA, et ce, sans négliger les opérations quotidiennes de l'entreprise. Il ajoute que des conférences ont été offertes aux membres d'une délégation étrangère de hauts fonctionnaires à l'École nationale d'administration publique. Les sujets présentés par Société avaient trait au cycle de la performance de la Société ainsi qu'à l'éthique. Ensuite, il souligne la nomination de la Société aux Prix d'excellence de l'administration publique du Québec 2022 pour le projet d'autodéclaration de l'état de santé des conducteurs ayant atteint l'âge de 75 ans. Aussi, il

présente de nouvelles publicités pour inviter les clients à utiliser les services en ligne et la prise de rendez-vous. Enfin, il termine le volet rayonnement de son rapport en informant les membres d'une initiative de la Société pour organiser un tournoi de baseball avec le ministère de l'Éducation et les organisations membres du G5 afin d'amasser des fonds pour la campagne Entraide et contribuer à créer une solidarité gouvernementale.

Par la suite, le PDG invite les membres à s'exprimer sur le sujet qui devrait être traité par l'invitée au souper-conférence du 7 décembre 2022. Il est proposé et retenu que le sujet soit : la gestion du changement sur le plan humain.

Tout au long de ce rapport, les membres posent des questions et le PDG y répond.

7. **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE ET** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES EN VERTU DU CODE DE **LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET SUR LA REMISE D'OBJETS CONFISQUÉS –** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-7 du 22.10.20, les documents suivants :

- une note sur l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et du *Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués*;
- les deux règlements avec les modifications proposées identifiées;
- les avis de publication en versions françaises et anglaises pour les deux règlements;
- un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale informe les membres que des modifications de concordance doivent être apportées au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et au *Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués*, et ce, pour donner une suite au déploiement de la L2 de CASA qui a nécessité l'édiction du *Règlement modifiant le Règlement sur les permis* et du *Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*. Elle ajoute que les règlements dont il est question à l'occasion de la présente séance ont été publiés dans la *Gazette officielle* du Québec et qu'aucun commentaire n'a été reçu. Ainsi, elle propose aux membres d'approuver les deux projets de règlement déposés sur le site de la gouvernance.

Les membres n'ont pas de question à formuler. Ils se disent en accord avec la recommandation. Aussi, ils ont pris connaissance du projet de résolution. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur les permis* et le *Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers* ont été édictés par le gouvernement et publiés dans la *Gazette officielle du Québec* du 22 juin 2022;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* et le *Règlement sur les contributions d'assurance* doivent être modifiés afin d'assurer une concordance avec les modifications d'ordre technique apportées par le *Règlement modifiant le Règlement sur les permis* et le *Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*;

ATTENDU **QU'UN** projet de règlement modifiant le *Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* et qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance* ont été adoptés par la Société de l'assurance automobile du Québec le 18 mars 2022 par la résolution AR-3089;

ATTENDU QUE la période de publication de ces deux projets de règlements est expirée et qu'aucun commentaire n'a été reçu à l'égard de ces projets de règlements;

ATTENDU QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* propose des modifications à la liste des permis pour lesquels des frais sont exigibles, tenant ainsi compte des changements apportés aux règles de délivrance du permis sur support papier, et apporte certains ajustements de concordance, notamment à l'égard des vignettes de contrôle.

ATTENDU QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* revoit les règles de calcul de la contribution d'assurance exigible pour l'obtention d'un permis restreint autorisant uniquement la conduite d'un véhicule routier muni d'un antidémarreur éthylométrique et établit une fréquence de paiement de celle-ci;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte, dans leurs versions française et anglaise, le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués* et qu'il autorise la publication de ces règlements à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE le président du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ces règlements.

Résolution AR-3103 du 22.10.20

8. PRODUCTION – RAPPORT ANNUEL DE GESTION – INFORMATION

Le directeur général de la performance se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 22.10.20, le document suivant :

- un napperon sur l'élaboration du rapport annuel de gestion (RAG) 2022.

La vice-présidente et secrétaire générale présente un calendrier de production pour le RAG 2022 qui tient compte de la transformation de la Société marquée par le déploiement de la L2 de CASA. Elle souligne que le rapport serait ainsi transmis au ministre des Transports deux mois plus tard qu'à l'habitude. Elle ajoute que le délai proposé est également demandé par les auditeurs externes, qu'il est prévu de sensibiliser le Cabinet ministériel à la situation et que la direction ne voit pas d'enjeu gouvernemental se dégager de la démarche. Aussi, elle rappelle aux membres qu'un exercice similaire a été réalisé au moment de déployer la L1 de CASA, et qu'aucun enjeu n'avait alors été rencontré, et souligne que la

Société s'inscrit toujours dans les meilleures pratiques en matière de reddition de comptes. En terminant, elle mentionne que l'objectif de l'actuelle présentation est de connaître le niveau de confort des membres du CA avec l'échéancier de production du RAG 2022 présenté.

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique mentionne qu'elle a été consultée relativement à la démarche et qu'elle est en accord avec celle-ci.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Les membres sont en accord avec le calendrier de production du RAG 2022, tel que présenté.

Le PCA félicite le directeur général pour son travail.

Le directeur général de la performance quitte la séance.

9. **MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LOI 22 –** INFORMATION

Le vice-président aux services aux assurés et le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier se joignent aux membres du conseil.

Le vice-président aux services aux assurés dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 22.10.20, le document suivant :

- un document synthèse sur la mise en œuvre du projet de loi 22.

Les invités parcourent le tableau synthèse sur la mise en œuvre du projet de loi 22. Ils présentent l'implication des nouvelles mesures édictées pour les clients et les employés ainsi que le processus de mise en œuvre de celles-ci. Ils mentionnent qu'en date de l'actuelle séance, 80 % de la mise en œuvre est réalisé et qu'il est prévu de compléter celle-ci à la mi-novembre 2022.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

10. ÉVOLUTION DES SERVICES LIGNE VERTE ET LIGNE ROUGE EN ACCÈS SÉCURITAIRE AU RÉSEAU ROUTIER – INFORMATION ET ÉCHANGE

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier et le vice-président aux services aux assurés déposent au procès-verbal, sous la cote A-10 du 22.10.20, le document suivant :

- une présentation sur l'évolution des services ligne verte et ligne rouge.

Pour commencer la présentation sur l'évolution des services ligne verte et ligne rouge, les invités soulignent que ce concept a été implanté dans le secteur de l'indemnisation dès 2005, et ce, pour une période de conception et de rodage qui dura cinq ans. Ils ajoutent qu'aujourd'hui le concept peut également s'appliquer au secteur de l'accès sécuritaire au réseau routier et qu'il a pour but, notamment, de déployer les efforts là où il y a des besoins, des enjeux et des risques. Ils précisent qu'ainsi, les clientèles sans risque et autonomes peuvent facilement accéder aux services de la ligne verte par l'intermédiaire du Web

et de la réponse vocale interactive. Enfin, ils donnent des exemples de services pouvant être obtenus selon la ligne verte et offerts avec la ligne rouge.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le PCA remercie les invités et les félicite pour leur travail d'équipe.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier et le vice-président aux services aux assurés quittent la séance.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Huis clos en début de séance

Le PDG mentionne qu'il pourrait être intéressant de tenir, de manière systématique, un huis clos en début de rencontre pour les séances du CA, et ce, afin de parcourir l'ordre du jour notamment. La secrétaire générale ajoute qu'il s'agit d'une bonne pratique en matière de gouvernance.

Les membres se disent en accord avec la proposition. La nouvelle façon de faire sera ainsi appliquée dès la prochaine séance du conseil.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le jeudi 8 décembre 2022, à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance nº 469
Tenue par *Teams*
Le 28 octobre 2022, à 13 h 30
Adopté le 30 novembre 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Olivier Bouchard, directeur général des ressources humaines
Mme Isabelle Fontaine, conseillère en gestion des ressources humaines
Mme Béatrice Farand, directrice générale des communications et des relations publiques

EY :

M. Charles Gignac, associé délégué
Mme Caroline Herault, associée EY
M. Silvino Mezzari, associé délégué en services consultatifs

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du CA spécial du 14 septembre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du CA spécial du 14 septembre 2022 est adopté sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale souligne que les sujets prévus au plan de travail sont couverts par la présente séance et mentionne l'ajout d'un sujet *ad hoc*. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. CASA – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé se joignent aux membres du conseil. Joignent également la séance, de l'organisation EY, l'associé délégué, une associée et l'associé délégué en services consultatifs.

3.1 Suivi des portes du projet

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote A-3 a) du 22.10.28, le document suivant :

- un document synthèse sur le suivi des portes du projet CASA pour la L2.

Le vice-président à l'expérience numérique fait le suivi des portes du projet CASA pour la L2. Il présente le statut et l'indicateur global de chacun des domaines identifiés. Il souligne que les domaines ayant un indicateur jaune sont sous contrôle, mais qu'une attention particulière leur est accordée. Aussi, il présente plus en détail les domaines sous surveillance et pour lesquels un plan d'action est développé et suivi, soit les domaines des tests intégrés finaux et de la formation. Ensuite, il partage avec les membres un plan de passage en production et il le parcourt. Il souligne que l'exercice permet de démontrer qu'il n'y a pas d'enjeu en la matière. Finalement, il informe les membres que les équipes analysent la façon de mitiger le risque relatif au déploiement de la L2. Puis, le président-directeur général (PDG) souligne que la décision de

déployer ou non la L2 selon l'échéancier actuellement établi se prendra avant la fin du mois de novembre 2022.

3.2 Commentaires EY sur les portes du projet

Le vice-président à l'expérience numérique présente les invités de l'organisation EY et souligne que cette dernière suit le projet en temps réel. Principalement, les invités entretiennent les membres de leurs observations et recommandations en lien avec les tests intégrés finaux et la formation. EY n'identifie pas d'enjeu particulier à souligner.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, se joint à la séance.

3.3 Matrice RH

Le directeur général des ressources humaines ainsi qu'une conseillère en gestion des ressources humaines se joignent aux membres du conseil.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 b) du 22.10.28, le document suivant :

- une présentation sur les résultats de la matrice des ressources humaines.

Les invités présentent aux membres ce qu'ils appellent la matrice des ressources humaines. D'abord, ils expliquent qu'un exercice a été mis en place pour prendre le pouls de la mobilisation des équipes de gestion à l'égard du déploiement de la L2, et ce, à différents moments. Ils précisent que les équipes de gestion sondées à ce jour sont celles qui sont directement touchées par la L2. Ensuite, ils expliquent que les résultats permettent de positionner les gestionnaires sur un cadran, d'observer la progression de l'appropriation qu'ils font du changement que représente le projet CASA et de mettre en œuvre les actions nécessaires, le cas échéant. Aussi, ils présentent et expliquent les quatre cadrans de la matrice, soit les alliés, les déchirés, les indifférents et les opposants. En terminant, ils présentent les matrices créées à la suite des deux premières lectures et informent les membres qu'une troisième lecture est à venir et que celle-ci se fera auprès de toutes les vice-présidences.

Le directeur général des ressources humaines et la conseillère en gestion des ressources humaines quittent la séance.

3.4 Suivi des portes du déploiement

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules se joint à la séance.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 c) du 22.10.28, le document suivant :

- un document synthèse sur le suivi des portes pour le déploiement de la L2.

Les invités parcourent le document synthèse sur le suivi des portes pour le déploiement de la L2. Ils traitent du volet formation qui débutera le 7 novembre 2022, des superutilisateurs, de la base de connaissances en lien avec les procédures ainsi que de la gestion du changement qui implique notamment les employés, les mandataires, les commerçants ainsi que les clients. Il est souligné que la stratégie de communication à l'attention de ces derniers sera présentée au point 4 de l'actuel ordre du jour.

3.5 Commentaires EY sur les portes du déploiement

D'abord, les invités d'EY mentionnent que les recommandations de leur rapport précédent ont été suivies. Ensuite, ils soulignent observer une mise en place d'activités de préparation de la population au déploiement de la L2 et de formation des superutilisateurs. Ils disent noter également la confiance de ces derniers en leur capacité à jouer leur rôle. Aussi, ils rappellent l'importance à accorder à l'accompagnement de proximité pour sécuriser le démarrage, aux dispositifs d'accompagnement des mesures post « go-live » ainsi qu'à la visibilité des populations à risque.

Les invités de l'organisation EY quittent la séance.

3.6 Gestion des partenaires

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives rappelle aux membres que l'adhésion des clients est fondamentale au succès du projet, tout comme celle des partenaires de la Société, entre autres groupes. Elle ajoute que ces derniers seront rencontrés pour que le projet leur soit présenté en amont de son déploiement. Elle souligne que les objectifs visés par la démarche sont notamment d'obtenir l'appui des partenaires et d'assurer une compréhension commune du projet. Aussi, elle informe les membres des messages clés qui seront véhiculés auprès des partenaires, et ce, afin qu'un même discours soit tenu collectivement.

3.7 Suivi financier et contractuel

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-3 d) du 22.10.28, le document suivant :

- une présentation sur le suivi financier et contractuel du projet CASA.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel présente le suivi financier ainsi que le suivi du contrat avec l'Alliance, tous deux au 15 octobre 2022. Elle ajoute que les investissements respectent le budget prévu et que l'avenant au contrat avec l'Alliance est en finalisation et que le partenaire est sécurisé.

Tout au long des présentations sous-jacentes au point 3 du présent ordre du jour, les membres posent des questions et les invités y répondent.

4. CASA – DÉPLOIEMENT DE SAAQCLIC VUE DU CLIENT – INFORMATION

La directrice générale des communications et des relations publiques se joint aux membres.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-4 du 22.10.28, le document suivant :

- une présentation sur le volet communication de SAAQclic.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé présente les principales nouveautés des services en ligne SAAQclic pour les clients. Il souligne que la première connexion à SAAQclic nécessitera la création d'un compte au Service d'authentification gouvernementale et que la Société a prévu accompagner sa clientèle en ce sens, au besoin. Ensuite, la directrice générale

présente aux membres la stratégie de mise en marché des services. Elle mentionne qu'il est prévu de communiquer aux clients au bon moment et en fonction de leur utilisation des services. De plus, elle souligne que les activités de promotion tiendront compte de la saisonnalité des services et de la volumétrie. Enfin, elle mentionne que la stratégie prévoit également encourager les employés à devenir des ambassadeurs dans le but de créer un effet d'entrainement, notamment.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le président du conseil d'administration invite le PDG à féliciter ses équipes.

Le vice-président à l'expérience numérique, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que la directrice générale des communications et des relations publiques quittent la séance.

5. AUTRES SUJETS

Aucun sujet additionnel n'a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du CA spécial se tiendra le mercredi 30 novembre 2022, à 14 h.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H 15

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance nº 470
Salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 30 novembre 2022, à 14 h
Adopté le 16 février 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST PRÉSENTE PAR TEAMS :

Mme Stéphanie Desforges, membre

SONT INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Yves Frenette, vice-président conseil
Mme Geneviève Pouliot, adjointe exécutive au président-directeur général

EY PAR TEAMS :

M. Charles Gignac, associé délégué
Mme Caroline Herault, associée EY

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

1.3 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PROCÈS-VERBAL D'**UN**E SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du CA spécial du 28 octobre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du CA spécial du 28 octobre 2022 est adopté sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale mentionne que celui-ci est respecté. Les membres se disent en accord avec la planification.

Avant d'aborder le contenu de la présente séance, le président du conseil d'administration tient à remercier deux membres pour lesquels le mandat se termine et à féliciter deux membres pour lesquels le mandat a été renouvelé.

3. CASA – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président conseil ainsi que l'adjointe exécutive au président-directeur général se joignent aux membres du conseil. Joignent également la séance, de l'organisation EY, l'associé délégué et une associée.

3.1 Suivi de la porte 4 du projet et prochaines étapes

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote A-3 du 22.11.30, les documents suivants :

- une présentation sur le suivi du projet CASA;
- une note sur le déploiement du projet CASA;
- un projet de résolution;
- une séquence de communication pour SAAQclic.

Le président-directeur général introduit la présentation en informant les membres du plan de celle-ci et en présentant le rôle de chaque vice-président dans l'actuel exercice.

Aussi, avant de débuter la présentation sur le suivi de la porte 4 du projet CASA et des étapes subséquentes, le vice-président à l'expérience numérique fait une mise en contexte rappelant que le processus en place s'articule autour de cinq portes.

Ensuite, le vice-président à l'expérience numérique souligne que l'actif CASA est construit en fonction de la portée convenue et présente un état de situation sur les domaines suivants : solution, conversion, infrastructure, sécurité et travaux d'arrière-plan. Il ajoute que les activités préparatoires au déploiement technique, pour le volet projet, sont terminées. Puis, à tour de rôle, les invités poursuivent la présentation en entretenant les membres de l'activité préparatoire au déploiement, pour le volet organisationnel, qu'est la formation. Ainsi, ils brossent le portrait de la situation en la matière, et ce, selon les populations définies, dont celles associées à la ligne verte et à la ligne rouge. Par ailleurs, ils présentent l'état d'avancement des procédures relatives à la base de connaissances, des outils pour la formation ainsi que des moyens et des actions de communication. Aussi, ils mentionnent que l'organisation est prête à recevoir CASA.

Le vice-président à l'expérience numérique prend de nouveau la parole pour présenter la progression des activités d'assurance qualité comprenant les tests intégrés finaux 1 et 2 (TIF1 et TIF2), les tests de non-régression, les activités de « la journée dans la vie » et la performance globale de la solution. Il souligne que ces activités progressent bien, mais qu'elles ne pourront pas être complétées d'ici le 21 décembre 2022. Puis, il approfondit les résultats des tests de quatre sous-processus des TIF1 qui empêchent le déploiement de la solution à la date prévue et informe les membres du plan d'action élaboré pour gérer la situation. De plus, il ajoute que le rythme des TIF2 et des tests de non-régression dépend du déroulement des TIF1. Par ailleurs, il souligne qu'en ce qui a trait à la performance globale de la solution, 75 % des tests de performance ont été réalisés. À la lumière de tout ce qui précède, il présente un plan de transition ajusté avec le 15 février 2023 comme date de déploiement proposée pour la L2. Il présente également l'incidence de ce déplacement de date sur le volume transactionnel, les clients, les commerçants et les employés.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

3.2 Commentaires EY

L'associé délégué d'EY souligne que les équipes chargées de la solution du projet CASA font preuve d'une grande lucidité, que les enjeux majeurs sont nommés et que la date du 15 février 2023 pour le déploiement de la L2 est alignée avec l'exécution des priorités. Il ajoute que ce déplacement de date proposé est l'approche la plus efficace pour mitiger les risques.

Par ailleurs, l'associée d'EY souligne l'engagement et la mobilisation des équipes en ce qui a trait à la transformation. Elle souligne toutefois la nécessité d'être vigilants avec les super-utilisateurs et de les ménager en arbitrant les priorités.

Tout au long des présentations, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Les invités d'EY quittent la séance.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, joint la séance du conseil.

La direction recommande de fixer la date du déploiement utilisateurs de la solution au 15 février 2023. Aussi, il est souligné que les coûts associés à cette date seront absorbés à même la contingence du budget du projet.

Une lecture de la résolution est faite. Des discussions s'ensuivent.

Les membres se disent en accord avec la recommandation. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur François Geoffrion et appuyée par madame Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE les critères établis pour la porte 4 constituent un intrant afin de déterminer la date de déploiement de la livraison 2 de la solution CASA;

ATTENDU QUE la direction de la Société, après une revue détaillée de l'ensemble des éléments et indicateurs avec les différents leaders responsables de livrer la solution incluant le déploiement (SAAQ et ALLIANCE), recommande de fixer au 15 février 2023 le déploiement utilisateurs;

ATTENDU QUE le conseil d'administration continuera à être informé de toute situation jugée importante en lien avec ce déploiement;

ATTENDU QUE les coûts associés à la date fixée seront absorbés à même la contingence du budget du projet.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la recommandation proposée à l'effet de fixer au 15 février 2023 le déploiement utilisateurs de la solution (L2);

QUE le conseil d'administration continuera à être informé de toute situation jugée importante en lien avec le déploiement.

Résolution AR-3103A du 22.11.30

Le vice-président à l'expérience numérique, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président conseil ainsi que l'adjointe exécutive au président-directeur général quittent la séance.

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet additionnel n'a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

5. PROCHAINE SÉANCE

La date de la prochaine séance du CA spécial est à confirmer.

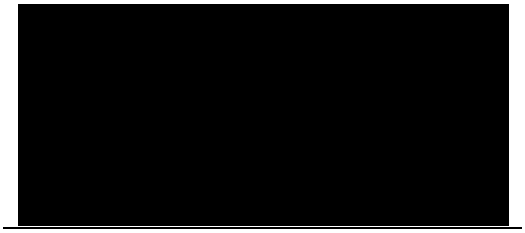
6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H 10



Président



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 471
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 8 décembre 2022, à 8 h
Adopté le 16 février 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale, ci-après appelée « secrétaire générale »
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
Me Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

1. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

2. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

2.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

2.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé que les points 10 à 14 soient abordés avant les points 8 et 9. Avec cette modification, et sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

2.3 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

3. PROCÈS-VERBAL D'**UN**E SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 est adopté par les membres sans modification.

3.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 du 22.12.08, les documents suivants :

- la liste des procès-verbaux adoptés;
- le calendrier 2023 des séances du conseil d'administration et de ses comités;
- les plans de travail 2023 du conseil d'administration et de ses comités;
- une lettre de remerciements de monsieur Konrad Sioui à madame Brigitte Corbeil;
- une lettre de remerciements de monsieur Konrad Sioui à monsieur François Geoffrion.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration commence son rapport en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres, messieurs Richard Gagnon et Michel Bouchard. Puis, il revient sur la conférence portant sur la gestion du changement qui a été offerte aux membres la veille par madame Kim Thuy.

Ensuite, il informe les membres qu'avec l'arrivée de deux nouveaux membres notamment, il reverra la composition des comités après la période des Fêtes.

En terminant, il donne la parole à la secrétaire générale pour un point d'information. Celle-ci informe les membres qu'une présentation sur l'exercice entourant la déclaration d'intérêts leur sera offerte par le Bureau-conseil en éthique en début d'année 2023.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Rapport de **la séance du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité** (30 novembre 2022)

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 30 novembre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 a) du 22.12.08.

Elle ajoute que l'information portant sur le budget 2023 des projets d'investissement, qui sera présentée au point 11 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'approbation dudit budget par le conseil.

6.2 Rapport des séances du comité actif-passif et audit (17 novembre et 1er décembre 2022)

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors des séances tenues le 17 novembre et le 1er décembre 2022. L'ordre du jour de ces séances est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 22.11.08.

Elle mentionne que l'information portant sur le budget 2023 et le cadre financier 2023-2027 ainsi que sur la révision des politiques financières du Fonds d'assurance, qui sera présentée aux points 11 et 12 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption des résolutions qui seront proposées.

Aussi, elle informe les membres de l'approbation par le CAPA des modifications proposées à l'entente de service avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. Elle ajoute que les modifications avaient trait à des éléments de nature technique.

6.3 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (7 décembre 2022)

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines fait son rapport. Il informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 7 décembre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 c) du 22.12.08.

6.4 **Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique** (7 décembre 2022)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 7 décembre 2022. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 d) du 22.12.08.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général (PDG) fait son rapport.

Gestion d'entreprise

CA spécial
Le PDG mentionne que la séance du CA spécial de décembre 2022 sera reportée en janvier 2023 et que celle-ci se tiendra par Teams. Il ajoute qu'un sondage sera effectué auprès des membres pour connaitre leurs disponibilités pour la semaine du 23 janvier 2023.

Communauté métropolitaine de Montréal
Le PDG informe les membres que la Communauté métropolitaine de Montréal pourrait recourir aux services de la Société pour percevoir une taxe supplémentaire sur l'immatriculation, tout comme le fait la Ville de Montréal.

Indexation de certains tarifs gouvernementaux
Le PDG précise que la limitation à 3 % de l'indexation de certains tarifs gouvernementaux prévue dès le 1er janvier 2023 par le gouvernement du Québec ne s'applique pas aux contributions d'assurance.

0,05 % alcool
Le PDG mentionne que les discussions entourant le 0,05 % d'alcool se poursuivent avec certains partenaires afin de connaître le point de vue de ceux-ci.

Relations avec le Cabinet de la ministre des Transports et de la Mobilité durable
Le PDG informe les membres que des échanges réguliers sont tenus avec le Cabinet et que ceux-ci sont coordonnés par la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives. Il ajoute que le Cabinet accorde de l'intérêt aux dossiers de la Société et fait état du travail collaboratif entre celui-ci et la Société. Il ajoute avoir réitéré l'invitation à la ministre de venir rencontrer les membres du conseil après la période des Fêtes.

Employés

Le PDG mentionne que les résultats du sondage sur l'expérience employé sont actuellement en analyse et qu'une présentation de ceux-ci sera faite en mars 2023. De plus, il indique que la plus récente édition du Gala des Prix d'excellence de la Société a été très appréciée.

Rayonnement

Responsabilité sociale
Le PDG rappelle aux membres que les employés de la Société sont invités à participer à Opération Nez rouge. Puis, il poursuit en faisant un retour sur la campagne Entraide qui a permis d'amasser 117 000 $ tandis que l'objectif était de 115 000 $. Il termine ce volet de son rapport en mentionnant qu'une nouvelle initiative a été mise en place; cette fois, il s'agit de recueillir des denrées non périssables et des jouets à offrir à des familles dans le besoin.

Troubles neurocognitifs
Le PDG revient sur une correspondance émanant de la Société et adressée aux professionnels de la santé portant sur une procédure administrative en lien avec la capacité d'une personne ayant des troubles neurocognitifs à conduire un véhicule. Ainsi, il présente les actions réalisées et celles à venir. Dans cet ordre d'idées, il dépose séance tenante une séquence de communications ainsi qu'un communiqué de presse devant être émis sous peu.

Il est demandé qu'un *post-mortem* de l'événement soit réalisé.

Étant donné que les points 10 à 13 représentent un bloc d'information incluant deux résolutions à adopter et que le point 14 prévoit également une décision à prendre, il est décidé de traiter les points 10 à 14 inclusivement à ce moment-ci de la séance et, ainsi, d'aborder les points 8 et 9 en fin de séance.

8. ACTUALISATION DES VALEURS – INFORMATION

Comme le sujet du point 9 a été nommé au point 11, précédemment présenté, il est traité avant le point 8.

La responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 22.12.08, le document suivant :

- un napperon sur l'actualisation des valeurs de la Société.

Le directeur général rappelle aux membres la démarche consultative en W pour l'actualisation des valeurs de la Société. Ensuite, il informe les membres des résultats de la consultation réalisée auprès des employés. Il souligne alors que la valeur étant ressortie le plus fortement auprès des employés est celle de la *collaboration*, tout comme ce fut le cas au moment de sonder les gestionnaires. Il ajoute que les valeurs actuelles ont reçu une cote plus élevée que les valeurs proposées, ce qui démontre qu'un cheminement est à réaliser avec les équipes pour faire évoluer les valeurs de l'organisation. Enfin, il présente une nouvelle proposition de valeurs, soit la collaboration, l'engagement, l'audace, la rigueur et l'ouverture.

Par la suite, la responsable du Bureau-conseil en éthique prend la parole. Elle nomme et explique les prochaines étapes pour faire vivre ces valeurs à la Société. Aussi, elle souligne que des outils de communication ainsi qu'une stratégie de déploiement sont en développement et que la démonstration de comportements clés favorisera l'adhésion.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

Il est souligné l'importance de donner des exemples de comportement dans les communications entourant la diffusion des nouvelles valeurs.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que la responsable du Bureau-conseil en éthique quittent la séance.

9. VISION 2023-2024 – FEUILLE DE ROUTE – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 22.12.08, le document suivant :

- un napperon sur la vision 2023-2024 de la Société.

Pour introduire sa présentation sur la vision 2023-2024 de la Société, le directeur général rappelle aux membres que plusieurs initiatives d'évolution sont en cours à la Société, que celles-ci sont génératrices de changements importants et que l'année 2023 sera une année de transition. Il ajoute que cette situation démontre l'importance pour la Société de se doter d'un plan.

Ensuite, il présente les six grands thèmes autour desquels s'articule la vision 2023-2024 de la Société, soit le rayonnement et le partenariat; la ligne rouge/ligne verte et l'évolution du réseau; l'organisation du travail; la gestion des bénéfices; le suivi de la performance ainsi que l'équilibre budgétaire. Aussi, il décline chacun de ces grands thèmes en actions.

Des questions sont posées et le directeur général y répond.

Il est demandé d'intégrer le développement durable dans la vision. Le directeur général souligne que cet élément pourra effectivement être inclus au volet rayonnement et responsabilité sociale.

10. IFRS 17 – **NORME COMPTABLE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE –** INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres du conseil. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 22.12.08, le document suivant :

- une présentation sur la norme comptable sur les contrats d'assurance IFRS 17.

La vice-présidente informe les membres que la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance est une norme comptable internationale qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023 et qui devra être appliquée dès la production des états financiers du 31 décembre 2023. Ensuite, elle présente les principaux impacts de cette norme, soit l'utilisation d'un taux d'actualisation reposant sur des titres obligataires et la présentation distincte des activités d'assurance dans les états financiers. Ensuite, elle démontre l'incidence de l'utilisation d'un taux d'actualisation reposant sur les titres obligataires ainsi que l'impact de la norme sur le passif au bilan d'ouverture inscrit aux livres comptables. Puis, elle souligne que la présentation distincte des activités d'assurance avec la norme pourrait laisser croire que la tarification est insuffisante. Elle conclut en soulignant que la Société maintiendra en parallèle sa méthode de calcul actuelle pour

l'établissement du taux de capitalisation et du taux de financement afin de tenir compte, dans sa prise de décisions, des revenus de placements des actifs investis à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Des questions sont posées et la vice-présidente y répond. On rappelle l'importance de la communication dans une telle situation.

11. BUDGET 2023 ET CADRE FINANCIER 2023-2027 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 22.12.08, les documents suivants :

- une présentation sur le budget 2023 et le cadre financier 2023-2027;
- un projet de résolution.

La vice-présidente parcourt la présentation sur le budget 2023 et le cadre financier 2023-2027. Elle débute avec quelques faits saillants relativement au Fonds d'assurance, où le taux de financement est à 108 % et le taux de capitalisation projeté est à 130 %, puis à la Société, où il y a un déficit prévu de 71 M$ en 2023. Ensuite, elle explique ce déficit par des dépenses temporaires liées au déploiement et au rodage de la L2 de CASA, le début de l'amortissement de CASA (avant l'arrivée des bénéfices prévue à compter de 2024), l'indexation des revenus limitée à 3 % par le gouvernement du Québec et le sous-financement de certaines activités de la Société.

Ensuite, la vice-présidente brosse le portrait des contextes externe et interne dans lesquels s'inscrit l'exercice. Elle souligne notamment les nouvelles responsabilités transférées à la Société sans compensation financière du gouvernement du Québec, dont la surveillance des taxis sur l'Île de Montréal. Elle mentionne également l'arrivée de la nouvelle norme comptable IFRS 17 et la complexité entourant la réalisation de l'exercice budgétaire 2023 étant donné que la période de déploiement et de rodage de la L2 comporte son lot d'incertitude.

Puis, avant de passer au budget, la vice-présidente informe les membres de la mise en place d'un comité de travail, nommé *Vision cible 2023-2024*, ayant pour objectif d'assurer le plein financement, en 2025, de tous les mandats de la Société. Elle mentionne que celui-ci est composé des membres du comité de direction ainsi que des directeurs généraux de chacun des secteurs de l'organisation. Elle ajoute qu'un mandat d'accompagnement a également été confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton et que les travaux du comité seront revus par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes. Aussi, elle souligne que les travaux du comité viendront confirmer, en juin 2023, les besoins budgétaires pour 2023 et le cadre financier des années suivantes. Elle conclut ce volet en précisant que le ministère des Finances est au courant de la situation et de la démarche entreprise par la Société.

Par la suite, la vice-présidente présente le budget 2023 pour le Fonds d'assurance selon les normes actuelles qui présente un déficit qu'elle explique par la remise d'excédent de capital. Puis, elle présente le même budget selon la norme IFRS 17. Toujours en lien avec le Fonds d'assurance, elle présente également le cadre financier 2023-2027, pour information, ainsi que les immobilisations 2023. En ce qui a trait à la Société, elle présente plus en détail le budget 2023, le cadre financier 2023-2027, pour approbation, ainsi que les immobilisations. Aussi, elle présente les frais d'administration consolidés et souligne que l'évaluation globale des risques budgétaires pour ces frais est modérée.

Enfin, la vice-présidente présente la composition des demandes budgétaires pour les projets d'investissement 2023 ainsi que le cadre financier 2023-2027 de ces derniers pour information. Elle souligne également que les coûts liés au déploiement de la L2, le 15 février 2023, seront couverts par la contingence du projet CASA.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et la vice-présidente y répond.

On rappelle que l'information relative au budget 2023 des projets d'investissement a été présentée aux membres du CTIC le 30 novembre 2022 et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de ce budget. On rappelle également que l'information complète a été présentée aux membres du CAPA le 1er décembre 2022 et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres se disent en accord avec la recommandation. Aussi, ils ont pris connaissance du projet de résolution. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Ka Yan Lisa To :

Résolution

ATTENDU QUE les budgets 2023 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) :

- Priorisent le déploiement et le rodage de la livraison 2 de CASA;
- Incluent une contingence de 6 M$ pour couvrir les risques budgétaires reliés aux frais d'administration dont l'évaluation globale est modérée;
- Feront l'objet d'un suivi soutenu au comité de direction;

ATTENDU QUE le cadre financier 2023-2027 de la Société doit être approuvé par le conseil d'administration de la Société en vertu de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU QU'un comité de travail a été mis en place et qu'il a entrepris des travaux visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2025 pour la Société;

ATTENDU QU'un retour au conseil d'administration est prévu en juin prochain pour confirmer le budget 2023 du Fonds d'assurance et celui de la Société ainsi que le cadre financier 2023-2027 de la Société;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et de la cybersécurité et le comité actif-passif et audit recommandent au conseil d'administration d'approuver le budget 2023 des projets d'investissement de 111,3 M $, dont 71,5 M$ pour les projets en technologie de l'information, incluant le projet CASA;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration d'approuver le budget 2023 du Fonds d'assurance et celui de la Société ainsi que le cadre financier 2023-2027 de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets 2023 proposés :

- Fonds d'assurance :
  - Des charges nettes des activités d'assurance de 1 135 M$, des revenus nets des autres activités de 867 M$, pour un déficit de 268 M$;
  - Des immobilisations de 16 M$;
- Société :
  - Des revenus de 319 M$ et des charges de 390 M$, pour un déficit de 71 M$;
  - Des immobilisations de 67 M$;
- Projets d'investissement de 111,3 M$:
  - Postes et aires de contrôle routier : 4,2 M$;
  - Projets administratifs : 35,6 M$;
  - Projets en technologies de l'information : 20,5 M$;
  - Projet CASA : 51,0 M$;

QUE le conseil d'administration approuve le cadre financier 2023-2027 de la Société proposé :

- 2023 : des revenus de 319 M$ et des charges de 390 M$, pour un déficit de 71 M$;
- 2024 : des revenus de 329 M$ et des charges de 368 M$, pour un déficit de 39 M$;
- 2025 : des revenus de 355 M$ et des charges de 383 M$, pour un déficit de 28 M$;
- 2026 : des revenus de 366 M$ et des charges de 383 M$, pour un déficit de 17 M$;
- 2027 : des revenus de 374 M$ et des charges de 387 M$, pour un déficit de 13 M$.

Résolution AR-3104 du 22.12.08

12. RÉVISION DES POLITIQUES FINANCIÈRES DU FAAQ – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 22.12.08, les documents suivants :

- une présentation sur la révision triennale des politiques financières du Fonds d'assurance;
- les textes proposés pour la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance, la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance, la Politique de financement du Fonds d'assurance et la Politique de placement du Fonds d'assurance;
- un projet de résolution.

La vice-présidente parcourt la présentation sur la révision triennale des politiques financières du Fonds d'assurance. Elle souligne que la Politique cadre sur la gestion financière à long terme encadre la politique de capitalisation, la politique de financement ainsi que la politique de placement, toutes trois en lien avec le Fonds d'assurance. Elle ajoute que cette politique est revue périodiquement, et ce, avec la collaboration d'un conseiller externe en placement ainsi qu'avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. Aussi, elle présente l'évolution du contexte depuis la dernière révision et rappelle les recommandations émises par le conseil d'experts lors du dernier exercice tarifaire. En terminant, elle présente les changements proposés, soit l'élargissement du corridor de 100-120 % à 100-125 % prévu à la politique de capitalisation et l'augmentation graduelle du revenu fixe de 35 % à 36 % inscrit à la politique de placement. En terminant, elle mentionne que ces changements diminuent le risque de sous-capitalisation et qu'ils n'ont pas d'incidence sur les contributions d'assurance de financement.

Les membres posent des questions et la vice-présidente y répond.

On rappelle que l'information complète a été présentée les 17 novembre et 1er décembre 2022 aux membres du CAPA; que ces derniers ont eu l'occasion de l'analyser et de la commenter et qu'ils se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres se disent en accord avec la recommandation. Aussi, ils ont pris connaissance du projet de résolution. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Stéphan Deschênes et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE les politiques financières du Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fonds ») qui sont constituées de la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec, de la Politique de financement du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec doivent être révisées au moins tous les trois ans;

ATTENDU QUE la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec doit être révisée advenant une modification aux politiques financières du Fonds;

ATTENDU QUE les politiques financières du Fonds étant interdépendantes, tout ajustement proposé à l'une ou l'autre des politiques financières doit mener à la révision de l'ensemble des politiques financières;

ATTENDU QUE la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec peut être ajustée, en raison de la situation financière avantageuse du Fonds, afin de réduire les probabilités qu'il se retrouve en situation déficitaire;

ATTENDU QUE la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec peut également être ajustée afin de réduire les probabilités que le Fonds se retrouve en situation déficitaire;

ATTENDU QUE les ajustements proposés à la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec doivent être graduels étant donné la volatilité actuelle des marchés financiers;

ATTENDU QUE les ajustements proposés aux politiques financières du Fonds ont un impact minime sur le calcul des futures contributions d'assurance de financement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser les politiques financières du Fonds afin que le conseil d'experts puisse en tenir compte pour le prochain exercice triennal;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif et audit recommandent au conseil d'administration d'approuver l'actualisation de la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec et des politiques financières du Fonds;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les versions révisées ci-jointes de la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec, de la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec, de la Politique de financement du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3105 du 22.12.08

L'équipe des actuaires n'étant pas entrée dans la salle du CA, le point 14 de l'ordre du jour est traité dans l'immédiat.

13. PRÉSENTATION DE **L'ÉQUIPE D'ACTUAIRES**

L'équipe des actuaires se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel présente son équipe de gestion. Puis, à tour de rôle, les membres de cette dernière présentent leur équipe et leur champ d'activité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et l'équipe des actuaires quittent la séance.

14. **MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE I –** MOTOS À RISQUE ÉLEVÉ) **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 22.12.08, les documents suivants :

- une note portant sur la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2023;
- l'annexe au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise;
- un avis de publication, en versions française et anglaise;
- une liste provisoire pour 2023;
- un complément d'information;
- un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle aux membres qu'une mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* est effectuée annuellement par la Société en raison des nouveaux modèles de l'année et des informations obtenues du Bureau d'assurance du Canada. Pour cette raison, elle propose une mise à jour de l'annexe à ce règlement.

Les membres n'ont pas de question à formuler. Ils se disent en accord avec la recommandation. Aussi, ils ont pris connaissance du projet de résolution. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéros d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, la Société publie sur son site Internet une liste provisoire des nouvelles motocyclettes qu'elle identifie à risque élevé d'accident, afin d'informer les consommateurs qu'une contribution d'assurance plus élevée sera exigible au prochain renouvellement de leur immatriculation ce qui leur permet de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE le président du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3106 du 22.12.08

15. AUTRES SUJETS

Aucun sujet additionnel n'a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

16. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 16 février 2023.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 472
Tenue avec *Teams*
Le 6 janvier 2023, à 8 h
Adopté le 16 février 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive, vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives

SONT ABSENTS :

M. Richard Gagnon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST INVITÉ :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le président-directeur général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

1.3 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

2. CASA – INFORMATION

Le président-directeur général (PDG) informe les membres de la tenue d'une conférence de presse le 19 janvier 2023 pour notamment expliquer la transformation numérique et présenter les services SAAQclic.

2.1 Avancement des travaux, plan de passage en production (grand déménagement) et déploiement

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote A-2 du 23-01-06, le document suivant :

- une présentation sur le déploiement du projet CASA.

Le PDG introduit la présentation en informant les membres des raisons ayant mené à la tenue de la séance extraordinaire de ce jour et remercie les membres pour leur disponibilité en ce début d'année.

Le vice-président débute la présentation en informant les membres de l'avancement des travaux des dernières semaines en ce qui a trait au déploiement du projet CASA. Il souligne que les tests intégrés finaux ont bien progressé et que leur indicateur est passé au jaune. Il ajoute que les travaux effectués pendant la période des Fêtes ont permis de faire évoluer l'indicateur en lien avec la facturation de rouge à jaune. Puis, il mentionne que l'enjeu actuel réside dans les allers-retours entre la Société et chaque partenaire pour compléter les essais et pour résoudre les anomalies.

Le vice-président poursuit la présentation en faisant état de l'avancement des processus essentiels au *go-live* et mentionne les dates auxquelles ceux-ci seront prêts. Par la suite, il présente le nouveau scénario proposé pour le plan de passage en production.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et le vice-président y répond.

À la lumière de ce qui précède, la direction recommande de fixer la date du déploiement utilisateurs de la solution au 20 février 2023 plutôt qu'au 15 février 2023.

Des discussions s'ensuivent.

Les membres se disent en accord avec la recommandation et ils demandent que soit produite une résolution en ce sens.

La résolution suivante est rédigée et approuvée à l'unanimité.

Résolution

ATTENDU QU'avec la résolution AR-3103A adoptée le 30 novembre 2022, le conseil d'administration a approuvé la recommandation de la direction de la Société à l'effet de fixer au 15 février 2023 le déploiement utilisateurs de la livraison 2 de la solution CASA;

ATTENDU QUE lors de cette recommandation, un calendrier des échéances fixait au 28 janvier 2023 la date du début de l'arrêt des services transactionnels, et ce, jusqu'au 14 février 2023;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a tenu, ce jour, une séance spéciale sur l'avancement des travaux liés au déploiement de la solution;

ATTENDU QUE lors de cette séance spéciale, la direction de la Société recommande au conseil d'administration de modifier le calendrier des échéances relatif au déploiement de la solution afin de fixer au 27 janvier 2023 la date du début de l'arrêt des services transactionnels et de fixer au 20 février 2023 la date de déploiement de la solution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la recommandation proposée à l'effet de modifier le calendrier des échéances afin de fixer au 27 janvier 2023 la date du début de l'arrêt des services transactionnels et de fixer au 20 février 2023 la date de déploiement de la solution;

QUE le conseil d'administration continuera à être informé de toute situation jugée importante en lien avec le déploiement de la solution.

Résolution AR-3107 du 23.01.06

Le vice-président à l'expérience numérique quitte la séance.

3. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du CA spécial est le 23 janvier 2023.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE À 9 H 25

[redacted]

Président

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance nº 473
Tenue avec *Teams*
Le 23 janvier 2023, à 13 h 30
Adopté le 16 février 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA).

1.3 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

2. CASA – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé se joignent aux membres du conseil.

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote A-2 du 23-01-23, le document suivant :

- une présentation sur le suivi projet CASA.

2.1 Suivi de la porte 5 du projet

Le vice-président à l'expérience numérique parcourt la présentation sur le suivi du projet CASA. Il revient sur les dates importantes du plan de transition et du plan de passage en production. Il souligne alors qu'en date du 23 janvier 2023, tous les éléments nécessaires au déclenchement des activités de déploiement sont en place. Il entretient brièvement les membres de la stratégie de finalisation des essais et de correction des anomalies. Ensuite, il présente les résultats de la porte 5 en précisant que l'actif CASA est construit en fonction de la portée convenue et que les activités préparatoires au déploiement du projet sont terminées. Il ajoute que l'organisation est également prête à recevoir CASA. Enfin, il conclut le premier volet de sa présentation en traitant des activités d'assurance qualité.

Par la suite, le vice-président à l'expérience numérique fait une démonstration d'un transfert de propriété avec SAAQclic. Aussi, il parcourt les services à grand volume qui seront non disponibles pendant la transition, mais desservis par la prestation électronique de services dès le 17 février 2023. Puis, il termine en présentant la structure de gouvernance nommée « Centre de commandement clients ».

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et le vice-président à l'expérience numérique y répond.

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité félicite le vice-président à l'expérience numérique ainsi que ses équipes pour le travail réalisé.

2.2 Suivi de la conférence de presse

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé revient sur la conférence de presse tenue le 19 janvier 2023. Il informe les membres de la présence des médias nationaux et de 19 journalistes. Il ajoute que l'information a par la suite été retransmise avec justesse. Il mentionne aussi que l'utilisation des médias sociaux pour l'occasion a permis de joindre 200 000 personnes. Il informe également les membres d'une campagne d'affichage prévue pour appuyer les efforts d'information déployés, et que celle-ci se tiendra dans les centres de services et chez les mandataires. Il termine en soulignant que son équipe suit de près la situation entourant le déploiement de SAAQclic et qu'elle est prête à intervenir en matière de communication, le cas échéant.

Des questions sont posées et le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé y répond. Les membres demandent à recevoir de plus amples informations pour jouer leur rôle d'ambassadeurs. Un document de type questions-réponses ainsi qu'un tableau synthèse leur seront transmis.

Le président du conseil d'administration remercie les membres du conseil d'administration pour leur appui au projet. Il remercie également les membres de la direction présents et leur demande de féliciter leurs équipes pour le travail accompli.

Le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quittent la séance.

3. AUTRES SUJETS

3.1 Proposition sur la suite du conseil d'administration spécial

Compte tenu de l'avancement de la séance, ce point sera abordé au conseil d'administration du 16 février 2023.

4. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

6. [redacted]

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 474
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 16 février 2023, à 8 h
Adopté le 15 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS PAR TEAMS :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

1. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

2. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

2.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote A-2 a) du 23.02.16.

2.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil d'administration (CA). L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-2 b) du 23.02.16.

2.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

3. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 est adopté par les membres sans modification. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 a) du 23.02.16.

3.2 Adoption des procès-verbaux des séances du CA spécial du 30 novembre 2022 ainsi que des 6 et 23 janvier 2023

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du CA spécial du 30 novembre 2022 ainsi que des 6 et 23 janvier 2023 sont adoptés par les membres sans modification. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-3 b) du 23.02.16.

3.3 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 c) du 23.02.16.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 du 23.02.16.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Composition des comités – Résolution

Le président du conseil d'administration (PCA) présente aux membres la composition des comités qu'il propose pour l'année 2023. Il souligne que l'exercice s'est inscrit dans une volonté de stabilité pour les différents comités. Il mentionne également avoir communiqué avec l'ensemble des membres en cours d'exercice et que ceux-ci se sont déclarés favorables à ses propositions.

Les membres se disent en accord avec la proposition du PCA et l'approuvent. Ainsi, la résolution qui en découle est proposée par madame Claudia Di Iorio et appuyée par madame Sylvie Thivierge :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil d'administration (CA) nomme les membres de ses comités et les présidents de ceux-ci sur recommandation du président du CA ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le CA nomme les membres de ses comités ainsi que leurs présidents à compter de ce jour et conformément à la recommandation du président du CA, soit :

Comité de gouvernance et d'éthique

- Sylvie Thivierge, présidente
- Louise Champoux-Paillé
- Stéphan Deschênes
- Olivier Normandin
- Louise Turgeon

Comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines

- Christian Cyr, président
- Michel Bouchard
- Louise Champoux-Paillé
- Jean-Marie De Koninck
- Claudia Di Iorio
- Stéphanie Desforges

Comité actif-passif et audit

- Louise Turgeon, présidente
- Corinne Charette
- Christian Cyr
- Richard Gagnon
- Sylvie Thivierge
- Ka Yan Lisa To

Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité

- Corinne Charette, présidente
- Jean-Marie De Koninck
- Claudia Di Iorio
- Stéphan Deschênes

Résolution AR-3108 du 23.02.16

5.2 Autres points de suivi

Le PCA informe les membres des démarches entreprises pour renouveler les mandats de madame Louise Turgeon et de monsieur Christian Cyr qui viendront à échéance en mars 2023.

Il ajoute avoir participé à une rencontre d'information et d'échanges avec d'autres présidents d'un conseil d'administration d'un organisme public et que celle-ci portait sur les impacts de la modernisation de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* sur la composition et la performance des CA.

Puis, le PCA ouvre la discussion sur les communications entourant le déploiement de SAAQclic.

Ainsi, le président-directeur général (PDG) souligne que des transformations de l'ampleur de celle qui est en cours à la Société n'arrivent que très rarement. Aussi, il rappelle que le Service d'authentification gouvernementale (SAG) est conçu et administré par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Des discussions s'ensuivent. Les membres émettent leurs commentaires et posent des questions auxquelles le PDG répond.

Aussi, les membres demandent d'être encore plus outillés pour pouvoir continuer de bien jouer leur rôle d'ambassadeur. Le PDG mentionne que les documents qui seront présentés au point 8 de l'ordre du jour seront déposés sur le site de la gouvernance d'ici la fin de la journée et que les membres auront ainsi accès à la plus récente information disponible sur le déploiement de SAAQclic.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit

La présidente du comité actif-passif et audit fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 8 février 2023. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 23.02.16.

Compte tenu du temps écoulé à la séance, on décide de traiter du point 8 dans l'immédiat.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 23.02.16, les documents suivants :

- un tableau sur le suivi de la performance de la Société au 31 décembre 2022 ;
- un napperon sur les priorités de la Société pour les six prochains mois.

Le PDG ne présente pas son rapport pour permettre aux membres de tenir leurs huis clos et de terminer à l'heure prévue. Il souligne que l'information pertinente sera transmise par courriel.

7.1 Suivi de la performance au 31 décembre 2022
7.2 Priorités 2023
7.3 Suite du conseil d'administration spécial
7.4 Autres points de suivi

8. SAAQclic – SUIVI DU DÉPLOIEMENT – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules se joignent aux membres du conseil par Teams.

Avant de passer la parole aux invités pour leurs présentations, le PDG souligne que l'information véhiculée est en date du jour même et rappelle que les documents de support aux présentations seront déposés sur le site de la gouvernance d'ici la fin de la journée.

Le vice-président à l'expérience numérique partage avec les membres une présentation sur le suivi du déploiement des services numériques et il la parcourt. Il rappelle le passage de 300 systèmes et de 10 milliards de données à une solution intégrée permettant aux clients d'avoir un dossier unique. Il ajoute que cet exercice représente 15 500 étapes et implique 400 personnes à sa vice-présidence. Puis, il souligne que la période d'arrêt de services transactionnels se termine le jour même et qu'ainsi la reprise graduelle des services débutera le lendemain pour en arriver au lancement officiel de SAAQclic le 20 février 2023. De plus, il rappelle que la phase de stabilisation se déroulera du 16 février au 19 mai 2023. Ensuite, il précise les trois phases de ce qu'il appelle le « grand déménagement » et présente les cinq portraits de la prestation électronique de services, soit les commerçants, les partenaires, les mandataires en vérification de véhicules routiers, les entreprises et les clients. Il conclut son volet de la présentation en revenant sur le SAG et l'information nécessaire pour la création d'un compte.

Par la suite, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier prend la parole et partage avec les membres une présentation sur le plan de reprise des services dans les points de service à l'occasion du déploiement de SAAQclic. Il rappelle les services offerts en mode alternatif pendant la période de transition, soit du 27 janvier au 16 février 2023. Puis, il informe les membres de la reprise progressive des services qui se fera à partir du 20 février 2023 ; il décline ceux-ci selon la ligne verte et la ligne rouge. De plus, il souligne que les gestionnaires des points de service auront une marge de manœuvre pour gérer localement l'achalandage, qu'il y aura un maintien de mesures d'exception, si nécessaire, et qu'un équilibre est recherché entre l'accompagnement des employés qui sont en apprentissage et leur productivité. Il souligne que bien que des rendez-vous aient été offerts aux clients, une majorité d'entre eux ne souhaitait pas en prendre et préférait revenir à partir du 20 février et qu'un achalandage important est à prévoir. Il termine son volet de la présentation en abordant le sujet de l'immatriculation par les commerçants. Il souligne que le partenariat entre la Société et ceux-ci est un facteur déterminant pour la période et que les échanges sont réguliers.

Le vice-président à l'expérience numérique prend quelques minutes pour présenter le SAG ainsi que les fonctionnalités de la plateforme SAAQclic.

Puis, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé revient sur la conférence de presse annonçant le lancement de SAAQclic. Aussi, il informe les membres du nombre de demandes d'entrevues reçues ainsi que du nombre de mentions faites sur le sujet dans les médias. Ensuite, il présente les objectifs de communication visés, comme de faire connaitre SAAQclic à la clientèle et de susciter son adhésion, de l'informer de la période de rodage et de la nécessité de passer par le SAG pour accéder aux services transactionnels de SAAQclic ainsi que de l'inviter à prendre rendez-vous plutôt que de se présenter en points de service. Il poursuit sa présentation en rappelant les principaux

messages clés véhiculés et en soulignant que ceux-ci sont adaptés en continu selon l'évolution de la situation. En terminant, il présente les moyens de communication prévus dont la production de capsules SAAQclic info, ainsi que la séquence de communication élaborée.

Pour clore les présentations, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules partage avec les membres une vidéo produite à l'intention des employés de sa vice-présidence ainsi que le plan de reprise des opérations de contrôle routier. Ainsi, sur une ligne du temps, il positionne les activités réalisées et celles à venir, comme la formation, l'accompagnement des entreprises, l'utilisation de SAAQclic par les contrôleurs routiers et les mandataires en vérification des véhicules routiers et la reprise des opérations avec la Commission des transports du Québec.

Tout au long des présentations, les membres posent des questions et les invités y répondent. Ainsi, les membres s'assurent notamment que l'arrêt des systèmes était la meilleure option, que la gestion de l'achalandage en centres de service sera faite selon certaines priorités, qu'un plan B soit développé, dans la mesure où les hypothèses de travail en matière de service à la clientèle ne se confirmaient pas. Ils s'assurent également que la Société collabore étroitement avec ses partenaires, dont les syndicats représentant les employés pour lesquels l'incidence du changement est plus grande.

Le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules quittent la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet additionnel n'a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL ET CALENDRIER 2023

La prochaine séance du conseil se tiendra le 23 mars 2023 à 8 h.

La secrétaire générale informe les membres de l'ajout de deux ateliers au calendrier 2023, dont un sur le dilemme éthique le jeudi 23 mars 2023.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

13. ÉANCE À 12 H

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 475
Tenue par *Teams*
Le 6 mars 2023, à 12 h
Adopté le 15 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST ABSENTE :

Mme Sylvie Thivierge, membre

SONT INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 a) du 23.03.06.

1.2 Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-1 b) du 23.03.06.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

2. SAAQclic – PLAN D'ACTION – INFORMATION

Le président du conseil d'administration (PCA) souligne l'importance du présent exercice pour avoir un portrait fidèle de la situation en ce qui a trait au déploiement de SAAQclic, entendre le président-directeur général (PDG) et permettre aux membres de s'exprimer. Après cette introduction, il cède la parole au PDG.

Le PDG remercie les membres de leur disponibilité. Il ajoute qu'il trouvait également important de faire le point sur le déploiement de SAAQclic. Il poursuit en soulignant que le défi actuel de la Société réside davantage dans la gestion des files d'attente aux points de service. Il mentionne que 50 % des gens qui composent les files d'attente auraient pu faire leurs transactions en ligne. Ainsi, il présente des solutions mises en place pour faciliter la création d'un compte au Service d'authentification gouvernementale (SAG) comme la possibilité d'obtenir son numéro d'avis de cotisation par téléphone en communiquant avec Revenu Québec. Il ajoute de plus que dès le 13 mars 2023, la création d'un compte au SAG pourra se faire dans sept succursales de la Société à l'aide de deux pièces d'identité. Par ailleurs, il mentionne que des employés supplémentaires seront affectés aux succursales connaissant un fort achalandage notamment pour aider les clients à créer leur compte au SAG, puis à accéder à SAAQclic. Il ajoute que ces clients seront également accompagnés pour faire leurs transactions en ligne. Aussi, il nomme d'autres mesures prises pour diminuer les files d'attente telles que le prolongement des heures d'ouverture de certains points de service et l'offre de services sur rendez-vous les fins de semaine. Par ailleurs, il informe les membres de la location d'espaces commerciaux pour éviter que les personnes en attente soient à l'extérieur.

Les membres posent des questions et le PDG y répond. Des discussions s'ensuivent.

Le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé se joignent aux membres.

Le vice-président à l'expérience numérique rappelle qu'à ce jour ce sont plus de 350 000 clients qui ont été servis et ajoute que depuis le 17 février 2023, il y a eu plus d'un million de transactions d'effectuées. Aussi, il souligne que toutes les anomalies trouvées sont en voie d'être réglées et que la solution SAAQclic offrant une prestation électronique de services aux clients est stabilisée depuis la première semaine d'implantation. Il souligne que le défi à relever a principalement trait à l'adhésion des clients au portail.

Pour sa part, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé mentionne que plus de 60 entrevues ont été accordées depuis la fin du mois de février. Il ajoute qu'une campagne portant sur SAAQclic se déroulera du 20 mars au 30 avril 2023 et informe les membres des principales actions de communication qui seront menées.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le PCA demande aux vice-présidents de transmettre les encouragements du conseil d'administration aux équipes. Aussi, le PDG remercie les membres pour leur appui.

Le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quittent la séance.

3. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le 23 mars 2023 à 8 h.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 476
Tenue par *Teams*
Le 9 mars 2023, à 13 h
Adopté le 15 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST ABSENTE :

Mme Sylvie Thivierge, membre

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance spéciale du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 a) du 23.03.09.

1.2 Ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-1 b) du 23.03.09.

1.3 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance.

2. SAAQclic – ÉTAT DE SITUATION – INFORMATION

Le président du conseil d'administration (PCA) rappelle aux membres l'importance, comme conseil d'administration, d'être informés de la situation entourant le déploiement de SAAQclic et de la suivre de près. Il rappelle également l'importance d'être solidaires pour offrir à la clientèle un service de qualité. Aussi, il remercie les membres de leur présence.

Puis, d'entrée de jeu, les membres posent leurs questions au président-directeur général (PDG) et celui-ci y répond.

Ainsi, en réponse aux premières questions qui lui sont posées, le PDG mentionne que le principal enjeu entourant le déploiement de SAAQclic est d'avoir sous-estimé l'achalandage en points de service. Aussi, il présente des facteurs expliquant cet achalandage dont la prévision d'une plus grande adhésion à SAAQclic. De plus, il revient sur le Service d'authentification gouvernementale (SAG) ainsi que sur la couverture médiatique de la situation. Par la suite, il présente un deuxième enjeu, soit des anomalies informatiques survenues lors de la première semaine du déploiement de SAAQclic et la capacité de certains serveurs qui s'est avérée insuffisante. Par ailleurs, il souligne que la Société engagera des agents de sécurité pour aller chez certains mandataires afin de diriger les files d'attente. Il ajoute que des rencontres de type webinaire ont été instaurées avec les mandataires et qu'une tournée sera réalisée pour visiter l'ensemble de ceux-ci afin d'obtenir de plus amples informations sur la réalité de chacun et ainsi de voir comment les accompagner efficacement. Par ailleurs, il précise que les relations avec les commerçants sont bonnes et que ces derniers bénéficient d'un numéro de téléphone dédié, au besoin. Aussi, il souligne que la Société est en contact avec les propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Toujours en réponse aux questions qui lui sont posées, le PDG rappelle le concept qui sera mis en place à proximité de sept points de service de la Société dès lundi où les clients pourront, dans un même temps et accompagnés par du personnel de la Société, créer leur identifiant SAG, se connecter aux services en ligne SAAQclic et faire l'ensemble de leurs transactions. Il rappelle également que la gestion des files d'attente se fait de manière dynamique.

De plus, le PDG mentionne que la prise des décrets de la veille donnera de l'air à l'organisation, mais que la résorption du retard cumulé pourrait être un peu plus longue qu'estimée initialement. Il souligne que le délai de résorption sera également influencé par l'adhésion à SAAQclic.

Dans la foulée des questions formulées, les membres demandent de recevoir l'information relative à la nature des bogues en lien avec le SAG et SAAQclic ainsi qu'un suivi soutenu des opérations. Le PDG mentionne que les enjeux en technologies de l'information seront transmis à l'ensemble des membres, et ce, de manière régulière. Aussi, en ce qui a trait au SAG, il mentionne que les équipes en place n'ont pas relevé de difficulté et qu'elles dénombrent environ 100 000 inscriptions. Il ajoute qu'un état de situation relatif aux opérations sera également partagé en continu avec les membres.

De nombreuses questions sur le SAG sont de nouveau soulevées par les membres. L'adhésion à ce service les inquiète de manière importante. Ils s'interrogent sur les conséquences de l'inscription obligatoire au SAG sur l'adhésion à SAAQclic. Ils demandent également s'il est possible de permettre aux clients d'accéder aux services de SAAQclic sans avoir à passer par le SAG. Dans cet ordre d'idées, les membres suggèrent d'étudier la possibilité de connecter SAAQclic aux services bancaires. Le PDG répond que l'utilisation du SAG est une disposition gouvernementale à laquelle la Société ne peut se soustraire.

En conclusion, le PDG rappelle que les membres de son comité de direction ainsi que lui-même demeurent engagés et en mode solutions.

Tout au long de l'état de situation, les membres échangent et émettent leurs opinions. Aussi, ils posent de nombreuses questions et adressent leurs conseils à la direction.

Le PCA rappelle l'importance de rester solidaires. Il dit se sentir privilégié de travailler avec les membres du CA. Il demande au PDG de transmettre un message aux équipes, soit d'être résilientes et de se concentrer sur la tâche.

3. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE À 15 H 15

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 477
Tenue par *Teams*
Le 15 mars 2023, à 12 h
Adopté le 15 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA) spécial. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 a) du 23.03.15.

1.2 Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-1 b) du 23.03.15.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. SAAQclic – ÉTAT DE SITUATION – INFORMATION

Le président-directeur général (PDG) remercie les membres pour leur présence et leur présente le déroulement proposé pour la séance. Par la même occasion, il rappelle le rôle de chacun des vice-présidents invités dans la gestion de la situation dans laquelle s'inscrit le déploiement de SAAQclic.

Le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé se joignent aux membres du CA.

Le vice-président à l'expérience numérique est le premier invité à prendre la parole. Il revient sur la stratégie de conversion des données prises il y a quatre ans. Ainsi, il rappelle que les systèmes patrimoniaux de la Société datent de 40 ans et que ces derniers ne permettaient pas notamment de générer des dossiers client de manière intégrée. Il ajoute que différentes stratégies ont été étudiées pour procéder à la transition entre les anciens systèmes et le nouveau. Il souligne notamment que la stratégie à l'effet de modifier les anciens systèmes pour créer une fonctionnalité permettant le parallélisme, par exemple, aurait occasionné des coûts, généré des risques importants et allongé les délais du projet. Ainsi, il conclut que force a été de constater que le déploiement en mode *big bang*, avec une fermeture des services transactionnels, était la seule option viable pour le déploiement de la L2 de CASA.

À la suite de cette explication, les membres soulignent que ce message devrait être peaufiné et véhiculé, tout comme celui indiquant que le projet a été réalisé en étapes ; ils proposent aussi de rappeler que la date de déploiement avait été diffusée. Ils ajoutent qu'il faut souligner que le remplacement de systèmes désuets entrainera des bénéfices pour les clients. Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé précise alors que le plan d'action développé misait sur la diffusion de messages positifs. Aussi, les membres proposent de solliciter des journalistes pour produire des reportages complets. De plus, ils demandent si l'agence est impliquée dans la cellule de

communication. Le PDG confirme être accompagné en matière de communication par la DGCRP ainsi que par l'agence.

Les membres posent d'autres questions en abordant la structure mise en place pour gérer la situation entourant le déploiement de SAAQclic. Aussi, ils demandent si la plateforme fonctionne bien et s'interrogent sur l'adhésion aux services en ligne. En réponse à cette dernière question, le vice-président à l'expérience numérique présente aux membres quelques chiffres et mentionne qu'il leur fera parvenir des statistiques sur une base régulière. Dans cet ordre d'idées, les membres et la direction échangent sur le taux de pénétration, le nombre de transactions effectuées ainsi que la vélocité des services octroyés aux clients.

Les membres ajoutent qu'il est faux de dire que la Société n'avait pas de plan. À ce commentaire, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé mentionne que le message a effectivement été martelé aux moments d'octroyer des entrevues, mais que l'information ne percole pas puisque la plateforme n'était pas à 100 % de ses capacités dès les premières journées du déploiement et que les gens sont demeurés avec la perspective que celle-ci connait encore des ratés.

Par la suite, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier présente des défis opérationnels auxquels les équipes font face dans le contexte du déploiement et le défi d'assurer une compréhension commune des problématiques (compréhension des problématiques associées à la solution technologique et les impacts sur le service à la clientèle, développement de nouvelles façons de faire, développement de nouvelle approche de gestion des files d'attente, etc.). Il ajoute que dans le cadre du plan de reprise, il était prévu que la clientèle subisse un effet de la période de réduction des services et allait amener un décalage dans le temps des services pour les clients. Les fluctuations au niveau des délais d'attente associés à la période de déploiement étaient prévues jusqu'au mois de juillet 2023. Puis, les membres abordent le sujet des mandataires. La diversité des orientations de gestion des mandataires a amené des défis supplémentaires dans l'implantation des directives de gestion de clientèle. Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier mentionne que la Société est en communication avec les mandataires pour consolider les approches de gestion des services partout au Québec.

Madame Stéphanie Desforges, membre, quitte la séance.

Les membres invitent la direction à développer des scénarios de manière à être prête à faire face aux pires situations possibles. Ils proposent de faire des communications personnalisées selon les besoins spécifiques des différentes clientèles. En ce sens, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé mentionne que des communications ont été faites à l'intention des clients qui auront un véhicule à déremiser, notamment.

De plus, les membres posent des questions sur l'échéance relative à la fin du rattrapage. Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier mentionne que les équipes actualisent le plan de reprise en ajustant les hypothèses avec le vécu des premières semaines. Une stratégie d'embauche de nouveaux employés est en cours d'élaboration pour réduire les délais d'attente dans les centres de services. Le PDG ajoute qu'il y aura des superutilisateurs qui seront déployés chez les mandataires pour améliorer la performance de ceux-ci. Il souligne également que des employés de Services Québec prêteront main forte aux équipes dans les Espaces SAAQclic. Finalement, les membres posent des questions sur les coûts additionnels engendrés pour l'implantation de services numériques à la Société.

Le président du conseil d'administration remercie le PDG, les invités et les équipes pour leur travail dans l'intérêt de l'organisation. Et, en terminant, il remercie tous les membres du CA.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 15

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 478
Salle B de l'Agora
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 23 mars 2023, à 8 h
Adopté le 15 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR TEAMS :

M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Louise Turgeon, membre

EST ABSENTE :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre

SONT INVITÉS :

M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.03.23.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.03.23.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance.

4. PLAN DE TRAVAIL

4.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 du 23.03.23.

Il est proposé d'étudier la possibilité de reporter à l'automne des sujets prévus au cours des prochains mois, et ce, pour donner de l'air aux équipes qui sont actuellement très sollicitées.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Liste des procès-verbaux adoptés

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.03.23, le document suivant :

- la liste des procès-verbaux adoptés.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence. Puis, il souligne que la couverture de presse entourant le déploiement de SAAQclic diminue tout comme le temps d'attente aux points de service. Aussi, il invite les membres à agir avec prudence, notamment en ce qui a trait aux communications.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique (2 mars 2023)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) fait son rapport. Elle informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 2 mars 2023. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 23.03.23.

7.2 Rapport de la séance extraordinaire du comité actif-passif et audit (20 mars 2023)

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) fait son rapport. Elle informe les membres du CA du point discuté lors de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2023. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 23.03.23.

Elle mentionne que l'information portant sur la prolongation du contrat avec la firme BDO pour les années 2023 et 2024 et sur l'ajustement des honoraires pour les années 2022, 2023 et 2024 a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de la questionner et de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée. Aussi, elle mentionne avoir voulu libérer le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ainsi que la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel en se proposant pour présenter les grandes lignes du dossier aux membres. Ainsi, elle rappelle à ces derniers le report du dépôt des états financiers de 2022 et mentionne que, d'une part, cette situation demande que le contrat initial de l'auditeur externe BDO soit prolongé. D'autre part, elle ajoute que dès l'exercice 2022, des travaux d'audit additionnels importants seront requis dans le contexte du déploiement de la L2 de CASA ; travaux qui se poursuivront pour les années 2023 et 2024 et pour lesquels BDO a acquis des connaissances. Elle mentionne les honoraires annuels demandés par BDO pour les années 2022, 2023 et 2024 et souligne que ceux-ci demeurent inférieurs au coût établi par le 2e soumissionnaire à l'occasion du processus de nomination de l'auditeur externe de 2020. Finalement, elle souligne que le changement de systèmes à la Société constitue une circonstance particulière et que la démarche représente une bonne pratique d'un point de vue comptable.

Un membre du CAPA prend la parole pour appuyer ce qui est proposé.

Des questions sont posées et des réponses sont apportées. Il est notamment précisé que le coût annuel demandé par BDO pour les années 2022, 2023 et 2024 est issu d'une démarche globale.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Ka Yan Lisa To :

Résolution

ATTENDU QUE la nomination par décret (910-2020 du 26 août 2020) de la firme BDO Canada S.R.L./S.E.N.C.R.L. (ci-après BDO) à titre d'auditeur externe pour agir, avec le Vérificateur général du Québec, à l'audit des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre des années 2020, 2021 et 2022, pouvant être reconduite aux mêmes conditions pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2023 et 2024, arrive à échéance ;

ATTENDU QUE le ministre des Finances, à titre de ministre responsable de l'application de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, détermine les règles à l'égard du processus préalable à la nomination des auditeurs externes et que ce processus prévoit une procédure d'exception dans le cas de circonstances particulières ;

ATTENDU QUE plusieurs systèmes de la Société de l'assurance automobile du Québec sont remplacés depuis le 20 février 2023, qu'ils occasionnent des travaux additionnels importants d'audit en dehors du mandat statutaire et que cela constitue assurément une situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE la firme BDO a été informée de la décision de la Société de l'assurance automobile du Québec de prolonger le contrat pour les années 2023 et 2024 et qu'elle a confirmé son intérêt à procéder aux travaux additionnels d'audit pour les exercices se terminant le 31 décembre 2022, 2023 et 2024 pour des honoraires de 205 000 $ par année ;

ATTENDU QU'au terme de ces mandats, la Société de l'assurance automobile du Québec et le gouvernement du Québec retourneront en appel d'offres dans un mode de récurrence ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et audit recommande le renouvellement de la firme BDO pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023 et 2024 et des honoraires annuels de 205 000 $ pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement du Québec, conformément à la procédure d'exception prévue :

- la nomination de la firme BDO à titre d'auditeur conjoint des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2023 et 2024 ;

- de prendre en compte les travaux additionnels de la firme BDO pour l'audit des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ;

- des honoraires de 205 000 $ par année pour les travaux d'audit des exercices financiers se terminant les 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

Résolution AR-3109 du 23.03.23

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général (PDG) informe les membres de la publication sur le site Web de la Société du temps d'attente moyen dans les points de service. Il rappelle la mise en place des cellules tactique,

opérationnelle et présidentielle et souligne la fluidité des échanges d'information que permet cette structure. Aussi, il souligne sa confiance en son équipe et l'amélioration des conditions dans lesquelles travaillent les employés des centres de service de la Société.

Avant de présenter les points d'information en lien avec la Société, les membres posent des questions au PDG en ce qui a trait au déploiement de SAAQclic et émettent leurs commentaires. Les échanges ont principalement trait aux communications.

Puis, le PDG donne la parole à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives qui informe les membres d'une modification à la réglementation s'appliquant aux motocyclettes à trois roues dont celles qui sont artisanales et que ce changement aura une faible incidence sur le Fonds d'assurance.

9. PROLONGATION DU CONTRAT AVEC BDO POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 ET AJUSTEMENT DES HONORAIRES POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024 – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.03.23, les documents suivants :

- une note sur la prolongation du contrat avec BDO pour l'audit des états financiers des années 2023 et 2024 ainsi que sur des travaux additionnels d'audit de BDO pour 2022, 2023 et 2024 ;
- un projet de résolution.

Le sujet a été traité lors du rapport de la séance extraordinaire du CAPA, soit au point 7.2 de l'actuel ordre du jour.

10. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS – RÉSOLUTION

Le vice-président aux services aux assurés se joint aux membres du conseil. Il dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 23.03.23, les documents suivants :

- une note sur le *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais* ;
- un projet de règlement en versions française et anglaise ;
- un projet de résolution.

Le vice-président présente aux membres des éléments pour bonifier le *Règlement sur le remboursement de certains frais*.

Les membres posent des questions et le vice-président y répond. Ce dernier mentionne par la même occasion que pour le présent exercice, la Société a consulté la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour assurer l'harmonisation des montants maximaux remboursables.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel Bouchard et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur le remboursement de certains frais (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec et approuvé par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'assurance automobile (Loi), prévoit notamment les cas et détermine les frais donnant droit à un remboursement lorsque ceux-ci sont engagés à la suite d'un accident d'automobile ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3085 du 17 février 2022, le conseil d'administration a adopté des modifications au Règlement de manière à prévoir que, outre les frais engagés pour le transport par taxi, ceux engagés pour le transport par une automobile assimilée à un taxi soient également remboursables à la personne victime d'un accident d'automobile ;

ATTENDU QU'en raison du contexte électoral, le projet réglementaire n'a toutefois pas franchi toutes les étapes réglementaires et l'adoption du chapitre 13 des lois de 2022 fait en sorte que d'autres modifications au Règlement sont requises ;

ATTENDU QU'il est proposé d'apporter les modifications suivantes au Règlement :

• d'intégrer les montants pour l'indemnité des frais de garde, les montants maximums pour le remboursement de frais de garde et le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais funéraires à la suite de modifications apportées à la Loi ;

• de mettre à jour le montant maximum remboursable par la Société des frais engagés par une personne pour suivre un traitement de psychologie et de retirer l'obligation d'obtenir une ordonnance pour un bénéficiaire d'une indemnité de décès qui a droit au remboursement de quinze traitements de psychologie en vertu de la Loi ;

• de revoir les cas et les conditions permettant à une personne d'obtenir un remboursement majoré lors de l'utilisation d'une automobile privée et de prévoir qu'outre les frais engagés pour le transport par taxi, ceux engagés pour le transport par une automobile assimilée à un taxi soient également remboursables ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les modifications au Règlement sur le remboursement de certains frais, dans leurs versions française et anglaise, soient adoptées et transmises au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec.

Résolution AR-3110 du 23.03.23

11. ENTENTE MSSS-SAAQ – CENTRES DE RÉADAPTATION – PROLONGATION PAR AVENANT – RÉSOLUTION

Le vice-président aux services aux assurés dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.03.23, les documents suivants :

- une note sur un avenant de prolongation de l'entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux – Centres de réadaptation ;
- un projet d'avenant entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Société ;
- un projet de résolution.

Le vice-président rappelle l'entente administrative entre la Société et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il explique que celle-ci implique la Société en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance et qu'elle a trait aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route.

Il ajoute que le MSSS est à définir des coûts par parcours de soins et de services et que la création de l'agence Santé Québec monopolise plusieurs ressources à ce ministère. Ainsi, il propose au CA de conclure un avenant pour prolonger l'entente de deux ans avec indexation des tarifs jusqu'en 2025.

Les membres posent des questions et le vice-président y répond.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Corinne Charette et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) déploie des efforts importants pour la mise en place de l'agence Santé Québec ainsi que la définition des coûts par parcours de soins et de services, la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) ne souhaite pas mettre de pression supplémentaire sur le MSSS ;

ATTENDU QUE la Société poursuit ses activités de contrôle et le suivi des coûts liés à l'entente ;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente demeurent les mêmes ;

ATTENDU QUE le MSSS s'est dit d'accord avec une prolongation de deux ans avec indexation des tarifs ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la conclusion d'un avenant prolongeant l'Entente administrative entre le MSSS et la Société en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route, pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 2025.

Résolution AR-3111 du 23.03.23

Le vice-président aux services aux assurés quitte la séance.

12. NOUVELLES MODALITÉS VISANT À RÉMUNÉRER LES ADMINISTRATEURS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT – INFORMATION

La secrétaire générale rappelle la décision du gouvernement de rémunérer des membres du CA de certaines sociétés d'État selon une grille de rémunération qui prévoit un montant annuel auquel s'ajoute un montant complémentaire annuel pour les administrateurs membres d'un comité du CA. Elle rappelle également que les sociétés d'État dont les membres du CA bénéficient déjà d'une rémunération conservent celle-ci selon les paramètres en vigueur. Elle souligne toutefois que ces sociétés d'État seront consultées afin de déterminer si elles souhaitent être assujetties aux nouveaux paramètres de rémunération.

Par ailleurs, elle mentionne que la nouvelle grille de rémunération de membres du CA de certaines sociétés d'État est développée autour de quatre niveaux et que le niveau deux a été attribué à la Société. Elle explique alors que les sociétés ayant été identifiées de niveau un sont des sociétés à vocation commerciale.

Puis, elle mentionne qu'une comparaison a été réalisée entre la rémunération moyenne des membres du CA de la Société pour l'année 2022 et la rémunération établie pour les membres d'une société de niveau deux visés par la nouvelle rémunération et qu'il en ressort que les membres du CA de la Société sont avantagés avec les paramètres en vigueur. Ainsi, elle propose de conserver ces derniers.

Les membres posent des questions et la secrétaire générale y répond.

13. SAAQclic – SUIVI DU DÉPLOIEMENT – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé se joignent aux membres du conseil.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-13 du 23.03.23, les documents suivants :

- une présentation sur la mise à jour du plan de reprise des services dans les points de service ;
- une stratégie de communication ;
- des messages clés ;
- une note sur le suivi des incidents et des problèmes CASA au 21 mars 2023.

Le PDG informe les membres du plan de l'actuelle présentation portant sur le déploiement de SAAQclic.

Ainsi, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier prend la parole en premier pour présenter le fonctionnement de la cellule tactique où toutes les équipes convergent pour assurer un arrimage dans le déploiement des actions et une compréhension commune des éléments d'information apportés. Il souligne que celle-ci est active sept jours sur sept.

À la lumière des renseignements fournis, les membres posent des questions, notamment sur la définition des processus. Les invités précisent alors que les processus existent, mais qu'ils doivent être opérationnalisés avec les données produites par les nouveaux systèmes et que les équipes assurent un contrôle qualité sur ce qui en résulte même si les mécanismes avaient été préalablement testés. Les membres reviennent ensuite sur les mandataires et les commerçants. Les invités soulignent que ceux-ci ont été rencontrés et que des suites aux observations réalisées ont été données comme la mise sur pied d'équipes volantes de superutilisateurs.

Ensuite, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier parcourt la présentation sur la mise à jour du plan de reprise des services dans les points de service. D'abord, il rappelle la préparation initiale au déploiement dont l'élaboration d'un modèle actuariel prévisionnel des services clients pour monitorer la performance des services ainsi que la vélocité et anticiper les besoins. Aussi, il souligne les actions prises avant le déploiement de SAAQclic, dont celles de devancer des services clients et de mettre en place une structure de soutien de proximité. Puis, il présente les hypothèses du plan de reprise initial, dont un taux d'adhésion à 100 % sur les anciens services ainsi qu'une vélocité moyenne des employés à 90 % pour la période de stabilisation. Également, il présente l'évolution de l'inventaire selon le plan initial. Par la suite,

il revient sur les actions prises depuis le déploiement de la solution. Ainsi, il souligne notamment les défis de performance et des pannes technologiques dans la première semaine, la nécessaire optimisation de la solution avec des correctifs divers, l'apprentissage des employés dans un contexte d'achalandage élevé en centres de service et l'ajout de mesures pour limiter l'attente à l'extérieur des clients. Parmi ces dernières, il nomme, entre autres actions, la gestion dynamique des clients qui viennent sans rendez-vous, l'ajout d'employés, la prise d'arrêtés ministériels, le déploiement des espaces SAAQclic, la publication des délais d'attente en points de service et la promotion du service en ligne de déremisage.

Les invités ajoutent qu'ils n'avaient pas anticipé la puissance du frein qu'a constitué le passage obligé par le Service d'authentification gouvernementale (SAG) pour accéder aux services SAAQclic.

Les membres posent des questions sur le SAG. Aussi, ils proposent d'inviter le ministère de la Cybersécurité et du Numérique à promouvoir davantage l'adhésion au SAG et à mieux informer et accompagner la clientèle si des enjeux avec le service se dégageaient. Le PDG précise par ailleurs que le SAG n'est pas l'unique enjeu rencontré à l'occasion du déploiement de SAAQclic.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier poursuit avec les hypothèses d'adhésion qui ne sont pas concrétisées ainsi que les mesures d'accélération et les hypothèses ajustées après quatre semaines, soit l'ajout rapide d'employés en centres de service, une vélocité moyenne des employés à 80 % pour la période de stabilisation et un taux d'adhésion à la prestation électronique de service à 50 % sur les anciens services. En ce qui a trait aux hypothèses maintenues, il nomme le renfort de 50 superutilisateurs et la majoration à 40 heures de 60 % des employés. Aussi, il mentionne qu'un retour à la normale est prévu en juillet 2023. Il précise toutefois que la réussite du plan de reprise dépend du changement de comportement des clients en lien avec l'évolution des services.

Les membres posent des questions. Ils demandent, entre autres choses, quel est le plan B si les hypothèses ajustées du plan de reprise ne se concrétisaient pas. Ils invitent la direction à y réfléchir et à réaliser une étude de faisabilité sur le branchement de SAAQclic aux services bancaires. Ils s'interrogent également sur la capacité à recruter de nouveaux employés.

Monsieur Richard Gagnon, membre, quitte la séance.

Les discussions se poursuivent. En réponse à des questions soulevées, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé informe les membres d'éléments de la stratégie de communication développée, comme de communiquer la bonne information au bon endroit ainsi qu'au bon moment avec, par exemple, des encarts papier insérés dans les avis de renouvellement, et de passer d'une communication réactive à une communication proactive. De plus, il rappelle la campagne en cours sur le déremisage et souligne celles à venir sur le remplacement du permis de conduire et sur les examens de conduite.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

Aussi, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé informe les membres que sa Direction générale des communications et des relations publiques est également à réfléchir à un incitatif client à utiliser SAAQclic.

Les membres posent des questions en matière de communication et les invités y répondent.

Finalement, le vice-président à l'expérience numérique brosse le portrait du volume des transactions réalisées à ce jour pour des activités clients, notamment. Il mentionne que le processus de gestion des incidents et des problèmes est en place et qu'il fait l'objet d'un suivi rigoureux et que la vélocité est bonne. Aussi, il rappelle qu'en ce jour la phase de stabilisation des plateformes CASA et SAAQclic est à sa 4,5e semaine de 12.

Les membres posent des questions et le vice-président à l'expérience numérique y répond.

Le PCA rappelle la solidarité des membres du CA envers le PDG et les membres du comité de direction.

Le PDG remercie les membres pour leur appui.

Monsieur Jean-Marie De Koninck, membre, quitte la séance.

Le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quittent la séance.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le jeudi 18 mai 2023, à 8 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 45

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 479
Tenue par *Teams*
Le 4 avril 2023, à 13 h
Adopté le 15 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT ABSENTS :

M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 a) du 23.04.04.

1.2 Ordre du jour

L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-1 b) du 23.04.04.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. SALUTATIONS ET REMERCIEMENTS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général (PDG) salue les membres avant son départ. Il les invite à ne pas détourner leur attention des objectifs visés par la Société et il les remercie pour leur engagement.

Les membres témoignent de leur appréciation envers le PDG.

Le PDG quitte la séance.

4. RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT-DIRECEUR GÉNÉRAL – RÉSOLUTION

Le président du conseil d'administration (PCA) rappelle aux membres que la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* stipule notamment que le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement, et ce, sur la recommandation du conseil d'administration.

Ainsi, il propose aux membres de recommander au gouvernement la nomination de monsieur Éric Ducharme, actuel secrétaire du Conseil du trésor, au poste de président-directeur général de la Société.

Les membres se disent en accord avec la proposition. Ainsi, la résolution qui en découle est proposée par monsieur Stéphan Deschênes et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (chapitre S-11.011) la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général;

ATTENDU QU'en application de l'article 3.3 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, en tenant compte du profil de compétences et d'expérience approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 10 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil d'administration fixe la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général à l'intérieur des paramètres que le gouvernement détermine;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1445-2021 du 17 novembre 2021, monsieur Denis Marsolais a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société pour un mandat de cinq ans à compter du 17 janvier 2022 et que le gouvernement entend procéder à son remplacement;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec recommande la nomination de monsieur Éric Ducharme, secrétaire du Conseil du trésor, au poste de président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour un mandat de cinq ans;

QUE le conseil d'administration recommande, le cas échéant, que monsieur Éric Ducharme conserve son traitement actuel et ses autres conditions de travail prévus au décret 1826-2022 du 14 décembre 2022.

Résolution AR-3112 du 23.04.04

Des discussions s'ensuivent. Il est demandé au Secrétariat général de faire le nécessaire pour assurer rapidement la tenue en présentiel d'une rencontre avec le nouveau PDG de la Société. Il est également demandé que soit portée une attention particulière à la séquence de communication interne entourant l'arrivée de ce dernier.

Olivier Normandin, membre, quitte la séance.

Le PCA se dit impressionné par la qualité des personnes composant le conseil d'administration et il remercie les membres pour leur contribution.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres conviennent de ne pas se réunir de nouveau à huis clos.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE À 14 H 40

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration spécial

Procès-verbal de la séance nº 480
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 12 avril 2023, à 13 h 15
Adopté le 15 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT PRÉSENTES PAR TEAMS :

Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

SONT ABSENTS :

M. Richard Gagnon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

SONT INVITÉS :

M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique

AGENCE-CONSEIL, PAR TEAMS :

M. Jason Patuano, vice-président

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA) spécial. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.04.12.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Les membres demandent qu'un point soit ajouté à *Autres sujets* de l'ordre du jour, soit les travaux d'aménagement effectués au siège social. Puis, sur proposition formulée, l'ordre du jour de l'actuelle séance est adopté par les membres du CA. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.04.12.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance.

4. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie le nouveau président-directeur général (PDG) de rencontrer les membres si rapidement après son entrée en fonction. Puis, il demande qu'un tour de table soit fait afin de permettre à chaque membre de se présenter. Aussi, il est convenu que le Secrétariat général prépare pour la séance de juin 2023 un projet de résolution de remerciements pour le PDG sortant, tel que fait au départ de la présidente et chef et la direction.

5. MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le PDG salue les membres. Il mentionne être conscient du contexte dans lequel s'inscrit le virage numérique de la Société et il dit être content de contribuer, avec les membres, à ce grand changement. Puis, il souligne être économiste de formation, avoir fait une vingtaine d'années au ministère des Finances et avoir été président-directeur général de Revenu Québec au moment où l'organisation faisait un virage orienté vers la clientèle.

En ce qui a trait aux premières étapes de son mandat, il souligne vouloir analyser la situation. Aussi, il informe les membres d'un processus lancé pour que soit réalisé un examen externe sur le déploiement et la stabilisation de la livraison 2 du projet CASA.

Le PCA remercie le PDG et invite les membres à lui poser des questions. Les membres s'exécutent et le PDG répond.

6. SAAQCLIC – ÉTAT DE SITUATION – INFORMATION

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique ainsi qu'un vice-président, de l'agence-conseil, se joignent aux membres du conseil.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 23.04.12, les documents suivants :

- une note sur les faits saillants du plan de reprise dans les points de service ;
- une note sur les transactions Web 2022-2023 ;
- une stratégie de communication ;
- une note sur les stratégies de transformation numérique et de déploiement.

Avant que débutent les présentations, les membres émettent des commentaires et posent des questions. Notamment, ils échangent sur l'imputabilité des membres du conseil d'administration. Aussi, ils reviennent sur l'adhésion au Service d'authentification gouvernementale (SAG) ainsi que sur l'authentification bancaire.

Puis, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier prend la parole. Il informe les membres du défi que représente la récupération de l'inventaire cumulé pendant la période de transition. Il ajoute que le nombre de clients servis continue d'augmenter. Aussi, il rappelle que le plan de reprise prévoit l'embauche de 200 employés supplémentaires et souligne que 80 % de cet objectif est atteint. Puis, il brosse le portrait de l'achalandage en centres de service. Il mentionne qu'à l'occasion d'une consultation des clients de trois centres de service, il a été noté que 2/3 des clients n'ayant pas pris de rendez-vous se sont déplacés pour des services disponibles sur le Web et que 70 % de cette clientèle est prête à faire ses transactions en ligne avec l'accompagnement d'un employé. Aussi, il présente un état de situation de la reprise pour les services suivants : le renouvellement de permis avec photo, le déremisage, le transfert de propriété entre particuliers, les services d'immatriculation en lien avec la durée du transit qui est de retour à dix jours et la reconnaissance de l'expérience de conduite des nouveaux résidents.

À la suite de cette présentation, les membres échangent, émettent des commentaires et posent des questions. Ils demandent des précisions sur le nombre de nouveaux employés versus les ressources déployées en renfort. Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier confirme que le nombre de nouveaux employés visé est de 200. Puis, ils s'enquièrent de la performance des services téléphoniques incluant le temps d'attente moyen, de la mécanique pour informer les clients du coût du renouvellement du permis de conduire, de l'accompagnement offert par les employés de la Société pour l'inscription des clients au SAG, de la demande d'information bancaire nécessaire pour réaliser certaines transactions, de l'état d'esprit des employés, du respect des hypothèses émises au plan de reprise révisé ainsi que des actions à prendre pour que l'image de la Société soit positive.

Ensuite, c'est au vice-président à l'expérience numérique de prendre la parole. Il rappelle que l'hypothèse voulant que les clients ayant utilisé les services numériques en 2022 les utiliseraient également en 2023 ne s'est pas concrétisée. Il souligne que la prestation électronique de services fonctionne bien et qu'elle est stable.

Les membres échangent et posent des questions. Ainsi, ils s'interrogent sur les données bancaires inscrites au dossier des clients. Le vice-président à l'expérience numérique précise qu'il est possible de les modifier, mais pas de les retirer complètement. De plus, ils posent des questions sur les transits, le déremisage ainsi que sur la capacité de répondre à la demande pour ces services. Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier souligne qu'il y a plus de déremisages effectués à ce jour qu'à pareille date en 2022, et ce, bien que la température soit moins clémente. Il ajoute qu'une attention particulière sera portée aux personnes se présentant en points de service avec un transit venant à échéance.

Pour sa part, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé présente la stratégie de communication. Ainsi, il présente les objectifs de communication ainsi que les grandes phases de la stratégie, soit : le soutien des opérations et la simplification de la vie du client, la promotion de SAAQclic ainsi que la notoriété et la promotion de SAAQclic.

À la suite de cette présentation, les membres émettent des commentaires et posent des questions. Ils demandent notamment quelles sont les actions posées, en matière de promotion, par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, responsable du SAG. De plus, ils demandent d'entendre la direction sur les risques communicationnels. Ensuite, ils demandent d'entendre le vice-président de l'agence-conseil sur la situation. Celui-ci mentionne que lorsque la situation sera revenue à la normale, il sera plus légitime de faire autre chose et que ce moment pourra être marqué par une sortie publique, par exemple. Aussi, il corrobore la stratégie de la Société voulant véhiculer un message positif au moment opportun. Puis, les membres s'enquièrent des réflexions entourant le développement d'une mesure incitative. Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé mentionne que des étapes restent à franchir avant de passer à un mode incitatif. Toutefois, il ajoute que les équipes n'ont pas cessé leurs travaux en la matière.

Ensuite, à la demande des membres, le vice-président à l'expérience numérique revient sur le projet de reconnaissance faciale. Ainsi, il souligne qu'à la Société, l'utilisation de la biométrie était une solution de gestion documentaire de la banque photos de permis de conduire ayant pour objectif d'y faire un ménage afin de délester des documents.

De nouveau, les membres posent des questions. Cette fois, elles ont trait au budget. Le PDG mentionne que des décisions devront être prises et que les membres du CA seront évidemment impliqués.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le représentant de l'agence-conseil quittent la séance.

7. AUTRES SUJETS

Il a été demandé que soit discuté à ce point de l'ordre du jour l'aménagement du siège social de la Société. Le PDG informe les membres que les travaux actuellement effectués constituent une mise à niveau des infrastructures (maintenance).

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 45

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 481
Par *Teams*
Le 18 mai 2023, à 8 h 30
Adopté le 21 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.05.18.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.05.18.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. RAPPORT DE LA SÉANCE DU COMITÉ ACTIF-PASSIF ET AUDIT DU 17 MAI 2023

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 du 23.05.18, les documents suivants :

- L'ordre du jour de la séance du comité actif-passif et audit (CAPA) du 17 mai 2023 ;
- Une fiche sur les risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA.

La présidente du CAPA informe les membres du CA des points discutés lors de la séance tenue le 17 mai 2023. Elle mentionne que l'information portant sur les états financiers, qui sera présentée au point 5 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions principalement axées sur les sujets suivants :

- La différence entre les rôles et responsabilités des auditeurs externes et de l'auditeur interne ;
- Le mandat octroyé à PwC.

En réponse à la dernière intervention, le président-directeur général (PDG) souligne qu'il sera question du mandat octroyé à PwC au point 6 de l'actuel ordre du jour.

5. ÉTATS FINANCIERS 2022 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres et dépose au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.05.18, les documents suivants :

- Une présentation sur les états financiers 2022 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société ;
- Un projet de résolution ;
- Les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5.1 Présentation des résultats financiers

La vice-présidente parcourt la présentation sur les états financiers 2022 du Fonds d'assurance et de la Société. Pour débuter, elle nomme les différentes lettres et rapports accompagnant les états financiers. Puis, elle souligne que ces derniers ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe de la Société qui émettent tous deux une opinion conjointe sans réserve. Ensuite, elle présente les frais d'administration consolidés qui sont en hausse par rapport à 2021. Elle ajoute que cette hausse s'explique notamment par les investissements nécessaires en effectifs et en honoraires professionnels pour répondre aux priorités, soit la préparation au déploiement de la L2 du projet de transformation numérique et le maintien du service à la clientèle. Puis, elle présente les faits saillants des états financiers du Fonds d'assurance. Elle souligne alors que le Fonds d'assurance obtient un déficit qui s'explique principalement par les rendements négatifs des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) et par la bonification de la couverture d'assurance. Par ailleurs, elle souligne que malgré ce déficit, le Fonds d'assurance est en bonne santé financière. En effet, sans le congé de paiement de 2022 pour le permis, le taux de financement aurait été de 110 %.

Les membres échangent et posent des questions sur les résultats des placements. La présidente du CAPA informe les membres des travaux du comité sur le taux de capitalisation. La vice-présidente ajoute que ces travaux sont réalisés par une équipe forte à laquelle s'adjoignent des experts d'une firme-conseil et de la Caisse.

La vice-présidente prend de nouveau la parole pour présenter les faits saillants des états financiers pour la Société. Elle souligne un déficit lié aux activités de permis et d'immatriculation en raison des investissements supplémentaires requis, notamment en effectifs, afin de répondre aux priorités nommées précédemment.

5.2 États financiers **du Fonds d'assurance**

Les membres disent avoir pris connaissance des états financiers du Fonds d'assurance et ne pas avoir de questions additionnelles à poser.

5.3 États financiers de la Société

Les membres disent avoir pris connaissance des états financiers de la Société et ne pas avoir de questions additionnelles à poser.

Ainsi, la vice-présidente mentionne que la direction recommande au CA d'approuver les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. De plus, la présidente du CAPA rappelle que l'information a été présentée le 17 mai 2023 aux membres du comité et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Olivier Normandin :

Résolution

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance automobile du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP ;

ATTENDU QUE l'opinion des auditeurs sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec est favorable ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2022 du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résolution AR-3113 du 23.05.18

La présidente du CAPA félicite la vice-présidente et ses équipes pour la qualité du travail réalisé qu'elle qualifie d'exceptionnelle.

6. SAAQCLIC – ÉTAT DE SITUATION – INFORMATION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés et le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules se joignent aux membres du conseil.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 23.05.18, les documents suivants :

- Un tableau sur l'état de la reprise des services liés au déploiement ;
- Une présentation sur le suivi des inventaires ;
- Un tableau de bord sur les services et son annexe ;
- Une note sur l'accessibilité aux lignes téléphoniques en permis et immatriculation ;
- Une note sur le suivi des incidents et des problèmes CASA au 15 mai 2023 ;
- Une note sur l'état de la situation en matière de communication.

Avant que les invités procèdent à leur présentation, le PDG s'adresse aux membres. Il fait un retour sur l'étude des crédits et nomme les principaux sujets abordés. Aussi, il mentionne le mandat octroyé à PwC, définit les volets de celui-ci et souligne que le rapport devrait être produit en juin 2023. Il ajoute que le mandat a été confié de manière conjointe avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Des échanges s'ensuivent et les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les objectifs poursuivis par le MCN dans l'octroi du mandat à PwC ;
- Le niveau de compétitivité de l'indemnisation à la Société.

En réponse à la dernière intervention, le vice-président aux services aux assurés mentionne que l'évaluation de la couverture d'assurance se fait sur une base régulière et rappelle qu'en 2022 l'indemnité de remplacement du revenu a été prolongée, selon certaines conditions, jusqu'au décès de la personne accidentée.

Le PDG poursuit en mentionnant que la 12e semaine post-implantation de la L2 de CASA se terminera le 19 mai 2023 et que la Société est en discussion avec l'Alliance pour établir la suite. Il explique alors deux phases du projet, soit celle de mise en œuvre et celle d'exploitation.

Les membres échangent, émettent des commentaires et posent des questions, principalement sur les sujets suivants :

- L'importance de ne pas devenir dépendant d'un fournisseur de services et de prévoir une stratégie de transition ;
- La stratégie contractuelle, dont la possibilité de recourir à d'autres partenaires, au besoin ;
- La disponibilité budgétaire.

Ensuite, le PDG informe les membres des sondages en cours afin notamment d'adapter les façons de faire aux réalités des partenaires et des employés et de se doter d'une stratégie de communication. Il informe également les membres que de nouvelles dispositions de la Charte de la langue française et de ses règlements relatifs au devoir d'exemplarité de l'État sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Ainsi, l'administration publique québécoise communique désormais exclusivement en français, tant avec ses partenaires et son personnel qu'avec la population. Toutefois, la Charte accorde à l'Administration la faculté d'utiliser une autre langue que le français. Il s'agit du principe d'exception.

Aussi, il mentionne les échanges qu'ont la Société et le ministère des Transports et de la Mobilité durable en ce qui a trait au rôle de la Société dans la gestion éventuelle des radars photo.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la vitesse sur les routes et à son acceptabilité sociale ;
- À l'utilisation des sommes recueillies par l'utilisation des radars photo et à la réflexion à avoir sur le rôle de la Société dans le dossier ;
- Aux stratégies à mettre en place pour faciliter l'application de la loi ;
- Au nombre de motos à trois roues sur les routes.

En réponse à la dernière intervention, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé souligne qu'il y a peu d'accidents impliquant des motos à trois roues. Aussi, il rappelle qu'en ce sens, il y a eu récemment une diminution de la tarification d'assurance pour les propriétaires de celles-ci. Par ailleurs, le PDG revient sur les discussions entourant la participation que

pourrait avoir la Société dans la gestion des radars photo. Il mentionne que des analyses sont en cours et qu'il y a beaucoup de travail à faire avant d'en arriver à l'application d'une entente.

Le vice-président à l'expérience numérique prend la parole pour souligner la stabilité de la solution ainsi que la diminution de la sévérité des problèmes rencontrés. Puis, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier mentionne que les défis d'accessibilité à SAAQclic ou aux lignes téléphoniques se répercutent en centres de service. Les clients se déplacent pour obtenir des informations et pour conclure leurs transactions. Il donne comme exemple que des clients qui prenaient des rendez-vous pour les examens théoriques et pratiques sur le Web ou par téléphone viennent maintenant en centres de service pour prendre des rendez-vous. Aussi, il brosse le portrait de la situation en ce qui a trait aux services de déremisage et de prise de photo pour le permis de conduire. Il ajoute que les membres de ses équipes doivent faire beaucoup de traitement manuel pour assurer un contrôle qualité surtout concernant la production des lettres de décision pour les services en santé et en comportement des conducteurs. La reprise des services suit son cours comme prévu. Il ajoute que la Société est à revoir ses exigences aux contrats conclus avec ses mandataires afin de pérenniser des approches développées en contexte de reprise des activités.

Aussi, le PDG mentionne qu'il a entrepris une tournée des centres de service et qu'il remarque que la fatigue se fait sentir chez les employés.

Les membres échangent, émettent des commentaires et posent des questions, principalement sur les sujets suivants :

- L'utilisation de la solution par les concessionnaires automobiles ;
- L'évolution et la compréhension du comportement des clients ;
- Les relations avec le MCN ;
- L'analyse de la possibilité d'utiliser l'authentification bancaire ;
- Les ressources humaines.

Madame Claudia Di Iorio, membre, quitte la séance.

Ensuite, le vice-président aux services aux assurés prend la parole. Il souligne le fort volume d'appels constaté sur les lignes téléphoniques dédiées aux permis et à l'immatriculation depuis le déploiement de SAAQclic. Aussi, il présente des statistiques pour appuyer son propos. Il ajoute la mise en place d'alternatives pour contrer cette volumétrie dont la mise en place d'un formulaire Web pour les nouveaux résidents (échange de permis de conduire) et les examens de permis de conduire (cyclomoteur) ainsi que l'utilisation du courriel sécurisé et de la messagerie privée Facebook. Il souligne également les actions en cours pour continuer à améliorer à la situation.

Des discussions s'ensuivent. Les membres posent des questions en lien avec notamment :

- Les raisons expliquant la grande volumétrie des appels ainsi que le temps de traitement de ceux-ci et les solutions envisagées et à analyser ;
- Le taux de roulement des employés et la capacité de ceux-ci à travailler avec la nouvelle solution ;
- La gestion des risques et les projections à effectuer ;
- Le taux d'adhésion de la clientèle à SAAQclic ;
- La fin des arrêtés ministériels ;
- La communication ciblée et individualisée.

Madame Sylvie Thivierge, membre, quitte la séance.

Vient le tour du vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé de prendre la parole. Il mentionne que les résultats des différents sondages en cours apporteront un intrant important à la compréhension du comportement de la clientèle et ainsi au développement des prochaines stratégies de communication. Il souligne également que le moment n'est pas à la promotion des services de SAAQclic et ajoute que l'agence de communication au dossier a la même lecture de l'environnement.

Les membres échangent. Ils émettent des suggestions et des commentaires sur les sujets suivants :

- La diffusion d'une information positive telle que des témoignages ;
- Les efforts à déployer en amont des enjeux qui pourraient être rencontrés.

Aux commentaires émis, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ajoute que la Société poursuit son travail en matière de sensibilisation à la sécurité routière avec sa campagne moto notamment, et ce, pour contribuer positivement à la crédibilité de l'organisation.

Monsieur Stéphan Deschênes, membre, quitte la séance.

Le PDG mentionne que des enjeux demeurent, dont l'adhésion aux services SAAQclic. Il souligne qu'il ira visiter le centre de service de Henri-Bourassa sous peu et que des vidéos de témoignages pourront être transmises aux membres qu'il remercie par ailleurs pour leur support.

En terminant, le président du conseil d'administration demande au vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules comment se déroule le déploiement de SAAQclic avec ses partenaires. Le vice-président répond que le changement se déroule bien et mentionne que la plateforme informatique utilisée par les policiers connait également une refonte, ce qui implique plus de changements pour ce partenaire. Aussi, il souligne que les mandataires de Contrôle routier Québec exercent bien leur travail.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés et le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules quittent la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le 15 juin 2023, à 8 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 30

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 482
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 15 juin 2023, à 8 h
Adopté le 21 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)

SONT PRÉSENTS PAR *TEAMS* :

M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre

Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
Me Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.06.15.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.06.15.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

4.1 Adoption des procès-verbaux des séances suivantes : 16 février, 6, 9, 15 et 23 mars, 4 et 12 avril 2023

Il est demandé que trois éléments évoqués par les membres soient ajoutés au point 5.2 du procès-verbal du 16 février 2023. Aussi, il est demandé de remplacer le « on » par « les membres » aux moments où leurs interventions ainsi que leurs questions sont rapportées. Avec ces modifications, et sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 16 février, des 6, 9, 15 et 23 mars ainsi que des 4 et 12 avril 2023 sont adoptés par les membres. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 23.06.15.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe du report d'un sujet ainsi que des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 23.06.15.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.06.15.

6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) félicite madame Louise Turgeon et monsieur Christian Cyr, tous deux membres, pour le renouvellement de leurs mandats.

Aussi, il profite de l'occasion pour féliciter madame Louise Champoux-Paillé, membre, qui s'est vu décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel. Il souligne que cette distinction reconnait des accomplissements exceptionnels et rend hommage à une contribution remarquable à la société.

Par ailleurs, le PCA informe les membres de l'invitation qu'il a reçue de la part du premier ministre du Québec pour la réception offerte à l'occasion de la Fête nationale du Québec. Il souligne avoir accepté cette invitation.

Monsieur Michel Bouchard, membre, quitte la séance.

Finalement, le PCA revient sur la conférence offerte la veille par le vice-président aux services aux assurés.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Comité actif-passif et audit : séances des 30 mars et 7 juin 2023

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 30 mars et 7 juin 2023. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 23.06.15.

Tout au long de ce rapport, les membre échangent, posent des questions et formulent des requêtes à la direction. Ainsi, les membres s'enquièrent du contrat avec l'Alliance et demandent que la direction s'assure que soient suivis les risques associés aux relations avec ce fournisseur. À cette requête, la direction souligne que le risque relatif à la relation d'affaires avec l'Alliance est suivi au moyen de l'exercice portant sur la gestion des risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA. La direction ajoute que les résultats de cet exercice sont présentés au CAPA.

Par ailleurs, les membres demandent que l'option d'avoir un siège sur le CA de la Caisse de dépôt et placement du Québec soit étudiée.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

7.2 **Comité de gouvernance et d'éthique** : séances des 20 avril et 8 juin 2023

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 20 avril et 8 juin 2023. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 23.06.15.

Elle mentionne que l'information portant sur Rapport annuel de gestion 2022 (RAG), qui sera présentée au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser et de la commenter. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

À la suite du rapport de la présidente du CGE, les membres proposent d'intégrer le volet indemnisation au programme d'accueil des nouveaux membres.

7.3 Comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines : séances des 26 avril et 2 juin 2023

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines fait son rapport. Il informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 26 avril et 2 juin 2023. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 23.06.15.

Madame Ka Yan Lisa To et monsieur Michel Bouchard, tous deux membres, se joignent de nouveau à la séance du CA.

7.4 **Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité** : séance du 31 mai 2023

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 31 mai 2023. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 23.06.15.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général (PDG) fait son rapport.

SAAQclic

Le PDG rappelle aux membres que la solution SAAQclic fonctionne et dresse un état de la situation des encaissements en lien avec les commerçants. Aussi, il souligne qu'une présentation de la synthèse du rapport de PwC est prévue au CA du 22 juin 2023 et s'enquiert de la préférence des membres pour le format que devrait prendre celle-ci. Les membres demandent alors qu'une présentation leur soit faite par les représentants de la firme. Le PDG en prend note.

Dossiers avec le gouvernement

Le PDG informe les membres de l'adoption en mars 2023 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, de la diffusion des orientations de celle-ci aux ministères et organismes en mai 2023 et du dépôt attendu du plan d'action de développement durable de la Société le 1er septembre 2023. Par ailleurs, il souligne que le calendrier du CA et de ses comités permet l'approbation dudit plan par le CA le 21 septembre 2023. Le PDG informe les membres que les autorités

concernées sont au courant de la situation et qu'elles sont à l'aise avec celle-ci. De plus, il ajoute que la Société ne sera pas la seule organisation à remettre son plan avec un bref délai.

Aussi, le PDG informe les membres de la transmission au ministère du Conseil exécutif du *Règlement modifiant le règlement sur le remboursement de certains frais*. Il souligne que ce dossier ne présente pas d'enjeu.

De plus, le PDG rappelle aux membres l'élaboration, par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère), d'un plan d'action bonifié en sécurité routière et présente l'implication de la Société aux travaux.

Par ailleurs, le PDG souligne la période de transition relative à l'entrée en vigueur des dispositions de la *Charte de la langue française*. Il rappelle le dévoilement du bilan routier fait le 12 juin 2023 et mentionne la poursuite des travaux avec le Ministère sur la gestion de l'administration des radars photo.

Gestion de l'entreprise

Le PDG rappelle aux membres que la Société mène des sondages auprès de la clientèle, des partenaires et des employés. Il souligne l'utilisation d'une matrice en ressources humaines pour connaitre notamment le pouls des équipes de gestion. Aussi, il mentionne qu'il poursuit ses visites dans les centres de service pour prendre le pouls des employés.

Puis, il revient brièvement sur l'arrêté ministériel voulant prolonger la validité des permis de conduire dont l'échéance est juin, juillet et août ainsi que la mise en place d'un processus visant la réutilisation temporaire de la photographie du permis de conduire. Il rappelle que l'un des objectifs de ces actions est de réduire l'affluence en points de service.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- le rôle de la Société dans la production du plan d'action du Ministère;
- le partage des frais d'adhésion et d'inscription au Service d'authentification gouvernementale avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique;
- la date annoncée pour le retour à la normale en centres de service ainsi que la fenêtre d'opportunité pour revoir celle-ci et les risques liés à la réutilisation de la photographie du permis de conduire, le cas échéant.

9. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022 – RÉSOLUTION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative se joint aux membres du CA.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.06.15, les documents suivants :

- Une note sur le RAG;
- Une version « projet » du RAG;
- Un projet de résolution.

Le directeur général présente les étapes relatives à la production du RAG réalisées à ce jour, dont la présentation des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société au CAPA du 17 mai et

l'approbation de ceux-ci par le CA le 18 mai 2023. Il ajoute que le CGE a eu l'occasion de parcourir et de commenter le RAG le 8 juin dernier et souligne que les commentaires alors formulés ont été pris en compte. Il poursuit en mentionnant que les travaux de vérification interne et de révision linguistique ont également été effectués et termine en soulignant que la Société a respecté l'échéancier selon lequel elle s'était engagée.

Des discussions s'ensuivent. Les membres émettent des commentaires notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- la définition du symbole « M$ »;
- les cibles relatives à la déclaration de services aux clients;
- les sommes investies en sécurité routière;
- la diffusion des faits saillants du RAG;
- la facture graphique de l'outil.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 8 juin 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

Le PCA demande à la secrétaire générale de lire la décision de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Stéphanie Desforges et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2022 de la Société de l'assurance automobile du Québec qui intègre les rapports particuliers qu'exige la Loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'agence Contrôle routier Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2022 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3114 du 23.06.15

10. ACTUALISATION DES VALEURS – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que la responsable du Bureau-conseil en éthique se joignent aux membres du CA.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 23.06.15, le document suivant :

- Un napperon sur l'actualisation des valeurs de la Société.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres l'exercice réalisé en 2022 pour actualiser les valeurs de la Société. Ensuite, le directeur général rappelle les valeurs retenues en décembre dernier, soit : la collaboration, l'engagement, l'audace, la rigueur et l'ouverture. Puis, il informe les membres de la réflexion suscitée par l'évolution du contexte organisationnel des derniers mois. Par la suite, la responsable du Bureau-conseil en éthique prend la parole et souligne que la situation est tout indiquée pour réaffirmer la valeur de respect qui est particulièrement importante pour les employés. Elle ajoute que cette valeur intègre les notions de reconnaissance et d'écoute envers les collègues, les employés, les clients et les partenaires. Ainsi, elle présente la modification proposée aux valeurs, soit de remplacer la valeur de l'audace par celle de respect. Elle souligne que les notions associées à la valeur de l'audace, telles que faire autrement et accueillir la diversité, pourraient être précisées dans la définition de la valeur d'ouverture.

À la suite de la présentation, les membres émettent des commentaires et posent des questions principalement sur les sujets suivants :

- le calendrier de communication des nouvelles valeurs;
- l'accent à mettre sur les façons de faire et les façons d'être au moment de communiquer les valeurs;
- la durée de vie des valeurs d'une organisation.

Par ailleurs, il est demandé d'étudier la possibilité d'ajouter l'agilité dans la définition de la valeur de collaboration et la notion de façons de faire dans la valeur d'ouverture.

Les membres se disent en accord avec la proposition des nouvelles valeurs de la Société.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

11. **CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS ET VICE**-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – PRÉSENTATION ET RÉSOLUTION

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.06.15, les documents suivants :

- Un napperon sur la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société* (Code);
- Une version « projet » du Code avec les modifications proposées identifiées;
- Une version « projet » du Code montée graphiquement;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que l'objectif de l'actuelle présentation est l'approbation du Code révisé. Elle ajoute qu'il a été demandé par le CGE que le PCA et le PDG soulignent l'importance de cet outil et qu'en ce sens une lettre de transmission co-signée par ceux-ci sera jointe au Code. Puis, la responsable du Bureau-conseil en éthique informe les membres des étapes du processus de révision du Code, dont un étalonnage réalisé auprès d'organismes comparables à la Société. Elle souligne que cet exercice a permis de constater que le Code respecte les bonnes pratiques observées et qu'il a été décidé d'y apporter des bonifications; bonifications qu'elle présente.

Les membres posent une question sur le devoir de réserve. Aussi, ils soulignent leur appréciation de la nouvelle facture graphique du document.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 20 avril 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

Le PCA demande à la secrétaire générale de lire la décision de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Stéphan Deschênes et appuyée par monsieur Olivier Normandin :

Résolution

ATTENDU QUE la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (« Code ») s'effectue sur une base triennale;

ATTENDU QUE la dernière révision du Code a été réalisée en 2019;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la révision du Code;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande d'adopter les modifications proposées au Code;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications proposées au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3115 du 23.06.15

12. ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC – PROLONGATION PAR AVENANT – INFORMATION

Le vice-président aux services aux assurés se joint aux membres du CA et dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 23.06.15, le document suivant :

- Une note sur la prolongation de l'entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Le vice-président rappelle aux membres l'existence d'une entente entre la Société et la FMSQ qui encadre la rémunération des expertises médicales demandées par la Société et tous les services non réglementés rendus par des médecins spécialistes. Puis, il mentionne que celle-ci a pris fin le 28 février 2022. Aussi, il explique aux membres pourquoi il n'y a pas eu, à ce jour, la signature d'une entente renouvelée et informe les membres que la FMSQ et la Société ont convenu de prolonger par avenant l'actuelle entente jusqu'au 29 février 2024. Il ajoute que la présente démarche n'a pas d'incidence sur les relations avec les différents partenaires de la Société.

Par ailleurs, le vice-président porte à l'attention des membres une diminution des demandes d'expertise comparativement aux prévisions projetées et l'optimisation des processus à la Société.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- les coûts d'expertise;
- les alternatives à la FMSQ;
- les changements de collaborateurs à la FMSQ;
- le délai de production d'une entente à long terme.

Le vice-président aux services aux assurés quitte la séance.

13. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL SORTANT ET REMERCIEMENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTIONS

Pour faciliter la gestion de l'ordre du jour, les sujets 14, 15 et 16 sont traités dans l'immédiat.

Puis, les membres se réunissent à huis clos et conviennent à l'unanimité d'approuver la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE, le 5 avril dernier, monsieur Denis Marsolais a quitté la Société, où il occupait les fonctions de président-directeur général;

ATTENDU QU'il a fait preuve, sans relâche aucune, d'un leadership mobilisant, d'un engagement indéfectible et d'un professionnalisme remarquable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration remercie chaleureusement monsieur Denis Marsolais et lui souhaite une excellente continuation;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3116 du 23.06.15

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le 22 juin 2023, à 8 h 30.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 30

[redacted] [redacted]

Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 483
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 22 juin 2023, à 8 h 30
Adopté le 21 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR *TEAMS* :

M. Richard Gagnon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

EST INVITÉE :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique

PRICEWATERHOUSECOOPERS PAR *TEAMS* :

M. David Trudel, associé
M. Denis Ouellet, directeur général
M. David Nitoumbi, directeur
M. Vincent Nicolet Grégoire, premier directeur
M. Frédéric Lavoie, associé

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.06.22.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos. Ils échangent dès lors sur l'évaluation du président-directeur général sortant. Aussi, à la suite de discussions quant à l'atteinte des objectifs, ils conviennent d'adopter la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE le comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines a signifié des attentes au président-directeur général pour l'année 2022 au cours de sa séance du 9 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines a évalué le rendement du président-directeur général ayant exercé cette fonction pour la période de référence, soit du 17 janvier (date de son entrée en fonction) au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le président-directeur général a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE le président-directeur général a débuté ses fonctions dans un contexte organisationnel exceptionnel, teinté par la préparation au déploiement de la transformation numérique de la Société ;

ATTENDU QUE messieurs Michel Bouchard et Richard Gagnon, ayant été nommés administrateurs le 1er décembre 2022, se sont retirés de toute délibération et qu'ils n'ont pris part à aucun vote relativement à l'actuelle question ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le président-directeur général se voit attribuer la cote « A » pour son rendement pour la période du 17 janvier au 31 décembre 2022 ;

QUE soit transmise au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2022 ».

Résolution AR-3117 du 23.06.22

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.06.22.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PLAN DE TRAVAIL

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 du 23.06.22.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Attentes 2023 du président-directeur général

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.06.22, un document sur les objectifs proposés en 2023 pour le président-directeur général.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence. Il leur rappelle avoir accepté l'invitation du premier ministre à participer à la réception offerte à l'occasion de la Fête nationale du Québec. Il mentionne que cet événement se tenait à la date même de la Journée nationale des peuples autochtones. Aussi, il remercie les membres lui ayant transmis leurs bons vœux pour cette dernière.

Il souligne avoir mentionné au premier ministre que les membres du conseil d'administration, tout comme l'ensemble des employés de la Société, étaient à l'œuvre pour améliorer la situation actuelle et que le meilleur était à venir.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 21 juin 2023

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 21 juin 2023. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 23.06.22.

Elle mentionne que l'information portant sur la gestion intégrée des risques ainsi que sur le budget révisé 2023, qui sera présentée aux points 8 et 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle mentionne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée au point 8. En ce qui a trait à la résolution qui sera présentée au point 9, elle précise que les membres se disent favorables à son adoption « dans le contexte actuel ».

8. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres du CA et dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 23.06.22, les documents suivants :

- Une note sur la *Politique de gestion intégrée des risques* (Politique) et les pouvoirs délégués qui en découlent ;
- Un projet de Politique ;
- Une note sur l'identification et la description des risques d'entreprise ;
- Une présentation sur l'identification et la description des risques d'entreprise ;
- Un projet de résolution.

8.1 Politique de **gestion intégrée des risques et présentation des risques d'entreprise**

La vice-présidente rappelle aux membres les travaux entrepris relativement à la hiérarchisation des risques ainsi qu'à l'établissement de risques organisationnels et de risques d'entreprise. Elle souligne que la Politique, telle que proposée en ce jour, a été modifiée pour confirmer les changements que l'exercice a engendrés ainsi que les rôles et responsabilités des différents intervenants en la matière. En ce sens, elle présente notamment les ajouts suivants : l'approbation par le CA des risques d'entreprise à suivre par la Société ainsi que l'identification des projets d'investissement majeurs pour lesquels un suivi des risques est requis. De plus, elle ajoute que les rôles et les responsabilités relatifs au suivi de ces projets majeurs seront précisés.

Les membres demandent de simplifier un libellé inclus au point 3 de la page 5.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 21 juin 2023 aux membres du CAPA et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Le PCA demande à la secrétaire générale de lire la décision de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation dans la mesure où une suite est donnée à la demande de révision d'un libellé de la Politique. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Michel Bouchard :

Résolution

ATTENDU QUE la Politique de gestion intégrée des risques doit être révisée considérant, entre autres, les orientations du Secrétariat du Conseil du trésor émises en mars 2022 ;

ATTENDU QUE le processus de gestion intégrée des risques doit évoluer pour simplifier la communication à la haute direction des risques d'entreprise et assurer l'intégration du processus à la prise de décision ;

ATTENDU QU'une identification et une description des risques d'entreprise **(Risques d'entrepri**se) doit être produites pour assurer une compréhension commune des objectifs et de la portée de chacun d'eux ;

ATTENDU QUE la Politique de gestion intégrée des risques doit être ajustée pour soutenir le changement de l'évolution de son processus ;

ATTENDU QUE la Politique de gestion intégrée des risques sera ajustée, en ce qui concerne les projets d'investissements majeurs identifiés, pour préciser les rôles et responsabilités du porteur de risques s'assurant d'une vision transversale ;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif et audit recommandent au conseil d'administration d'approuver l'actualisation de la Politique de gestion intégrée des risques ;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif et audit recommandent au conseil d'administration d'approuver l'identification et la description des risques d'entreprise produits ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte la version révisée ci-jointe de la Politique de gestion intégrée des risques ;

QUE le conseil d'administration adopte la description des risques d'entreprise présentée ci-jointe.

Résolution AR-3118 du 23.06.22

9. BUDGET RÉVISÉ 2023 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.06.22, les documents suivants :

- Une présentation sur le budget révisé 2023 du Fonds d'assurance et de la Société ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente parcourt la présentation sur le budget révisé 2023. Elle précise qu'une mise à jour du budget au mois de juin est un exercice inhabituel qui s'explique par la situation exceptionnelle. Aussi, elle souligne que des travaux sont débutés pour développer un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Puis, elle nomme deux éléments de contexte dans lequel s'inscrit l'exercice de révision du budget 2023 ; le premier étant que les principales hypothèses en matière de revenus sont maintenues et le second étant que les frais d'administration sont révisés à la hausse pour assurer la stabilisation de la transformation numérique. De plus, elle souligne que la direction reviendra auprès du CAPA ainsi que du CA à l'automne avec le cadre financier sur cinq ans. Finalement, elle mentionne que le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor sont au courant de la situation et qu'il n'y a pas d'enjeu.

Les membres posent une question relativement à la perception des taxes auprès des commerçants.

Par la suite, la vice-présidente présente le budget 2023 révisé. Elle débute avec les frais d'administration consolidés qui sont à la hausse. Elle explique la situation par les coûts associés à la situation exceptionnelle ainsi que par les coûts supplémentaires liés au maintien des opérations. Elle poursuit avec le Fonds d'assurance. Elle précise que celui-ci est en bonne santé financière. Enfin, elle termine avec le budget de la Société qui présente un déficit révisé. Elle rappelle le déficit initialement prévu qui est dû aux dépenses temporaires liées au déploiement et à la stabilisation de la L2 de CASA ainsi qu'au début de l'amortissement du projet. Puis, elle mentionne que le déficit révisé est principalement dû aux frais d'administration ayant trait à la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier.

À la suite de la présentation, les membres échangent et posent d'autres questions notamment sur les sujets suivants :

- L'inclusion des sommes à prévoir pour les fournisseurs ;
- Le rôle de Contrôle routier sur l'île de Montréal ;
- La matérialisation des risques budgétaires identifiés ;
- Le budget de recherche en sécurité routière.

Ensuite, il est rappelé que l'information a été présentée le 21 juin 2023 aux membres du CAPA et que ces derniers se sont dits favorables, dans la situation actuelle, à l'adoption de la résolution proposée.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

Le PCA demande à la secrétaire générale de lire la décision de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3104 du 8 décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé les budgets 2023 proposés du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) ;

ATTENDU QU'un retour au conseil d'administration était prévu en juin 2023 pour confirmer les budgets 2023 du Fonds d'assurance et de la Société ;

ATTENDU QUE les budgets 2023 du Fonds d'assurance et de la Société :

- Nécessitent des investissements supplémentaires pour le déploiement et la stabilisation de la livraison 2 de CASA

- Confirment que les risques budgétaires identifiés en décembre 2022 reliés aux frais d'administration se matérialisent

- Seront suivi de façon soutenue au comité de direction

- Font l'objet de discussions avec le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor ;

ATTENDU QU'un comité de travail a été mis en place et qu'il a entrepris des travaux visant le retour à l'équilibre budgétaire pour la Société ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration d'approuver le budget révisé 2023 du Fonds d'assurance et celui de la Société ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets révisés 2023 du Fonds d'assurance et de la Société, tel que proposés.

Résolution AR-3119 du 23.06.22

10. SAAQclic – ÉTAT DE SITUATION – INFORMATION

Le premier directeur, le directeur général, un directeur et deux associés, tous du cabinet PwC, se joignent aux membres du CA.

10.1 Rapport PwC

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-10 a) du 23.06.22, le document suivant :

- Une présentation de PwC résumant le projet de rapport final de l'examen externe portant sur la L2 du projet CASA.

Pour introduire la présentation, le président-directeur général (PDG) rappelle aux membres le mandat d'examen donné au cabinet PwC. Il souligne également avoir présenté la veille le résumé du projet de rapport, déposé à l'ordre du jour de la présente séance, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Avant de débuter leur présentation, les invités soulignent l'ampleur du projet CASA ; actuellement le plus gros en Amérique du Nord. Puis, ils débutent leur présentation avec les points forts du projet et soulignent que l'opération s'améliore progressivement et que le système supporte une grande proportion des opérations courantes. Ils soulignent également la flexibilité de toutes les parties prenantes au projet. Par la suite, ils présentent les enjeux de démarrage qu'ils ont observés et qui auraient eu une incidence sur la vélocité en points de service ainsi que sur l'adhésion aux services en ligne.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'alignement entre le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et la Société ;
- Les tests avec les parties prenantes et les mesures de contingence ;
- Le niveau d'incidence des enjeux nommés ;
- L'arrêt des systèmes effectué ;
- La méthodologie agile choisie ;
- La pression quant aux délais à venir ;
- Les opportunités d'amélioration ;
- Le processus de gestion de crise.

Compte tenu de certaines questions soulevées, les invités abordent dès lors la section de leur présentation portant sur le plan de passage en production et de transition. Ainsi, ils soulignent qu'à la lumière de l'information dont ils disposent, la décision du plan de passage a été prise à la suite d'analyses réfléchies. Ils ajoutent que les alternatives possibles étaient soit plus risquées, soit difficilement réalisables ou qu'elles comportaient des risques inhérents. Par ailleurs, ils mentionnent que la période de services réduits était requise pour effectuer un gel des environnements patrimoniaux et assurer une transition sans perte de données.

Les invités poursuivent leur présentation en élaborant sur l'exploitation de la solution.

Les membres posent des questions en ce qui a trait notamment :

- Aux éléments critiques et aux risques à venir ;
- À la maturité du projet et à son report ;
- Aux éléments à considérer pour le futur, dont les communications entourant le Service d'authentification gouvernementale ;
- À l'ampleur du projet et à l'analyse de ses composantes ainsi qu'aux décisions prises dans le contexte ;
- À la revue des risques par un auditeur indépendant ;
- Aux prochaines étapes à réaliser.

Le PCA remercie les représentants du cabinet PwC et ceux-ci quittent la séance.

Les membres demandent de recevoir le rapport complet du cabinet PwC. La direction en prend note.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-10 b) du 23.06.22, les documents suivants :

- Un tableau de bord sur SAAQclic ;
- Un tableau sur l'état de la reprise des services liés au déploiement de SAAQclic ;
- Une note sur le suivi des incidents et des problèmes CASA ;
- Un napperon sur la stratégie contractuelle proposée pour le contrat CASA ;
- Un napperon sur les indicateurs de suivi du déploiement de SAAQclic.

10.2 Tableau de bord SAAQclic – Dépôt

Le PDG parcourt le tableau de bord SAAQclic. Il mentionne que la solution fonctionne. Aussi, il donne quelques chiffres ayant trait aux points de service, soit le nombre de clients servis, le délai moyen d'attente et la vélocité.

10.3 État de la reprise des services

Le PDG parcourt les tableaux et graphiques sur l'état de la reprise des services liés au déploiement. Il présente notamment les cibles pour les délais de service avec et sans rendez-vous. Aussi, il traite de la période de « remisage » à venir. Puis, il compare les résultats entre les années 2022 et 2023 en ce qui a trait au nombre de clients servis en centres de service, aux transactions effectuées sur le Web ainsi qu'à la moyenne journalière des appels reçus.

Les membres émettent des commentaires et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les plaques temporaires utilisées pour les véhicules usagers ;
- Les délais d'attente selon les points de service ;
- Le retour à la normale prévu en centres de service en considérant le rapport du cabinet PwC ;
- La procédure d'envoi des permis de conduire avec une photographie existante.

10.4 Suivi des incidents CASA – Dépôt

Le PDG souligne la baisse du nombre d'incidents de priorité 1 ouverts quotidiennement depuis les jours suivant le déploiement de SAAQclic.

10.5 Stratégie contractuelle CASA

Le PDG brosse le portrait de la stratégie proposée pour poursuivre les activités de SAAQclic.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- La durée de l'avenant ;
- Les risques relatifs à un dialogue contractuel ;
- Les ressources SAP et les coûts d'abonnement à ses licences.

10.6 Indicateurs de suivi du déploiement

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale rappelle aux membres les indicateurs de suivi du déploiement, soit : le pouls du client, des partenaires et des employés. Elle souligne que ces éléments sont sondés sur une base régulière pour obtenir des intrants importants à l'élaboration de pistes d'amélioration. Elle ajoute que les prochaines mesures permettront également de déterminer des tendances.

Les membres discutent et posent des questions en ce qui a trait notamment :

- À l'étude du mode de paiement offert par la solution ;
- Au taux de satisfaction de la clientèle ayant reçu un service en personne.

De plus, les membres demandent qu'il soit prévu au sondage mené auprès des personnes n'utilisant pas la solution une question à savoir si le mode de paiement des services offerts avec la plateforme SAAQclic est un frein à leur adhésion.

11. SUIVI DE LA PERFORMANCE T1 - 2023 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative se joignent aux membres du CA.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.06.22, le document suivant :

- Un tableau de bord sur le suivi de la performance du premier trimestre de 2023.

La vice-présidente et secrétaire générale mentionne que le suivi de la performance était présenté au CA deux fois par année par le passé, mais que celui-ci sera présenté plus souvent dans l'avenir comme son contenu est d'intérêt.

Puis, les invités parcourent le tableau de bord sur le suivi de la performance du premier trimestre de 2023. Ils mentionnent d'abord que le portrait du premier trimestre de 2023 en matière de sécurité routière, et plus précisément en termes de décès et de blessés graves, est semblable à celui de 2022. Ils soulignent, par ailleurs, une diminution du nombre de personnes accidentées avec dommages corporels.

Par la suite, ils présentent les résultats relatifs à l'expérience client. Ils soulignent les éléments suivis et pour lesquels un plan d'action est développé et mis en place. Aussi, ils reviennent brièvement sur la satisfaction des partenaires au début du déploiement de SAAQclic.

Les membres échangent et posent des questions, dont l'une, portant sur l'indice de satisfaction de la clientèle pour le premier trimestre de 2023.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

Les invités abordent le volet relatif à l'expérience employés. Ils soulignent notamment qu'il n'y a pas d'enjeu relevé en matière d'absentéisme. Puis, ils développent sur le taux de roulement ainsi que l'égalité en emploi.

Les membres discutent et posent des questions sur les taux d'absentéisme à venir, notamment.

Monsieur Jean-Marie De Koninck, membre, quitte la séance.

Les invités terminent leur présentation en traitant du volet financier, plus précisément de la capitalisation et de l'efficience opérationnelle.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative quittent la séance.

12. ORGANISATION CIBLE DE LA VICE-**PRÉSIDENCE À L'EXPÉRIENCE NUMÉRIQUE – INFORMATION**

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 23.06.22, le document suivant :

- Une présentation sur l'organisation cible de la vice-présidence à l'expérience numérique.

Afin de permettre de lever la séance à l'heure prévue, il est décidé de reporter ce sujet à la séance du 21 septembre 2023.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le 21 septembre 2023, à 8 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

16. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL SORTANT – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres ont traité du sujet à l'occasion du huis clos tenu en début de séance.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 30

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 484
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 21 septembre 2023, à 8 h
Adopté le 19 octobre 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT PRÉSENTES PAR *TEAMS* :

Mme Claudia Di Iorio, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

EST ABSENT :

M. Richard Gagnon, membre

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.09.21.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

Madame Ka Yan Lisa To, membre, se joint aux membres du conseil.

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.09.21.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAUX, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption de procès-verbaux : séances du 18 mai ainsi que des 15 et 22 juin 2023

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 18 mai ainsi que des 15 et 22 juin 2023 sont adoptés par les membres sans modification. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 23.09.21.

Les membres demandent de recevoir les vidéos de témoignages nommées dans le procès-verbal du 18 mai 2023.

Aussi, les membres s'enquièrent du transfert, vers la nouvelle solution informatique, des renseignements permettant les prélèvements bancaires automatiques.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 23.09.21.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale survole le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 23.09.21. Elle met en lumière notamment la définition des nouvelles valeurs de la Société.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.09.21, les documents suivants :

- Liste des procès-verbaux adoptés ;
- *Politique de gestion intégrée des risques* ;
- Cartographie des compétences des membres du conseil d'administration.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence.

Il souligne que se tiennent actuellement les Journées de la rentrée à la Société au cours desquelles les employés sont encouragés à se réunir et à consolider leurs équipes. Il ajoute qu'il s'agit également d'un moment pour reconnaitre leur travail et leur apport à la Société. Il mentionne qu'à cette occasion, l'opportunité lui a été donnée, ainsi qu'à la présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE), de rencontrer des employés du bureau de Montréal. Il souligne avoir constaté l'engagement et l'esprit d'équipe de ceux-ci. La présidente du CGE ajoute avoir perçu auprès de ces employés un sentiment de fierté de travailler à la Société.

Les membres demandent d'être identifiés comme tels à la Soirée reconnaissance qui se tiendra au mois d'octobre 2023.

Puis, le PCA nomme des dossiers majeurs en cours et à venir dans les prochains mois, dont la Politique de capitalisation et la révision de la planification stratégique de la Société.

Finalement, le PCA revient sur l'importance du rôle des membres pour l'organisation. Aussi, il nomme des sujets d'intérêt pour ceux-ci, soit la Politique de capitalisation ainsi que le rôle de la Société en matière de sécurité routière.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport des séances du comité actif-passif et audit des 21 juillet et 7 septembre 2023

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue les 21 juillet et 7 septembre 2023. Les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 23.09.21.

Elle mentionne que l'information portant sur l'application de la Politique de capitalisation, qui sera présentée au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui

ont eu l'occasion de l'analyser. Elle mentionne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Pendant le rapport de la présidente du CAPA, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la Politique de placement et au taux de capitalisation ;
- À la capitalisation ;
- Au rapport de PwC et à la cartographie des risques.

De plus, les membres demandent que soient ajustés, le cas échéant, les risques d'entreprise identifiés selon les recommandations formulées par PwC dans son rapport.

7.2 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 6 septembre 2023

La présidente du CGE fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 6 septembre 2023. L'ordre du jour et le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 23.09.21.

Elle mentionne que l'information portant sur les critères d'évaluation de la performance du CA, qui sera présentée au point 12 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser. Elle mentionne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Pendant le rapport de la présidente du CGE, les membres demandent que le Plan d'action de développement durable et la planification stratégique fassent référence l'un à l'autre.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général (PDG) informe les membres de la diffusion du rapport de PwC. Il ajoute que le rapport était accompagné d'un document développé par la direction précisant où se situe la Société actuellement et rappelant le retour à la normale atteint à la mi-août 2023. Aussi, il mentionne la conclusion d'un avenant avec le fournisseur de services au projet CASA.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'avenant conclu et au contrat initial pris avec l'Alliance ;
- Au retour à la normale pour les services à la clientèle ;
- À la réutilisation de la photo pour le permis de conduire ;
- À l'utilisation des services en ligne ;
- Au changement de comportement à opérer ;
- Aux enjeux budgétaires relatifs au projet CASA.

Tout au long des discussions, les membres demandent :

- Que soit réalisée une extraction des résultats des sondages pour isoler le niveau de satisfaction de la clientèle pour les services offerts par les mandataires ainsi que pour connaitre le taux d'adhésion à SAAQclic par région ;
- Que soit développée une stratégie globale pour le développement des prochaines phases du projet CASA (L2.5, L3) ;
- Qu'une réflexion soit approfondie relativement à un incitatif pour favoriser l'adhésion à SAAQclic.

En réponse à des questions soulevées, le PDG présente aux membres des compléments d'information portant notamment sur les statistiques relatives au temps d'attente, l'ouverture à venir d'un nouveau centre de services à Montréal, un sondage de satisfaction de la clientèle, la réutilisation de la photo pour les permis de conduire. Il entretient également les membres sur les actions mises en place pour que la clientèle utilise davantage les services en ligne afin de libérer les centres de services pour la clientèle ayant des besoins spécifiques ou présentant davantage de risques pour la sécurité routière.

Le PDG poursuit son rapport sur ce dernier sujet en soulignant les communications réalisées pour inviter la clientèle à utiliser SAAQclic, dont la communication ciblée. Il souligne également la campagne de sensibilisation en matière de sécurité routière de la Société ainsi que les règlements à travailler avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable « Ministère » pour la mise en œuvre de cinq mesures prévues au plan d'action en sécurité routière.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la visibilité de la Société dans le déploiement du plan d'action en sécurité routière ;
- Aux communications institutionnelles ;
- À la participation du CA en matière de communication ;
- À la visite de la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le PDG prend de nouveau la parole pour terminer son rapport en informant les membres de la tenue du Gala des prix d'excellence ainsi que de la rencontre de tous les gestionnaires ; activités qui se dérouleront toutes deux au mois d'octobre 2023.

9. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du conseil.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.09.21, les documents suivants :

- Une note et une présentation portant sur l'application de la Politique de capitalisation ;
- Un projet de résolution.

Pour débuter, la vice-présidente parcourt la note exécutive portant sur l'application de la Politique de capitalisation. Elle rappelle aux membres que selon cette dernière, le Fonds d'assurance doit maintenir un taux de capitalisation se situant dans un corridor de 100 % à 125 %. Elle ajoute que le surplus, le cas échéant, peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds d'assurance ou pour effectuer une

remise aux cotisants. Puis, elle explique que l'analyse de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2022 démontre une situation financière excédentaire puisque le taux de capitalisation projeté est de 133 %.

Puis, la directrice générale de l'actuariat explique comment le taux de capitalisation projeté est calculé et présente les résultats de différents scénarios stochastiques advenant qu'il y ait une distribution entière de l'excédent de capital.

Pour sa part, le vice-président présente l'utilisation potentielle d'un surplus de capitalisation en matière d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière. Le PDG souligne que les actions ainsi proposées sont en droite ligne avec la Stratégie de prévention en sécurité routière de la Société et le plan d'action en sécurité routière.

En terminant, les invités présentent la recommandation de la direction, soit de procéder à la distribution du surplus excédentaire de 630 M$ entre une remise aux cotisants, un ajustement de la couverture d'assurance et des activités de prévention ou de promotion en sécurité routière.

Les membres échangent, émettent des commentaires et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La répartition du montant disponible au 31 décembre 2022 ;
- La somme consacrée en sécurité routière ;
- La communication qui accompagnerait la remise ;
- Les résultats financiers de la Société et ceux du Fonds d'assurance ;
- La tarification de la contribution d'assurance ;
- La situation économique actuelle et celle à venir ;
- Les interventions policières ;
- La distribution du surplus excédentaire ;
- Les ajustements à la couverture d'assurance ;
- La durée possible des investissements en matière d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière provenant du surplus de capitalisation ;
- L'estimation du montant d'excédent de capital au 31 décembre 2022 ;
- Les activités de prévention en matière de sécurité routière.

Pendant les échanges, la direction rappelle ce à quoi le Fonds d'assurance, constitué à titre de patrimoine fiduciaire d'utilité sociale, peut être affecté.

De plus, la direction apporte un complément d'information en ce qui a trait au montant de 52 M$ proposé pour l'ajustement à la couverture d'assurance. Elle informe les membres que l'entrée en vigueur de l'élargissement des critères de la mesure « Blessures et séquelles donnant droit au revenu moyen » émanant du projet de loi nº 22 (*Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions*) est estimée à 2024.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance pour l'adoption de la résolution.

Avant de passer à l'adoption de la résolution, les membres reviennent sur l'importance de la communication entourant la remise aux cotisants et poursuivent leurs échanges. Ils abordent notamment les sujets suivants :

- L'historique de la création du Fonds d'assurance ;
- La durée de la remise aux cotisants ;
- Le contexte de repositionnement de la structure organisationnelle ;
- La reconstruction de la Société en sortie de crise ;
- La communication entourant le bilan routier ;
- L'existence de possibilités autres que celles présentées.

La présidente du CAPA rappelle la constitution et le rôle du conseil d'experts en ce qui a trait au règlement sur les contributions d'assurance.

Au moment de revenir au projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 7 septembre 2023 aux membres du CAPA et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Les membres demandent que la référence au solde de l'excédent soit retirée du projet de résolution présenté.

Un membre s'abstient de voter.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Michel Bouchard :

Résolution

ATTENDU QU'à titre d'administrateur et de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fonds »), la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») doit s'assurer d'une capitalisation suffisante du Fonds pour rencontrer ses obligations à ce titre ;

ATTENDU QU'en cas de situation financière excédentaire, le surplus de capitalisation peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds, soit à l'indemnisation et, de façon connexe, à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion, ou pour accorder une remise aux cotisants ;

ATTENDU QU'en vertu de la politique de capitalisation du Fonds, adoptée en décembre 2022, la Société doit maintenir un taux de capitalisation qui se situe entre 100 % à 125 % ;

ATTENDU QUE le taux de capitalisation projeté au 31 décembre 2022 se situe à 133 % ;

ATTENDU QUE pour tenir compte de l'incertitude économique, le taux de capitalisation projeté doit être maintenu à la limite supérieure du corridor à 125 % ;

ATTENDU QU'en ramenant le taux de capitalisation projeté de 133 % à 125 %, un montant d'excédent de capital au 31 décembre 2022 de 630 millions $ peut être utilisé de la façon suivante : un montant de 534 millions $ réservé pour une remise aux cotisants, par un congé de paiement de contributions d'assurance sur les permis de conduire de 2024, un montant de 52 millions $ pour une bonification de la couverture en indemnisation et un montant de 44 millions $ pour la tenue d'activités de prévention et de promotion en sécurité routière ; cette dernière finalité étant liée à la mission de la Société de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route ;

ATTENDU QU'il y a lieu que se poursuivent les analyses relatives à la bonification de la couverture en indemnisation et à la prévention et la promotion en matière de sécurité routière ;

ATTENDU QU'en considération de la stabilité des données relatives aux titulaires de permis et pour des raisons d'équité, il y a lieu d'accorder la remise aux titulaires d'un permis probatoire, d'un permis de conduire ou d'un permis restreint de la classe 5 ou 6, sous la forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance en 2024 représentant un montant de 601 millions $ pour les cotisants ;

ATTENDU QUE les titulaires de ces permis qui paient une contribution d'assurance en fonction des points d'inaptitude (« PDI ») inscrits à leur dossier ne pourront bénéficier d'une remise pour la portion de la contribution rattachée à ces PDI ;

ATTENDU QUE les futurs apprentis-conducteurs, n'étant pas présents lors de l'accumulation de l'excédent de capital, aucune remise ne devrait leur être accordée ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ;

ATTENDU QUE la Société a fait part de son intention de prendre les moyens nécessaires pour faire connaitre aux cotisants la remise qui leur est consentie ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'utilisation du montant total d'excédent de capital au 31 décembre 2022, tel que proposé.

Résolution AR-3120 du 23.09.21

10. PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023 – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel se joint de nouveau aux membres du conseil. Elle dépose, en collaboration avec la vice-présidente et secrétaire générale, le document suivant :

- Une note sur les délais supplémentaires pour produire le rapport annuel de gestion 2023.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres que l'importante transformation numérique que vient de réaliser la Société comprenait notamment la mise en place d'un nouveau système de facturation des revenus et des comptes clients. Elle souligne qu'en 2023, la Société effectuera sa première fermeture d'année avec le nouveau système. Elle informe les membres que par conséquent, un délai supplémentaire est prévu pour que les auditeurs externes puissent réaliser l'audit des états financiers. Elle ajoute que dans ce contexte, la date de leur dépôt, et par le fait même celle du rapport annuel de gestion, doit être repoussée de deux mois. Elle souligne, par ailleurs, que la Société prévoit de revenir au calendrier régulier de production des états financiers et du rapport annuel de gestion pour l'année 2024.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

11. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS – RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.09.21, les documents suivants :

- Une note sur la transmission pour approbation par le gouvernement et pour publication à la Gazette officielle du Québec du *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais* ;
- Un projet de décret en versions française et anglaise ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres que des modifications au projet de règlement modifiant le *Règlement sur le remboursement de certains frais* leur ont été proposées en février 2023 ; modifications qu'ils ont alors adoptées. Elle ajoute que ledit projet de règlement a été publié dans la Gazette officielle et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Ainsi, elle recommande aux membres que le *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, comme publié à la Gazette officielle du Québec, soit transmis pour approbation par le gouvernement et pour publication à la Gazette officielle du Québec.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par madame Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE par les résolutions AR-3085 du 17 février 2022 et AR-3110 du 23 mars 2023, le conseil d'administration a adopté des modifications au *Règlement sur le remboursement de certains frais* ;

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur le remboursement de certains frais* a été publié à la *Gazette officielle du Québec* pour commentaires le 5 juillet 2023 et que la période pour la réception de commentaires est expirée ;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu à l'égard de ce projet de règlement ;

ATTENDU QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais* comme publié a pour objet les modifications suivantes :

- d'intégrer les montants pour l'indemnité des frais de garde, les montants maximums pour le remboursement de frais de garde et le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais funéraires à la suite de modifications apportées à la *Loi sur l'assurance automobile* (Loi) ;

- de mettre à jour le montant maximum remboursable par la Société des frais engagés par une personne pour suivre un traitement de psychologie et de retirer l'obligation d'avoir une ordonnance pour un bénéficiaire d'une indemnité de décès qui a droit au remboursement de quinze traitements de psychologie en vertu de la Loi ;

- de revoir les cas et les conditions permettant à une personne d'obtenir un remboursement pour l'utilisation d'une automobile privée, d'augmenter les frais maximaux remboursables et de prévoir qu'outre les frais engagés pour le transport par taxi, ceux engagés pour le transport par une automobile assimilée à un taxi sont également remboursables.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais,* dans sa version française et anglaise, comme publié à la *Gazette officielle du Québec* du 5 juillet 2023 soit transmis pour approbation par le gouvernement et pour publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-3121 du 23.09.21

12. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 23.09.21, les documents suivants :

- Une note portant sur les critères d'évaluation de la performance du conseil d'administration ;
- Un napperon sur les critères d'évaluation de la performance du conseil d'administration ;
- Un projet de résolution ;
- Une annexe au projet de résolution.

Compte tenu de l'heure avancée, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance du conseil d'administration.

13. ORGANISATION CIBLE DE LA VICE-PRÉSIDENCE À L'EXPÉRIENCE NUMÉRIQUE – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 23.09.21, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'organisation cible de la Vice-présidence à l'expérience numérique.

Compte tenu de l'heure avancée, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance du conseil d'administration.

14. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 30 JUIN 2023 ET PRIORITÉS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 23.09.21, les documents suivants :

- Une note sur le suivi de la performance au 30 juin 2023 et sur les priorités 2023 ;
- Un napperon sur le suivi de la performance pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 ;
- Un napperon sur les priorités de la Société sur un horizon de 6 mois.

Compte tenu de l'heure avancée, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance du conseil d'administration.

15. RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025 DE LA SOCIÉTÉ – INFORMATION

Le directeur de la performance corporative se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 23.09.21, les documents suivants :

- Un napperon sur la planification stratégique 2024-2027.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle le contexte dans lequel s'est inscrit le développement de l'actuelle planification stratégique et souligne les opportunités pour la Société de produire une nouvelle planification stratégique. Ainsi, elle nomme notamment la prise en compte du nouveau plan d'action en sécurité routière du Ministère ainsi que l'arrimage avec le nouveau contexte d'affaires de la Société. Elle ajoute que le Secrétariat du Conseil du trésor est informé de la situation et qu'il n'y a pas d'enjeu avec la démarche.

Puis, le directeur prend la parole pour présenter aux membres la démarche proposée pour le développement de la nouvelle planification stratégique ainsi que le calendrier de production.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur le projet CASA. Aussi, ils rappellent l'importance de la référence au Plan d'action de développement durable à la planification stratégique et vice versa. De plus, ils demandent d'être partie prenante de l'exercice. À cette dernière intervention, la direction les informe que deux ateliers de travail seront tenus, l'un en octobre et l'autre en décembre 2023.

Le directeur de la performance corporative quitte la séance.

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le 19 octobre 2023, à 8 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 30

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 485
Tenue à Québec**, salle du conseil d'administration**
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 19 octobre 2023, à 8 h
Adopté le 7 décembre 2023

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR *TEAMS* :

Mme Corinne Charette, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

SONT ABSENTS :

M. Christian Cyr, membre
Mme Louise Turgeon, membre

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
Mme Caroline Foldes-Busque, directrice générale principale des services numériques
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Éric Santerre, directeur général des communications et des relations publiques, par intérim

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.10.19.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.10.19.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

Les membres demandent que soit précisée au procès-verbal du 21 septembre 2023 leur question sur la durée possible des investissements en matière d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière provenant du surplus de capitalisation. Avec l'intégration de cette précision et sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est adopté par les membres. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 23.10.19.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe des trois sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour et de ceux déplacés à la séance de décembre 2023. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 23.10.19.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale survole le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 23.10.19. Elle met en lumière notamment de la confirmation du transfert des renseignements permettant la poursuite des prélèvements bancaires automatiques de l'ancien système vers la nouvelle solution informatique ainsi que l'organisation d'ateliers sur la planification stratégique.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une liste de procès-verbaux adoptés ;
- Une note d'information sur la répartition de surplus en matière de prévention ou de promotion en sécurité routière ;
- Des tableaux sur le niveau de disponibilité du service d'accès aux applications versus les interruptions non planifiées.

6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence.

Il revient rapidement sur la Soirée reconnaissance de la veille et sur l'opportunité qu'il a eue d'échanger quelques mots avec la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable (« Ministre »).

Aussi, il rappelle le rôle des membres du CA d'appuyer la direction de la Société et l'importance de mettre toutes leurs forces en commun.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 3 octobre 2023

En l'absence du président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH), un membre de ce comité informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 3 octobre 2023. L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 23.10.19.

7.2 Rapport de la séance du comité de**s technologies de l'information et de la cybersécurité** du 4 octobre 2023

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 4 octobre 2023. L'ordre du jour et le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 23.10.19.

Pendant le rapport de la présidente du CTIC, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Aux ressources humaines en technologies de l'information : le nombre d'employés à l'interne, leur expertise et les actions mises en place pour assurer leur rétention.

Aussi, la présidente du comité demande d'obtenir une note d'information relativement au bris technique survenu le lundi 16 octobre 2023.

7.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 5 octobre 2023

En l'absence de la présidente du comité actif-passif et audit, un membre de ce comité informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 5 octobre 2023. L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 23.10.19.

Pendant le rapport, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'audit des états financiers 2023 ;
- Aux plans d'action développés pour mitiger les risques résiduels.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 23.10.19, les documents suivants :

- Un tableau sur l'état de reprise des services liés au déploiement de SAAQclic ;
- Un tableau de bord SAAQclic ;
- Un topo des communications à venir ;
- Un suivi des communications relatives au remisage.

Le président-directeur général (PDG) commence son rapport en revenant sur le bris technique survenu le lundi 16 octobre 2023. Ainsi, il explique notamment le choix du moment pour réaliser l'exercice de maintenance des systèmes qui a précédé l'incident.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Au choix du moment pour réaliser la maintenance des systèmes ;
- Au fonctionnement du « backup » ;
- Aux actions possibles pour amenuiser le risque d'un bris technique.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Le PDG informe les membres de sa rencontre avec la Ministre et son cabinet. Il mentionne avoir abordé les sujets suivants, soit : l'état de la situation des services à la clientèle, la décision prise par le CA relativement à la remise de capitalisation et son annonce publique, à laquelle pourrait être jointe celle sur l'ouverture du nouveau centre de services à Montréal, ainsi que la reprise des travaux sur la banque de photos de la Société.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait à :

- La séquence des annonces relatives à la remise de capitalisation ; les messages à diffuser, leur nombre et leur compréhension ;
- L'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal et son annonce ;
- La banque de photos : les risques de fraude et la planification des services pour les personnes ne voulant pas ou ne pouvant pas utiliser la solution qui pourrait être proposée.

Gestion d'entreprise

Le PDG rappelle les négociations ayant cours entre le secteur public et le gouvernement. Il informe les membres des travaux réalisés à la Société pour minimiser l'incidence d'une grève, le cas échéant.

Les membres échangent et posent une question en ce qui a trait aux actions pouvant être prises en amont d'une potentielle grève.

Le PDG poursuit son rapport et rappelle la nouvelle structure mise en place en 2022 à la Société voulant notamment que la sécurité routière soit la responsabilité de toutes les vice-présidences. Il rappelle également que les travaux de la Table de concertation en sécurité routière (« Table ») à la Société seront présentés plus régulièrement aux séances du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines.

À leur tour, les membres rappellent l'opportunité qu'avaient deux de ceux-ci de rencontrer les responsables de la Table pour échanger plus en détail de sécurité routière.

Ensuite, le PDG informe les membres que la Société suit les développements du dossier en lien avec le recours des contrôleurs routiers devant le Tribunal administratif du travail.

Pour conclure ce volet de son rapport, le PDG rappelle le départ à la retraite du vice-président à l'expérience numérique qui était connu depuis une année déjà. Aussi, il mentionne que le processus de dotation du poste est en cours, et ce, en respect des règles établies pour ce type de poste.

Employés

Le PDG informe les membres d'une rencontre avec le comité ministériel sur l'organisation du travail. Il souligne ne pas avoir d'enjeu à porter à leur attention.

Il ajoute qu'une rencontre avec tous les cadres de la Société est prévue le 24 octobre 2023 où il sera question notamment de la planification stratégique, de l'expérience employé ainsi que de l'image de marque de la Société.

Rayonnement

Le PDG informe les membres d'une conférence offerte par le vice-président à l'expérience numérique à la JIQ qui est l'événement affaires & technologies de l'information. Il ajoute que le vice-président offrira également sa conférence aux gestionnaires de la Société.

Les membres demandent d'avoir accès à une captation de la conférence.

En terminant son rapport, le PDG souligne que les employés de la Société participeront à l'Opération Nez rouge et invite les membres à faire de même.

Monsieur Olivier Normandin, membre, quitte la séance.

9. C**RITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –** RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une note portant sur les critères d'évaluation de la performance du conseil d'administration ;
- Un napperon sur les critères d'évaluation de la performance du conseil d'administration ;
- Un projet de résolution ;
- Une annexe au projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que l'évaluation annuelle de la performance d'un CA est une composante essentielle d'une saine gouvernance d'entreprise. Elle ajoute qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique (CGE) a notamment pour fonction d'élaborer les critères d'évaluation pour le fonctionnement du CA ainsi que pour ses membres; critères qui sont par la suite approuvés par le CA.

Elle rappelle aussi que le CGE a convenu de mandater la Direction générale des partenariats et de la performance corporative de la Société pour la réalisation de toutes les étapes du processus d'évaluation.

Puis, la vice-présidente et secrétaire générale propose de reconduire les critères actuels et présente des bonifications à ceux-ci. En terminant, elle informe les membres des prochaines étapes de réalisation de l'évaluation de la performance du CA.

Les membres demandent comment se fait la rétroaction de cet exercice. La vice-présidente et secrétaire générale répond qu'elle se fait notamment par une présentation au CGE des principaux résultats et une rencontre individuelle entre le PCA et chacun des membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 6 septembre 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes :

Résolution

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le comité de gouvernance et d'éthique élabore les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration ;

ATTENDU QU'en vertu de cette même loi, un conseil d'administration qui y est assujetti doit approuver ces critères ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a revisité les critères d'évaluation évoqués ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'approuver les critères d'évaluation proposés ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les critères d'évaluation ci-annexés.

Résolution AR-3122 du 23.10.19

10. P**LAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** 2023-2027 **–** RÉSOLUTION

Le directeur de la performance corporative se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une note sur le plan d'action de développement durable 2023-2027 ;
- Le *Plan d'action de développement durable 2023-2027 de la Société de l'assurance automobile du Québec* (PADD) ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres que le gouvernement a adopté une nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable* et que la Société a élaboré son nouveau PADD à la lumière de celle-ci, notamment. Elle ajoute que le PADD s'appuie également sur, entre autres outils, le Plan stratégique 2021-2025 ainsi que la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025.

Les membres sont invités à poser leurs questions étant donné qu'ils ont pris connaissance de la documentation.

Ainsi, les membres posent une question en ce qui a trait à la cible 2027, établie à « niveau avancé », pour l'action « Améliorer le niveau de performance numérique environnementale ».

En réponse à la question soulevée, le directeur informe les membres que la cible de cette action est déterminée par le gouvernement. Par ailleurs, il ajoute que le plan peut être ajusté jusqu'au 31 décembre 2024, au besoin.

En terminant, les membres demandent que soit modifié le verbe « souhaiter » par un verbe d'action plus affirmatif à l'extrait suivant de la page 9 : […], la Société *souhaite* intégrer des critères d'évaluation environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le directeur de la performance corporative quitte la séance.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 6 septembre 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée. De plus, il est souligné que les renseignements pertinents ont également été présentés aux membres du CSRCRH le 3 octobre 2023, pour information.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Richard Gagnon et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Plan d'action de développement durable de la Société de l'assurance automobile du Québec en application de l'article 15 de la *Loi sur le développement durable* (chapitre D-8.1.1) relatif à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Plan d'action de développement durable de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3123 du 23.10.19

11. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 30 JUIN 2023 ET PRIORITÉS 2023 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative se joignent aux membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une note sur le suivi de la performance au 30 juin 2023 et sur les priorités 2023 ;
- Un napperon sur le suivi de la performance pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 ;
- Un napperon sur les priorités de la Société sur un horizon de six mois.

Les membres sont invités à poser leurs questions. Ainsi, ils échangent, émettent des commentaires et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le taux de roulement du personnel à la Société et dans les organisations comparables de la fonction publique québécoise ;
- Le nombre de plaintes suivies et les suites qui leur sont données ;
- Le rehaussement de la rémunération des préposés au permis et à l'immatriculation ;
- La formation des personnes œuvrant chez les mandataires.

Le directeur de la performance corporative quitte la séance.

12. **PERCEPTION DE LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION POUR LA COMMUNAUTÉ** MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – INFORMATION

La directrice générale principale des services numériques se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 23.10.19, le document suivant :

- Une note sur la perception de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que la Société percevra, pour la CMM, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour le financement du transport collectif des personnes (TIV) dans tout le Grand Montréal à compter du 1er janvier 2024. Elle rappelle également que la Société perçoit déjà une telle taxe pour la Ville de Montréal.

La directrice générale principale présente les travaux réalisés à ce jour ainsi que les grands jalons du projet. Aussi, elle souligne que l'échéancier du projet est respecté et que les essais se déroulent très bien.

Pour sa part, le directeur général mentionne les échanges réguliers entre la Société et la CMM afin de faire les arrimages nécessaires en ce qui a trait aux activités de communication.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le rôle de mandataire de la Société en percevant la TIV ;
- Les tests informatiques et la gestion du risque ;
- Les coûts associés à l'exercice ;
- L'émetteur des communications afférentes au projet.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que la directrice générale principale des services numériques quittent la séance.

13. STRATÉGIE DE MARKETING SUR LA REMISE DE CAPITALISATION 2024 – DISCUSSION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le directeur général des communications et des relations publiques, par intérim, se joignent aux membres du conseil.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 23.10.19, le document suivant :

- Une note sur les moyens de communication pour promouvoir la remise d'excédent de capitalisation 2024.

Les membres sont invités à poser leurs questions. Ainsi, ils échangent, émettent des commentaires et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le comportement des conducteurs pendant la pandémie ;
- L'occasion favorable de diffuser différents messages, tels que l'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal, la saine gestion du Fonds d'assurance, les services de SAAQclic et les autres mesures mises en place par la Société avec l'excédent de capitalisation ; le nombre de messages ici nommés et les choix à faire ;
- L'opportunité de faire une autre annonce positive avec l'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal ;
- Les moyens de communication à privilégier selon la clientèle ; le taux de pénétration de la radio, notamment en région ; l'intérêt des gens en région pour l'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal ;
- Le début de la période de déploiement des moyens de communication proposés ;
- La stratégie de communication entourant le dernier congé de paiement de la contribution d'assurance sur le permis de conduire.

Les membres favorisent le scénario 1 présenté à la documentation déposée à l'actuel procès-verbal et d'y ajouter la diffusion d'un message radio.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le directeur général des communications et des relations publiques, par intérim, quittent la séance.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le jeudi 7 décembre 2023, à 8 h.

16. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG. Ils conviennent d'adopter la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE la *Politique de rémunération Guide de gestion des salaires Programme d'intéressement* des vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (« politique de rémunération ») ainsi que le *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* sont sous la responsabilité du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration, pour la détermination de la rémunération de base dans le cadre de la structure salariale fixée par le conseil;

ATTENDU QU'aucun nouvel événement, depuis l'analyse portant sur la rémunération des dirigeants de la Société présentée aux membres du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines en septembre 2022 ne justifie de procéder à l'évaluation comparative annuelle portant sur la structure salariale des vice-présidents de la Société pour l'exercice en cours;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés en 2022 et qu'un processus d'évaluation de leur performance a été réalisé par le président-directeur général alors en poste;

ATTENDU QUE, compte tenu du déploiement de la livraison 2 de CASA, aucun ajustement à la structure salariale proposé pour les vice-présidents n'a été présenté à la séance du conseil d'administration du 23 mars 2023, tel que prévu à son plan de travail;

ATTENDU QUE le contexte actuel n'est pas favorable à l'octroi, aux vice-présidents, d'une hausse salariale;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que pour les postes de vice-présidents, la Société désire offrir une rémunération globale qui puisse être, à certaines conditions, supérieure à son marché, tout en maintenant un écart raisonnable avec le salaire du président-directeur général;

ATTENDU QUE le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration et qu'il appartient à ce dernier de fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général à l'intérieur des paramètres que le gouvernement détermine;

ATTENDU QUE les paramètres déterminés par le gouvernement lors de la nomination du premier dirigeant peuvent varier en fonction de la personne à être nommée;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que l'écart raisonnable prévu à la politique de rémunération est en lien avec le salaire associé au poste de premier dirigeant d'un organisme du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les appellations prévues à la politique de rémunération pour tenir compte notamment des changements introduits par la législation et apporter toute autre modification de concordance le cas échéant;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement du régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* pour préciser que le président-directeur général est responsable de son application;

ATTENDU QUE le comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines recommande l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'aucune augmentation salariale ne soit octroyée aux vice-présidents pour l'année 2023;

QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération demeure la même qu'en 2022;

QUE la *Politique de rémunération Guide de gestion des salaires Programme d'intéressement* des vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec soit modifiée pour tenir compte de ce qui suit :

- Préciser que le salaire maximal d'un vice-président doit avoir un écart raisonnable (situé autour de 4 000 $) avec le maximum de l'échelle associé au niveau 9 de la classe d'emploi de premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement prévu aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 et ses modifications subséquentes;
- Modifier les appellations pour tenir compte notamment des changements introduits par la législation et apporter toute autre modification de concordance le cas échéant;
- Ajuster le titre de l'annexe A, « structure 2022 » par « structure 2023 »;

Structure 2023

Niveau	Poste	Minimum	Max normal	Max mérite
1	• VP à l'accès sécuritaire au réseau routier • VP aux contributions d'assurance, finances et contrôle organisationnel • VP à l'expérience numérique • VP aux affaires juridiques et corporatives • VP aux services aux assurés • VP aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé	197 600 $	247 000 $	296 400 $
2	• VP au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	179 600 $	224 500 $	269 400 $

Échelle de Vice-présidents avec deux points témoins proposés comme **outil de communication**

Classe	Minimum	Max normal A	Max normal B	Max mérite
VP	179 600 $	224 500 $	247 000 $	296 400 $

QUE soit suspendue l'application aux vice-présidents de la Société des ajustements salariaux décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur, prévue à la politique de rémunération jusqu'à l'obtention d'un avis externe;

QUE la rémunération des vice-présidents se doit de demeurer concurrentielle à celle offerte au marché pour des postes comparables, et que pour ce faire, une étude de positionnement au marché continuera d'être effectuée de façon périodique;

QUE le Règlement du régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents et la Société de l'assurance automobile du Québec soit précisé pour préciser que son application est sous la responsabilité de son président-directeur général;

QUE le conseil d'administration approuve la grille suivante :

Nom	Salaire au 1er janvier 2023	Salaire reconnu pour le régime de retraite au 1er janvier 2023
Karl Malenfant	249 011 $	296 400 $
Dave Leclerc	249 011 $	261 820 $
Martin Simard	235 725 $	235 725 $
Francine Lépinay	228 990 $	228 990 $
Marie-Eve Beaulieu	226 745 $	N/A (cotise au RRAS)
Guy Tremblay	225 774 $	225 774 $
Jean-Philippe McKenzie	197 600 $	197 600 $

Résolution AR-3124 du 23.10.19

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H



Président



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 486
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 7 décembre 2023, à 8 h
Adopté le 22 février 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT PRÉSENTES PAR *TEAMS* :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre

EST ABSENTE :

Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST INVITÉE :

M^me^ Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M^me^ Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Éric Santerre, directeur général des communications et des relations publiques, par intérim

COSSETTE :

M. Richard Rochette-Villeneuve, directeur de création
M^me^ Marie Vaillancourt, vice-présidente principale et directrice générale

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.12.07.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.12.07.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 est adopté par les membres avec deux modifications mineures, soit l'ajout d'un suivi pour la Table de concertation en sécurité routière et une correction à un tableau évitant toute confusion. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 23.12.07.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe du sujet déplacé à la séance de février 2024. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 23.12.07.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale survole le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 23.12.07.

Le statut « réalisé » sera inscrit pour le sujet : Développer une stratégie globale pour le développement des prochaines phases du projet CASA (L2.5, L3).

Une question est posée quant au suivi de juin concernant la possibilité de faire des représentations pour obtenir un siège au conseil d'administration de la CDPQ.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une liste de procès-verbaux adoptés ;
- Une note sur le suivi CASA L2 et son annexe ;
- Une note sur la perspective de la L2.5 et de la L3 de la solution CASA ;
- Une note et un Tableau de bord sur le suivi de la performance au 30 septembre 2023 ;
- Un projet de calendrier 2024 des séances du conseil d'administration et ses comités ;
- Un projet des Plans de travail 2024 des séances du conseil d'administration et ses comités.

Les membres demandent que les séances du CA et de ses comités soient prévues deux ans à l'avance en s'assurant des disponibilités des membres.

6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence.

Il revient rapidement sur l'activité de presse tenue le 14 novembre dernier à Place Versailles en compagnie du PDG et de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable (« Ministre »).

De plus, il félicite au nom des membres et en son nom personnel, madame Louise Champoux-Paillé, membre, pour l'obtention de la distinction d'administratrice de sociétés certifiée émérite reçue le 1er novembre dernier.

Il tient également à souligner et à féliciter, monsieur Jean-Marie De Koninck, membre, pour un article paru à son intention dans le Journal de Montréal intitulé : « Opération Nez rouge : l'initiative de Jean-Marie De Koninck fête ses 40 ans ».

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport des séances du comité actif-passif et audit des 16 novembre et 4 décembre 2023

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA), informe les membres présents des points discutés lors des séances tenues les 16 novembre et 4 décembre 2023. Les ordres du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 16 novembre sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 23.12.07.

Elle fait état de divers dossiers présentés au CAPA dont celui des contributions d'assurance 2025-2027, l'optimisation des espaces du siège social, la gestion intégrée des risques – Profils de risques d'entreprise – Expérience numérique et le budgets 2024 et cadre financier 2024-2028 qui seront aux points 10, 12, 13 et 15 de l'ordre du jour de l'actuelle séance. Elle mentionne que le comité se dit favorable à l'adoption des résolutions afférentes à ces dossiers.

En ce qui a trait à la résolution qui sera présentée au point 12, la présidente du CAPA précise que les membres se disent favorables à son adoption avec un ajout suggéré à la résolution, soit les mots « sous réserve des estimations fournies » et précise que le sujet a également été présenté au comité CSRCRH.

7.2 Rapport des séances du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines des 21 novembre et 6 décembre 2023

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH), informe les membres présents des points discutés lors des séances tenues les 21 novembre et 6 décembre 2023. Les ordres du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 21 novembre sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 23.12.07.

Il mentionne que l'information portant sur l'optimisation des espaces du siège social, qui sera présentée au point 12 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres. Il mentionne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée à cet égard. Il précise que la recommandation a été modifiée pour référer aux principes de diversité et d'inclusion.

Pendant le rapport du président du CSRCRH, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'implication de la Société dans le dossier des radars photo ;
- Au nouveau Centre de services de Saguenay.

7.3 Rapport de la séance du comité de gouvernance et **d'éthique** du 22 novembre 2023

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 22 novembre 2023. L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 23.12.07.

Elle mentionne que l'information portant sur la mise à jour du Règlement sur la gouvernance, qui sera présentée au point 14 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité. Elle mentionne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée à cet égard.

7.4 Rapport de la séance du comité de**s technologies de l'information et de la cybersécurité** du 23 novembre 2023

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 23 novembre 2023. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 23.12.07.

Pendant le rapport de la présidente du CTIC, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la cybersécurité ;
- Au taux d'adhésion et la période à venir des envois d'avis de cotisation par Revenu Québec ;
- Au plan de continuité des affaires.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 23.12.07, les documents suivants :

- Un tableau sur l'état de reprise des services liés au déploiement de SAAQclic ;
- Un tableau de bord SAAQclic.

Le président-directeur général (PDG) informe les membres des principales informations à l'égard de l'état de reprise des services liés au déploiement de SAAQclic. Il souligne qu'au niveau du centre de contact clients, dans la semaine du 20 novembre, nous avons répondu en moyenne à 3 435 appels par jour. Il

s'agit de la meilleure semaine depuis le mois de mars. Les équipes continuent à travailler pour améliorer les services et favoriser d'adhésion aux services en ligne.

Pour les transferts de propriété, l'objectif est de réduire les visites dans les points de services. On souhaite augmenter l'utilisation de ce service dans SAAQclic, et rendre disponibles d'autres transactions pour d'autres types de véhicules (motos, VTT, remorques, motoneiges, etc.). Afin d'identifier les nouveaux services à offrir, on prend en compte le nombre de transactions réalisé.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Le PDG informe les membres que le projet de loi en lien avec les radars photo a été déposé au conseil des ministres le 6 décembre 2023. Bien que nous requérions 265 ETC pour l'administration des radars photo, ces ETC seront financés par le biais du Fonds sur la sécurité routière. Il en est de même de l'ensemble des coûts afférents au projet. Quant aux ETC, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) accepte de maintenir la cible d'ETC demandée pour 2024.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait à :

- La mission de la Société et son rôle dans le dossier radars photo.
- La possibilité d'avoir d'autres responsabilités avec le projet de loi.

Gestion d'entreprise

Le PDG informe les membres de l'avancement du dossier devant le Tribunal administratif du travail dans le dossier de santé et sécurité du travail des contrôleurs routiers.

Le PDG poursuit son rapport et informe les membres que lors de la parution du prochain bulletin qui rend publics les résultats de l'indice de performance dans le tableau de bord de la performance de l'administration publique (hiver 2024), les résultats du bloc A du G5 seront appliqués selon la même formule que celle qui prévaut pour les ministères. Il indique qu'auparavant 50 % étaient attribués à la qualité du plan et 50 % à l'atteinte des objectifs. Dorénavant, 10 % seront attribuables à la qualité du plan et 90 % à l'atteinte des objectifs. Il s'agit d'une nouvelle façon d'apprécier l'atteinte des cibles du Plan stratégique qui sera introduit d'ici le 31 mars 2024. Le SCT et le G5 conviendront des critères qui seront utilisés pour ce bloc B d'indicateurs.

Employés

Le PDG informe les membres que le Gala des Prix d'excellence s'est tenu le 29 novembre dernier. Celui-ci vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'employés ou d'équipes dans 7 catégories.

Il ajoute qu'il y a un élargissement de la plage horaire destinée aux formations des employés en points de services pour répondre aux besoins de gestion liés à l'évolution du réseau de CS (mercredi de 8 h 30 à 10 h de janvier à mars).

Les membres échangent et s'interrogent quant :

- Aux impacts des différents moyens de pression sur le service à la clientèle ;
- À la gestion de la performance au niveau des mandataires. À cet égard, les membres demandent que lorsque les ententes avec les mandataires seront finales, qu'une présentation soit faite à une séance de CA.

Rayonnement

Le PDG informe les membres que les soirées de raccompagnement SAAQ pour l'Opération Nez rouge seront les 7, 8 et 9 décembre prochains. Année après année, les soirées de raccompagnement sont synonymes de plaisir entre collègues, de moments festifs et d'implication pour la cause de la sécurité routière.

En terminant son rapport, le PDG souligne que la Campagne Entraide a permis d'amasser 101 467 $, ce qui correspond à 88 % de l'objectif prévu.

9. NOMINATION AU POSTE DE VICE-**PRÉSIDENT À L'EXPÉRIENCE NUMÉRIQUE –** HUIS CLOS **–** RÉSOLUTION

Le président-directeur général s'entretient à huis clos avec les membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.12.07, le document suivant :

- Un projet de résolution pour une nomination au poste de vice-président à l'expérience numérique.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par Stéphan Deschênes et appuyée par Olivier Normandin :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité du président-directeur général;

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que le président-directeur général recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers;

ATTENDU QUE monsieur Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique, prendra sa retraite, qu'un transfert d'expertise est souhaité avec le prochain titulaire du poste et qu'il y a donc lieu de nommer un vice-président pour le remplacer;

ATTENDU QU'à la suite d'un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination d'un vice-président;

ATTENDU QUE madame Caroline Foldes-Busque rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du président-directeur général et du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines;

QUE madame Caroline Foldes-Busque, soit nommée vice-présidente de la Société, à compter du 8 janvier 2024 avec une rémunération annuelle de 197 600 $ conformément à *la Politique de rémunération, guide de gestion des salaires, programme d'intéressement* et selon les conditions de travail usuelles établies pour les postes de vice-présidents.

Résolution AR-3125 du 23.12.07

10. CONTRIBUTIONS **D'ASSURANCE** 2025-2027 **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et la directrice générale de l'actuariat sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les contributions d'assurance 2025-2027 ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel rappelle aux membres que cet exercice est obligatoire en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile et précise que l'obligation de financement à 100 % des indemnités courantes et futures d'une année d'accident via des contributions d'assurance prélevées dans cette même année d'accident est respectée dans la résolution présentée.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé mentionne que la clientèle s'exprime sur la proposition de la Société au cours des consultations publiques du Conseil d'experts, que certains groupes présentent des mémoires afin de faire connaître leurs revendications et que depuis quelques années, la Société discute avec les motocyclistes des enjeux soulevés par ceux-ci dans le cadre de la Table Moto.

La directrice générale de l'actuariat précise que les travaux ont été revus par un actuaire externe et que ses commentaires ont été intégrés. Elle poursuit la présentation en expliquant les nouvelles contributions d'assurance, leur impact financier ainsi que l'impact de la baisse du nombre de personnes indemnisées. Elle explique également les changements apportés aux contributions pour le transport rémunéré de personnes par automobile.

Elle conclut la présentation en expliquant la résolution qui a été déposée pour les membres en soulevant les principales modifications qui y ont été apportées suite à la séance du CAPA.

Les membres sont invités à poser leurs questions étant donné qu'ils ont pris connaissance de la documentation.

Ainsi, les membres posent des questions en ce qui a trait :

- Au processus d'inscription pour la classe ;
- À l'accueil de ces modifications par l'industrie ;
- À la non-couverture de la motoneige.

En terminant, les membres demandent que soient effectuées les validations afin de connaître les raisons pour lesquelles les motoneiges ne sont pas couvertes en cas d'accident.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 4 décembre 2023 aux membres du CAPA et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Richard Gagnon :

Résolution

ATTENDU QU'il y a quatre leviers qui contribuent à l'amélioration de la sécurité routière : la sensibilisation, la législation, le contrôle et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'il est important d'avoir un juste équilibre durable entre la couverture d'assurance, le nombre de personnes indemnisées par la Société et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la solidité financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec (FAAQ) et de transmettre un message cohérent aux cotisants sur le lien entre les accidents rapportés au bilan routier, le nombre de personnes indemnisées et les contributions d'assurance;

ATTENDU QU'aux fins de la fixation des contributions d'assurance, la Société réalise une expertise actuarielle en conformité avec les articles 151, 151.1 et 151.3.1 de la Loi sur l'assurance automobile (chapitre A-25) et les principes de la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec (Politique de capitalisation, Politique de financement, Politique de placement);

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'expertise actuarielle qui sert de base aux modifications à apporter à la tarification des contributions d'assurance tiendra compte des orientations suivantes qui viennent remplacer celles contenues dans les résolutions AR-3046 et AR-3053

Orientations générales

ATTENDU QU'à la date de l'expertise actuarielle la composition des classes de cotisants doit être connue;

ATTENDU QUE la Direction est d'avis que les travaux relatifs à la bonification de la couverture d'assurance sont suffisamment avancés et que les ajustements règlementaires nécessaires sont probables;

ATTENDU QUE le lien entre le bilan routier, le nombre de personnes indemnisées et les contributions d'assurance doit être compris par les cotisants;

ATTENDU QUE le risque de la classe des véhicules commerciaux a été analysé et que plusieurs groupes homogènes ont été identifiés à l'intérieur de la classe actuelle;

ATTENDU QUE le risque d'accident rattaché au véhicule en lien avec l'expérience de conduite comme titulaire d'un permis de classe 6 a été démontré pour 4 classes de motocyclettes et que l'intégration de ce facteur de risque dans la tarification permet d'améliorer la précision et l'équité du modèle;

ATTENDU QUE le risque d'accident propre aux personnes morales propriétaires de motocyclettes est similaire à celui des propriétaires d'une motocyclette ayant plus de 5 ans d'expérience de conduite comme titulaire d'un permis de classe 6;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'expertise actuarielle sera effectuée selon la composition des classes de cotisants contenues au Règlement sur les contributions d'assurance (A-25, r. 3.4) et que le prochain Règlement sur les

contributions d'assurance devra refléter cette même composition jusqu'à la prochaine révision des contributions d'assurance, en considérant les modifications suivantes à la structure de classification :

- La classe actuelle des véhicules commerciaux (plaque F) sera scindée en 4 catégories
  - Une nouvelle classe pour les véhicules d'urgence qui comprend les véhicules d'urgence reconnu par la Société, les véhicules de police, d'incendie, les ambulances et les dépanneuses;
  - Une nouvelle classe pour les habitations motorisées. Certains véhicules se retrouvant dans cette classe étaient autrement identifiés comme véhicules de promenade dans l'exercice précédent.
  - Une nouvelle classe pour les véhicules de promenade à usage commercial
  - Une nouvelle classe pour tous les autres véhicules commerciaux à préfixe F
- Les classes de motocyclettes suivantes sont ajustées pour intégrer la reconnaissance de l'expérience de conduite comme titulaire d'un permis de classe 6 dans la tarification
  - Motocyclette régulière de 125 cc et moins
  - Motocyclette régulière de 126 à 400 cc
  - Motocyclette régulière de 401 cc et plus
  - Motocyclette à risque élevé d'accident
- Les regroupements d'expérience de conduite comme titulaire d'un permis de classe 6 seront les suivants :
  - 0 à moins de 3 ans
  - 3 ans à moins de 5 ans
  - 5 ans et plus
- Une classe motocyclette spécifique pour les personnes morales est créée afin de refléter le risque propre de cette clientèle

QUE l'expertise actuarielle portera sur les contributions d'assurance pour l'année 2025 et prévoira, s'il y a lieu, les ajustements à ces contributions pour les années subséquentes ;

QUE les contributions d'assurance suivantes continueront d'être exclues de l'expertise actuarielle en raison de l'insuffisance des données nécessaires à leur évaluation :

- contributions pour les classes de permis autres que la classe 5, sous réserve de la classe 6 de laquelle seront inclues uniquement les contributions pour les apprentis-conducteurs;
- contributions liées à un permis obtenu à la suite d'une révocation ou d'une suspension de permis pour infraction au Code criminel;
- contributions pour l'immatriculation d'une remorque;
- contributions pour un certificat de voyage ou autres immatriculations temporaires;

QUE les contributions d'assurance exclues de l'expertise actuarielle et prévues au Règlement sur les contributions d'assurance en 2024 soient ajustées pour 2025 afin de refléter la portion de l'augmentation des coûts liée à l'effet de la revalorisation des indemnités et des frais;

QU'un montant évalué à 2 M$ pour l'année d'accident 2025 sera pris en compte dans la détermination du coût projeté du Régime afin de financer la bonification de la couverture d'assurance;

Financement

ATTENDU QUE les six principes directeurs adoptés par la Société et contenus dans sa politique de financement sont l'autofinancement, la contribution reflétant le risque, l'incitation à la prudence, la stabilité des contributions d'assurance, la non-discrimination à l'égard de l'âge, du sexe ou de la région ainsi que la répartition des coûts d'un accident à parts égales entre les véhicules impliqués;

ATTENDU QUE l'évolution du nombre de personnes indemnisées est différente entre les véhicules de promenade, les motocyclettes et les autres catégories de véhicules;

ATTENDU QU'il est souhaitable de limiter les fortes fluctuations de contributions d'assurance tout en s'assurant qu'à moyen terme chaque classe de cotisants est pleinement financée;

ATTENDU QUE les titulaires d'un permis de classe 6 sont généralement titulaires d'un permis de classe 5 pour lequel la contribution d'assurance comporte une portion fixe (non en fonction du risque) et qui se renouvelle à la même date;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'éviter un trop grand écart ponctuel de la contribution d'assurance pour les cotisants visés par un changement au système de classification, tout en visant le respect du plein financement du sous-groupe visé sur une période de deux ans;

ATTENDU QUE l'écart entre le montant nécessaire au plein financement de la classe des automobiles qualifiées à offrir du transport rémunéré de personnes en vertu de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (dans le modèle actuel de perception de la contribution d'assurance) et le montant actuellement perçu à titre de contribution est important, et qu'il est nécessaire d'éviter une variation annuelle trop forte pour les répondants et les propriétaires de ces véhicules.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la répartition des coûts d'un accident se fera entre les parties impliquées et généralement à parts égales;

QUE les coûts d'indemnisation imputés à des véhicules québécois ainsi que les frais d'administration associés à l'indemnisation seront financés à même la portion variable (en fonction du risque) des contributions d'assurance;

QUE les coûts d'indemnisation imputés à des véhicules non québécois ainsi que les autres frais d'administration seront financés à même la portion fixe (non en fonction du risque) des contributions d'assurance;

QUE chaque composante de la portion fixe des contributions d'assurance sera tarifée de manière indépendante et représentative des cotisants qui génèrent ces coûts, en tenant compte des modes de financement disponibles;

QUE les contributions d'assurance relatives aux permis de classe 6 ne comporteront pas la portion fixe, laquelle étant assumée à même les contributions d'assurance relatives aux permis de classe 5;

QUE l'expertise actuarielle sera réalisée distinctement pour les 3 principaux environnements de véhicules, soit *Véhicules de promenade, Motocyclettes et Autres véhicules*, en tenant compte des modes de financement qui leurs sont associés et qui sont décrits ci-après;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Véhicules de promenade* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules et les permis de classe 5;

QUE les titulaires d'un permis probatoire ou d'un permis restreint pour l'exécution du principal travail continueront de payer les mêmes contributions d'assurance que les titulaires d'un permis de conduire de classe 5, sur une base annuelle;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Motocyclettes* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules et les permis de classe 6;

QUE les coûts imputés à l'environnement *Autres véhicules* seront assumés par les contributions d'assurance exigées via l'immatriculation de ces véhicules uniquement;

QUE la variation annuelle à la hausse des contributions d'assurance sera mesurée en faisant abstraction de tout montant de remise de capitalisation;

QU'afin d'atténuer les fortes fluctuations, une limite à la variation annuelle à la hausse est appliquée aux contributions d'assurance suivantes pour les années 2025-2027 :

- pour celles relatives au permis d'apprenti-conducteur de la classe 6 pour les titulaires ayant des points d'inaptitude inscrits à leur dossier, en limitant pour les années 2025 à 2027 à 15 % sur une base annuelle, le montant de hausse nécessaire pour assurer le plein financement de cette classe de cotisants
- pour le changement de classification prévu pour les catégories visées d'immatriculation motocyclettes (motocyclettes régulières et motocyclettes à risque élevé d'accident),
  - en limitant pour 2025 à 50 % le montant de hausse nécessaire pour passer de l'ancienne structure de classification à la nouvelle.
  - en limitant pour 2025 le montant de baisse nécessaire pour passer de l'ancienne structure de classification à la nouvelle selon la proportion nécessaire pour assurer le plein financement de l'environnement *Motocyclettes*
  - en appliquant dès 2026 les pleins montants de la nouvelle structure de classification
- pour le changement de classification prévu des véhicules commerciaux (Plaque F)
  - en limitant pour 2025 à 50 % le montant de hausse nécessaire pour passer de l'ancienne structure de classification à la nouvelle pour les véhicules d'urgence.
  - en appliquant dès 2026 les pleins montants de la nouvelle structure de classification
- pour le retour au plein financement pour la classe des automobiles qualifiées à offrir du transport rémunéré de personnes en vertu de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, qui serait plutôt établi en visant le retour au plein financement pour 2028 sur une base linéaire
  - 241,17 $ en 2025
  - 312,30 $ en 2026
  - 383,43 $ en 2027

Résolution AR-3126 du 23.12.07

11. MISE **À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE** 1 **–** MOTO À RISQUE ÉLEVÉ) **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une note portant sur la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2024 ;
- L'annexe au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise ;
- Un avis de publication, en versions française et anglaise ;
- Une liste provisoire pour 2024 ;

- Un complément d'information ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle aux membres qu'une mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* est effectuée annuellement par la Société. Pour cette raison, elle propose une mise à jour de l'annexe à ce règlement. Elle souligne qu'afin d'être plus cohérent avec la nouvelle tarification des contributions d'assurance, le règlement sera dorénavant mis à jour et présenté au CA plusieurs fois par année.

Les membres n'ont pas de question à formuler. Ils se disent en accord avec la recommandation. Aussi, ils ont pris connaissance du projet de résolution. Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par monsieur Stéphane Deschênes :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident ;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette ;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéros d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année ;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour annuelle et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, la Société publie sur son site Internet une liste provisoire des nouvelles motocyclettes qu'elle identifie à risque élevé d'accident, afin d'informer les consommateurs qu'une contribution d'assurance plus élevée sera exigible au prochain renouvellement de leur immatriculation ce qui leur permet de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec* ;

QUE le président du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3127 du 23.12.07

12. OPTIMISATION DES ESPACES DU SIÈGE SOCIAL – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé sont invités de nouveau à se joindre aux membres.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'optimisation des espaces du siège social ;
- Un projet de résolution.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé rappelle que le dossier a été présenté au CAPA du 16 novembre et du CSRCRH du 21 novembre dernier et que la résolution proposée a reçu l'approbation de chacun de leurs membres. Il souligne qu'il s'agit d'un projet travaillé conjointement avec les équipes de la vice-présidence aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel. Il poursuit en mentionnant les objectifs poursuivis par le projet d'optimisation des espaces, soit d'une part d'améliorer l'expérience employé, mais aussi, d'utiliser les espaces excédentaires pour effectuer de la location, et par conséquent, générer des revenus. Il mentionne l'intérêt démontré par la SQI de louer différents espaces disponibles pour les besoins des ministères et organismes.

Madame Claudia Di Iorio, membre, quitte la séance.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Du moment prévu des travaux considérant le contexte économique ;
- À l'intérêt de la SQI ;
- Le contexte de télétravail et du partage des aires communes.

Les membres demandent que la présentation soit ajustée pour y intégrer la raison d'être des travaux ainsi que de nuancer le positionnement sur les travaux d'optimisation.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quittent la séance.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Richard Gagnon :

Résolution

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'investissement en immobilisation de la Société, cette dernière souhaite se doter d'une stratégie immobilière visant à optimiser les espaces de travail du siège social et d'une stratégie de location de ses espaces excédentaires ;

ATTENDU QUE la réalisation de travaux d'optimisation permettra à l'immeuble où est situé le siège de la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») de demeurer un édifice de catégorie A ;

ATTENDU QUE les travaux effectués tiendront compte des aspects de développement durable et des principes de diversité et d'inclusion ;

ATTENDU QUE la modernisation des espaces de travail du siège social contribuera à améliorer l'expérience employé, et par conséquent, l'expérience client ;

ATTENDU **QU'**en vertu de l'article 23.0.1 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (chapitre S-11.011), les titres de propriété de l'immeuble où est situé le siège de la Société ont été transférés au Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fiducie ») et que la Société conserve l'immeuble dans le patrimoine de la Fiducie ;

ATTENDU QUE la Société, en sa qualité de fiduciaire, est autorisée à louer des espaces au sein de cet immeuble, pour autant qu'il s'agisse de parties privatives en vertu de la déclaration de copropriété et sous réserve des restrictions prévues à celle-ci ;

ATTENDU QU'il est souhaité rendre disponibles les espaces excédentaires du siège social à des fins locatives pour les ministères et organismes du gouvernement ;

ATTENDU QU'une analyse financière préliminaire démontre que les revenus de location permettraient de compenser les investissements liés à la préparation des espaces locatifs, et ce, dans une perspective de récupération des coûts ;

ATTENDU QUE les budgets nécessaires pour réaliser les travaux seront présentés annuellement lors du processus budgétaire de la Société et du Fonds d'assurance ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ainsi que du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines, sur la base des estimations fournies ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la stratégie immobilière visant à optimiser les espaces de travail du siège social de la Société ainsi que la stratégie de location de ses espaces excédentaires sur la base des estimations fournies.

Résolution AR-3128 du 23.12.07

13. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES **– PROFIL DE RISQUES D'ENTREPRISE –** EXPÉRIENCE NUMÉRIQUE **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à se joindre de nouveau aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la description du risque d'entreprise « Expérience numérique » ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel rappelle que le dossier a été présenté au CTIC du 23 novembre et au CAPA du 4 décembre où il a été recommandé au conseil d'administration d'adopter la résolution présentée aujourd'hui.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Ka Yan Lisa To et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration établit les politiques d'encadrement de la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société ;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique de gestion intégrée des risques, le conseil d'administration approuve les risques d'entreprise à suivre par la Société ;
ATTENDU QUE la description du risque d'entreprise « Expérience numérique » doit être produite pour assurer une compréhension commune des objectifs et de la portée de ce risque ;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif et audit recommandent au conseil d'administration d'approuver la description du risque d'entreprise « Expérience numérique » produite ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la description du risque d'entreprise « Expérience numérique » présentée ci-jointe.

Résolution AR-3129 du 23.12.07

15. BUDGETS 2024 ET CADRE FINANCIER 2024-2028 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à se joindre de nouveau aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les budgets 2024, le cadre financier 2024-2024 et les projets d'investissement 2024 ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel rappelle que le dossier a été présenté au CAPA du 4 décembre dernier où il a été recommandé au conseil d'administration d'adopter la résolution présentée aujourd'hui. Elle débute la présentation en énonçant les faits saillants au niveau du Fonds d'assurance et précise que celui-ci est en bonne santé financière.

Au niveau de la Société, elle énonce les éléments suivants :

- Il y a un plan de retour à l'équilibre budgétaire en cours de révision ;
- Les effectifs accordés en 2022 et 2023 sont encore nécessaires afin d'offrir le niveau et la couverture de services attendus ;
- Ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal ;
- Sous-financement des activités de la Société dû notamment à des tarifs non revus depuis 1991 ;
- Sous-financement des activités de Contrôle routier.

Elle précise que les travaux se poursuivent pour le retour à l'équilibre budgétaire de la Société. Elle aborde notamment le partage des activités entre le Fonds d'assurance et la Société ainsi que l'entente à revoir avec le ministère des Finances pour le sous-financement du contrôle du transport routier des personnes et des biens. Elle présente ensuite le cadre financier 2024-2028 et ses hypothèses.

Elle souligne que la résolution intègre les changements demandés par les membres du CAPA.

Les membres sont invités à poser leurs questions. Ainsi, ils échangent, émettent des commentaires et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Plan de retour à l'équilibre budgétaire ;
- Les risques, les projections et les charges ;
- Les lignes de communication.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE les budgets 2024 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) :

- Tiennent compte de la révision en cours du plan de retour à l'équilibre budgétaire de la Société ;
- Feront l'objet d'un suivi serré et fréquent par le comité de direction ;

ATTENDU QUE le cadre financier 2024-2028 de la Société doit être approuvé par le conseil d'administration de la Société en vertu de la *Loi sur l'administration financière* ;

ATTENDU QU'un retour au conseil d'administration est prévu en mars prochain afin de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour la Société ;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et de la cybersécurité et le comité actif-passif et audit recommandent au conseil d'administration d'approuver le budget 2024 des projets d'investissement de 70,3 M$;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration d'approuver les budgets 2024 du Fonds d'assurance et de la Société ainsi que le cadre financier 2024-2028 de la Société ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets 2024 proposés :

- Fonds d'assurance :
  - Des charges nettes des activités d'assurance de 458,2 M$ (incluant 11,4 M$ déjà approuvé pour des activités de promotion et prévention financées par la capitalisation du fonds d'assurance), des revenus nets des autres activités de 98,0 M$, pour un déficit de 360,2 M$;
  - Des immobilisations de 10,5 M$;
- Société :
  - Des revenus de 309,6 M$ et des charges de 491,9 M$, pour un déficit de 182,3 M$;
  - Des immobilisations de 46,8 M$;
- Projets d'investissement de 70,3 M$;

QUE le conseil d'administration approuve le cadre financier 2024-2028 de la Société proposé :

- 2024 : des revenus de 309,6 M$ et des charges de 491,9 M$, pour un déficit de 182,3 M$;
- 2025 : des revenus de 328,7 M$ et des charges de 489,9 M$, pour un déficit de 161,2 M$;
- 2026 : des revenus de 323,3 M$ et des charges de 383,6 M$, pour un déficit de 60,3 M$;
- 2027 : des revenus de 331,0 M$ et des charges de 381,1 M$, pour un déficit de 50,1 M$;
- 2028 : des revenus de 339,0 M$ et des charges de 384,2 M$, pour un déficit de 45,2 M$;

QU'un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour la Société soit présenté au conseil d'administration en mars 2024. Ce plan sera pris en compte dans la revue du cadre financier proposé 2024-2028 en août 2024.

Résolution AR-3131 du 23.12.07

16. CONCEPT DE LA CAMPAGNE DE NOTORIÉTÉ SAAQclic, RÉSULTATS 2023 ET PERSPECTIVES 2024 – INFORMATION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le directeur général des communications et des relations publiques de même que la vice-présidente principale et directrice générale et le directeur de création de Cossette sont invités à se joindre aux membres.

16.1 Concepts de la campagne de notoriété SAAQclic

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé débute la présentation en rappelant les faits saillants au niveau de la voix du client. Il précise que les différents constats obtenus au cours de la dernière année nous permettent également de faire évoluer la marque SAAQclic et que dans le contexte actuel, il est essentiel de rendre la marque SAAQclic sympathique, humaine, chaleureuse et bienveillante. Celle-ci doit faire référence à la simplicité, l'accessibilité et l'agilité de nos services numériques et doit être rassurante et convaincre que l'utilisation de nos services en ligne est sécuritaire.

La vice-présidente principale et directrice générale de Cossette débute la présentation, elle par de l'image de marque. Elle précise qu'avant de travailler une nouvelle image de marque de la Société, il faut acquérir nos lettres de noblesse avec SAAQclic : faire nos preuves, gagner la confiance de nos clients envers cette nouvelle plateforme.

Le directeur de création de Cossette présente des exemples d'autres publicités afin de mettre le contexte sur le concept élaboré pour cette campagne. Il passe en revue le verbatim de la publicité.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le positionnement de la SAAQ ;
- L'utilisation de l'humour et le concept de la campagne ;
- Le budget dans lequel cette campagne sera imputée ;
- La représentativité dans la campagne ;
- Les réactions des employés.

La vice-présidente principale et directrice générale de Cossette explique que le ton de la publicité est juste et approprié.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

La vice-présidente principale et directrice générale et le directeur de création de Cossette quittent la séance.

16.2 SAAQclic : Résultats 2023 et Perspectives 2024

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-16 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats 2023 et les perspectives 2024 de la promotion des services en ligne.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et le directeur général des communications et des relations publiques quittent la séance.

14. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE – RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une note sur la mise à jour des fonctions, des procédures et de la terminologie du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec « Règlement »* ;
- Un tableau des modifications au Règlement ;
- Un projet du Règlement ;
- Un projet de résolution.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par madame Louise Turgeon :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Règlement) établit les règles de gouvernance du conseil d'administration et de ses comités et qu'il dresse les responsabilités du président du conseil d'administration ainsi que celles du président-directeur général et du secrétaire général ;

ATTENDU QUE le Règlement doit être conforme à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (chapitre S-11.011) et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du Règlement;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande les modifications proposées au Règlement;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3130 du 23.12.07

17. DÉCLARATION ANNUELLE **D'INTÉRÊT**S – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-17 du 23.12.07, les documents suivants :

- Une présentation sur la déclaration annuelle d'intérêts ;
- Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que les formulaires seront transmis ultérieurement aux membres. Les membres n'ont pas de commentaire à formuler.

18. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

19. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil est à confirmer.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

21. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 40



Président



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 487
Tenue à Québec**, salle du conseil d'administration**
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 22 février 2024, à 8 h
Adopté le 28 mars 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Me Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST PRÉSENTE PAR *TEAMS* :

Mme Claudia Di Iorio, membre

EST ABSENTE :

Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M^me^ Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M^me^ Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.02.22.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.02.22.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est adopté sans modification par les membres. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 24.02.22.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe de l'ajout de trois sujets et du déplacement d'un sujet à la séance de mars 2024. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 24.02.22.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale survole le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 24.02.22.

Les membres ont des questions sur les sujets suivants :

- Le retrait éventuel des suivis terminés que l'on retrouve à la fin du tableau ;
- La possibilité de préciser les échéanciers ;
- L'exclusion des accidents de motoneige.

En ce qui a trait à la proposition d'agenda 2025 déposé, la Secrétaire générale précise que l'objectif est de permettre à tous de planifier. Les membres sont invités à transmettre leurs contraintes lorsque c'est le cas. Il est souhaité de finaliser l'agenda d'ici la fin mars 2024.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 24.02.22, les documents suivants :

- La liste de procès-verbaux adoptés ;
- Trois lettres adressées à M[me] Louise Champoux-Paillé et MM. Jean-Marie De Koninck et Karl Malenfant ;
- Le projet de calendrier 2025 des séances du conseil d'administration et de ses comités ;
- La Politique d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

Les membres échangent notamment sur le projet de calendrier, on mentionne que l'agenda est souvent bien rempli et qu'on souhaite avoir le temps de discuter des sujets. On se questionne notamment :

- Sur la possibilité d'ajouter une séance du CA en janvier puisque celui de décembre est en général assez bien rempli. Différents scénarios sont évoqués tels que tenir cette séance en virtuel et transférer des sujets de décembre à janvier.
- Le délai entre les séances des CA.

Les membres se questionnent par ailleurs sur le contenu de la *Politique d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées*. On se demande si une mise à jour de celle-ci est requise.

6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence.

Il revient rapidement sur sa participation, le 30 janvier dernier, à la réception d'échange de vœux donnée par le premier ministre avec les membres du corps consulaire. Le travail accompli par la Société ainsi que celui du CA a été souligné.

Il enchaine avec le sujet de l'évaluation du conseil d'administration et de ses membres. Il mentionne aux membres qu'ils seront convoqués à des rencontres individuelles sous peu. Un calendrier est présentement en élaboration.

Il souligne par ailleurs le départ de M[me] Sylvie Thivierge dont le mandat se termine à la fin mars.

Pour terminer son rapport, le PCA échange avec les membres sur le suivi des projets d'investissement majeurs. Il est question, entre autres, de la création d'un comité *ad hoc* pour l'ensemble des projets d'investissement majeurs, de la composition du comité et de rémunération. Ce comité sera créé à la suite des rencontres avec les membres et fera l'objet d'une résolution par le conseil d'administration le cas échéant.

Dans un souci d'efficacité et afin d'éviter de multiplier les comités, il est recommandé d'avoir un seul comité qui assurera le suivi de tous les projets majeurs. Certains projets feront d'ailleurs l'objet d'un suivi uniquement deux fois par année. Ce comité sera formé d'un membre de chaque comité existant.

La Secrétaire générale souligne que la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* permet désormais la création d'autres comités que ceux prévus par cette Loi.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 15 février 2024

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA), informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 15 février dernier. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 24.02.22.

Elle fait état de divers dossiers présentés au CAPA dont ceux du suivi des projets d'investissement majeurs et des contributions d'assurance 2025-2027, dossiers prévus aux points 9 et 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance.

- En ce qui a trait au point 9 sur les projets d'investissement majeurs, la présidente du CAPA souligne que les critères ont été approuvés à l'automne 2023 et que les projets présentés ont été identifiés en fonction de ceux-ci. Une gouvernance était proposée, mais celle-ci a été retirée pour permettre d'en discuter.
- Les membres du CAPA ont pris connaissance des documents présentés pour les contributions d'assurance et ils sont très satisfaits des travaux.

Elle précise que le comité se dit favorable à l'adoption des résolutions afférentes à ces dossiers.

La présidente poursuit son rapport en soulignant que certains éléments des états financiers demeurent à valider et que ces derniers ne seront pas déposés au printemps. Les travaux en lien avec ceux-ci ont été priorisés par le président-directeur général. Par ailleurs, il a été confirmé que le tout n'amenait pas d'enjeu sur le plan gouvernemental.

Elle partage également des informations en lien avec les sujets suivants abordés au CAPA :

- Présentation d'un étalonnage des rendements d'autres organismes semblables ;
- Présentation de la Caisse de dépôt et de placements du Québec ;
- Suivis de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ainsi que de la Vice-présidence à l'expérience numérique.

Elle informe les membres du départ à la retraite de monsieur Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, et précise que le processus de dotation est en cours.

Elle remercie les collègues de leur apport lors des séances du comité et souligne leur discipline.

Les membres demandent des précisions sur les travaux en cours avec le VG et se questionnent si on doit s'en préoccuper. La présidente résume les éléments qui font l'objet d'enjeux, plus particulièrement CASA et indique qu'il est en effet possible que le rapport du VG comprennent des réserves. Elle rappelle toutefois que les équipes travaillent très fort sur les travaux demandés par l'équipe du VG.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 24.02.22, les documents suivants :

- Un tableau sur l'état de reprise des services liés au déploiement de SAAQclic ;
- Un tableau de bord SAAQclic.

Le président-directeur général (PDG) fait état de divers sujets auxquels une attention est portée tous les jours, notamment les ajustements aux comptes clients et les états financiers.

Il précise que la grande majorité des problématiques seront réglées d'ici la fin mars.

Les membres échangent et demandent des précisions en ce qui a trait aux remboursements des clients et des différents partenaires ainsi qu'aux sommes perçues pour le gouvernement.

Le PDG répond aux interrogations en soulignant que les remboursements sont en cours. En ce qui a trait aux sommes perçues pour le gouvernement, celles-ci devront lui être versées.

Le PDG poursuit en mentionnant que la campagne publicitaire qui était prévue a été reportée et qu'il n'y a pas de perte financière associée.

8.1 Suivi SAAQclic

Le président-directeur général (PDG) transmet aux membres les principales informations à l'égard de l'état de reprise des services liés au déploiement de SAAQclic.

Il mentionne que la Déclaration de services aux clients est respectée. À titre d'exemple, 88 % des clients sont servis dans un délai de 30 minutes. Par ailleurs, le projet pilote en cours dans cinq centres de services et visant l'optimisation des heures d'ouverture pour redéployer, les lundis, 12 ressources vers d'autres canaux de service se déroule bien.

Par ailleurs, il est également mentionné que des services numériques en lien avec des transactions simples seront éventuellement ajoutés à SAAQclic.

Les membres estiment important de souligner ces éléments positifs.

Ils demandent si le système permet d'être informé plus rapidement d'une suspension pour non-paiement d'un permis, par exemple par l'envoi d'un avis par courriel. Des vérifications seront faites à ce sujet. Par ailleurs, il est souligné que le client choisit s'il désire recevoir ses communications par voie électronique ou non.

8.2 Autres suivis

Employés

Le PDG informe les membres que le taux de participation au Sondage sur l'expérience employé, mené du 23 octobre au 10 novembre 2023, a diminué, mais est tout de même représentatif.

Il enchaine les différents résultats du sondage en mettant le tout en parallèle avec le sondage de 2022.

Des activités avec les employés seront prévues. Un plan d'action sera présenté d'abord au Comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ainsi qu'au CA par la suite.

Jugements

Le PDG informe les membres de différents jugements d'intérêt rendus par les tribunaux, plus particulièrement en matière d'indemnisation.

Les membres manifestent leur intérêt pour une formation en lien avec l'indemnisation. Cela leur permettrait de mieux comprendre certains dossiers qui leur sont présentés et les enjeux qui y sont associés.

Divers

On aborde la possibilité d'utiliser les profits générés par la vente de cannabis à des fins de prévention en sécurité routière. Des validations seront faites à ce sujet puisque ces sommes sont possiblement dédiées au ministère de la Santé et des Services sociaux.

De plus, des échanges ont lieu quant aux différents débats dans les médias et à l'Assemblée nationale quant au taux d'alcool à 50 mg/100ml.

On revient rapidement sur le rapport SAAQclic et son utilité est soulignée. Il est toutefois demandé si les membres pouvaient avoir des informations en lien avec les pannes et s'il est possible d'ajouter les pourcentages en plus du nombre de transactions.

9. **SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENT MAJEURS –** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 24.02.22, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les critères de sélection et gouvernance des projets d'investissement majeurs ;
- Un projet de résolution.

Elle rappelle aux membres que les critères ont été approuvés par le CAPA à la séance du 16 novembre 2023. Ces critères ont permis d'élaborer la grille présentée et celle-ci a été appliquée aux projets 2024. Ainsi, trois projets répondent aux critères. Il est proposé de faire deux suivis par année, soit en juin et en décembre. Une gouvernance sera à établir pour ces projets. Il est également souligné que certains projets continueront de faire l'objet d'un suivi du comité duquel il relève.

Les membres demandent des précisions sur la grille présentée et soulignent qu'on ne retrouve pas de critère en lien avec l'environnement social et la bonne gouvernance (ESG). La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel apporte des précisions et prend note de la demande des membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 15 février 2024 aux membres du CAPA et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée sous réserve d'y apporter les modifications nécessaires en lien avec la gouvernance des projets. Ce qui a été fait.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par madame Louise Turgeon :

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3118 du 22 juin 2023, les membres du conseil d'administration ont approuvé la Politique en gestion intégrée des risques et pouvoirs délégués révisée ainsi que le document Identification et description des risques d'entreprise ;

ATTENDU QUE le document Identification et description des risques d'entreprise décrit le risque « Projets d'investissement majeurs » ;

ATTENDU QUE la Politique en gestion intégrée des risques et pouvoirs délégués prévoit que le comité actif-passif et d'audit identifie les projets d'investissement majeurs pour lesquels un suivi est requis ;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 16 novembre 2023, le comité actif-passif et audit a approuvé quatre grands critères de sélection pour identifier un projet d'investissement majeur, soit :

- l'importance du coût total du projet ;
- la taille et la complexité de celui-ci ;
- son incidence importante sur la prestation de services ;
- sa désignation à titre de projet d'intérêt gouvernemental ou médiatique ;

ATTENDU QUE les projets se qualifiant comme projets d'investissement majeurs sont les suivants :

- Optimisation des espaces du siège social ;
- Gestion des sanctions administratives pécuniaires ;
- Gestion documentaire de la banque photo ;

ATTENDU QU'une gouvernance des projets sera proposée ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les projets d'investissement majeurs identifiés.

Résolution AR-3132 du 24.02.22

10. CONTRIBUTIONS **D'ASSURANCE** 2025-2027 **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 24.02.22, les documents suivants :

- Une note et un rapport sur l'expertise actuarielle – contributions d'assurance 2025-2027 ;
- Une note au CA des cosignataires de l'expertise ;
- Un projet de règlement et une version administrative de celui-ci ;
- Un projet de résolution et d'avis de publication ;
- Un projet de document public sur les contributions d'assurance proposées pour 2025-2027 ;
- Un plan de communication.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel fait une mise en contexte.

Étant donné que les membres ont pris connaissance des documents, il est proposé d'identifier les éléments nouveaux pour chacun des documents et de passer aux questions.

10.1 Expertise actuarielle

La directrice générale de l'actuariat présente l'expertise actuarielle et rappelle que le tout fait suite au mandat donné par le CA en décembre 2023. Elle précise que l'opinion actuarielle est émise sans réserve et que les données sont fiables. L'expertise a fait l'objet d'un examen par les pairs qui comprend un avis favorable.

Le directeur de la tarification d'assurance fait remarquer que la modification principale porte sur la tarification pour les motocyclistes. Celle-ci était attendue et souhaitée. Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé précise que les discussions en cours avec les représentants des motocyclistes permettent d'affirmer qu'ils sont satisfaits de la tarification proposée.

Le directeur de la tarification d'assurance poursuit en ajoutant que des travaux sont en cours pour établir une tarification à la course pour le transport rémunéré de personne de type Uber. Ce type de tarification permettrait de ramener un équilibre pour une juste contribution de leur part. Un partenariat est nécessaire avec Revenu Québec à ce sujet.

Les membres se questionnent sur les nouvelles technologies à venir, notamment sur l'arrivée des véhicules autonomes. Les invités répondent à leurs questions et mentionnent qu'entre chaque exercice de tarification, les équipes font de la recherche et du développement. Ils ont notamment des rencontres avec les autres provinces canadiennes et les autres assureurs publics.

10.2 Projet de règlement

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel précise que le projet de règlement doit être approuvé par le CA pour être ensuite transmis à la *Gazette officielle du Québec* pour prépublication.

Elle mentionne que le projet de règlement reprend l'ensemble des contributions d'assurance. Par ailleurs, elle attire l'attention des membres sur la version administrative qui permet une lecture plus facile de celui-ci.

10.3 Projet de résolution et avis de publication

La vice-présidente et secrétaire générale conclut la présentation en expliquant la résolution qui a été déposée pour les membres de même que l'avis de publication

10.4 **Document public d'information et plan de communication**

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé rappelle que le *Document public d'information sur les contributions d'assurance 2025-2027* servira à informer le public et le Conseil d'experts sur les contributions d'assurance proposées par la Société pour la période 2025-2027. Quelques commentaires ont été formulés par les membres du CAPA et les ajustements ont été effectués dans la version proposée au CA.

Les membres sont invités à poser leurs questions étant donné qu'ils ont pris connaissance de la documentation.

Ainsi, les membres posent des questions en ce qui a trait à :

- L'écart entre les contributions d'assurance pour les motocyclettes à deux roues et celles à trois roues ;
- La tarification lorsqu'une personne est propriétaire de plus d'une motocyclette ;
- La compréhension du public du processus en cours.

En terminant, les invités annoncent que le calculateur de prime qui devait être mis en ligne en octobre prochain sera offert plus tôt, soit probablement avant la consultation publique que tiendra le Conseil d'experts.

La présidente du CAPA rappelle l'excellent travail accompli par les équipes et demande aux invités de transmettre le message à celles-ci.

Les membres remercient les invités.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, la directrice

générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance sont invités à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 15 février dernier aux membres du CAPA et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Lisa To et appuyée par monsieur Olivier Normandin :

Résolution

ATTENDU les orientations adoptées lors de la résolution AR-3126 du 7 décembre 2023 concernant l'expertise actuarielle qui sert de base aux modifications à apporter à la tarification des contributions d'assurance ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance* ainsi que la version en langue anglaise de ce projet de règlement soient approuvés par les membres du conseil et transmis à la *Gazette officielle du Québec* pour prépublication.

QUE le président du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication du projet de règlement.

Résolution AR-3133 du 24.02.22

11. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET PRIORITÉS 2024 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 24.02.22, les documents suivants :

- Une note sur le suivi de la performance au 31 décembre 2023 ;
- Un napperon sur le suivi de la performance pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- Une note sur les priorités 2024
- Un napperon sur les priorités de la Société sur un horizon de six mois.

La vice-présidente rappelle aux membres que le tableau de bord de performance est déposé au comité de direction ainsi qu'au CA chaque trimestre. Le présent tableau couvre la période de janvier à décembre 2023 et présente les résultats préliminaires des principaux indicateurs stratégiques de la Société.

Le directeur de la performance corporative parcourt le tableau de bord de la performance au 31 décembre 2023. Il présente et explique quelques données du bilan routier partiel.

En ce qui a trait à l'expérience client, il apporte certaines précisions en lien avec les différents graphiques. Il souligne notamment qu'un sondage mensuel au sujet de SAAQclic est effectué par courriel auprès des clients. La tendance de satisfaction est à la hausse. Les membres demandent s'il est possible d'avoir plus d'informations sur les résultats de ces sondages.

Les membres poursuivent leurs échanges et posent des questions en ce qui a trait :

- Aux indicateurs par rapport aux cibles ;
- D'avoir un portrait sur une plus longue période ;
- Aux situations qui méritent un suivi particulier ;
- Aux modes de paiement disponibles ;
- À la nature des questions des sondages.

Le directeur de la performance corporative reprend la présentation avec le volet « Expérience employé » et souligne certains résultats, notamment quant au taux de promotion qui est positif.

Les membres posent des questions sur les différents résultats, tel le taux de roulement qui semble haut. Le directeur de la performance corporative explique la situation notamment par le fait qu'il existe une grande mobilité dans la fonction publique et ajoute que ce taux est comparable à d'autres organismes publics.

Les membres demandent s'il existe un indicateur sur l'amélioration des compétences et sur le nombre de personnes qui suivent des formations. Ils estiment qu'il s'agit d'un indicateur important.

En terminant, ils demandent d'ajouter un élément portant sur les états financiers dans l'encadré « Attentions particulières » et précisent qu'ils aimeraient connaître le nombre de blessés graves qui sont des piétons afin de mieux cibler les actions de prévention à leur égard.

12. INDICE DE PERFORMANCE DU SCT – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 24.02.22, les documents suivants :

- Une note et un napperon sur l'indice de performance du SCT.

La vice-présidente rappelle aux membres que chaque année le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) calcule l'indice de performance des ministères et des grands organismes. Elle souligne que ce calcul est fait à partir du rapport annuel de gestion 2022.

Le directeur de la performance corporative explique que l'évaluation du SCT porte uniquement sur le volet « Efficacité de l'État » et qu'elle tient compte de la Déclaration de service aux clients. Il précise que des ajustements à la méthode de calcul seront apportés pour le prochain exercice. Ainsi, plusieurs indicateurs seront ajoutés, telles l'assiduité des employés, la gestion contractuelle, la gestion des ressources informationnelles, etc.

Il est mentionné que les autres grands organismes ont un indice de performance plus élevé, mais on rappelle que l'indice de performance est calculé à partir des indicateurs que chaque organisme établit. Les membres rappellent que la Société a choisi des indicateurs ambitieux.

Les membres se disent préoccupés par les changements dans la méthode de calcul puisque cela pourrait amener une perte au niveau des comparables. Le directeur de la performance corporative explique toutefois que des suivis sont conservés et qu'il sera encore possible d'effectuer des comparaisons.

En ce qui a trait au choix des indicateurs pour le plan stratégique 2024-2027, le directeur général des partenariats et de la performance corporative énonce que les indicateurs choisis doivent tenir compte d'un équilibre entre le réalisme et l'ambition. Le directeur général termine en indiquant aux membres qu'une présentation à ce sujet sera bientôt faite dans le cadre du troisième atelier sur la planification stratégique 2024-27.

On remercie les participants.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative quittent la séance.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil est le 28 mars 2024 à 8 heures.

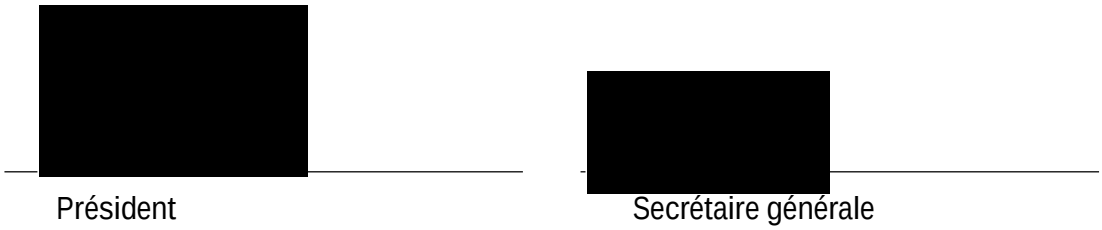
15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 15



Président Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 488
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 28 mars 2024, à 8 h
Adopté le 30 mai 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Me Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR *TEAMS* :

M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M^me^ Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M^me^ Annie Larivière, directrice générale des finances
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Éric Santerre, directeur général des communications et des relations publiques
M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.03.28.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

La vice-présidente et secrétaire générale précise que certains points seront discutés dans le cadre du rapport du président-directeur général ainsi que dans celui de la présidente du Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité. Elle souligne que trois sujets ad hoc ont été ajoutés à l'ordre du jour aux points 10 à 12.

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.03.28.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 est adopté par les membres avec l'ajout d'une précision au point 7. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 24.03.28.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe que l'atelier de planification stratégique prévu en avant-midi a été déplacé en après-midi. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 24.03.28.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale survole le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 24.03.28.

Les membres n'ont pas de commentaires à ce sujet.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 24.03.28, les documents suivants :

- La liste de procès-verbaux adoptés ;
- Une note « Réponses aux questions du suivi de la performance – T4 2023 ».

La note « Réponses aux questions du suivi de la performance – T4 2023 » fait suite aux questions formulées lors de la séance du 22 février 2024.

Les membres échangent et posent des questions en ce qui a trait :

- Aux indicateurs et leurs significations ;
- Aux consultations de la clientèle quant aux modes de paiement offerts pour SAAQclic ;
- Aux raisons expliquant le taux d'adhésion à SAAQclic ;
- Aux données portant sur les personnes blessées gravement.

La direction mentionne qu'un sondage auprès du grand public sera effectué. Ce sondage vise à obtenir des informations diverses, permettant notamment de proposer des stratégies visant à augmenter l'adhésion aux services en ligne.

6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence et pour leur engagement qui démontrent que tous ont à cœur les intérêts de la Société.

6.1 Composition des comités

Le PCA rappelle qu'il a rencontré l'ensemble des membres au cours de la dernière semaine. Ces rencontres ont permis de discuter de la composition des différents comités du conseil d'administration et de connaitre les intérêts des membres, tout en favorisant une stabilité au sein des comités et d'assurer la continuité des différents dossiers suivis.

Après une courte présentation de la composition des comités, les membres échangent et se disent en accord avec la proposition formulée.

6.2 Autres points de suivi

Le PCA présente quelques points de suivi, plus particulièrement en lien avec l'entente relative à l'accessibilité des services de la Société au Nunavik. Il souligne que celle-ci démontre la capacité de la Société d'être à l'écoute des besoins des différentes communautés. Il remercie les équipes pour les travaux menés.

Les membres ajoutent qu'il s'agit de la voie à suivre pour d'autres sociétés d'État et soulèvent qu'une approche spécifique et adaptée devrait être développée pour certains types de clientèles, tels les immigrants que le Québec accueille.

La direction fait état de diverses mesures d'accompagnement notamment pour faire reconnaître l'expérience de conduite dans certaines régions où plusieurs immigrants ont été embauchés, notamment en Beauce, l'élargissement des heures d'ouverture prévues. Dans tous les cas, les mesures mises en place doivent tenir compte des enjeux de sécurité routière.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 27 février 2024

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 27 février dernier. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 24.03.28.

Il mentionne que des rencontres seront tenues avec des partenaires externes en sécurité routière, par exemple le CAA ou d'autres provinces canadiennes, et des membres du conseil afin d'échanger sur leur mission et leurs préoccupations en cette matière.

De plus, la structure de gouvernance pour des initiatives en sécurité routière, financées à partir d'un investissement de 44 M$ provenant de l'excédent de capitalisation, a été présentée. Celle-ci comprend un bureau de projet formé de représentants de chacune des vice-présidences. Le bureau de projet relève du vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, la Table de concertation en sécurité routière en constitue le comité directeur. Les initiatives proposées seront approuvées par le comité de direction qui veillera à appliquer les orientations reçues du CA. Chaque projet sera analysé pour valider s'il s'agit d'un projet d'investissements majeur.

Le président du comité résume également les dossiers suivants présentés au CSRCRH :

- La démarche expérience employé ;
- Le sondage expérience employé ;
- L'implantation des Centres de sécurité routière ;
- L'expérience client.

Monsieur Richard Gagnon, membre, se joint à la séance.

7.2 **Rapport de la séance du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité du** 19 mars 2024

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 19 mars 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 24.03.28.

La présidente du CTIC rappelle qu'il s'agissait de la première séance de la nouvelle vice-présidente à l'expérience numérique. Cette dernière a donc résumé les dossiers en cours et fait part de ses priorités pour la vice-présidence.

La présidente du CTIC fait état des différents dossiers présentés lors de la séance, notamment, en ce qui a trait :

- À l'embauche, à la formation de ressources en technologie de l'information et en cybersécurité, plus particulièrement avec des compétences SAP et à la rétention du personnel ;
- À la performance du portefeuille des projets ainsi qu'aux projets à venir pour l'année 2024 ;
- Au remplacement des serveurs [redacted] ;
- À la gestion des risques en matière de cybersécurité ;
- Au suivi de l'implantation de CASA livraison 2.

Elle souligne que les travaux en lien avec la gestion documentaire de la banque de photo ont été repris. La firme ayant obtenu le contrat à la suite de l'appel d'offres, Thales, est très reconnue dans ce domaine. La phase 1 vise le nettoyage de la banque de photos. La phase 2 vise une intégration avec CASA et la mise en place d'un projet pilote permettant la prise de photo par autoportrait pour le renouvellement du permis de conduire. La phase 3 est en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et la Société est en attente des besoins du ministère.

Les membres échangent et posent des questions sur les enjeux reliés à ce dossier. Il est souligné que les deux premières phases sont nécessaires. Elle vise à assurer l'intégrité de la banque de photos, ce qui permettra la détection rapide et systématique de tentatives de vol d'identité ou de fraude liée à l'utilisation du permis de conduire comme pièce d'identification visuelle. De plus, la prise d'autoportrait permettra de diminuer d'environ 50 000 le nombre de rendez-vous par mois en centre de services.

La présidente du CTIC rappelle que l'objectif de la Société est d'effectuer une comparaison entre les différentes photos pour s'assurer qu'il s'agit de la bonne personne.

La direction ajoute que le projet ne vise qu'à faire le ménage dans les photos détenues par la Société et, lors d'un renouvellement avec photo, s'assurer qu'il s'agit bien de la bonne personne. Ce type de mesure est d'ailleurs en place dans plusieurs autres provinces. Les travaux sont effectués dans un local à accès restreint afin de protéger les données. Par la suite, l'autoportrait pourra être utilisé pour le renouvellement d'un permis.

Les membres appuient les travaux en cours à la Société. Ils soulignent toutefois que la phase 3 présente des enjeux différents et qu'il sera important de bien définir le rôle de la Société. Le tout doit être fait dans le respect des règles de gouvernance et d'éthique.

En ce qui a trait à la phase 3, il est rappelé que la Commission d'accès à l'information a été saisie du dossier en 2021, mais aucune recommandation n'a été émise à ce jour.

La direction propose aux membres de leur présenter les différents documents en lien avec le projet.

En terminant, il est soulevé qu'un tableau de bord présentant les dossiers à risque médiatique serait un outil d'information apprécié par le conseil.

7.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 14 mars 2024

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 14 mars. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 24.03.28.

Elle fait état de divers dossiers présentés au CAPA, dont le renouvellement du régime d'emprunts qui sera discuté à la présente séance du conseil au point 9. Elle souligne que les travaux en lien avec les contrôles généraux des technologies de l'information sont en bonne voie d'être finalisés. Un retour du Vérificateur général du Québec est attendu par la suite. Elle résume également les suivis en cours avec la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes. Enfin, elle précise que l'embauche d'un nouveau directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a été effectuée.

De plus, la présidente du CAPA explique qu'une proposition de révision de l'affectation des activités de la Société a été présentée lors de cette séance. Une révision de l'affectation des activités est un exercice réalisé tous les trois ans. Elle résume les activités qui seraient transférées au Fonds d'assurance et souligne qu'une modification législative serait nécessaire pour que le Fonds puisse bénéficier des revenus associés à ces activités. Des changements ont déjà été apportés dans le passé sans modification législative.

Le CAPA désire avoir un portrait complet du dossier afin de s'assurer notamment que les activités retenues sont cohérentes avec les objectifs du Fonds d'assurance. Ainsi, des informations additionnelles seront présentées lors d'une prochaine séance du CAPA. Le dossier sera par la suite soumis au conseil d'administration.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait à la nécessité de procéder à une modification à la loi et aux risques associés à une telle modification.

La direction rappelle que cet exercice est un des éléments du plan de redressement.

7.4 **Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 18** mars 2024

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 18 mars. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 24.03.28.

La présidente remercie les membres du comité de leur excellente collaboration au cours des dernières années, son mandat venant à échéance.

Elle fait état de divers dossiers présentés au CGE dont :

- Le bilan 2023 du plan d'action en développement durable qui est positif.
    - Un volet sur la gouvernance sera étudié en vue d'une prochaine mise à jour du plan d'action.
- L'évaluation de l'efficacité et de la performance du conseil d'administration.
    - Elle souligne la qualité des outils et la façon dont l'exercice a été effectué.
    - Le portrait est positif et des éléments à améliorer ont été identifiés.
- La reddition de compte en éthique.
    - Plusieurs questions ont porté sur les cadeaux et les avantages qui pourraient être offerts aux employés. De plus, les membres se demandent pourquoi aucun acte répréhensible n'a été rapporté. À ce sujet, la présidente du CGE résume le processus lié à la divulgation d'actes répréhensibles et souligne qu'un employé peut s'adresser tant au Protecteur du citoyen qu'au Bureau-conseil en éthique. Dans ce premier cas, il appartient au Protecteur du citoyen de consigner la divulgation ;
- La déclaration de conflit d'intérêts.

En terminant, le président du conseil d'administration remercie la présidente du CGE pour son apport au comité ainsi qu'au conseil d'administration.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 24.03.28, les documents suivants :

- Un tableau de l'état de la reprise des services liés au déploiement par canaux de services – 20 mars 2024
- Un document présentant le suivi de la reprise des services

8.1 Suivi SAAQclic

Le président-directeur général (PDG) parcourt le tableau. Il souligne qu'un achalandage élevé est prévu en mai en raison de la haute saison. Ainsi, plusieurs activités sont prévues dans les prochaines semaines

pour assurer une gestion fluide de cette saison. Plus particulièrement, il y aura une campagne en lien avec le déremisage et la prise de rendez-vous est encouragée.

De plus, il mentionne qu'un outil de prévision d'affluence a été développé à partir des données des dernières années. Un topo, incluant un tableau présentant la situation par région, est fait deux fois par jour. On peut ainsi identifier les centres où l'on pourrait rencontrer des débordements. Dans ces situations, on offrira aux clients de se déplacer dans un autre centre, à proximité, où le temps d'attente est moins élevé.

Par ailleurs, le suivi des comptes clients est toujours en cours et l'on poursuit l'exercice de compléter les redressements d'ici la période estivale. La réflexion se poursuit quant aux orientations à retenir pour les comptes à recouvrer.

Le PDG résume les échanges que la direction a eus lors de sa rencontre avec le Protecteur du citoyen. Les plaintes reçues par l'organisme portent plus particulièrement sur la clarté des communications de la Société et sur l'accès aux services téléphoniques. La Société analysera ce qui peut être fait pour corriger les situations en question et un suivi sera fait au Protecteur.

Il informe également les membres que le Vérificateur général du Québec effectuera un audit de performance sur SAAQclic. La direction lui a assuré la collaboration de la Société. Par ailleurs, il a été sensibilisé quant au fait qu'une priorité doit être accordée aux services rendus aux clients ainsi qu'à la préparation des états financiers.

8.2 Autres suivis

Le PDG fait état des dossiers suivants :

- La stratégie de communication pour la gestion documentaire de la banque photo.
- Le projet de loi 48, *Loi modifiant principalement le code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière*.
- L'émission prochaine de permis avec le marqueur de genre X.

Les membres se questionnent sur l'impact du dernier budget provincial sur la Société. Le PDG précise que des objectifs devraient être fixés, mais rappelle que la Société est un des seuls ministères ou organismes à offrir des services en personne et que cette particularité devrait être prise en compte.

9. **RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'EMPRUNTS DE LA SOCIÉTÉ –** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des finances sont invitées à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 24.02.22, les documents suivants :

- Une présentation sur le renouvellement du régime d'emprunts de la Société ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel fait une courte mise en contexte. Elle rappelle que le projet de résolution, qui est assez technique, émane du ministère des Finances (MFQ). Elle souligne d'ailleurs que l'approbation du MFQ a été obtenue pour le régime d'emprunt proposé.

La directrice générale des finances parcourt la présentation et explique les changements apportés et les besoins de financement pour le prochain régime d'emprunt.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont pas de question.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des finances sont invitées à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 14 mars 2024 aux membres du CAPA et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Ka Yan Lisa To et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de l'assurance automobile du Québec, valide du 1er juin **2024 jusqu'au 31** mai 2026**, lui permettant d'emprunter à court** terme ou par marge de crédit, **auprès d'institutions financières, de la Cais**se de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds **de financement, un montant n'excédant pas 817** 000 000 $.

ATTENDU QUE la résolution numéro AR-3084, adoptée le 17 février 2022 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, institue un régime d'emprunts valide du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 630 000 000 $;

ATTENDU QUE le montant total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime, et non encore remboursés, ne peut en aucun moment excéder 425 000 000 $;

ATTENDU QUE le décret numéro 522-2022 du 23 mars 2022 autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer ce régime d'emprunts ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6 001), la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1er juin 2024 jusqu'au 31 mai 2026, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 817 000 000 $, soit 717 000 000 $ pour ses besoins opérationnels et 100 000 000 $ pour ses projets d'investissement, à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et à long terme pour ses projets d'investissement, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement devront être convertis en emprunts à long terme lorsque les travaux requis à la réalisation de ces projets auront été complétés ;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de cette loi, la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul ;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification ;

ATTENDU Q**U'**il y a lieu de remplacer, à compter du 1er juin 2024, le régime d'emprunts institué par la résolution numéro AR-3084, adoptée le 17 février 2022 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1er juin 2024 jusqu'au 31 mai 2026, d'un montant total de 817 000 000 $, permettant à la Société de l'assurance automobile d'emprunter un montant maximal de 817 000 000 $, soit 717 000 000 $ pour ses besoins opérationnels et 100 000 000 $ pour ses projets d'investissement, à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et à long terme pour ses projets d'investissement, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement soient convertis en emprunts à long terme lorsque les travaux requis à la réalisation de ces projets auront été complétés ;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme ;

B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit ;

C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme ;

QUE les emprunts contractés par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada ou auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

   a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :

      i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6 001, r. 3), tel que ce règlement peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;

      ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière ;

   b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours ;

B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

   a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;

   b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit en vigueur, à la convention de prêt à court terme ou à la convention de prêt à long terme à intervenir ;

c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

d) les emprunts à court terme seront constatés par un billet global souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre, chaque emprunt étant constaté à l'annexe de ce billet ;

e) chacun des emprunts à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

f) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours ;

QUE le Président-directeur général, la Vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel ou la Directrice générale des finances soit autorisé, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, à conclure en vertu du présent régime, tout emprunt auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes ;

QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, la Directrice des opérations financières, la chef de service des opérations financières, le Coordonnateur de la trésorerie, l'analyste à la trésorerie ou le technicien en administration à la trésorerie de la Société de l'assurance automobile du Québec soit autorisé, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge auprès du Fonds de financement ;

QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme ;

QUE la présente résolution remplace, à compter du 1er juin 2024, sous réserve de l'obtention des autorisations requises par le gouvernement, la résolution numéro AR-3084, adoptée le 17 février 2022 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité.

Résolution AR-3134 du 28 mars 2024

10. **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR ACQUÉRIR LES SERVICES D'UNE** AGENCE DE PUBLICITÉ POUR LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2025-2027 **–** DÉCISION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et le directeur général des communications et des relations publiques sont invités à se joindre aux membres.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 24.03.28, les documents suivants :

- Une note présentant les raisons d'aller en appel d'offres public pour acquérir les services d'une agence de publicité
- Un projet de résolution.

Après discussion, il est convenu qu'il n'existe pas d'obligation d'obtenir l'approbation du conseil d'administration pour procéder à un appel d'offres. Il est donc proposé de traiter ce point en point d'information et de retirer la résolution.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé explique que la Société fait appel aux services d'une agence de publicité pour concevoir et réaliser ses grandes campagnes de sensibilisation en sécurité routière. Le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2024. Il réfère les membres à la note déposée et donne les grandes lignes du processus de sélection qui sera entrepris pour octroyer le prochain contrat.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur le mandat de l'agence de publicité qui sera sélectionnée et le budget établi.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé répond aux questions des membres et rappelle qu'une reddition de compte est faite au CSRCRH, laquelle comprend les différentes thématiques abordées lors des campagnes de sensibilisation.

11. CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI DES PROJETS **D'INVESTISSEMENTS** MAJEURS (CSPIM) ET COMPOSITION DES COMITÉS**–** RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 24.03.28, les documents suivants :

- Une note sur la gouvernance pour le suivi des projets d'investissements majeurs ;
- Un tableau sur la composition des différents comités ;
- Un projet de résolution pour la création du CSPIM ;
- Un projet de résolution pour la composition des comités.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que, à la suite de l'approbation en février 2024 par le conseil d'administration des projets d'investissement majeurs, il a été recommandé de créer un comité dédié au suivi de ces projets. Ce comité sera composé d'un membre de chacun des comités existants.

Les membres sont d'accord avec la création du nouveau comité. Ils estiment toutefois que le terme « investissements » devrait être retiré du nom du comité. En effet, ce terme réfère davantage à l'aspect financier d'un projet. Toutefois, selon les critères établis, les projets ne sont pas retenus uniquement en fonction d'une composante financière, mais également en fonction de la nature de ceux-ci.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 18 mars 2024 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante, sous réserve de la modification du nom du comité pour « Comité des projets majeurs », est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes :

Résolution

ATTENDU QUE, en vertu de la *Politique de gestion intégrée des risques*, le comité actif-passif et audit a identifié les projets d'investissements majeurs pour lesquels un suivi est requis ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3132 du 22 février 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé les projets d'investissements majeurs identifiés par le comité actif-passif et audit ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre en place une gouvernance visant le suivi de ces projets ;

ATTENDU QU'un nouveau comité permanent, dont le mandat sera le suivi de l'avancement de ces projets, doit être constitué ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (le Règlement) prévoit que, outre les comités permanents visés au chapitre III de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration peut constituer tout autre comité pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, lui attribuer les pouvoirs nécessaires à l'exercice de son mandat et déterminer ses règles de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un comité du conseil d'administration est composé d'au moins trois membres, y compris le président du comité, nommés par le conseil, sur recommandation de son président ;

ATTENDU QUE le président du conseil d'administration est membre d'office de tous les comités du conseil ;

ATTENDU QUE le Règlement doit être actualisé pour y inclure le comité, y prévoir les pouvoirs nécessaires à l'exercice de son mandat et déterminer ses règles de fonctionnement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit constitué le comité de suivi des projets majeurs dont le mandat est d'assurer une gouvernance de ces projets ;

QUE le comité soit composé d'un membre de chacun des quatre comités existants, en plus du président du conseil d'administration et du président-directeur général ;

QUE le président ainsi que les membres du comité soient nommés par le conseil d'administration ;

QUE les pouvoirs et les règles de fonctionnement provisoires du comité soient les suivants jusqu'à ce qu'ils soient déterminés ultérieurement par le conseil d'administration :

- Les dispositions générales prévues aux articles 23 à 31 du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* s'appliquent au comité de suivi des projets majeurs ;
- Ce comité a pour fonctions d'assurer le suivi des projets majeurs approuvés par le conseil d'administration comprenant notamment :
  - Le suivi des budgets et des échéanciers établis pour chacun des projets ;
  - La mise en œuvre des actions qui découlent de chacun des projets ;
  - De faire rapport au conseil d'administration.

QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* soit mis à jour en conséquence.

Résolution AR-3135 du 24.03.28

Composition des comités

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que la composition des comités a été discutée lors des différentes rencontres tenues entre le PCA et les membres au cours de la semaine du 18 mars 2024.

Le PCA rappelle la composition des comités convenue lors de ces rencontres.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante, sous réserve du retrait du mot « Investissements », est proposée par madame Sylvie Thivierge et appuyée par madame Claudia Di Iorio.

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil d'administration (CA) nomme les membres de ses comités et les présidents de ceux-ci sur recommandation du président du CA ;

ATTENDU QUE, par sa résolution AR-3135 de ce jour, le CA a approuvé la création du comité de suivi des projets majeurs ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le CA nomme les membres de ses comités ainsi que leurs présidents à compter de ce jour et conformément à la recommandation du président du CA, soit :

Comité de gouvernance et d'éthique	Louise Champoux-Paillé, présidente Michel Bouchard Claudia Di Iorio Olivier Normandin
Comité actif-passif et audit	Louise Turgeon, présidente Corinne Charette Christian Cyr Richard Gagnon Sylvie Thivierge Ka Yan Lisa To
Comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines	Christian Cyr, président Michel Bouchard Louise Champoux-Paillé Jean-Marie De Koninck Stéphanie Desforges Claudia Di Iorio
Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité	Corinne Charette, présidente Jean-Marie De Koninck Stéphan Deschênes Louise Turgeon
Comité de suivi des projets majeurs	Richard Gagnon, président Stéphan Deschênes Stéphanie Desforges Olivier Normandin

Résolution AR-3136 du 24.03.28

12. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ET DU FONCTIONNEMENT DU CA ET COMITÉS – RÉSULTATS – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative est invité à se joindre aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 24.03.28, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'évaluation de la performance et du fonctionnement du conseil d'administration (CA) et de ses comités.

La vice-présidente et secrétaire générale mentionne que le dossier a été présenté à la dernière séance du CGE et qu'il était important de faire également une présentation des résultats au CA. Elle cède la parole au directeur général des partenariats et de la performance corporative.

Ce dernier présente les documents et résume les différents résultats de l'évaluation complétée par les membres entre le 23 janvier et le 6 février 2024.

Il précise que l'évaluation démontre que le conseil d'administration est presqu'exclusivement en zone de performance. Il précise qu'un des critères d'évaluation est revu chaque année, ainsi le critère relié à la transformation numérique sera remplacé par un autre critère pour la prochaine évaluation.

La vice-présidente et secrétaire générale précise qu'un portrait global sera fait et que des pistes d'amélioration pourraient être présentées au CA de juin 2024.

Les membres remercient le directeur général des partenariats et de la performance corporative pour cet exercice essentiel.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil est le 30 mai 2024 à 8 heures.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 40



Président



Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 489
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 30 mai 2024, 8 h 30
Adopté le 26 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT PRÉSENTES PAR *TEAMS* :

Mme Claudia Di Iorio, membre
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST ABSENTE :

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le président du conseil d'administration (PCA) constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.05.30.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.05.30.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit **d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Il est souligné qu'un membre était présent à la séance du 28 mars 2024 par *Teams* et non pas en présentiel, tel qu'inscrit au projet du procès-verbal. Avec l'apport d'une correction en ce sens, et sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est adopté par les membres. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 24.05.30.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Le PCA les informe que le dossier de la révision de l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société est déplacé à la séance de septembre 2024. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 24.05.30.

4.3 Tableau des suivis

Les membres n'ont pas de commentaire à émettre ni de question à formuler en ce qui a trait au tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 24.05.30.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 24.05.30, le document suivant :

- La liste de procès-verbaux adoptés.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le PCA fait son rapport. Il débute en informant les membres de sa participation au plus récent atelier-rencontre des PCA de sociétés d'État. Il souligne son appréciation pour ce type d'activité puisqu'elle permet notamment des échanges constructifs entre pairs.

Aussi, il rappelle la tenue des rencontres individuelles qu'il a menées avec tous les membres pour échanger sur leur autoévaluation. Il souligne notamment que le bagage de chacun fait la force du CA. Aussi, il mentionne des observations ainsi que des préoccupations nommées par certains. Il termine en soulignant que l'exercice s'est voulu très constructif et il remercie les membres pour leur participation à celui-ci.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport des séances du comité actif-passif et audit des 4 avril, 2 et 29 mai 2024

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) informe les membres des points discutés lors des séances tenues le 4 avril ainsi que les 2 et 29 mai 2024. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 24.05.30.

Au cours du rapport de la présidente du CAPA, les membres posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- Aux travaux des auditeurs externes relativement à la production des états financiers.
- Aux critères pour affecter une activité connexe à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière, qui sont déterminés notamment pour la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, ainsi qu'à la manière de les encadrer.

7.2 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 25 avril 2024

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 25 avril 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 24.05.30.

Il mentionne que les membres du comité ont eu l'occasion d'échanger sur l'évaluation du président-directeur général, qui sera traitée au point 11 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, et qu'ils se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Au cours du rapport du président du CSRCRH, les membres posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- À la couverture d'assurance des résidents du Québec voyageant à l'étranger et à l'exclusion au bilan routier des accidents survenus hors Québec.
- À la santé du réseau de recherche en sécurité routière et aux contributions financières de la Société à des chaires de recherche en la matière.
- À la réalisation d'un exercice théorique pour obtenir de l'information qui permettrait d'améliorer le bilan routier.
- Aux facteurs externes ayant une incidence sur le bilan routier et à l'importance à accorder au nombre d'incidents impliquant un véhicule routier.
- À la sensibilisation à la vitesse.
- Aux partenaires internationaux de la Société en matière de sécurité routière.
- Aux liens entre les pistes cyclables et les routes.
- À la notion de coercition en sécurité routière.

7.3 **Rapport de la séance du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité du** 22 mai 2024

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 22 mai 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 24.05.30.

Au cours du rapport de la présidente du CTIC, les membres posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- À la migration des serveurs de la Société selon les directives gouvernementales et à la gestion des serveurs par les propriétaires.
- Au remplacement de serveurs en 2024.
- À la réalisation et à la priorisation des projets inscrits au portefeuille de projets en technologies de l'information.
- Au service d'authentification gouvernementale ; à l'adhésion de la population à SAAQclic ainsi qu'à l'utilisation du portefeuille numérique et de la carte de crédit pour faire des transactions en ligne.
- À la stratégie de recrutement des talents en technologies de l'information, au renouvellement des talents à la Vice-présidence à l'expérience numérique ; aux changements à la haute direction de cette dernière ainsi qu'à l'accueil et à la formation des nouveaux employés.
- Au virage numérique emprunté par la population.

Madame Claudia Di Iorio, membre, quitte la séance.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 24.05.30, les documents suivants :

- Un tableau du suivi hebdomadaire des services à la clientèle en date du 22 mai 2024.
- Un tableau de bord SAAQclic en date du 22 mai 2024.

8.1 Suivi SAAQclic

Le président-directeur général (PDG) brosse le portrait de la situation relative au service à la clientèle. Il fait état notamment de l'ajout de personnel en centres de services, de la baisse du taux de roulement de celui-ci et de l'augmentation du nombre de personnes servies. Dans cet ordre d'idées, il informe les membres de la demande croissante de services générée par le nombre grandissant de personnes nouvellement résidentes du Québec et désireuses d'obtenir un permis de conduire ou d'échanger le leur.

De plus, le PDG souligne l'augmentation du nombre de transactions effectuées de manière électronique.

Tout au long du rapport du PDG, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'achalandage en centres de services, dont l'augmentation de la demande relative à la reconnaissance des permis de conduire pour les nouveaux arrivants.
- Le nombre actuel de clients qui utilisent les services électroniques ainsi que la comparaison entre celui-ci et celui observé avant le déploiement de SAAQclic.
- La stratégie de communication à moyen terme pour encourager la clientèle à utiliser SAAQclic plutôt que de se présenter en centres de services.
- Les transactions qui sont offertes par SAAQclic.
- L'utilisation des bornes informatiques en centres de services et l'accompagnement du personnel.
- Le recours à un porte-parole.

- La cible à atteindre par la transformation des nouveaux centres de services qui devraient être davantage orientés vers la clientèle associée à la « ligne rouge ».
- La fragilité des systèmes et l'importance d'assurer un service en personne à l'heure actuelle. Le développement d'une stratégie pour que les clients adhèrent aux services en ligne et ainsi permettre la transformation de nouveaux centres de services.
- L'utilisation de SAAQclic par les services de police et le changement de leur propre plateforme.
- L'importance de l'expérience client et son évaluation.
- La récupération des sommes dues.

8.2 Autres suivis

Compte tenu du temps écoulé, les membres conviennent de passer au point suivant.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil est le 20 juin 2024 à 8 heures.

Pour faciliter le déroulement de la séance, les membres conviennent de tenir dans l'immédiat le huis clos avec le PDG et de procéder à son évaluation par la suite. Ainsi, ils inversent les points 11 et 12 de l'ordre du jour de l'actuelle séance.

11. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos. Aussi, ils conviennent d'adopter la résolution suivante à l'unanimité :

Résolution

ATTENDU QUE le comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines a signifié des attentes au président-directeur général pour l'année 2023 au cours de sa séance du 26 avril 2023 ;

ATTENDU QUE le comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines a évalué le rendement du président-directeur général ayant exercé cette fonction pour la période de référence, soit du 6 avril (date de son entrée en fonction) au 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le président-directeur général a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées pour l'année 2023 ;

ATTENDU QU'à la suite d'une recommandation favorable du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le président-directeur général se voit attribuer la cote « A » pour son rendement pour la période du 6 avril au 31 décembre 2023 ;

QUE soit transmise au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif copie de la présente résolution et du document de support « Évaluation du rendement des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ».

Résolution AR-3137 du 24.05.30

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. [redacted]E À 12 H 15

[redacted]

Président

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 490
Tenue à Québec**, salle du conseil d'administration**
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 20 juin 2024, 8 h
Adopté le 26 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT PRÉSENTES PAR *TEAMS* :

Mme Claudia Di Iorio, membre
Mme Corinne Charette, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)

SONT ABSENTS :

M. Olivier Normandin, membre
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative

CONSEIL D'EXPERTS :

Mme Micheline Dionne, actuaire et présidente du Conseil d'experts
Mme Dominique Faribault, spécialiste en assurance-vie et membre du Conseil d'experts
M. Bernard Turgeon, économiste et membre du Conseil d'experts
Mme Shirley Bishop, responsable des communications

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le président du conseil d'administration (PCA) constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.06.20.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté avec modifications dans l'ordre des sujets. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.06.20.

3.2 Procédure de délibérations en matière de **conflit d'intérêts**

M. Jean-Marie De Koninck s'est déclaré en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance. Il sera invité à quitter la rencontre pour le point concernant l'Opération Nez rouge.

4. PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe que six dossiers *ad hoc* ont été ajoutés à la séance d'aujourd'hui, que cinq dossiers sont reportés à septembre et que deux dossiers sont reportés à un moment opportun. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 24.06.20.

4.2 Tableau des suivis

Les membres survolent le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 24.06.20.

Un membre se questionne sur la séance du 30 mai. La vice-présidente et secrétaire générale y répond.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 24.06.20, les documents suivants :

- La liste de procès-verbaux adoptés.
- Une note sur le suivi de l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration et de ses comités – Pistes d'amélioration

6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le PCA a participé, le 19 juin dernier, au Domaine Cataraqui, à une activité du premier ministre François Legault, dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

Lors de cet évènement, il a pu échanger avec le premier ministre et lui a transmis sa fierté du chemin parcouru depuis l'an passé.

Il souligne l'excellent travail des différents comités et l'engagement des membres. Il salue le fait que madame Sylvie Thivierge a accepté de continuer son mandat jusqu'à la nomination de son remplaçant.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de séances du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 6 juin 2024

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 6 juin dernier. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 24.06.20.

Il précise qu'il n'abordera pas les points qui sont déjà à l'ordre du jour. Ainsi, il fait état des sujets abordés lors du dernier comité, notamment la présentation du bilan routier partiel qui couvre la période de janvier à mars 2024. Il y a une diminution des blessés et des décès. Un tableau détaillant les blessés graves a été demandé.

On leur a présenté deux sujets de recherches, soit l'impact d'un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité sur la conduite et l'impact des modifications apportées aux examens théoriques.

Il informe les membres que la Société a maintenant un compte Instagram. Les thèmes qu'on y abordera sont surtout des thèmes de sécurité routière, le tout sera davantage sous forme d'images puisqu'Instagram a une portée limitée en français.

Il souligne qu'ils ont eu une superbe présentation en lien avec la marque Employeur. Les employés de la Société ont été sollicités pour participer à la démarche et ceux-ci ont manifesté un intérêt tel qu'il a fallu faire des choix. Des liens pourront être partagés pour visionner les vidéos.

La vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules (VPCRSV) a présenté son bilan 2023. Parmi les sujets abordés, on retrouve notamment :

- L'augmentation des interventions en lien avec la vitesse puisque Contrôle routier Québec (CRQ) peut maintenant intervenir dans plusieurs zones de vitesse ;
- La diminution des infractions en lien avec le nombre d'heures de conduite en raison de l'utilisation du dispositif de consignation électronique qui remplace le « log book » ;
- L'augmentation importante des contrôles pour les taxis, particulièrement à l'aéroport de Montréal. La règlementation ayant été ajustée, un retour à la normale est attendu ;
- La diminution des infractions liées à la surcharge ;
- L'augmentation des activités de prévention.

En 2024, la VPCRSV désire revoir sa mission et ses valeurs dans un objectif d'être rassembleur. De nouveaux uniformes bleu et noir feront également leur apparition. Ceux-ci sont d'ailleurs maintenant adaptés aux femmes.

Enfin, le président du comité mentionne que CRQ a participé à l'opération annuelle « Roadcheck ». Celle-ci est tenue partout en Amérique du Nord et se déroule sur deux jours. Le Québec a fait bonne figure quant au nombre de contraventions et de mises hors service par rapport aux autres provinces.

En terminant, le président du comité fait un court résumé de la rencontre tenue avec la Sureté du Québec. Il souligne notamment qu'elle comporte une unité concentrée sur la sécurité routière récréotouristique et se questionne sur l'opportunité d'une telle unité à la Société.

Claudia Di Iorio, membre, quitte la séance à 8 h 55.

7.2 Rapport de séances du comité actif-passif et audit du 17 juin 2024

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 17 juin. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 24.06.20.

Elle mentionne qu'il s'agissait d'un comité chargé divisé en une séance le matin et une en après-midi.

Le Conseil d'experts est venu présenter son rapport sur les contributions d'assurance, rapport qui est positif pour la Société. Elle souligne les excellents échanges qu'ils ont eus avec les membres du Conseil d'experts. Ce sujet sera discuté plus tard dans la séance.

Un suivi de la direction a été effectué en lien avec les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Elle explique que quatre risques sont évalués et les aborde rapidement. Il n'y a pas d'enjeu particulier à signaler. Elle précise toutefois que des décisions devront être prises à l'automne en lien avec le taux de capitalisation qui est élevé.

Un nouveau projet majeur sera ajouté, celui-ci fait également l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Elle fait le point sur la rencontre avec le Vérificateur général du Québec et donne certaines informations sur les suivis en cours. Elle mentionne que les éléments discutés sont déjà connus et qu'il n'y a pas de surprise à ce sujet.

La direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a procédé à l'évaluation de deux programmes, soit l'octroi de Cartes Affaires aux employés et le Programme d'enseignement post-accident offert aux personnes accidentées. En résumé, un exercice est à effectuer quant au nombre de cartes accordées et elle réfère les membres à la présentation. En ce qui a trait au programme d'enseignement, il semble qu'il soit peu connu et que lorsqu'il l'est, l'accès à un professionnel de la santé est difficile.

Les membres échangent et posent des questions sur les divers placements, notamment quant aux placements de la Caisse dans l'industrie pétrolière. À la lecture du rapport, les membres constatent que la Caisse se retire graduellement de ce type de placement, qu'elle a des stratégies très porteuses.

7.3 Rapport de la séance du comité de **gouvernance et d'éthique** du 18 juin 2024

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 18 juin 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 24.06.20.

Le comité accueillait deux nouveaux membres, soit madame Claudia Di Iorio et monsieur Michel Bouchard.

La présidente du comité fait état des deux sujets discutés, soit l'ajustement au Règlement sur la gouvernance et l'évaluation du fonctionnement du CA.

Elle résume les modifications apportées au règlement. Le tout fait l'objet d'un point à l'ordre du jour et sera abordé un peu plus tard.

En ce qui a trait à la présentation de l'évaluation du fonctionnement du CA, celle-ci permet de dégager de grandes conclusions permettant d'optimiser les échanges et un retour sur les valeurs du CA en matière de fonctionnement. Il ressort de l'exercice qu'il existe une confiance au sein des membres et que ceux-ci respectent l'opinion des autres membres. Il y a un souci de transparence. Les modifications proposées doivent permettre de conserver le tout.

En résumé, les constats sont les suivants :

- Le huis clos initial est parfois trop long, mais il doit être conservé ;

- La présentation des différents dossiers par la direction pourrait être synthétisée afin d'attirer l'attention des membres sur les faits saillants ou les éléments stratégiques à discuter.
  - Cela amènera une préparation différente de la direction, mais également les membres à poser les bonnes questions.
- Un ordre du jour de consentement est proposé. Cela permet d'économiser du temps pour les sujets récurrents. Des exemples de sujets sont énumérés à la note.
- Une décision du conseil d'administration est requise relativement au changement proposé.

7.4 Rapport de la séance du comité de suivi des projets majeurs du 19 juin 2024

Le président du comité de suivi des projets majeurs (CPM) informe les membres présents des points discutés lors de la première séance tenue le 19 juin dernier. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 24.06.20.

Il souligne que la séance s'est tenue en deux temps. Il a été convenu des modalités du mandat du comité qui est d'effectuer le suivi et d'identifier les risques dans les projets concernés. Une grille de suivi avec des cibles et des mesures de mitigation a été retenue comme outil de suivi.

Chacun des projets a été abordé et le président du comité en résume la teneur :

- L'optimisation des espaces du siège social

Le projet vise la mise à jour des infrastructures, la location des espaces excédentaires ainsi que l'optimisation des espaces pour les employés.

Un plan de communication a également été demandé afin d'être prêt à répondre aux questions au besoin.

Les membres se questionnent sur l'aspect de la location et des risques associés. Le président du comité répond à leur préoccupation et explique les informations partagées lors de la séance du CPM. Il précise notamment que la Société québécoise des infrastructures s'est engagée à prendre tous nos espaces à louer et qu'elle agira à titre d'intermédiaire. Les locataires seront des ministères ou organismes gouvernementaux.

- Sanctions administratives pécuniaires (SAP)

La Société, par le projet de loi, s'est vu confier l'administration des sanctions administratives pécuniaires (SAP). Les frais engendrés seront remboursés à la Société. Il y a quelques enjeux technologiques qui ne sont pas majeurs, soit la mise à jour de certains logiciels. L'objectif est d'automatiser le plus possible les opérations.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait à la non-imposition de points d'inaptitude, l'échéancier et les bénéfices du projet.

La direction souligne que le projet permettra d'alléger la charge des tribunaux et que les sommes découlant des contraventions seront versées au Fonds de la sécurité routière. La loi prévoit que chacune de nos dépenses pour ce projet sera remboursée.

- Gestion documentaire de la banque de photos

Le président du comité rappelle que l'objectif est de faire le ménage de la banque de photos. Le projet comprend trois phases, dont celle de la banque de photos de l'État. Cette dernière phase n'étant pas liée à un projet de la Société, elle est retirée jusqu'à nouvel ordre.

Les membres soulignent la pertinence du CPM, mais rappellent que ce dernier doit bien jouer son rôle sans entrer dans la gestion des opérations.

Étant donné la présence de visiteurs externes pour certains points, il est déterminé de prendre immédiatement une pause et de déplacer les points 8 et 9 après les points 10 et 11.

Le nouvel ordre des sujets est donc le suivant : 10-11, 8-9, 17, 12 à 16 et 18 à 21.

10. CONTRIBUTIONS **D'ASSURANCE** 2025-2027 **–** PROCHAINES ÉTAPES **–** INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et la directrice générale de l'actuariat sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 24.06.20, le document suivant :

- Une note sur le calendrier présentant les prochaines étapes dans le dossier des contributions d'assurance 2025-2027.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel soumet qu'il y a aujourd'hui dépôt du rapport du Conseil d'experts et que les recommandations seront analysées d'ici septembre prochain. Elle souligne l'excellence du travail des différentes équipes.

Les membres se questionnent sur la mention au rapport où l'on déplore les campagnes de vitesse. La direction apporte des précisions à ce sujet indiquant qu'il s'agit de publicité de certains constructeurs automobiles qui semblent promouvoir la vitesse.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ajoute que la Société a d'ailleurs déjà fait des plaintes au Conseil canadien de la publicité à ce sujet.

11. CONTRIBUTIONS **D'ASSURANCE** 2025-2027 **–** RAPPORT DU C**ONSEIL D'EXPERTS –** INFORMATION

Les membres du Conseil d'experts se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-11 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une présentation sur l'avis du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile proposées par la Société pour les années 2025 à 2027 ;
- Le rapport du Conseil d'experts.

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue et remercie les membres du Conseil d'experts de s'être déplacés pour la présentation du rapport. Il les invite à se présenter à tour de rôle et ensuite, procéder à la présentation de leur rapport.

Les membres ayant déjà pris connaissance des documents et avec l'accord de ces derniers, la présidente du Conseil d'experts aborde dans un premier temps les sujets sur lesquels le Conseil d'experts est en accord avec les propositions de la Société, tel que :

- La tarification proposée que le Conseil estime bonne et équitable ;
- L'amélioration de la tarification des motocyclettes qui est reliée à l'expérience de conduite ;
- Les initiatives en sécurité routière ;
- La période de transition prévue étant donné une importante augmentation de la tarification pour le transport rémunéré de personnes ;
- L'approche adoptée par la Société avec les nouveaux arrivants ;

- L'accréditation et la performance des écoles de conduite maintenant sous la responsabilité de la Société.

La présidente résume par la suite les recommandations contenues au rapport, soit la rotation de l'expertise actuarielle et de l'expertise en matière de placements ainsi que le suivi de la santé des conducteurs.

Enfin, elle fait état de leurs préoccupations quant au taux de conformité de l'indemnité de remplacement du revenu des personnes indemnisées à la suite d'un accident d'automobile. Elle souligne toutefois les mesures mises en place pour améliorer la situation.

Les membres du Conseil d'experts tiennent à souligner la collaboration des différentes équipes de la Société. Ils ont eu droit à des présentations d'excellente qualité et ont toujours eu réponse à leurs questions. Ils ont également apprécié le suivi des recommandations précédentes. La Société est dotée de personnes d'une grande compétence.

Le PCA remercie le Conseil d'experts pour son travail.

Les membres du Conseil d'experts, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Claudia Di Iorio, membre, se joint de nouveau à la séance à 10 h 15.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 24.06.20, les documents suivants :

- Un tableau du suivi hebdomadaire des services à la clientèle en date du 12 juin 2024 ;
- Un tableau de bord SAAQclic en date du 12 juin 2024.

8.1 Suivi SAAQclic

Le président-directeur général (PDG) parcourt le tableau. Il souligne que, malgré la période la plus achalandée de l'année, dans 88 % des cas, les clients sont servis en moins de 30 minutes. De plus, 100 % des centres de service offrent un rendez-vous en moins de 10 jours.

On constate également que les gens utilisent de plus en plus les services en ligne. 65 % des clients ont effectué le déremisage en ligne, soit 7 % de plus qu'à pareille date en 2023.

Les remboursements aux clients vont bon train. L'exercice devrait être terminé en septembre. On passera alors à la perception des sommes dues notamment en lien avec les droits additionnels sur les véhicules de luxe et les fortes cylindrées.

Par ailleurs, 2 500 transactions demeurent à traiter pour l'aspect « Commerçants » et le tout sera terminé d'ici le 30 août.

8.2 Autres suivis

Le PDG fait état des dossiers suivants :

- Audit du Vérificateur général du Québec
  - Des fiches sont validées toutes les semaines et beaucoup de documents sont demandés
- Accident d'un autobus à Cuba
  - Une cellule a été mise en place en collaboration avec Air Transat et CanAssistance. 14 réclamations ont été reçues et tous les Québécois ont été rapatriés

- Annonce de la fermeture de Place Versailles
  - Même si la fermeture de Place Versailles a été annoncée, le bail de cinq ans de la Société sera honoré
- Semaine nationale de sensibilisation au travail des signaleurs routiers
- Ouverture du centre de Saguenay
- Lancement de la Marque Employeur
- Bilan routier et la campagne « Fatigue au volant »
- Rémunération des vice-présidents – Report à l'automne

9. ENTENTE OPÉRATION NEZ ROUGE – RÉSOLUTION

M. Jean-Marie de Koninck, membre, quitte la séance.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé est invité à se joindre aux membres.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note sur le renouvellement de l'entente avec Opération nez rouge 2024-2026;
- Un projet de résolution.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé réfère les membres à la note et rappelle que la Société est en partenariat avec Opération Nez rouge depuis le tout début. Il souligne que 23 000 raccompagnements ont été effectués en décembre 2023.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les collaborations possibles avec ONR ;
- La provenance du budget pour cette contribution financière.

Le vice-président est invité à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CRSCRH lors de la séance du 6 juin dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Enfin, il est demandé de préciser que la contribution financière accordée à ONR provient du Fonds d'assurance automobile.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel Bouchard et appuyée par madame Stéphanie Desforges.

Résolution

ATTENDU QUE, depuis 1985, la Société, en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile, octroie à Opération Nez rouge (ONR) une contribution financière afin de soutenir l'organisation de ses campagnes de raccompagnement visant à contrer la conduite avec les facultés affaiblies au Québec ;

ATTENDU QUE la Société avait accordé à ONR une contribution financière de 580 000 $ pour l'année 2023-2024 dans le cadre d'une entente intervenue entre elles ;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin le 31 mars 2024 ;

ATTENDU QUE la Société et ONR souhaitent poursuivre leur partenariat puisque les activités de ONR sont des incontournables pour prévenir les accidents et sensibiliser les conducteurs à la conduite avec les facultés affaiblies ;

ATTENDU QUE la nouvelle entente entre la Société et ONR s'échelonnera sur une période de deux ans (2024-2026) ;

ATTENDU QUE, pour l'exercice 2024-2025, la Direction de l'expertise financière et de la tarification administrative propose d'accorder une contribution financière de 610 000 $, soit la contribution financière antérieure indexée au taux annuel de 5,2 % ;

ATTENDU QUE ce taux est conséquent avec le taux de croissance des dépenses de la Société et avec les prévisions de croissance de l'économie québécoise pour les prochaines années ;

ATTENDU QUE, pour l'exercice 2025-2026, il est proposé d'accorder une contribution financière maximale équivalente au montant de 610 000 $ indexé au taux publié en application de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), arrondi au dollar le plus près, soit un montant projeté de 626 000 $;

ATTENDU QUE ce montant projeté de 626 000 $ a été établi selon la projection d'inflation du ministère des Finances puisque le taux officiel sera connu seulement en novembre 2024 ;

ATTENDU QUE la contribution financière totale estimée est de 1 236 000 $, répartie comme suit :

- 2024 : 610 000 $
- 2025 : 626 000 $ selon la projection d'inflation du ministère des Finances.

ATTENDU QU'en vertu du Répertoire des pouvoirs délégués, toute contribution financière soutenant la mission de la Société de plus de 1 000 000 M$ doit être autorisée par le conseil d'administration ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'octroi d'une contribution financière pour un total estimé de 1 236 000 $ à Opération Nez rouge, et ce, pour une période de deux ans ;

QUE cette contribution financière soit répartie comme suit :

- 2024 : 610 000 $
- 2025 : 626 000 $ selon la projection d'inflation du ministère des Finances.

QUE le conseil d'administration reconnaît que le montant total estimé pourrait être supérieur à 1 236 000 $ selon le taux qui sera publié en novembre 2024 en application de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001).

Résolution AR-3138 du 24.06.20

17. CAMPAGNE PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Jean-Marie de Koninck rejoint de nouveau la séance.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé est invité à se joindre aux membres.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé au procès-verbal, sous la cote A-17 du 24.06.20, le document suivant :

- Une note sur le prolongement de la campagne *La sécurité routière j'embarque !*

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé attire l'attention des membres au point 3 de la note qui traite des résultats des sondages à la suite de la campagne dont Katherine Levac était porte-parole. Ceux-ci sont très positifs et le recours à une porte-parole y a contribué.

Il est donc proposé de prolonger la campagne ainsi que la collaboration avec la porte-parole. Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé précise que celle-ci transige avec lg2 avec qui nous avons présentement un contrat. Toutefois, afin de prolonger la campagne, un nouvel avenant est nécessaire.

Les membres sont d'accord avec les recommandations de la note.

Les membres comprennent que les campagnes de publicité du plan d'action en sécurité routière doivent comporter la signature visuelle du Gouvernement du Québec, cependant, ils aimeraient que la signature de la Société y apparaisse également.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quitte la séance.

12. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note sur l'ajout d'un projet majeur et de l'analyse d'un nouveau critère d'évaluation (ESG) ;
- Un projet de résolution.

12.1 **Ajout d'un projet majeur**

La vice-présidente rappelle les critères permettant de déterminer si un projet se qualifie à ce titre. Ainsi, après analyse, le projet « Infrastructure CASA – volet serveurs Power » répond aux critères établis et doit être ajouté.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPA lors de la séance du 17 juin dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Stéphan Deschênes et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé.

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3118 du 22 juin 2023, les membres du conseil d'administration ont approuvé la *Politique de gestion intégrée des risques* révisée ainsi que le document *Identification et description des risques d'entreprise ;*

ATTENDU QUE le document *Identification et description des risques d'entreprise* décrit le risque « Projets d'investissement majeurs » (ci-après « projet(s) majeur(s) ») ;

ATTENDU QUE la *Politique de gestion intégrée des risques* prévoit que le comité actif-passif et audit identifie les projets majeurs pour lesquels un suivi est requis ;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 16 novembre 2023, le comité actif-passif et audit a approuvé quatre grands critères de sélection pour identifier un projet majeur, soit :

- L'importance du coût total du projet ;
- La taille et la complexité de celui-ci ;
- Son incidence importante sur la prestation de services ;
- Sa désignation à titre de projet d'intérêt gouvernemental ou médiatique ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3132 du 22 février 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé trois projets se qualifiant comme projets majeurs ;

ATTENDU **QU'UN** nouveau projet se qualifie comme projet majeur, soit le suivant :

- Infrastructure CASA – volet serveurs Power ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'ajout du projet majeur identifié.

Résolution AR-3139 du 24.06.20

13. BUDGET RÉVISÉ 2024 – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des finances sont invitées à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le budget révisé 2024 ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel fait un court rappel de la situation et souligne que les premiers mois de l'année font ressortir des besoins supplémentaires pour la Vice-présidence à l'expérience numérique. Elle mentionne que l'ensemble des vice-présidences a participé au processus budgétaire.

La directrice générale des finances parcourt la présentation et attire l'attention des membres sur les faits saillants. Elle ajoute que deux projets sont reportés en 2025 et aux années suivantes.

Les invités donnent des précisions sur les changements apportés et les besoins requis. Il est souligné que la proportion des frais imputés à la Société ou au Fonds a été révisée pour être représentative des activités de chacun. Il s'agit d'un exercice nécessaire et très encadré. Les taux de répartition ajustés pour la projection 2024 sont comparables à ceux des années précédentes.

Les membres sont d'accord avec les recommandations. Ils mentionnent qu'il est important de s'assurer d'une gestion serrée des budgets et reconnaissent que c'est le message qui est transmis.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale aux finances sont invitées à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPA lors de la séance du 17 juin dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Richard Gagnon et appuyée par madame Louise Turgeon.

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3131 du 7 décembre 2023, le conseil d'administration a approuvé les budgets 2024 proposés du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) ;

ATTENDU QU'un retour au conseil d'administration a été effectué tel que prévu en avril 2024 afin de présenter le plan budgétaire de la Société ;

ATTENDU QUE les budgets 2024 du Fonds d'assurance et de la Société nécessitent des ajustements, notamment pour la mise à jour d'infrastructures technologiques ;

ATTENDU QUE malgré que certains projets d'investissement de la Société nécessitent un budget supplémentaire, le budget global des projets d'investissement passe de 70,3 M$ à 63,3 M$;

ATTENDU QUE les budgets 2024 du Fonds d'assurance et de la Société sont suivis de façon soutenue au comité de direction ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets révisés 2024 proposés :

- Fonds d'assurance :
  - Des charges nettes des activités d'assurance de 439,9 M$, des revenus nets des activités d'investissement de 757,2 M$ et des charges nettes des autres activités de 112,5 M$ (incluant 11,4 M$ déjà approuvé pour des activités de promotion et de prévention financées par le surplus de capitalisation du Fonds d'assurance), pour un excédent de 204,8 M$;
  - Des immobilisations de 10,5 M$;
- Société :
  - Des revenus de 309,0 M$ et des charges de 493,5 M$, pour un déficit de 184,5 M$;
  - Des immobilisations de 79,8 M$;
  - Projets nécessitant un budget supplémentaire :
    - Budget révisé 2024 à 2,6 M$ pour le projet Déménagement du centre de services et du bureau administratif de Saguenay ;
    - Budget révisé 2024 à 3,5 M$ pour le projet Ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal.

Résolution AR-3140 du 24.06.20

14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE – RÉSOLUTION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note et un projet du Plan stratégique 2024-2027 ;
- Un projet de résolution ;
- Une version graphique au 17 juin 2024 du Plan stratégique 2024-2027 a été déposée séance tenante.

La vice-présidente et secrétaire générale mentionne qu'il s'agit de l'aboutissement d'un long processus. Elle remercie les membres de leur apport et d'avoir alimenter les réflexions. Le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a émis aucun commentaire et le cabinet de la ministre est en accord avec le tout. Aucune modification n'a été demandée. On vise un dépôt à la reprise des travaux parlementaires.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le nombre de nouvelles personnes indemnisées ;
- La réflexion stratégique ;
- Les projections de taux d'adhésion à SAAQclic.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes.

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration s'est dit en accord avec le tableau synoptique du Plan stratégique 2024-2027 qui lui a été soumis lors de l'atelier du 28 mars 2024, sous réserve d'y apporter une modification à l'objectif 2.1.2 en lien avec l'indicateur « nombre de comptes SAAQclic créés » ;

ATTENDU QUE cette modification a été effectuée ;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2024-2027 doit être adopté par le conseil d'administration ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Plan stratégique 2024-2027 de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

QUE le conseil d'administration reconnaît que des modifications sans impact sur les orientations de celui-ci pourraient y être intégrées d'ici les signatures officielles.

Résolution AR-3141 du 24.06.20

15. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 31 MARS 2024 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à se joindre de nouveau aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi de la performance du premier trimestre en date du 12 juin 2024.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative présente le tableau de bord. Le directeur de la performance corporative poursuit la présentation en soulignant les améliorations en sécurité routière et pour l'expérience client. Certains points sont à surveiller, mais la tendance est positive. Il en va de même pour le nombre de plaintes.

En ce qui a trait à l'expérience employé, le taux de roulement s'est amélioré et est semblable aux autres grands organismes. Le taux d'absentéisme est dans la norme.

Les membres demandent certaines précisions sur les plaintes fondées, le taux de roulement ainsi que le taux d'absentéisme. Les invités répondent à leurs questions.

Les membres aimeraient qu'on ajoute la mention « projeté » à « Taux de rendement » comme c'est le cas pour « Taux de capitalisation projeté ».

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative quittent la séance.

16. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE – RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-16 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note sur les modifications apportées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec « Règlement »* ;
- Un tableau des modifications au Règlement ;
- Un projet du Règlement ;
- Un projet de résolution.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par madame Louise Turgeon.

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (le Règlement) établit les règles de gouvernance du conseil d'administration et de ses comités ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3132 du 22 février 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé des projets se qualifiant de projets d'investissement majeurs, à condition qu'un mécanisme de gouvernance de ces projets leur soit soumis pour décision ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3135 du 28 mars 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé la création d'un nouveau comité dont le mandat est de suivre l'état d'avancement de ces projets ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement pour :

- intégrer ce nouveau comité ;
- prévoir sa composition ;
- prévoir ses fonctions ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de modifier le Règlement pour ajuster le nom du comité actif-passif et audit afin d'y inclure le terme « risques » puisqu'il s'agit d'une fonction inhérente de ce comité, lequel se nommera désormais le comité actif-passif, risques et audit ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de procéder à la mise à jour du Règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les modifications proposées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3142 du 24.06.20

18. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

19. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil est le 26 septembre 2024 à 8 heures.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

21. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 45

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 491
Séance extraordinaire
Tenue avec *Teams*
Le 16 septembre 2024, à 9 h
Adopté le 26 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Nancy Chahwan, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Louise Turgeon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT ABSENTS :

M. Richard Gagnon, membre
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST INVITÉE :

Mme Geneviève Pouliot, adjointe exécutive du président-directeur général

1. PRÉSENCES

L'adjointe exécutive du président-directeur général se joint aux membres du conseil d'administration.

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum pour la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil d'administration (CA) est constaté. La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.09.16.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.09.16.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. POSTE DE VICE-**PRÉSIDENT AUX CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE, AUX FINANCES ET AU** CONTRÔLE ORGANISATIONNEL – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos.

Il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 13 septembre 2024 aux membres du comité de la sécurité routière, de la clientèle et des ressources humaines et que ces derniers sont favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité du président-directeur général;

ATTENDU QUE le paragraphe 8° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que le président-directeur général recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE le paragraphe 20° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société;

ATTENDU QUE madame Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, prendra sa retraite à compter du 20 décembre 2024 et que d'ici son départ, celle-ci se

verra confier un mandat à titre de vice-présidente conseil incluant le transfert d'expertise, et qu'en conséquence, il y a lieu de nommer dès maintenant un vice-président pour la remplacer;

ATTENDU QUE des ajustements à l'organisation du travail prévoient l'affectation des fonctions de ressources humaines, matérielles et immobilières à l'actuelle vice-présidence aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel;

ATTENDU QUE monsieur Martin Simard occupe déjà un poste de vice-président à la Société, et qu'il rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du président-directeur général et du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines;

QUE monsieur Martin Simard, soit nommé vice-président responsable des finances, de l'actuariat, de la gestion contractuelle, du contrôle organisationnel et des risques ainsi que des ressources humaines, matérielles et immobilières de la Société, à compter du 15 octobre 2024, avec une rémunération annuelle de 235 725$, conformément à la politique de rémunération et selon les conditions de travail usuelles établies pour les postes de vice-présidents.

Résolution AR-3143 du 24.09.16

5. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

6. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil est le 26 septembre 2024 à 8 heures.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE À 10 H 15

[redacted]

Président

[redacted]

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 492
Tenue à Montréal**, salle du conseil d'administration**
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 26 septembre 2024, 8 h
Adopté le 24 octobre 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Nancy Chahwan, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives

EST ABSENT :

M. Richard Gagnon, membre

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative (*Teams*)
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative (*Teams*)

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.09.26.

Le président du conseil d'administration (PCA) profite de l'ouverture de la séance pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle administratrice, madame Nancy Chahwan.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.09.26.

Les membres demandent que soit discuté le dossier des heures des écoles de conduite, lequel sera abordé dans le rapport du président-directeur général (PDG).

3.2 Procédure de **délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAUX, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption de procès-verbaux : séances des 30 mai, 20 juin et 16 septembre 2024

Il est demandé que soit ajouté au point 8.2 du procès-verbal du 20 juin 2024, que même si la fermeture de Place Versailles a été annoncée, le bail de cinq ans de la Société sera honoré. Avec cette modification, et sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances des 30 mai, 20 juin et 16 septembre 2024 sont adoptés par les membres. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 24.09.26.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe que deux dossiers *ad hoc* ont été ajoutés à la séance de ce jour et que deux dossiers sont reportés à la séance du 24 octobre. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 24.09.26.

4.3 Tableau des suivis

Les membres survolent le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 24.09.26. La vice-présidente et secrétaire générale les informe que pour le suivi « Isoler le niveau de satisfaction de la clientèle pour les services offerts par les mandataires », l'information sera présentée dans le Rapport expérience client qui sera présenté au CSRCH du 10 octobre 2024. Au niveau du suivi du taux d'adhésion à SAAQclic par région, elle précise que nous sommes à finaliser la validation des données, mais que pour le moment, il ne semble pas y avoir de différence entre les régions.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 24.09.26, le document suivant :

- La liste de procès-verbaux adoptés.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION**

Le PCA remercie les membres pour leur présence, il souligne l'arrivée de la nouvelle administratrice Nancy Chahwan, nommée le 3 septembre 2024 par le Conseil des ministres pour un mandat de 4 ans. Il mentionne que ses expériences seront un atout pour le CA. Aussi, il invite les membres à poursuivre leur implication et leur travail rigoureux.

Le PCA cède la parole à la vice-présidente et secrétaire générale concernant le plan d'accueil des nouveaux administrateurs. Celle-ci mentionne que ce dernier prévoit maintenant des rencontres entre les nouveaux administrateurs et les vice-présidents afin que ceux-ci fassent connaissance et leur présente leurs différents secteurs d'activités.

Le PCA conclut son rapport en revenant sur la visite du Centre de services de Place Versailles du 25 septembre. Il souligne le climat facilitant les échanges entre les employés et la clientèle et l'aspect humain mis de l'avant au niveau de l'aménagement du site.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport des séances du comité actif-passif, risques et audit des 10 et 16 septembre 2024

La présidente du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA) informe les membres présents des points discutés lors des séances tenues les 10 et 16 septembre 2024. Les ordres du jour sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 24.09.26.

Elle souligne la présence de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Elle indique que les membres ont pu échanger notamment sur les frais de gestion et sur l'indice de référence.

Elle mentionne que la proposition sur l'application de la politique de capitalisation qui sera présentée au point 12 de l'ordre du jour de l'actuelle séance a été présentée aux membres du comité et qu'ils se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

Pendant le rapport de la présidente du CAPRA, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'audit des états financiers et les contrôles généraux en technologies de l'information.
- La politique de capitalisation et sa révision.
- Le contexte géopolitique face aux placements de la Société.

Par ailleurs, les membres demandent que le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme puisse venir présenter au CA sa vision lors d'une prochaine séance.

7.2 Rapport de la séance du comité **de gouvernance et d'éthique** du 11 septembre 2024

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 11 septembre 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 24.09.26.

Elle mentionne que la proposition sur l'ajout de l'ordre du jour de consentement comme pratique qui sera présentée au point 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance a été présentée aux membres du comité et qu'ils se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

7.3 Rapport de la séance du comité de**s technologies de l'information et de la cybersécurité** du 18 septembre 2024

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 18 septembre 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 24.09.26.

Elle demande que le Plan de transformation numérique soit présenté à une prochaine séance du CA.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le plan de transformation numérique et le secteur de l'indemnité.
- Le ratio des employés interne et externe en lien avec le Plan de relève et de rétention du personnel en matière de technologies de l'information et de cybersécurité ainsi que le transfert de connaissances à la Vice-présidence à l'expérience numérique.
- L'exercice de bascule de l'environnement de production CASA/SAAQclic en cas de sinistre au siège social ainsi que les communications prévues.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 24.09.26, les documents suivants :

- Un tableau de suivi mensuel des services à la clientèle en date d'août 2024.
- Un tableau de bord SAAQclic en date du 4 septembre 2024.

8.1 Suivi SAAQclic

Le PDG informe les membres de la diffusion du Rapport annuel 2023-2024 du Protecteur du citoyen. Les commentaires ont été reçus avec une grande ouverture et considération par la Société, cela permettra d'améliorer ses façons de faire.

Il souligne les progrès au regard de la déclaration de service client en août 2024. En effet, 91 % des clients ont été servis en moins de 30 minutes comparativement à 78 % en août 2023. Le délai d'attente moyen était de 11 minutes comparativement à 19 minutes en août 2023. Il y a eu 100 % des Centres de services qui ont offert des rendez-vous en moins de 10 jours alors qu'en août 2023 c'était 90 %.

Il poursuit avec l'amélioration sur les lignes téléphoniques; en juillet 2024, la moyenne journalière des appels reçus a diminué de 11 % par rapport à juin 2024 pour s'établir à 13 187. Pour les appels répondus, la moyenne journalière a augmenté de 16 % par rapport à juin 2024 pour s'établir à 5 485, il s'agit du meilleur résultat depuis déploiement SAAQclic.

Au niveau des plaintes, il informe les membres que le nombre reçu en août 2024 visant le service en personne s'élève à 286 contre 476 en août 2023, soit une réduction de 40 %.

Il souligne le dépôt du Plan stratégique 2024-2027 à l'Assemblée nationale du Québec.

8.2 Autres suivis

Le PDG fait état des dossiers suivants :

- Des actions de sécurité routière en partenariat avec la nation crie de Chisasibi ont eu lieu du 16 au 20 septembre 2024.
    - Il s'agit de rencontres avec plusieurs acteurs du milieu pour faire une proposition complète et adaptée aux membres des Premières Nations et Inuit du Québec de l'Abitibi-Témiscamingue sous l'angle sécurité routière.
- La semaine des employés du 16 au 20 septembre.
- Le retour sur l'annonce des ajustements à l'organisation du travail.

- La soirée de reconnaissance du 23 octobre prochain.
- Les campagnes de sécurité routière en cours :
    - Vitesse : 2 au 29 septembre.
    - Partage de la route : 30 septembre au 3 novembre.
- Campagnes publicitaires pour favoriser l'adhésion aux services en ligne :
    - À ce jour, depuis le 20 février 2023, 325 424 remisages effectués en ligne.
- Les heures des écoles de conduite.

Pendant le rapport du PDG, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le nombre de comptes clients SAAQclic et la diffusion de l'information en la matière.
- Les enjeux et les limites du système téléphonique.
- L'organisation du travail entre les services offerts à la clientèle courante et à celle en indemnisation.
- Le compte Instagram de la Société.
- Les modes de paiement des services offerts par SAAQclic.
- Les communications entourant la conduite avec les facultés affaiblies dont les communications diffusées auprès de la population ainsi que celles entretenues avec les médias.
- L'évolution du dossier de l'armement des contrôleurs routiers.
- Les enjeux entourant les heures des écoles de conduite et de la disponibilité des examens.

Par ailleurs, il est demandé d'évaluer la possibilité d'avoir à la Société, une charte des droits du conducteur et des accidentés automobiles.

9. **NOMINATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE SUR UN COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –** RÉSOLUTION

Madame Nancy Chahwan, membre, quitte la séance.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 24.09.26, le document suivant :

- Un projet de résolution.

L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Corinne Charette et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes.

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités et leurs présidents sur recommandation du président du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE, par sa résolution AR-3136 du 28 mars 2024, le conseil d'administration a déterminé la composition de ses comités ;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1392-2024 du 3 septembre 2024, le gouvernement du Québec a nommé madame Nancy Chahwan comme membre indépendante du conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, en remplacement de madame Sylvie Thivierge, qui a terminé son mandat ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter madame Chahwan aux membres qui composent le comité des technologies de l'information et de la cybersécurité ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE madame Nancy Chahwan soit nommée, à compter de la présente, à titre de membre du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité.

Résolution AR-3144 du 24.09.26

Madame Nancy Chahwan, membre, se joint à la séance.

10. FONCTIONNEMENT ET PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS : AJOUT DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT COMME PRATIQUE – RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 24.09.26, les documents suivants :

- Une note sur l'ordre du jour de consentement.
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale parcourt la note et précise que si un membre estime qu'un sujet de la rubrique devrait être traité pendant une séance, il en informe la secrétaire générale. Cette dernière retirera le sujet de l'ordre du jour de consentement et l'ajoutera à celui de la séance. De plus, si un membre a une question ou un commentaire qui ne requiert pas que le sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour être inscrit à celui de la séance, il peut l'adresser à la secrétaire générale. S'il s'agit d'une question, cette dernière fera suivre la réponse aux membres concernés.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CGE lors de la séance du 11 septembre dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par madame Nancy Chahwan :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec embrasse la volonté de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue ;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration et de ses comités 2023, il a été observé que le déroulement des séances pouvait gagner en efficience avec l'intégration d'un ordre du jour de consentement aux ordres du jour des séances du conseil d'administration et de ses comités ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'intégration de l'ordre du jour de consentement à ses pratiques et à celles de ses comités.

Résolution AR-3145 du 24.09.26

11. RÉSULTATS FINANCIERS PRÉLIMINAIRES ET PROJECTIONS T2 2024 – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale de l'actuariat sont invitées à joindre les membres du conseil.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 24.09.26, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats financiers préliminaires et les projections du 2e trimestre 2024 ;
- Un rapport des résultats financiers trimestriels préliminaires au 30 juin 2024.

La vice-présidente rappelle que les frais d'administration au 30 juin (355,1 M$) sont inférieurs de 15,9 M$ au budget révisé prévu pour la même période (371,0 M$) principalement en raison de la baisse des autres dépenses de 10,7 M$ notamment pour les honoraires professionnels en technologies de l'information et les dépenses de gardiennage en centres de services. Au niveau de la projection des frais d'administration au 31 décembre (800,1 M$), nous demeurons prudents, mais celle-ci est conforme à celle du budget révisé. Elle ajoute que la hausse prévue de la rémunération est compensée par la baisse des autres dépenses, de l'amortissement et des projets d'investissement non capitalisables.

Elle précise que la projection des projets d'investissement au 31 décembre (52,5 M$) est inférieure de 10,8 M$ à celle qui était prévue au budget révisé (63,3 M$), cela est normal, car plusieurs projets débuteront aux trimestres 3 et 4 ou sont reportés à 2025.

La directrice générale poursuit en présentant les résultats préliminaires du Fonds d'assurance au 30 juin, elle mentionne que l'écart est principalement dû à la hausse des charges financières d'assurance en lien avec la courbe de taux d'actualisation utilisée en IFRS 17. L'excédent projeté du Fonds d'assurance au 31 décembre (82,5 M$) est inférieur de 122,3 M$ à celui du budget révisé (204,8 M$). Cet écart défavorable s'explique principalement par la diminution de la courbe de taux (IFRS 17) ayant pour effet d'augmenter le passif actuariel.

Au niveau des rendements qui sont confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, elle souligne que le rendement des fonds au 30 juin 2024 est de 3,78 % en tenant compte des frais de gestion de 0,13 % et que le rendement est inférieur de 0,51 % par rapport à celui du portefeuille de référence qui est de 4,29%.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel conclut la présentation en mentionnant à que la Société obtient un déficit projeté conforme à celui prévu au budget révisé.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

12. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 24.09.26, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'application de la Politique de capitalisation.
- Un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle que le surplus au-delà de 125 % peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds d'assurance ; ajustement de la couverture d'assurance ; activités de prévention ou de promotion en sécurité routière et remises aux cotisants. Elle précise qu'une décision doit être prise au regard de l'application de la Politique de capitalisation.

La directrice générale poursuit la présentation en énonçant les principaux événements considérés soit l'anticipation des gains de financement en 2024 et l'anticipation de l'augmentation des frais d'administration de juin 2024 pour 2025 à 2027. Ainsi, à la suite des analyses, le scénario proposé aux membres est celui de la remise aux cotisants en 2025 par un congé de paiement de la contribution

d'assurance sur le permis de conduire et d'un montant prévu de 100 M$ pour une éventuelle bonification de la couverture d'assurance.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le montant de l'excédent, soit le 19 M$.
- Le congé de paiement pour les personnes ayant cumulé des points d'inaptitude.
- Les sommes restantes dans les projets en sécurité routière approuvées en 2023.

Il est rappelé que le CSRCRH assure un suivi relativement à l'avancement des projets du Bureau de projets sur les initiatives en sécurité routière.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPRA lors de la séance du 16 septembre dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Olivier Normandin et appuyée par madame Ka Yan Lisa To.

Résolution

ATTENDU QU'à titre d'administrateur et de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fonds d'assurance »), la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») doit s'assurer d'une capitalisation suffisante du Fonds pour rencontrer ses obligations à ce titre;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec (« Politique de capitalisation »), adoptée en décembre 2022, la Société doit maintenir un taux de capitalisation qui se situe entre 100 % à 125 %;

ATTENDU QUE la Politique de capitalisation prévoit qu'en cas de situation financière excédentaire, soit lorsque le taux de capitalisation projeté est supérieur à 125 %, le surplus de capitalisation au-delà de 125 % peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds d'assurance, soit l'indemnisation des préjudices prévus à la Loi sur l'assurance automobile et/ou la prévention/promotion en matière de sécurité routière ou encore pour accorder une remise aux cotisants;

ATTENDU QUE le taux de capitalisation projeté au 31 décembre 2023 se situe à 132 %;

ATTENDU QU'en ramenant le taux de capitalisation projeté de 132 % à 125 %, un montant d'excédent de capital au 31 décembre 2023 de 586 millions $ peut être utilisé de la façon suivante : un montant de 486 millions $ réservé pour une remise aux cotisants sous la forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance sur les permis de conduire de 2025 et un montant de 100 millions $ pour une bonification de la couverture en indemnisation;

ATTEND**U QU'**une analyse du corridor de stabilisation de 100 % à 125 % de la Politique de capitalisation doit être réalisée cette année, d'ici la fin octobre, pour tenir compte de la situation financière actuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu que se poursuivent les analyses relatives à la bonification de la couverture en indemnisation et à la prévention et la promotion en matière de sécurité routière;

ATTENDU QU'en considération de la stabilité des données relatives aux titulaires de permis et pour des raisons d'équité, il y a lieu d'accorder la remise aux titulaires d'un permis probatoire, d'un permis de conduire ou d'un permis restreint de la classe 5 ou 6, sous la forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance en 2025 représentant un montant de 549 millions $ pour les cotisants;

ATTENDU QUE les titulaires de ces permis qui paient une contribution d'assurance en fonction des points d'inaptitude (« PDI ») inscrits à leur dossier ne pourront bénéficier d'une remise pour la portion de la contribution rattachée à ces PDI;

ATTENDU QUE les futurs apprentis-conducteurs, n'étant pas présents lors de l'accumulation de l'excédent de capital, aucune remise ne devrait leur être accordée;

ATTENDU QUE la Société a fait part de son intention de prendre les moyens nécessaires pour faire connaitre aux cotisants la remise qui leur est consentie;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif, risques et audit;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'utilisation du montant de 586 millions $ d'excédent de capital au 31 décembre 2023, tel que proposé;

QU'une analyse du corridor de stabilisation de 100 % à 125 % de la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec soit réalisée d'ici la fin octobre 2024.

Résolution AR-3146 du 24.09.26

13. **CONTRIBUTION D'ASSURANCE** 2025-2027 **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale de l'actuariat sont de nouveau invitées à joindre les membres du conseil.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 24.09.26, les documents suivants :

- Une note sur la contribution d'assurance 2025-2027.
- Un projet du Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance, versions française et anglaise.
- Un projet d'avis d'édiction, versions française et anglaise.
- Un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle la précieuse contribution de monsieur Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, et de ses équipes dans ce dossier. Les membres prennent une minute de silence pour honorer la mémoire de Monsieur Leclerc.

Elle poursuit la présentation en précisant que les modifications qui ont été apportées aux documents sont de concordance et que tout est conforme à ce qui a déjà été présenté. Les membres tiennent à souligner et à féliciter l'ensemble des équipes pour tout le travail accompli dans ce dossier.

Madame Claudia Di Iorio, membre, quitte la séance.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPRA lors de la séance du 16 septembre dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé.

Résolution

ATTENDU QUE le rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile a été transmis au conseil d'administration le 9 juillet 2024;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts appuie les contributions d'assurance proposées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour la période 2025-2027 ainsi que les grands principes et modalités qui ont guidé la Société lors de l'élaboration de sa proposition d'assurance;

ATTENDU QUE les recommandations du Conseil d'experts qui portent sur la politique de capitalisation, la tarification 2028-2030, la sécurité routière et le service à la clientèle seront considérées par la Société dans le cadre de ses prochains travaux;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif, risques et audit;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les orientations adoptées lors de la résolution AR-3126 du 7 décembre 2023 soient maintenues;

QUE soit adopté, dans ses versions française et anglaise, le Règlement sur les contributions d'assurance annexé à la présente résolution qui a été publié à la *Gazette Officielle du Québec* le 20 mars 2024;

QUE la Société considérera les recommandations du Conseil d'experts portant sur la politique de capitalisation, la tarification 2028-2030, la sécurité routière et le service à la clientèle dans le cadre de ses prochains travaux.

Résolution AR-3147 du 24.09.26

14. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 30 JUIN 2024 ET PRIORITÉS 2024 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à joindre les membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 24.09.26, les documents suivants :

- Un tableau de bord sur le suivi de la performance du deuxième trimestre en date du 17 septembre 2024.
- Un tableau des priorités sur un horizon de six mois.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle qu'il s'agit d'un sujet de récurrence et souligne les nouveautés qui ont été apportées au tableau de bord sur le suivi de la performance. Le directeur général parcourt le tableau en mentionnant que les résultats sont encourageants puisque, globalement, 8 des 11 indicateurs du plan stratégique seraient en voie d'être atteints pour 2024. Concernant l'indicateur expérience employés, les résultats sont bons tant au niveau du taux de roulement volontaire du personnel régulier que du taux d'absentéisme global.

Pour le volet financier, il souligne que les indicateurs sont cohérents avec les informations transmises par la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel.

Il poursuit sa présentation en parcourant le second document « tableau des priorités sur un horizon de six mois », il souligne que plusieurs mesures et projets sont en cours de réalisation.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La répartition dans l'organisation du taux de roulement.
- Le libellé des enjeux versus celui des priorités stratégiques.
- L'imputabilité des gestionnaires face aux résultats en lien avec les priorités.

- Les possibilités d'innovation en matière de promotion de la sécurité routière et de la responsabilité partagée des usagers de la route.
- La sensibilisation des jeunes au code de la sécurité routière.

Les membres remercient les équipes pour leur travail.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative quittent la séance.

15. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

16. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil est le 24 octobre 2024 à 8 heures.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. 2 H 40

[redacted]

Président

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 493
Tenue à Québec, salle mezz-258
333, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 24 octobre 2024, 8 h
Adopté le 12 décembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Nancy Chahwan, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives

SONT INVITÉS :

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Me Nancy LaRue, avocate à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le président du conseil d'administration (PCA) constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.10.24.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.10.24.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est déposé au procès-verbal sous la cote A-4 a) du 24.10.24.

4.2 Modification au ***Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice****-présidents de la Société de* ***l'assurance automobile du Québec –*** RÉSOLUTION

Une note et un projet de résolution portant sur des modifications à apporter au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* sont déposés au procès-verbal sous la cote A-4 b) du 24.10.24.

Résolution

ATTENDU QUE la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (« Code ») s'effectue sur une base triennale ;

ATTENDU QUE la dernière révision du Code a été réalisée en 2023 ;

ATTENDU QUE depuis la dernière révision, la vision de l'organisation, inscrite dans le préambule du Code, a été actualisée dans le nouveau plan stratégique 2024-2027 de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

ATTENDU QUE depuis la dernière révision, une confusion a été soulevée concernant le libellé de la section 2 du formulaire de déclaration annuelle d'intérêts visant les transactions entre apparentés quant à la période visée par cette déclaration ;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*, le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'élaborer et de proposer le Code au conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la mise à jour du Code ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande d'adopter les modifications proposées au Code ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications proposées au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3148 du 24.10.24

4.3 Suivi du plan de travail

Le plan de travail 2024 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 24.10.24.

4.4 Tableau des suivis

Le tableau des suivis 2024 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 d) du 24.10.24.

4.5 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 e) du 24.10.24.

4.6 Prochaine séance du conseil : 12 décembre 2024, 8 h, à Québec

Le calendrier des séances du CA et de ses comités 2024 est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 f) du 24.10.24.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le PCA commence son rapport en revenant sur la soirée de reconnaissance de la Société qui s'est tenue la veille. Il souligne l'importance pour les employés de tenir ce type d'événement.

Il poursuit en revenant sur des sujets abordés lors du huis clos des membres. Il précise notamment qu'ils sont d'avis que toute action pouvant améliorer le bilan routier devrait être considérée par la Société, comme c'est son principal mandat. À cet égard, il est proposé que certains documents relatifs aux taux d'alcool soient déposés lors d'une prochaine séance CA.

Également, il ajoute que la tenue d'un lac-à-l'épaule pourrait être d'intérêt pour les membres du CA afin de leur permettre d'échanger sur différents sujets.

Finalement, les membres expriment leur intérêt pour être alimentés sur les initiatives prises à l'international en matière de sécurité routière. À cette demande, il est proposé que dans un premier temps, une approche soit faite auprès des équipes responsables de la sécurité routière à la Société afin de voir le matériel qu'ils collectent déjà dans le cadre de leurs mandats.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Rapport de la séance du comité de**s technologies de l'information et de la cybersécurité** du 2 octobre 2024

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 2 octobre 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 a) du 24.10.24.

Tout au long du rapport de la présidente du CTIC, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les interrelations entre les différents comités ainsi que l'importance de partager l'information et de respecter les fonctions de chacun.
- Les exercices effectués en matière de cybersécurité.
- Le contexte économique du Québec.
- Les enjeux en matière de main-d'œuvre en technologies de l'information, dont le recrutement, le transfert d'expertise et la formation.
- Le plan d'action de la Vice-présidence à l'expérience numérique.

Par ailleurs, la présidente du comité demande que la présentation *Rançongiciels : comment les prévenir et s'en remettre* soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance du CA.

6.2 Rapport des séances du comité actif-passif, risques et audit des 3 et 23 octobre 2024

La présidente du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA) informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 3 et 23 octobre 2024. Les ordres du jour sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 24.10.24.

Elle informe également les membres de sa rencontre avec des représentants du Vérificateur général du Québec (VGQ) et du cabinet BDO au sujet des états financiers 2023 de la Société et du Fonds d'assurance. Aussi, elle mentionne les grandes lignes de leurs échanges.

Elle souligne que l'information relative à la révision de l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société, qui sera présentée au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle ajoute que ceux-ci se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Tout au long du rapport de la présidente du CAPRA, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les types d'opinion que les auditeurs externes peuvent émettre en ce qui a trait à leur audit des états financiers, la signification de chacun et leurs risques réputationnels.
- Le mandat donné à une firme externe sur la révision de l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société.
- La gouvernance à l'égard du mandat d'audit de performance CASA/SAAQclic et ses composantes du VGQ.
- La diffusion du rapport annuel de gestion 2023 de la Société.
- Les résultats du rapport de mission d'audit annuel de l'entente SOFIL-SAAQ.

Suivant les échanges, les membres demandent d'obtenir des lignes de communication ayant trait à la diffusion du rapport annuel de gestion de la Société et du Fonds d'assurance 2023 et du rapport d'audit de performance CASA/SAAQclic et ses composantes du VGQ.

Aussi, la présidente du comité demande au Secrétariat général de valider les possibilités de reddition de comptes auprès des membres du CA ayant trait à la présentation prévue par le VGQ au CAPRA sur le sommaire du plan d'audit de performance CASA/SAAQclic et ses composantes.

La présidente du comité termine son rapport en soulignant tout le travail accompli par les équipes dans le dossier de la révision de l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société.

6.3 Rapport de la séance du comité de suivi des projets majeurs du 9 octobre 2024

Le président du comité de suivi des projets majeurs (CPM) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 9 octobre 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 c) du 24.10.24.

Il passe en revue chacun des projets majeurs qui sont suivis par le CPM et résume leur état d'avancement ainsi que leur niveau de risque.

Le président du comité propose qu'un état d'avancement des projets suivis par le CPM soit présenté aux membres du CA.

Tout au long du rapport du président du comité, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les communications entourant l'optimisation des espaces du siège social ainsi que les messages à véhiculer à l'interne et à l'externe.
- Les coûts associés à la mise en œuvre du projet de gestion des sanctions administratives pécuniaires, la gouvernance du projet ainsi que la définition des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes. Le choix de la technologie qui supportera le projet.

6.4 Rapport des séances du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines des 10 et 21 octobre 2024

Le PCA souligne la nomination de monsieur Christian Cyr comme administrateur indépendant de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilité du Québec et salue également la nomination madame Claudia Di Iorio sur le CA de La Croix Bleue du Québec.

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 10 et 21 octobre 2024. Les ordres du jour sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-6 d) du 24.10.24.

Il souligne également la rencontre avec des représentants de l'Opération Nez rouge et signale que celle-ci a permis notamment de confirmer les valeurs de cette organisation.

En terminant, il mentionne que l'information relative à la révision annuelle de la politique de rémunération des vice-présidents, qui sera présentée au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée par les membres du comité. Elle ajoute que ceux-ci se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général (PDG) informe les membres de l'état de situation pour le mois d'octobre des lignes téléphoniques. Il mentionne qu'il s'agit d'un mois avec un fort volume d'appels en raison de la période de remisage et de la facturation liée à la régularisation de comptes clients. Il poursuit en énonçant les principales mesures à venir, dont les travaux avec le fournisseur de services téléphoniques en vue de migrer vers une nouvelle solution ainsi que l'ajout d'effectifs à court terme.

Au niveau des sommes à percevoir au 30 septembre 2024, la totalité des clients sera facturée d'ici le 31 octobre 2024. Pour la perception des taxes aux commerçants, il est prévu que l'ensemble des sommes sera perçu au 31 octobre 2024.

Il souligne la mise en production de nouvelles pages de connexion à SAAQclic ainsi que les améliorations apportées avec la migration des systèmes.

Il poursuit en rapportant la tenue d'un événement médiatique de sensibilisation dans le cadre du mois du piéton à Montréal. Il s'agissait d'un événement qui s'est tenu conjointement avec plusieurs partenaires en sécurité routière : l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Sûreté du Québec (SQ), CAA-Québec et Piétons Québec. Cet événement fut une réussite.

Le PDG fait état des dossiers suivants :

- Campagnes SAAQclic en cours :
  - Remisage (21 octobre au 4 novembre 2024)
  - Remplacer son permis (21 octobre au 17 novembre 2024)
- Campagnes en sécurité routière en cours :
  - Partage de la route (jusqu'au 3 novembre 2024)
  - Distraction (4 novembre au 1er décembre 2024)
  - Facultés affaiblies (2 au 29 décembre 2024)
- Conférence de presse Opération Nez rouge (ONR) le 4 novembre 2024
  - Le PDG est le président d'honneur cette année
  - La campagne annuelle se tiendra du 29 novembre au 31 décembre 2024
  - La soirée de raccompagnement de la Société sera le 13 décembre 2024

Tout au long du rapport du PDG, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le processus d'accès à la conduite pour les nouveaux arrivants ainsi que l'offre d'une formation et de perfectionnement.
- Les communications de la Société, selon une vision globale ; la mise en valeur des projets qui se déroulent bien ; la position corporative de la Société et son image.

8. **RÉVISION DE L'AFFECTATION DES ACTIVITÉS ENTRE LE FONDS D'ASSURANCE ET LA** SOCIÉTÉ **–** RÉSOLUTION

Le vice-président aux finances et à l'administration, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat sont invités à se joindre aux membres.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 24.10.24, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société.
- Un projet de résolution.

Le vice-président rappelle aux membres que le CAPRA avait demandé qu'une firme externe procède à la revue des travaux entourant la révision de l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société. Il ajoute que la démarche a été réalisée et que les recommandations de la firme sont favorables.

Il poursuit en précisant qu'une analyse de l'ensemble des activités de la Société a été réalisée et qu'une attention particulière a été portée au processus d'accès et du maintien à la conduite (PAMC) puisque quatre activités de ce processus sont actuellement affectées à la Société alors que les bénéfices sont attribuables au Fonds d'assurance. Les activités du PAMC sont indissociables et contribuent ensemble à l'amélioration de la sécurité routière.

Les membres ont pris connaissance des documents. Ils échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le financement des activités.
- Les activités pouvant être affectées au Fonds d'assurance selon les critères établis et leur optimisation.
- L'année de référence utilisée pour les calculs effectués ainsi que les mécanismes d'ajustement des contributions d'assurance. La fréquence de la révision de ces dernières.
- Les avantages et les inconvénients des scénarios développés ainsi que leurs enjeux.

La présidente du CAPRA félicite les équipes pour leur excellent travail.

Le vice-président aux finances et à l'administration, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPRA lors de la séance du 23 octobre 2024 et que ces derniers sont favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Nancy Chahwan et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé.

Résolution

ATTENDU QUE de façon connexe aux activités fiduciaires, les activités de prévention et de promotion en sécurité routière respectant les critères prévus par la loi et les résolutions du conseil d'administration peuvent être affectées au Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fonds d'assurance ») ;

ATTENDU QU'actuellement certaines activités de prévention et de promotion en sécurité routière rattachées à l'obtention et au maintien d'un permis qui s'inscrivent dans le processus d'accès et de maintien à la conduite (« PAMC ») ont été affectées au Fonds d'assurance, de façon connexe, alors que d'autres demeurent affectées à la Société de l'assurance automobile du Québec (« Société ») ;

ATTE**NDU QU'**un exercice de révision d'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance est effectué minimalement aux trois ans ;

ATTENDU QUE certaines activités du PAMC, soit les activités de prévention et de promotion en sécurité routière (« activités visées »), sont actuellement affectées à la Société ;

ATTENDU QUE ces activités visent clairement à prévenir les accidents et à favoriser un meilleur bilan routier ;

ATTENDU QUE les activités visées permettraient de faire fructifier ou d'accroître le patrimoine fiduciaire tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route, et que la participation financière y étant associée ne compromet pas la stabilité financière du Fonds d'assurance ;

ATTENDU QUE la Société entend ajuster les règles d'accès pour la reconnaissance de l'expérience de conduite pour les nouveaux résidents et optimiser le processus des activités du PAMC ;

ATTENDU le besoin de financement des activités visées en 2025, 2026 et en 2027 avant de les affecter au Fonds d'assurance en 2028, lors du prochain exercice de tarification d'assurance ;

ATTENDU QUE la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec permet, en situation financière excédentaire, que le surplus au-delà du 125 % puisse être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds d'assurance, dont la prévention et la promotion en matière de sécurité routière ;

ATTENDU QUE les taux projetés au 31 décembre 2023 sont de 132 % pour la capitalisation et de 110 % pour le financement et que ces projections considèrent le besoin en financement des activités du PAMC ;

ATTENDU QU'une firme externe a été mandatée pour faire une revue de l'exercice de révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif, risques et audit ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les activités du PAMC qui sont des activités de prévention et de promotion en sécurité routière et qui ne sont pas encore affectées au Fonds d'assurance le soient en 2028, lors du prochain exercice de tarification d'assurance ;

QUE le besoin de financement de ces activités en 2025, 2026 et en 2027 soit inclus dans l'utilisation du surplus de capitalisation en application de la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3149 du 24.10.24

9. RÉVISION ANNUELLE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos.

Il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CSRCRH lors de la séance du 21 octobre 2024 et que ces derniers sont favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, la résolution suivante est approuvée à l'unanimité.

Résolution

ATTENDU QUE la *Politique de rémunération Guide de gestion des salaires Programme d'intéressement* des vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (« politique de rémunération ») ainsi que le *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* sont sous la responsabilité du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après appelée la Société) applique la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration, pour la détermination de la rémunération de base dans le cadre de la structure salariale fixée par le conseil ;

ATTENDU QU'un mandat a été confié à une firme externe afin d'accompagner la Société dans ses réflexions concernant cette politique, incluant la révision de la structure salariale ;

ATTENDU QUE suivant les recommandations de la firme, des ajustements sont proposés à la structure salariale en tenant compte des caractéristiques gouvernementales en matière d'ajustements aux structures salariales d'une part et de la rémunération offerte au marché pour des postes comparables dans un objectif de demeurer compétitif, d'autre part ;

ATTENDU QU**'**aucune augmentation salariale n'a été octroyée aux vice-présidents pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE les évaluations de rendement de l'ensemble des vice-présidents ont été réalisées en février 2024 et qu'elles sont toutes positives ;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a pas encore décrété d'ajustements salariaux pour la rémunération des premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement en application des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi à temps plein* pour la période 2023 et suivantes ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la politique de rémunération pour tenir compte des modifications proposées ;

ATTENDU QUE les vice-présidents sont admissibles à un salaire maximum théorique aux fins du calcul pour le régime de retraite et qu'il y a lieu d'en déterminer l'accès ;

ATTENDU QUE le comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines recommande l'adoption de la présente résolution ;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'une nouvelle structure salariale comprenant trois classes de postes de vice-présidents s'applique rétroactivement au 1er janvier 2024, et cela, à partir du moment où le gouvernement décrétera, le cas échéant, des ajustements salariaux pour la rémunération des premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement en application des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi à temps plein* pour la période 2023 et suivantes ;

Classe salariale	Poste de vice-président	Taux minimum	Taux maximum normal	Taux maximum mérite
		80%	100%	110%
1	VP Expérience numérique VP Finances et administration VP Affaires juridiques et corporatives	205 552 $	256 940 $	282 634 $
2	VP Accès sécuritaire au réseau routier VP Affaires publiques et stratégies de sécurité routière VP Services aux assurés	195 764 $	244 705 $	269 176 $
3	VP Contrôle routier et sécurité des véhicules	179 600 $	224 500 $	246 950 $

QUE les ajustements salariaux apportés par décret gouvernemental à compter du 1er janvier 2025 s'appliqueront à la structure salariale proposée ;

QUE l'écart du plafond salarial à maintenir avec le niveau 9 de la classe d'emploi de premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement sera exprimé en pourcentage, passant d'un écart de 98 % en 2024 à 95 % en 2027 ;

QUE d'ici à ce que le gouvernement décrète, le cas échéant, des ajustements salariaux pour la rémunération des premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement en application des *Règles*

concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi à temps plein pour la période 2023 et suivantes, la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération demeure la même qu'en 2023 ;

QUE la *Politique de rémunération Guide de gestion des salaires Programme d'intéressement* des vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec soit modifiée pour tenir compte de ce qui suit :

- Préciser que les ajustements salariaux qui pourraient être décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur seront appliqués aux vice-présidents de la Société ;
- Apporter une modification au titre d'une vice-présidence considérant les ajustements récents à la structure organisationnelle ;
- Préciser ce qui suit à l'annexe A : *Le tableau ci-après présente la structure salariale 2023. Pour 2024, une nouvelle structure salariale prendra effet à la suite de l'adoption du décret gouvernemental pour la rémunération des premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement. La nouvelle structure salariale sera présentée au CSRCRH et au conseil d'administration en temps opportun pour adoption.*

Structure 2023

Niveau	Poste	Minimum	Max normal	Max mérite
1	• VP à l'accès sécuritaire au réseau routier • VP aux contributions d'assurance, finances et contrôle organisationnel • VP à l'expérience numérique • VP aux affaires juridiques et corporatives • VP aux services aux assurés • VP aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé	197 600 $	247 000 $	296 400 $
2	• VP au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	179 600 $	224 500 $	269 400 $

QU'un ajustement salarial basé sur la performance individuelle de l'année 2023 sera versé en 2024 pour les vice-présidents admissibles, et ce, sur la base de la structure salariale actuelle ;

QUE la rémunération des vice-présidents se doit de demeurer concurrentielle à celle offerte au marché pour des postes comparables et que pour ce faire, une étude de positionnement au marché sera à effectuer en 2027 ;

QUE les critères ci-dessous devront être respectés pour l'octroi d'un salaire maximum théorique aux fins du calcul pour le régime de retraite d'un vice-président ;

- Le besoin stratégique de conserver le vice-président en poste dans l'intérêt de la Société ;
- La démonstration d'une performance individuelle surpassant les attentes de la part du vice-président ;
- La volonté du vice-président à demeurer en poste pour une durée déterminée, afin de réaliser un mandat stratégique selon une entente convenue avec le PDG.

QUE ces situations exceptionnelles seront sujettes à l'approbation du conseil d'administration ;

QUE le conseil d'administration approuve la grille suivante :

Nom	Salaire au 1er janvier 2024	Salaire reconnu pour le régime de retraite au 1er janvier 2024
Caroline Foldes-Busque	197 600 $	197 600 $
Martin Simard	248 854 $	248 854 $
Marie-Eve Beaulieu	248 854 $	N/A Cotise au RRAS
Francine Lépinay	247 012 $	247 012 $
Jean-Philippe McKenzie	217 360 $	217 360 $
Guy Tremblay	226 632 $	226 632 $
Dave Leclerc	249 011 $	261 820 $
Karl Malenfant	249 011 $	296 400 $

Résolution AR-3150 du 24.10.24

10. PRÉJUDICE CORPOREL CAUSÉ PAR CERTAINS VÉHICULES – INFORMATION

Les membres conviennent de reporter le sujet à la prochaine séance du conseil, soit le 12 décembre 2024.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

vée à 13 h.

[redacted]

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 494
Tenue à Québec, salle **du conseil d'administration**
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 12 décembre 2024, 8 h
Adopté le 27 février 2025

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Nancy Chahwan, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives

SONT PRÉSENTS PAR TEAMS :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre
M. Olivier Normandin, membre

SONT INVITÉS :

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative

Me Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique
M. Yvon Théberge, vice-président aux services aux assurés par intérim
Me Nancy LaRue, avocate à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M. Steve Bolduc, directeur général du chapitre Sécurité de l'information

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.12.12.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est proposé de reporter les points 13 et 14 de l'actuel ordre du jour à la prochaine séance du CA. Avec cette modification, et sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.12.12.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle le fonctionnement de l'ordre du jour de consentement. Ainsi, elle invite les membres à l'informer, dans les jours suivant la mise en disponibilité des ordres du jour et de la documentation afférente aux CA et à ses comités, de toute objection à l'ordre du jour de consentement. Ainsi :

- Si aucun membre ne formule d'objection, les éléments de la rubrique sont approuvés en bloc en début de séances.
- Si un membre estime qu'un sujet de la rubrique devrait être traité pendant une séance, il en informe la secrétaire générale. Cette dernière retirera le sujet de l'ordre du jour de consentement et l'ajoutera à l'ordre du jour de la séance. De cette façon, le sujet fera l'objet d'une présentation et les membres auront l'occasion de poser leurs questions et d'émettre leurs commentaires.
- Si un membre a une question qui ne requiert pas que le sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement, il peut l'adresser à la secrétaire générale. Cette dernière fera suivre la réponse aux membres concernés.

Par la suite, les membres adoptent l'ordre du jour de consentement de la présente séance.

Aussi, les membres demandent que soit prévu au plan de travail 2025 du CA le renouvellement des membres au Syndicat de la copropriété SAAQ, Ville de Québec.

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 24.12.12.

4.2 Mise à jour du ***Règlement sur les contributions d'assurance*** (Annexe 1 **–** motos à risque élevé) **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note portant sur la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour l'année 2025.
- L'annexe au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise.
- Un avis de publication, en versions française et anglaise.
- Une liste provisoire pour 2024, pour constitution de la liste officielle 2025.
- Un complément d'information.
- Un projet de résolution.

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident ;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette ;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéros d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année ;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, la Société publie sur son site Internet une liste provisoire des nouvelles motocyclettes qu'elle identifie à risque élevé d'accident, afin d'informer les consommateurs qu'une contribution d'assurance plus élevée sera exigible au prochain renouvellement de leur immatriculation ce qui leur permet de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec* ;

QUE le président du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3151 du 24.12.12

4.3 Modifications au *Règlement sur le remboursement de certains frais* **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal sous la cote A-4 c) du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*.

- Le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, en versions française et anglaise
- Un projet de résolution.

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur le remboursement de certains frais* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec et approuvé par le gouvernement en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, prévoit notamment les cas et détermine les frais donnant droit à un remboursement lorsque ceux-ci sont engagés à la suite d'un accident d'automobile ;

ATTENDU QU'il est proposé d'apporter les modifications suivantes au Règlement :

- de prévoir que les médicaments remboursables sont les médicaments génériques ou biosimilaires qui sont énumérés dans la Liste des médicaments apparaissant à l'annexe 1 du *Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments* (chapitre A-29.01, r. 3) (Liste) ainsi que ceux qui sont visés aux points 6.2 et 6.3 de cette Liste ;
- de prévoir les cas d'exception dans lesquels les médicaments innovateurs, biologiques d'origine ou biologiques de référence énumérés dans la Liste ou visés aux points 6.2 et 6.3 de celle-ci sont remboursables ;
- de prévoir que ces modalités sont également applicables dans le cas des frais engagés pour l'achat de médicaments en dehors du Québec, en appliquant des équivalences au besoin ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur le remboursement de certains frais* ainsi que la version en langue anglaise de ce projet de règlement soient approuvés par les membres du conseil et transmis au gouvernement pour approbation et prépublication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-3152 du 24.12.12

4.4 **Nominations au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété SAAQ –** Ville de Québec **–** RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-4 d) du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note sur le remplacement d'un administrateur au sein du *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* et le renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- Un projet de résolution.

Résolution

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance automobile du Québec (ci-après nommé le : « Fonds d'assurance ») et la Ville de Québec forment une collectivité de copropriétaires qui constitue une personne morale qui a pour nom le *Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec* (ci-après nommé le : « syndicat ») ;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après nommée la : « Société ») est fiduciaire du Fonds d'assurance, et qu'à ce titre, elle exerce tous les droits afférents au patrimoine fiduciaire ;

ATTENDU QU'en vertu de la déclaration de copropriété 1 621 296 (ci-après nommée la « déclaration »), la Société a le droit, à la majorité des voix, d'élire trois (3) administrateurs du syndicat ;

ATTENDU QU'en vertu de la déclaration, le mandat des administrateurs est de trois (3) ans ;

ATTENDU QUE la Société a élu les personnes suivantes comme administrateurs du syndicat :

- Mme Élodie Hudon, jusqu'au 17 septembre 2023 (résolution AR-3076) ;
- M. Olivier Dussault jusqu'au 23 septembre 2024 (résolution AR-3076) ;
- M. François Tailleur jusqu'au 12 décembre 2022 (résolution AR-3027) ;

ATTENDU QUE le mandat de tous les administrateurs est échu ;

ATTENDU QU'en vertu de la déclaration**,** tout administrateur demeure en fonction jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur ;

ATTENDU QUE Mme Élodie Hudon-Chabot a indiqué qu'elle ne souhaitait pas poursuivre son mandat d'administratrice ;

ATTENDU QUE celle-ci est demeurée en fonction depuis le 17 septembre 2023 dans l'attente de son successeur ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élire M. Guillaume Couture-Turcot en remplacement de Mme Élodie Hudon-Chabot ;

ATTENDU QUE Messieurs Olivier Dussault et François Tailleur ont indiqué qu'ils souhaitaient poursuivre leur mandat comme administrateurs du syndicat ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la personne suivante soit élue en tant qu'administrateur du syndicat, en remplacement de Mme Élodie Hudon-Chabot :

- M. Guillaume Couture-Turcot, jusqu'à la fin du mandat de trois ans ayant débuté le 17 septembre 2023, soit jusqu'au 17 septembre 2026.

QUE soit confirmé le renouvellement du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs du syndicat :

- M. François Tailleur, pour un mandat de trois ans, jusqu'au 12 décembre 2025 ;
- M. Olivier Dussault, pour un mandat de trois ans, jusqu'au 23 septembre 2027.

Résolution AR-3153 du 24.12.12

4.5 Suivi du plan de travail

Le plan de travail 2024 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 e) du 24.12.12.

4.6 Tableau des suivis

Le tableau des suivis du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 f) du 24.12.12.

4.7 Dépôt de documents

4.7.1 Lettre de M^me^ Francine Lépinay, vice-présidente, confirmant son départ à la retraite, et lettre la remerciant

La lettre de départ à la retraite de madame Francine Lépinay, vice-présidente, et la lettre de remerciement de monsieur Konrad Sioui, président du conseil d'administration, sont déposées au procès-verbal, sous la cote A-4 g) du 24.12.12.

4.7.2 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 h) du 24.12.12.

4.7.3 Plans de travail 2025 du conseil d'administration et de ses comités

Les plans de travail 2025 du CA et de ses comités sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-4 i) du 24.12.12.

4.7.4 Calendrier 2026 des séances du conseil d'administration et de ses comités

Le calendrier 2026 des séances du CA et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 j) du 24.12.12.

4.6 Prochaine séance du conseil : le 28 janvier 2025, 8 h 30, par Teams

Le calendrier 2025 des séances du CA et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 k) du 24.12.12.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration (PCA) profite de la fin de l'année et du temps des fêtes pour remercier l'ensemble des membres du conseil, le président-directeur général (PDG) ainsi que l'équipe du Secrétariat général pour le travail réalisé au cours de la dernière année. Il souligne la grande contribution de monsieur Dave Leclerc, vice-président, et sa contribution à la Société, notamment en sécurité routière. Finalement, il remercie la vice-présidente et secrétaire générale.

Il rappelle aux membres que le CA sera de retour en janvier 2025 pour l'approbation des états financiers et du rapport annuel de gestion 2023. Il précise aussi que l'exercice d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités est en cours.

Par ailleurs, le PCA informe la direction d'une demande ayant trait au nom de la Vice-présidence aux relations publiques et aux stratégies de sécurité routière. En ce sens, il est demandé d'analyser la pertinence de remplacer l'expression « stratégie de sécurité routière » par une expression référant à l'amélioration du bilan routier ou au concept d'innovation. Suivant cette demande, le président-directeur général (PDG) mentionne qu'une réflexion sera menée au début de l'année 2025, notamment avec l'arrivée d'un nouveau vice-président. Il ajoute qu'il sera par ailleurs considéré dans la réflexion le fait que le bilan routier est l'affaire de tous les secteurs à la Société.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Rapport des séances du comité actif-passif, risques et audit des 7 novembre et 5 décembre 2024

La présidente du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA) informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 7 novembre et 5 décembre 2024. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-6 a) du 24.12.12.

Elle mentionne que l'information relative aux budgets 2025 et au cadre financier 2025-2029, qui sera présentée au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée et commentée par les membres du comité qui se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Aussi, elle souligne que l'information relative à la révision des politiques financières du Fonds d'assurance, qui sera présentée au point 10 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle ajoute que ceux-ci se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Tout au long du rapport de la présidente du CAPRA, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La politique de capitalisation du Fonds d'assurance, le cumul d'un excédent de capital ainsi que les balises à respecter dans l'utilisation de ce dernier.

La présidente profite de la fin de l'année pour remercier les membres qui composent le comité. Aussi, elle souligne les échanges constructifs qu'ils ont eus tout au long de l'année.

6.2 Rapport de la séance du comité **de gouvernance et d'éthique** du 19 novembre 2024

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 19 novembre 2024. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 24.12.12.

La présidente du comité informe les membres des discussions tenues, notamment en ce qui a trait au déroulement des séances du CA et de la rédaction des procès-verbaux. Dans cet ordre d'idées, elle mentionne que les membres du CGE ont convenu notamment que les présidents de comité, au moment de faire leur rapport au CA, n'abordent pas ou très succinctement les sujets prévus à l'ordre du jour de la séance, à moins qu'un élément précis doive être mis en lumière. De plus, elle souligne que les membres du CGE ont également convenu que soit inscrit le nom des invités internes aux corps des procès-verbaux pour donner un caractère plus humain aux textes.

6.3 Rapport de la séance du comité de**s technologies de l'information et de la cybersécurité** du 21 novembre 2024

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 21 novembre 2024. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 c) du 24.12.12.

Elle mentionne que l'information relative au budget 2025 pour des projets en technologies de l'information, qui sera présentée au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a également été présentée aux membres du comité qui se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Tout au long du rapport, les membres émettent des commentaires et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'utilisation de l'intelligence artificielle.
- Le suivi des ressources humaines en technologies de l'information.
- L'utilisation des ressources financières et le suivi budgétaire ayant trait aux projets en technologies de l'information.

6.4 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 9 décembre 2024 **et de l'atelier sur la Déclaration de serv**ices à la clientèle du 11 décembre 2024

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 9 décembre 2024. Il revient également sur l'atelier portant sur la Déclaration de services à la clientèle auquel les membres du comité ont participé. Les ordres du jour de cette séance et de cet atelier sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-6 d) du 24.12.12.

Tout au long du rapport, les membres émettent des commentaires et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les tendances en matière de contrôle routier.
- Le partage de l'information sur les initiatives en sécurité routière.
- La relève de la haute direction.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le PDG débute son rapport en présentant des données relatives au service à la clientèle. Ainsi, il mentionne notamment qu'au 27 novembre 2024, il y a plus de 7 M de clients servis via les services électroniques.

Il poursuit avec l'annonce à venir sur la remise de capitalisation. Il mentionne que l'annonce sera faite par la ministre des Transports et de la Mobilité durable le 20 décembre 2024. Il ajoute que de l'information sera également véhiculée sur les actions mises en place dans le contexte de la grève des postes. Dans cet ordre d'idées, il mentionne la possibilité que soient pris deux arrêtés ministériels visant à prolonger la période de validité des permis de conduire et des immatriculations. Il ajoute qu'un plan d'action est en déploiement pour distribuer l'inventaire de 77 K de plaques d'immatriculation.

Par ailleurs, le PDG brosse le portrait de la situation entourant la production du rapport annuel de gestion (RAG) 2023 et le dépôt du plan d'audit de performance CASA/SAAQclic et ses composantes du Vérificateur général du Québec (VGQ).

Le PDG poursuit son rapport en soulignant les très bons résultats du sondage expérience employé. Il souligne notamment le taux de mobilisation et le pourcentage des employés qui considèrent la Société comme un employeur de choix. De plus, il informe les membres que dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans, la Société se dote d'un service de télésanté et de mieux-être afin d'agir en prévention et en promotion de la santé de ses employés. Il souligne également la tenue du 10e Gala des Prix d'excellence à la Société où l'organisation reconnait le travail des employés ou des groupes d'employés s'étant démarqués au cours de la dernière année.

Le PDG conclut son rapport en soulignant que la soirée de raccompagnement de la Société de l'Opération Nez rouge aura lieu le 13 décembre 2024 et que la campagne de sensibilisation à la conduite avec les facultés affaiblies se poursuit jusqu'au 29 décembre 2024.

Tout au long du rapport du PDG, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les communications entourant la remise de capitalisation.
- Le dépôt du rapport du VGQ, les suites pouvant être données aux recommandations ainsi que les actions actuellement en place ; les opportunités créées pour communiquer de l'information sur le projet CASA.
- Le coût du projet CASA.
- La fermeture de certains mandataires ainsi que le projet pilote de consolidation des heures d'ouverture de certains centres de services.

À l'unanimité, les membres conviennent de consigner au procès-verbal leurs félicitations à l'organisation pour les bons résultats obtenus au sondage sur l'expérience employé.

8. NOMINATION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET AUX STRATÉGIES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

La documentation relative à ce point a été transmise par courriel confidentiel aux membres du CA.

Les membres conviennent d'approuver la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité du président-directeur général ;

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que le président-directeur général recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société ;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers ;

ATTENDU QUE conséquemment au décès d'un vice-président et aux ajustements effectués à l'organisation du travail, il y a lieu de nommer un vice-président aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière ;

ATTENDU QU'à la suite d'un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination d'une vice-présidente ;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Lavigne rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-présidente ;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du président-directeur général et du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ;

QUE madame Marie-Claude Lavigne, soit nommée vice-présidente de la Société, à compter du 20 janvier 2025 avec une rémunération annuelle de 235 000 $ conformément à *la Politique de rémunération, guide de gestion des salaires, programme d'intéressement* et selon les conditions de travail usuelles établies pour les postes de vice-présidents. Cette rémunération positionne madame Lavigne à 95 % dans la structure salariale actuelle.

Résolution AR-3154 du 24.12.12

9. BUDGETS 2025 ET CADRE FINANCIER 2025-2029 – RÉSOLUTION

Le vice-président aux finances et à l'administration, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat sont invités à joindre les membres du conseil.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le budget 2025 et le cadre financier 2025-2029.
- Un projet de résolution.

Le vice-président présente les faits saillants aux membres concernant le budget du Fonds d'assurance. À cet égard, il mentionne que celui-ci est en bonne santé financière et que le taux de financement pour 2025 est de 113 % (avant remises). Il ajoute que le taux de capitalisation projeté pour 2025 est de 135 %. Il poursuit en présentant le budget de la Société, pour lequel le déficit est en diminution. Le déficit prévu est de 76,5 M$ en 2025 alors qu'en 2024 il était de 172,4 M$. Il explique l'écart par, notamment, le financement par le Fonds d'assurance des activités du programme d'accès et du maintien à la conduite, la réduction du nombre d'ETC, appuyée par le gel d'embauche gouvernemental, ainsi que le sous-financement des activités de Contrôle routier Québec. Il souligne aussi que les travaux se poursuivent avec le ministère des Finances afin de trouver des pistes de solution pour le retour à l'équilibre budgétaire de la Société. Aussi, un suivi serré et fréquent du budget est fait par le comité de direction. Enfin, il présente le cadre financier 2025-2029 de la Société.

Avant de conclure, le vice-président présente les projets d'investissement 2025 qui s'élèvent à 64,3 M$. Il mentionne que les demandes 2025 sont similaires à celles de 2024. Par ailleurs, il précise que deux projets de 2025, d'une valeur de 10,0 M$, sont remboursables.

Tout au long du rapport du PDG, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La notion de sous-financement.
- Les travaux entourant le cadre financier et le déficit annuel cumulé.
- La baisse des revenus tarifés.
- La saine gestion faite par le CA et la direction.

Une fois les réponses apportées aux questions et aux commentaires formulés, le vice-président recommande au CA d'adopter la résolution qui leur a été soumise.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPRA lors de la séance du 5 décembre 2024 et que ces derniers sont favorables à l'adoption de la résolution proposée. De même, l'information relative au budget 2025 pour des projets en technologies de l'information a été présentée aux membres du CTIC le 21 novembre 2024. Ceux-ci sont favorables à la proposition.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par monsieur Christian Cyr.

Résolution

ATTENDU QUE les budgets 2025 du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance), de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) et des projets d'investissement :

- Tiennent compte des travaux qui se poursuivent avec le ministère des Finances afin de trouver des pistes de solution pour le retour à l'équilibre budgétaire de la Société ;
- Feront l'objet d'un suivi serré et fréquent par le comité de direction ;

ATTENDU QUE le budget 2025 du Fonds d'assurance prévoit une remise sur la contribution d'assurance du permis de conduire pour un montant de 525,6 M$;

ATTENDU QUE le cadre financier 2025-2029 de la Société doit être approuvé par le conseil d'administration de la Société en vertu de la *Loi sur l'administration financière* ;

ATTENDU QUE la Société mène ses actions avec rigueur dans l'intérêt des buts poursuivis par la Société et par le Fonds d'assurance ;

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance présente une bonne santé financière sur la période projetée de 2025-2029 ;

ATTENDU la mise en place d'actions en ce qui concerne le budget 2025 des projets d'investissement en technologies de l'information, afin de soutenir la prise de décisions stratégiques ;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et de la cybersécurité recommande au conseil d'administration d'approuver le budget 2025 des projets d'investissement en technologies de l'information de 29,7 M$ incluant la somme de 5,7 M$ pour le projet relatif aux sanctions administratives pécuniaires qui sera remboursée par le Fonds de la sécurité routière ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif, risques et audit recommande au conseil d'administration d'approuver les budgets 2025 et le cadre financier 2025-2029 de la Société proposés ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets 2025 proposés :

- Fonds d'assurance :
  - Des charges nettes des activités d'assurance de 470,1 M$, des revenus nets de 426,7 M$, des activités d'investissement, des charges nettes des autres activités de 158,0 M$ (incluant 10,4 M$ déjà approuvé pour des activités de promotion et prévention financées par la capitalisation du fonds d'assurance), pour un déficit de 201,4 M$;
  - Des immobilisations de 9,8 M$;
- Société :
  - Des revenus de 429,5 M$ et des charges de 506,0 M$, pour un déficit de 76,5 M$;
  - Des immobilisations de 40,9 M$;
- Projets d'investissement de 64,3 M$;

QUE le conseil d'administration approuve le cadre financier 2025-2029 de la Société proposé :

- 2025 : des revenus de 429,5 M$ et des charges de 506,0 M$, pour un déficit de 76,5 M$;
- 2026 : des revenus de 439,7 M$ et des charges de 520,3 M$, pour un déficit de 80,6 M$;
- 2027 : des revenus de 450,8 M$ et des charges de 522,3 M$, pour un déficit de 71,5 M$;
- 2028 : des revenus de 340,5 M$ et des charges de 399,4 M$, pour un déficit de 58,9 M$;
- 2029 : des revenus de 348,1 M$ et des charges de 400,2 M$, pour un déficit de 52,1 M$.

Résolution AR-3155 du 24.12.12

La directrice générale des finances quitte la séance.

10. RÉVISION DES POLITIQUES **FINANCIÈRES DU FONDS D'ASSURANCE –** RÉSOLUTION

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la révision des politiques financières du Fonds d'assurance.
- Les textes proposés pour la politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance, la politique de capitalisation, la politique de financement ainsi que la politique de placement.
- Un projet de résolution.

Le vice-président rappelle aux membres les différentes politiques et souligne les principaux changements proposés. Au niveau de la politique de capitalisation, il est recommandé de conserver le corridor de stabilisation actuel de 100 % à 125 %. Par ailleurs, il est proposé d'ajouter une marge de flexibilité de 5 %, à la discrétion du CA, en cas de distribution du surplus. En ce qui a trait à la politique de placement, une légère diminution du risque est proposée. En terminant, au niveau des autres politiques, il n'y a aucun changement majeur.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La légère diminution du risque pour la politique de placement ainsi que le portefeuille Immeubles.
- Les mesures en cours pour la gestion des surplus du Fonds d'assurance ; l'incidence des surplus et l'utilisation de ceux-ci.
- Le financement de la livraison 3 de CASA.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPRA à quelques reprises dont à la séance du 5 décembre 2024 et que ces derniers sont favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Richard Gagnon et appuyée par madame Nancy Chahwan.

Résolution

ATTENDU QUE les politiques financières du Fonds d'assurance automobile du Québec (« Fonds ») qui sont constituées de la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec, de la Politique de financement du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec doivent être révisées au moins tous les trois ans ;

ATTENDU QUE la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec doit être révisée advenant une modification aux politiques financières du Fonds ;

ATTENDU QUE les politiques financières du Fonds étant interdépendantes, tout ajustement proposé à l'une ou l'autre des politiques financières doit mener à la révision de l'ensemble des politiques financières ;

ATTENDU QUE la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec doit être ajustée pour qu'advenant des circonstances particulières et afin de permettre une plus grande flexibilité en cas de situation financière excédentaire, une portion des excédents puisse être utilisée, pour les fins auxquelles est affecté le Fonds ou pour effectuer une remise aux cotisants, sous réserve d'obtenir, au préalable, l'autorisation du conseil d'administration de la Société. Le taux de capitalisation projeté ne peut pas être inférieur à 120 % suite à l'utilisation de ces sommes ;

ATTENDU QUE la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec doit également être ajustée afin de réduire les probabilités que le Fonds se retrouve en situation déficitaire ;

ATTENDU QUE les ajustements proposés à la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec doivent être graduels étant donné la volatilité actuelle des marchés financiers ;

ATTENDU QUE la Politique de financement du Fonds d'assurance automobile du Québec doit être révisée en conséquence des ajustements proposés à la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec et à la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec ;

ATTENDU QUE les ajustements proposés aux politiques financières du Fonds n'ont pas d'impact sur le calcul des futures contributions d'assurance de financement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser les politiques financières du Fonds afin que le conseil d'experts puisse en tenir compte pour le prochain exercice triennal ;

ATTENDU QUE les membres du comité actif-passif, risques et audit recommandent au conseil d'administration d'approuver l'actualisation de la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec et des politiques financières du Fonds ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les versions révisées ci-jointes de la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance automobile du Québec, de la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec, de la Politique de financement du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3156 du 24.12.12

Le vice-président aux finances et à l'administration et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

11. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 30 SEPTEMBRE 2024 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative sont invités à joindre les membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le suivi de la performance couvrant la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2024.

La vice-présidente et secrétaire générale informe les membres de l'intégration de nouveaux éléments au suivi de la performance. Dans un premier temps, de l'information ayant trait aux projections et à l'atteinte des cibles a été ajoutée. Cette information permet de voir rapidement le nombre de cibles du plan stratégique et de la Déclaration de services à la clientèle qui devrait être atteint au 31 décembre 2024. Aussi, des projections sur la sécurité routière seront incluses pour les trimestres à venir.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative souligne que 10 des 11 cibles du plan stratégique 2024-2027 sont en voie d'être atteintes.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'indice de satisfaction globale de la clientèle.
- Les relations avec les différents syndicats et les audiences du Tribunal administratif du travail.
- Le nombre de plaintes fondées versus le nombre de plaintes reçues.
- L'indicateur « médias » et les critères utilisés pour effectuer son évaluation.
- La mise en valeur de l'information relative à l'expérience client.
- L'indicateur relatif au volet financier.
- Le nombre de comptes SAAQclic créés.
- L'indicateur relatif aux frais d'administration.
- La mise en lumière des zones de surveillance.

Suivant les échanges, les membres suggèrent des bonifications à la présentation sur le suivi de la performance, soit :

- Mettre en valeur l'information relative à l'expérience client et ajouter des indicateurs à cet élément.

- Définir l'élément « médias » de la section sur l'expérience client.
- Remplacer le titre de la section « sécurité routière » par « bilan routier ».

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative quittent la séance.

12. **DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS –** INFORMATION

La responsable du Bureau-conseil en éthique est invitée à joindre les membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la déclaration annuelle d'intérêts.

La responsable du Bureau-conseil en éthique rappelle aux membres que lors de la consultation menée dans le contexte de la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société* (Code) des commentaires avaient été émis pour qu'un rappel soit fait annuellement concernant la déclaration annuelle d'intérêts.

Elle souligne, par ailleurs, qu'aucun manquement n'a été noté dans la dernière année.

Elle poursuit en énonçant les objectifs de la déclaration annuelle d'intérêts, soit de permettre de mettre des mesures en place pour gérer la situation afin d'éviter les conflits d'intérêts et de protéger la crédibilité et l'impartialité de la Société et de l'administrateur ou du vice-président concerné.

La portée de cette déclaration vise les entreprises, organismes, associations ou autres entités dont le domaine d'activité est lié à ceux de la Société. Il est prévu au Code que l'administrateur et le vice-président doivent remplir une déclaration annuelle d'intérêts dans les 60 jours suivant sa nomination, le 31 janvier de chaque année et dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu. De plus, même en l'absence d'intérêts, la déclaration doit être remplie.

Elle poursuit en expliquant les trois sections de la déclaration ainsi que des exemples pour appuyer ses propos. Elle conclut en invitant les membres à communiquer avec le Bureau-conseil en éthique pour toute question.

Les membres proposent que soit analysée la possibilité que soit déclarée d'emblée, toute implication dans un autre CA d'une autre entité et non pas seulement celles qui seraient susceptibles de placer l'administrateur en conflit d'intérêts.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

13. PRÉJUDICE CORPOREL CAUSÉ PAR CERTAINS VÉHICULES – INFORMATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-13 du 24.12.12, le document suivant :

- Une présentation sur le préjudice corporel causé par certains véhicules.

Il a été décidé de reporter ce point à la séance de janvier 2025.

14. RANÇONGICIELS **: COMMENT LES PRÉVENIR ET S'EN REMETTRE –** INFORMATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-14 du 24.12.12, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les rançongiciels : comment les prévenir et s'en remettre.

Il a été décidé de reporter ce point à la séance de janvier 2025.

15. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 45.

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 495
Tenue avec *Teams*
Le 21 janvier 2025, 15 h 30
Adopté le 27 février 2025

SONT PRÉSENTS :

Mme Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Nancy Chahwan, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST ABSENT :

M. Christian Cyr, membre

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, constate le quorum pour la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 a) du 25.01.21.

1.2 Ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-1 b) du 25.01.21.

2. PRISE DE CONTACT ENTRE MADAME DOMINIQUE SAVOIE, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET LES MEMBRES DE CE DERNIER

La présidente du conseil d'administration (PCA) se présente aux membres. Elle est titulaire d'un emploi supérieur depuis 20 ans et cumule 38 années d'expérience dans la fonction publique québécoise. Ainsi, elle mentionne qu'elle a occupé divers postes stratégiques au sein de la fonction publique québécoise, notamment à titre de secrétaire générale du gouvernement et greffière du conseil exécutif de juillet 2023 à janvier 2025. Elle a assumé la responsabilité de plusieurs portefeuilles au sein du gouvernement à titre de sous-ministre : de la Santé et des Services sociaux, de l'Énergie et des Ressources naturelles, des Transports et de la Mobilité durable ainsi que de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Aussi, elle souligne être administratrice de sociétés certifiée depuis 2011 et avoir siégé au conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Puis, la PCA se dit heureuse de sa nomination au CA de la Société et souhaite pouvoir contribuer activement à relever les nombreux défis de la Société. Elle ajoute connaitre M. Éric Ducharme, président-directeur général (PDG), pour avoir collaboré avec lui au cours des dernières années dans de nombreux dossiers.

Enfin, la PCA invite les membres à se présenter à tour de rôle.

Le tour de table terminé, la PCA souligne la contribution de monsieur Konrad Sioui, son prédécesseur. Aussi, elle se dit impressionnée par le travail réalisé par les membres du CA et par M. Ducharme, PDG, pour rétablir les activités de la SAAQ.

En terminant, la PCA informe les membres de la démarche qu'elle a entreprise afin de s'entretenir avec chacun d'eux au courant des prochaines semaines. Ces rencontres se veulent une première prise de contact afin de connaitre leurs préoccupations et entendre leurs suggestions sur le fonctionnement du conseil d'administration.

3. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil est prévue le 28 janvier 2025, à 8 h 30, par Teams.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 30.

[redacted]

[redacted]

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 496
Tenue par *Teams*
Le 28 janvier 2025, 8 h 30
Adopté le 27 février 2025

SONT PRÉSENTS :

Mme Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
Mme Nancy Chahwan, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
Mme Marie-Claude Lavigne, vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière
M. Éric Santerre, directeur général des communications et des relations publiques

TACT :

M. Daniel Matte, fondateur et associé

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 25.01.28.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 25.01.28.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

L'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 Suivi du plan de travail

Le plan de travail du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 25.01.28.

4.2 Tableau des suivis

Le tableau des suivis du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 25.01.28.

4.3 Prochaine séance du conseil **d'administration**

La date de la prochaine séance du conseil est à venir.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente du conseil d'administration (PCA) partage avec les membres les constats établis à l'occasion de ses 10 premiers jours en poste. Elle nomme notamment l'engagement et la résilience des membres du CA et de la haute direction. Aussi, elle dit souhaiter que tous continuent à travailler sur les bonnes priorités, avec rigueur et dans l'intérêt de la clientèle.

Puis, elle informe les membres que, à très court terme, elle s'intéressera tout particulièrement aux enjeux relatifs au dépôt du rapport d'audit de performance CASA/SAAQclic de la Vérificatrice générale du Québec (ci-après nommé « audit de performance du VGQ ») ainsi qu'à la production des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour les années 2024 et 2025. Aussi, elle mentionne avoir une rencontre avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable en ce 28 janvier 2025.

Par ailleurs, la PCA exprime l'intérêt qu'elle porte aux travaux entourant les prochaines livraisons informatiques. Elle souligne l'importance de celles-ci pour poursuivre l'amélioration des services à la clientèle et entraîner une baisse des coûts administratifs de la Société. Aussi, elle rappelle l'importance que revêt le rétablissement d'un lien de confiance entre les clients et la Société.

En terminant, elle rappelle son intention de rencontrer tous les membres dans les prochaines semaines pour connaitre, entre autres choses, leurs préoccupations et la vision qu'ils ont de leur contribution au CA.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Rapport de la séance du comité **de gouvernance et d'éthique** du 23 janvier 2025

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres des points discutés lors de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2025. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 a) du 25.01.28.

Elle mentionne notamment que l'information relative au Rapport annuel de gestion 2023 de la Société (ci-après nommé « RAG 2023 »), qui sera présentée au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle souligne que la plus récente version du document, disponible sur le site de la gouvernance, tient compte des commentaires émis. Finalement, elle mentionne que les membres du comité se disent favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Tout au long du rapport de la présidente du CGE, les membres échangent et posent des questions, notamment sur le sujet suivant :

- Les points d'intérêt des membres du CGE, dont les indicateurs relatifs aux transactions numériques, l'évolution des frais d'administration et la stratégie de communication entourant le dépôt du RAG 2023.

6.2 Rapport de la séance du comité actif-passif, risques et audit du 27 janvier 2025

La présidente du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA) informe les membres des points discutés lors de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 25.01.28.

Elle mentionne notamment que l'information relative aux états financiers 2023 du Fonds d'assurance et de la Société, qui sera présentée au point 8 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée et commentée par les membres du comité.

Par ailleurs, elle souligne le travail réalisé sur le projet de résolution afin, notamment, d'y camper la situation dans laquelle s'inscrit l'approbation des états financiers 2023. Elle ajoute que les membres du comité sont satisfaits de l'approche appliquée et qu'ils sont favorables à l'adoption de la résolution proposée en ce jour.

Tout au long du rapport de la présidente du CAPRA, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les risques relatifs à la mise en place des contrôles généraux informatiques (CGI) dans les temps impartis.
- L'importance de démontrer que les enjeux déterminants, dans la production des états financiers, sont réglés.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Éric Ducharme, président-directeur général (PDG), débute son rapport avec la production des états financiers 2024. Ainsi, il souligne toute l'importance qu'il accorde aux CGI ayant des impacts financiers, et ce, de manière à produire les états financiers 2024 dans les délais impartis. Dans cet ordre d'idées, il rappelle que la direction est accompagnée par une firme externe pour l'appuyer dans la poursuite de son plan d'action sur les CGI, notamment. Aussi, il souligne être confiant que les redressements monétaires importants aux états financiers 2024 seront complétés d'ici la fin mars 2025.

Puis, il aborde les services téléphoniques. Il souligne qu'un plan d'action est en place pour poursuivre l'amélioration de ces derniers et que le temps d'attente pour ces services s'est grandement amélioré en 2024.

Aussi, il rappelle la prise d'un arrêté ministériel en 2024 interdisant l'accès aux chemins publics aux motocyclettes et cyclomoteurs non conformes aux normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada. Aussi, il souligne que cette mesure est devenue permanente.

En ce qui a trait au dossier actuellement au Tribunal administratif du travail ayant trait aux contrôleurs routiers, il informe les membres d'un report de jugement.

Tout au long du rapport de M. Ducharme, PDG, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'importance de prioriser le développement d'un nouveau modèle d'affaires pour le système utilisé dans les centres d'appels; les données rendues disponibles par le fournisseur pour évaluer l'état de la situation ainsi que la stratégie de communication pour expliquer ces données.
- Le défi de concilier l'embauche de ressources et les impératifs budgétaires.
- L'importance de se doter d'une stratégie de communication pour la mesure relative aux motocyclettes et cyclomoteurs non conformes.
- L'attention à porter à l'émission de permis de conduire aux nouveaux résidents ainsi qu'aux moyens de faire face à une éventuelle vague de demandes.
- La prévention en matière de fraude. Les actions mises en place pour les éviter, comme le déploiement d'une équipe dédiée pour suivre les transactions qui se font chez les mandataires et dans les centres de services, le renforcement de la sensibilisation, la formation adaptée ainsi que l'entente avec l'Unité permanente anticorruption.

Les membres demandent que soit assurée, auprès des équipes, la prise en charge du risque ayant trait à l'octroi de permis de conduire aux nouveaux résidents.

8. ÉTATS FINANCIERS 2023 – RÉSOLUTION

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, M^me^ Annie Larivière, directrice générale des finances, ainsi que M^me^ Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat, sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Simard, vice-président aux finances et à l'administration, dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 25.01.28, les documents suivants :

- Une note sur les états financiers 2023.
- Une présentation sur les états financiers 2023 du Fonds d'assurance et de la Société.
- Les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Un projet de résolution.

8.1 Présentation des résultats financiers
8.2 États financiers FAAQ
8.3 États financiers SAAQ
8.4 Projet de résolution

Pour assurer la fluidité de la présentation et des échanges qui en découleront, il est décidé de couvrir l'entièreté des sous-points ci-haut nommés dans un même bloc.

M. Simard, vice-président, parcourt avec les membres la présentation des états financiers 2023. D'emblée, il rappelle le contexte dans lequel la production de ceux-ci s'inscrit. Ainsi, il rappelle que les auditeurs externes, n'ayant pas été en mesure d'obtenir certains éléments nécessaires à leurs analyses, émettent une opinion avec réserve pour les états financiers 2023 du Fond d'assurance et qu'ils sont dans l'impossibilité d'exprimer une opinion pour les états financiers 2023 de la Société.

Ensuite, il présente les frais d'administration consolidés. Il mentionne que ces derniers s'élèvent à 720,5 M $, soit une hausse de 32 % par rapport à 2022. Il ajoute que cette hausse s'explique notamment par la gestion de la situation exceptionnelle à la suite du déploiement de la livraison 2 de CASA, le début de l'amortissement de cette livraison ainsi que les coûts d'exploitation de la nouvelle solution numérique et de l'environnement informatique.

Puis, il parcourt les faits saillants 2023 des états financiers du Fonds d'assurance. Ainsi, il souligne notamment un déficit de 125,2 M $ et précise que celui-ci fait suite à des remises de 495,3 M $. Par ailleurs, il signale un taux de financement de 110 %, avant remises, et rappelle que le Fonds d'assurance est en bonne santé financière.

Aussi, il brosse le portrait des faits saillants relatifs aux états financiers 2023 de la Société. En ce sens, il souligne un déficit cumulé au 31 décembre 2023 de 342,2 M $ qu'il explique par l'importance des investissements liés à la transformation numérique de la Société. Il ajoute que des discussions se poursuivent avec le ministère des Finances pour le retour à l'équilibre.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Le taux d'actualisation et la volatilité introduits par la nouvelle norme IFRS 17.
- L'établissement du taux de capitalisation et du taux de financement ainsi que la prise en compte des revenus de placements générés par les actifs investis à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La présentation et les échanges terminées, M. Simard, vice-président, recommande au CA d'approuver les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aussi, Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, parcourt le projet de résolution et met en lumière les modifications apportées pour donner une suite aux commentaires émis par les membres du CAPRA.

Les membres demandent que des ajustements additionnels soient apportés à la résolution. Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, en prend note et s'engage à donner les suites appropriées.

Il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPRA et que ces derniers sont favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution modifiée suivante est proposée par madame Louise Turgeon et appuyée par madame Ka Yan Lisa To :

Résolution

ATTENDU QU'en février 2023, Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « la Société ») a mis en service des volets du système informatique CASA et de sa plateforme en ligne SAAQclic permettant notamment de traiter et de comptabiliser des transactions relatives aux permis de conduire et aux immatriculations ;

ATTENDU QUE la Société a produit ses états financiers ainsi que ceux du Fonds d'assurance automobile du Québec (ci-après « Fonds d'assurance ») à titre de fiduciaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après « états financiers 2023 ») ;

ATTENDU QUE les états financiers 2023 ont été audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP (ci-après « auditeurs indépendants ») comme le prévoit la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* ;

ATTENDU QUE les auditeurs indépendants, en ce qui concerne les états financiers du Fonds d'assurance, ont émis une opinion avec réserve en raison de l'incidence plus circonscrite des problèmes découlant de la mise en service du système informatique ;

ATTENDU QU'en ce qui concerne les états financiers de la Société, les auditeurs indépendants n'ont pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard d'un nombre important de postes qui constituent une partie substantielle des états financiers et qu'en conséquence, ils ont exprimé l'impossibilité d'émettre une opinion ;

ATTENDU QUE les revenus de la Société sont similaires à ceux budgétés en début d'année compte tenu des décisions prises par la direction ;

ATTENDU QUE la direction estime que les contrôles internes compensatoires à l'égard de l'information financière ont été jugés fiables ;

ATTENDU QU'un plan d'action a été élaboré afin de suivre la production des états financiers et qu'il a fait l'objet d'une reddition de comptes régulière auprès du comité actif-passif, risques et audit tout au long de l'année 2024 en vue de régulariser la situation ;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver les états financiers annuels de la Société et du Fonds d'assurance ;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit également que le comité actif-passif, risques et audit a pour fonction d'examiner les états financiers annuels de la Société et du Fonds d'assurance, audités par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe, qui se retrouveront au rapport annuel de gestion de la Société et du Fonds d'assurance et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration ;

ATTENDU QUE l'examen par les membres du comité actif-passif, risques et audit s'est effectué à partir des informations disponibles, selon les règles de l'art et au meilleur de leur connaissance en prenant appui sur les travaux de la direction ;

ATTENDU QUE, par souci de transparence et afin de traduire le contexte dans lequel intervient la signature des états financiers annuels de la Société par la présidente du conseil d'administration et la présidente du comité actif-passif, risques et audit, une mention a été ajoutée à ces derniers à l'effet que « Les présentes signatures considèrent l'impossibilité d'exprimer une opinion incluse au rapport des auditeurs indépendants et les éléments mentionnés au rapport de la direction » ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif, risques et audit recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2023 du Fonds d'assurance et de la Société ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution AR-3157 du 25.01.28

La présidente du CAPRA, en son nom et au nom des membres du CAPRA, remercie M. Ducharme, PDG, Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, M. Simard, vice-président, ainsi que les membres de l'équipe de la Vice-présidence aux finances et à l'administration pour leur travail.

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, Mme Annie Larivière, directrice générale des finances, ainsi que Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat, quittent la séance.

9. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023 – RÉSOLUTION

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative, ainsi que M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative, sont invités à joindre les membres du conseil.

Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 25.01.28, les documents suivants :

- Une note sur le rapport annuel de gestion 2023.
- Une version préliminaire du rapport annuel de gestion 2023.
- Un projet de résolution.

Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, rappelle que les textes du RAG 2023, tels que déposés le 24 janvier 2025, intègrent les commentaires des membres du CGE. Elle ajoute que la direction a également pris note des commentaires émis par les membres du CAPRA le 27 janvier 2025 et qu'une suite leur sera donnée.

Puis, M. Morand, directeur général, propose de parcourir le document, section par section, et invite les membres à soulever leurs questions ou à émettre leurs commentaires tout au long de l'exercice.

En cours d'exercice, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Le déploiement du Service d'authentification gouvernementale (SAG) et son incidence sur l'adhésion de la clientèle à la plateforme SAAQclic.
- Les libellés utilisés à la déclaration du PDG sur la fiabilité des données.
- La mise en valeur du nombre de comptes SAAQclic créés.
- L'importance des efforts déployés en 2023 en matière de recherche en sécurité routière.
- La conformité entre les données utilisées pour l'audit de performance du VGQ et celles du RAG 2023.
- La composition du comité de gestion au 31 janvier 2023.

Les membres demandent que la direction analyse la possibilité de mettre en contexte certains éléments dans les messages de la PCA et de M. Ducharme, PDG.

Ensuite, Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, parcourt le projet de résolution et met en lumière les bonifications introduites pour donner une suite aux commentaires qu'avaient émis les membres du CAPRA.

Les membres demandent que des précisions additionnelles soient apportées à la résolution. Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, en prend note et s'engage à donner les suites appropriées.

Il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CGE et que ces derniers sont favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution modifiée suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes.

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « la Société ») qui intègre les rapports particuliers qu'exige la Loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'agence Contrôle routier Québec ;

ATTENDU QU'en février 2023, la Société a mis en service des volets du système informatique CASA et de sa plateforme en ligne SAAQclic permettant notamment de traiter et de comptabiliser des transactions relatives aux permis de conduire et aux immatriculations ;

ATTENDU QUE l'examen par les membres du comité actif-passif, risques et audit a été effectué à partir des informations disponibles, selon les règles de l'art et au meilleur de leur connaissance en prenant appui sur les travaux des auditeurs indépendants et ceux de la direction ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif, risques et audit recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2023 du Fonds d'assurance et de la Société ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'approbation du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3158 du 25.01.28

10. INDICE DE LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ PAR LE SECRÉTARIAT AU CONSEIL DU TRÉSOR – INFORMATION

Me Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 25.01.28, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'indice de performance de l'administration publique 2023.

M. Morand, directeur général, informe les membres de la mise en ligne, par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), des résultats de l'indice de performance de l'administration publique à la fin février 2025. Il souligne que cet indice de performance est calculé selon les résultats présentés au RAG 2023 et qu'il constitue le bilan du plan stratégique qui s'est terminé le 31 décembre 2023. Par ailleurs, il rappelle l'adoption, en 2024, du plan stratégique 2024-2027 de la Société.

Ensuite, M. Boiteux, directeur, informe les membres des nouveautés de l'exercice mené par le SCT. En ce sens, il souligne que la méthode de calcul de l'indice de performance a été ajustée pour les organismes pour être en cohérence avec celle utilisée pour les ministères. Ainsi, deux volets ont été ajoutés à celui sur l'efficacité de l'État, soit la gestion des ressources et la gestion axée sur les résultats.

Outres les résultats de la Société pour 2023, M. Boiteux, directeur, présente les perspectives 2024. Ainsi, il rappelle notamment que 2024 est une année où le contexte de la Société a évolué positivement et où les résultats du plan stratégique 2024-2027 sont au rendez-vous.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les résultats détaillés de l'indice de performance de la Société ayant trait aux indicateurs suivants :
  - L'indice de mobilisation du personnel.
  - Le taux de réalisation du budget de frais d'administration.
  - La présence de travaux en audit de performance.
- L'intérêt de permettre un arrimage entre les résultats du présent exercice, effectué par le SCT, et le suivi de la performance présenté au CA, par la direction.
- Les modalités entourant l'évaluation, par le SCT, des indicateurs « taux de qualité du plan stratégique » et « présence de travaux en audit de performance ».

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative, ainsi que M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative, quittent la séance.

11. PRÉSENTATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET AUX STRATÉGIES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – INFORMATION

M[me] Marie-Claude Lavigne, vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière, est invitée à joindre les membres du conseil.

M[me] Lavigne, vice-présidente, se présente aux membres. D'abord, elle mentionne qu'elle détient plus de 20 ans d'expérience comme gestionnaire, notamment dans les domaines des affaires publiques, des communications et des relations gouvernementales. Puis, elle précise avoir occupé différentes fonctions auprès de ministres, tant au fédéral qu'au provincial, comme directrice de cabinet et directrice des communications, entre autres titres. Elle conclut en soulignant qu'en plus d'autres expériences dans des entreprises privées, elle a également travaillé comme vice-présidente aux affaires publiques et relations gouvernementales à Téléfilm Canada.

12. STRATÉGIE ENTOURANT LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023 ET LA DIFFUSION DU RAPPORT D'AUDIT DE PERFORMANCE CASA/SAAQCLIC ET SES COMPOSANTES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC – INFORMATION

M. Éric Santerre, directeur général des communications et des relations publiques, ainsi que le fondateur et associé de l'agence TACT sont invités à joindre les membres du conseil.

M[me] Lavigne, vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière, dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 25.01.28, les documents suivants :

- Une note sur l'audit de performance du VGQ.
- Une note et une présentation sur la stratégie de communication ayant trait au RAG 2023 et à l'audit de performance du VGQ.

D'entrée de jeu, la PCA réitère à M^me^ Lavigne, vice-présidente, son souhait, et celui des membres, de voir la Société diffuser des messages positifs sur les résultats opérationnels de 2024 à l'occasion des exercices de communication en cours et à venir.

Ensuite, M^me^ Lavigne, vice-présidente, prend la parole. Elle informe les membres des activités de communication prévues pour le dépôt du RAG 2023. Elle nomme notamment la tenue d'une conférence de presse où M. Ducharme, PDG, prendrait la parole. Elle souligne que ce dernier serait accompagné de M. Simard, vice-président aux finances et à l'administration, pour répondre aux questions plus techniques relativement aux constats des auditeurs externes.

M^me^ Lavigne, vice-présidente, souligne qu'elle jouera également un rôle à cette conférence de presse afin que les journalistes puissent l'identifier comme nouvelle porte-parole corporative de la Société.

Les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La conférence de presse pour le dépôt du RAG 2023; l'analyse de pertinence de faire une réunion préparatoire technique avec les journalistes; le choix du lieu ainsi que des participants.
- La séquence dans laquelle s'inscrivent les prochaines étapes de production et de dépôt du RAG 2023. La révision de sa liste d'envoi et son dépôt prévu sur le site Web de la Société.
- L'importance de démontrer l'empathie que la Société a pour sa clientèle, notamment avec le ton utilisé au communiqué de presse sur le dépôt du RAG 2023.
- L'interface politico-administrative dans laquelle s'inscrit le dépôt du RAG 2023.
- L'importance d'expliquer pourquoi les auditeurs indépendants ont exprimé l'impossibilité d'émettre une opinion.
- L'importance d'inclure aux messages clés :
    - ce qui a été réalisé avant le dépôt de l'audit de performance du VGQ;
    - les faits que la Société a été la première organisation à devoir diriger ses clients vers le SAG pour accéder à ses services en ligne et que l'expérience a permis d'établir des constats qui seront partagés avec les autres ministères et organismes afin de faciliter les suites de l'implantation de cette solution;
    - la collaboration entre les équipes de la Société et celles des autres ministères et organismes, dont celles du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, afin de partager l'expérience vécue avec l'implantation du SAG;
    - la contribution de la Société à la transformation numérique des autres ministères et organismes.
- L'intérêt à profiter des tribunes actuelles pour faire la promotion de SAAQclic et l'importance de mettre en valeur ce qui a bien fonctionné.
- Le risque réputationnel de la Société en lien avec le dépôt du RAG 2023 et l'audit de performance du VGQ.
- Le rôle de la vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière relativement au dépôt du RAG 2023 et de l'audit de performance du VGQ.
- L'importance d'identifier un porte-parole à la Société et de se donner une vision à long terme en matière de communication.
- Les moyens à privilégier pour s'adresser aux employés.
- L'attention à porter au déficit de la Société dans les stratégies de communication à développer à moyen terme.
- La réflexion entourant la manière d'aborder la livraison 3 de CASA sous l'angle de la communication.

Par ailleurs, les membres demandent d'être tenus informés des prochaines étapes ayant trait au dépôt du RAG 2023 et à la diffusion de l'audit de performance du VGQ. Ils demandent également d'obtenir des outils afin de leur permettre de jouer leur rôle d'ambassadeur.

M[me] Marie-Claude Lavigne, vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière, M. Éric Santerre, directeur général des communications et des relations publiques, ainsi que le fondateur et associé de l'agence TACT quittent la séance.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Ducharme, PDG.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 15.



Présidente Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 497
Séance extraordinaire
Tenue avec *Teams*
Le 10 février 2025, 12 h 30
Adopté le 27 février 2025

SONT PRÉSENTS :

Mme Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Nancy Chahwan, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
Mme Stéphanie Desforges, membre
Mme Claudia Di Iorio, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Louise Turgeon, membre

Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT ABSENTS :

M. Michel Bouchard, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

1. PRÉSENCES

Suivant la nomination de M. Martin Simard comme vice-président aux finances et à l'administration, le 16 septembre 2024, la Société doit pourvoir le poste de vice-président aux services aux assurés que M. Simard occupait.

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 25.02.10.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 25.02.10.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

4. POSTE DE VICE-PRÉSIDENT AUX SERVICES AUX ASSURÉS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Éric Ducharme, président-directeur général (PDG).

M. Ducharme, PDG, présente aux membres le dossier de la personne candidate au poste de vice-président aux services aux assurés. Des discussions s'ensuivent.

M. Richard Gagnon, membre, quitte la séance.

Avant de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le matin même du 10 février 2025 aux membres du comité de la sécurité routière, de la clientèle et des ressources humaines et que ces derniers sont favorables à la nomination de la personne candidate proposée.

Les membres parcourent le projet de résolution et émettent quelques commentaires. M. Ducharme, PDG, les prend en note et leur donnera les suites appropriées.

Ainsi, l'approbation de la résolution modifiée suivante est adoptée à l'unanimité :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité du président-directeur général ;

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*) prévoit que le président-directeur général recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société ;

ATTENDU QUE le paragraphe 21° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines, dont la politique de rémunération des vice-présidents nommés par la Société et les autres conditions de travail de ces derniers ;

ATTENDU QUE conséquemment aux ajustements effectués à l'organisation du travail à l'automne 2024 et à la nomination de M. Martin Simard à titre de vice-président aux finances et à l'administration, il y a lieu de nommer un vice-président aux services aux assurés ;

ATTENDU QU'à la suite d'un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination de madame Annie Lafond ;

ATTENDU QUE madame Annie Lafond rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-présidente aux services aux assurés ;

ATTENDU QUE la direction fera le nécessaire pour obtenir des références contemporaines relativement à la candidature de madame Annie Lafond ;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du président-directeur général et du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ;

QUE madame Annie Lafond, soit nommée vice-présidente de la Société, à compter du 17 mars 2025 avec une rémunération annuelle de 242 500 $ conformément à *la Politique de rémunération, guide de gestion des salaires, programme d'intéressement* et selon les conditions de travail usuelles établies pour les postes de vice-présidents. Cette rémunération positionne madame Lafond à 98 % dans la structure salariale actuelle.

Résolution AR-3159 du 25.02.11

5. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

6. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil est le 27 février 2025 à 13 h 30, à Montréal.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Ducharme, président-directeur général.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h 15.



Pr